2010

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-juin] 2010

Bulletin d'information

et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

IMPRESSUM

Textes et coordination
Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout
www.mv-concept.lu

Impression
Imprimerie exe

Publication
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu

À la une

Jean-Claude Juncker reconduit à la tête de l'Eurogroupe
18-19 janvier 2010 *14*

Visite de travail du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy
27 janvier 2010 *18*

Le «tour des Balkans» de Jean Asselborn
9-11 février 2010 *22*

Présentation de la première Charte d'accueil et de service «moien merci» pour les administrations publiques
24 février 2010 *30*

Françoise Hetto-Gaasch à la 54e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU à New York
28 février-3 mars 2010 *32*

La réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
8 mars 2010 *36*

Visite officielle au Luxembourg d'Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne
9 mars 2010 *40*

Romain Schneider à la conférence transnationale «Région rurale sans frontières – Landraum grenzenlos»
22 mars 2010 *44*

Visite de Jean-Marie Halsdorf en Afghanistan et au Liban
22-24 mars 2010 *46*

Mission de promotion économique en Russie
12-15 avril 2010 *50*

Inauguration du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle à Shanghai
1er mai 2010 *54*

François Biltgen rencontre les professionnels de l'audiovisuel au Festival de Cannes
16 mai 2010 *60*

Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Nicaragua et au Salvador
24-28 mai 2010 *62*

Réunion de l'Eurogroupe: signature de l'acte de création de la Facilité de stabilité financière européenne
7-8 juin 2010 *70*

Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en République de Croatie
10 juin 2010 *72*

L'état d'avancement de la simplification administrative
10 juin 2010 *76*

Le Luxembourg fête le 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *80*

Nicolas Schmit à la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève
15 juin 2010 *86*

Visite officielle au Luxembourg de Dalia Grybauskaité, présidente de la République de Lituanie
16 juin 2010 *88*

Marie-Josée Jacobs aux Nations unies à New York
28-30 juin 2010 *90*

Visites et entrevues au Luxembourg

Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf reçoivent le ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier
7 janvier 2010 *97*

Jean-Marie Halsdorf rencontre Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique
27 janvier 2010 *97*

Visite du ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Kosovo, Enver Hoxhaj
2 février 2010 *98*

Visite de travail de Gueorgui Parvanov, président de la République de Bulgarie
24 février 2010 *100*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Koweït, le cheik Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah
26 février 2010 *101*

Jean-Marie Halsdorf accueille Stephan Toscani, ministre sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes
11 mars 2010 *102*

Visite de travail du ministre d'État et négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie, Egemen Bagis
23 mars 2010 *103*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremic
23 mars 2010 *104*

Visite de travail d'Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE
31 mars 2010 *105*

Visite de travail de José Maria Neves, Premier ministre du Cap-Vert
12 avril 2010 *106*

Visite du ministre français de la Défense, Hervé Morin
12 avril 2010 *108*

Entrevue d'Octavie Modert avec le ministre de la Culture de la Sarre, Karl Rauber
15 avril 2010 *109*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Manouchehr Mottaki
3 juin 2010 *110*

Échange de vues de Nicolas Schmit et de Mady Delvaux-Stehres avec la ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale, Helena André, sur la situation des résidents d'origine portugaise sur le marché de l'emploi luxembourgeois
8 juin 2010 *111*

Visite de travail de Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldavie
14 juin 2010 *112*

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa
15 juin 2010 *114*

Visite de travail du Premier ministre d'Ukraine, Mykola Azarov
15 juin 2010 *114*

Visite de travail de Madické Niang, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères du Sénégal
18 juin 2010 *115*

Visite officielle du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen
24 juin 2010 *116*

Autres visites et entrevues au Luxembourg
Janvier-juin 2010 *117*

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail de François Biltgen à Berlin
15-16 février 2010 *121*

Visite de travail de Jean Asselborn à Vienne
25 février 2010 *122*

Visites de travail de Jean Asselborn en Bolivie et au Paraguay
9-10 mars 2010 *123*

Jean Asselborn en déplacement au Liechtenstein
16 mars 2010 *125*

Visites de travail de Jean Asselborn en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Kirghizistan
29-30 mars 2010 *126*

Visite de travail de Jean Asselborn en Chine
2 avril 2010 *130*

Visites de travail de Jean Asselborn à Singapour et au Brunei
12-13 avril 2010 *132*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker au Japon
19-20 mai 2010 *133*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en Norvège
15 juin 2010 *135*

Visite de Jeannot Krecké en Russie et au Proche-Orient
17-24 juin 2010 *137*

Autres visites et entrevues à l'étranger
Janvier-juin 2010 *139*

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Jean-Claude Juncker célèbre son 15e anniversaire à la tête du gouvernement luxembourgeois
20 janvier 2010 *143*

Jean-Claude Juncker a participé à la Petersberger Convention à Bonn
12 mars 2010 *143*

Jean-Claude Juncker a prononcé un discours à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort
18 mars 2010 *144*

Affaires européennes

Jean Asselborn à l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires
12 janvier 2010 *146*

Participation de Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes à Segovia
13 janvier 2010 *147*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
18 janvier 2010 *148*

Jean-Marie Halsdorf et Nicolas Schmit à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Tolède
21 janvier 2010 *149*

Jean Asselborn orateur à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg
22 janvier 2010 *150*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
25 janvier 2010 *151*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil informel «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Barcelone
28-29 janvier 2010 *152*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 au Canada
5-6 février 2010 *153*

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité»
7-8 février 2010 *154*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Bruxelles
11 février 2010 *154*

Claude Wiseler au Conseil informel des ministres des Transports à La Corogne
12 février 2010 *156*

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe
15-16 février 2010 *157*

Marie-Josée Jacobs à La Granja pour une réunion des ministres de la Coopération de l'UE
17-18 février 2010 *158*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
22 février 2010 *158*

Romain Schneider à la réunion des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
22 février 2010 *160*

Participation de Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE
24 février 2010 *162*

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
25 février 2010 *162*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
2 mars 2010 *162*

Visite du Premier ministre grec, Georges Papandréou
5 mars 2010 *163*

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères de l'UE
5-6 mars 2010 *164*

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
8 mars 2010 *164*

François Biltgen à la conférence ministérielle du processus de Bologne à Budapest et à Vienne
11 mars 2010 *164*

Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'UE à Bruxelles
11 mars 2010 *165*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
15-16 mars 2010 *166*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
22 mars 2010 *167*

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles
22 mars 2010 *168*

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres de l'UE en charge de l'Égalité des chances
24 mars 2010 *170*

Conseil européen à Bruxelles
25 mars 2010 *170*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
29 mars 2010 *172*

Octavie Modert à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Barcelone
2 avril 2010 *174*

L'Eurogroupe se met d'accord sur les détails d'une éventuelle assistance financière à la Grèce
11 avril 2010 *175*

Françoise Hetto-Gaasch au Conseil informel des ministres du Tourisme à Madrid
15 avril 2010 *176*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Madrid
16-17 avril 2010 *178*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
26 avril 2010 *179*

Réunion de l'Eurogroupe: feu vert pour l'aide financière à la Grèce
2 mai 2010 *179*

Réunions des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro et du Conseil «Affaires économiques et financières»
7-9 mai 2010 *180*

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères»
10 mai 2010 *182*

Romain Schneider au Conseil des ministres des Sports de l'UE à Bruxelles
10 mai 2010 *183*

Octavie Modert au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
10 mai 2010 *184*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
17 mai 2010 *185*

Jean Asselborn au sommet UE-ALC
17-18 mai 2010 *187*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
17-18 mai 2010 *188*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle informelle sur le partenariat oriental
24 mai 2010 *189*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-ASEAN à Madrid
26 mai 2010 *190*

Jean Asselborn à la réunion de haut niveau sur les Balkans occidentaux à Sarajevo
2 juin 2010 *191*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures»
3 juin 2010 *192*

Luc Frieden et Anders Borg discutent des propositions pour renforcer la gouvernance économique et budgétaire dans l'UE
7 juin 2010 *193*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»
7-8 juin 2010 *193*

Les ministres Claude Wiseler et Marco Schank au Conseil «Environnement»
11 juin 2010 *195*

Signature de la déclaration de Rotterdam sur les corridors de fret ferroviaires
14 juin 2010 *195*

Préparation du Conseil européen du 17 juin 2010: Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso
14 juin 2010 *196*

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg
14 juin 2010 *197*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen
17 juin 2010 *199*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
29 juin 2010 *203*

Affaires étrangères/ Relations internationales

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres
27-28 janvier 2010 *205*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la 46e Conférence de Munich sur la politique de sécurité
5-7 février 2010 *206*

Jean Asselborn au 4e Congrès mondial contre la peine de mort à Genève
24 février 2010 *207*

Jean Asselborn à la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2010 *208*

Conférence diplomatique 2010
4 mars 2010 *208*

Réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient au château de Senningen
26 avril 2010 *210*

Jean Asselborn à la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
3 mai 2010 *210*

Jean Asselborn à la 120e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
11 mai 2010 *212*

Jean Asselborn au 3e forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro
27-29 mai 2010 *213*

Jean Asselborn à la Conférence de révision du statut de Rome, établissant la Cour pénale internationale
31 mai-1er juin 2010 *214*

Agriculture/Viticulture/Sylviculture

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: rétrospective 2009 et perspectives 2010
11 février 2010 *215*

Romain Schneider participe à la réunion de l'OCDE du Comité de l'agriculture
25-26 février 2010 *216*

Aménagement du territoire/Urbanisme

Jean-Marie Halsdorf accueille Pascal Gauthier, préfigurateur de l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval
3 février 2010 *218*

Coopération au développement/ Aide humanitaire

Lancement officiel du nouveau fonds d'investissement en microfinance: Luxembourg Microfinance and Development Fund
11 mars 2010 *219*

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Laos
31 mai 2010 *220*

Culture/Langues

Présentation et lancement du nouveau site Internet de la Bibliothèque nationale
26 janvier 2010 *221*

Octavie Modert assiste à l'inauguration de l'antenne de l'Institut européen des itinéraires culturels à la Casa Luxemburg à Sibiu
19 mai 2010 *222*

Octavie Modert assiste à la présentation de la Fête de la musique
10 juin 2010 *224*

Défense

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN
4-5 février 2010 *225*

Jean-Marie Halsdorf au quartier général de l'opération EU Navfor Atalanta à Northwood
10 février 2010 *226*

Économie

Nouveau film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *227*

Mission de promotion économique de Jeannot Krecké en Inde
9-13 janvier 2010 *228*

Mission de prospection économique aux États-Unis
29 mars 2010 *229*

Jeannot Krecké assiste au baptême du porte conteneurs OOCL Luxembourg Geoje en Corée du Sud
30 avril 2010 *230*

Présentation du rapport 2010 de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg
10 mai 2010 *231*

Mission de promotion économique en Arabie saoudite
16-20 mai 2010 *231*

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique à Shanghai
30 mai-3 juin 2010 *232*

Débat d'orientation sur les propositions gouvernementales de maintien et de développement de la compétitivité et de l'attractivité générale du Luxembourg
30 juin 2010 *234*

Éducation/Formation

Le Luxembourg et la Sarre intensifient leur collaboration en matière d'enseignement supérieur et de recherche
18 janvier 2010 *234*

Signature du contrat d'établissement entre l'Université du Luxembourg et l'État luxembourgeois
28 janvier 2010 *235*

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme de la formation professionnelle
2 mars 2010 *237*

Validation des acquis de l'expérience: reconnaissance officielle des savoirs et savoir-faire développés au cours de la vie professionnelle et extra-professionnelle
16 mars 2010 *237*

François Biltgen présente les chiffres clés de l'enseignement supérieur
12 mai 2010 *238*

Nouvelles aides financières de l'État pour études supérieures pour la rentrée académique 2010/2011
8 juin 2010 *241*

Égalité des chances

Les politiques de l'égalité des femmes et des hommes à l'ordre du jour d'une conférence au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
1er février 2010 *241*

«Bass du MEGA?»: une campagne participative destinée aux jeunes
10 mai 2010 *246*

Emploi/Travail

Présentation du programme «fit4job» développé dans le domaine du secteur financier dans le cadre de la politique de l'emploi du gouvernement
25 février 2010 *247*

Environnement

Marco Schank au séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»
28 janvier 2010 *248*

Marco Schank présente le Plan général de gestion des déchets
11 mars 2010 *248*

Trois membres du gouvernement participent au lancement de la campagne Greenpeace, «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM»
26 mars 2010 *248*

Présentation de la nouvelle loi relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
7 mai 2010 *249*

Présentation officielle du Système national de monitoring de la biodiversité
25 juin 2010 *250*

Famille

Les 14 enfants haïtiens en cours d'adoption par des familles luxembourgeoises accueillis à Luxembourg
21 janvier 2010 *252*

Marie-Josée Jacobs participe à la conférence «Au-delà des remèdes: comment prévenir la pauvreté?»
9 juin 2010 *252*

Kinderbetreuung: Kooperationsvereinbarung zwischen dem Ministerium für Familie und Integration und der Universität Luxemburg
22 juin 2010 *253*

Festivités/Commémorations

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2010 *254*

Finances/Fiscalité/Trésor/Budget

Mission de promotion du secteur financier luxembourgeois dans les pays du Golfe
11-14 janvier 2010 *258*

Signature d'un avenant entre le Luxembourg et le Japon pour adapter la convention de non-double imposition au standard international de l'OCDE
25 janvier 2010 *258*

Luc Frieden présente les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance pour la période 2009-2014
5 février 2010 *258*

Réunion informelle des ministres des Finances du Luxembourg, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et du Liechtenstein
14 février 2010 *259*

Présentation des propositions gouvernementales visant à réduire le déficit des finances publiques
13 avril 2010 *260*

Grande Région

Signature de la convention portant création d'une commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
26 janvier 2010 *262*

Signature d'une déclaration commune en vue de l'intensification de la coopération policière transfrontalière
14 juin 2010 *263*

Justice

François Biltgen dresse l'état des lieux des droits des victimes d'infractions pénales
13 janvier 2010 *264*

François Biltgen au sujet de l'importance de la Cour européenne des droits de l'homme
10 février 2010 *265*

François Biltgen à la conférence ministérielle sur la réforme du système européen de protection des droits de l'Homme à Interlaken
18-19 février 2010 *266*

Réforme des ASBL et des fondations: François Biltgen lance un plan d'action
10 mars 2010 *267*

François Biltgen présente les grandes lignes du nouveau projet de concept pénitentiaire du gouvernement
17 mars 2010 *267*

François Biltgen et le secrétaire d'État auprès de la ministre française de la Justice et des Libertés, Jean-Marie Bockel, au Centre pénitentiaire de Givenich
3-4 juin 2010 *269*

Médias/Communication

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
5 janvier 2010 *270*

François Biltgen salue l'agenda numérique de la Commission européenne
19 mai 2010 *271*

François Biltgen au 50e Festival international du film d'animation à Annecy: lancement de la réforme du BTS de dessin d'animation
10 juin 2010 *271*

Postes/Télécommunications

Présentation de la stratégie de modernisation et de développement des services mobiles et fixes de P&T/LUXGSM
10 mars 2010 *272*

Recherche/Science/Innovation

Visite de l'Agence spatiale européenne à Redu, vitrine du savoir-faire luxembourgeois dans le domaine spatial
11 mai 2010 *273*

Bilan annuel 2009: le Fonds national de la recherche a prouvé sa maturité à un niveau international
25 juin 2010 *274*

Santé

Mars Di Bartolomeo à la 63e Assemblée mondiale de la santé
17-18 mai 2010 *275*

Pomme de terre Amflora: le ministre de la Santé fait usage de la clause de sauvegarde
16 juin 2010 *276*

Présentation d'une campagne de sensibilisation et de prévention contre les méfaits de la musique suramplifiée
28 juin 2010 *277*

Société de l'information/TIC

Octavie Modert à l'édition 2010 du Cebit à Hanovre
5 mars 2010 *278*

Présentation de la stratégie de développement des réseaux Internet de nouvelle génération
9 mars 2010 *278*

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, à la soirée Golden I
6 mai 2010 *279*

Tourisme/Loisirs

La ministre du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, présente les nouvelles initiatives de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
11 janvier 2010 *280*

Remise des plaquettes EureWelcome
3 mai 2010 *281*

Programme «Service Qualitéit LETZEBUERG» – La différence est dans la qualité du service!
19 mai 2010 *282*

Transport/Mobilité

Claude Wiseler présente le *safety car* du Centre de formation pour conducteurs
18 mars 2010 *283*

Tripartite

Préparation des réunions du Comité de coordination tripartite: entrevues avec les organisations syndicales et patronales
26 janvier-3 février 2010 *284*

Comité de coordination tripartite
17 mars-27 avril 2010 *284*

Discours et déclarations

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *289*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *290*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires: «Europa nach dem Lissabon-Vertrag»
12 janvier 2010 *291*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion d'une conférence académique internationale à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg: «Die internationale Rolle der Europäischen Union nach dem Vertrag von Lissabon – Einblicke und Perspektiven»
22 janvier 2010 *301*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres
28 janvier 2010 *310*

Discours de Marco Schank à l'occasion du séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»
28 janvier 2010 *311*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 4e Congrès mondial contre la peine de mort
24 février 2010 *312*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch lors de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York
1er mars 2010 *314*

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York
2 mars 2010 *315*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2010 *317*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Petersberger Convention à Bonn
12 mars 2010 *319*

Marie-Josée Jacobs présente la déclaration sur la politique de coopération et de l'action humanitaire 2010 à la Chambre des députés
18 mars 2010 *325*

Discours de Jean-Claude Juncker à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort
18 mars 2010 *333*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps
1er mai 2010 *343*

Discours de Jean Asselborn devant la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
3 mai 2010 *347*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
5 mai 2010 *349*

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch lors de la présentation de la nouvelle campagne médiatique «Bass du MEGA?»
10 mai 2010 *360*

Intervention de Jean Asselborn devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
11 mai 2010 *362*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du grade de docteur *honoris causa* par l'université Sophia de Tokyo: «Neue Brücken schlagen: Japan und Europa, Inseln im Strom des Wandels»
20 mai 2010 *363*

Intervention de Jean Asselborn à la réunion de l'ASEAN à Madrid
27-29 mai 2010 *367*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3e Forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro
28 mai 2010 *368*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence de révision du statut de Rome, Kampala
31 mai 2010 *370*

Allocution du président de la République de Croatie, Ivo Josipović, à l'occasion du dîner d'État offert en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc
10 juin 2010 *372*

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le président de la République de Croatie, Ivo Josipović
10 juin 2010 *374*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion des festivités officielles dans le cadre du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *375*

Discours de l'ancien secrétaire d'État pour le Luxembourg, signataire de l'accord, Robert Goebbels, lors des festivités du 25e anniversaire des accords de Schengen
13 juin 2010 *377*

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *379*

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen: «Schengen: un esprit de confiance mutuelle et de solidarité»
13 juin 2010 *380*

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à la conférence européenne 2010 à Oslo: «The future of Europe at play»
15 juin 2010 *382*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève
15 juin 2010 *386*

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2010
22 juin 2010 *388*

À la une

18-19 janvier 2010

Jean-Claude Juncker reconduit

à la tête de l'Eurogroupe

Le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker, a été réélu en tant que président de l'Eurogroupe pour un mandat de deux ans et demi, comme le prévoit le traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009. Le chef du gouvernement luxembourgeois dirige les travaux de la réunion mensuelle des ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro depuis le 1er janvier 2005.

L'élection de Jean-Claude Juncker a eu lieu à l'unanimité au cours de la réunion de l'Eurogroupe, qui s'est tenue le 18 janvier 2010 à Bruxelles.

Auparavant, les membres de l'Eurogroupe ont écouté et discuté la présentation de leur président sur les grands axes de la politique qu'il compte mener au cours de son nouveau mandat. S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, Jean-Claude Juncker a esquissé les priorités de l'Eurogroupe dans les 30 mois à venir, qui devraient avant tout rendre l'Eurogroupe «plus efficace», notamment dans un contexte international qui «a dramatiquement changé» depuis la création de l'Eurogroupe en juin 1998:

- La coordination des politiques économiques et budgétaires, y compris les stratégies de sortie des mesures conjoncturelles décidées pour pallier les conséquences de la crise économique et financière, ainsi que l'application «en bonne et due forme» du pacte de stabilité et de croissance.
- Jean-Claude Juncker a également proposé «d'élargir la surveillance économique dans la zone euro», en concentrant les travaux sur «les questions liées à la compétitivité et les divergences de compétitivité» et les réflexions sur «l'élimination graduelle des déséquilibres macroéconomiques qui existent dans la zone». Le président de l'Eurogroupe a plaidé enfin pour que les ministres des Finances des pays membres de la zone euro prennent soin, «avant de coordonner les politiques économiques en Europe, de coordonner les politiques économiques chez eux», afin de déboucher sur une coordination des politiques économiques en Europe qui soit «cohérente et conséquente».
- Le troisième axe d'action concerne le statut international de l'euro. «Il faudra que nous adoptions un certain nombre de mesures communes sur

© SIP/Jock Fistick

lesquelles nous serons seuls à voter. Il faudra ainsi que l'Eurogroupe publie régulièrement un communiqué ou des termes de référence sur des sujets d'importance. […] La coordination des politiques économiques gagnera à être mieux exprimée dans la mesure où les grandes décisions en matière de politique budgétaire ou structurelle seront préalablement annoncées, avant la prise de décision finale.»

- L'Eurogroupe voudrait que la Commission européenne «puisse faire usage des moyens d'action qui sont les siens en relation avec l'Eurogroupe et adresser un avertissement aux pays qui divergent par rapport aux grandes orientations des politiques économiques et qu'un débat ait lieu au sein de l'Eurogroupe pour inciter le ou les pays en question à retourner sur le chemin de la vertu».
- Pour ce qui est de la représentation externe de la zone euro, «nous assistons à un changement chorégraphique immense depuis 18 mois. Il faut dire que le G7 est en train de perdre en importance puisqu'il a été relayé par le G20. Or, au niveau du G20, l'Eurogroupe n'est pas représenté. Il est donc évident, et la Commission, je l'espère, nous le suggérera dans une des initiatives à prendre le plus rapidement possible, de voir l'Eurogroupe être représenté au niveau du G20».
- L'Eurogroupe se consacrera «avec plus d'intensité que jusqu'à présent à tous les problèmes liés à l'élargissement de la zone euro», notamment en ce qui concerne la surveillance des politiques budgétaires et économiques dans les États membres du système monétaire européen II, «dont les politiques impactent les nôtres et dont nos politiques impactent les leurs».

Jean-Claude Juncker et Christine Lagarde, ministre française de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (© SIP/Jock Fistick)

- Finalement, l'Eurogroupe se dotera d'un secrétariat de 4 à 5 fonctionnaires en provenance du secrétariat général de l'Eurogroupe, dont la mission principale sera d'assister le président dans la préparation des travaux de l'Eurogroupe.

Et Jean-Claude Juncker de conclure: «Pour moi, l'essentiel sera la meilleure coordination des politiques économiques, qui touche à de nombreux domaines d'action des gouvernements. Je voudrais que nous inventions – et nous sommes en train de le faire – une procédure d'examen, de surveillance de la situation compétitive de nos États membres, par analogie aux procédures qui sont les nôtres en matière budgétaire.»

L'Eurogroupe a également débattu des points suivants:

- situation économique et financière de la zone euro;
- surveillance du développement de la compétitivité et des déséquilibres compétitifs dans la zone euro;
- contribution de la zone euro aux travaux du G20 dans le «cadre de croissance»;
- situation budgétaire et financière de la Grèce sur base de l'actualisation du programme de stabilité grec;
- programme de travail de l'Eurogroupe pour le 1er semestre 2010.

Luc Frieden, ministre des Finances, avec Georges Papakonstantinou, ministre des Finances de Grèce (© SIP/Jock Fistick)

27 janvier 2010

Visite de travail du

président du Conseil européen, Herman Van Rompuy

Dans le cadre de sa tournée des capitales, suite à sa nomination comme président du Conseil européen en novembre 2009, Herman Van Rompuy s'est rendu à Luxembourg le 27 janvier 2010. Il a eu des entrevues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Il a en outre été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Jean-Claude Juncker accueille Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, au ministère d'État (© SIP/Charles Caratini)

S'exprimant devant la presse à l'issue de son entretien avec le Premier ministre, le président du Conseil européen a d'abord rappelé que cette visite était la troisième qu'il effectuait au Luxembourg, d'abord en tant que président du Parlement belge, ensuite comme Premier ministre belge et enfin comme président du Conseil européen.

Herman Van Rompuy a également souligné qu'il avait déjà rencontré Jean-Claude Juncker dans sa fonction de président de l'Eurogroupe et que ces rencontres allaient dorénavant être mensuelles.

Pour ce qui est du Conseil européen informel du 11 février 2010 à Bruxelles, Herman Van Rompuy a identifié quatre sujets majeurs qui devraient être débattus par les chefs d'État ou de gouvernement: la sortie de la crise économique et financière, la croissance économique et les réformes structurelles, le changement climatique ainsi que la situation en Haïti.

En ce qui concerne le premier point, Herman Van Rompuy a insisté sur le fait que la stratégie de sortie de la crise ne saurait se faire sans «se tourner vers l'avenir et poursuivre nos réformes structurelles» afin de permettre «le retour à une croissance stable», notamment en améliorant le potentiel de croissance de l'Union européenne, aujourd'hui jugé «insuffisant pour financer notre modèle social et défendre l'*European way of life*». Lors de la réunion du 11 février 2010, les chefs d'État ou de gouvernement entameront les discussions y relatives, qu'ils continueront lors du Conseil européen de mars 2010 et s'achèveront en juin 2010. Pour la première étape en février 2010, Herman Van Rompuy a surtout insisté sur l'importance de «la gouvernance et du contenu de la stratégie» à définir. Pour cela, le président du Conseil européen compte «travailler en concertation étroite avec le président de l'Eurogroupe qui, en tout cas, travaille déjà de manière plus approfondie, plus structurée sur ces questions».

Pour ce qui est du changement climatique, Herman Van Rompuy a estimé que «les résultats de la conférence de Copenhague doivent vous interpeller», mais devraient inciter les Européens «à donner une nouvelle dynamique dans les négociations en 2010, tout en tenant pleinement compte des positions des uns et des autres».

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, en compagnie d'Herman Van Rompuy (© SIP/Charles Caratini)

Audience accordée à Herman Van Rompuy par S.A.R. le Grand-Duc (© SIP/Charles Caratini)

La situation après le tremblement de terre dévastateur en Haïti sera également à l'ordre du jour de la réunion du 11 février 2010. L'Union européenne dans son ensemble a déjà octroyé des aides de plus de 400 millions d'euros et participera collectivement à la mission de stabilisation des Nations unies par le biais de l'envoi de 300 policiers. Le président du Conseil européen a finalement souligné que l'Union européenne devrait «réfléchir à des formules européennes plus structurées pour l'aide humanitaire», notamment en se basant sur les idées et les travaux de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005 à la suite du tsunami en Asie du Sud-Est.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a, pour sa part, assuré le président du Conseil européen de la volonté du gouvernement luxembourgeois «d'être utile» pour l'aider à mener à bien les projets européens actuels et futurs.

9-11 février 2010

Le «tour des Balkans»

de Jean Asselborn

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué un «tour des Balkans» du 9 au 11 février 2010. Des visites de travail au Monténégro, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine et au Kosovo ont eu lieu.

Monténégro

Le 9 février, la délégation luxembourgeoise s'est déplacée à Podgorica, où le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue monténégrin Milan Rocen pour une entrevue bilatérale. En outre, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a rencontré le président de la République du Monténégro, Filip Vujanovic, le Premier ministre Milo Djukanovic ainsi que le président du Parlement, Ranko Krivokapic.

Suite à ces rencontres officielles, la délégation luxembourgeoise a visité l'ancienne capitale du Monténégro, Cetinje.

À l'ordre du jour ont figuré, outre les relations bilatérales, les progrès accomplis par le Monténégro dans ses efforts de rapprochement de l'Union européenne (UE) et de l'OTAN, ainsi que le point de vue monténégrin sur la situation régionale.

Au sujet des relations bilatérales, le ministre Asselborn a fait le point sur les projets d'assistance technique que le Grand-Duché soutient au profit du Monténégro. En effet, depuis 2004, le gouvernement luxembourgeois réalise, par l'intermédiaire de l'Agence de transfert

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueilli par Milan Rocen, ministre des Affaires étrangères de la République du Monténégro (© Ministère des Affaires étrangères)

de technologie financière (ATTF), des projets de transfert de connaissances en matière financière. En outre, le Luxembourg subventionne depuis plusieurs années des formations et des missions d'assistance technique dans le domaine de la mise en œuvre de l'acquis communautaire, ceci par l'intermédiaire de l'Institut européen d'administration publique (IEAP). Un autre point d'intérêt a été la coopération trilatérale de la Bourse de Luxembourg avec les Bourses de Belgrade et de Podgorica.

Les pourparlers ont également porté sur la coopération au développement, domaine où le Luxembourg s'est investi depuis 2000. Cette coopération s'articule autour de trois axes, à savoir une coopération bilatérale avec l'agence Lux-Development, une coopération bilatérale avec la Fondation Caritas Luxembourg ainsi qu'une coopération multilatérale avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le ministre Asselborn a souligné qu'en termes financiers, l'aide luxembourgeoise au Monténégro pour la période de 2000 à 2009 s'était élevée à environ 29 millions d'euros. Il a également expliqué que près de 7 millions d'euros supplémentaires étaient prévus pour des projets qui s'étaleront jusque fin 2012.

Point de presse de Jean Asselborn avec son homologue monténégrin Milan Rocen (© Ministère des Affaires étrangères)

Ces projets visent à améliorer les conditions générales de vie dans la région et se concentrent sur les secteurs économiques vitaux tels que l'agriculture, l'élevage et la sylviculture, ainsi que les secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé et le développement communautaire.

En ce qui concerne les efforts monténégrins en vue du rapprochement de l'UE, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a félicité son homologue des progrès réalisés au cours de l'année 2009, relevant notamment la libéralisation des visas avec les pays de l'espace Schengen comme une avancée significative qui profite directement aux citoyens monténégrins. Le Monténégro, après avoir déposé sa candidature d'adhésion le 15 décembre 2008, a entre-temps également remis le questionnaire à la Commission européenne. Celle-ci rédige actuellement son avis pour le Conseil de l'UE. Le ministre luxembourgeois a souligné que le Luxembourg apportait son plein soutien au Monténégro en vue de sa future accession à l'UE, exhortant son homologue à continuer le processus des réformes et à renforcer la coopération régionale. Dans la même lignée, le ministre Rocen a expliqué que le Benelux, et plus particulièrement le Grand-Duché, représentait un modèle pour son pays.

Concernant les relations entre le Monténégro et l'OTAN, l'intégration du pays dans les structures du pacte militaire après l'obtention en décembre 2009 du Membership Action Plan (MAP) était au centre des discussions.

Au cours d'un déjeuner de travail avec le ministre des Affaires étrangères, Milan Rocen, le ministre Asselborn a eu un échange de vues sur la situation politique dans les Balkans occidentaux.

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Le 10 février, le ministre Asselborn a continué son «tour des Balkans» par une visite de travail dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Suite à son déplacement à Podgorica, la délégation luxembourgeoise s'est rendue à Skopje pour des rencontres bilatérales avec le ministre des Affaires étrangères, Antonio Milososki, avec le président de la République, Gjorge Ivanov, ainsi qu'avec le Vice-Premier ministre Vasko Naumovski.

Lors de ces visites, le ministre Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales et s'est intéressé aux efforts réalisés en vue du rapprochement avec l'UE ainsi qu'à la question de l'appellation officielle de l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Au sujet des relations bilatérales, le ministre Asselborn a fait le point sur la contribution luxembourgeoise à la mise en place d'un Centre de visa au sein du ministère des Affaires étrangères à Skopje, centre qui est opérationnel depuis le début de l'année 2008 et désormais équipé d'un «système national de gestion des visas». Ce centre a permis au pays d'avancer de façon significative vers l'adhésion à l'UE, un régime de libéralisation de visas avec les pays de l'espace Schengen étant entré en vigueur en décembre 2009.

Les pourparlers ont également porté sur des projets d'assistance technique que le Grand-Duché soutient au profit de l'ancienne

Jean Asselborn avec le président de la République de Macédoine, Gjorge Ivanov (© Ministère des Affaires étrangères)

Conférence de presse de Jean Asselborn avec son homologue macédonien Antonio Milososki (© Ministère des Affaires étrangères)

République yougoslave de Macédoine. En effet, le gouvernement luxembourgeois réalise, par l'intermédiaire de l'ATTF, des projets de formation de cadres et de responsables du secteur bancaire et financier. En outre, le Luxembourg subventionne depuis plusieurs années des formations et des missions d'assistance technique dans le domaine du droit européen, ceci par l'intermédiaire de l'IEAP. Finalement, une formation en faveur des journalistes en vue de les familiariser avec le fonctionnement et les institutions de l'UE a été organisée en 2009 par l'intermédiaire du groupe European Journalism Centre.

En ce qui concerne les efforts de l'ancienne République yougoslave de Macédoine en vue de son rapprochement avec l'UE, les ministres se sont félicités du rapport de progrès présenté par la Commission européenne, qui est très positif et sur la base duquel la Commission recommande désormais l'ouverture des négociations d'adhésion. En effet, l'ancienne République yougoslave de Macédoine a renforcé le fonctionnement de sa démocratie ainsi que le processus de réformes administratives; elle a également accompli des progrès significatifs dans les domaines judiciaire et policier. En outre, le gouvernement a aussi assuré la stabilité de ses institutions, garantissant l'État de droit et le respect des droits fondamentaux.

Concernant la question de l'appellation officielle de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, élément-clé qui bloque actuellement l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE, les ministres se sont entretenus des différentes possibilités en vue de résoudre cette question.

Au cours d'un déjeuner de travail avec le ministre des Affaires étrangères, Antonio Milososki, le ministre Asselborn a eu un échange de vues avec son homologue sur la situation politique dans les Balkans occidentaux.

Kosovo

Suite à son déplacement à Skopje, la délégation luxembourgeoise s'est rendue les 10 et 11 février à Pristina au Kosovo pour des rencontres bilatérales avec le ministre des Affaires étrangères, Skender Hyseni, le président de la République, Fatmir Sejdiu, ainsi qu'avec le Premier ministre Hashim Thaçi.

Lors de son arrivée à Pristina le 10 février en soirée, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est rendu au camp de la force internationale KFOR à Novo Selo pour rendre visite au contingent de l'armée luxembourgeoise qui s'y trouve placée sous commandement français.

Lors de ses visites officielles le 11 février, le Vice-Premier ministre Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales et s'est intéressé aux efforts réalisés en vue du rapprochement du Kosovo avec l'UE ainsi qu'aux développements récents au sein de la jeune république.

Les ministres se sont félicités de la qualité de la coopération luxembourgeoise au Kosovo. Celle-ci poursuit trois objectifs principaux, à savoir la stabilité et le développement, la lutte contre la pauvreté ainsi que la création de perspectives pour les Kosovars qui retournent dans leur pays d'origine. Immédiatement après le conflit, l'action luxembourgeoise s'était concentrée sur l'aide humanitaire et la reconstruction. Durant cette phase, trois villages avaient été reconstruits, ainsi que plusieurs infrastructures scolaires et

Jean Asselborn avec le président kosovar Fatmir Sejdiu (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn avec le Premier ministre kosovar Hashim Thaçi (© Ministère des Affaires étrangères)

médicales. Depuis 2001, l'action de la coopération luxembourgeoise est progressivement passée de l'aide humanitaire à la coopération au développement. Ainsi, le ministre Asselborn a dressé l'état des lieux des contributions luxembourgeoises, qui s'élèvent à 30 millions d'euros pour la période de 2008 à 2012, engagement annoncé en juillet 2008 à Bruxelles lors de la conférence des donateurs et qui se concentre sur les secteurs de la formation professionnelle et de la santé. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet dans le domaine de l'éducation, accord qui a été signé le 2 février 2010 au Luxembourg entre le ministre kosovar de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, Enver Hoxhaj, et la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Les pourparlers ont également porté sur des projets d'assistance technique que le Grand-Duché soutient au profit du Kosovo. En effet, le gouvernement luxembourgeois réalise, par l'intermédiaire de l'ATTF, des projets de formation de cadres et de responsables du secteur bancaire et financier. En outre, le Luxembourg subventionne depuis plusieurs années des formations et des missions d'assistance

technique dans le domaine du droit européen, ceci par l'intermédiaire de l'IEAP.

En ce qui concerne les efforts du Kosovo pour se rapprocher de l'UE, les ministres se sont entretenus du développement des relations entre l'UE et le Kosovo. Les ministres ont plus particulièrement noté les efforts du gouvernement kosovar en vue de remplir les critères européens et ont analysé le rapport de progrès, dressé par la Commission européenne en octobre 2009. À ce titre, le ministre Asselborn a exhorté ses interlocuteurs à continuer le processus de réformes, en notant que le futur du pays résidait au sein de la famille européenne.

Au cours d'un déjeuner de travail avec le ministre des Affaires étrangères, Skender Hyseni, le ministre Asselborn a eu avec son homologue un échange de vues sur la situation politique dans les Balkans occidentaux.

Au cours de l'après-midi, la délégation luxembourgeoise a rencontré le chef adjoint de la mission d'État de droit de l'UE (EULEX), Roy Reeves, ainsi que le représentant spécial de l'UE au Kosovo et chef du Bureau civil international (ICO), Pieter Feith.

24 février 2010

Présentation de la première

Charte d'accueil et de service «moien merci»

pour les administrations publiques

Le 24 février 2010 a eu lieu une conférence de presse conjointe de la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Octavie Modert, et du ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo. Cette conférence avait pour but d'officialiser la première Charte d'accueil et de service «moien merci» pour les administrations publiques.

Placer le citoyen-usager au centre des préoccupations, en prenant soin de la qualité des relations et en gérant ses attentes et sa satisfaction, tel est l'un des objectifs des activités de la réforme administrative. La Charte d'accueil et de service, ancrée dans le programme gouvernemental du 29 juillet 2009, est l'instrument proposé par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (MFPRA) aux administrations pour exprimer leur engagement quant à la qualité de service que l'usager est en droit d'attendre du service public.

La Charte d'accueil et de service permet ainsi à toute administration en contact fréquent avec le public de se doter d'une liste de six standards de service, appelés «socle commun des engagements», qu'elle s'engage à respecter. Alors que les six rubriques du socle commun des engagements sont fixes, les administrations et services sont libres d'en décliner le contenu de manière concrète et précise, en fonction des réalités qui leur sont propres. Ainsi, les administrations et services doivent définir des actions permettant de faciliter l'accès à leurs services, de garantir un accueil attentif ainsi qu'une communication efficace, de proposer des réponses claires aux questions de leurs usagers, d'annoncer les délais, de gérer leurs réclamations, de prendre en compte leurs suggestions, de mesurer

Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Sécurité sociale, et Nathalie Rausch, directrice de la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance, lors de la conférence de presse (© SIP/Luc Deflorenne)

leur satisfaction et de veiller à s'améliorer continuellement.

Le logo «moien merci» illustre la réciprocité de la relation citoyen/administration et exprime l'idée du respect mutuel.

Pour aider les administrations à relever ce défi, le MFPRA, en collaboration avec le Centre de recherche public Henri Tudor (CRP-HT) et le Service information et presse (SIP) du gouvernement offre aux départements ministériels, administrations et services qui s'engagent dans cette démarche une assistance en ce qui concerne la réalisation de la Charte d'accueil et de service.

En 2008, la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance (CEO) s'était portée candidate, en tant qu'administration-pilote, pour la réalisation d'une Charte d'accueil et de service. Dès 2006, la CEO a eu le souci d'une amélioration continue de ses services. Elle s'appuie en cela sur les conclusions d'une enquête de satisfaction réalisée auprès des bénéficiaires des prestations à domicile et d'une auto-évaluation ayant abouti à un plan d'action. Suite à un travail d'analyse et de réflexion, la CEO a défini 25 engagements qui sont présentés dans une brochure spécifique envoyée à l'ensemble des bénéficiaires de ses prestations.

moien merci!

28 février-3 mars 2010

Françoise Hetto-Gaasch à la 54e session de la

Commission de la condition de la femme de l'ONU

à New York

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, était en visite à New York du 28 février au 3 mars 2010 dans le cadre de la 54e session de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations unies (ONU), qui a débattu de l'analyse de la Déclaration et du programme d'action de Pékin, quinze ans après sa mise en œuvre.

Françoise Hetto-Gaasch en compagnie d'Inés Alberdi, directrice du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (© Ministère de l'Égalité des chances)

En marge de la session de la CSW, Françoise Hetto-Gaasch a assisté le 28 février 2010 à un échange de vues informel, initié par Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne, sur l'orientation des politiques en matière d'égalité des femmes et des hommes.

La commissaire a confirmé que les politiques d'égalité de l'Union européenne ne visaient pas seulement la promotion féminine, mais l'établissement de l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes.

Rachel Mayanja, conseillère spéciale du secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme de l'ONU, a assisté aux discussions, de même que divers ministres et chefs de délégation des États membres de l'Union européenne. Elle a donné des informations sur l'unité composite que l'ONU envisageait de mettre en place pour assurer une meilleure efficacité à ses services normatifs et opérationnels travaillant, d'un côté, pour l'égalité des femmes et des hommes et, de l'autre, pour l'avancement des femmes.

La ministre luxembourgeoise a présenté les grandes lignes du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes 2009-2013 et a, dans ce contexte, confirmé l'attachement du Luxembourg à cette double approche mise en avant par les autres intervenantes.

Le 1er mars 2010, Françoise Hetto-Gaasch a participé à la réunion ministérielle de l'Organisation internationale de la francophonie (page 314), qui a adopté une déclaration sur les violences faites aux femmes.

La ministre a également rencontré Inés Alberdi, directrice du Fonds de développement des Nations unies pour la femme (Unifem), qui lui a présenté le plan stratégique 2008-2013 du fonds, comprenant quatre priorités:

- la sécurité économique des femmes;
- la lutte contre les violences faites aux femmes;
- la lutte contre le sida;
- la participation politique des femmes.

Françoise Hetto-Gaasch à la 54e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU (© Ministère de l'Égalité des chances)

Les discussions ont également porté sur la nouvelle entité composite à créer au sein de l'ONU. La ministre de l'Égalité des chances a exprimé le souhait que cette institution couvre aussi bien les volets de la promotion féminine que celui de l'égalité entre hommes et femmes. La directrice a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son soutien financier au fonds.

En date du 2 mars 2010, Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, s'est adressée à l'Assemblée plénière de la CSW (page 315). Elle a notamment rappelé l'engagement du gouvernement luxembourgeois en faveur d'une égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

En marge de la réunion, la ministre a rencontré Rachel Mayanja. L'échange de vues a porté, entre autres, sur le champ d'action de la nouvelle entité composite que l'ONU envisage de mettre en place. Rachel Mayanja partage l'avis de la ministre luxembourgeoise que la structure en question devra s'occuper aussi bien de la promotion féminine que de l'égalité entre les hommes et les femmes.

D'une manière plus générale, les deux responsables politiques partagent l'avis qu'il est indispensable de responsabiliser les femmes et les hommes à titre égal dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'égalité. Le nécessaire changement des mentalités demande en effet des efforts communs et complémentaires de la part des hommes et des femmes.

Françoise Hetto-Gaasch a finalement assisté au lancement de l'agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes dans le contexte du VIH. Elle a adressé un message au public composé de nombreuses personnalités engagées dans la lutte contre le VIH, parmi lesquelles la chanteuse Annie Lennox, en attirant l'attention sur le rôle de l'éducation en la matière.

Le 3 mars 2010, la ministre luxembourgeoise a été reçue par Asha-Rose Migiro, secrétaire générale adjointe de l'ONU. Tout comme au cours des rendez-vous précédents, les discussions ont principalement porté sur la nouvelle unité composite à mettre en place au sein de l'ONU. Françoise Hetto-Gaasch a confirmé la volonté du gouvernement luxembourgeois de contribuer à faire avancer le processus intergouvernemental en vue d'une

Entrevue de Françoise Hetto-Gaasch avec Rachel Mayanja, conseillère spéciale du secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme de l'ONU (© Ministère de l'Égalité des chances)

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, avec Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne (© Ministère de l'Égalité des chances)

mise en place rapide de la nouvelle structure et exprimé le souhait que le champ d'action couvre aussi bien l'autonomisation féminine que l'égalité des femmes et des hommes.

Se félicitant des travaux réalisés par le Luxembourg dans le cadre de la présidence du Conseil économique et social de l'ONU, la secrétaire générale adjointe a demandé le soutien du gouvernement luxembourgeois dans le contexte des réformes structurelles envisagées au niveau de l'ONU dans d'autres domaines politiques.

8 mars 2010

La réforme des classes supérieures de

l'enseignement secondaire et secondaire technique

Le 8 mars 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les grands axes d'un futur projet de réforme des classes supérieures de l'enseignement postprimaire. Les changements envisagés sont exposés dans un document d'orientation que le ministère a élaboré à la suite d'un large processus de consultation. Le document a été diffusé à tous les enseignants et sera soumis à une nouvelle consultation après les vacances de Pâques. La ministre a également présenté l'état des réflexions menées au sujet des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en compagnie de Michel Lanners, premier conseiller de gouvernement au ministère, Caroline Lentz, professeure chargée de mission, et Liz Kremer-Rauchs, chargée de mission (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle)

Les classes inférieures: un parcours d'orientation

Classes charnières entre l'école fondamentale et les classes supérieures, les classes inférieures constituent une étape importante dans le parcours scolaire de chaque élève. Les missions qui s'en dégagent sont multiples: approfondir les acquis de l'école fondamentale, introduire de nouvelles matières, rendre les élèves suffisamment autonomes pour faire un choix d'orientation pertinent…

Les travaux en cours ou à venir feront des classes inférieures un véritable parcours d'orientation: les classes respectivement de 7e-6e et de 7e-8e seront organisées sous forme de cycle; l'approche par compétences sera consolidée dans toutes les branches; le tutorat sera généralisé; en classe de 9e, l'élève sera orienté en fonction d'un profil d'orientation nuancé.

Pour le 3e trimestre de 2010, la ministre a annoncé la publication d'un document-cadre qui précisera l'organisation des classes inférieures pour l'année scolaire 2010/2011 et qui tracera les perspectives des années à venir.

Les classes supérieures: un parcours de spécialisation

Mady Delvaux-Stehres a ensuite présenté les grandes lignes du document d'orientation pour une réforme des classes supérieures. L'objectif de la réforme sera d'assurer aux jeunes une formation générale plus étendue en même temps qu'une spécialisation exigeante qui leur permettra d'acquérir des connaissances et compétences approfondies dans certaines matières.

Voici les points-clés autour desquels s'articulent les propositions:

Le travail d'envergure individuel

Outiller les jeunes pour l'université ou un premier emploi nécessite qu'on leur transmette des stratégies d'apprentissage, l'esprit d'initiative, des compétences sociales. Dans cet objectif, le document d'orientation propose que les élèves remettent à la fin de la classe de 2e ES ou 12e EST un travail d'envergure. Il s'agit d'un projet complexe, résultat de travaux planifiés sur une année scolaire, en relation avec plusieurs matières au choix. Chaque élève sera encadré par un professeur-tuteur et soutiendra son travail à l'oral devant un jury.

© Christof Weber/SIP

L'harmonisation des programmes et la création d'un portfolio

L'acquisition d'une large culture générale passe par la stimulation de la curiosité et de l'esprit critique, la transmission de connaissances solides et diversifiées, la connaissance de soi et de l'autre. Il est proposé que les enseignants des différentes matières collaborent davantage et développent une approche transdisciplinaire. Les commissions nationales des programmes auront pour mission de fixer un cadre assurant une plus grande cohérence entre les programmes des différentes matières. Par ailleurs, il est important de valoriser les engagements et les activités des élèves en dehors de la classe: ainsi, les élèves seront amenés à créer un portfolio qui comprendra leurs productions et des témoignages de leurs expériences aussi bien scolaires qu'extrascolaires.

Une spécialisation progressive et cohérente

Les classes supérieures seront organisées en parcours de spécialisation. Celui-ci comprendra pour l'ES les classes de 4e à 1re; pour l'EST, les classes de 10e à 13e. La spécialisation pourra se faire selon deux grandes dominantes à l'ES: «sciences et mathématiques» ou «sciences humaines et langues». Elle pourra se faire selon trois dominantes à l'EST – Régime technique: «sciences et technologie», «commerce/administration et communication» ou «artistique».

Un enseignement des langues poussé

Selon la spécialisation, les différentes langues enseignées occuperont une place différente. Il sera tenu compte du fait que l'anglais est devenu incontournable tant dans la plupart des études supérieures que dans le monde professionnel.

La cohérence et la flexibilité dans le choix des matières de l'examen de fin d'études

Il est proposé que l'élève choisisse, à l'intérieur d'un cadre déterminé, les matières soumises à épreuves. Réduites à six à l'écrit et deux à l'oral, celles-ci devront former un ensemble cohérent en fonction de la dominante choisie.

9 mars 2010

Visite officielle au Luxembourg d'Angela Merkel,

chancelière de la République fédérale d'Allemagne

La chancelière de la République fédérale d'Allemagne, Angela Merkel, a effectué le 9 mars 2010 sa première visite officielle au Luxembourg. Elle a été accueillie par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine.

Arrivée de Jean-Claude Juncker et d'Angela Merkel au ministère d'État (© SIP/Charles Caratini)

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue en tête-à-tête à l'Hôtel de Bourgogne. À côté des relations bilatérales, les pourparlers ont porté sur les grands dossiers de l'actualité politique et économique européenne, et notamment sur la situation budgétaire et financière de la Grèce et l'idée d'un Fonds monétaire européen.

Concernant la Grèce, le Premier ministre luxembourgeois a qualifié d'hypothétique toute question relative à une intervention de la zone euro en Grèce. Selon lui, le programme de consolidation grec est capable de montrer ses effets et la Grèce n'aura besoin d'aucun soutien.

Néanmoins, Jean-Claude Juncker et Angela Merkel ont insisté sur la nécessité de limiter les spéculations malsaines contre les États ainsi que les spéculations sur les produits dérivés financiers, notamment les *credit default swaps* (CDS). Avec la France et la Grèce, les deux chefs de gouvernement ont ainsi annoncé qu'ils développeraient des idées y relatives et les soumettraient à la Commission européenne pour qu'elle prenne une initiative en cette matière.

Concernant l'idée d'un Fonds monétaire européen, Jean-Claude Juncker a souligné que celle-ci ne concernait pas la Grèce, dont la situation requiert une solution à court terme. Néanmoins, la question se pose s'il n'est «pas opportun d'ajouter au dispositif monétaire européen un appui supplémentaire en cas de défaut de paiement d'un État membre de l'UE». Selon lui, «on aura besoin d'un tel instrument». «Mais», a mis en garde le Premier ministre luxembourgeois et président de l'Eurogroupe, «ceci n'entraîne aucunement la possibilité pour certains pays de disposer d'un parapluie européen en cas d'efforts budgétaires et financiers déficients.» Et à la chancelière allemande d'ajouter qu'il ne fallait pas donner l'impression non plus que le pacte de stabilité et de croissance ne serait plus valable.

Jean-Claude Juncker et Angela Merkel se sont en outre accordés sur la nécessité de renforcer les moyens dont dispose Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, pour pouvoir disposer de moyens de contrôle renforcés des statistiques des États membres de l'Union européenne.

Au sujet des relations bilatérales, jugées excellentes par les deux chefs de gouvernement, Jean-Claude Juncker et Angela Merkel ont discuté des voies de communication entre les deux pays et en particulier d'une liaison ferroviaire vers Trèves et en direction de Coblence. Les ministres des Transports de l'Allemagne et du

Conférence de presse conjointe de Jean-Claude Juncker et d'Angela Merkel (© SIP/Charles Caratini)

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden avec Angela Merkel au déjeuner officiel offert par le gouvernement luxembourgeois (© SIP/Charles Caratini)

Luxembourg seront chargés de régler les questions afférentes.

Dans le cadre du protocole de Kyoto et des efforts du Luxembourg pour augmenter la part des énergies alternatives dans sa consommation d'électricité totale, le Premier ministre Juncker a annoncé que le Luxembourg participerait aux investissements allemands en matière d'énergie renouvelable, notamment en haute mer, et que l'énergie éolienne y produite serait partiellement attribuée au Luxembourg.

Notant que 400 étudiants allemands étaient inscrits à l'heure actuelle à l'Université du Luxembourg, Jean-Claude Juncker a remercié Angela Merkel pour l'accueil réservé aux étudiants luxembourgeois en Allemagne.

Enfin, Jean-Claude Juncker et Angela Merkel ont convenu de nommer chacun un ministre ou haut fonctionnaire qui seront chargés de résoudre les problèmes bilatéraux persistant entre les deux pays, notamment dans le domaine du transport ou en matière énergétique.

Audience au palais grand-ducal

Après le déjeuner officiel, offert au château de Bourglinster par le Premier ministre Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue, la chancelière fédérale allemande a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Par la suite, Angela Merkel a eu une entrevue avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar. Une entrevue avec le président de la Cour de justice de l'Union européenne, Vassilios Skouris, figurait également à l'ordre du jour de la visite officielle.

22 mars 2010

Romain Schneider à la conférence transnationale

«Région rurale sans frontières – Landraum grenzenlos»

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a participé le 22 mars à la conférence transnationale «Région rurale sans frontières – Landraum grenzenlos», organisée par l'Association européenne pour le développement rural et le renouveau villageois (ARGE) à St-Vith, en Belgique.

Dans la région transfrontalière allemande, belge et luxembourgeoise se côtoient cinq régions: la Communauté germanophone de Belgique, la Région wallonne, le Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La conférence était consacrée à l'analyse des attentes et des exigences de ces régions concernant leur développement rural, notamment par rapport aux éléments essentiels tels que la résidence, le travail et la mobilité.

Les mots de bienvenue d'Isabelle Weykmans, ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique, ainsi que de Charles Konnen, président de l'ARGE, ont été suivis des interventions de Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, et d'Eckhard Uhlenberg, ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Lors de son discours, le ministre luxembourgeois a présenté les deux aspects principaux caractérisant le développement rural au Grand-Duché de Luxembourg, à savoir les plans de développement communaux d'une part, et le programme de développement rural 2007-2013 d'autre part.

Depuis 20 ans, le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural joue un rôle de coordinateur lors de l'élaboration de plans de développement des communes rurales. Les plans de développement sont à considérer comme un instrument de planification communal, qui vise à soutenir les communes dans leurs efforts de se donner un cadre d'orientation et de planification global.

Eckhard Uhlenberg, ministre de l'Environnement et de la Protection de la nature, de l'Agriculture et de la Protection des consommateurs de Rhénanie-du-Nord-Westphalie; Isabelle Weykmans, ministre de la Culture, des Médias et du Tourisme de la Communauté germanophone de Belgique; et Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

Quant au programme de développement rural 2007-2013, Romain Schneider a souligné que la politique du développement rural, telle que décidée sous Présidence luxembourgeoise en 2005, visait à mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural ainsi qu'à promouvoir la diversification de l'économie rurale.

Sur base de ces considérations, une stratégie nationale et un programme national de développement rural ont été élaborés. Afin de développer les structures économiques et socioculturelles dans les zones rurales, sept mesures de soutien ont été élaborées sur base de la législation européenne et adaptées aux conditions nationales à partir d'un certain nombre de mesures de soutien européennes, qui sont les mieux adaptées aux conditions nationales.

Il s'en est suivi une discussion avec les représentants politiques au sujet de la nécessité de renforcer le cadre de politiques et d'instruments pour un meilleur développement rural en région transfrontalière en général, et de la mobilité, de l'habitat et de l'emploi en particulier.

Les trois ministres ont loué l'étroite coopération qui caractérise cette région d'Europe et se sont engagés à mettre en œuvre tous les moyens possibles pour la renforcer.

22-24 mars 2010

Visite de Jean-Marie Halsdorf

en Afghanistan et au Liban

Entrevue de Jean-Marie Halsdorf avec le représentant spécial des Nations unies, Staffan de Mistura (© SIP/Nicolas Bouvy)

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, lors de son arrivée à l'aéroport de Kaboul (© SIP/Nicolas Bouvy)

Kaboul

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a visité les 22 et 23 mars 2010 les troupes luxembourgeoises en Afghanistan. Il était accompagné de Ben Fayot, président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des députés.

Le ministre a mis à profit son déplacement pour rencontrer le ministre adjoint de la Défense afghan, M. Akram. Il a de même eu des entretiens avec le nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Staffan de Mistura, ainsi qu'avec le lieutenant-général Nick Parker, commandant adjoint de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, et le représentant civil de l'OTAN en Afghanistan, l'ambassadeur Mark Sedwill. Depuis 2003, le Luxembourg est présent en Afghanistan avec neuf militaires qui sont stationnés à l'aéroport de Kaboul.

Accueil de Jean-Marie Halsdorf par son homologue libanais Elias Murr (© SIP/Nicolas Bouvy)

Beyrouth

Les 23 et 24 mars, Jean-Marie Halsdorf a effectué une visite de travail au Liban, accompagné de Ben Fayot.

À son arrivée à Beyrouth le 22 mars, il a d'abord été reçu par son homologue, le ministre de la Défense libanais, Elias Murr. Les ministres ont procédé à un tour d'horizon de la situation sécuritaire dans la région et plus particulièrement de la mise en œuvre de la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies. Celle-ci constitue entre autres la raison de la présence luxembourgeoise au Liban. Le ministre libanais s'est félicité de la qualité de la contribution de l'armée luxembourgeoise, soulignant au passage le plus de sécurité que le déminage apportait à la population locale.

Naqoura

Jean-Marie Halsdorf s'est ensuite rendu dans le sud du pays pour rencontrer les responsables de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL).

Au quartier général de la FINUL, à Naqoura, Jean-Marie Halsdorf et Ben Fayot ont d'abord rencontré le commandant de la force onusienne, le général espagnol Alberto Asarta Cuevas. Ils se sont ensuite rendus sur la zone d'action du contingent luxembourgeois pour assister à une présentation des activités de l'équipe luxembourgeoise d'EOD (Explosive Ordnance Disposal). Ce dispositif, composé de deux sous-officiers et d'un soldat volontaire, est spécialisé dans la destruction et la neutralisation d'engins explosifs.

La mission des trois militaires luxembourgeois a débuté début février et prendra fin au mois de juin 2010. Les démineurs luxembourgeois font partie du détachement belge Belufil, basé au camp «Scorpion» à Tibnine. Les responsables militaires belges ont souligné combien significative était la contribution de l'armée luxembourgeoise au succès général de la mission.

Le Luxembourg participe depuis octobre 2006 à la FINUL et, jusqu'à ce jour, pas moins de 19 militaires luxembourgeois ont effectué des missions pour la force de l'ONU au Liban.

Jean-Marie Halsdorf et l'adjudant-major Patrick De Paoli sur la zone d'action du contingent luxembourgeois à Naqoura (© SIP/Nicolas Bouvy)

12-15 avril 2010

Mission de promotion économique

en Russie

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une mission de promotion économique en Russie du 12 au 15 avril 2010. Ils étaient accompagnés d'une importante délégation de représentants d'entreprises.

L'objectif de cette mission était de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les relations économiques et commerciales avec la Russie, dont le marché représente des opportunités considérables pour les entreprises luxembourgeoises.

La délégation luxembourgeoise s'est rendue à Moscou et à Saint-Pétersbourg, où le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké sont intervenus au cours des différents séminaires organisés conjointement par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, la Chambre de commerce et les agences de promotion Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance.

Depuis la dernière mission économique en Russie il y a quatre ans, l'économie mondiale a connu de grands changements. Mais, selon le ministre Jeannot Krecké, la crise

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors du séminaire «Luxembourg – THE business hub in Europe» (© SIP/Charles Caratini)

a également offert «de nouvelles opportunités», et c'est dans ce contexte que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est félicité de la présence de plus de 300 entrepreneurs russes et luxembourgeois qui ont saisi l'occasion d'assister à l'ouverture du séminaire économique «Luxembourg – THE business hub in Europe», organisé à Moscou le 12 avril. Lors de sa présentation, Jeannot Krecké a insisté sur la notion de «partenariat», qui devrait être le mot d'ordre dans les relations économiques bilatérales. Il a souligné, par ailleurs, le rôle du Luxembourg au cœur de l'Europe, qui, grâce à son multilinguisme, sert également de lien entre les partenaires allemand et français. La Russie, de son côté, offre aux entrepreneurs luxembourgeois également des opportunités nouvelles à dimension occidentale, voire orientale.

Le 13 avril, Luxembourg for Finance, l'agence responsable du développement du secteur financier pour le Grand-Duché de Luxembourg, et Mosfinagency, l'agence gouvernementale en charge du développement du secteur financier pour la ville de Moscou, ont organisé un séminaire pour débattre des multiples opportunités de collaboration.

À cette occasion, ils ont signé un *memorandum of understanding* pour promouvoir la coopération et le développement du secteur dans divers domaines. Le *memorandum of understanding* et le séminaire sont particulièrement significatifs au vu du rôle régional et global de ces deux centres financiers ainsi que de leurs relations croissantes dans bon nombre de domaines. Alors que Moscou est le plus important centre financier de la Russie, mais aussi de la région d'Asie centrale, Luxembourg est, quant à lui, le second plus grand centre des fonds d'investissement au monde et le premier centre de banque privée pour la zone euro. Grâce à cette initiative, Luxembourg va contribuer aux opportunités d'affaires pour ses acteurs financiers.

À l'issue de deux jours de promotion économique à Moscou, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a dressé un premier bilan très positif de cette visite, qui fait suite à une première mission économique en 2006. Il s'est félicité tout particulièrement du fait que le Luxembourg y disposait d'une excellente réputation et que les démarches des dernières années avaient porté leurs fruits. Le nombre élevé de participants aux différents séminaires témoigne aussi de cette confiance. Les partenaires russes apprécient avant tout le savoir-faire et les services fournis par les autorités luxembourgeoises ainsi que les contacts directs avec ces dernières. Cette approche «client» préconisée par le gouvernement luxembourgeois constitue un des atouts majeurs de notre pays, ce qui le distingue d'autres pays européens, a souligné Jeannot Krecké.

Autre atout important: le partenariat, qui est le mot d'ordre dans les relations commerciales, d'ailleurs

Les participants au séminaire «Luxembourg – THE business hub in Europe» (© SIP/Charles Caratini)

Rencontre avec le président du conseil d'administration de Gazprombank: (de g. à dr.) Gaston Stronck, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg en Fédération de Russie; Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; S.A.R. le Grand-Duc héritier; et Andrey Akimov, président du conseil d'administration de Gazprombank (© SIP/Charles Caratini)

très apprécié par les partenaires russes, puisque l'approche luxembourgeoise consiste à associer les entreprises russes aux projets luxembourgeois et vice-versa.

De nombreux contacts ont pu être établis au cours des deux jours de visite à Moscou et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est réjoui tout particulièrement que Gazprombank et Sberbank, déjà établies au Luxembourg, y renforceront prochainement leur structure. Par ailleurs, Gazprombank est intéressée à investir davantage dans les énergies renouvelables. À cette fin, le Luxembourg a été sélectionné par les responsables de cette banque russe en vue de l'établissement d'un fonds dans ce domaine. Des contacts avec la société Enovos seront établis dans un avenir proche afin de discuter de la mise en œuvre concrète de ce projet. De son côté, la société ArcelorMittal est en discussion avec des partenaires russes pour la construction de parkings couverts.

Jeannot Krecké a par ailleurs tenu à préciser que les autorités luxembourgeoises continueraient tous leurs efforts pour que l'accord de non-double imposition avec la Russie soit finalisé à court terme.

À Moscou, le prince héritier et le ministre Jeannot Krecké ont eu en outre un échange de vues avec le vice-ministre de l'Économie, Andrei Klepatch. À l'ordre du jour des pourparlers figuraient avant tout les relations économiques bilatérales.

Une rencontre avec le maire de Moscou, Iouri Loujkhov, figurait également au programme.

1er mai 2010

Inauguration du pavillon luxembourgeois

à l'Exposition universelle à Shanghai

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et président du groupement d'intérêt économique Luxembourg@ExpoShanghai2010, Jeannot Krecké, a inauguré officiellement le pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle à Shanghai le 1er mai 2010, ceci en présence du commissaire général du pavillon, Robert Goebbels, et d'un grand nombre de personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Cérémonie d'ouverture du pavillon luxembourgeois: (de g. à dr.) Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; Robert Goebbels, commissaire général du pavillon luxembourgeois; Pierre Ferring, consul général du Luxembourg à Shanghai, commissaire général adjoint du pavillon luxembourgeois; et François Valentiny, architecte du pavillon luxembourgeois (© SIP/Nicolas Bouvy)

Conçu par le bureau d'architectes luxembourgeois Hermann & Valentiny et Associés, le pavillon est entièrement réalisé à partir de matériaux recyclables (acier, verre et bois). Il s'inspire de la traduction du mot «Luxembourg» en chinois, «Lusenbao», qui signifie «forêt et forteresse». Placé sous le thème «Small is beautiful too», le pavillon luxembourgeois illustre la réalité du pays et de la population luxembourgeoise. Il s'insère parfaitement dans le thème général de l'Exposition universelle, qui est «Meilleure ville, meilleure vie».

Jeannot Krecké et Robert Goebbels font visiter le pavillon luxembourgeois au vice-président du Congrès national du peuple, Han Qi De, et à son épouse (© SIP/Nicolas Bouvy)

Après l'inauguration officielle du pavillon luxembourgeois, le ministre Jeannot Krecké a pu accueillir, en présence du commissaire général Robert Goebbels, le vice-président du Congrès national du peuple, Han Qi De, pour une visite du pavillon. Ce haut dignitaire chinois et sa délégation ont été impressionnés par la beauté du pavillon, son architecture et sa scénographie.

Le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le Premier ministre néerlandais, Jan Peter Balkenende, ont également pu découvrir le pavillon en présence de tous les membres de la délégation luxembourgeoise.

Par ailleurs, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a été accueillie au pavillon luxembourgeois par le commissaire général Robert Goebbels.

Au pavillon de la Fédération de Russie, Jeannot Krecké a eu une entrevue bilatérale avec le ministre de l'Industrie de la Fédération de Russie, Viktor Khristenko. Les deux ministres ont fait le point sur la récente mission de promotion économique en Russie ainsi que

sur les relations commerciales entre les deux pays. Reinhold Mitterlehner, ministre de l'Économie d'Autriche, a accueilli son homologue luxembourgeois pour un échange de vues au pavillon d'Autriche.

Outre les pavillons de la Fédération de Russie et d'Autriche, la délégation luxembourgeoise a eu également l'occasion de visiter, lors du premier jour de l'ouverture de l'Exposition universelle, les pavillons des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Brésil ainsi que le pavillon commun Belgique-Union européenne, la Belgique assurant la présidence de l'Union européenne au 2e semestre de l'année 2010. Sur invitation des autorités chinoises, Jeannot Krecké et sa délégation ont eu l'occasion de visiter le pavillon chinois, le plus grand pavillon de l'Exposition universelle. Ce pavillon

© SIP/Nicolas Bouvy

Visite du pavillon de Russie par Jeannot Krecké et entrevue avec Viktor Khristenko, ministre de l'Industrie de la Fédération de Russie (© SIP/Nicolas Bouvy)

national, surnommé «couronne orientale», met en exergue la culture traditionnelle chinoise ainsi que la diversité culturelle de ses provinces. Le ministre a par ailleurs visité plusieurs autres pavillons: Australie, Turquie, Singapour, Qatar, Émirats arabes unis.

Lors d'une conférence de presse au pavillon luxembourgeois, le ministre Jeannot Krecké a rappelé que le Luxembourg avait été le deuxième pays à signer le contrat de participation à l'Exposition universelle. «C'était un geste fort vis-à-vis de nos amis et partenaires chinois», a-t-il fait remarquer, tout en précisant que «la première visite officielle au pavillon a été celle du vice-président du Congrès

national du peuple, visite qui reflète notamment l'excellent état de nos relations bilatérales.»

Le premier jour de l'ouverture, le pavillon luxembourgeois a déjà pu compter 15 000 visiteurs et des cadeaux ont été remis aux premiers visiteurs.

Bien que le pavillon fonctionne avec une équipe permanente, il est à noter que dix volontaires renforcent cette équipe. Ces derniers sont tous des étudiants en langues appliquées auprès de l'université de Tongji et auront l'occasion de poursuivre leurs études auprès de l'Université du Luxembourg à la fin de l'Exposition universelle grâce à des bourses prévues dans le cadre de l'accord d'échange qui existe entre les deux universités.

Cette exposition universelle constitue aussi une excellente plateforme pour promouvoir le Luxembourg et renforcer les relations économiques, commerciales et touristiques avec la Chine, dont le marché représente des opportunités considérables pour les entreprises luxembourgeoises. Dans ce contexte, le ministre a présenté le calendrier des différents événements dans ce domaine, le principal événement étant la Journée nationale le 10 octobre 2010 en présence du chef de l'État.

Visite du pavillon luxembourgeois par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Robert Goebbels, commissaire général du pavillon luxembourgeois, et Pierre Ferring, consul général du Luxembourg à Shanghai, commissaire général adjoint du pavillon luxembourgeois (© SIP/Nicolas Bouvy)

Visite du pavillon de Chine par Jeannot Krecké, en compagnie de Zhao Zhenge, vice-commissaire du pavillon de Chine (© SIP/Nicolas Bouvy)

16 mai 2010

François Biltgen rencontre les professionnels de l'audiovisuel au

Festival de Cannes

À l'occasion du 63e Festival de Cannes, le ministre des Communications, François Biltgen, a visité le pavillon du Luxembourg mis en place par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle au Marché du film.

François Biltgen, ministre des Communications, entouré des professionnels de l'audiovisuel (© Film Fund)

Suite aux premières Assises du film luxembourgeois, qui ont eu lieu au Luxembourg le 3 mai 2010, le ministre a rencontré à nouveau le 16 mai 2010 les professionnels de l'audiovisuel pour la continuation du dialogue constructif entamé.

Au centre des discussions très ouvertes avec les milieux professionnels du 7e art au Luxembourg se trouvaient notamment les thèmes relatifs à la promotion nationale et internationale du film luxembourgeois, le développement des projets, le financement et la mise en place d'un brevet de technicien supérieur (BTS) en animation. L'aide financière sélective pour les projets, la réduction des procédures administratives, tout comme les nouveaux studios de Dudelange figuraient parmi les thèmes abordés entre les professionnels et le ministre.

Le ministre a réaffirmé sa volonté de vouloir intégrer les suggestions des milieux concernés dans ses actions relatives à l'avenir du secteur audiovisuel luxembourgeois.

24-28 mai 2010

Visite officielle de Marie-Josée Jacobs

au Nicaragua et au Salvador

Nicaragua

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a effectué une visite officielle au Nicaragua du 24 au 26 mai 2010 à l'occasion de la 6e commission de partenariat entre les deux pays. La commission était présidée par Valdrack Jaentschke, vice-ministre des Affaires étrangères en charge de la Coopération au développement.

La ministre Jacobs a été reçue par le président de la République, Daniel Ortega, pour un échange nourri par les relations de coopération entre le Luxembourg et le Nicaragua. Le président s'est félicité des bonnes relations et du rôle de premier plan que la coopération luxembourgeoise assumait dans certains secteurs-clés du développement économique et social du pays, notamment la formation professionnelle, la santé et le développement local.

Le président et la ministre ont eu un échange de vues sur l'évolution des relations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, après la récente conclusion de l'accord d'association signé à Madrid. Le développement du Luxembourg au sein de l'Union européenne a été évoqué comme exemple pour l'intégration régionale du Nicaragua en Amérique centrale.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, en compagnie de Daniel Ortega, président de la République du Nicaragua (© SIP/Luc Deflorenne)

Marie-Josée Jacobs, Samuel Santos, ministre des Affaires étrangères, et Valdrack Jaentschke, vice-ministre des Affaires étrangères, lors de la 6e commission de partenariat (© SIP/Luc Deflorenne)

Par la suite, la ministre a rencontré les ministres des Affaires étrangères, de la Santé et du Tourisme. Au cours de ces différents entretiens, Marie-Josée Jacobs a pu faire le point sur l'état d'avancement des projets de coopération et a abordé plusieurs thèmes politiques, notamment les prochaines élections présidentielle et législatives en novembre 2011, l'État de droit, les relations avec le Fonds monétaire international, l'équité du genre au Nicaragua ainsi que l'adaptation au changement climatique.

Lors de la commission de partenariat, les deux parties ont posé les jalons du prochain programme pluriannuel qui suit les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et se concentre sur un nombre limité de secteurs d'intervention. Dans ce contexte, il a été retenu que la coopération luxembourgeoise se retirait du domaine de l'eau et de l'assainissement, étant donné que d'autres bailleurs de fonds européens y sont désormais très présents. Dans le même ordre d'idées, le Luxembourg assurera un rôle de leader dans les secteurs dans lesquels il dispose d'une compétence particulière, notamment la formation professionnelle et le tourisme.

À l'occasion de la visite, deux protocoles d'accord ont été signés, l'un en matière de tourisme et l'autre dans le domaine de la formation hôtelière, fleuron de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua.

Visite de projets de coopération

L'économie nicaraguayenne a été fortement touchée par la crise financière. La diminution des investissements étrangers et des transferts financiers de la diaspora a eu un impact négatif direct sur l'emploi, notamment sur celui des jeunes. Dans ce contexte, la coopération luxembourgeoise intervient pour favoriser les possibilités d'embauche, notamment dans le secteur du tourisme.

Marie-Josée Jacobs a eu l'occasion de visiter l'École nationale d'hôtellerie (ENAH), un des projets phares de la coopération luxembourgeoise. Elle a ainsi eu des échanges de vues avec plusieurs étudiants et a visité les infrastructures et installations mises en place avec l'appui du Luxembourg.

En 2009, quelque 5 000 étudiants ont obtenu un diplôme, formations initiale et continue confondues, qui a permis à la plupart de trouver un travail dans le domaine de l'hôtellerie. Lors de la visite de l'ENAH, les responsables ont exprimé leur gratitude pour l'appui hors pair du Luxembourg, qui a permis à l'ENAH de se développer en une des cinq meilleures écoles dans ce domaine en Amérique latine. La visite s'est achevée par la présentation d'un livre de recettes élaboré par les élèves et la délégation a pu goûter aux spécialités locales.

Un autre fleuron de la coopération luxembourgeoise au Nicaragua est la Route du café, qui se situe dans le nord du pays. Ce projet vise à renforcer le développement économique local en soutenant l'évolution des petites et moyennes entreprises. Le tourisme se présente comme un facteur de renforcement régional, dont les bénéficiaires directs sont les habitants des zones rurales.

Mario Salinas, ministre du Tourisme du Nicaragua, et Marie-Josée Jacobs lors de la visite du projet «Route du café» (© SIP/Luc Deflorenne)

© SIP/Luc Deflorenne

Marie-Josée Jacobs a eu l'occasion de rencontrer neuf coopératives d'artisans et de producteurs qui ont applaudi «l'esprit fraternel» de la coopération luxembourgeoise. L'appui luxembourgeois a provoqué une transformation impressionnante dans la région et a permis, selon les dires d'un des artisans, de redécouvrir la culture et l'identité de la région. L'engagement continu du Luxembourg visera notamment à garantir la pérennité de ces efforts.

Lors de la commission de partenariat, le gouvernement du Nicaragua a saisi la ministre avec une requête d'appui à la santé publique dans le nord du pays. À ce jour, le Luxembourg a appuyé la Croix-Rouge nicaraguayenne dans la construction et l'équipement de cinq banques de sang et la mise en place d'un système national de sécurité sanguine.

Marie-Josée Jacobs a visité le Centre national de sang à Managua, qui réalise chaque jour quelque 250 prises de sang destinées aux 70 hôpitaux et centres médicaux du pays. Si le Nicaragua est aujourd'hui le pays de référence en Amérique latine en matière de qualité, sécurité et disponibilité des produits sanguins, c'est aussi grâce à la coopération luxembourgeoise.

Les discussions avec les ministres de la Santé et du Tourisme ont par ailleurs porté sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide publique au développement, notamment par le biais du financement à travers des fonds communs multibailleurs, comme le Fondsalud ou encore un fonds de crédit destiné à financer des activités génératrices de revenus dans les domaines de l'artisanat, de la culture du café ou encore de la restauration.

© SIP/Luc Deflorenne

Salvador

Suite à la visite officielle au Nicaragua, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, s'est rendue les 27 et 28 mai 2010 au Salvador, le deuxième pays partenaire privilégié de la coopération luxembourgeoise en Amérique centrale.

Marie-Josée Jacobs a été reçue par le ministre salvadorien des Affaires étrangères, Hugo Roger Martínez Bonilla. Lors de leur entrevue, ils ont discuté, entre autres, des opportunités qu'offre une intégration régionale, surtout aux petits pays qui ont un avantage comparatif pour la médiation entre leurs voisins plus grands. La situation du Honduras a été abordée dans ce contexte.

Les deux ministres ont ensuite analysé les fortes répercussions de la crise financière internationale sur l'économie du Salvador, qui a connu une régression de son PIB de 3,3% en 2009. Le gouvernement, au pouvoir depuis mars 2009, se voit ainsi confronté à de nombreux défis. Avec 2,5 millions de Salvadoriens vivant aux États-Unis, le pays est fortement dépendant des transferts financiers de ces migrants, transferts qui ont diminué de 12% en 2009. De même, les exportations vers les États-Unis ont chuté. Cette dépression économique constitue également un danger pour la stabilité de cette jeune démocratie. Dans ce contexte, le ministre des Affaires étrangères s'est félicité de la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne, qui permettra de diversifier les relations commerciales internationales du Salvador.

La régression au Salvador a un impact négatif sur le marché de l'emploi et le manque d'opportunités

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Hugo Roger Martinez Bonilla, ministre des Affaires étrangères du Salvador (© SIP/Luc Deflorenne)

pour les jeunes mène souvent à la délinquance et à la criminalité. L'augmentation de l'insécurité dans le pays implique à son tour une baisse du tourisme et des investissements étrangers.

Pour faire face à ces défis, le gouvernement salvadorien s'est doté d'un plan quinquennal (2010-2015) pour favoriser le développement durable et l'inclusion sociale, notamment via la mise en place d'un système de Sécurité sociale universelle et d'un renforcement des services sociaux en milieu rural. La coopération luxembourgeoise appuie le Salvador dans les domaines de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de l'éducation, des infrastructures rurales et du renforcement du secteur productif dans les municipalités.

La 6e commission de partenariat, coprésidée par Madame Jacobs et Monsieur Segovia, secrétaire technique de la présidence, a permis de faire le point sur l'état d'avancement du programme de la coopération luxembourgeoise. Les deux parties ont convenu de prolonger le programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2010 d'une année pour consolider les acquis des projets de développement.

Une évaluation du PIC sera réalisée fin 2010, ce qui permettra de définir le contenu d'un nouveau programme pluriannuel qui devrait démarrer en janvier 2012 et s'intègrera dans le plan quinquennal du Salvador. Marie-Josée Jacobs et

Marie-Josée Jacobs lors de la visite du Centre d'études de Buenos Aires (© SIP/Luc Deflorenne)

Conférence de presse de Marie-Josée Jacobs et Juan José Garcia, vice-ministre des Affaires étrangères du Salvador (© SIP/Luc Deflorenne)

Juan José Garcia, vice-ministre des Affaires étrangères, ont annoncé lors d'une conférence de presse conjointe que le Luxembourg continuerait à appuyer le programme «Communautés rurales solidaires» et soutiendrait par ce biais les personnes les plus démunies au niveau local.

Visite à San Agustín

Marie-Josée Jacobs a eu l'occasion de visiter le village de San Agustín, secoué par un tremblement de terre en janvier 2001 et dont les effets dévastateurs ont détruit 95% des habitations et des infrastructures. L'ensemble du village a été reconstruit sous l'égide de l'agence de coopération luxembourgeoise Lux-Development et avec le soutien de l'ONG Komm Hëllef mat Préizerdaul. Le président extrêmement engagé de cette association, Émile Calmes, a assisté à la visite.

La ministre a pu constater le succès de ce projet, dont la réussite est avant tout due à l'implication systématique de la société civile locale dans la reconstruction, assurant continuité et durabilité aux actions entreprises. Les habitants de San Agustín ont réservé un accueil chaleureux à la ministre et ont démontré leur grande reconnaissance au gouvernement et au peuple luxembourgeois pour leur soutien aussi fidèle que continu.

7-8 juin 2010

Réunion de l'Eurogroupe: signature de l'acte de création de la

Facilité de stabilité financière européenne

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé le 7 juin 2010 à la réunion de l'Eurogroupe à Luxembourg.

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro ont entendu l'analyse du directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, sur la situation et les perspectives économiques de la zone euro. L'Eurogroupe et le FMI étaient d'accord pour dire que des efforts de consolidation financière dans plusieurs États membres devraient être accélérés, tout comme la mise en œuvre de réformes structurelles et des mesures de stabilisation du secteur financier.

L'Eurogroupe s'est mis d'accord sur la création de la Facilité de stabilité financière européenne, qui prendra la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois et sera établie au Luxembourg. Le Grand-Duché de Luxembourg sera d'ailleurs le premier actionnaire de cette société, les parts seront transférées prochainement aux autres États membres de la zone euro. Selon Jean-Claude Juncker, «la facilité sera opérationnelle dès que les pays représentant 90% du capital auront clôturé leurs procédures nationales, ce qui devrait être le cas en juin. […] Le processus de recrutement du directeur général est en cours et la personne choisie sera nommée très prochainement, comme le sera également le président du conseil d'administration».

Les ministres ont eu ensuite un débat sur les politiques budgétaires et financières des États membres de la zone euro pour les années 2010 et 2011. L'Eurogroupe s'est ainsi engagé à respecter strictement l'exécution des budgets pour les années 2010 et 2011, au moment où la croissance économique devrait se raffermir. Les objectifs budgétaires pour 2010 et 2011 seront ainsi respectés, des mesures de stabilisation additionnelles n'étant d'ailleurs pas exclues si nécessaire. La consolidation financière sera poursuivie au-delà de 2011 en vue de la mise en œuvre d'une stratégie d'ajustement à moyen terme.

Comme annoncé en mai, l'Eurogroupe a procédé à un examen préliminaire des mesures de consolidation financière additionnelles prises par l'Espagne et le Portugal. Jean-Claude Juncker a qualifié ces mesures de «signifiantes et courageuses» et, selon lui, elles

Signature de l'acte de création de l'European Financial Stability Facility: (de g. à dr.) Tonio Fenech, ministre des Finances de Malte; Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe; Luc Frieden, ministre des Finances; Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi de France; Elena Salgado Mendez, ministre de l'Économie et des Finances d'Espagne; Wolfgang Schäuble, ministre fédéral des Finances d'Allemagne; Josef Pröll, ministre fédéral des Finances d'Autriche; Didier Reynders, Vice-Premier ministre, ministre des Finances de Belgique; Giulio Tremonti, ministre de l'Économie et des Finances d'Italie (© SIP/Luc Deflorenne)

«permettront certainement de stabiliser le niveau de la dette» dans les deux pays. «Mais», a souligné Jean-Claude Juncker, «la consolidation devra certainement continuer au-delà de 2011, combinée à des efforts supplémentaires au niveau des réformes structurelles.» L'examen définitif des mesures espagnoles et portugaises aura lieu lors de la réunion de l'Eurogroupe en juillet 2010.

Le président de l'Eurogroupe a également salué les mesures de consolidation décidées récemment par d'autres États membres, tels que la France, l'Italie et l'Allemagne.

L'Eurogroupe a adopté une recommandation au Conseil européen du 17 juin 2010 permettant à l'Estonie d'adhérer à la zone euro à partir du 1er janvier 2011, devenant ainsi le 17e État membre de l'Union économique et monétaire.

Finalement, l'Eurogroupe a adopté son programme de travail pour le deuxième semestre, tel qu'il lui a été proposé par le président Jean-Claude Juncker.

En marge de la réunion de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont également participé à la deuxième réunion du groupe de travail présidé par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, qui est chargé de dégager des pistes en faveur du renforcement de la gouvernance économique dans l'Union européenne.

10 juin 2010

Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en

République de Croatie

Sur invitation du président de la République de Croatie, Ivo Josipović, S.A.R. le Grand-Duc a effectué une visite officielle en Croatie le 10 juin 2010. Il était accompagné du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et d'une délégation économique.

S.A.R. le Grand-Duc accueilli par le président de la République de Croatie, Ivo Josipović, au palais présidentiel (© SIP/Charles Caratini)

À Zagreb, le souverain luxembourgeois a été reçu par le président Ivo Josipović au palais présidentiel. Après les hymnes nationaux, le Grand-Duc et le président ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure du palais. La cérémonie officielle d'accueil s'est terminée par la présentation des délégations respectives.

Les deux chefs d'État ont eu un premier échange en tête-à-tête, suivi d'une réunion élargie aux délégations. En fin de matinée, le chef d'État luxembourgeois a en outre eu l'occasion de s'entretenir avec le président du Parlement, Luka Bebić, et le Premier ministre Jadranka Kosor.

En marge de cette visite officielle, un séminaire économique et financier était organisé en partenariat entre les agences Luxembourg for Finance et Luxembourg for Business ainsi que la Chambre de commerce du Luxembourg.

L'objectif de ce séminaire était de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les relations économiques et commerciales avec la Croatie, dont le marché offre des opportunités considérables aux entreprises luxembourgeoises. Le chef de l'État a également eu l'occasion de rencontrer les hommes d'affaires luxembourgeois et croates lors de la réception de clôture du séminaire.

De son côté, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu un échange de vues avec son homologue croate. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a abordé les relations bilatérales et les sujets liés à l'actualité politique européenne et internationale avec le ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Gordan Jandroković.

Lors de la conférence de presse conjointe, le ministre des Affaires étrangères croate a souligné l'excellence des relations bilatérales et a tenu à remercier Jean Asselborn pour le soutien exemplaire de son pays lors des négociations d'adhésion à l'Union européenne (UE) et à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN). «La Croatie fera tous les efforts nécessaires afin de conclure les chapitres encore ouverts dans les meilleurs délais», a précisé Gordan Jandrokovic, tout en soulignant que «nous sommes conscients du fait que la Croatie est un pays modèle pour toute la région et qu'elle sera prête à aider les autres pays à suivre l'exemple.» Jean Asselborn, de son côté, a rappelé que «cette première visite officielle de notre chef d'État en Croatie est un signe fort de notre amitié et de notre coopération». Il a félicité le gouvernement croate pour sa volonté politique de renforcer davantage la coopération régionale, non seulement au niveau politique, mais également dans tous les domaines. Pour ce qui est des négociations d'adhésion à l'UE, le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est réjoui du résultat du référendum qui a eu lieu en Slovénie le 6 juin, donnant notamment le feu vert au recours à un accord d'arbitrage international pour régler le différend frontalier avec la Croatie. Le succès du «oui» soulève notamment un obstacle important à une adhésion rapide de la Croatie à l'UE, car la Slovénie avait exigé le règlement de ce litige avant l'intégration de la Croatie à l'UE. Jean Asselborn s'est réjoui tout particulièrement du courage des deux gouvernements d'accepter la décision de l'arbitrage international.

S.A.R. le Grand-Duc signe le livre d'or au siège du gouvernement croate en présence de Jadranka Kosor, Première ministre croate (© SIP/Charles Caratini)

Au programme grand-ducal de cette visite figurait également une visite guidée de la vieille ville de Zagreb.

Un dîner de gala offert par le président Ivo Josipović en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc et de sa délégation a clôturé cette première visite du souverain en Croatie. Lors de son allocution (page 372), le président de la République croate a précisé que «sur son chemin vers l'Union européenne, la Croatie se sert des expériences et des pratiques de nombreux États membres. Mais j'ose dire que c'est l'expérience du Luxembourg, un pays très attaché à la construction européenne et qui représente un

Point de presse conjoint de Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec son homologue croate Gordan Jandroković (© SIP/Charles Caratini)

État membre modèle, qui nous est particulièrement importante. Vous nous avez informés de vos pratiques au niveau européen dans les domaines où vous êtes sans pareil. Vous assurez la formation de nos experts du secteur bancaire ainsi que de l'administration publique croate. Pour nous, le Luxembourg représente un modèle à suivre dans la coopération régionale aussi. L'unité et la synergie que vous avez créées avec vos voisins servent d'exemple à ceux qui ont encore des questions non résolues dans leur région. La Croatie fait partie d'une telle région».

De son côté, le Grand-Duc a rappelé (page 374) que «le Luxembourg soutient la Croatie dans sa négociation d'adhésion, complexe et ardue, du fait de l'ampleur de l'effort requis pour l'adaptation de sa législation nationale à l'acquis communautaire. J'ai cependant toute confiance en la capacité de la Croatie de relever ce défi et de mener à bien ce projet. La voie de la réconciliation régionale que vous avez choisie illustre à merveille, Monsieur le Président, le fait que votre pays se tourne résolument vers les autres».

Les deux chefs d'État ont déploré le faible échange au niveau des relations commerciales et ont encouragé les hommes d'affaires à se rencontrer plus souvent afin de renforcer les relations économiques et commerciales.

10 juin 2010

L'état d'avancement de la

simplification administrative

Le 10 juin 2010, Octavie Modert, ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ont présenté l'état d'avancement de la simplification administrative des formalités et des procédures de l'État, telle qu'annoncée par la déclaration gouvernementale de juillet 2009.

La simplification administrative est une des priorités du gouvernement, qui dispose pour la première fois d'un ministre à la Simplification administrative auprès du Premier ministre (www.simplification.lu).

Parmi les mesures transversales annoncées par la déclaration gouvernementale précitée, l'analyse de faisabilité d'un guichet unique en matière d'aménagement communal et d'environnement est programmée à court terme, par le biais d'une modélisation des obligations et formalités administratives qui pèsent sur les entreprises, les bureaux d'étude et les administrations publiques, relatives aux quatre procédures suivantes:

- reclassement d'une zone verte en zone commerciale et artisanale;

Marco Schank, Françoise Hetto-Gaasch, Octavie Modert, Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf avant la conférence de presse concernant la simplification administrative (© SIP)

- installation d'une société artisanale dans une telle zone reclassée;
- création d'un nouveau quartier en zone mixte d'une localité;
- implantation d'un commerce dans une résidence mixte au sein d'un tel quartier.

Actuellement, les lois suivantes sont en train d'être modifiées dans les différents ministères concernés, cela en vue d'une simplification et d'une accélération des procédures:

- la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;
- la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;
- la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés (commodo-incommodo);
- la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire;
- la loi modifiée du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement.

Aménagement communal et développement urbain

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, a présenté les ajustements proposés à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

L'ensemble de ces ajustements a pour but une simplification et un assouplissement des procédures, de même qu'une meilleure praticabilité, de façon à ce qu'à l'avenir, les délais des plans d'aménagement général (PAG) pourront être raccourcis de trois mois et demi et ceux des plans d'aménagement particulier (PAP) de cinq mois et demi.

Selon le ministre, la durée totale d'un PAG pourra à l'avenir être de dix mois et demi au lieu des vingt-quatre mois actuels.

Protection de la nature

Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, a présenté les modifications proposées à la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Établies suite à la consultation de plusieurs ONG, ces modifications ont notamment pour but d'améliorer la lisibilité des articles, de simplifier les procédures, tout comme de les rendre plus cohérentes et plus rapides.

L'avant-projet de loi sera soumis au Conseil de gouvernement au cours du mois de juillet 2010.

Établissements classés (commodo-incommodo)

Le ministre Schank a ensuite présenté le projet de loi portant simplification et accélération de la procédure d'autorisation des établissements classés et modifiant la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés.

Le projet de loi, qui a été adopté par le Conseil de gouvernement du 9 avril 2010, a pour but la simplification et l'accélération des procédures en matière d'autorisations dites «commodo-incommodo».

Les modifications introduites (p.ex. l'introduction et la réduction des délais d'instruction administrative, l'introduction du principe selon lequel le silence de l'administration vaut accord, la synchronisation de procédures, le renforcement du personnel…) réduiront la procédure «commodo-incommodo» de trois mois.

© SIP

Aménagement du territoire

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a présenté le projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1999 concernant l'aménagement du territoire, déposé récemment à la Chambre des députés (document parlementaire n° 6124). Le but du projet de loi est l'allègement et le raccourcissement de certaines procédures.

Le ministre compte p.ex. gagner, grâce aux nouvelles dispositions, six mois dans la procédure d'élaboration d'un programme directeur et huit à neuf mois dans la procédure d'élaboration des plans d'occupation des sols.

Droit d'établissement (PME)

Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a finalement présenté les mesures de simplification qui visent particulièrement les formalités administratives concernant les PME, et notamment le projet de loi relatif au droit d'établissement, adopté par le Conseil de gouvernement lors de sa séance du 21 mai 2010.

Le but de l'ensemble de ces mesures est l'enregistrement d'une entreprise moins coûteuse et plus rapide, la simplification et l'abolition de certaines conditions et procédures ainsi que l'amélioration de l'information, notamment grâce au portail Guichet unique (www.guichet.public.lu).

Le ministère des Classes moyennes, qui traite plus ou moins 14 000 dossiers par an, a déjà réduit le délai d'autorisation d'établissement à une durée de onze jours en moyenne.

13 juin 2010

Le Luxembourg fête le 25e anniversaire de la signature des

accords de Schengen

Le 13 juin 2010 ont eu lieu au Luxembourg les festivités officielles organisées dans le cadre du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen, village luxembourgeois limitrophe d'Allemagne et de France.

Robert Goebbels, député européen, ancien secrétaire d'État pour le Luxembourg et signataire de l'accord de Schengen, en compagnie de Catherine Lalumière, présidente de la Maison de l'Europe de Paris, vice-présidente du Parlement européen et signataire de l'accord de Schengen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Ont également pris part aux festivités, entre autres personnalités: (de g. à dr.) Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région; Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration; Octavie Modert, ministre de la Culture; Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme; et Pierre Mores, maréchal de la Cour grand-ducale (© SIP/Nicolas Bouvy)

C'est à Schengen que les représentants de cinq États membres de l'Union européenne – l'Allemagne, la France et les trois pays du Benelux – ont signé le 14 juin 1985, sur le bateau Princesse Marie-Astrid, un accord qui prévoyait la suppression des contrôles des personnes à leurs frontières intérieures.

Le 13 juin 2010, une séance académique suivie de l'inauguration du Musée européen Schengen ont eu lieu en présence de nombreuses personnalités de l'Union européenne et de la Grande Région (pages 375, 377, 379, 380).

Ainsi ont participé aux festivités LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des ministres des Affaires étrangères des États membres de l'Union européenne, le président du Parlement européen ainsi que le président et la vice-présidente de la Commission européenne.

Les signataires de l'accord, Robert Goebbels, l'ancien secrétaire d'État pour le Luxembourg, et Catherine Lalumière, l'ancienne secrétaire d'État pour la France, y ont également assisté.

Les organisateurs ont cherché à la fois à inclure la population de Schengen dans les festivités, à créer quelque chose de durable et à organiser un évènement festif.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, lors de son allocution à l'occasion du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le Musée européen Schengen

Sur 200 m², l'exposition permanente consacrée à l'histoire et à la signification des accords de Schengen montre au visiteur que la suppression des contrôles des personnes aux frontières intérieures a été le début de la mise en œuvre d'une des quatre libertés fondamentales fixées par les traités de Rome de 1957.

Sont exposés, entre autres, des photos historiques, des films et des documents sonores, ainsi que des interviews de personnages ayant participé aux événements de 1985 et qui évoquent leurs motivations et documentent la signature des accords de 1985. La présentation est complétée par des explications sur l'essentiel du contenu des accords de Schengen de 1985 et 1990 ainsi que du traité d'Amsterdam signé en 1997 et entré en vigueur en 1999. Un glossaire développé avec des experts – l'ABC de Schengen – peut être consulté sur une application PC et permet de mieux comprendre les concepts centraux des accords.

La pièce centrale du Musée européen Schengen est une animation interactive de cartes. Sont fournies des informations parfois frappantes sur l'histoire des frontières des différents États de l'espace Schengen et des autres États membres de l'Union européenne qui n'ont pas encore adhéré à l'espace Schengen.

Cette animation explique au visiteur comment les frontières se sont déplacées depuis 1815 sur le continent européen et, avec les frontières, les rapports de force politiques et économiques.

De g. à dr.: Laurent Mosar, président de la Chambre des députés; Jerzy Buzek, président du Parlement européen; LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères; José Manuel Barroso, président de la Commission européenne; et Diego Lopez Garrido, secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne (© SIP/Nicolas Bouvy)

Inauguration du Musée européen Schengen: (de g. à dr.) Roger Weber, bourgmestre de Schengen, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Jean Asselborn, José Manuel Barroso, Robert Goebbels, Jerzy Buzek et Marie-Paule Jungblut, commissaire de l'exposition permanente au Musée européen Schengen ainsi que directrice adjointe du Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg (© SIP/Nicolas Bouvy)

La différence entre espace Schengen et Union européenne est également mise en évidence.

Les frontières extérieures de l'espace Schengen sont évoquées par le biais d'informations sur Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, et les nouvelles techniques de protection des frontières. L'entrée sur le territoire par des ressortissants de pays tiers est illustrée à travers la procédure de demande de visa. Des informations sur les conditions de vie dans quelques pays tiers sont également fournies, cela pour faire comprendre l'attrait qu'exerce l'Europe sur les individus de nombreuses parties du monde.

Luxemburger Wort du 14 juin 2010

«Drei Fragen an»

Le Premier ministre au sujet de la signature des accords de Schengen il y a 25 ans

Wie empfanden Sie damals als junger Minister den an sich eher unauffälligen Vorgang der Vertragsunterzeichnung in Schengen?

Jean-Claude Juncker: Nie habe ich die Unterschriftenzeremonie von 1985 nur am Rande zur Kenntnis genommen, weil ich die Anstrengungen der Unterzeichner als richtungweisend empfunden habe. Allerdings hätte ich mir nie vorstellen können, dass sich aus der doch bescheidenen Zeremonie ein kontinentaler Prozess ergeben würde, der heute in einem Justiz- und Reisefreiheitsraum mehr als 400 Millionen Menschen innerhalb und teilweise auch außerhalb der EU zusammenführt und wegen seines durchschlagenden Erfolges Schengen in der ganzen Welt bekannt gemacht hat. Weil wir uns so an diese Reisefreiheit gewöhnt haben, denke ich mir manchmal, wenn sich über Europa beklagt wird, man sollte die Grenzkontrollen wieder für sechs Monate einführen, damit im Negativen gemerkt wird, was Schengen im Positiven brachte.

Könnte das Europa der zwei Geschwindigkeiten, wie es Schengen zeigte, nicht auch auf anderen Gebieten Anwendung finden, um Fortschritte zu erzielen?

Jean-Claude Juncker: Schengen ist ein gutes Beispiel für eine Vorgehensweise, wo ein paar Länder zielbewusst nach vorne preschen, ohne dass jeder EU-Mitgliedstaat gleich mitmacht. Den Erfolg davon lassen die Initiatoren dann auf die anderen wirken, so dass das von ein paar begonnene Werk nachher in einen Vertrag eingeschrieben wird, der die EU als solche zum Hauptakteur des Geschehens macht. Derselbe Prozess wurde auch bei der Euro-Konstruktion gewählt, allerdings im Rahmen des Vertrages, der dies vorsah. Weitere Bereiche der verstärkten Zusammenarbeit bieten sich im Gesamtzusammenhang von Justiz und Recht an. Ein anderes Beispiel kann die Verteidigung werden, was allerdings einen schwierigen Prozess darstellen dürfte.

Fehlt es heute der Europäischen Union mit ihren verschiedenartigen Krisenerscheinungen nicht einfach an Initiativen nach dem Modell von Schengen?

Jean-Claude Juncker: Solche Initiativen sind immer dann begrüßenswert, wenn Europa integrationsmüde wird. 1985 befanden wir uns einer Zeit der Eurosklerose. Immer wenn wir europamüde und integrationsunwillig werden, sollte darüber nachgedacht werden, welche entwicklungsfähigen Initiativen über den Tag hinaus angegangen werden können.

15 juin 2010

Nicolas Schmit à la 99e session de la

Conférence internationale du travail à Genève

Les 15 et 16 juin 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a assisté à la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, lors de la 99e session de la Conférence internationale du travail (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

À cette occasion, il a prononcé un discours (page 386) dans le cadre de la discussion du rapport de la présidente du conseil d'administration et du rapport du directeur général.

Dans son discours, il a rappelé que «la crise est le résultat de marchés financiers débridés, laissés à eux-mêmes et qui, en exploitant des déséquilibres économiques, ont fini par les aggraver. Il est aujourd'hui urgent de réguler les marchés financiers et de mettre en place les mécanismes qui doivent prévenir de telles dérives».

Nicolas Schmit a souligné que «les consolidations budgétaires, aussi nécessaires soient-elles, ne doivent pas être mises en œuvre dans un esprit comptable qui remettrait en cause la croissance, l'emploi et la protection sociale. Il serait totalement erroné de revenir sur les politiques d'ajustement structurel prodiguées dans le passé et qui faisaient précisément peu de cas de l'emploi et de la protection sociale».

Par ailleurs, «le monde a aujourd'hui besoin d'une vision à plus long terme, qui soit fondée prioritairement sur les valeurs humaines et non pas sur les valeurs du marché».

Enfin, il a estimé que «pour sortir de cette crise économique et sociale, nous devons reconstruire des solidarités au sein de l'économie mondiale, entre nos États, au sein de nos États et de nos sociétés».

16 juin 2010

Visite officielle au Luxembourg de Dalia Grybauskaité,

présidente de la République de Lituanie

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, la présidente de la République de Lituanie, S.E. Madame Dalia Grybauskaité, a effectué une visite officielle au Luxembourg le 16 juin 2010.

Conférence de presse conjointe de Jean-Claude Juncker et de S.E. Madame Dalia Grybauskaité (© SIP/Luc Deflorenne)

Dans le cadre de cette visite, la présidente a reçu en audience Laurent Mosar, président de la Chambre des députés, ainsi que Jean Asselborn, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères. La présidente a eu ensuite une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse commune avec la présidente de Lituanie, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a

S.A.R. le Grand-Duc et S.E. Mme Dalia Grybauskaité lors de la revue des troupes devant le palais grand-ducal (© SIP/Luc Deflorenne)

annoncé que le Luxembourg et la Lituanie étaient d'accord pour que le Luxembourg participe à des projets d'investissement en énergies renouvelables en Lituanie, «la quote-part luxembourgeoise de la production d'énergie étant attribuée au bilan énergétique luxembourgeois», comme l'a expliqué le chef du gouvernement luxembourgeois. Jean-Claude Juncker et Dalia Grybauskaité ont également convenu de signer un accord culturel entre les deux pays.

La présidente lituanienne a relevé que le développement des relations économiques et commerciales entre le Luxembourg et la Lituanie étaient une priorité pour son pays, ces relations s'établissant actuellement «à un niveau symbolique». Madame Grybauskaité a ainsi invité le Premier ministre Jean-Claude Juncker à se rendre en visite officielle en Lituanie en compagnie d'une délégation commerciale afin d'examiner les possibilités d'investissement dans ce pays balte, qui «dispose du territoire pour lancer des projets d'investissement, notamment dans le domaine des énergies renouvelables, mais manque de capacité financière».

Finalement, le Premier ministre luxembourgeois et la présidente de Lituanie ont discuté des sujets à l'ordre du jour du Conseil européen devant avoir lieu à Bruxelles le 17 juin.

28-30 juin 2010

Marie-Josée Jacobs

aux Nations unies à New York

Du 28 au 30 juin 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à New York à la session de fond 2010 du Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc).

Au cours de la première journée, la ministre a assisté à la séance d'ouverture de la session de fond qui porte en 2010 sur le sujet de la mise en œuvre des objectifs de développement et plus spécifiquement sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

Entrevue avec Ban Ki-moon

Au cours d'une entrevue avec le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, les discussions ont porté surtout sur la préparation du sommet de suivi sur la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui aura lieu en septembre à New York.

Le secrétaire général a remercié le Luxembourg pour «son soutien très actif», surtout en relation avec l'aide publique au développement (APD). Pour Ban Ki-moon, «le gouvernement luxembourgeois est un bon exemple dans la communauté internationale».

La ministre a confirmé l'appui continu du Luxembourg pour les OMD et espère que d'autres suivront l'exemple du Luxembourg.

Rencontre de Marie-Josée Jacobs avec Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Elle a mentionné à cet égard que le Conseil européen de juin, sous l'impulsion du Premier ministre luxembourgeois, avait décidé de suivre annuellement les progrès faits par rapport à l'engagement d'atteindre collectivement une APD de 0,7% du RNB en 2015.

La ministre a assuré au secrétaire général Ban Ki-moon l'appui luxembourgeois pour son plan d'action conjoint sur la santé des femmes et des enfants, tout en insistant sur l'importance de donner aux femmes de nouvelles possibilités et davantage de pouvoirs, tant d'un point de vue économique que politique.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, le secrétaire général de l'ONU a estimé les besoins en financement à quelque 100 milliards de dollars par année d'ici à 2020. Marie-Josée Jacobs a confirmé que les financements luxembourgeois dans ce contexte viendront en supplément de l'APD. Ban Ki-moon s'est félicité de pouvoir compter sur le «leadership luxembourgeois».

PNUD

La ministre Jacobs a ensuite rencontré l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), Helen Clark, ancienne Première ministre de Nouvelle-Zélande. Cette dernière a qualifié de performance impressionnante l'effort que le Luxembourg fournissait en matière d'APD. Dans ce contexte, elle a considéré que l'APD devait servir de catalyseur pour d'autres sources de financement du développement. Helen Clark n'a pas caché que les négociations en cours pour le document final du sommet de septembre 2010 restaient ardues. Partageant l'avis de la ministre que ce sommet ne devrait pas se limiter aux aspects de financement et fort des résultats d'un exercice international d'évaluation sur les moyens nécessaires pour réaliser les OMD, le PNUD s'investira davantage pour un engagement politique renforcé en vue de la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015.

Marie-Josée Jacobs et Helen Clark ont été d'accord pour affirmer que les systèmes fiscaux modernes constituaient un élément important pour assurer le financement à long terme du développement durable d'un pays.

Entrevue de Marie-Josée Jacobs avec Anthony Lake, directeur exécutif de l'Unicef (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

FENU

Marie-Josée Jacobs a ensuite assisté dans les bureaux du Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) à la présentation du rapport de cette agence sur les résultats de développement obtenus dans ses domaines d'activité prioritaires que sont le développement local et la gouvernance ainsi que la finance inclusive.

Unicef

Marie-Josée Jacobs a par ailleurs rencontré le directeur général du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), Anthony Lake.

Le sujet central de la discussion a tourné autour de la situation des enfants et notamment des «enfants oubliés» dans le contexte des situations de fragilité. La ministre a assuré Anthony Lake de l'appui continu du Luxembourg aux côtés de l'Unicef dans l'accomplissement de sa mission, entre autres à travers la coopération avec la commission nationale de l'Unicef à Luxembourg.

Forum pour la coopération au développement

Les 29 et 30 juin 2010, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a pris part à des tables rondes dans le cadre de l'examen ministériel annuel. Les débats ont en particulier mis l'accent sur les OMD liés à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes.

Marie-Josée Jacobs a par ailleurs assisté au Forum pour la coopération au développement, au cours duquel les intervenants ont débattu de plusieurs aspects de la coopération en matière de développement, tels que la promotion d'une plus grande cohérence, le rôle des divers types de coopération (dont les coopérations Sud-Sud et triangulaire), l'impact des multiples crises et la réalisation des OMD d'ici à 2015.

UNFPA

Le 29 juin, Marie-Josée Jacobs a par ailleurs eu des entrevues avec la directrice exécutive du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), Thoraya Obaid, et avec le secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang.

Le 30 juin, la ministre est intervenue lors d'une table ronde intitulée «L'impact de crises multiples: concurrence entre les besoins pour l'allocation de ressources».

Enfin, la ministre a assisté à une manifestation en marge, organisée conjointement par le Luxembourg et le Bangladesh, sur le rôle des microcrédits, de la microfinance et des secteurs financiers inclusifs dans la mise en œuvre des OMD, notamment dans le cadre de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes.

Visites et entrevues au Luxembourg

Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf reçoivent le ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier

7 janvier 2010

Le 7 janvier 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ont reçu le ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier.

Ils ont procédé à la signature d'une déclaration commune dans laquelle ils s'engagent à la constitution d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) sur le territoire d'Esch-Belval. Ce groupement permettra de disposer d'un instrument juridique commun pour promouvoir un véritable espace de coopération transfrontalière et s'inscrit dans la convention-cadre signée entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République française le 6 mai 2004.

L'entrevue bilatérale était consacrée plus particulièrement à la coopération pour le développement d'une métropole transfrontalière autour d'Esch-Belval. Le ministre français a informé ses homologues luxembourgeois des dispositions retenues pour le développement territorial du côté français, qui sont autant de témoins de l'intérêt que porte l'État français au projet en question. De plus, le ministre français s'est également rendu sur le site de Belval.

Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur la future politique de cohésion ainsi que sur d'autres questions d'intérêt bilatéral. Des représentants du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur ont participé aux débats.

Jean-Marie Halsdorf, Claude Wiseler et Michel Mercier, ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, lors de la signature de la déclaration commune (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Jean-Marie Halsdorf rencontre Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique

27 janvier 2010

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, a accueilli Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, en date du 27 janvier 2010.

L'entrevue a porté sur la coopération transfrontalière au niveau de la Grande Région ainsi que sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et la Communauté.

La bonne entente entre les deux entités membres de la Grande Région a été soulignée et elles ont constaté des points de vue similaires en ce qui concerne les travaux du sommet de la Grande Région, notamment ceux portant sur le renforcement du sentiment d'appartenance, sur la création de la *task force* «frontaliers» ainsi que sur les démarches lancées sous présidence luxembourgeoise du 11e sommet dans le domaine de l'aménagement du territoire, avec la mise en place progressive et structurée d'une Région métropolitaine polycentrique transfrontalière au sein de la Grande Région.

Jean-Marie Halsdorf et Karl-Heinz Lambertz ont tout particulièrement souligné l'importance que revêtait la création du GECT Grande Région (Groupement européen de coopération territoriale) décidé lors du 11e sommet.

En ce qui concerne les relations bilatérales, ils ont apprécié les conclusions de la première réunion de la commission mixte entre les deux entités le 10 décembre 2010, conformément à l'accord de coopération signé entre les deux gouvernements à Luxembourg le 19 novembre 2002.

Ainsi, ils se sont félicités des diverses coopérations déjà existantes, notamment dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'enseignement. Ils se sont engagés à renforcer ces coopérations ainsi que celles dans les domaines des transports – près de 3 000 habitants de la Communauté sont travailleurs frontaliers au Luxembourg –, des services de secours et de la formation continue des apprentis.

En outre, le ministre-président Lambertz a proposé au ministre Halsdorf, ayant également dans ses attributions les Affaires communales, la mise en place d'un échange d'informations dans le domaine de la politique communale, tout particulièrement entre les communes du nord du Luxembourg et les cinq communes germanophones limitrophes.

Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Alain Kundycki, ambassadeur du Royaume de Belgique au Grand-Duché de Luxembourg (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

Visite du ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Kosovo, Enver Hoxhaj

2 février 2010

Le 2 février 2010, Enver Hoxhaj, ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Kosovo, a effectué une visite de travail à Luxembourg. Il a été reçu par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Les deux délégations ont en particulier échangé leurs vues sur les programmes et projets de la coopération luxembourgeoise au Kosovo.

Comme l'ont rappelé les deux ministres au cours d'un point de presse conjoint, le Kosovo a bénéficié d'un vaste soutien de la coopération luxembourgeoise dès octobre 1999, lorsque le ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché a établi un bureau à Pristina dans le but d'encadrer le retour des réfugiés et de contribuer à la gestion d'un vaste programme d'urgence.

Ainsi, immédiatement après le conflit, de 1999 à 2001, l'action de la coopération luxembourgeoise au Kosovo s'est focalisée sur l'aide humanitaire et la reconstruction, notamment par le biais de projets mis en œuvre par des ONG luxembourgeoises dans le cadre d'une action de dédoublement de fonds collectés. Depuis 2001, l'action de la coopération luxembourgeoise au Kosovo est progressivement passée de l'aide humanitaire à la

coopération au développement, celle-ci se concentrant plus particulièrement sur les secteurs de la formation professionnelle et de la santé.

Dans ce contexte, Marie-Josée Jacobs a salué l'importance que le gouvernement du Kosovo accordait au secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et a félicité le ministre Hoxhaj pour les efforts importants déjà accomplis par le Kosovo dans le cadre du plan stratégique de développement de l'éducation 2003-2007, qui a permis de reconstruire ou de rénover de nombreuses écoles et de construire des infrastructures scolaires additionnelles pour répondre à la demande croissante.

Le ministre Hoxhaj a remercié le Luxembourg, au nom du gouvernement et du peuple kosovars, pour le soutien apporté par le Grand-Duché au Kosovo et il s'est félicité de l'étroite collaboration entre les deux pays. En tant que ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, Enver Hoxhaj accorde une grande importance à l'éducation technique et professionnelle. Il a souligné dans ce cadre que le gouvernement était en train de réformer ce sous-secteur de l'éducation afin de permettre de doter le Kosovo de la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour redynamiser l'économie et, partant, de donner des perspectives d'avenir aux jeunes, d'autant plus que ceux-ci constituent la moitié de la population kosovare.

Dans cet esprit, les ministres Jacobs et Hoxhaj ont procédé à la signature d'un protocole d'accord relatif au projet KSV/015: soutien à la réforme du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, qui prévoit la création de deux centres de compétences, l'un à Ferizaj pour la filière paramédicale et l'autre à Prizren pour la filière commerciale. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de développement de l'éducation pré-universitaire au Kosovo, qui a pour objectif, parmi d'autres, une vaste réforme de l'éducation technique et professionnelle par le biais de la création de sept centres de compétence répartis sur le territoire du pays.

Enver Hoxhaj, ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Kosovo, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, lors de la signature du protocole d'accord (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

La visite du ministre Hoxhaj s'est clôturée par une entrevue avec la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres. Après un échange de vues sur les défis des systèmes d'éducation luxembourgeois et kosovar, les deux ministres ont évoqué la possibilité d'une collaboration dans certains domaines, notamment l'instauration d'un partenariat entre écoles.

Visite de travail de Gueorgui Parvanov, président de la République de Bulgarie

24 février 2010

Le 24 février 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu pour une entrevue le président de la République de Bulgarie, Guéorgui Parvanov, à l'Hôtel de Bourgogne. Il était accompagné du ministre des Affaires étrangères, Nikolai Mladenov. Les discussions ont porté essentiellement sur l'actualité politique européenne.

Dans le cadre de l'anniversaire de l'adoption de l'alphabet cyrillique comme 3e alphabet officiel de l'Union européenne, le président bulgare a inauguré, en présence de la ministre de la Culture, Octavie Modert, une exposition intitulée «Les apôtres saint Cyrille et saint Méthode» au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Visite du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster: Gueorgui Parvanov, président de la République de Bulgarie, Octavie Modert, ministre de la Culture, et Guy de Muyser, président du conseil d'administration du Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (© SIP/Zineb Ruppert)

Jean-Claude Juncker accueille Gueorgui Parvanov au ministère d'État (© SIP/Zineb Ruppert)

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Koweït, le cheik Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah

26 février 2010

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Koweït, le cheikh Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah, s'est rendu pour une visite de travail à Luxembourg le 26 février 2010.

Cheikh Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah a été accueilli par son homologue Jean Asselborn pour une entrevue à l'Hôtel Saint-Maximin. Cette visite faisait suite à la visite du ministre Asselborn au Koweït le 3 avril 2006 et a permis de célébrer le 30e anniversaire de l'établissement de relations diplomatiques avec le Koweït.

À l'ordre du jour des pourparlers figuraient, outre les relations bilatérales, les grands dossiers de l'actualité politique internationale.

Concernant les relations bilatérales, le ministre Asselborn a dressé un bilan positif de l'évolution des échanges commerciaux entre les deux pays, soulignant l'importance de la place financière ainsi que l'importance des connexions aériennes. Cargolux opère trois vols hebdomadaires vers le Koweït. En outre, les ministres se sont entretenus d'autres opportunités d'investissement, encourageant davantage le développement mutuellement bénéfique des relations économiques. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également dressé l'état des lieux sur la proposition luxembourgeoise de mettre à jour l'accord de non-double imposition avec les partenaires koweïtiens, en conformité avec les standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Jean Asselborn et le cheik Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah (© Ministère des Affaires étrangères)

Le ministre a signalé que depuis 1983, date de l'acquisition de la société Gulf Oil par Kuwait Petroleum, cette dernière avait investi plus de 51 millions d'euros au Luxembourg et disposait de réservoirs de 46 millions de litres, constituant ainsi le plus important gestionnaire de dépôt au Luxembourg et contribuant, dans une large mesure, à la sécurité d'approvisionnement du pays.

Les discussions se sont ensuite concentrées sur des sujets de politique extérieure, dont surtout l'évaluation faite par le Koweït quant aux relations entre l'Union européenne (UE) et le Conseil de coopération du Golfe (CCG), dont le Koweït assure actuellement la présidence. Les deux parties ont également abordé le conflit israélo-palestinien et le dossier nucléaire iranien.

En ce qui concerne les relations UE-CCG, le ministre a salué le rôle important joué par le Koweït dans les négociations entre les deux organisations en vue de finaliser un accord de libre-échange (ALE). Le ministre Asselborn a exprimé sa conviction que ces négociations pourront être conclues prochainement, soulignant surtout l'importance d'un tel accord pour le

développement des échanges commerciaux dans le contexte actuel de la crise financière et économique, et a porté son soutien à la présidence koweïtienne pour ses efforts dans les négociations.

Au sujet du dossier nucléaire iranien, les deux parties se sont entretenues de l'éventuelle imposition de nouvelles sanctions contre la République islamique par le Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que des répercussions de la crise autour du dossier nucléaire sur la région. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a réitéré son soutien aux propositions présentées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a fait part de son espoir de trouver une solution négociée avec l'Iran. Il a également réitéré l'attachement du Luxembourg à la double approche du *dual track,* qui consiste à poursuivre les négociations en vue d'une nouvelle résolution des Nations unies en l'absence d'un changement d'attitude de la part de l'Iran dans ce dossier.

Finalement, les ministres se sont entretenus du conflit israélo-palestinien. À ce sujet, le Vice-Premier ministre a salué les efforts koweïtiens en vue de redémarrer ce processus et a eu un échange de vues avec son homologue sur la situation actuelle dans les territoires occupés, ainsi que sur le processus de réconciliation interpalestinienne.

Suite à la visite au ministère des Affaires étrangères, le ministre luxembourgeois a invité son homologue à visiter le site de SES Astra à Betzdorf.

Jean-Marie Halsdorf accueille Stephan Toscani, ministre sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes

11 mars 2010

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a accueilli son homologue du land de la Sarre, Stephan Toscani, le 10 mars 2010. Lors de cette entrevue ont été abordés les principaux dossiers en cours dans le cadre de la présidence sarroise du 12e sommet de la Grande Région.

GECT Grande Région

Décidée lors du 11e sommet de la Grande Région, le 17 juillet 2009 sous présidence luxembourgeoise, la création du GECT Grande Région (Groupement européen de coopération territoriale) constitue une étape importante dans le renforcement de la coopération transfrontalière. Ainsi, elle sera dotée d'un instrument de travail administratif pérenne permettant d'assurer la continuité des travaux menés et la mise en œuvre des décisions prises par les présidences tournantes des sommets.

Les ministres se sont entretenus de l'état d'avancement des réflexions menées en vue de la mise en place du GECT, qui devrait intervenir sous la présidence lorraine du 13e sommet, et ils ont exprimé leur souhait à ce que le siège du GECT Grande Région soit au Luxembourg.

Task force «fransfrontaliers»

Les deux ministres ont tenu à souligner que la coopération institutionnelle au sein de la Grande Région était au service de l'intérêt général des citoyens et leurs préoccupations majeures devaient être appréhendées conjointement.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Stephan Toscani, ministre sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

Dans ce contexte, Stephan Toscani a précisé que la création de la *task force* «frontaliers» – consacrée aux problèmes engendrés par les différentes réglementations juridiques, fiscales et administratives en vigueur dans les pays concernés et devant identifier les défis et problèmes en matière de droits du travail, social et fiscal posés aux travailleurs frontaliers et aux entreprises – constituait une contribution importante à l'appréhension et à la résolution des problèmes quotidiens.

Les deux ministres se sont réjouis de l'avancement des travaux et ils ont souligné la nécessité de la création rapide de la *task force.*

Renforcement du sentiment d'appartenance

Dans la continuité des travaux engagés sous présidence luxembourgeoise, le ministre Toscani a esquissé l'ensemble des mesures engagées en vue de renforcer le sentiment d'appartenance auprès des citoyens. Ainsi, les manifestations sportives seront maintenues sous la présidence sarroise:

- Tournoi de football de Pentecôte à Aschbach du 21 au 24 mai 2010;
- Victors Football Cup à Perl du 30 juillet au 1er août 2010;
- Fair Play Tour de la Grande Région 2010 du 19 au 26 juin 2010.

De même, conformément à la décision prise lors du 11e sommet, la présidence sarroise organisera une Journée de la Grande Région.

Finalement, les deux ministres ont confirmé leur engagement en ce qui concerne la participation de la Grande Région aux Open Days, organisées par les institutions communautaires à Bruxelles du 4 au 7 octobre 2010. À cette occasion sera présenté le projet phare entamé sous présidence luxembourgeoise, Metroborder, dans le domaine de l'aménagement du territoire visant la mise en place progressive et structurée d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT).

Réunions sectorielles ministérielles

Jean-Marie Halsdorf et Stephan Toscani se sont mis d'accord sur le fait qu'il était indispensable de renforcer le dialogue, l'échange et l'information transfrontaliers dans la Grande Région aux niveaux sectoriels. Ainsi, la présidence sarroise poursuivra les efforts entamés sous présidence luxembourgeoise pour promouvoir davantage le partenariat existant par le biais de rencontres ministérielles. Les deux ministres se sont réjouis de la tenue prochaine de réunions dans les domaines de l'éducation et de la recherche.

Les deux ministres ont exprimé le souhait de tenir une réunion conjointe des gouvernements sarrois et luxembourgeois dans le courant du 2e semestre 2010.

Visite de travail du ministre d'État et négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie, Egemen Bagis

23 mars 2010

Le ministre d'État et négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie, Egemen Bagis, s'est rendu au Luxembourg pour une visite de travail en date du 23 mars 2010.

Il a été reçu pour des entrevues par le Premier ministre Jean-Claude Juncker au ministère d'État, ainsi que par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, au ministère des Affaires étrangères.

Lors de l'entrevue auprès du Vice-Premier ministre, les ministres ont brièvement dressé l'état des lieux des relations bilatérales. Les ministres se sont félicités de la très bonne qualité de celles-ci. Ils se sont par ailleurs réjouis des bonnes relations commerciales et de la bonne coopération entre les deux pays dans différents domaines. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a évoqué le travail de l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), qui organise des formations pour les administrations turques en vue de développer les connaissances en matière de droit européen, formations financées par le gouvernement luxembourgeois. En outre, le ministre luxembourgeois a abordé les projets de l'European Journalism Centre, basé à Maastricht, qui a également organisé des formations pour des

journalistes turcs afin de les familiariser avec le fonctionnement et les institutions de l'Union européenne. Ces formations ont également été financées par le gouvernement luxembourgeois.

Au-delà des relations bilatérales, le Vice-Premier ministre luxembourgeois s'est intéressé à la situation politique interne en Turquie et plus particulièrement au processus de réformes, dont notamment la révision de la Constitution.

Les ministres ont ensuite eu un échange de vues sur le processus d'adhésion de la République turque à l'Union européenne. À l'heure actuelle, douze sur trente-cinq chapitres sont ouverts au cours des négociations. Le ministre Asselborn a félicité le ministre d'État de l'ouverture d'un nouveau chapitre le 21 décembre 2009, et a exprimé son espoir que deux chapitres supplémentaires pourraient bientôt être ouverts.

Or, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que les négociations avaient atteint un stade crucial, où la Turquie doit renouveler ses efforts en vue de remplir les conditions nécessaires pour l'adhésion. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a vivement salué l'intervention du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, qui a souligné la détermination du gouvernement turc de continuer sa politique de réformes, notamment dans le domaine de la justice.

Les ministres ont également fait le point sur la question chypriote, élément qui représente un obstacle important au progrès des négociations d'adhésion. À ce sujet, le ministre Asselborn a exprimé son espoir qu'une solution globale pourrait être trouvée dans un futur proche.

Par ailleurs, les ministres se sont entretenus de la situation régionale à l'est et au sud de la Turquie, et ont également effectué un tour d'horizon de l'actualité politique internationale.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, en conversation avec Egemen Bagis (© SIP/Luc Deflorenne)

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueille Egemen Bagis, ministre d'État et négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremic

23 mars 2010

Le ministre des Affaires étrangères de la République de Serbie, Vuk Jeremic, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 23 mars 2010. Le ministre serbe a été accueilli au ministère des Affaires étrangères par son homologue luxembourgeois pour un tête-à-tête, suivi d'une réunion de travail élargie.

En ce qui concerne les relations bilatérales, le ministre Asselborn s'est félicité de la très bonne qualité de celles-ci. Il s'est également réjoui des bonnes relations commerciales ainsi que de la bonne coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine de l'assistance technique. En effet, le gouvernement luxembourgeois a financé plusieurs projets de transfert de technologie en faveur de la Bourse de Belgrade, réalisés en

collaboration avec la Bourse de Luxembourg.

Ensuite, les ministres ont fait le point sur les programmes de formation organisés par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), qui visent à familiariser l'administration serbe avec le processus d'intégration européenne et à développer les connaissances en matière de droit européen. Par ailleurs, les ministres se sont entretenus d'un programme de formation en faveur des professionnels du secteur financier serbe, réalisé par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF).

Les relations entre l'Union européenne (UE) et la Serbie figuraient également à l'ordre du jour. À ce titre, le ministre Asselborn a félicité son homologue des avancées faites par son pays au cours des derniers mois en termes de rapprochement avec l'UE et l'a encouragé à poursuivre la mise en œuvre de réformes, parmi lesquelles surtout le renforcement de l'État de droit.

En outre, le ministre Asselborn a relevé l'importance d'une coexistence pragmatique entre la Serbie et le Kosovo, faisant valoir qu'une attitude constructive de la Serbie sur la question du Kosovo ne manquerait pas d'avoir un impact positif sur le processus de rapprochement avec l'UE.

Par ailleurs, les deux homologues ont eu un échange de vues sur l'état des relations entre l'UE et les autres pays des Balkans, tout comme sur l'actualité politique internationale.

Visite de travail d'Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE

31 mars 2010

Le secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Angel Gurría, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 31 mars 2010.

Il a été reçu par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et par le ministre délégué Marco Schank à l'Hôtel des Terres rouges pour la présentation du rapport de l'examen environnemental du Luxembourg ainsi que pour les conclusions et recommandations de l'OCDE.

Dans le cadre des travaux du Comité des politiques d'environnement de l'OCDE, des examens par les pairs des conditions et des progrès environnementaux sont effectués tous les 8 à 10 ans pour chaque pays membre. Ces examens évaluent les politiques et mesures mises en place pour faire face aux objectifs nationaux et aux engagements internationaux et donnent lieu à une série de recommandations.

Angel Gurría et Claude Wiseler ont eu l'occasion de poursuivre leurs échanges de vues lors d'un déjeuner auquel assistait également le ministre délégué à l'Économie solidaire, Romain Schneider.

Angel Gurría a également eu des pourparlers avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de

Angel Gurría, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, présentent le rapport de l'examen environnemental du Luxembourg ainsi que les conclusions et recommandations de l'OCDE (© SIP/Zineb Ruppert)

l'Immigration, Nicolas Schmit, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, et le ministre des Finances, Luc Frieden. Leurs entretiens ont porté sur la situation économique et financière ainsi que sur les travaux de l'OCDE en matière de fiscalité.

Le programme prévoyait en outre une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, et une réunion avec les membres de la commission du Développement durable.

Jean-Claude Juncker accueille José Maria Neves, Premier ministre de la République du Cap-Vert (© SIP/Luc Deflorenne)

Visite de travail de José Maria Neves, Premier ministre du Cap-Vert

12 avril 2010

Le Premier ministre de la République du Cap-Vert, José Maria Neves, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 12 avril 2010. Il était accompagné du ministre des Affaires étrangères, José Brito.

José Maria Neves a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Les discussions ont porté sur les relations de coopération au développement entre les deux pays, sur les relations politiques, économiques et sociales ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et le Cap-Vert.

«L'histoire entre le Cap-Vert et le Luxembourg fait partie de la catégorie des belles histoires. Nous entretenons depuis des décennies des relations amicales», a noté le Premier ministre luxembourgeois à l'issue de l'entrevue. Et d'ajouter: «La relation avec le Cap-Vert – pays cible de la coopération luxembourgeoise – est un partenariat! Nous n'imposons pas notre volonté à notre partenaire, mais nous communions dans le même esprit.»

Le Premier ministre cap-verdien a également noté que «la coopération entre nos deux pays est excellente». Il a ensuite mis en avant la vision du développement de l'Afrique et du Cap-Vert de son homologue luxembourgeois ainsi que sa grande contribution au partenariat spécifique entre le Cap-Vert et l'Union européenne: «Jean-Claude Juncker est un grand ami de l'Afrique et du Cap-Vert. Il travaille beaucoup pour renforcer les relations entre l'Europe et l'Afrique.»

Le 2e programme indicatif de coopération (PIC) entre le Luxembourg et le Cap-Vert venant à échéance en 2010, Jean-Claude Juncker et José Maria Neves ont parlé du 3e PIC, qui débutera en 2011. Selon Jean-Claude Juncker, ce 3e PIC sera signé dans les mois à venir et comportera les mêmes priorités que le 2e PIC, à savoir la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, l'insertion socioprofessionnelle, la santé, l'assainissement de et l'accès à l'eau potable.

En matière de coopération au développement, Jean-Claude Juncker a par ailleurs rappelé que la coopération luxembourgeoise mettait actuellement environ 10 millions d'euros par an à disposition du Cap-Vert et que le Luxembourg comptait poursuivre ces efforts.

Pour ce qui est de la coopération économique entre les deux pays, Jean-Claude Juncker et José Maria Neves se sont prononcés en faveur de l'approfondissement des

relations touristiques. Le Premier ministre Juncker a notamment déclaré que le gouvernement luxembourgeois encourageait la compagnie aérienne Luxair à faire du Cap-Vert une de ses destinations à partir de l'hiver prochain. Les deux Premiers ministres comptent en outre développer les relations commerciales bilatérales, notamment les investissements d'entreprises luxembourgeoises au Cap-Vert.

Rappelant que le Luxembourg appuyait fortement le développement du Cap-Vert, José Maria Neves a évoqué la stabilité politique, économique et sociale de son pays. Et au Premier ministre luxembourgeois d'ajouter que le Cap-Vert était un modèle en Afrique en termes de gouvernance politique: «C'est un exemple pour toute l'Afrique, une démocratie qui fonctionne d'une façon impressionnante et qui ne cesse de faire des progrès. Nous pouvons montrer à l'exemple du Cap-Vert que l'Afrique dispose de réelles possibilités.»

Après le déjeuner officiel, offert par Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue cap-verdien au château de Senningen, José Maria Neves s'est rendu au palais grand-ducal, où il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc.

Le Premier ministre cap-verdien a en outre rencontré le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, ainsi que les membres du Bureau et de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Le ministre des Affaires étrangères, José Brito, a de son côté eu l'occasion de s'entretenir avec la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Famille, Marie-Josée Jacobs. Ont été évoquées les relations de coopération ainsi que les mesures à prendre pour améliorer et faciliter l'accueil et l'intégration des Cap-Verdiens au Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et José Brito, ministre des Affaires étrangères de la République du Cap-Vert, avant leur entrevue (© SIP/Luc Deflorenne)

Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, avec José Brito (© SIP/Luc Deflorenne)

José Brito a ensuite eu une entrevue au sujet de la promotion touristique avec Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, ministre de l'Égalité des chances.

Ces entrevues ont été suivies d'une rencontre avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit. Les ministres ont eu un échange de vues sur la question de la migration cap-verdienne, et plus particulièrement sur la situation de la communauté cap-verdienne ainsi que leur intégration sur le marché du travail au Luxembourg.

Visite du ministre français de la Défense, Hervé Morin

12 avril 2010

Le ministre de la Défense français, Hervé Morin, a effectué une visite à Luxembourg le 12 avril 2010, où il a été accueilli avec les honneurs militaires au château de Senningen par son homologue luxembourgeois Jean-Marie Halsdorf.

Au cours d'un entretien bilatéral, les deux ministres ont d'abord examiné les relations bilatérales dans le domaine de la défense, avant de passer en revue les questions européennes.

Ils ont notamment discuté des opérations militaires auxquelles participent le Luxembourg et la France et se sont dans ce contexte surtout félicités de l'excellence de la coopération entre les deux armées au Kosovo, où le contingent luxembourgeois auprès de la KFOR opère sous commandement français. Les ministres ont convenu de continuer à explorer ensemble de nouvelles pistes de coopérations dans le domaine de la défense.

En ce qui concerne le développement de l'Europe de la défense, les ministres ont fait le point sur la préparation du Conseil «Affaires étrangères», avec la participation des ministres de la Défense, qui se tiendra à Luxembourg le 26 avril 2010. Ils se sont félicités dans ce contexte de l'action européenne en faveur de la Somalie, approche qui consiste, d'une part, à combattre la piraterie au large de la Somalie (opération EU Navfor Atalanta) et, d'autre part, à former les futures forces de sécurité somaliennes en Ouganda (mission EUTM Somalia).

À la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les ministres ont également appelé de leurs vœux une plus grande intégration européenne dans le domaine de la défense.

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a ensuite remis les insignes de grand officier de l'ordre de la Couronne de chêne du Grand-Duché de Luxembourg à Hervé Morin, en reconnaissance de sa contribution au renforcement de la coopération bilatérale entre le Luxembourg et la France dans le domaine de la défense.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et son homologue français Hervé Morin (© SIP/Nicolas Bouvy)

Entrevue d'Octavie Modert avec le ministre de la Culture de la Sarre, Karl Rauber

15 avril 2010

Karl Rauber, ministre de la Culture de la Sarre, reçu par son homologue Octavie Modert (© Ministère de la Culture)

Auf Einladung von Octavie Modert, Ministerin für Kultur, fand am 15. April 2010 ein erstes Arbeitstreffen mit Karl Rauber, Minister für Bundesangelegenheiten, Kultur und Chef der Staatskanzlei des Saarlandes, in Luxemburg statt. Beide Ministerien engagieren sich im grenzüberschreitenden Verein „Kulturraum Großregion", dessen Präsidentschaft das Saarland zurzeit inne hat, und der als Nachfolgeorganisation von „Luxemburg und Großregion, Europäische Kulturhauptstadt 2007" alle Regionen der Großregion umfasst.

Ziel der Begegnung war u.a. ein vertiefender Austausch über das vom Verein erarbeitete Arbeitsprogramm für das laufende Jahr.

Einigkeit bestand darüber, die Zielgruppe der Jugendlichen verstärkt für kulturelle Veranstaltungen in der Großregion zu begeistern. Hierzu wird zur Kulturministerkonferenz der Großregion Ende des Jahres 2010 eine Webpräsenz erarbeitet, die auf das spezifische Nutzerverhalten von Jugendlichen abgestimmt ist. Ein Novum ist dabei die Herangehensweise des Vereins, der neben plurio.net und einer professionellen Agentur, die Zielgruppe selbst aktiv in die Vorbereitungen einbindet.

Eine besondere saarländisch-luxemburgische Kooperation sehen beide Minister in der Umsetzung des im Rahmen des 11. Gipfels von Premierminister Jean-Claude Juncker präsentierten Vorschlags, einmal pro Jahr einen Tag der Großregion durchzuführen. In Abstimmung mit der saarländischen Gipfelpräsidentschaft hat der Verein Kulturraum Großregion sich dafür ausgesprochen, diesen Tag der Großregion mit den zum 25. Jahrestag des Schengener Abkommens am 17./18. Juli 2010 organisierten Feierlichkeiten zusammenzulegen. Die Kulturministerien im Saarland und in Luxemburg zeichnen im Wesentlichen für das Kulturprogramm verantwortlich und werden dazu beitragen, eine der wichtigsten Zielsetzungen des Schengener Abkommens (Wegfall der Grenzkontrollen) in kulturtouristischer Form darzustellen. Hier zeigt sich ein weiteres Mal, dass die bilateralen Kulturbeziehungen zwischen dem Saarland und Luxemburg sehr gut funktionieren.

Im weiteren Verlauf des Treffens erörterten die Minister insbesondere die thematischen Kolloquien und runden Tische des Vereins, die im Laufe des Jahres in den Bereichen zeitgenössischer Tanz, Medienkunst, Musik, Literatur, Film und Soziokultur durchgeführt werden.

„Der zeitgenössische Tanz hat seit 2005 u.a. durch das vom Centre de création chorégraphique luxembourgeois – TROIS C-L initiierte Projekt ‚Dance Palace' zum Kulturhauptstadtjahr 2007 und durch das seit 2008 organisierte grenzüberschreitende Festival des zeitgenössischen Tanz, Le Transfrontalier, neue Impulse erhalten", erläuterte Octavie Modert in der Diskussion um regionale Projektschwerpunkte. Luxemburg könne sich in diesem Bereich langfristig als Kompetenzzentrum für die Großregion entwickeln, um Synergien zu schaffen und Kräfte zu bündeln.

„Das Saarland wird sich 2010 verstärkt dem Bereich der Bildenden Kunst/Medienkunst widmen und hierzu im Oktober 2010 ein Kolloquium zum Thema Medienkunst organisieren", so Karl Rauber. Ziele seien die Vernetzung der Akteure in der Großregion, die Präsentation der künstlerischen Vielfalt und die Anbindung an eine europäische/internationale Szene. Die Hochschule der Bildenden Künste Saar wird bei der Ausgestaltung der Veranstaltung eine wichtige Rolle einnehmen.

Die Minister stimmen überein, dass mittelfristig eine gezielte Kommunikationsstrategie für den Verein Kulturraum Großregion erforderlich ist, um die in Gang gesetzten kulturellen Prozesse, u.a. in Form von Projekten, Kolloquien und Netzwerken, entsprechend bei den Kulturakteuren und in der Bevölkerung der Großregion bekannt zu machen.

Neben der Kommunikationsstrategie des Vereins, der Präsentation der webbasierten Kulturplattform für Jugendliche und der Diskussion des Arbeitsprogramms 2011, wird insbesondere die Fortführung der Vereinsaktivitäten nach der ersten Interreg-Förderperiode (ab dem 1.7.2011) ein Schwerpunktthema der Ende des Jahres in Saarbrücken vorgesehenen Kulturministerkonferenz sein. Die Durchführung einer Kulturministerkonferenz pro amtierende Präsidentschaft wurde anlässlich des ersten Treffens der Kultusminister der Großregion im September 2007 in Luxemburg beschlossen.

Octavie Modert und Karl Rauber freuen sich auf den Austausch mit den Kollegen aus den übrigen Teilregionen – blicken sie dann doch bereits auf zwei erfolgreiche Vereinspräsidentschaften zurück.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Manouchehr Mottaki

3 juin 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Manouchehr Mottaki, pour une visite de travail au Grand-Duché de Luxembourg le 3 juin 2010.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a accueilli son homologue iranien au château de Senningen. À l'ordre du jour des pourparlers figuraient le dossier nucléaire iranien, la situation interne en Iran, y compris la question des droits humains.

En ce qui concerne le dossier nucléaire, les deux parties ont

Conférence de presse de Jean Asselborn avec son homologue iranien Manouchehr Mottaki (© SIP/Charles Caratini)

fait le point sur les événements récents, suite à l'accord signé entre l'Iran, le Brésil et la Turquie le 17 mai à Téhéran, ainsi que sur la perspective de nouvelles sanctions au Conseil de sécurité des Nations unies. Le ministre Asselborn a expliqué que seule la pleine coopération de l'Iran avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi qu'un arrêt de l'enrichissement d'uranium pourraient éviter l'imposition de nouvelles sanctions par le Conseil de sécurité des Nations unies. Le ministre luxembourgeois a encouragé son homologue iranien à engager son pays dans une coopération transparente et ouverte avec l'AIEA, soulignant notamment que «si le XXIe siècle devient le siècle de la prolifération nucléaire, la communauté internationale n'a rien appris du XXe siècle et ni l'Iran ni le Luxembourg ne pourront survivre».

Les deux parties ont également évoqué la situation des droits humains en Iran. À ce sujet, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que la peine de mort était une punition inacceptable au XXIe siècle, tout comme les lapidations et les amputations, qui sont des sanctions à éliminer. En outre, les ministres se sont également entretenus de la situation politique interne en Iran suite aux élections du 12 juin 2009 et des manifestations qui ont suivi. Jean Asselborn a souligné qu'une vraie démocratie avait besoin d'une opposition pour pouvoir fonctionner véritablement et que la répression violente des manifestations par les autorités iraniennes à la suite des élections démontrait un manque de maturité démocratique.

Finalement, les ministres ont également fait le point sur le processus de paix au Proche-Orient. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a dit qu'il ne partageait guère les opinions, arguments et actions du gouvernement israélien actuel, mais qu'Israël en tant que pays, en tant que nation et en tant que peuple, avait le droit d'exister. Le ministre a exhorté l'Iran à mobiliser son influence considérable au Proche- et Moyen-Orient en vue d'aboutir à une paix durable dans cette région importante. Le ministre a rappelé par ailleurs que la minimisation, voire même la négation de la Shoah, étaient des actes inacceptables.

En cours de matinée, le ministre des Affaires étrangères iranien a également eu une entrevue avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar.

Échange de vues de Nicolas Schmit et de Mady Delvaux-Stehres avec la ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale, Helena André, sur la situation des résidents d'origine portugaise sur le marché de l'emploi luxembourgeois

8 juin 2010

Le 8 juin 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont rencontré la ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale, Helena André, pour une réunion de travail.

Cette réunion faisait suite à la rencontre des ministres Nicolas Schmit et Mars Di Bartolomeo avec la ministre portugaise, qui avait eu lieu en marge du Conseil informel des ministres de l'Emploi et de la Sécurité sociale à Barcelone en janvier 2010.

Les ministres ont eu un échange de vues sur la situation des résidents d'origine portugaise au Luxembourg et leur situation sur le marché de l'emploi.

En effet, une partie importante des demandeurs d'emploi au Luxembourg est d'origine portugaise et notamment ceux dans le secteur du bâtiment ont des difficultés à réintégrer le marché de l'emploi en cas de chômage,

Nicolas Schmit avec Helena André, ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale, lors de la conférence de presse (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

souvent en raison de l'insuffisance de leurs qualifications. Les ministres ont convenu de créer un groupe de travail bilatéral afin d'approfondir la coopération entre les deux pays pour identifier les défis et les solutions possibles dans ce domaine.

Visite de travail de Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldavie

14 juin 2010

Le Premier ministre de la République de Moldavie, Vladimir Filat, a effectué le 14 juin 2010 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Iurie Leanca, du Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Valeriu Lazar, et de la vice-ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Natalia Gherman.

Vladimir Filat a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour des entretiens politiques auxquels assistait également le ministre de la Justice, François Biltgen.

Les pourparlers entre le chef du gouvernement luxembourgeois et son homologue moldave ont porté essentiellement sur les relations bilatérales ainsi que sur les relations entre l'Union européenne et la République de Moldavie. Les dossiers de l'actualité politique européenne figuraient également à l'ordre du jour des discussions.

Jean-Claude Juncker accueille Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldavie, au ministère d'État (© SIP/Nicolas Bouvy)

Dans le cadre de cette visite, une convention de Sécurité sociale a été signée par le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne, Iurie Leanca.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe, le Premier ministre luxembourgeois a souligné l'engagement du gouvernement de continuer et de renforcer les divers domaines de coopération entre le Luxembourg et la Moldavie, que ce soit au niveau de l'assistance humanitaire via diverses ONG ou encore au niveau de la formation, notamment celle de jeunes banquiers moldaves.

Jean-Claude Juncker a en outre mis en évidence la nécessité «de développer nos échanges commerciaux qui sont à un niveau ridicule». Dans ce sens, il a été décidé par les deux parties de mettre sur pied un forum économique moldavo-luxembourgeois.

Pour ce qui des relations entre la Moldavie et l'Union européenne, Jean-Claude Juncker a dit que le gouvernement luxembourgeois «applaudit des deux mains la dynamique du rapprochement entre la Moldavie et l'Union européenne. Le Luxembourg, avec les moyens qui sont les siens, soutient la Moldavie sur sa route vers l'Europe, parce que nous pensons que la Moldavie, par sa situation géographique et

politique difficile, a besoin d'une perspective européenne et elle est en droit de la réclamer».

Après le déjeuner officiel offert par le Premier ministre Jean-Claude Juncker en l'honneur de son homologue au château de Senningen, le chef du gouvernement moldave a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Par ailleurs, le Premier ministre moldave a rencontré le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, ainsi que le vice-président de l'Association des banques et banquiers Luxembourg (ABBL), Carlo Thill, ainsi que son directeur Jean-Jacques Rommes. Une entrevue avec le président de la Banque européenne d'investissement, Philippe Maystadt, figurait également au programme.

Iurie Leanca, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne de la République de Moldavie, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, après la signature d'une convention de Sécurité sociale entre le Luxembourg et la Moldavie. Au 2e plan: Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldavie (© SIP/Nicolas Bouvy)

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa

15 juin 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a accueilli le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa, à Luxembourg le 15 juin 2010.

Les deux ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales dans un contexte particulier marqué par la célébration du 30e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays. Les ministres se sont prononcés en faveur de l'intensification des relations bilatérales. Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa a relevé dans ce contexte l'importance des récentes missions économiques menées par des délégations luxembourgeoises à Bahreïn.

En ce qui concerne les défis économiques auxquels le Bahreïn devra faire face, le ministre a évoqué la diversification de l'économie bahreïnienne et les questions liées au dessalement de l'eau de mer.

Les deux ministres ont par ailleurs eu une discussion approfondie sur l'Iran et sur la situation à Gaza. Jean Asselborn a saisi l'occasion, au lendemain du Conseil «Affaires étrangères», pour expliquer à son homologue l'approche européenne sur le dossier nucléaire iranien à la suite de la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que les démarches éventuelles que l'Union européenne pourrait entreprendre en vue de faire cesser le blocus de la bande de Gaza.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa lors de leur entrevue (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de travail du Premier ministre d'Ukraine, Mykola Azarov

15 juin 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le Premier ministre d'Ukraine, Mykola Azarov, pour une visite de travail au Luxembourg le 15 juin 2010.

Les deux ministres ont fait le point sur les relations bilatérales. Dans ce contexte, la coopération bilatérale à travers l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) a été évoquée, tout comme le programme de coopération dans le domaine pénal, financé à travers l'Académie de droit européen (ERA) à Trèves. Les deux hommes ont également exprimé l'espoir que les négociations sur l'accord de non-double imposition pourraient être finalisées encore cette année.

En ce qui concerne les relations entre l'Ukraine et l'Union européenne, le ministre Asselborn a exprimé son espoir que les négociations sur l'accord d'association et sur un accord de libre-échange complet et approfondi pourraient faire des progrès substantiels encore en 2010. Il a également salué la décision de faire entrer le dialogue sur la libéralisation des visas dans une phase pleinement opérationnelle. Le ministre a espéré que ces discussions permettraient de faire des progrès concrets en vue de la réalisation de l'objectif commun qu'est la libéralisation des visas entre l'Union européenne et l'Ukraine.

Le Premier ministre ukrainien a également eu une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Visite de travail de Madické Niang, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères du Sénégal

18 juin 2010

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal, Madické Niang, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 18 juin 2010.

Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs.

L'entrevue entre les ministres Asselborn et Niang a porté principalement sur les relations bilatérales et sur la situation politique interne au Sénégal, ainsi que sur la situation régionale en Afrique de l'Ouest. Les ministres ont également eu l'occasion d'aborder des sujets d'actualité politique sur le plan international.

Entrevue de Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, avec Madické Niang, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Les relations de coopération au développement entre les deux pays étaient à l'ordre du jour de l'entrevue entre les ministres Jacobs et Niang. Ils ont notamment fait le point sur le deuxième programme indicatif de coopération (PIC) 2007-2011, d'un montant de 57 millions d'euros, qui vise à soutenir le gouvernement sénégalais dans la mise en œuvre de son cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Comme l'a souligné Madické Niang au cours d'un point presse conjoint avec les ministres Asselborn et Jacobs, il s'agit d'une enveloppe importante qui est consacrée à un objet qui ne l'est pas moins. En effet, les secteurs prioritaires du PIC concernent l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que la formation et l'insertion professionnelles. Le ministre a mis un accent particulier sur le volet de la formation professionnelle de la coopération entre le Luxembourg et le Sénégal, vu qu'il s'agit là d'un levier de lutte contre la pauvreté et l'émigration.

Dans le cadre de sa visite au Luxembourg, le ministre Niang a également eu des entrevues avec le président de la Chambre des députés et la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

Visite officielle du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen

24 juin 2010

Anders Fogh Rasmussen, secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, et Jean-Claude Juncker, Premier ministre, lors de l'accueil officiel à la place Clairefontaine (© SIP/Charles Caratini)

Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Anders Fogh Rasmussen, s'est rendu pour une visite officielle à Luxembourg le 24 juin 2010. Il a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à la place Clairefontaine.

Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, Jean-Claude Juncker et Anders Fogh Rasmussen ont eu un échange de vues à l'Hôtel de Bourgogne. Les pourparlers ont porté notamment sur la réforme de l'OTAN et sur son nouveau concept stratégique qui est en élaboration, ainsi que sur les différentes missions de l'OTAN en cours et auxquelles participent des membres de l'armée luxembourgeoise.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le secrétaire général de l'OTAN, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré avoir «fait le tour d'horizon avec le secrétaire général des dossiers d'actualité, tels la situation en Afghanistan, au Kosovo, en Bosnie, les relations avec la Russie ou encore la réforme de l'OTAN et son nouveau concept stratégique, tout cela en vue du prochain sommet de l'OTAN qui aura lieu à l'automne à Lisbonne».

Le secrétaire général Anders Fogh Rasmussen a profité de son passage au Luxembourg pour exprimer sa «grande appréciation pour les contributions luxembourgeoises aux missions de l'OTAN, que ce soit au niveau militaire par la présence de soldats luxembourgeois en Afghanistan et au Kosovo, mais également par les contributions financières généreuses du Luxembourg à divers fonds spéciaux de l'OTAN», contributions qui financent des projets importants comme l'armée afghane, des partenariats méditerranéens ou encore la lutte contre des engins explosifs improvisés qui constituent un des dangers principaux pour les troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan.

Anders Fogh Rasmussen a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTAN a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, figurait également au programme.

À cette rencontre ont aussi assisté les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration ainsi que les membres de la délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

Autres visites et entrevues au Luxembourg

Janvier-juin 2010

7 janvier 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker et Luc Frieden avec la ministre des Finances d'Espagne, Elena Salgado Mendez

2 février 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le Vice-Premier ministre et ministre des Finances de Bulgarie, Simeon Djankov

2 février 2010

Entrevue de Jeannot Krecké avec le ministre des Finances du Monténégro, Igor Luksic

4 février 2010

Marie-Josée Jacobs rencontre la ministre des Affaires sociales de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer

25 février 2010

Visite du Premier ministre du Royaume de Belgique, Yves Leterme

5 mars 2010

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la République démocratique fédérale du Népal, Sujata Koirala

7 juin 2010

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Dominique Strauss-Kahn, directeur du Fonds monétaire international

8 juin 2010

Visite du ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle de la République du Sénégal, Moussa Sakho

9 juin 2010

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Communautés du São Tomé e Príncipe, Carlos Alberto Pires Tiny

10-11 juin 2010

Visite officielle de la présidente de la Chambre basse du Parlement indien, Meira Kumar

15 juin 2010

Entrevue de Jean Asselborn avec le vice-président de la Commission européenne, chargé des relations interinstitutionnelles et de l'administration, Maroš Šefčovič

15 juin 2010

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de Chypre, Markos Kyprianou

15 juin 2010

Entrevue de Luc Frieden avec le Vice-Premier ministre en charge de l'Intégration européenne de la République de Serbie, Bozidar Djelic

30 juin 2010

Visite de l'amiral James G. Stavridis, commandant suprême des forces alliées en Europe

Visites et entrevues à l'étranger

Visite de travail de François Biltgen à Berlin

15-16 février 2010

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, s'est rendu à Berlin les 15 et 16 février 2010 pour une visite de travail avec ses homologues allemands.

Le 15 février, le ministre a eu un premier échange de vues avec le secrétaire d'État au ministère de l'Économie et de la Technologie, le Dr Bernd Pfaffenbach, en charge notamment de la politique de la communication en Allemagne. L'agenda numérique européen, les réseaux de nouvelle génération et les contenus créatifs en ligne ont été quelques-uns des sujets abordés lors de cette entrevue. Le choix des thèmes était fonction des sujets que la Présidence espagnole voudra encore aborder dans les mois à venir.

Dans le contexte de son portefeuille relatif aux Médias, le ministre et sa délégation ont également rendu visite aux éditions *Der Tagesspiegel,* où ils ont eu un entretien avec le rédacteur en chef Stephan-Andreas Casdorff. Ils ont aussi été reçus par Ulrich Deppendorf, le rédacteur en chef au studio de la capitale de la première chaîne de télévision allemande, ARD.

Le 16 février, François Biltgen a rencontré Bernd Neumann, ministre adjoint auprès de la chancelière fédérale et délégué du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias. Les relations germano-luxembourgeoises dans le domaine du cinéma, tout comme le sujet de la numérisation des salles de cinéma sur arrière-fond national et européen ont été au cœur de l'échange de vues entre les deux ministres.

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, et Bernd Neumann, ministre adjoint auprès de la chancelière fédérale et délégué du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias (© Service des médias et des communications)

Ils ont également eu un dialogue très constructif visant le rapprochement des intérêts des deux pays au sujet d'un marché unique européen pour les contenus créatifs en ligne. Le document de réflexion proposé par la direction générale de la société de l'information et des médias et la direction générale du marché intérieur et des services de la Commission européenne constituait dans ce contexte la base des discussions.

Le ministre a profité de sa présence à Berlin pour participer le 15 février à la soirée Berlinale, organisée par l'ambassade du Luxembourg à Berlin et le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa) en marge du 60e Festival du film international de Berlin. L'ambassadrice Martine Schommer a pu saluer à cette occasion quelque 300 invités du domaine politique et de l'industrie du film.

Au courant de la réception, qui s'est déroulée notamment en présence du directeur du Fonspa, Guy Daleiden, le très prestigieux Preis der deutschen Schallplattenkritik a été remis au régisseur luxembourgeois Antoine Prum pour son film *Sunny's time now* (produit par Paul Thiltges et le Fonspa).

Visite de travail de Jean Asselborn à Vienne

25 février 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Vienne le 25 février 2010.

La dernière visite de travail du ministre des Affaires étrangères luxembourgeois en Autriche remontait au 27 mars 2007, et la présente visite est la première visite de travail bilatérale au niveau des ministres des Affaires étrangères depuis l'entrée en fonction du gouvernement Faymann/Pröll fin 2008.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueilli par Michael Spindelegger, ministre des Affaires étrangères d'Autriche (© Ministère des Affaires étrangères)

Lors de sa visite, le ministre Asselborn s'est entretenu avec son homologue autrichien Michael Spindelegger des dossiers bilatéraux ainsi que sur l'actualité politique européenne et internationale. Dans le cadre de la politique européenne, ils ont également abordé les sujets financiers et fiscaux, sujets récemment discutés lors d'une réunion informelle au Luxembourg entre les ministres des Finances d'Autriche, d'Allemagne, du Liechtenstein, de Suisse et du Luxembourg.

En ce qui concerne les relations bilatérales, les relations culturelles et la question de l'accès aux universités autrichiennes de la part des étudiants luxembourgeois, et plus particulièrement des étudiants en médecine, ont figuré à l'ordre du jour. Un contingent de 62 étudiants luxembourgeois en médecine est inscrit actuellement à des universités autrichiennes. Vu leur nombre réduit, les étudiants luxembourgeois ne sont pourtant pas responsables du problème qui se pose aux autorités autrichiennes en la matière, selon le ministre Spindelegger. En effet, les universités autrichiennes sont confrontées à une affluence très importante d'étudiants étrangers et cherchent à trouver une solution adéquate en accord avec le jugement de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en juillet 2007.

Le ministre Asselborn a souligné, lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue, que l'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg partageaient des positions communes au sujet de nombreuses questions, notamment celle concernant le dossier nucléaire de l'Iran. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a réitéré la position commune de l'Union européenne, qui œuvre en vue d'une nouvelle résolution des Nations unies imposant de nouvelles sanctions contre le régime iranien. Néanmoins, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné qu'il importait de convaincre la Chine de soutenir cette nouvelle résolution au Conseil de sécurité.

En marge de sa visite de travail, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a profité de son séjour à Vienne pour rencontrer la présidente du Parlement autrichien, Barbara Prammer, tout comme le secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Marc Perrin de Brichambaut, et le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano.

Lors de sa rencontre avec Barbara Prammer, les deux parties se sont entretenues de la mise en

œuvre du traité de Lisbonne et sur l'importance des changements de l'architecture institutionnelle, notamment en ce qui concerne le rôle du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus de prise de décision au niveau européen. Jean Asselborn et la présidente Barbara Prammer ont évoqué la création des nouveaux postes européens. Pour sa part, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné que la Commission européenne, en tant que gardienne des traités, devait conserver son rôle de moteur de l'intégration européenne.

Ensuite, les discussions entre le ministre Asselborn et le secrétaire général de l'OSCE ont porté sur les priorités de la présidence actuelle de l'OSCE, exercée par le Kazakhstan. Les deux hommes se sont également entretenus de l'avenir de la sécurité en Europe, et plus particulièrement du processus de Corfou.

Enfin, l'entrevue avec le directeur général de l'AIEA a porté sur le dossier nucléaire iranien, la situation en Syrie ainsi que sur les activités de l'AIEA dans le domaine de la lutte contre le cancer.

Le ministre Asselborn a également participé à l'Académie diplomatique de Vienne à la présentation du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE) sur le rôle de l'Autriche dans la construction européenne, projet soutenu également par le ministère des Affaires étrangères autrichien. Cette présentation s'est déroulée en présence des ministres Asselborn et Spindelegger, du directeur de l'Académie diplomatique de Vienne, Hans Winkler, d'Arlette Conzemius, ambassadrice du Luxembourg en Autriche, ainsi que de la directrice du CVCE, Marianne Backes.

Visites de travail de Jean Asselborn en Bolivie et au Paraguay

9-10 mars 2010

Visite en Bolivie

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à La Paz, en Bolivie, le 9 mars 2010. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la campagne luxembourgeoise pour un siège non permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations unies pour la période de 2013 à 2014.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Relations extérieures de l'État plurinational de Bolivie, David Choquehuanca Céspedes.

Lors de l'entrevue, le Vice-Premier ministre a dressé l'état des lieux des relations bilatérales. Les discussions ont évoqué l'accord conclu début février entre la Communauté andine (CAN), bloc sous-régional dont la Bolivie est membre, et la Société européenne des satellites (SES) basée au Luxembourg. Dans le contexte de la réactivation du réseau de satellites Simón Bolivar 2, cet accord a porté sur le déplacement temporaire d'un satellite de la SES. Cette dernière garantit ainsi l'installation provisoire d'un *gap filler* pour permettre aux autorités andines d'installer un satellite définitif pour l'utilisation dans des projets communautaires de la CAN.

Jean Asselborn avec son homologue bolivien David Choquehuanca Céspedes à La Paz (© Ministère des Affaires étrangères)

De possibles coopérations dans des domaines tels que les technologies vertes ont également été évoquées.

Le ministre Asselborn a également abordé la situation politique interne et s'est particulièrement intéressé aux priorités du gouvernement bolivien que sont notamment le changement climatique, la lutte contre la pauvreté ainsi que la mise en œuvre des programmes de redistribution des richesses et la lutte contre la corruption.

En outre, le ministre s'est intéressé à la situation régionale, aux relations entre les différents pays membres du Mercosur et aux relations entre la Bolivie et l'Union européenne (UE). Au sujet de la situation régionale, le ministre Asselborn a eu un échange de vues avec son homologue sur les obstacles au développement de l'Amérique latine ainsi que sur les efforts d'intégration régionale, abordant notamment la récente création de l'Union des nations sud-américaines (Unasur) et de la Communauté d'États latino-américains et caraïbes à Cancún. Actrice de ce processus d'intégration, la Bolivie est actuellement membre du groupe de Rio, de l'Organisation des États américains (OEA) ainsi que de la CAN.

Les discussions ont également porté sur l'importance des relations avec les États-Unis et l'impact que le président Obama a eu sur les relations entre l'Amérique latine et les États-Unis.

Dans le contexte du 6e sommet UE-ALC (Amérique latine, Caraïbes), qui aura lieu à Madrid le 16 mai 2010, le ministre luxembourgeois a également fait le point sur les relations entre la Bolivie et l'UE, la Bolivie bénéficiant de relations soutenues depuis la signature d'un accord de dialogue politique et de coopération renforcée entre l'UE et la CAN. Néanmoins, le ministre a constaté l'opposition de la Bolivie à l'égard d'un accord de libre-échange, ceci dans le cadre des négociations qui ont été engagées en 2007 en vue de la conclusion d'un accord d'association entre l'UE et la CAN. Par ailleurs, le ministre a eu avec ses interlocuteurs un échange de vues sur l'actualité politique internationale.

Suite à la visite de travail auprès du ministre Choquehuanca, le ministre Asselborn a eu une entrevue avec le président du Sénat, René Martinez.

Visite au Paraguay

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Asunción, au Paraguay, le 10 mars 2010. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la campagne luxembourgeoise pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période de 2013 à 2014.

Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a rencontré le ministre des Affaires étrangères de la République du Paraguay, Hector Lacognata. Les deux ministres ont eu un échange de vues approfondi sur les possibilités pour les entreprises luxembourgeoises d'accroître leur présence dans ce pays, qui affiche des taux de croissance importants et souhaite diversifier son économie basée principalement sur l'agriculture et l'élevage.

Le ministre Asselborn a ensuite abordé la situation politique interne et s'est particulièrement intéressé aux priorités du gouvernement.

Jean Asselborn en compagnie d'Hector Lacognata, ministre des Affaires étrangères du Paraguay (© Ministère des Affaires étrangères)

Federico Franco Gómez, vice-président du Paraguay, accueille Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, pour une entrevue (© Ministère des Affaires étrangères)

Le Paraguay souffrant d'inégalités sociales importantes, la lutte contre les disparités socioéconomiques et la pauvreté représentent un élément-clé du programme gouvernemental. Cette priorité est par ailleurs directement liée à l'éradication de la corruption, un mal persistant depuis les années de la dictature. Une autre priorité est celle de la réforme agraire, le gouvernement essayant de faciliter l'accès des classes défavorisées aux terres arables et d'améliorer la protection légale des titres de propriété de terre traditionnels de la population indigène.

Les discussions ont également porté sur la situation régionale et les relations entre les pays membres du Mercosur. À ce sujet, les défis qui se posent à l'Amérique latine au XXIe siècle ont été abordés. Les deux ministres se sont entretenus des obstacles à l'intégration régionale et continentale. Le Paraguay, membre fondateur de l'Unasur, de l'OEA, de l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et du groupe de Rio, ainsi que membre du Mercosur, est en effet un pays qui s'engage fortement dans le processus d'intégration et témoigne d'une volonté d'ouverture importante sur ses voisins et la région.

En ce qui concerne les relations entre le Paraguay et l'UE, les deux parties se sont entretenues de possibles voies de coopération et d'approfondissement de ces relations. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a évoqué notamment l'accord-cadre de coopération, signé en 1992 et entré en vigueur en 2006. Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale.

Jean Asselborn a également effectué une visite de courtoisie auprès du vice-président du Paraguay, Federico Franco Gómez.

Jean Asselborn en déplacement au Liechtenstein

16 mars 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail dans la Principauté de Liechtenstein le 16 mars 2010.

Lors de son séjour, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré la ministre des Affaires étrangères, de la Justice et de la Culture, Aurelia Frick, ainsi que le prince héritier, S.A.S. Alois de Liechtenstein.

Lors de la réunion avec son homologue, le ministre a fait le point sur les relations bilatérales et s'est félicité de l'excellence de celles-ci, rappelant notamment la rencontre récente des ministres des Finances de cinq pays germanophones (Allemagne, Suisse, Liechtenstein, Autriche, Luxembourg) au château de Senningen le 14 février 2010. Jean Asselborn s'est réjoui de la bonne coopération dans le domaine des questions fiscales, où une nouvelle convention de non-double imposition a été signée le 26 août 2009, conformément au standard de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Celle-ci sera soumise à l'approbation de la Chambre des députés le 17 mars 2010. Dans ce contexte, le ministre luxembourgeois a rappelé que le Luxembourg avait entre-temps signé un total de 24 conventions de non-double imposition conformes au standard de l'OCDE et s'est dit confiant que celles-ci permettront

de renforcer et d'élargir le réseau existant de conventions bilatérales.

Dans le contexte de la crise financière et économique, les ministres se sont entretenus au sujet des questions d'intérêt mutuel, telles que la compétitivité future des places financières respectives, tout en se déclarant favorables à l'adoption de standards universels en matière de transparence dans le respect de la préservation d'un *level playing field* global. Dans ce contexte, le ministre Asselborn a également souligné que les économies des deux pays ne se résumaient pas à leurs places financières respectives, mais étaient diversifiées, avec entre autres des secteurs de technologie de pointe.

La coopération entre le Liechtenstein et le Grand-Duché au sein d'institutions internationales figurait également à l'ordre du jour. Ainsi, les discussions ont porté sur la coopération au sein du Conseil de l'Europe et des Nations unies. La coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a également été abordée.

Les relations entre le Liechtenstein et l'Union européenne, notamment l'importance de la participation du Liechtenstein à l'Espace économique européen (EEE) et l'adhésion à l'espace Schengen, ont également été abordées.

Par ailleurs, le ministre Asselborn a donné son appréciation de la situation politique actuelle au sein de l'Union européenne dans le contexte de la mise en œuvre du traité de Lisbonne. Les grandes questions de l'actualité politique internationale ont été évoquées lors d'un déjeuner de travail.

Jean Asselborn et son homologue du Liechtenstein, Aurelia Frick (© Ministère des Affaires étrangères)

Visites de travail de Jean Asselborn en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Kirghizistan

29-30 mars 2010

En date du 29 et 30 mars 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué un déplacement en Asie centrale (Ouzbékistan, Turkménistan et Kirghizistan).

Ouzbékistan

Le 29 mars 2010, Jean Asselborn a entamé une visite de travail en Ouzbékistan. La délégation luxembourgeoise s'est déplacée à Tachkent, où le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue ouzbek, Vladimir Norov, pour une entrevue bilatérale. Ensuite, le Vice-Premier ministre luxembourgeois a rencontré le vice-ministre des Relations économiques internationales, des Investissements et du Commerce extérieur, Nasriddin Najimov.

Le ministre Asselborn a effectué cette visite en vue d'intensifier les relations du Luxembourg avec les pays de cette région et de se familiariser avec les sensibilités et complexités régionales. Ont ainsi figuré à l'ordre du jour des entrevues, à côté des relations bilatérales, des questions d'ordre régional telles que les implications de la situation en Afghanistan sur l'Asie centrale ainsi que les relations avec l'Union européenne (UE).

Les ministres se sont félicités de la bonne qualité des relations

bilatérales et se sont prononcés en faveur de leur intensification. Jean Asselborn a fait le point sur les projets que le Grand-Duché soutient au profit des efforts de modernisation du secteur financier de l'Ouzbékistan. En effet, le gouvernement luxembourgeois finance depuis 2002, par l'intermédiaire de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), des projets de transfert de connaissances en matière financière et des programmes de formation de spécialistes du secteur bancaire. Pour 2009, une enveloppe budgétaire de 90 000 euros avait été engagée dans le cadre de l'organisation de projets de formation et de consultance. La coopération avec l'ATTF sera poursuivie en 2010, a annoncé le ministre Asselborn, et une enveloppe de 95 000 euros réservée à des formations avec des professionnels du secteur financier de l'Ouzbékistan.

Outre l'accord de non-double imposition, entré en vigueur le 1er janvier 2001, et l'accord avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) sur la protection des investissements, entré en vigueur le 6 février 2001, le ministre a évoqué la récente signature d'un mémorandum d'accord sur l'aviation civile, définissant le nombre de fréquences entre les deux pays malgré l'absence actuelle de liaisons aériennes directes.

Le ministre Asselborn s'est également intéressé aux vues de son homologue sur les questions de coopération régionale et les efforts de l'UE à cet égard. Les ministres se sont ensuite penchés sur la situation interne en Ouzbékistan,

Jean Asselborn et son homologue ouzbek Vladimir Norov (© Ministère des Affaires étrangères)

abordant notamment les efforts de modernisation de l'économie ouzbek et du secteur de l'énergie, le processus de réformes démocratiques et dans le domaine des droits humains, ainsi que la réforme du système de l'éducation. Les conséquences de la crise financière et économique ont également été évoquées.

Au sujet de la situation en Afghanistan, les ministres se sont entretenus des différents efforts fournis par les deux pays et par la communauté internationale, l'Ouzbékistan jouant un rôle important dans l'approvisionnement des forces de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). En outre, le sujet crucial que représente le trafic de stupéfiants a également été évoqué.

Les deux ministres ont également abordé les relations avec l'UE. À ce sujet, le ministre Asselborn a fait le point sur l'accord de partenariat et de coopération, en vigueur depuis 1999, ainsi que sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée en juin 2007. Ce partenariat entre l'UE et l'Ouzbékistan est basé sur les valeurs démocratiques, l'État de droit et les droits humains ainsi que sur l'économie de marché. Dans ce contexte, les discussions ont porté sur les avancées réalisées dans ces domaines par l'Ouzbékistan en vue d'approfondir le dialogue et la coopération.

Lors d'un déjeuner de travail, les deux homologues ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale.

Turkménistan

Jean Asselborn a poursuivi son déplacement en Asie centrale en effectuant une visite de travail au Turkménistan le 29 mars 2010.

Cette visite représentait le premier échange bilatéral au niveau ministériel dans ce pays.

La délégation luxembourgeoise s'est rendue à Achgabat, où le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu par le président du Turkménistan, Gourbangouly Berdymouhammedov. Après cette rencontre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue turkmène, Rachid Meredov, pour une entrevue bilatérale.

À côté des relations bilatérales, des questions d'ordre régional ont figuré à l'ordre du jour, telles que les implications de la situation en Afghanistan sur l'Asie centrale, ainsi que les relations avec l'UE. Les relations du Turkménistan avec l'Iran ont également été évoquées.

Les ministres se sont félicités de la bonne qualité des relations bilatérales qui existent au niveau d'organisations internationales telles que les Nations unies, et se sont prononcés en faveur de leur intensification. Les ministres se sont ensuite entretenus de possibles domaines dans lesquels une coopération future serait possible.

Le ministre Asselborn s'est également intéressé aux vues de son homologue sur les questions de coopération régionale ainsi qu'à la situation interne au Turkménistan, abordant notamment les efforts de modernisation de l'économie turkmène et du secteur de l'énergie, le processus de réformes démocratiques ainsi que le domaine des droits humains.

Au sujet de la situation en Afghanistan, les ministres se sont entretenus des différents efforts fournis par les deux pays et par la communauté internationale.

Les deux ministres ont également abordé les relations avec l'UE. À ce sujet, le ministre Asselborn a fait le point sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée en juin 2007. La coopération entre l'UE et le Turkménistan est basée sur les valeurs démocratiques, l'État de droit et les droits humains, ainsi que sur l'économie de marché. Dans ce contexte, les discussions ont porté sur les avancées réalisées dans ces domaines par le Turkménistan en vue d'approfondir le dialogue et la coopération, ainsi que sur les propositions de coopération développées par la Commission de Venise, commission établie en 1990 au sein du Conseil de l'Europe.

Jean Asselborn avec son homologue turkmène Rachid Meredov (© Ministère des Affaires étrangères)

Kirghizistan

Le 30 mars 2010, Jean Asselborn a terminé son déplacement en Asie centrale par une visite de travail au Kirghizistan. Cette visite représentait le premier échange bilatéral au niveau ministériel dans ce pays.

La délégation luxembourgeoise s'est déplacée à Bichkek, où le Vice-Premier ministre luxembourgeois a été reçu par le président de la République du Kirghizistan, Kourmanbek Bakiev.

Suite à cette rencontre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue kirghize, Kadyrbek Sarbaev, pour une entrevue bilatérale. Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a également rencontré le chef de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à Bichkek, l'ambassadeur Andrew Tesoriere.

Cette visite s'inscrivait dans le cadre des efforts de la diplomatie luxembourgeoise en vue d'intensifier les relations du Luxembourg avec les pays de cette région et de se familiariser avec les sensibilités et complexités régionales. Ainsi ont

Jean Asselborn et son homologue kirghize Kadyrbek Sarbaev (© Ministère des Affaires étrangères)

figuré à l'ordre du jour, à côté des relations bilatérales, des questions d'ordre régional, comme notamment les implications régionales de la situation en Afghanistan sur l'Asie centrale, ainsi que les relations avec l'UE.

Les ministres se sont félicités de la bonne qualité des relations bilatérales qui existent au niveau d'organisations internationales, telles que l'ONU ou encore l'OSCE, et se sont prononcés en faveur de leur intensification. En effet, le Luxembourg participe activement aux efforts internationaux en matière de stabilisation de la situation régionale en Asie centrale, et ce, par une importante contribution de 100 000 euros en 2009 à un programme de formation de douaniers de l'OSCE au Kirghizistan.

Le ministre Asselborn a salué les premiers efforts en vue d'une intensification progressive des contacts bilatéraux, faisant le point sur les travaux concernant un accord de non-double imposition paraphé en décembre 2008 et qui pourrait bientôt être signé. Un accord UEBL sur la protection réciproque des investissements a également été négocié et pourrait être signé dans les mois à venir. Suite à ces mises au point, les ministres se sont entretenus de possibles domaines dans lesquels une coopération future serait possible.

Le ministre Asselborn s'est ensuite intéressé aux vues de son homologue sur les questions de coopération régionale. En outre, les ministres se sont penchés sur la situation interne au Kirghizistan, abordant notamment les efforts de modernisation du secteur de l'énergie, le processus de réformes démocratiques ainsi que le domaine des droits humains.

Les deux ministres ont également abordé les relations avec l'UE. À ce sujet, le ministre Asselborn a fait le point sur l'accord de partenariat et de coopération, en vigueur depuis 1999, ainsi que sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, adoptée en juin 2007, et l'élargissement à la région du mandat de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le partenariat entre l'UE et le Kirghizistan, basé sur les valeurs démocratiques, l'État de droit et les droits humains ainsi que sur l'économie de marché, crée le cadre pour une coopération dans le domaine politique, économique, commercial, juridique et culturel. Dans ce contexte, les discussions ont porté sur les avancées réalisées dans ces domaines par le Kirghizistan en vue d'approfondir le dialogue et la coopération.

Au cours du dîner, les deux homologues ont eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale. Parmi nombre d'autres sujets d'actualité, les ministres se sont entretenus sur la situation en Afghanistan et les différents efforts entrepris par les deux pays et la communauté internationale. En outre, le sujet crucial que représente le trafic de stupéfiants a également été évoqué.

Jean Asselborn et le président kirghize Kourmanbek Bakiev (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de travail de Jean Asselborn en Chine

2 avril 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en République populaire de Chine le 2 avril 2010. La veille, il s'est rendu sur le site de l'Exposition universelle à Shanghai.

Rencontres politiques

Cette visite de travail en Chine était la première rencontre officielle à Pékin du chef de la diplomatie luxembourgeoise avec son homologue chinois, Yang Jiechi, depuis l'entrée en fonction de ce dernier.

Les pourparlers se sont tout d'abord concentrés sur les relations bilatérales. À ce sujet, les ministres se sont félicités de l'excellente qualité de celles-ci et ont évalué surtout les relations économiques et commerciales entre les deux pays, la Chine représentant le premier partenaire commercial asiatique et le deuxième partenaire en dehors de l'Europe du Grand-Duché de Luxembourg.

Jean Asselborn a confié ses impressions acquises lors de sa visite du site de l'Exposition universelle à Shanghai le 1er avril 2010. Il a mis en évidence l'importance que le Luxembourg attachait aux relations bilatérales et le souhait de les intensifier. La présence luxembourgeoise à l'Exposition universelle, avec un des plus grands pavillons que le Luxembourg ait jamais construit à l'occasion, en est le témoignage. Le ministre a souligné

Jean Asselborn avec son homologue chinois Yang Jiechi (© Ministère des Affaires étrangères)

l'importance de visites mutuelles à haut niveau pour le développement des relations bilatérales.

Les ministres ont discuté de l'évolution des échanges dans les secteurs de la sidérurgie, de la logistique et des relations aériennes, ainsi que des services en général. La Chine étant le plus grand producteur et consommateur d'acier sur le plan mondial, les projets des entreprises ArcelorMittal et Paul Wurth ont été évoqués. Dans le domaine des relations aériennes et notamment du fret aérien, l'importance du Luxembourg en tant que porte d'entrée sur les marchés européens pour les produits chinois a été soulignée par la partie chinoise, tout comme les activités de l'entreprise luxembourgeoise Cargolux qui utilise les aéroports de Pékin, Shanghai, Xiamen et de Hong Kong. En ce qui concerne les services, les ministres ont échangé leurs vues sur le potentiel de développement important de ce secteur.

Les activités de la coopération luxembourgeoise en Chine ont également été abordées, activités qui se concentrent dans le domaine de la coopération multilatérale, de l'aide humanitaire, de la coopération avec des ONG, ainsi que de la formation bancaire. Ces formations sont organisées par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et ont lieu en Chine et au Luxembourg.

En outre, le ministre chinois a exprimé la reconnaissance de son pays pour l'aide accordée par le Luxembourg suite au tremblement de terre dans la province du Sichuan ainsi que pour le programme luxembourgeois mis en œuvre par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et relatif à la lutte contre les maladies telles que le diabète ou les accidents cardiovasculaires.

Les discussions ont également porté sur la coopération dans les domaines de l'éducation et

des relations culturelles. Dans ce contexte, le ministre a exprimé le souhait de stimuler les échanges d'étudiants entre les deux pays. Actuellement, des accords-cadres sont en place entre l'Université du Luxembourg et certaines universités chinoises à Shanghai et à Pékin.

À côté des relations bilatérales, la situation politique en Chine ainsi que celle au sein de l'Union européenne (UE), tout comme les derniers développements régionaux en Asie orientale ont également fait l'objet de discussions.

Le ministre Asselborn s'est notamment intéressé à la situation des droits humains, y compris à la question de la peine de mort, mettant, entre autres, l'accent sur l'importance du dialogue UE-Chine.

Le Vice-Premier ministre a donné des explications sur la situation politique au sein de l'UE, et notamment sur la mise en œuvre du traité de Lisbonne.

Les discussions ont également porté sur les relations économiques entre la Chine et l'UE. À ce sujet, le ministre Asselborn a souligné la position ouverte et positive du Luxembourg à l'égard de la demande chinoise de se voir reconnaître par l'UE le statut d'économie de marché. Il a également souligné la nécessité d'éviter tout protectionnisme de part et d'autre.

Lors d'un déjeuner de travail, les ministres se sont penchés sur l'actualité politique internationale, et plus particulièrement sur la situation en Iran et en Corée du Nord. Jean Asselborn a souligné en outre que le Luxembourg appellait de ses vœux une négociation rapide en vue de résoudre de façon positive, tant pour l'UE que pour la Chine, la question de l'embargo européen sur la vente d'armes à la Chine.

Suite au déjeuner avec son homologue chinois, le Vice-Premier ministre a également rencontré le Vice-Premier ministre de la République populaire de Chine, Li Keqiang.

Inauguration des nouveaux locaux de la chancellerie de l'ambassade du Luxembourg

À Pékin, Jean Asselborn a aussi assisté le 1er avril à l'inauguration des nouveaux locaux de la chancellerie de l'ambassade du Grand-Duché de Luxembourg.

Celle-ci s'est faite en présence d'un haut représentant du gouvernement chinois, de représentants d'entreprises luxembourgeoises implantées en Chine ainsi que des membres du corps diplomatique accrédité à Pékin et l'ambassadeur luxembourgeois Carlo Krieger.

Les nouveaux bureaux comportent, entre autres, une chancellerie, une section de visas ainsi qu'une section économique, permettant à nos acteurs économiques de mieux se présenter à Pékin et de faciliter les activités avec des partenaires chinois. Les nouveaux bureaux se situent dans le centre de Pékin, à côté du Central Business District (CBD).

Les relations économiques avec la Chine contribuent au renforcement de l'économie luxembourgeoise, la Chine étant notre partenaire principal en Asie. Les échanges commerciaux seuls se chiffrent à quelque 180 millions d'euros par an, voire même à près de 380 millions d'euros si on inclut Hong Kong.

Jean Asselborn avec le Vice-Premier ministre chinois, Li Keqiang (© Ministère des Affaires étrangères)

Visites de travail de Jean Asselborn à Singapour et au Brunei

12-13 avril 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué des visites de travail auprès de ses homologues à Singapour et au Brunei les 12 et 13 avril 2010.

À son arrivée à Singapour le 11 avril, le ministre Jean Asselborn a participé à un dîner avec des membres de la communauté d'affaires luxembourgeoise à Singapour.

Le 12 avril, Jean Asselborn a eu des entrevues avec le chef de la délégation de l'Union européenne (UE) à Singapour, Holger Standertskjöld, ainsi qu'avec des représentants de la Fondation Asie-Europe (ASEF), basée à Singapour. En outre, il s'est rendu au siège social régional de SES Worldskies et y a été informé des activités de l'entreprise en Asie du Sud-Est.

Par la suite, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue singapourien, George Yeo, pour une entrevue ainsi qu'un dîner de travail.

Les pourparlers se sont tout d'abord concentrés sur les relations bilatérales. À ce sujet, les ministres se sont félicités de l'excellente qualité de celles-ci et ont évalué surtout les relations économiques et commerciales entre les deux pays, Singapour étant un partenaire commercial asiatique important pour le Grand-Duché de Luxembourg.

Jean Asselborn avec son homologue singapourien George Yeo (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont discuté de l'évolution du commerce de marchandises entre les deux pays. Les échanges dans les secteurs de la sidérurgie, de la logistique ainsi que des relations aériennes ont également été évoqués, les deux homologues faisant le point sur les activités de plusieurs entreprises luxembourgeoises implantées à Singapour.

Le ministre Asselborn s'est intéressé plus particulièrement au commerce de services entre les deux pays. En effet, Singapour représente la 9e source d'importations et la 17e destination des exportations luxembourgeoises en matière de services, ce secteur connaissant une croissance fulgurante. Les ministres ont eu un échange de vues sur le potentiel de développement important de ce secteur.

À côté des relations bilatérales, la situation politique interne de Singapour ainsi que l'impact de la crise financière et économique sur les économies respectives du Luxembourg et de Singapour ont été abordés. Dans ce contexte,

le ministre Asselborn a dressé l'état des lieux des différentes démarches entreprises par le gouvernement luxembourgeois pour contrecarrer la crise.

Les discussions ont également porté sur les relations économiques entre Singapour et l'UE. À l'heure actuelle, l'UE est le premier partenaire commercial et le premier investisseur étranger de Singapour, la cité-État étant elle-même le partenaire principal de l'UE dans la région dite ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Les relations entre ces deux partenaires sont actuellement placées sous l'égide de l'accord de coopération entre les Communautés européennes et l'ASEAN datant de 1980, mais des négociations pour un accord de partenariat et de coopération ainsi que pour un accord de libre-échange sont en cours, négociations que le Luxembourg soutient fortement.

Lors du dîner de travail, les ministres se sont penchés sur l'actualité politique internationale, la situation politique actuelle au sein de l'UE, tout comme les derniers développements régionaux en Asie du Sud-Est, notamment en Thaïlande.

Suite à son séjour à Singapour, le ministre Asselborn a terminé son déplacement en Asie par une visite de travail à Brunei, le 13 avril 2010, pour y rencontrer son homologue, S.A.R. le prince Mohamed Bolkiah.

Le ministre a effectué ces visites afin d'intensifier les relations du Luxembourg avec les pays de cette région.

Visite de travail de Jean-Claude Juncker au Japon

19-20 mai 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a effectué les 19 et 20 mai 2010 une visite de travail au Japon.

Entrevues politiques

À cette occasion, il a eu des discussions politiques avec le Premier ministre japonais, Yukio Hatoyama, ainsi qu'avec le gouverneur de la Banque centrale du Japon, Masaaki Shirakawa, le 19 mai.

L'entretien et le dîner de travail avec le Premier ministre Hatoyama ont permis de souligner l'excellence des relations bilatérales entre le Japon et le Luxembourg, notamment aux niveaux politique, économique et culturel. Selon la volonté des Premiers ministres, les deux pays travailleront de concert à l'approfondissement des relations bilatérales dans les années à venir, surtout en ce qui concerne un éventuel futur accord sur la Sécurité sociale et la coopération financière, notamment au niveau de la lutte contre le blanchiment. Jean-Claude Juncker a d'ailleurs salué la nouvelle image qu'a pu donner de son pays le nouveau Premier ministre, qui table sur l'ouverture du Japon à l'extérieur et un rôle régional accru. Jean-Claude Juncker a invité son homologue japonais à se rendre prochainement au Luxembourg pour une visite officielle.

Les deux Premiers ministres ont également abordé les suites de la crise financière et économique, Jean-Claude Juncker informant son interlocuteur de la situation dans la zone euro, qui nécessitera des efforts de consolidation et des réformes structurelles considérables dans tous les pays membres. Le Premier ministre

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et son homologue japonais Yukio Hatoyama (© AP)

「伝統と成果を世界に示せ」

集う

ユンケル首相上智大学名誉博士号授与式（5月20日、東京都千代田区の上智大講堂）

名誉博士号を授与した上智大学関係者らと壇上で握手を交わすルクセンブルクのジャンクロード・ユンケル首相（中央）

「自国の伝統と成果が世界に役立つことを自ら証明して、（国家は）初めて国際政治で指導的役割を果たせるのです」

欧州の通貨統合を主導するなど高い政治手腕で存在感を発揮するジャンクロード・ユンケル・ルクセンブルク首相。上智大学で行われた名誉博士号授与式でのスピーチを聴いて、国際舞台で存在感を失いつつあるわが国の現状が頭をよぎった人は少なくなかっただろう。

現在55歳。1995年に与党の若手のホープとして首相に就任して以来、在任期間は15年に及ぶ。欧州連合（EU）では欧州単一通貨ユーロ創設を主導し、ユーロ圏財務相会合の議長を現在まで3期連続で務める。昨年12月に新設されたEU大統領にも、有力候補としてその名があがった。

ルクセンブルクの人口は約48万人。面積は約2600平方キロで神奈川県とほぼ同じという小国だ。それだけに、欧州内で存在感を示し続ける同首相の言葉には重みがある。

「欧州のGDP（域内総生産）は2050年までには世界の20%を割る。人口も増加は見込めない。数少ない若者の肩に福祉のコストの負担がかかる構図が、長く続くはずはない。それは日本も同様だ」

「談い理想主義者などではない。対立を抱える国家間においても連携が重要と主張し続ける背景には、先進国が直面する現実への厳しい認識がある。かつて敵国だったロシアに対しても「われわれが変化するように、彼らも変化している」と、戦略上のパートナーとして関係強化を模索する。

ギリシャの財政危機に端を発した金融不安が欧州を襲うなか、EUの経済政策の要として試練の日々が続く。授与式後の懇親会も早々に切り上げ、帰国の途についた。

（黒川信雄）

Article paru dans le quotidien Sankei *du 15 juin 2010*

luxembourgeois a d'ailleurs souligné que l'euro resterait une monnaie stable et crédible et que la zone euro continuerait d'être un partenaire fiable et responsable au niveau international.

Le 20 mai, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu un entretien avec le ministre japonais des Finances, Naoto Kan, et il a rencontré le président-directeur général de l'entreprise de services Internet Rakuten, Hiroshi Mikitani. Il a par ailleurs reçu le doctorat *honoris causa* de l'université Sophia de Tokyo.

L'entrevue avec le ministre des Finances du Japon, Naoto Kan, a permis à Jean-Claude Juncker de faire le point sur la situation économique et financière mondiale, notamment les récents développements en Europe, ainsi que sur les questions concernant les questions macroéconomiques globales. Le Premier ministre, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, a ainsi pu poursuivre les échanges avec le ministre des Finances du Japon, qu'il rencontre régulièrement au sein du G7 Finances et d'autres forums internationaux.

La visite de l'entreprise de services Internet Rakuten s'inscrivait dans le cadre du développement des activités de cette entreprise en Europe, Rakuten Europe ayant établi ses quartiers généraux au Luxembourg en 2008.

Docteur *honoris causa*

En clôture de la visite au Japon, Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le grade de docteur *honoris causa* de la prestigieuse université Sophia de Tokyo, établissement fondé au début du XXe siècle par un Luxembourgeois d'origine prussienne, le père Dahlmann. La tradition luxembourgeoise est d'ailleurs encore présente au sein de l'université, un des vice-présidents actuels étant le professeur père Jean-Claude Hollerich. L'université Sophia a été désignée par les autorités japonaises comme un des 12 établissements destinés à promouvoir l'internationalisation du système d'éducation japonais.

Dans son discours (page 363), Jean-Claude Juncker a souligné «l'importante valeur symbolique» qu'il attribuait à la distinction obtenue, représentant à la fois les excellentes relations bilatérales entre le Japon et le Luxembourg et les liens étroits entre le Japon et l'Europe.

D'après les propos du Premier ministre, le Japon et l'Europe partagent les mêmes valeurs morales et sociales. Les modèles socio-économiques des deux régions ont, en effet, permis de garantir la paix, la sécurité sociale et la prospérité économique aux populations respectives. Avec le déve-

loppement de nouveaux pôles économiques comme la Chine ou l'Inde, le Japon et l'Europe devront intensifier leurs efforts au niveau de la compétitivité. L'évolution de la démographie et plus précisément le vieillissement de la population et la dénatalité sont parmi les principaux défis auxquels l'Europe et le Japon devront faire face.

Sur le plan politique international, le Japon et l'Europe risquent de perdre de l'influence et c'est pour cette raison que les deux entités devraient veiller à renforcer les alliances diplomatiques existantes, notamment avec les États-Unis, la Russie et la Chine, sans oublier de nouer de nouvelles relations internationales. Jean-Claude Juncker a ainsi félicité le Premier ministre japonais, Yukio Hatoyama, pour sa vision ambitieuse qui consiste à accroître l'ouv erture du Japon sur l'extérieur, surtout dans le cadre d'une coopération régionale accrue. Le succès de la construction de l'Union européenne pourrait servir d'exemple dans ce contexte.

Le Premier ministre a conclu son discours en remerciant l'université Sophia pour la prestigieuse distinction qui lui a été décernée. Jean-Claude Juncker a dit être honoré d'appartenir à cette université à vocation internationale.

Le Premier ministre luxembourgeois s'est également réjoui d'annoncer que le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, basé au château de Sanem, figurait désormais parmi les 150 centres académiques partenaires de l'université Sophia.

La directrice du Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, Marianne Backes, et le président de l'université Sophia de Tokyo, Yoshiaki Ishizawa, ont ainsi signé le jour même la convention de partenariat afin de sceller la coopération entre les deux institutions. Le partenariat permettra notamment de mettre en œuvre des projets conjoints dans les domaines respectivement des European Integration Studies et des Knowledge Environments, des échanges de doctorants ou encore des activités scientifiques ou académiques communes. Cette nouvelle coopération sera l'occasion de partager compétences et savoirs et constituera un bel enrichissement culturel réciproque.

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en Norvège

15 juin 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a effectué une visite de travail en Norvège le 15 juin 2010.

Le chef du gouvernement luxembourgeois a été reçu en audience par le roi de Norvège, Harald V, et il a eu des discussions politiques avec le Premier ministre norvégien, Jens Stoltenberg, ainsi qu'avec le ministre des Finances, Sigbjørn Johnsen, et le président du Parlement norvégien (Storting), Dag Terje Andersen.

Jean-Claude Juncker accueilli par son homologue norvégien Jens Stoltenberg (© SIP/Luc Deflorenne)

Les discussions ont principalement porté sur la situation économique et financière dans l'Union européenne en général et dans la zone euro en particulier. Jean-Claude Juncker a ainsi évoqué les décisions prises ces derniers mois en vue de la stabilisation financière de la zone euro et a expliqué les défis actuels et futurs auxquels devra faire face la zone euro, notamment au niveau d'un renforcement substantiel de la gouvernance économique et budgétaire.

S'exprimant au cours d'un point de presse conjoint avec son homologue norvégien, Jean-Claude Juncker a souligné qu'une des raisons de sa visite en Norvège était justement d'entendre les réflexions du Premier ministre et du ministre des Finances norvégiens sur la situation actuelle, vu que la Norvège a connu une situation similaire avec la crise financière scandinave dans les années 1990. Les réponses formulées à l'époque «démontrent qu'avec courage et détermination, on peut sortir de la crise», a dit le président de l'Eurogroupe, qui a également souligné qu'un autre défi actuel était de «résoudre le dilemme de respecter nos engagements en matière de stratégie de sortie de nos paquets conjoncturels, sans pour autant mettre en péril la reprise de la croissance».

Jean-Claude Juncker et Jonas Gahr Støre, ministre des Affaires étrangères de Norvège, lors de la conférence européenne 2010 «The future of Europe at play» (© SIP/Luc Deflorenne)

Au niveau des relations bilatérales, Jean-Claude Juncker et Jens Stoltenberg ont constaté que celles-ci fonctionnaient de façon parfaite. À l'avenir, les deux gouvernements entendent faire avancer divers projets, notamment en ce qui concerne une éventuelle participation luxembourgeoise à des projets d'énergie renouvelable en Norvège ou encore dans le domaine de la coopération au développement. La Norvège et le Luxembourg comptent parmi les pays les plus généreux en matière d'aide publique au développement.

Le Premier ministre luxembourgeois a ensuite participé à la conférence européenne 2010 à Oslo. Il y a prononcé un discours intitulé «The future of Europe at play» (page 382) et a participé à un débat sur le même sujet avec le ministre norvégien des Affaires étrangères, Jonas Gahr Støre.

Visite de Jeannot Krecké en Russie et au Proche-Orient

17-24 juin 2010

Les 17 et 18 juin 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a assisté au Forum économique international de Saint-Pétersbourg, en Russie.

En marge du programme officiel de cet événement, qui rassemble chaque année d'éminents décideurs politiques et économiques de la Russie et du monde entier, Jeannot Krecké a eu une entrevue avec son homologue russe, la ministre du Développement économique, Elvira Nabioullina, afin de discuter des perspectives de coopération économique bilatérale entre la Fédération de Russie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de la stratégie de développement des relations commerciales avec la Russie, le ministre a également rencontré des représentants de la vie économique russe, tels que German Gref, *chief executive officer* de Sberbank (la plus grande banque russe), Alexey Mordachov de Severstal et Mikhaïl Prokhorov d'Onexym Group.

Une place particulière revenait aux rencontres avec les consuls honoraires du Luxembourg en Russie, à savoir Vladimir Evtushenkov de AFK Sistema et Valery Guerguiev du Théâtre Marinsky.

La présence régulière du ministre Krecké en Russie pour promouvoir l'économie luxembourgeoise porte ses fruits: deux instituts financiers d'envergure vont élargir leur présence à Luxembourg: Renaissance Capital et Troïka Dialog.

De plus, les discussions à Saint-Pétersbourg ont permis de faire aboutir des projets concrets, dont celui de la société ArcDia dans le domaine de la médecine personnalisée et celui des structures financières du groupe agroalimentaire Titan.

Le ministre a également réussi à mettre le Luxembourg sur la liste des finalistes concernant un projet de manufacture automobile.

Mission de promotion et de prospection économiques en Israël

Du 20 au 22 juin 2010, Jeannot Krecké a conduit, avec le vice-président de la Chambre de commerce, Robert Dennewald, une délégation d'une douzaine d'entreprises luxembourgeoises ainsi que de représentants du monde scientifique et de la recherche en Israël afin d'approfondir les relations commerciales entre les deux pays et de prospecter des investissements potentiels.

En effet, le potentiel de l'économie israélienne est tout à fait remarquable et génère un nombre impressionnant de projets d'entreprise, issus d'une culture entrepreneuriale notable.

Des rencontres politiques ont eu lieu avec le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Travail, Binyamin Ben Eliezer, ainsi qu'avec le gouverneur de la Banque d'Israël, Stanley Fischer. Les sujets abordés étaient surtout la situation économique de l'Europe, les mesures de soutien à l'euro ainsi que des projets concrets pour favoriser la coopération entre entreprises luxembourgeoises et israéliennes.

Trois ateliers de travail – sur les TIC et la sécurité de l'informatique, sur les initiatives du Luxembourg dans le domaine des sciences de la vie ainsi que sur le secteur de l'équipement automobile – ont eu lieu à Tel-Aviv afin de présenter les atouts du Grand-Duché à des entrepreneurs cherchant des débouchés en dehors de leur région.

Le ministre Krecké a entre autres visité le projet innovant de «better place», visant à instaurer un nouveau concept relatif à la voiture électrique, ainsi que le haut lieu de la recherche scientifique israélienne, le Weizmann Institute

Mission de promotion économique au Liban

Après un passage à Amman en Jordanie, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est ensuite rendu du 23 au 24 juin 2010 à Beyrouth, capitale de la République libanaise, afin d'y promouvoir les entreprises luxembourgeoises désireuses de pénétrer ce marché qu'on peut qualifier de «porte d'entrée sur le Moyen-Orient».

Le 23 juin 2010, le ministre luxembourgeois et sa délégation ont eu l'honneur de participer à la célébration de la fête nationale du Luxembourg avec l'élite économique et politique du Liban lors d'une réception offerte et organisée au St. Georges Yacht Club par

Jacques Raphael, consul honoraire du Luxembourg au Liban.

Le 24 juin, deux séminaires d'information, ouverts par le ministre Krecké et la ministre des Finances libanaise, Raya Al-Hassan, ont eu lieu sous les sigles des agences Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance afin de sensibiliser un public professionnel libanais sur les opportunités offertes par le Luxembourg. Totalisant une audience de presque 300 personnes et générant une large couverture de presse, les séminaires peuvent être qualifiés de franc succès.

Au niveau politique, le ministre Krecké a été reçu en audience par le président de la République, Michel Sleiman, par le président du Parlement, Nabih Berri, et par le Premier ministre Saad Hariri.

À côté des relations bilatérales, la dynamique économique et politique de la région a dominé les échanges de vues avec ces trois plus hauts représentants des institutions politiques du Liban.

La visite du ministre Krecké s'est clôturée le 24 juin 2010 par un dîner en compagnie des dirigeants de plusieurs banques et groupes industriels libanais, avec comme objectif de renforcer les liens entre les secteurs financiers et industriels des deux pays.

Mission de promotion économique au Liban: (de dr. à g.) Michel Sleiman, président du Liban, Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jacques Raphaël, consul honoraire du Grand-Duché de Luxembourg à Beyrouth (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Autres visites et entrevues à l'étranger

Janvier-juin 2010

14 janvier 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker rencontre le président de la République française, Nicolas Sarkozy

8 avril 2010

Rencontre des ministres des Finances, Luc Frieden et Christine Lagarde, à Paris

31 mai 2010

Rencontre entre Octavie Modert et ses homologues allemand et sarrois, Bernd Neumann et Karl Rauber

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker célèbre son 15e anniversaire à la tête du gouvernement luxembourgeois

20 janvier 2010

Le 20 janvier 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a célébré son 15e anniversaire à la tête du gouvernement luxembourgeois.

En effet, le 20 janvier 1995, après la désignation du Premier ministre Jacques Santer comme président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, à ce moment ministre des Finances, ministre du Travail, a pris la relève de Jacques Santer et a été nommé Premier ministre, ministre d'État. Il a continué par ailleurs à exercer les fonctions de ministre des Finances, ministre du Travail. Suite aux élections législatives de 1999, 2004 et 2009, Jean-Claude Juncker a été reconduit dans ses fonctions de Premier ministre.

Le gouvernement Juncker/Poos en fonction du 26 janvier 1995 au 30 janvier 1998 (© SIP)

Jean-Claude Juncker a participé à la Petersberger Convention à Bonn

12 mars 2010

En date du 12 mars 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la Petersberger Convention à Bonn, sur invitation du ministre-président de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie, Jürgen Rüttgers.

Le thème du discours de Jean-Claude Juncker (page 319) à la Convention de Petersberg portait sur le concept d'économie sociale de marché et sur le système du capitalisme rhénan comme possible modèle européen.

Lors de son discours, le Premier ministre a rappelé que la crise financière et économique était en partie surmontée et que cette catastrophe résultait du non-respect des vertus cardinales de l'économie sociale de marché.

Il a expliqué que cette crise morale était à imputer en partie à des personnes peu scrupuleuses, actives dans le secteur bancaire, mais aussi aux clients qui ont, selon le slogan publicitaire, «laissé travailler leur argent la nuit» au lieu de travailler eux-mêmes.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a fait référence à la chute du mur de Berlin. À ce moment, on avait pensé que le capitalisme allait supplanter le communisme. On avait cru à l'œcuménisme du *«money hosana»*. Par la suite cependant, l'avidité s'est fait sentir sous la forme de produits financiers dérivés. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une question de responsabilités et il a précisé que cela relevait aussi de l'économie sociale de marché quand l'État lançait des plans de sauvetage pour le secteur bancaire.

Jean-Claude Juncker lors de son discours à la Petersberger Convention (© Frank Ossenbrink)

Plus loin, Jean-Claude Juncker a noté que le potentiel de croissance avait diminué de moitié. Or, la croissance sert à maintenir les emplois et les retraites ainsi qu'à garantir la Sécurité sociale. L'économie sociale de marché implique des finances publiques saines. Le Premier ministre a expliqué ensuite que le bien-être impliquait des mécanismes de protection et que, par conséquent, les services publics devaient être conservés comme des fondements de l'économie sociale de marché.

Le concept d'économie sociale de marché: un modèle européen?

Jean-Claude Juncker a soulevé la question de savoir quelle dose de politique sociale était à apporter à l'Europe. Il a ensuite exposé que des discussions devraient être menées sur les réformes à engager, ainsi que sur les stratégies de sortie à adopter en fonction des pays lorsque le financement de la dette publique n'est plus soutenable.

Dans le cadre de la crise grecque, le Premier ministre a estimé que le déficit budgétaire pouvait s'expliquer par un problème de compétitivité et un manque de productivité. Cependant, a-t-il noté, à l'heure actuelle, la Grèce avait adopté un paquet de mesures et avait tenu ses engagements.

Jean-Claude Juncker a souligné que dorénavant, la régulation des marchés devrait être organisée de manière plus stricte, car la spéculation n'est pas compatible avec les vertus fondamentales de l'économie sociale de marché. Le Premier ministre Juncker a rappelé qu'il fallait renforcer la coordination de la politique monétaire; en d'autres termes, les conditions devraient être strictes pour pouvoir faire jouer la solidarité en cas de besoin.

Le Premier ministre a conclu en rappelant que nous vivions dans un monde multipolaire et que la population européenne irait en décroissant. Par conséquent, «ceux qui croient que l'on peut vivre sans politique européenne se trompent de façon fondamentale».

Jean-Claude Juncker a prononcé un discours à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort

18 mars 2010

Le 18 mars 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a prononcé un discours (page 333) sur invitation de la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik (DGAP) à Francfort.

En collaboration avec la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* la DGAP vient de lancer un forum de discussions sur la politique étrangère et de sécurité, intitulé «DGAP im Dialog». La conférence du 18 mars 2010, placée sous le thème «L'Union européenne après le traité de Lisbonne – quelle suite?», était la première manifestation de la série.

Le Premier ministre a commencé son discours par un rappel historique de la construction européenne. Il a salué le courage de la génération qui a vécu la Seconde Guerre mondiale, et qui, dès la fin de la guerre, s'est attelée à la construction d'une Europe unifiée.

De même, le Premier ministre a rappelé les accomplissements des années 1990, à savoir la création de la monnaie unique et l'élargissement de l'Union européenne vers l'Europe centrale et orientale. «C'était alors une génération d'hommes politiques qui étaient prêts à prendre des risques, y compris en matière de politique nationale», a-t-il souligné.

«Je suis très critique envers la chose européenne, mais quand je regarde aujourd'hui ce qui a été fait en Europe au cours des dernières décennies, je me dois de constater que nous n'avons fait aucune erreur en ce qui concerne les grands décisions.» Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a estimé que sans le bouclier protecteur de l'euro, les économies européennes auraient sombré dans un chaos indescriptible au cours de la crise financière et économique des derniers mois. De même, il a rappelé qu'après la chute du mur de Berlin, de nombreux nouveaux États étaient apparus à la périphérie de l'Union européenne, c'est-à-dire de nouveaux acteurs de la politique continentale. Sans la perspective d'une adhésion à l'Union européenne, cette région aurait risqué des conflits potentiels. Ainsi, Jean-Claude Juncker a salué le fait que l'intégration européenne ait proposé une possibilité «non seulement de coexistence civilisée, mais de cohabitation harmonieuse» à toute la région d'Europe centrale. «Nous avons réussi à concilier l'Histoire et la géographie européennes.»

Concernant l'historique du traité de Lisbonne, le Premier ministre a rappelé que le projet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe avait été rejeté par les électeurs français et néerlandais lors de leurs référendums respectifs en 2005, parce que les citoyens avaient eu l'impression qu'il s'agissait d'établir un État fédéral européen unique. Or, les citoyens restent attachés à leurs pays et à leurs régions, et il ne s'agit pas de les en dissuader.

En revanche, le traité de Lisbonne constitue le meilleur dénominateur commun qu'il était possible d'atteindre à 27 États membres. Le Premier ministre a tenu à saluer – malgré toutes les imperfections du traité de Lisbonne – l'extraordinaire capacité des 27 États à se mettre d'accord sur le texte d'un traité.

Jean-Claude Juncker a expliqué que le traité de Lisbonne constituait un progrès en soi. Ainsi, le traité établit une Charte des droits fondamentaux pour les citoyens européens; il fixe l'économie sociale de marché comme modèle économique de l'Union européenne, et, partant, une croissance économique importante, une faible inflation, des taux de chômage bas, des finances publiques saines et un service public performant ont été fixés dans le traité comme des objectifs à atteindre. Jean-Claude Juncker a souligné que c'était la première fois que ces principes avaient été arrêtés par un traité.

En outre, le Premier ministre a expliqué que le traité de Lisbonne établissait des procédures décisionnelles plus efficaces: «Il a pu être remédié à un état des faits décrié pendant des décennies comme déficit démocratique.» Et de souligner les nouvelles possibilités de participation des parlements nationaux et les droits de codécision du Parlement européen.

Le Premier ministre a poursuivi en expliquant que les nouveaux postes créés par le traité de Lisbonne, à savoir le président du Conseil européen et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, contribueraient à «donner un visage» à l'Union européenne et à mieux la représenter dans le monde.

Pour conclure, le Premier ministre a rappelé que tout traité n'était qu'un outil de réglementation juridique. «Un traité ne résout pas de problèmes, il propose seulement des outils. La mise en œuvre d'un traité est une question exclusive de volonté politique. Il existe des traités imparfaits qui peuvent mener à des résultats parfaits, parce que les personnes en charge sont animées par une volonté politique ferme. Et il y a des traités parfaits qui restent imparfaits dans leurs résultats, parce que les personnes en charge ne sont pas à la hauteur.»

Le discours du Premier ministre Jean-Claude Juncker a été suivi d'une discussion présentée par le directeur de la *Frankfurter Allgemeine Zeitung,* Günther Nonnenmacher.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean Asselborn à l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires

12 janvier 2010

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, lors de son discours devant l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires (© Ministère des Affaires étrangères)

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a prononcé un discours (page 291) à l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires (DBB Beamtenbund und Tarifunion) à Cologne le 12 janvier 2010.

Sur invitation de Peter Heesen, président fédéral du DBB, le ministre Asselborn a prononcé un discours intitulé «L'Europe après le traité de Lisbonne».

Suite à la ratification du traité de Lisbonne, l'assemblée générale, qui a eu lieu du 10 au 12 janvier 2010 à Cologne, s'est tenue sous la devise «L'Europe après Lisbonne – prête pour le futur?». Dans un souci de placer le travail des réunions du DBB dans le contexte de l'actualité, la fédération a cherché à inscrire les délibérations de son assemblée générale dans le cadre européen, en se concentrant sur les conséquences politiques, économiques et surtout sociales des réformes institutionnelles au niveau de l'Union européenne.

Lors de son discours, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a énoncé un nombre important d'innovations que le traité de Lisbonne engendrera dans le domaine de la politique européenne. Le ministre a notamment souligné qu'à l'avenir, le traité de Lisbonne établira des mécanismes rapprochant la prise de décision du citoyen européen, citant le pouvoir accru du Parlement européen qui accroît la légitimité démocratique des décisions ainsi que les domaines où les Parlements nationaux des États membres pourront désormais influencer le processus de décision au niveau européen.

À côté du ministre Asselborn figuraient parmi les orateurs, entre autres, Thomas de Maizière, ministre fédéral allemand de l'Intérieur, et Jürgen Rüttgers, ministre-président du land Rhénanie-du-Nord-Westphalie, tout comme Elmar Brok, député européen et membre du Parti populaire européen (PPE), et Axel Schäfer, député allemand et membre du SPD.

Suite à son discours, le ministre a également participé à un débat avec Axel Schäfer (député allemand, SPD), Elmar Brok (député européen, PPE) et Marco Buschmann (député allemand, FDP). La table ronde était dirigée par Manfred Erdenberger, journaliste de la chaîne allemande Westdeutscher Rundfunk (WDR). Les débats se sont concentrés sur les innovations du traité de Lisbonne, sur les effets multiples de la crise financière et économique sur la politique européenne actuelle, ainsi que sur les implications d'élargissements futurs de l'Union européenne.

Participation de Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes à Segovia

13 janvier 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes à Segovia, en Espagne, le 13 janvier 2010.

Lors de la réunion, la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne (UE) a présenté ses priorités, établies conjointement avec les deux futures Présidences belge et hongroise, qui mettent en avant la consolidation de l'Europe sociale, la promotion de l'Europe des citoyens, tout comme la sécurité énergétique de l'Union européenne (UE) et la lutte contre le changement climatique.

Les discussions ont ensuite porté sur l'organisation de la Présidence espagnole en vue d'une mise en œuvre efficace des dispositions du traité de Lisbonne. À ce sujet, les ministres se sont entretenus des responsabilités du Conseil «Affaires générales», tout comme de celles des présidences tournantes du Conseil, du président du Conseil européen et du haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. En outre, les modalités de l'établissement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont également figuré à l'ordre du jour. Ce service met à la disposition de l'UE un nouvel instrument en matière de politique étrangère dans le but d'une plus grande cohésion des politiques européennes.

Dans le contexte du rapprochement de la politique européenne du citoyen, les modalités du droit d'initiative des citoyens européens ont été étudiées par les ministres. Ils ont ensuite abordé la clause de solidarité entre les États membres lors d'attaques terroristes, de catastrophes naturelles ou de catastrophes induites par un individu.

Les ministres ont également tiré les leçons de la stratégie de Lisbonne actuelle, établie en l'an 2000 dans le but de faire de l'UE jusqu'en 2010 l'économie la plus compétitive et la plus dynamique au monde.

Dans le contexte actuel de la crise financière et économique, les ministres se sont penchés sur l'établissement de la future stratégie Europe 2020, qui «devrait constituer la stratégie à long terme ambitieuse de l'UE et de ses États membres, qui doit fournir le cadre pour une politique économique durable et dont l'appropriation nationale au plus haut niveau politique reste un élément-clé du succès de la stratégie actuelle et future», a déclaré le ministre Asselborn lors de son intervention.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec (de dr. à g.) Diego Lopez Garrido, secrétaire d'État aux Affaires européennes d'Espagne, Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, et Felipe Gonzalez Marquez, chargé de réfléchir à l'avenir de l'Union européenne à l'horizon 2020-2030 (© Ministère des Affaires étrangères)

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

18 janvier 2010

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni le 18 janvier 2010 à Bruxelles. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

Le Conseil, présidé par la ministre espagnole Elena Espinosa Mangana, a débuté avec la présentation du programme de la présidence pour le premier semestre 2010. Cette présidence entend agir sous le slogan «Alimentation et agriculture, un secteur stratégique pour l'Europe».

En effet, l'Espagne souhaite mettre en avant l'importance de l'agriculture pour l'approvisionnement en denrées alimentaires saines et de haute qualité, la création d'emplois et le soutien à la croissance économique dans le contexte d'un nouveau modèle d'économie durable, ainsi que la contribution du secteur agricole pour faire face aux défis environnementaux futurs. La Présidence espagnole a l'intention de se concentrer sur trois axes: l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2013, la compétitivité de l'agriculture et du secteur agroalimentaire, ainsi que le rôle de la femme en milieu rural. La réunion informelle des ministres de l'Agriculture de fin mai, début juin, se concentrera également sur l'avenir de la PAC, sachant qu'une communication de la Commission sur ce même sujet est attendue pour la fin de l'année 2010.

Cette session était l'occasion pour prendre position au sujet de la communication de la Commission relative au fonctionnement de la chaîne alimentaire en Europe, présentée en octobre 2009. Les délégations ont soutenu l'idée que la chaîne alimentaire ne pouvait être laissée à la merci des seules forces du marché et qu'il était notamment nécessaire de promouvoir une relation durable et équilibrée entre les producteurs et la grande distribution. À cet effet, il serait nécessaire d'augmenter la transparence tout au long de la chaîne alimentaire afin d'encourager la concurrence et de contrecarrer la volatilité des prix.

Le Conseil a également plaidé pour une meilleure intégration de la chaîne alimentaire au niveau européen. Romain Schneider est intervenu pour appuyer la démarche de la Commission dans ses grandes lignes et pour soutenir la nécessité de plus de visibilité. Il a cependant suggéré de ne pas procéder à un élargissement trop important de la collecte de données statistiques et de mettre plus en avant la simplification administrative. Le Luxembourg appuie également l'idée d'une approche contractuelle tout au long de la chaîne alimentaire sur une base volontaire et de l'établissement de codes de bonnes pratiques. Le ministre a rappelé que tout effort visant à renforcer la position des agriculteurs par rapport aux autres acteurs de la filière agroalimentaire devrait être soutenu afin de garantir des prix équitables, qui devraient prendre en compte les efforts des agriculteurs européens, lesquels accepteraient des standards de production élevés dans le but de fournir une qualité des produits telle que demandée par les consommateurs européens. Le dispositif législatif actuel pourrait ainsi être examiné pour voir dans quelle mesure les possibilités d'encadrement des organisations de producteurs ou interprofessions pourraient être élargies – dans le respect des règles du marché intérieur – à d'autres secteurs, notamment au secteur du lait. La commissaire Mariann Fischer Boel a rappelé que la transparence était l'élément clé tout au long de la chaîne de l'alimentation pour que la valeur ajoutée soit distribuée plus équitablement entre les différents acteurs. La Présidence espagnole envisage de préparer des conclusions du Conseil sur ce dossier important.

Sous la rubrique «divers», la ministre belge Sabine Laruelle a appelé la Commission à accélérer sa décision en ce qui concerne l'autorisation de l'exportation de sucre communautaire vers le marché mondial. En effet, la situation sur le marché mondial est très favorable, la demande dépassant l'offre et les prix étant supérieurs au niveau intracommunautaire. La commissaire a informé le Conseil qu'elle avait chargé le service juridique de la Commission d'analyser en urgence si, dans cette situation, des exportations au-delà des plafonds autorisés sous l'Uruguay Round étaient possibles.

Finalement, le Conseil des ministres de l'Agriculture a unanimement exprimé son soutien à la déclaration des ministres européens des Affaires étrangères en ce qui

concerne la solidarité avec Haïti, dévasté par un tremblement de terre. La présidente a également exprimé sa reconnaissance à Mariann Fischer Boel, commissaire sortante, et l'a remerciée chaleureusement pour tous ses efforts mis au service de l'agriculture européenne.

Jean-Marie Halsdorf et Nicolas Schmit à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Tolède

21 janvier 2010

Le 21 janvier 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ainsi que le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont assisté à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Tolède, en Espagne, ville symbolique de la tolérance et de la cohabitation des trois religions chrétienne, juive et musulmane.

Les ministres de l'Intérieur des 27 États membres de l'Union européenne (UE) et ceux des pays candidats à l'élargissement se sont concertés sur une stratégie de sécurité intérieure pour l'UE, tournée vers le long terme et prenant en compte les menaces qui guettent le citoyen dans un monde globalisé. La stratégie de sécurité intérieure découle du programme de Stockholm et s'articule autour de la définition des risques et menaces, la fixation des principes de la politique de sécurité européenne ainsi que la recherche des lignes stratégiques pour apporter une réponse cohérente et efficace.

Le ministre Halsdorf a souligné l'importance de la prévention et de l'anticipation, qui méritent une place particulière dans le cadre de cette stratégie. En effet, l'UE doit se donner une approche scientifique pour pouvoir anticiper les dangers plutôt que de se borner à les analyser après coup. C'est ainsi qu'il a plaidé en faveur de la création d'un Observatoire européen de la criminalité. Par ailleurs, le Luxembourg appuie l'initiative de la France d'un Pacte européen contre la drogue pour s'attaquer aux routes des trafiquants de cocaïne, des trafiquants d'héroïne et aux revenus illicites des narcotrafiquants qui constituent une véritable économie souterraine.

La deuxième partie de la rencontre était consacrée à la lutte contre le terrorisme en présence de Janet Napolitano, secrétaire à la Sécurité intérieure dans l'administration gouvernementale des États-Unis. La réunion s'est clôturée par une déclaration conjointe UE-US visant à renforcer la coopération transatlantique et en particulier les mesures de sécurité par rapport au transport aérien.

Le ministre Halsdorf a plaidé en faveur d'une action commune et conséquente avec les États-Unis. Cependant, il a insisté sur le fait qu'il convenait de placer cette coopération dans le contexte plus large de la coopération dans le domaine du terrorisme, incluant la prévention de la radicalisation. Le ministre a défendu la position qu'il était primordial de trouver le juste équilibre entre sécurité et respect des libertés fondamentales. Seule une action concertée européenne permettra de lutter efficacement contre ce fléau et il faudra éviter des initiatives disparates se caractérisant par la mise en place d'obligations divergentes au sein

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, en compagnie de Joëlle Milquet, (à g.) ministre belge de l'Emploi et de l'Égalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile, et Astrid Thors, ministre finlandaise de l'Immigration et des Affaires européennes (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

de l'UE. La Présidence espagnole a conclu ce débat en s'engageant à intégrer les observations des États membres dans son programme de travail dans le domaine du terrorisme.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile. À cette occasion, les ministres de l'Immigration ont eu un échange de vues sur la question de «L'immigration légale et l'intégration par le traité de Lisbonne: comment avancer?».

Cette réunion a constitué la première occasion pour les ministres de l'Immigration d'avoir un échange de vues sur le nouveau cadre institutionnel et la procédure applicable à la politique européenne d'immigration légale après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. En vue du prochain plan d'action du programme de Stockholm, les ministres ont discuté des priorités à établir dans ce domaine.

Lors de son intervention, Nicolas Schmit a rappelé que l'UE avait besoin d'immigration pour des raisons à la fois démographiques et économiques. «Une Europe vieillissante risque de devenir une zone à faible croissance dans une économie mondiale dynamique dominée alors par d'autres ensembles. La crise actuelle et la montée du chômage ne doivent pas occulter les tendances lourdes pour les vingt ans à venir, à savoir un besoin important de main-d'œuvre.» Il a ainsi rappelé que l'UE aurait besoin d'immigrants qualifiés et d'immigrants non qualifiés.

Le ministre a donc plaidé pour une politique d'ouverture en matière d'immigration de la part de l'UE, qui devrait essayer d'organiser au mieux l'immigration légale et décourager les flux d'immigration illégale. Dans ce contexte, il a estimé que l'immigration devait être aussi harmonisée que possible, et ce, notamment en matière de règles d'entrée et de séjour ainsi que de statut des immigrants. L'immigration et l'intégration constituent ainsi des questions d'intérêt commun auxquelles les États membres doivent faire face ensemble.

En marge de la réunion ministérielle, Nicolas Schmit a eu une réunion bilatérale avec Joëlle Milquet, Vice-Première ministre de Belgique, ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances, et chargée de la Politique de migration et d'asile, au sujet de la situation de l'emploi en Europe et dans les deux pays.

Jean Asselborn orateur à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg

22 janvier 2010

À l'invitation de la professeure Gisela Müller-Brandeck-Bocquet de l'Institut des sciences politiques et des recherches sociales à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a prononcé un discours (page 301) dans le cadre d'une conférence académique internationale à Wurtzbourg le 22 janvier 2010.

La conférence, organisée en coopération avec le programme Jean Monnet de la Commission européenne, a eu lieu à l'université de Wurtzbourg les 21 et 22 janvier 2010 et portait sur le sujet suivant: «Der Hohe Vertreter für die Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik der EU (1999-2009). Ein starker Impulsgeber für die internationale Rolle Europas?»

Lors de son discours, qui reprenait plusieurs points essentiels de son discours à Cologne le 12 janvier 2010 à l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires (DBB), le ministre Asselborn s'est concentré sur le rôle de l'Europe dans le monde après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1er décembre 2009. Il a présenté les innovations qu'apporte le nouveau traité et a exposé ses idées et perspectives sur le développement futur de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne (UE).

Le ministre a notamment souligné que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ne déclencherait pas une ère entièrement nouvelle dans le domaine de la politique étrangère commune de l'UE, notant qu'il s'agissait, dans la tradition du processus d'intégration européenne, d'un «changement dans la continuité». Grâce à ses innovations, ce traité facilitera le travail des différentes institutions européennes, garantissant une plus grande cohérence des politiques communes et une plus grande légitimité démocratique.

En outre, le ministre Asselborn a rendu hommage au travail accompli par l'ancien haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, Javier Solana, et a esquissé les priorités de l'UE pour les années à venir, notamment sur le plan de l'élargissement. Le ministre a également fait le tour de l'actualité politique internationale, évoquant, entre autres, les efforts européens et internationaux dans le combat contre le terrorisme, la situation actuelle en Iran et le processus de paix au Proche-Orient, ainsi que les développements récents en Afghanistan. Dans ce contexte, le chef de la diplomatie a exposé à l'audience le rôle important qui revenait à l'UE en tant que pôle de stabilité.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

25 janvier 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles le 25 janvier 2010.

Le Conseil «Affaires générales» était présidé par le ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Angel Moratinos. Ce Conseil était consacré à la présentation des priorités de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne (UE), qui sont, entre autres, la pleine mise en œuvre du traité de Lisbonne, la promotion de la relance économique et d'une croissance durable dans toute l'Europe, le lancement des travaux concernant la stratégie Europe 2020 ainsi que le renforcement de la politique étrangère de l'UE, tout comme la promotion d'une Europe des droits et des libertés pour ses citoyens. En ce qui concerne les questions institutionnelles, le Conseil s'est entretenu de la répartition du travail entre les différents Conseils ainsi que de leurs rôles respectifs. Les ministres ont eu également un échange de vues sur les modalités de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), dont notamment les questions concernant le financement du service.

Le Conseil a également analysé le programme de travail du Conseil établi pour les mois qui suivent la Présidence espagnole, c'est-à-dire le programme du «trio» des présidences d'Espagne, de Belgique et de Hongrie.

Ensuite, le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Le Conseil a poursuivi l'examen de la question concernant l'action de l'UE en réponse au tremblement de terre survenu en Haïti, examen entamé lors de la réunion extraordinaire des ministres du Développement le 18 janvier 2010. Le Conseil a entendu un rapport de la part de Catherine Ashton sur sa visite aux États-Unis et a concentré ses travaux sur la contribution des États membres en moyens civils et militaires suite à la demande d'aide formulée par les Nations unies. Le Conseil a noté la décision de plusieurs États membres de mettre à disposition de la Minustah (Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti) une force de gendarmes, ainsi que de garantir un soutien additionnel dans le domaine du transport et de la distribution de l'aide sur place.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, avec Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, président en exercice du Conseil (© Ministère des Affaires étrangères)

En ce qui concerne la situation en Somalie, les ministres ont conduit un débat sur la situation actuelle et sur la contribution de l'UE au renforcement de la sécurité dans ce pays. Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, les ministres ont décidé de lancer une mission de formation en Ouganda des forces de sécurité du gouvernement fédéral de transition (GFT) somalien, en détachant une force de formateurs. En outre, les ministres ont échangé leurs vues sur la poursuite judiciaire des pirates capturés par la mission Atalanta.

En vue de la conférence de Londres sur l'Afghanistan qui se tiendra le 28 janvier 2010, le Conseil a préparé la position commune de l'UE. Les débats du Conseil à ce sujet ont porté en particulier sur la volonté de l'UE d'aider le gouvernement afghan à assumer une plus grande responsabilité et à prendre davantage en charge son destin. À ce sujet, des messages clés ont été établis. La mission de police de l'UE en Afghanistan, qui continuera à contribuer à la viabilité à long terme de la réforme de la police en Afghanistan, figurait à l'ordre du jour, tout comme le renforcement de la représentation de l'UE en Afghanistan. Les discussions ont également porté sur la situation sécuritaire en Afghanistan qui s'est détériorée récemment, ainsi que sur la formation du nouveau gouvernement afghan.

Enfin, la situation au Yémen figurait également à l'ordre du jour. Les ministres ont fait le point sur la détérioration de la situation de la sécurité au Yémen et ont réitéré leur engagement en faveur de la stabilité et prospérité au Yémen, rappelant leur soutien au gouvernement yéménite. Le Conseil a réaffirmé son soutien au processus politique et au programme de réformes économiques.

Les ministres se sont ensuite réunis pour un déjeuner de travail au cours duquel ils ont évoqué le dossier nucléaire iranien et ses conséquences pour les relations entre l'UE et l'Iran. Les ministres ont eu un échange de vues sur la double approche de la communauté internationale, qui consiste à rechercher une solution négociée avec l'Iran, tout en demeurant prête à prendre des mesures supplémentaires dans le cas où l'Iran ne rassurerait pas la communauté internationale quant à la nature pacifique de ses intentions.

Finalement, les ministres ont mené des discussions sur la situation en Bosnie-Herzégovine ainsi que sur le rôle et les tâches futurs de l'opération EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine.

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil informel «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Barcelone

28-29 janvier 2010

Les 28 et 29 janvier 2010, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil informel des ministres de l'Emploi et de la Sécurité sociale à Barcelone.

En vue de préparer les débats au sujet de la nouvelle stratégie post-Lisbonne (Europe 2020), les ministres ont eu des échanges de vues lors de sessions plénières consacrées aux thèmes «Sortie de la crise, maintien de l'emploi et marchés du travail inclusifs», «Nouvelles compétences et changements dans l'emploi» et «Sécurité sociale et cohésion sociale».

Lors de son intervention, Nicolas Schmit a rappelé qu'en moins de deux ans, les acquis de plus de dix ans en matière d'emploi avaient été perdus. Dès lors, pour sortir de cette crise, il faut que l'*exit strategy* mise en œuvre soit équilibrée et qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'emploi. De même, il importe de tenir compte de la dimension sociale de la crise et de ne pas accentuer la précarisation des emplois. L'Union européenne, quant à elle, devrait retrouver une croissance suffisante qui contribuera à la création d'emplois de qualité.

À cette occasion, le ministre Schmit a également rappelé l'importance de l'innovation, de la qualification et de la formation, notamment des jeunes. Le *life-long learning,* qui, dans ce cadre, est le meilleur moyen pour mettre en œuvre les changements technologiques et économiques nécessaires, devrait constituer un droit. En même temps, il faudrait essayer de s'assurer que les travailleurs plus âgés, qui constituent un groupe fragilisé, aient accès à la formation afin qu'ils puissent rester dans l'emploi le plus longtemps possible. Ceci contribuerait également à éviter des problèmes pour les systèmes

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, et Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, avec Maria Helena André, ministre du Travail et de la Solidarité sociale du Portugal, au Conseil informel «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (© Ministère du Travail et de l'Emploi)

de retraite et les objectifs que les États membres se sont fixés en relation avec le vieillissement démographique.

Enfin, le ministre Schmit a rappelé l'importance des lignes directrices de l'emploi et du rôle que le Conseil des ministres en charge du Travail et de l'Emploi devait jouer dans la mise en œuvre de la stratégie.

Mars Di Bartolomeo, quant à lui, a rappelé que dans les pays à système de protection sociale forte, ces derniers avaient joué le rôle de stabilisateurs pendant la crise. Il importe donc d'éviter que des considérations budgétaires de court terme mènent à une baisse du niveau de la protection sociale. Il a estimé que, trop souvent, les effets positifs et la plus-value de la Sécurité sociale pour la cohésion sociale ainsi que les coûts potentiels d'une fracture sociale sont oubliés. Il a mis en garde contre des solutions de facilité dans ce contexte.

En marge de la réunion, les ministres ont eu une entrevue avec Maria Helena André, ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale. À cette occasion, ils ont eu un échange de vues sur la situation des résidents d'origine portugaise au Luxembourg et leur situation sur le marché de l'emploi. En effet, une partie importante des demandeurs d'emploi au Luxembourg est d'origine portugaise, et notamment ceux dans le secteur du bâtiment ont des difficultés à réintégrer le marché de l'emploi en cas de chômage, souvent en raison de l'insuffisance de leurs qualifications.

Les ministres ont donc convenu d'instituer un groupe de travail conjoint pour identifier les défis et les solutions possibles dans ce domaine. Un autre groupe de travail s'occupera, de son côté, des questions de compatibilité des systèmes de pension.

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 au Canada

5-6 février 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker, a participé, en sa qualité de président de l'Eurogroupe, à la réunion des ministres des Finances du G7 à Iqaluit (nord-est du Canada) les 5 et 6 février 2010.

Le président Juncker était à la tête d'une délégation de l'Eurogroupe, dont faisaient également partie le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Joaquín Almunia. Jean-Claude Juncker y a présenté l'analyse de l'Eurogroupe sur les dossiers à l'ordre du jour de la réunion.

Les discussions du G7 ont essentiellement porté sur l'analyse de la situation économique mondiale, le point sur la régulation des marchés financiers ainsi que sur les stratégies de sortie des programmes conjoncturels et des déficits accumulés.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité»

7-8 février 2010

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité» à San Sebastián, en Espagne, les 7 et 8 février 2010.

Les ministres de la Recherche ont d'abord procédé à un large échange de vues sur les mesures nécessaires en vue de l'intégration européenne dans la recherche et l'innovation. La Présidence espagnole avait défini les trois grands axes d'actions qui définissent les priorités de l'Espace européen de la recherche (EER). Il s'agit des domaines de l'intégration, de l'engagement et de l'inclusion. Les ministres ont par la suite abordé les défis actuels relatifs au lancement de l'EER et le rôle que la science peut jouer dans la reprise et la croissance économiques.

Les ministres et la Commission sont d'avis que l'EER peut réellement être atteint grâce à un effort mutuel entre la Communauté européenne et les États membres avec des engagements clairs et transparents des deux côtés.

Dans son intervention, le ministre Biltgen a insisté sur le fait que «vu la situation économique actuelle, l'EER devrait renforcer la mobilité et la carrière des chercheurs, notamment en renforçant les interactions avec d'autres domaines politiques comme l'emploi et la Sécurité sociale, afin d'atteindre les objectifs européens en matière de ressources humaines en science et technologie. L'établissement d'une véritable liberté de circulation pour les chercheurs, appelée aussi la 5e liberté, n'est réalisable qu'à ce prix!».

À cet égard, la ministre espagnole des Sciences et de l'Innovation, Cristina Garmendia, a annoncé vouloir organiser en mars 2010 une réunion conjointe des Conseils des ministres «Emploi et affaires sociales» et «Compétitivité» (Recherche) pour y discuter certains points relatifs à la mobilité et à la carrière des chercheurs proposés dans le cadre du document (ST10003/09) élaboré par les ministres José Mariano Gago (Portugal) et François Biltgen.

Finalement, la ministre espagnole des Sciences et de l'Innovation, Cristina Garmendia, a présenté la déclaration de San Sebastián sur le thème «La science pour la reprise et la croissance économique: ici et maintenant».

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Bruxelles

11 février 2010

Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de l'Union européenne se sont réunis le 11 février 2010 à Bruxelles sous la présidence du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy.

La réunion proprement dite a été précédée de réunions en cercle restreint, qui devaient permettre de dégager un accord sur une réponse politique au problème posé par la situation financière de la Grèce et les spéculations des marchés financiers à son égard.

Participaient à ces réunions restreintes le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, le Premier ministre espagnol et représentant en fonction de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne, José Luis Zapatero, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, et la chancelière fédérale allemande, Angela Merkel.

Les 27 chefs d'État ou de gouvernement ont finalement adopté une déclaration sur la situation en Grèce.

Déclaration par les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne

Tous les membres de la zone euro doivent mener des politiques nationales saines conformes aux règles agréées. Ils ont une responsabilité partagée pour la stabilité économique et financière dans la zone.

Dans ce contexte, nous soutenons pleinement les efforts du gouvernement grec et son engagement

pris aujourd'hui de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'adoption de mesures additionnelles, pour garantir que les objectifs ambitieux définis dans le programme de stabilité pour 2010 et les années suivantes soient atteints. Nous appelons le gouvernement à mettre en œuvre l'ensemble de ces mesures de façon rigoureuse et déterminée afin de réduire effectivement le déficit budgétaire de 4% en 2010.

Nous invitons le Conseil Ecofin à adopter lors de sa réunion du 16 février les recommandations à la Grèce, sur la base de la proposition de la Commission et des mesures additionnelles annoncées par la Grèce.

La Commission surveillera étroitement la mise en œuvre de ces recommandations en liaison avec la BCE et proposera les mesures additionnelles nécessaires en s'appuyant sur l'expertise technique du FMI. Une première évaluation sera faite en mars.

Les États membres de la zone euro prendront des mesures déterminées et coordonnées, si nécessaire, pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Le gouvernement grec n'a demandé aucun soutien financier.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé que la conférence téléphonique qu'il avait eue avec les ministres des Finances des 16 pays membres de la zone euro la veille de la réunion informelle avait permis de dégager les grandes lignes de l'accord trouvé par les chefs d'État ou de gouvernement. Il s'est dit satisfait de cette déclaration, tout en soulignant que d'éventuelles aides de la part des pays membres de la zone euro à la Grèce restaient soumises aux efforts budgétaires et financiers auxquels le gouvernement grec s'est engagé pour l'année 2010: «La Grèce est seule responsable de la consolidation de ses finances publiques. Si le plan d'ajustement budgétaire soumis par la Grèce devait se révéler insuffisant pour atteindre le but escompté de la réduction du déficit budgétaire de 4 points de pourcentage du PIB en 2010, la Grèce devra très obligatoirement ajouter des mesures additionnelles au plan d'ajustement. […] Si la Grèce fait tout ce qui est nécessaire, y compris des mesures additionnelles, il est évident que les États membres de la zone euro seront là pour appuyer les efforts de la Grèce si jamais les marchés financiers n'arrivaient pas à de meilleurs sentiments. Mais il faut bien savoir que la Grèce est responsable en première ligne pour l'ajustement et la consolidation budgétaires.»

D'autres sujets de discussion des chefs d'État ou de gouvernement concernaient la stratégie 2020 et plus particulièrement la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne en vue de dégager de nouveaux potentiels de croissance.

Finalement, la réunion informelle a permis de faire le point sur les efforts européens d'aide humanitaire après le tremblement de terre en Haïti et sur les perspectives de l'engagement européen en vue de la reconstruction du pays.

Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, lors de la conférence de presse à l'issue de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement de l'UE du 11 février (© SIP/Jock Fistick)

Claude Wiseler au Conseil informel des ministres des Transports à La Corogne

12 février 2010

Le 12 février 2010, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé avec ses collègues européens à un Conseil informel des ministres des Transports, qui s'est tenu dans la ville portuaire de La Corogne, en Espagne.

C'était le premier Conseil auquel a assisté l'Estonien Siim Kallas dans son rôle de nouveau commissaire aux Transports, portefeuille qu'il a repris de l'Italien Antonio Tajani.

L'Espagne, qui détient la présidence tournante du Conseil de l'UE durant le premier semestre 2010, a inscrit deux sujets à l'ordre du jour de cette rencontre qui a permis aux ministres de se livrer à un échange d'idées informel: la mobilité urbaine et la sûreté dans l'aviation civile.

La mobilité urbaine

La Commission européenne a adopté en septembre 2009 le plan d'action pour la mobilité urbaine par lequel elle entend définir un cadre cohérent pour les initiatives communautaires suite au processus de consultation et de débat du livre vert sur la mobilité urbaine de 2007. Ce plan d'action contient une série de propositions qui s'articulent autour de six thèmes, à savoir:

- la promotion de politiques intégrées;
- la prise en compte des citoyens;
- le développement d'un transport urbain plus respectueux de l'environnement;
- l'optimisation et le renforcement des financements;
- le partage d'expériences et de connaissances et, enfin;
- l'optimisation de la mobilité urbaine.

Ces actions seront lancées au cours des quatre prochaines années par la Commission. La Présidence espagnole organise cette discussion pour engager les travaux sur un texte de conclusions que le Conseil «Transports» devra adopter en juin.

Il est ressorti du tour de table qu'il existait un consensus sur l'action visant à accélérer l'adoption de plans de mobilité urbaine durable. Les actions liées aux questions du financement (optimisation des sources de financement existantes et analyse des besoins de financements futurs) ont été désignées comme prioritaires, notamment par l'ensemble des nouveaux États membres. La mise en place d'une plateforme virtuelle pour l'échange des meilleures pratiques a également été retenue parmi les favoris.

Le ministre Wiseler s'est exprimé sur la nécessité de promouvoir l'écomobilité, de respecter dans ce domaine les spécificités nationales et locales ainsi que l'importance de la coopération transfrontalière pour le Luxembourg. Il a expressément reconnu l'utilité du partage d'expériences comme outil permettant de s'inspirer pour des actions ou d'évaluer l'efficacité des mesures projetées.

La sûreté dans l'aviation civile

La sûreté aérienne est revenue sur le devant de la scène depuis l'attentat manqué de Noël 2009 sur un vol vers les États-Unis d'Amérique au départ d'Amsterdam. Les ministres ont eu un échange de vues sur les priorités, les mesures communes et de coopération internationale pour renforcer la sûreté dans l'aviation ainsi que sur la nécessité éventuelle de règles et de critères communs pour l'utilisation de scanners corporels.

La Commission européenne a promis une étude pour le mois d'avril, qui permettrait d'avancer sur la question de l'intégration des instruments de contrôle, tels les scanners corporels, dans la liste des équipements communautaires autorisés et de ses règles d'encadrement. Le ministre Wiseler a plaidé pour une approche proportionnée et a rappelé qu'il n'existerait jamais de risque zéro, vu l'adaptation constante des méthodes terroristes à l'évolution de l'arsenal de contrôle. Pour cette raison, il a estimé que le facteur humain constituait le facteur clé, en insistant sur l'exploitation plus systématique des données de renseignement et une optimisation de la formation des agents chargés du contrôle.

Sur le thème épineux des scanners corporels, le ministre Wiseler a insisté sur le fait que quatre questions étaient définitivement à clarifier avant de continuer la discussion sur base de l'étude qui

sera établie par la Commission, à savoir: l'innocuité pour la santé, le respect de la sphère privée, la protection des données personnelles et le rapport coût-efficacité. Par ailleurs, le ministre a précisé que l'éventuel contrôle par scanner corporel devrait en tout état de cause rester facultatif tant pour les États membres que pour les usagers, laissant au passager le choix d'une méthode de contrôle alternative comme la fouille corporelle.

À ce stade, il n'existe pas de consensus sur ce sujet, puisque certains États membres semblent être plutôt ouverts à cette nouveauté technologique, alors que d'autres se montrent réticents.

Contacts bilatéraux

Le ministre a en outre profité de cet évènement pour aborder en marge de celui-ci certains dossiers bilatéraux avec ses collègues néerlandais, belge et allemand.

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe

15-16 février 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion des ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro, qui a eu lieu à Bruxelles le 15 février 2010. Le ministre des Finances, Luc Frieden, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'Eurogroupe s'est d'abord consacré à l'examen de la situation économique dans la zone euro.

Selon les dires du président Juncker, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, «la croissance est en train de s'affermir, mais elle reste fragile et modérée en 2010», comme l'a présagé la très faible croissance au 4e trimestre 2009 qui est restée bien en deçà des attentes. Pour 2010, l'Eurogroupe s'attend à un taux de croissance «autour de 1%», qui reste ainsi «très largement en dessous du niveau qu'il devrait y avoir pour faire face aux différents défis que nos sociétés doivent affronter, notamment ceux qui découlent du vieillissement progressif de la population».

Dans ce même cadre, Jean-Claude Juncker a rappelé que l'Eurogroupe allait s'atteler de manière conséquente à la problématique des divergences de compétitivité dans la zone euro.

Après la conférence par téléphone des membres de l'Eurogroupe le 10 février 2010 et la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement du 11 février, l'Eurogroupe s'est penché à nouveau sur la situation budgétaire et financière de la Grèce.

Les ministres ont ainsi adopté un texte qui ouvre la voie au Conseil afin qu'il puisse imposer à la Grèce des mesures supplémentaires de consolidation budgétaire et financière si des risques de dégradation de la situation venaient à se matérialiser avant la prochaine réunion du Conseil «Affaires économiques et financières» du 16 mars 2010.

Comme l'a expliqué le président Juncker: «Si les objectifs que le gouvernement grec a annoncés et que la Commission et le Conseil ont validé ne devraient pas être atteints parce qu'un certain nombre de risques se seraient matérialisés, le gouvernement grec s'est déclaré d'accord à prendre des mesures additionnelles sur base d'un jugement que la Commission et le Conseil émettront sur base du rapport que la Grèce est supposée faire parvenir à la Commission d'ici le 16 mars 2010. Nous sommes convaincus que le plan adopté par le gouvernement grec est un plan ambitieux, que ce plan conduira à de bons résultats, mais si jamais, compte tenu des circonstances, tel ne devrait pas être le cas, le gouvernement grec est d'acord pour prendre des mesures supplémentaires.»

Finalement, l'Eurogroupe s'est mis d'accord pour proposer l'actuel gouverneur de la Banque centrale du Portugal, Vitor Constancio, comme futur vice-président de la Banque centrale européenne. Cette proposition, qui a été formalisée par le Conseil «Affaires économiques et financières» du 16 février 2010, sera maintenant transmise au Conseil européen de mars 2010 pour approbation définitive.

Marie-Josée Jacobs à La Granja pour une réunion des ministres de la Coopération de l'UE

17-18 février 2010

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à la réunion informelle des ministres de la Coopération de l'Union européenne, qui s'est tenue à La Granja, en Espagne, les 17 et 18 février 2010.

Lors de cette réunion, les ministres ont commencé à préparer la position de l'UE en vue de la réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui aura lieu à New York en septembre 2010.

Pour maintenir le cap et atteindre effectivement les OMD d'ici à 2015, la communauté internationale devra redoubler d'efforts, notamment en matière d'aide publique au développement (APD). La ministre Marie-Josée Jacobs a insisté dans ce contexte pour que les États membres de l'UE respectent l'engagement pris en 2005 sous Présidence luxembourgeoise de porter d'ici à 2015 l'APD collective européenne à 0,7% du revenu national brut (RNB). Comme l'a rappelé l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un communiqué publié au moment où se tenait la réunion informelle à La Granja, le Luxembourg, avec une APD qui s'élèvera bientôt à 1% du RNB, fait partie des rares pays qui ont atteint, voire dépassé l'objectif de 0,7% fixé par les Nations unies.

À La Granja, les ministres se sont également penchés sur la situation en Haïti suite au tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Le responsable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), Edmond Mulet, a indiqué aux ministres que le plus urgent en ce moment était la mise à disposition de latrines, de tentes et de bâches en plastique pour que plus d'un million d'Haïtiens sans abri ne soient pas à la merci des intempéries, alors que la saison des pluies et des ouragans approche. En vue de la conférence des donateurs pour Haïti, qui se tiendra à New York le 31 mars 2010, les ministres ont encouragé la Commission européenne à préparer un plan commun de l'Union européenne pour l'aide à la reconstruction et au développement d'Haïti à moyen et à long terme. Un tel plan permettra de bien répartir le travail en amont et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide européenne. En ce qui concerne la coordination de l'aide sur le terrain, le rôle primordial des Nations unies a été souligné.

La réunion a été l'occasion pour les ministres de la Coopération de l'UE d'avoir un échange de vues substantiel avec le nouvel administrateur de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Dr Rajiv Shah, sur les OMD, la sécurité alimentaire, le changement climatique et l'aide à Haïti, et de donner ainsi une nouvelle impulsion au partenariat transatlantique dans le domaine de la coopération au développement.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles

22 février 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles le 22 février 2010.

Le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Le Conseil a poursuivi l'examen de l'action de l'UE en réponse au tremblement de terre survenu en Haïti, examen qui avait été lancé lors de la réunion des ministres de la Coopération de l'Union européenne (UE) à La Granja, en Espagne, les 17 et 18 février 2010. Le Conseil a fait un premier bilan de l'action de l'UE sur le terrain pour en tirer des leçons et a concentré également ses travaux sur d'éventuels nouveaux mécanismes des États membres en réponse à de nouvelles crises ou catastrophes naturelles et humanitaires.

Au cours de leur session de travail, les ministres ont mené également un débat sur la situation en Iran. Les ministres ont eu une discussion sur le dossier nucléaire ainsi que sur la situation des droits humains dans le pays, tout comme sur les relations entre l'UE et l'Iran. Les ministres ont eu un échange de vues sur la double approche de la communauté internationale, qui consiste à rechercher une solution

négociée avec l'Iran, tout en demeurant prête à prendre des mesures supplémentaires dans le cas où l'Iran ne rassurerait pas la communauté internationale quant à la nature pacifique de ses intentions. Le ministre Asselborn a déploré notamment que les autorités iraniennes n'aient pas répondu à la main tendue du président américain Barack Obama. Il a toutefois souligné que la voie diplomatique restait prioritaire dans le contexte actuel.

Par ailleurs, les ministres ont brièvement abordé le différend entre la Suisse et la Libye au sujet de l'accès à l'espace Schengen de dignitaires libyens, tout comme la situation de la minorité polonaise en Biélorussie.

Jean Asselborn avec Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et Pierre Lellouche, ministre des Affaires européennes de France (© Ministère des Affaires étrangères)

En outre, des conclusions ont été adoptées concernant la République de Moldavie et le Zimbabwe. En ce qui concerne la situation en Moldavie, le Conseil s'est félicité de la légère évolution positive qu'a connu le processus de règlement du problème transnistrien au cours des derniers mois. Il a noté en particulier que le nouveau gouvernement de la République de Moldavie et les dirigeants *de facto* de la Transnistrie se montraient davantage disposés à engager le dialogue. Néanmoins, le Conseil a déploré l'absence d'avancées substantielles et a ainsi décidé de proroger, pour une nouvelle période de 12 mois, les mesures restrictives à l'encontre de certains membres des autorités *de facto* de la Transnistrie. Toutefois, afin d'encourager les avancées, le Conseil a décidé en même temps de suspendre l'application de ces mesures restrictives jusqu'à la fin du mois de septembre 2010.

En ce qui concerne le Zimbabwe, le Conseil a souligné qu'il était prêt à coopérer étroitement avec le gouvernement d'unité nationale du Zimbabwe pour lui permettre de relever les défis auxquels le pays fait face et mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de l'accord politique global de septembre 2008. Le Conseil s'est félicité de l'accord que les signataires de l'accord politique global ont dégagé le 21 décembre 2009 pour mettre en place les commissions sur les droits humains, les affaires électorales et la réforme constitutionnelle. L'UE soutient activement la mise en œuvre de l'accord politique global grâce à un programme de coopération spécifique. Néanmoins, le Conseil a noté avec inquiétude que les progrès sont insuffisants en ce qui concerne l'État de droit, le respect des droits humains, les réformes constitutionnelles, le partage équitable du pouvoir, la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité et la protection des investisseurs. Le Conseil a décidé de réviser les mesures restrictives et de proroger d'une année certaines d'entre elles qu'il juge appropriées. Néanmoins, il est prêt à assurer un suivi constant de ces mesures et à les révoquer à la suite de nouveaux éléments concrets concernant la mise en œuvre de l'accord politique global.

Suite au Conseil «Affaires étrangères», les ministres se sont réunis pour un déjeuner de travail en présence de Catherine Ashton. Ils ont examiné la question de l'Ukraine

et plus particulièrement la situation interne telle qu'elle se présente suite aux élections présidentielles et après la renonciation de Mme Timochenko à contester en justice la victoire à la présidentielle de M. Yanukovitch. Les ministres se sont entretenus des possibles priorités futures du nouveau président de l'Ukraine ainsi que de la position à adopter envers le nouveau chef d'État. Jean Asselborn a souligné qu'il importait d'adopter une approche patiente à l'égard du nouveau *leadership* ukrainien et d'éviter de faire peser sur celui-ci des attentes excessives de la part de l'UE.

Le Conseil «Affaires générales» a été présidé par le ministre des Affaires étrangères espagnol, Miguel Angel Moratinos. Ce Conseil était consacré à la préparation de la réunion du Conseil européen du printemps, prévue les 25 et 26 mars à Bruxelles. L'ordre du jour du Conseil européen se concentrera notamment sur la promotion de la relance économique et d'une croissance durable dans toute l'Europe ainsi que sur le lancement des travaux concernant l'Europe de 2020.

Les ministres ont en outre examiné la question du changement climatique.

Enfin, sur invitation du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les ministres se sont réunis pour un dîner de travail au cours duquel ils ont un échange de vues sur des modalités de la mise en œuvre du traité de Lisbonne en vue du prochain Conseil européen.

Romain Schneider à la réunion des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

22 février 2010

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 22 février 2010. Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. Cette session du Conseil, la deuxième sous Présidence espagnole, a été marquée par la participation des nouveaux commissaires Dacian Cioloş (Agriculture) et John Dalli (Santé).

Le Conseil a en premier lieu procédé à un échange de vues sur le rapport de la Commission intitulé «Solutions possibles pour l'étiquetage en matière de bien-être animal et l'établissement d'un réseau européen de centres de référence pour la protection et le bien-être des animaux».

En général, les ministres ont soutenu l'idée que des informations relatives au bien-être des animaux pourraient faciliter la communication à l'égard du consommateur, avec la finalité de récompenser davantage les efforts des producteurs européens dans ce domaine. Par ailleurs, les ministres ont souligné que ces informations devraient être facilement compréhensibles par le consommateur et que des charges administratives supplémentaires devraient être évitées.

Le ministre Romain Schneider est intervenu pour mettre en évidence certaines conditions qui devraient, à son avis, être respectées dans un tel système d'étiquetage. L'information du consommateur devrait en premier lieu garantir la transparence. Il s'agira d'éviter toute confusion du consommateur face à la profusion de dénominations et labels déjà existants. En outre, un nouveau label «bien-être animal» ne devrait pas concurrencer d'autres labels de qualité établis. À l'instar d'une grande majorité d'États membres, le Luxembourg s'est exprimé en faveur d'un système sur base volontaire et ouvert à tous.

Selon Romain Schneider, ce nouvel étiquetage devrait cependant se baser sur des critères significativement supérieurs aux prescriptions légales en la matière, afin de lui assurer une visibilité suffisante par rapport à la production standard.

Le commissaire John Dalli a conclu le débat en signalant qu'une étude d'impact approfondie serait réalisée avant toute publication de propositions législatives. Son intention est de faire le lien entre les conditions relatives au bien-être animal et la sécurité alimentaire, la qualité et la protection de l'environnement ainsi que la durabilité.

Les ministres ont également préparé la rencontre des ministres de l'Agriculture des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui se déroulera à Paris les 25 et 26 février 2010. Les ministres européens ont convenu que cette rencontre, la première à ce niveau

depuis 12 années, devrait être axée sur l'avenir de la politique agricole et ses défis futurs, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, le changement climatique, la protection des ressources naturelles, mais aussi l'innovation et la compétitivité.

Le Conseil s'est consacré à un débat d'orientation sur les instruments de marché. Les membres du Conseil ont pris acte de la nécessité de discuter de nouveaux instruments pour répondre à la volatilité des prix et pour améliorer la transparence des marchés, sans pour autant mettre en cause les récentes réformes de la politique agricole commune (PAC). Ainsi, à l'avenir, les mécanismes d'intervention devront également rester des simples filets de sécurité.

Dans son intervention, Romain Schneider a insisté sur le fait que la question de la mise en place de mesures de gestion du marché agricole efficaces serait la plus importante pour la PAC future. L'histoire récente de la mise en œuvre des interventions sur les marchés aurait démontré l'utilité de celles-ci, notamment dans le cadre de la crise du secteur laitier en 2009.

En outre, le Luxembourg serait favorable à l'ouverture d'une discussion sur un cadre européen harmonisé des systèmes de gestion des risques, à condition que les instruments nationaux existants ne soient pas mis en cause.

Le commissaire Cioloş, pour sa part, a souligné qu'un retour en arrière sur les récentes réformes ne serait pas approprié et que les restitutions à l'exportation ne seraient pas le meilleur instrument pour l'avenir. Il a par contre insisté sur l'amélioration de la compétitivité afin que le marché puisse jouer son rôle, sans pour autant mettre en question la spécificité du secteur agricole et le rôle très important de l'agriculture au niveau social, économique et environnemental. La Présidence espagnole envisage de préparer des conclusions du Conseil à ce sujet. La réunion informelle des ministres fin mai 2010 à Merida sera l'occasion d'approfondir ce débat.

Ensuite, les ministres européens de l'Agriculture ont entendu la délégation néerlandaise qui a fait rapport quant à la situation sanitaire actuelle en ce qui concerne la fièvre Q et les mesures prises pour endiguer l'épidémie. La transmission de cette maladie aurait été accélérée par la concentration élevée d'exploitations caprines aux Pays-Bas. Le commissaire John Dalli a indiqué qu'à ce stade, aucune législation européenne n'était en place pour contrôler cette maladie, mais que l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire ainsi que le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies seraient chargés de délivrer leurs conclusions au printemps 2010.

Par ailleurs, la demande de la délégation polonaise visant à retarder l'interdiction d'utilisation de cages dans la production d'œufs au-delà de 2012 a été fermement rejetée par le commissaire, qui a souligné qu'une telle décision serait un important pas en arrière pour ce qui est du bien-être des poules pondeuses.

En outre, en réponse au souhait exprimé par la délégation belge de relever la limite d'âge des animaux à partir de laquelle les tests relatifs à l'ESB sont obligatoires, le commissaire Dalli a indiqué qu'une feuille de route pour la période 2010-2015 serait publiée en juin 2010 et que celle-ci inclurait une révision des modalités des tests en question.

Finalement, la Commission a rejeté la requête de la délégation française de prendre des mesures pour soulager la situation sur le marché des céréales. Dans ce contexte, le commissaire Cioloş a fait valoir que la situation actuelle ne justifierait pas la mise en place de mesures spécifiques, étant donné que les chiffres de production et d'exportation de céréales se situeraient dans la moyenne des cinq dernières campagnes. Les services de la Commission continueraient cependant de suivre attentivement l'évolution des marchés afin de prendre, le cas échéant, les décisions nécessaires.

Participation de Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE

24 février 2010

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne à Palma de Majorque le 24 février 2010.

Au cours de leur réunion, les ministres ont eu notamment un échange de vues sur les opérations de l'Union européenne au large des côtes de la Somalie (EU Navfor Atalanta) et en Bosnie-Herzégovine (EUFOR Althea) ainsi que sur les préparations en cours pour une mission européenne de formation des forces de sécurité somaliennes.

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles

25 février 2010

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, a participé au Conseil «Justice et affaires intérieures» qui s'est tenu à Bruxelles le 25 février 2010.

En début de session, les ministres ont eu un échange de vues avec la commissaire européenne aux Affaires intérieures, Cecilia Malmström, sur les priorités en matière de sécurité intérieure et d'immigration.

Le Conseil a adopté une stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne. Cette stratégie présente les principaux risques et menaces auxquels l'Europe est confrontée et propose des outils pour y faire face ainsi que des principes devant guider les actions à mener.

Par ailleurs, le Conseil a marqué son approbation à la décision instituant le Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI), dont l'institution est prévue par le traité de Lisbonne. Les ministres ont eu un échange de vues sur le champ d'action, les tâches et le fonctionnement de ce comité. Dans son intervention, le ministre Halsdorf a souligné le caractère multidisciplinaire de ce comité qui devra impliquer tous les acteurs de la sécurité intérieure. Par ailleurs, il a estimé que le COSI était un outil important qui permettrait de rapprocher la politique de sécurité de l'UE du citoyen et de contribuer à renforcer son sentiment de sécurité. C'est la raison pour laquelle le COSI devra se concentrer sur des actions concrètes apportant des résultats tangibles.

Les ministres ont également eu un premier débat d'orientation sur un pacte européen contre le trafic international de drogue. Le Conseil a en outre examiné les progrès des travaux concernant le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles

2 mars 2010

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles le 2 mars 2010.

Les ministres de la Recherche ont eu un échange de vues sur les orientations de la nouvelle stratégie «Europe 2020», afin de livrer une contribution au Conseil européen des 25 et 26 mars 2010.

Afin de renforcer les résultats dans le domaine de la recherche et de l'innovation, en particulier le développement de l'Espace européen de la recherche (EER), la mobilité et la carrière des chercheurs de manière intelligente et durable, le ministre Biltgen a insisté dans son intervention sur le fait «de développer le "triangle de la connaissance" et de renforcer les synergies entre les activités relevant des domaines de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation à tous les niveaux et dans tous les secteurs pertinents, en encourageant notamment les partenariats entre les universités et les entreprises ainsi que de développer des synergies entre la politique de recherche et d'autres politiques, et en particulier celles de l'emploi et de la Sécurité sociale».

De même, le ministre Biltgen a rappelé «que les États membres, les organismes de financement et les employeurs introduisent progressivement un contrat de travail à rémunération adéquate pour

tout type de chercheur, y inclus les doctorants». Il a cité à cet égard la nouvelle loi au Luxembourg relative aux aides à la formation-recherche. Enfin, il a souligné l'importance «d'adopter systématiquement des politiques permettant à la fois aux hommes et aux femmes de poursuivre une carrière scientifique permettant un équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, en prévoyant des dispositions appropriées en matière de conditions d'emploi et en particulier en ce qui concerne le congé de maternité et le congé parental, notamment en ce qui concerne les doctorants sous le statut étudiant, voire boursier».

Tous ces éléments font partie du document (ST10003/09) élaboré par les ministres François Biltgen et José Mariano Gago (Portugal).

Par la suite, les ministres de la Recherche ont adopté des conclusions sur la mobilité et les carrières des chercheurs européens, qui reprennent les éléments principaux du document Biltgen-Gago.

Finalement, les ministres de la Recherche ont adopté des conclusions portant sur l'examen des structures et mécanismes du Conseil européen de la recherche.

Visite du Premier ministre grec, Georges Papandréou

5 mars 2010

Le Premier ministre grec Georges Papandréou a effectué une visite au Luxembourg le 5 mars 2010 pour une entrevue avec le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre grec, accompagné du ministre d'État Haris Pampoukis, a discuté avec le président de l'Eurogroupe de la situation financière et budgétaire de la Grèce, avant de se rendre à Berlin et à Paris pour des entrevues avec la chancelière fédérale allemande, Angela Merkel, et le président de la République française, Nicolas Sarkozy.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la visite de Georges Papandréou, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a réitéré sa conviction que les mesures additionnelles décidées par le gouvernement grec étaient «solides» et qu'il s'agissait d'un «effort de consolidation crédible» des finances publiques grecques.

Le chef de file des ministres des Finances de la zone euro a en outre souligné que les États membres de la zone euro étaient «prêts à prendre des mesures coordonnées et déterminées si nécessaire». Mais en vue des nouvelles décisions du gouvernement grec, «je ne crois pas que ces mesures seront nécessaires».

Jean-Claude Juncker s'est dit confiant que les marchés financiers tiendraient compte des derniers développements en Grèce et retourneraient vers une «appréciation rationnelle de la situation».

Accueil de Georges Papandréou par Jean-Claude Juncker au ministère d'État (© SIP/Charles Caratini)

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères de l'UE

5-6 mars 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle de type «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE), qui a eu lieu à Cordoue les 5 et 6 mars 2010.

Les ministres ont abordé les enjeux qui se posent à l'UE en matière de politique étrangère au lendemain de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Plus particulièrement, les ministres ont eu un échange de vues sur la politique à suivre face aux grands acteurs émergents, notamment le Brésil, l'Inde et la Chine.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur l'état d'avancement des préparations pour la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Les éléments-clés étaient notamment la programmation multi-annuelle, l'implication du service dans la mise en œuvre des instruments financiers, la répartition des domaines de compétences entre la Commission européenne et le SEAE, ainsi que la question du personnel et du statut juridique du service.

Un autre sujet important à l'ordre du jour de la réunion «Gymnich» était la situation au Proche-Orient. Les discussions se sont concentrées sur les derniers développements dans la région et plus particulièrement le rôle que l'UE peut y jouer. Les ministres ont salué le soutien annoncé par la Ligue arabe en faveur de négociations indirectes entre Israéliens et Palestiniens en vue d'une relance du processus de paix. Ils ont également eu un échange de vues sur la reconnaissance par l'UE d'un État palestinien.

Finalement, lors d'un déjeuner avec trois pays candidats à l'UE (Croatie, Turquie et ancienne République yougoslave de Macédoine) le 6 mars 2010, les ministres ont discuté de la situation dans les Balkans occidentaux, et plus particulièrement de la préparation d'une réunion ministérielle qui aura lieu à Sarajevo fin mai. Celle-ci fera le point sur les progrès réalisés depuis le sommet de Zagreb en 2000 pour ce qui est du rapprochement des pays des Balkans occidentaux avec l'UE et visera à insuffler une nouvelle dynamique au processus d'élargissement vers les Balkans occidentaux. En outre, les ministres se sont entretenus de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles

8 mars 2010

Le 8 mars 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu à Bruxelles.

À cette occasion, les ministres ont préparé le sommet de printemps et la stratégie Europe 2020. Ainsi, ils ont eu un échange de vues sur le volet «emploi» de cette stratégie, qui fera suite à la stratégie de Lisbonne qui a pris fin en 2010.

Lors du déjeuner de travail, les ministres se sont penchés sur la question de l'«emploi des jeunes», sujet qui constitue une priorité pour bon nombre d'États membres. La session de l'après-midi était consacrée aux questions de la «violence à l'égard des femmes» et de la «mobilité des chercheurs».

François Biltgen à la conférence ministérielle du processus de Bologne à Budapest et à Vienne

11 mars 2010

François Biltgen a assisté, en sa qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la conférence anniversaire du lancement de l'espace européen de l'enseignement supérieur, conférence qui s'est tenue à Budapest et à Vienne les 11 et 12 mars 2010. Cette conférence a réuni les ministres de l'Enseignement supérieur des 47 pays signataires du processus de Bologne et a marqué l'aboutissement des engagements pris par 29 pays à Bologne déjà en 1999.

La modernisation de l'enseignement supérieur européen et l'espace européen qui en résulte, constituent des exemples inédits de coopération régionale et transfrontalière. La réforme des

diplômes prévoit notamment l'introduction de trois cycles *bachelor, master* et doctorat. L'assurance de la qualité, la reconnaissance des diplômes et surtout la mobilité des étudiants constituent d'autres éléments piliers du processus, qui ont profondément transformé le contenu et l'image de l'enseignement supérieur au cours des dix dernières années.

Les ministres ont convenu d'intensifier leurs efforts pour réaliser pleinement les réformes déjà en cours, et ce, notamment en vue d'accroître l'insertion professionnelle des diplômés et d'offrir à chacun un enseignement supérieur de qualité. Lors de la conférence, les ministres ont également réaffirmé leur ferme engagement pour la liberté académique, ainsi que pour l'autonomie et la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur comme principes de l'enseignement supérieur européen.

François Biltgen a participé pour la quatrième fois déjà à une conférence ministérielle du processus de Bologne. Par le passé, il en a coprésidé deux, la dernière en date ayant été celle de Leuven/Louvain-la-Neuve en 2009. François Biltgen s'est plus particulièrement félicité du fait que la dimension sociale telle que définie en 2009 ait été renforcée au cours de la conférence anniversaire du lancement de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'UE à Bruxelles

11 mars 2010

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé au Conseil des ministres des Transports de l'Union européenne, qui s'est tenu à Bruxelles le 11 mars 2010.

Le domaine de l'aviation figurait au centre de cette rencontre ministérielle. Deux dossiers importants ont fait l'objet d'un débat public.

Proposition de règlement sur les enquêtes et la prévention des accidents et des incidents dans l'aviation civile

Les ministres ont dégagé une orientation générale sur un texte de compromis qui servira de base aux futures négociations avec le Parlement européen sur ce dossier. Cette proposition de règlement a pour objectif d'améliorer le cadre réglementaire des enquêtes de sécurité menées en cas d'accidents ou d'incidents graves dans l'aviation civile.

Ce futur instrument formalisera la coopération informelle existante entre les entités d'enquête européennes dans le cadre d'un réseau, clarifiera l'implication dans ces enquêtes de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA), améliorera la coopération entre enquêtes de sécurité et enquêtes judiciaires et édictera des règles sur l'information concernant les personnes à bord d'un avion accidenté.

Un aspect particulier s'est cependant montré problématique. Il a trait aux compétences de l'autorité judiciaire qui lance également une enquête judiciaire dès qu'un accident aérien impliquant un avion luxembourgeois ou survenu sur le territoire du Grand-Duché comporte des blessés ou des morts. Le ministre Wiseler est intervenu pour expliquer que le problème de savoir si c'était l'autorité judiciaire ou l'enquêteur technique qui a la garde de la preuve sur le plan formel devrait être abordé plus en détail dans la suite des travaux. Le ministre a par ailleurs apporté son soutien au résultat des travaux accomplis par la Présidence espagnole.

Relations extérieures: négociations concernant une deuxième étape dans les services aériens avec les États-Unis

L'Union européenne et les États-Unis mènent des négociations sur une seconde phase dans le cadre de leur accord aérien d'avril 2007.

La Commission a présenté aux ministres un rapport sur l'avancement de ces pourparlers. Elle a dû admettre qu'à ce stade des négociations, les résultats escomptés en ce qui concerne l'accès à la propriété et au contrôle des compagnies aériennes américaines faisaient défaut et que les chances pour trouver une solution satisfaisante sur ce plan dans un avenir proche étaient minces. L'échec des négociations pour une seconde phase aurait comme conséquence que l'accord de la première phase

serait éventuellement suspendu. Dans cette hypothèse, la base légale pour les relations aériennes entre les États européens et les États-Unis ferait défaut. Acquérir une base juridique stable après les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne, dits «ciel ouvert», de 2002 a été la raison principale pour le Luxembourg pour soutenir le principe d'un accord communautaire. La Commission propose d'engager l'Union européenne dans un processus par lequel elle vise à aboutir progressivement et par application d'un mécanisme de réciprocité aux objectifs fixés par le mandat de négociation. Les ministres ont unanimement demandé à ce qu'un accord soit finalisé pour la fin de l'année.

En marge du Conseil, le ministre a rencontré son homologue belge Étienne Schouppe pour aborder un certain nombre de dossiers bilatéraux, notamment l'établissement d'un SMOT (schéma de mobilité transfrontalière) Belgique-Luxembourg, l'avancement des travaux en relation avec le projet dit Eurocap-Rail et le dossier de la taxation des poids-lourds.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

15-16 mars 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Bruxelles les 15 et 16 mars 2010.

Eurogroupe

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a présidé la réunion des ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de la zone euro, qui a eu lieu à Bruxelles le 15 mars 2010. Le ministre des Finances, Luc Frieden, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Pour son traditionnel tour d'horizon de la situation économique et conjoncturelle de la zone euro, les ministres se sont basés sur les prévisions récemment publiées par la Commission européenne. Selon le président Jean-Claude Juncker, «en termes de croissance, la situation économique reste fragile. Il y a des incertitudes et des risques qui perdurent, mais nous ne pensons pas que nous devrions changer la politique budgétaire et les stratégies de sorte telles que nous les avons discutées et décidées jusqu'à présent».

Luc Frieden, ministre des Finances, à la réunion de l'Eurogroupe (© SIP/Jock Fistick)

Pour ce qui est de la situation budgétaire et financière de la Grèce, Jean-Claude Juncker a déclaré: «L'Eurogroupe tient à souligner que les autorités grecques n'ont pas demandé une aide financière aux autres États membres de la zone euro. Nous pensons que les mesures de consolidation telles qu'elles ont été prises par le gouvernement grec constituent une contribution importante pour raffermir la situation budgétaire en Grèce. Nous pensons que ces mesures doivent rendre plus confiants les marchés financiers et donc l'Eurogroupe, tout comme la Banque centrale européenne et la Commission européenne appuient tout à fait la démarche choisie par le gouvernement grec, qui constitue un train de mesures courageux et demandant. Nous tenons à réaffirmer l'engagement qui a été celui du Conseil européen, consistant à dire que les États membres de la zone euro prendront une action déterminée et coordonnée si une telle action devait être nécessaire. Nous avons clarifié les modalités techniques qui nous permettront de prendre une décision sur une action coordonnée, qui pourra être activée rapidement si une telle nécessité devait se présenter. Les propositions que nous ferons et les décisions qui seront prises par le Conseil européen seront totalement en ligne avec les dispositions afférentes au traité et avec les législations nationales et vont constituer des "incentives" forts pour permettre le retour à la normale sur les marchés le plus rapidement possible.»

L'Eurogroupe a également discuté des problèmes posés par les divergences de compétitivité à l'intérieur de la zone euro, qui se sont élargies depuis la création de la monnaie unique. Les ministres ont ainsi convenu d'analyser de plus près, lors de chaque réunion de l'Eurogroupe, le cas individuel d'un État membre.

Finalement l'Eurogroupe a eu un échange de vues avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, sur la stratégie Europe 2020.

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles

22 mars 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» (CAE) et «Affaires générales» (CAG), qui ont eu lieu à Bruxelles le 22 mars 2010.

Le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Le Conseil a fait le bilan de l'action commune de l'Union européenne (UE) à la suite du tremblement de terre survenu en Haïti pour en tirer des leçons pour le futur et a concentré également ses travaux sur d'éventuels nouveaux mécanismes des États membres en réponse à de nouvelles crises ou catastrophes naturelles et humanitaires. Dans le prolongement de son intervention initiale, l'UE continuera à aider le peuple haïtien à faire face à ses besoins humanitaires. L'UE se tient prête à apporter son appui, pendant les dix prochaines années, à un plan à long terme, mis en œuvre sous la direction du gouvernement haïtien et en partenariat avec la communauté internationale, pour contribuer à la reconstruction et au développement durable d'Haïti. Le Conseil a préparé la position commune de l'UE en vue de la Conférence internationale pour Haïti, qui aura lieu à New York le 31 mars 2010.

La commissaire chargée de la Coopération internationale, de l'Aide humanitaire et de la Réaction aux crises, Kristalina Georgieva, a exposé au Conseil la réponse apportée par l'UE à la suite du tremblement de terre au Chili ainsi que sa visite dans le pays.

En présence du nouveau représentant spécial de l'UE et chef de la délégation de l'Union à Kaboul, Vygaudas Usackas, les ministres ont discuté de l'évolution de la situation en Afghanistan et des efforts déployés par l'UE sur le terrain sur base du plan d'action 2009. Les ministres ont adopté des conclusions indiquant les efforts de l'UE, qui seront placés sous la direction du représentant spécial guidant la mise en œuvre du plan d'action, en étroite coopération avec les représentants des États membres à Kaboul. L'UE a souscrit aux résultats de la conférence de Londres du 28 janvier 2010 et a réaffirmé que tous les efforts devaient maintenant porter sur la mise en œuvre des engagements pris, y compris en ce qui concerne le fonds d'affectation spéciale pour financer le programme pour la paix et la réintégration. Le Conseil a

souligné l'importance que revêtaient les processus de réconciliation et de réintégration équilibrés et dirigés par les Afghans.

Les ministres ont brièvement eu un débat sur la situation en Ukraine et ont abordé également la situation en Moldavie, ainsi que le différend entre la Suisse et la Libye au sujet de l'accès à l'espace Schengen.

Suite au Conseil «Affaires étrangères», les ministres se sont réunis lors d'un déjeuner de travail pour évoquer le processus de paix au Proche- et au Moyen-Orient, en présence de l'envoyé du Quartet international, Tony Blair. À cette occasion, Catherine Ashton a fait un rapport sur la visite qu'elle a effectuée au Proche-Orient et sur la réunion du Quartet ayant eu lieu à Moscou.

Les ministres se sont également penchés sur la question de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), sur sa structure et les modalités de recrutement des effectifs futurs du service.

Le Conseil «Affaires générales» a été présidé par le ministre des Affaires étrangères espagnol et président en exercice de l'UE, Miguel Angel Moratinos. Ce Conseil était consacré à la préparation de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement, prévue les 25 et 26 mars à Bruxelles. L'ordre du jour du Conseil européen devrait se concentrer sur la promotion de la relance économique et d'une croissance durable dans toute l'Europe ainsi que sur le lancement des travaux de la stratégie Europe 2020. Les chefs d'État ou de gouvernement examineront également la question du changement climatique, notamment en faisant le bilan du sommet de Copenhague.

Enfin, sur invitation du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, les ministres des Affaires étrangères ont eu un dîner lors duquel ils ont pu se concentrer sur la préparation du Conseil européen et l'entendre sur ses intentions.

Jean Asselborn et son homologue polonais Radoslaw Sikorski à Bruxelles (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles

22 mars 2010

Le 22 mars 2010 a eu lieu à Bruxelles l'échange de vues semestriel entre les membres de la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen et le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker.

Dans son intervention, le président de l'Eurogroupe a rappelé les grandes lignes de son programme de travail, qu'il avait soumis aux membres de l'Eurogroupe au moment de sa réélection à la tête de l'Eurogroupe pour un mandat de deux ans et demi, le 18 janvier 2010. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a mis en exergue la nécessité d'une «mise en œuvre rigoureuse, cohérente et crédible de notre coordination des politiques budgétaires» ainsi qu'une définition intelligente des stratégies de sortie des paquets conjoncturels, tant au niveau budgétaire et fiscal qu'au niveau des interventions

de soutien au secteur financier. Il faudra également «que nous retirions les mesures de soutien au niveau du marché du travail et des produits», mais en veillant à trouver le «moment judicieux» pour ce faire, de manière graduelle et adaptée aux spécificités nationales. Pour Jean-Claude Juncker, il s'agira avant tout de ramener, à terme, les États membres dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance, notamment en ce qui concerne le respect des objectifs de réduction des déficits à moyen terme, garant, selon lui, de la durabilité des finances publiques.

En vue de la gestion plus solidaire de la monnaie unique, Jean-Claude Juncker préconise d'étendre «le champ d'application de la coordination de nos politiques économiques», notamment en incluant dans la coordination les divergences de compétitivité au niveau de la zone euro, et «d'accorder une attention accrue aux déséquilibres macroéconomiques qui se sont élargis depuis la création de l'euro […] et commencent à poser de plus en plus de problèmes», surtout au niveau du potentiel de croissance qui, à la sortie de la crise financière et économique, restera bien en deçà de ce qui sera nécessaire pour le «maintien à long terme du modèle social européen».

Au niveau des procédures et toujours dans le cadre de la coordination des politiques budgétaires et économiques, Jean-Claude Juncker a souligné que l'Eurogroupe encourageait la Commission européenne à faire des propositions sur base de l'article 121 pour instaurer une surveillance accrue d'un État membre, comme elle l'a fait dans le cas de la Grèce, et l'article 136 du traité afin d'approfondir la coordination et la surveillance économique dans la zone euro. L'Eurogroupe veillera en outre à ce que «les règles du pacte de stabilité et de croissance ne soient pas diluées par une application parallèle d'autres procédures», comme celles qui seront définies dans le cadre de l'agenda Europe 2020.

Le président de l'Eurogroupe a réitéré l'idée que «la représentation extérieure de la zone euro dans les structures des organisations financières internationales mérite d'être rationalisée et que la visibilité de la zone euro en sortira grandie».

Dans le cadre des futurs élargissements de la zone euro, l'Eurogroupe a, comme l'a déclaré son président, décidé «de se consacrer de temps à autre à un examen détaillé de la situation de convergence dans les pays qui ont exprimé le souhait de rejoindre la zone euro».

Concernant la situation budgétaire de la Grèce, Jean-Claude Juncker a répété que la «situation dans laquelle se trouve la Grèce est largement due à une perte de compétitivité de la Grèce depuis son entrée dans la zone euro». Or, comme le problème concerne avant tout les finances publiques grecques, l'Eurogroupe dispose avec le pacte de stabilité et de croissance d'un instrument adéquat pour y faire face, notamment en exigeant de la Grèce la mise en œuvre de mesures supplémentaires pour réduire son déficit. Jean-Claude Juncker s'est dit d'ailleurs «très impressionné par le courage avec lequel le gouvernement grec a pris ces mesures», qui lui permettront d'atteindre les objectifs que l'Eurogroupe et le gouvernement grec se sont fixés et qu'ils continuent à surveiller de près.

Si, par contre, les réactions des marchés financiers, par une «spéculation malsaine», ne devaient pas permettre à la Grèce de poursuivre son redressement, le président de l'Eurogroupe a émis un message clair: «La Grèce ne sera pas laissée seule s'il devait s'avérer que la Grèce a besoin de l'aide de l'Eurogroupe. Il n'est pas question de laisser tomber la Grèce.» Pour ce faire, Jean-Claude Juncker a identifié un instrument principal «qui sera disponible le jour où il faudra que nous l'ayons à notre disposition» et qui sera décidé par les chefs d'État ou de gouvernement après la mise en place des modalités techniques par les ministres des Finances: «Il ne sera pas absolument nécessaire que le Conseil européen des 25 et 26 mars se mette d'accord sur cet instrument, mais il doit être clair que les travaux techniques doivent être continués pour que, le jour venu, nous ayons cet instrument à notre disposition pour pouvoir aider la Grèce et pour faire en sorte que la stabilité financière de la zone euro soit sauvegardée.» Pour le président de l'Eurogroupe, cet instrument consistera surtout en des «aides bilatérales qui seraient mises à disposition de la Grèce, étant entendu que nous n'avons pas encore pu régler tous les détails de ces aides, par exemple la rémunération qui accompagnerait des prêts bilatéraux de ce type».

Concernant la provenance de ces aides, Jean-Claude Juncker a

déclaré: «Je ne suis pas en faveur d'un recours au Fonds monétaire international. Mais il n'est pas aberrant tout de même de considérer que nous pourrions avoir recours à deux sortes d'instruments: des aides bilatérales à la Grèce et une dose de FMI plus importante que la seule expertise technique.» Le président de l'Eurogroupe a pourtant assuré qu'il était «trop tôt pour se prononcer d'une façon définitive sur ce point», mais que sa «position personnelle» était «de dire que mieux vaut une solution qui n'aura pas une partie du Fonds monétaire international».

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres de l'UE en charge de l'Égalité des chances

24 mars 2010

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a assisté les 25 et 26 mars 2010 à la réunion informelle des ministres de l'Union européenne, en charge du dossier de l'égalité des chances. Les débats avaient pour sujet «Égalité entre femmes et hommes comme base de croissance et d'emploi».

Dans son intervention, la ministre luxembourgeoise a souligné qu'il importait de définir une stratégie cohérente et globale pour un meilleur partage des responsabilités des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie, et notamment dans la prise de décision économique et politique, sur le marché du travail et dans la vie privée.

D'après elle, il est indispensable de tenir compte de l'égalité entre hommes et femmes dans la définition et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques, dont le cadre va être fixé par la nouvelle stratégie Europe 2020.

Cette approche ne sera couronnée de succès que si l'ensemble des acteurs de la société, hommes et femmes, responsables politiques, partenaires sociaux et représentants de la société civile, s'y associent.

Les ministres ont également entendu une présentation sur la plus-value de l'introduction d'une analyse basée sur le genre dans les politiques budgétaires de l'Union européenne et des États membres.

Conseil européen à Bruxelles

25 mars 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne (UE), qui s'est tenu à Bruxelles les 25 et 26 mars 2010 sous la présidence d'Herman Van Rompuy, président du Conseil européen.

Zone euro: accord concernant un éventuel plan de soutien à la Grèce

En marge du Conseil européen, les 16 chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro sont parvenus le 25 mars à un accord concernant un éventuel plan de soutien à la Grèce. «Nous sommes aujourd'hui parvenus à un accord concernant un éventuel plan de soutien à la Grèce», a déclaré le Premier ministre et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker. «J'aurais souhaité que nous réussissions à nous mettre d'accord plus tôt.»

«Je reste fermement convaincu que la Grèce n'aura pas besoin de ce mécanisme de soutien, car le plan de consolidation budgétaire grec sera suffisant», a-t-il ajouté. «Aussi, ce mécanisme ne sera activé qu'en dernier recours.» «Les marchés financiers prendront acte de l'accord qui a été trouvé, il s'agit d'un signal très clair qui leur a été envoyé», a déclaré Jean-Claude Juncker.

L'économie, l'emploi et le changement climatique

Le Conseil européen des 25 et 26 mars était invité à approuver le cadre général de la nouvelle stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi. Il a fait le point sur les efforts de l'UE et de ses États membres pour faire face à la crise économique actuelle dans le but de la mise en œuvre de stratégies de sortie et de progrès coordonnés.

Le Conseil européen a également évalué l'état des travaux concernant le suivi de la conférence de Copenhague sur le changement climatique, tant en ce qui concerne le processus international de négociations que les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques.

Le Conseil européen a par ailleurs nommé Vitor Constancio vice-président de la Banque centrale européenne.

Europe 2020: stratégie européenne pour l'emploi et la croissance

Le Conseil européen a discuté de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'emploi et la croissance. Il en a approuvé les principaux éléments, y compris les objectifs-clés qui guideront sa mise en œuvre, ainsi que des dispositions visant à en améliorer le suivi. Les chefs d'État ou de gouvernement ont également eu un échange de vues sur la compétitivité, qui est un aspect essentiel des perspectives de croissance de l'Europe, et ont examiné l'état de préparation du prochain sommet du G20.

Depuis deux ans, la crise financière et économique a annulé une grande partie des progrès réalisés depuis 2000. Le rétablissement de la stabilité macroéconomique et le retour à une évolution viable des finances publiques sont indispensables pour la croissance et l'emploi. L'UE a besoin d'une nouvelle stratégie fondée sur une coordination renforcée des politiques économiques pour assurer une croissance plus vigoureuse et créer davantage d'emplois. Faisant suite à la communication de la Commission intitulée «Europe 2020 – une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» et suite aux travaux menés dans le cadre du Conseil, le Conseil européen s'est entendu sur les éléments de la nouvelle stratégie, qui sera formellement adoptée en juin 2010.

Jean-Claude Juncker avec Andus Ansip, Premier ministre d'Estonie, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

La nouvelle stratégie porte avant tout sur les quatre principaux domaines dans lesquels des mesures devraient être prises: la connaissance et l'innovation, une économie plus durable, l'amélioration des niveaux d'emploi et l'inclusion sociale.

Concernant la stratégie Europe 2020, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rappelé qu'elle se faisait dans la continuité de la stratégie de Lisbonne. Cependant, l'attention se concentrera sur cinq grands objectifs principaux, à savoir les taux d'emploi, la recherche et le développement, la protection du climat, les niveaux d'éducation et enfin l'inclusion sociale avec la réduction de la pauvreté, a déclaré Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse. «Concernant ces deux derniers points, à savoir l'éducation et la pauvreté, nous n'avons malheureusement pas réussi à nous mettre d'accord sur des objectifs chiffrés», a déploré le Premier ministre. «Ceci devra se faire au Conseil européen de juin 2010 et il conviendra également de donner une définition précise à la notion de pauvreté», a indiqué Jean-Claude Juncker à cet égard.

À la lumière des grands objectifs définis par le Conseil européen, les États membres définiront leurs objectifs nationaux en tenant compte des positions de départ et des situations qui sont les leurs. La nouvelle stratégie s'attaquera aux principaux freins de croissance au niveau national tout comme à l'échelon de l'UE. Les États membres établiront des programmes nationaux de réforme, dans lesquels ils exposeront de

manière détaillée les actions qu'ils entreprendront pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie.

La coordination au niveau de la zone euro sera renforcée pour essayer d'apporter une réponse aux problèmes qu'elle connaît à l'heure actuelle. L'intégrité du pacte de stabilité et de croissance sera pleinement préservée, de même que la responsabilité particulière qui incombe au Conseil «Ecofin» d'en surveiller la mise en œuvre.

Le Conseil européen a demandé au président du Conseil européen de mettre en place, en coopération avec la Commission, un groupe de travail composé de représentants des États membres, de la présidence tournante et de la Banque centrale européenne, qui présentera au Conseil, avant la fin de l'année, les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif d'un cadre amélioré de résolution de crise et d'une meilleure discipline budgétaire, en explorant toutes les options permettant de renforcer le cadre juridique.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont indiqué qu'il était nécessaire de progresser rapidement dans le renforcement de la réglementation et de la surveillance financières, tant au sein de l'UE que dans les enceintes internationales telles que le G20, tout en garantissant une harmonisation des règles du jeu au niveau mondial. Les travaux portant sur le nouveau cadre européen en matière de surveillance doivent être achevés à temps pour que le Comité européen du risque systémique et les trois autorités européennes de surveillance puissent entamer leurs travaux début 2011.

Suivi de la conférence de Copenhague sur le changement climatique

En ce qui concerne le changement climatique, le Conseil européen a estimé qu'il était à présent nécessaire de donner une impulsion nouvelle aux négociations et a défini les prochaines étapes.

Les réunions suivantes, qui se tiendront à Bonn, devraient définir une feuille de route en vue de faire avancer les négociations. Il faudra s'attacher plus particulièrement à intégrer les orientations politiques exposées dans le document final de Copenhague dans les divers textes de négociation. La réunion de Cancún devrait au moins donner lieu à des décisions concrètes permettant de rattacher le document final de Copenhague au processus de négociation mené dans le cadre des Nations unies et de s'attaquer aux problèmes qui subsistent.

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

29 mars 2010

Cette session du Conseil des ministres européens de l'Agriculture a été l'occasion de poursuivre les débats sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC).

C'est ainsi que les ministres ont pris note des conclusions de la présidence sur le fonctionnement de la chaîne alimentaire, soutenues par la Commission ainsi que par une très grande majorité des États membres, dont le Luxembourg.

Ce texte important reflète les débats menés lors du Conseil du 18 janvier 2010 sur la communication de la Commission relative à un meilleur fonctionnement de la chaîne agroalimentaire en Europe. Pour rappel, la Commission y propose de mieux suivre l'évolution du marché et des prix des aliments, d'analyser l'impact de la spéculation sur le marché agroalimentaire et d'étudier le fonctionnement de la chaîne de production, de transformation et de commercialisation.

Ces conclusions peuvent être considérées comme un nouveau pas dans la direction des prochaines réformes de la PAC à l'horizon 2013. Les idées principales sont l'amélioration de la transparence des prix dans la chaîne alimentaire et une meilleure communication des variations des prix au consommateur. Une autre suggestion consiste à tenir compte des spécificités du secteur agricole, en envisageant certaines dérogations au droit à la concurrence pour les producteurs agricoles, afin qu'ils puissent mieux s'organiser et pour que leur position soit renforcée, notamment face au secteur de la grande distribution.

Romain Schneider est intervenu pour exprimer son soutien à ces conclusions. Il a également rappelé que le Luxembourg appuyait toute initiative visant à renforcer la position des producteurs agricoles par rapport aux autres acteurs de la chaîne alimentaire, tout en soulignant que le recours à la

contractualisation et à des contrats standard devrait rester volontaire.

De son côté, le commissaire européen en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a déclaré que ces conclusions représenteraient une bonne base pour la suite des débats. La Commission envisagerait de préparer une proposition législative sur les adaptations éventuelles au droit à la concurrence. En ce qui concerne cette question sensible, il ne s'agirait pas, selon le commissaire, d'en contourner les règles, mais au contraire de permettre à la compétitivité de jouer son rôle, en respectant une approche sectorielle, tout en encourageant la transparence.

Les ministres européens de l'Agriculture ont également donné leur feu vert aux conclusions de la présidence, auxquelles se sont associées les deux futures présidences du Conseil (Belgique et Hongrie), sur les mesures de gestion des marchés de la PAC.

Ces conclusions, qui donnent suite aux discussions des ministres européens de l'Agriculture lors du Conseil de février 2010, serviront également d'orientation à la Commission pour la préparation de la réforme de la PAC post-2013.

Les idées principales de ce texte, soutenu par 24 États membres dont le Luxembourg, sont notamment le maintien et même le renforcement des mesures de gestion des marchés, qui constituent des filets de sécurité afin de prévenir des variations de prix trop importantes, ainsi que la mise en place de nouveaux instruments, tels que des systèmes d'assurance revenu, voire des fonds spécifiques pour les situations de crise majeure.

La présidence a rappelé que des discussions approfondies sur d'autres aspects de la PAC étaient à l'ordre du jour lors des trois dernières présidences (française, tchèque et suédoise) et que la prochaine réunion informelle des ministres européens de l'Agriculture, qui se déroulera du 30 mai au 1er juin 2010 à Mérida en Espagne, serait l'occasion d'une réflexion générale et approfondie sur cette vaste question.

Par la suite, le Conseil a procédé a un échange de vues sur la stratégie Europe 2020 et la PAC.

Tout comme le Parlement européen, la majorité des États membres, dont le Luxembourg, regrette que la stratégie Europe 2020 présentée par la Commission ne mentionne pas la PAC.

Le ministre Romain Schneider a ainsi exprimé sa satisfaction quant au fait que le Conseil européen ait pris en compte cette critique dans ses conclusions du jeudi précédent. En effet, la PAC pourrait apporter une contribution positive aux objectifs et priorités de la stratégie Europe 2020, notamment dans le domaine de la croissance verte, avec une contribution essentielle dans la lutte contre le changement climatique et dans la préservation de la biodiversité, mais également par le maintien de la cohésion territoriale via la création d'emplois dans les zones rurales et dans le secteur agroalimentaire en général, qui représenterait à lui seul plus d'un emploi sur six dans l'Union européenne (UE).

La présidente du Conseil, Elena Espinosa, a réitéré l'avis unanime que l'agriculture et le secteur agroalimentaire seraient au cœur des futurs défis de l'UE. Elle envisage par conséquent de soumettre une contribution du Conseil des ministres européens de l'Agriculture au Conseil européen, de sorte qu'elle soit prise en compte en vue de l'adoption des textes finalisés de la stratégie post-Lisbonne en juin 2010.

Lors d'un bref rapport sur la situation du secteur laitier, le commissaire Cioloş a indiqué que le marché européen se trouvait dans une phase de stabilisation après une remontée des prix industriels et producteurs jusqu'à la fin de 2009.

Même si l'on assiste actuellement à l'habituel repli saisonnier, les perspectives restent positives à moyen terme dans l'hypothèse d'un redémarrage de l'économie mondiale et de la demande alimentaire.

En outre, la Commission table, selon une extrapolation effectuée sur la base des livraisons des dix premiers mois de la période en cours, sur une sous-utilisation du quota global européen de 7%.

Les prix de marché européen pour les principaux produits restent au-dessus des prix d'intervention et se situent, pour certains, même en dessous des prix mondiaux, facilitant ainsi l'exportation. Dans le contexte d'une amélioration de la situation sur les marchés mondiaux et d'un bon équilibre entre l'offre et

la demande intérieure, les restitutions sont donc maintenues à zéro.

Le commissaire a également rappelé son intention de présenter un paquet législatif sur le secteur laitier fin de l'année 2010, afin de valoriser les recommandations du groupe de haut niveau sur le secteur laitier, qui étaient attendues pour fin juin. Il s'agit de renforcer le pouvoir de négociation des producteurs dans la chaîne agroalimentaire par l'instauration de systèmes contractuels et l'amélioration de la transparence. Une révision des mécanismes de marché est également envisagée.

Sous la rubrique «divers», les ministres européens de l'Agriculture ont entendu le ministre autrichien Nikolaus Berlakovich, qui a fait rapport de la réunion ministérielle à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris fin février 2010, où un large consensus avait pu être dégagé sur la nécessité de conclure le cycle de Doha et sur l'utilité d'un approfondissement de l'analyse de la volatilité accrue des prix.

Le Conseil a terminé sa session en prenant note du rapport du commissaire Cioloş sur l'état d'avancement des négociations à l'Organisation mondiale du commerce.

Le commissaire entend se battre pour la préservation des acquis déjà négociés et défendre fermement les éléments prioritaires pour l'UE, tels que les indications géographiques et la clarification des modalités de l'accès au marché.

Octavie Modert à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Barcelone

2 avril 2010

La ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé à la réunion informelle des ministres européens de la Culture, qui s'est tenue à Barcelone sous les auspices de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne et dans la suite du Forum européen des industries culturelles.

La réunion a donné lieu à un débat intense sur la stimulation des ressources et stratégies appropriées pour développer et exploiter pleinement le potentiel des industries culturelles et créatives au regard de leur importance économique et sociale en Europe.

Ces réflexions se situent dans un triple contexte:

- les débats menés plus généralement au niveau de l'Union européenne autour de la définition d'une nouvelle stratégie Europe 2020 en faveur de la croissance et de la compétitivité en Europe: la culture est en effet l'un des secteurs les plus dynamiques en Europe, fournissant environ 5 millions d'emplois et contribuant à hauteur d'environ 2,6% au produit intérieur brut européen;
- l'Agenda européen pour la culture adopté en 2008, dont une dimension essentielle est la promotion de la culture comme catalyseur pour la créativité et l'innovation, eu égard notamment au potentiel des petites et moyennes entreprises du secteur culturel;
- la préparation par la Commission européenne d'un livre vert sur les industries culturelles et créatives qui sera publié à la fin du mois d'avril.

Octavie Modert a mis en garde contre le piège consistant à thématiser l'importance du poids économique de la culture et de la création culturelle sans parler de leur valeur intrinsèque, tout en estimant que ces deux phénomènes doivent être soigneusement documentés et expliqués pour bien faire ressortir le caractère transversal de la culture. Celui-ci fait que, exemples à l'appui, la mention du fait culturel dans la stratégie 2020 revêt une importance stratégique. La ministre a proposé de lancer un «appel de Barcelone» pour confirmer la place de la culture au cœur de tous les domaines de politique, comme l'a exprimé le président de la Commission, José Manuel Barroso. En effet, voilà qui cadrerait avec la nature inclusive de la politique européenne, et, après tout, «l'Europe culturelle a pré-existé au processus d'intégration communautaire et européenne du XXe siècle».

Octavie Modert a poursuivi son discours en disant que même si l'industrie créative et culturelle n'était certes pas orientée exclusivement vers le marché, comme la création culturelle procède en premier lieu d'une orientation artistique, elle exerce tout de même une influence certaine en matière de marché, l'économie de la culture relevant d'une réalité bien établie, et cette distinction assure un avantage compétitif à l'Europe. Puisque

la stratégie Europe 2020 doit viser une croissance nouvelle, équilibrée et diversifiée, la ministre a préconisé de prendre en considération l'«empreinte culturelle», c'est-à-dire de reconnaître l'importance de la qualité de vie et de la cohésion sociale parmi les indicateurs du bien-être, à côté de l'indicateur de la performance économique qu'est le PIB.

Finalement, sachant qu'il est plus facile de convaincre avec du «noir sur blanc», la ministre a rappelé l'importance des statistiques culturelles pour rendre compte de l'impact sociétal, économique et compétitif de la culture. Le projet ESSnet-culture (European Statistical Network on Culture), coordonné par le Luxembourg, est très significatif à cet égard.

L'Eurogroupe se met d'accord sur les détails d'une éventuelle assistance financière à la Grèce

11 avril 2010

Sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des pays membres de la zone euro ont participé le 11 avril 2010 à une téléconférence au terme de laquelle ils se sont mis d'accord sur le mécanisme ainsi que les détails techniques d'une éventuelle assistance financière à la Grèce, si cette dernière en fait la demande formelle et que l'Eurogroupe y consent à l'unanimité après avoir pris connaissance des avis y relatifs de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne (BCE).

S'exprimant à l'issue de la téléconférence lors d'une conférence de presse conjointe avec le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, à Bruxelles, Jean-Claude Juncker a exposé les traits saillants de cet accord:

- Les États membres de la zone euro vont mettre à disposition des fonds via des prêts bilatéraux. La Commission européenne va coordonner et centraliser les fonds et la BCE sera l'agent payeur.
- Les contributions des États membres sont calculées sur base de la clé du capital de la BCE.
- Tous les États membres de la zone euro participeront au mécanisme.
- Les ministres ont endossé la structure du prix des prêts, le *pricing,* à accorder à la Grèce. La formule est basée sur la formule du Fonds monétaire international (FMI).
- Ce prix ne contient pas d'élément de subvention et sa structure doit encourager la Grèce à retourner le plus rapidement possible à un financement normal sur les marchés.
- La Commission européenne a reçu mandat pour poursuivre les discussions avec le FMI et la Grèce et ce, afin de coordonner un programme d'ensemble cohérent.
- Le montant total pris en charge par les États membres de la zone euro pour la première année s'élèvera à 30 milliards d'euros. Ce chiffre devra être complété et cofinancé par une contribution supplémentaire du FMI.
- Les montants pour les années suivantes seront décidés ultérieurement, en fonction de l'évolution de la situation financière de la Grèce.
- Le deuxième élément du programme d'ensemble concernera la conditionnalité qui sera imposée à la Grèce.

Pour conclure, Jean-Claude Juncker a souligné que les données communiquées par la Grèce sur l'exécution budgétaire du premier trimestre 2010 étaient «encourageantes et indiquent que les mesures de consolidation décidées par le Parlement et le gouvernement grecs produisent leurs effets».

Jean-Claude Juncker a également réitéré que le mécanisme, s'il devait être activé, n'était pas une violation de la règle du *no bail-out,* «dans la mesure où il s'agit d'un prêt remboursable sans élément de subvention».

Finalement, le président de l'Eurogroupe a insisté «qu'aucune décision d'activation du mécanisme n'a été prise, mais nous sommes désormais opérationnels si le mécanisme devait être activé. L'activation du mécanisme appartient bien entendu au gouvernement grec».

Statement on the support to Greece by euro area Member States

Following the statement by the Heads of State and Government of the Euro area on 25 March, euro area Member States have agreed upon the terms of the financial support that will be given to Greece, when needed, to safeguard financial stability in the euro area as a whole.

Euro area Member States are ready to provide financing via bilateral loans centrally pooled by the European Commission as part of a package including International Monetary Fund financing.

The Commission, in liaison with the ECB, will start working on Monday April 12th, with the International Monetary Fund and the Greek authorities on a joint programme (including amounts and conditionality, building on the recommendations adopted by the Ecofin Council in February). In parallel, euro area Member States will engage the necessary steps, at national level, in order to be able to deliver a swift assistance to Greece.

Euro area Member States will decide the activation of the support when needed and disbursements will be decided by participating Member States.

The programme will cover a three-year period. The euro area Member States are ready to contribute for their part up to t 30 billion in the first year to cover financing needs in a joint programme to be designed with and cofinanced by the IMF. Financial support for the following years will be decided upon the agreement of the joint programme.

In order to set incentives for Greece to return to market financing, euro area Member States loans will be granted on non-concessional interest rates. The pricing formula used by the IMF is an appropriate benchmark for setting euro area Member States bilateral loan conditions, albeit with some adjustments. Variable-rate loans will be based on 3-month Euribor. Fixed-rate loans will be based upon the rates corresponding to Euribor swap rates for the relevant maturities. A charge of 300 basis points will be applied. A further 100 basis points are charged for amounts outstanding for more than 3 years. In conformity with IMF charges, a one-off service fee of maximum 50 basis points will be charged to cover operational costs.

For instance, as of April 9th, for a three year fixed-rate loan granted to Greece, the rate would be around 5%.

The Eurogroup is confident that the determined efforts of the Greek authorities and of its European Partners will allow to overcome the fiscal and structural challenges of the Greek economy. In this context, the Eurogroup welcomes the budget execution in the first months of the year, which shows that the measures taken so far are bearing fruit.

Françoise Hetto-Gaasch au Conseil informel des ministres du Tourisme à Madrid

15 avril 2010

«Le tourisme représente une activité économique dotée d'une très grande capacité à générer de la croissance et de l'emploi dans l'UE. En outre, le tourisme contribue au développement et à l'intégration économique et sociale dans les régions rurales, périphériques ou sous-développées.

En 2006, le tourisme dans sa définition étroite a contribué à 5% du PIB de l'UE. Il était représenté par 1,8 million d'entreprises, employant directement environ 9,7 millions de personnes, soit quelque 5,2% de la population active.

Dans les statistiques sur les arrivées de touristes internationaux, l'Union européenne apparaît régulièrement comme la première destination touristique du monde, avec 380 millions d'arrivées de touristes internationaux, soit 42% des arrivées internationales dans le monde, enregistrées en 2007. Les revenus enregistrés au niveau de l'UE grâce aux touristes étrangers remontaient à 75,6 milliards d'euros en 2007.

Cependant, afin de pouvoir maintenir le rôle et la position de première destination touristique de l'UE dans le monde, le tourisme européen devrait s'adapter par rapport à un nombre de plus en plus grand de défis (comme par exemple la capacité d'absorption de l'innovation et des nouvelles

technologies au niveau des entreprises touristiques de l'UE, la concurrence internationale croissante, etc.) pour éviter de perdre des parts de marché par rapport à d'autres régions du monde.

Comme tous les secteurs économiques, le tourisme a été affecté par la situation conjoncturelle de la récente crise économique, mais a prouvé cependant être une des activités les plus résistantes face à la crise.

Enfin, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, qui prévoit une nouvelle compétence pour l'UE en matière de tourisme, change le contexte institutionnel du tourisme européen et offre une opportunité pour une initiative politique de la Commission dans le domaine du tourisme en 2010.»

C'est sur cet arrière-fond qu'a eu lieu à Madrid le 15 avril 2010 la réunion informelle des ministres en charge du Tourisme de l'Union européenne. Le Luxembourg y était représenté par Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme.

Organisée conjointement par la Présidence espagnole et la Commission européenne, la réunion des ministres a été précédée d'une conférence de haut niveau consacrée aux principaux défis auxquels le tourisme devra faire face au niveau européen, défis qui s'articulent autour des axes suivants:

- stimuler la compétitivité de l'industrie du tourisme;
- renforcer le développement d'un tourisme durable en Europe;
- promouvoir l'Europe dans les principaux marchés des pays tiers.

À l'issue des débats, le Conseil informel des ministres a approuvé un texte appelé «déclaration de Madrid» qui, bien que n'ayant pas de caractère contraignant, dégage un certain nombre de priorités pour les années à venir et doit consolider le cadre politique du tourisme européen.

La déclaration de Madrid servira de base à une nouvelle communication que la Commission européenne entend lancer d'ici la fin de l'année 2010 et qui tiendra compte de cette nouvelle donne. L'intervention de la Commission européenne se fera sur base des principes de subsidiarité et de proportionnalité, comme prévu dans le traité de Lisbonne.

Lors de son intervention, Françoise Hetto-Gaasch a apporté son soutien à l'initiative de la Présidence espagnole et de la Commission européenne, estimant le moment particulièrement propice pour une relance du tourisme européen. Elle a préconisé par ailleurs un renforcement des actions en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent toujours plus de 90% des établissements touristiques en Europe et dont le taux de création d'emplois durant la dernière décennie a toujours été supérieur à la moyenne de l'économie dans son ensemble. Or, la représentativité du secteur des PME en tant qu'interlocuteur des institutions européennes ne correspond souvent pas à ces réalités.

En ce qui concerne la visibilité de la «destination Europe» dans les pays tiers, la ministre a insisté sur la dimension culturelle d'une promotion touristique communautaire qui garantisse le maintien de la diversité des approches et qui tienne compte de la richesse exceptionnelle du patrimoine historique et culturel européen.

Dans ce contexte, Françoise Hetto-Gaasch a plus particulièrement mis en exergue le travail de pionnier réalisé depuis de nombreuses années par l'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC), une organisation du Conseil de l'Europe dont le siège est actuellement à Luxembourg. Elle s'est félicitée par ailleurs du rapprochement survenu récemment entre la Commission et l'IEIC et a exprimé le souhait que cette collaboration continue et s'intensifie.

Les commentaires et suggestions de la ministre ont été favorablement accueillis par le président en exercice du Conseil, le ministre Miguel Sebastian, et par le vice-président de la Commission européenne, Antonio Tajani.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Madrid

16-17 avril 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, ainsi que le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel qui ont eu lieu à Madrid les 16 et 17 avril 2010.

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 16 États membres de l'Union européenne, le président de la Banque centrale européenne, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, ont eu un échange de vues sur le renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de l'Union européenne et au niveau de l'espace euro. Ils ont par ailleurs examiné la situation financière et budgétaire de la Grèce ainsi que les programmes de stabilité actualisés de 14 pays membres.

S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le président Jean-Claude Trichet et le commissaire Olli Rehn, Jean-Claude Juncker a expliqué que l'échange de vues sur la coordination et la surveillance budgétaire et économique des pays membres de la zone euro avait pour but «de tirer les conséquences de la crise que nous venons de traverser». À cet effet, la Commission européenne présentera, en mai 2010, une proposition formelle. Pour Jean-Claude Juncker, «la surveillance des politiques économiques dépasse largement l'examen des seuls cadres budgétaires. Nous pensons qu'il faudrait dorénavant nous concentrer davantage sur les déséquilibres qui existent au sein de la zone et notamment sur les écarts de compétitivité que nous observons». Le président de l'Eurogroupe a ainsi annoncé que les premiers pays à être examinés dans ce sens seraient l'Espagne, la Finlande, le Portugal et le Luxembourg.

L'Eurogroupe s'est mis d'accord sur la nécessité de mettre en place un mécanisme permanent de crise, «parce que nous avons détecté des failles dans notre système de surveillance et dans notre arsenal de réaction. Par conséquent, il s'agira d'éliminer cette faiblesse». La Commission européenne fera des propositions y relatives.

Une autre discussion de l'Eurogroupe concernait «l'interaction des travaux qui sont en cours au niveau de l'Eurogroupe et les travaux de la *task force* que le président du Conseil européen, Monsieur Van Rompuy, va présider». Le président Juncker a d'ailleurs annoncé qu'il rencontrerait prochainement le président Van Rompuy afin de discuter de ce sujet, notamment en ce qui concerne la volonté de l'Eurogroupe d'être représenté au sein de cette *task force.*

Pour ce qui est de la situation de la Grèce, l'Eurogroupe a entendu les ministres des Finances de ses 16 États membres «pour nous expliquer à quel stade était arrivé l'état de préparation technique et législative sur le plan interne pour le cas où le mécanisme serait déclenché». Jean-Claude Juncker a souligné que cette préparation des États membres avançait à une allure satisfaisante, «tout comme d'ailleurs les discussions avec le Fonds monétaire international qui portent sur un programme d'assistance commun, avec une conditionnalité unique».

Finalement, l'Eurogroupe a discuté des programmes de stabilité actualisés de 14 États membres et a préparé les prochaines échéances internationales, notamment la réunion des ministres des Finances du G7 ainsi que du G20.

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé à la 9e réunion des ministres des Finances des pays membres de l'Union européenne avec leurs homologues asiatiques dans le cadre de l'ASEM (Asia Europe Meeting) Finances, forum de rencontre et de discussion régulier entre Européens et Asiatiques (les pays asiatiques représentés sont les suivants: Brunei, Cambodge, Chine, Indonésie, Inde, Japon, Corée du Sud, Laos, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam).

En marge de la réunion informelle des ministres des Finances de l'Union européenne, le ministre des Finances, Luc Frieden, a également eu à Madrid un entretien avec la ministre des Finances et présidente en exercice du Conseil «Affaires économiques et financières» de l'Union européenne, Elena Salgado.

Luc Frieden et Elena Salgado ont eu un échange de vues sur les dossiers de fiscalité discutés au Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne.

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg

26 avril 2010

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a participé au Conseil «Affaires étrangères» au Kirchberg, en date du 26 avril 2010.

Sous la présidence de Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, les ministres de la Défense se sont réunis le 25 avril pour discuter, entre autres, des opérations militaires de l'Union européenne (UE).

Le Conseil «Affaires étrangères» a débuté en formation des ministres de la Défense et a également été présidé par Catherine Ashton. Les ministres ont mené un débat sur les capacités de l'UE, à savoir les activités de l'Agence européenne de défense (AED), la sûreté maritime ainsi que la réponse aux catastrophes naturelles, y compris par des moyens militaires.

Les ministres de la Défense ont ensuite été rejoints par les ministres des Affaires étrangères pour une session conjointe consacrée à une discussion sur l'action commune de l'UE en Afghanistan. Les ministres ont fait le point sur la situation actuelle dans le pays et sur la mise en œuvre du plan d'action de l'UE. Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Anders Fogh Rasmussen, a rejoint les ministres pour évoquer la coopération entre l'UE et l'OTAN.

Les ministres des Affaires étrangères ont ensuite eu un échange de vues sur la situation au Soudan suite aux récentes élections en vue de réaffirmer l'engagement de l'UE en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix global. Les ministres ont écouté les vues de Catherine Ashton sur la future mission de l'UE en Birmanie. Enfin, les ministres ont fait le point de la situation au Kirghizistan et ont discuté des propositions de la Commission en matière d'assistance matérielle.

Suite au Conseil «Affaires étrangères», les ministres se sont réunis pour un déjeuner de travail en présence de Catherine Ashton pour faire le point sur les différents partenariats stratégiques de l'UE. En outre, les ministres ont abordé les développements récents au Kosovo.

Le Conseil a été présidé par le ministre des Affaires étrangères espagnol et président en exercice de l'UE, Miguel Angel Moratinos. Ce Conseil a eu un échange de vues sur la proposition de décision relative à la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Le Conseil a également eu un débat d'orientation sur la proposition de la Commission en ce qui concerne l'initiative citoyenne. Finalement, les ministres ont fait le suivi du dernier Conseil européen et, en l'occurrence, des travaux sur la nouvelle stratégie Europe 2020.

Réunion de l'Eurogroupe: feu vert pour l'aide financière à la Grèce

2 mai 2010

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances des 16 États membres de la zone euro se sont réunis à Bruxelles le 2 mai 2010 afin d'examiner le programme conjoint négocié par la Commission européenne, la Banque centrale européenne (BCE), le Fonds monétaire international (FMI) et le gouvernement grec, qui est destiné à mettre en place un plan d'aide financière à la Grèce pour les années 2010, 2011 et 2012.

Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le ministre des Finances, Luc Frieden.

L'Eurogroupe a salué le programme conjoint qui obligera la Grèce à faire des économies supplémentaires de l'ordre de 30 milliards d'euros au cours des trois prochaines années. En contrepartie, les États membres de la zone euro activeront le mécanisme d'aide financière en octroyant des prêts à la Grèce, la Commission européenne et la BCE ayant conclu que l'accès grec au financement des marchés était devenu insuffisant.

Les pays membres de la zone euro s'engagent dès lors à mettre des prêts à hauteur de 80 milliards d'euros à disposition de la Grèce. Le FMI y contribuera à hauteur de 30 milliards d'euros, soit donc une enveloppe globale de 110 milliards d'euros sur trois ans. Pour l'année 2010, les États membres de la zone

euro libéreront jusqu'à 30 milliards d'euros pour des prêts à la Grèce. Les autorités grecques s'engagent à rembourser ces prêts moyennant un taux d'intérêt autour de 5%.

Selon le ministre des Finances, Luc Frieden, s'exprimant à l'issue de la réunion, la quote-part du Luxembourg sera de l'ordre de 75 millions d'euros pour l'année 2010 et de 200 millions pour toute la période 2010 à 2012.

Pour le président Jean-Claude Juncker, s'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le ministre des Finances grec, Georges Papakonstantinou, le président de la BCE, Jean-Claude Trichet, et le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, le programme conjoint «vise à rétablir la soutenabilité des finances publiques, la compétitivité de l'économie grecque et à assurer la stabilité du secteur financier. Le programme qui a été conclu est un programme ambitieux, c'est un programme sévère, mais c'est un programme qui est absolument nécessaire. Il prévoit un ajustement budgétaire de l'ordre de 11% du PIB en 2010 jusqu'en 2013 et de l'ordre de 2% supplémentaires en 2010. Ainsi, en 2014, le déficit public grec sera nettement en dessous de 3% du PIB. Le programme est fortement basé sur une contraction des dépenses et accessoirement sur une augmentation des recettes. Il prévoit en outre d'importantes réformes structurelles, notamment en matière de retraites, en matière de marché du travail et en ce qui concerne la nécessaire réforme budgétaire».

Vu que dans certains pays membres, le Parlement devra approuver les paiements envisagés, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a pris l'initiative de réunir les chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro le 7 mai 2010 afin de faire le point sur ces procédures nationales et d'engager un débat sur les perspectives de la gouvernance financière économique de la zone euro.

Réunions des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro et du Conseil «Affaires économiques et financières»

7-9 mai 2010

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogoupe, en compagnie de Georges Papakonstantinou, ministre des Finances de Grèce, lors de la conférence de presse (© Communautés européennes)

Après la réunion extraordinaire de l'Eurogroupe, présidée par le Premier ministre, ministre du Trésor, Jean-Claude Juncker, le 2 mai 2010, qui avait permis de dégager un accord sur un mécanisme d'assistance financière à la Grèce à hauteur de 110 milliards d'euros (80 milliards d'euros provenant des États membres de la zone euro et 30 milliards d'euros du Fonds monétaire international), les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro se sont réunis à Bruxelles le 7 mai 2010 afin de faire le point sur la mise en œuvre du mécanisme dans les différents États membres et de débattre des possibilités de prévenir des risques futurs en Europe. Cette réunion a été suivie le 9 mai 2010 par une session extraordinaire

du Conseil «Affaires économiques et financières».

Réunion des chefs d'État ou de gouvernement des États membres de la zone euro

Le 7 mai, lors de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro à laquelle participait le Premier ministre Jean-Claude Juncker, il a été retenu qu'à «la suite de la demande formulée par le gouvernement grec le 23 avril et de l'accord auquel est parvenu l'Eurogroupe le 2 mai, les États membres de la zone euro fourniront à la Grèce 80 milliards d'euros dans le cadre d'une enveloppe financière de 110 milliards d'euros allouée en commun avec le FMI. La Grèce recevra un premier versement dans les jours à venir, avant le 19 mai».

Luc Frieden, ministre des Finances, en compagnie de Philippe Maystadt (à g.), président de la Banque européenne d'investissement, et Tonio Fenech, ministre des Finances, de l'Économie et des Investissements de Malte, au Conseil «Ecofin» (© Communautés européennes)

Dans le cadre de la crise actuelle, les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur «engagement à garantir la stabilité, l'unité et l'intégrité de la zone euro». L'ensemble des institutions de la zone euro (Conseil, Commission et Banque centrale européenne) ainsi que tous les États membres de la zone euro «conviennent de faire usage de l'ensemble des moyens disponibles pour assurer la stabilité de la zone euro». Pour ce faire, les participants ont souligné que «l'assainissement des finances publiques est une priorité pour chacun d'entre nous et nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs budgétaires cette année et les années suivantes, conformément à la procédure concernant les déficits excessifs. En fonction de la situation propre à chacun de nos pays, nous sommes tous prêts à prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'assainissement et assurer la viabilité des finances publiques».

Finalement, et «compte tenu des circonstances exceptionnelles», les chefs d'État ou de gouvernement ont invité la Commission européenne à proposer «l'instauration d'un mécanisme européen de stabilisation» destiné à préserver la stabilité financière en Europe, qui sera soumis, pour décision, à une session extraordinaire du Conseil «Affaires économiques et financières» que la Présidence espagnole a ensuite convoqué à Bruxelles le 9 mai 2010.

Pour Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, l'initiative des chefs d'État ou de gouvernement «démontre que nous voulons contrer cette vague spéculative globale qui […] n'est rien d'autre qu'une opération globale qui a pour but de secouer l'union monétaire jusque dans ses fondements».

Session extraordinaire du Conseil «Affaires économiques et financières»

Les ministres des Finances et/ou de l'Économie des 27 États membres de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles le 9 mai 2010 pour une session extraordinaire du Conseil «Affaires économiques et financières» pour débattre de la mise en place d'un mécanisme de stabilisation destiné à préserver la stabilité financière en Europe.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker y a participé en sa qualité de président de l'Eurogroupe, le ministre des Finances, Luc Frieden, y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Après presque 12 heures de négociations, le Conseil a ainsi pu trouver un accord pour la création d'un mécanisme de stabilisation qui pourra atteindre un volume global de 750 milliards d'euros de crédits, qui seront garantis par les États membres de la zone euro.

Selon Luc Frieden, cette «somme gigantesque, qui est répartie à raison de 500 milliards d'euros pour l'Union européenne et de 250 milliards d'euros en provenance du Fonds monétaire international, devrait avoir pour effet que le calme retourne sur les marchés». Le ministre des Finances luxembourgeois a expliqué que cette solution avait été retenue en raison du fait que le traité ne prévoit pas un tel mécanisme de stabilisation et que les ministres des Finances «devaient regarder d'abord si des solutions pouvaient être trouvées dans le cadre financier actuel de l'Union européenne». Et, en effet, un emprunt de 60 milliards d'euros par la Commission européenne est possible. Pour les 440 milliards d'euros qui restent pour les États membres de l'Union européenne, il a été décidé que les États membres de la zone euro «créent une société spéciale qui est autorisée à faire des emprunts qui seront garantis par les États membres de la zone euro, à condition, bien entendu, que les pays qui pourraient profiter de tels prêts s'engagent à réaliser des économies substantielles afin de réduire leurs déficits».

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères»

10 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères», qui a eu lieu à Bruxelles le 10 mai 2010.

Le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Les ministres ont mené un débat sur la situation en Somalie, en s'intéressant plus particulièrement à la piraterie et à la question des poursuites contre les pirates présumés qui ont été capturés par des bâtiments participant à l'opération EU Navfor Atalanta. Les discussions ont porté notamment sur le soutien de l'Union européenne aux pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la poursuite et la détention des pirates présumés.

Les discussions des ministres étaient également consacrées à un large éventail de questions nucléaires, soulignant l'importance que l'Union européenne attache au régime international de non-prolifération nucléaire. Les ministres ont fait le point sur le programme nucléaire iranien et le non-respect par l'Iran des obligations internationales qui lui incombent, en vertu des résolutions adoptées par le

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Andris Piebalgs, commissaire européen au Développement, au Conseil «Affaires étrangères» du 10 mai (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Conseil de sécurité des Nations unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans ce cadre, le ministre Asselborn a fait rapport de son intervention à la conférence d'examen du traité de non-prolifération à New York, soulignant également l'initiative conjointe du Benelux, de l'Allemagne et de la Norvège au sein de l'OTAN de lancer un débat afin d'adapter le nouveau concept stratégique de l'Alliance à l'environnement sécuritaire actuel.

Enfin, le Conseil s'est penché sur la préparation du sommet UE-Russie, qui se tiendra à Rostov-sur-le-Don les 31 mai et 1er juin. Les ministres ont profité de cette occasion pour faire le point sur l'état des relations avec ce pays. Ils ont axé leurs travaux en particulier sur les priorités du partenariat pour la modernisation, proposé lors du sommet de Stockholm en novembre 2009. La crise financière et économique, le changement climatique et les questions énergétiques, ainsi que la question de l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'avenir de la sécurité européenne et des questions régionales et internationales seront également abordés lors de ce sommet.

Suite au Conseil «Affaires étrangères», les ministres se sont réunis pour un déjeuner de travail en présence de Catherine Ashton pour faire le point sur les relations de l'Union européenne avec ses partenaires stratégiques. Les discussions se sont concentrées plus particulièrement sur les relations avec la Chine et le Japon.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a quant à elle assisté au volet «développement» du Conseil «Affaires étrangères». Les ministres du Développement se sont notamment retrouvés pour préparer la réunion de haut niveau sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui aura lieu à New York du 20 au 22 septembre 2010. Ils ont ensuite échangé leurs vues sur le 3e OMD, à savoir la promotion de l'égalité des hommes et des femmes et l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, les ministres ont fait le point sur la situation en Haïti suite à la conférence des donateurs du 31 mars 2010 à New York. Enfin, les politiques de développement dans le contexte du futur Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont également figuré à l'ordre du jour.

Romain Schneider au Conseil des ministres des Sports de l'UE à Bruxelles

10 mai 2010

En date du 10 mai 2010, le ministre des Sports, Romain Schneider, a participé à Bruxelles au Conseil des ministres des Sports de l'Union européenne (UE), réuni pour la toute première fois de l'histoire de l'UE de manière formelle sur invitation de la Présidence espagnole.

À cette occasion, les ministres des Sports de l'UE ont décidé à l'unanimité d'élaborer une politique commune de promotion du rôle social et des valeurs du sport, et de la lutte contre le racisme, la violence et le dopage.

Le Conseil des ministres des Sports a soutenu par ailleurs la proposition de la commissaire en charge de l'Éducation, de la Culture, du Multilinguisme et de la Jeunesse, Androulla Vassiliou, dont le domaine de compétences s'étend également au Sport, au sujet de la conception d'une communication centrée sur cinq grands objectifs:

- encourager la fonction éducative et sociale du sport;
- soutenir les structures sportives, surtout celles des volontaires, et assurer un financement durable;
- promouvoir des valeurs telles que la lutte contre la discrimination et la xénophobie;
- défendre l'intégrité morale et physique des sportifs, y compris par la lutte contre le dopage;
- renforcer le dialogue et la coopération avec le monde du sport et ses organismes.

La commissaire s'est engagée à élaborer un programme de communication centré sur ces principes, qui sera probablement prêt au mois de novembre 2010 et permettra à l'UE d'adopter des politiques communes sur ces grands thèmes en 2011.

Dans son intervention, le ministre Romain Schneider a tenu à réaffirmer que «le Luxembourg persiste à croire que l'objectif d'un dialogue structuré – affermi désormais

par le traité de Lisbonne – entre l'ensemble du mouvement sportif à tous les niveaux, d'une part, et les instances communautaires, d'autre part, constitue la meilleure insertion du sport européen dans le cadre international et mondial, en conformité avec les réglementations européennes, le cas échéant, ajustées si la particularité du sport, ses spécificités l'exigent».

En matière de lutte contre le dopage, «les contributions de l'UE ne sauraient être qu'intensifiées, alors qu'une complémentarité avec le Conseil de l'Europe est instituée et fonctionne très bien», a ajouté le ministre, en plaidant en même temps pour davantage de pérennité et d'assise communautaire au niveau des instances internationales concernées.

Octavie Modert au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles

10 mai 2010

Le 10 mai 2010, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a participé à Bruxelles au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» couvrant les sujets relatifs aux dossiers de la culture et de l'audiovisuel.

Les ministres ont entendu un rapport de la Présidence espagnole sur les progrès réalisés en vue de la création d'un label du patrimoine européen, demandée par le Conseil en novembre 2008. Il s'agit à l'origine d'une initiative intergouvernementale qui décerne des labels à des sites renforçant chez les citoyens le sentiment d'appartenance à l'UE. Les ministres souhaitent en effet qu'à terme, le projet soit géré au niveau communautaire – approche que le Luxembourg a appelé de ses vœux dès le départ et qu'Octavie Modert a toujours défendu auprès de ses collègues européens et de la Commission. Le Luxembourg a donc pu faire part de son soutien total à ce label pour sa valeur ajoutée européenne qui le distingue désormais d'autres labels existants.

L'apport de la culture au développement régional et local étant une des thématiques centrales de la présidence, les ministres ont adopté des conclusions qui identifient cinq domaines prioritaires dans lesquels les États membres et la Commission européenne peuvent renforcer le niveau local et régional à cet égard. La culture ainsi que les industries culturelles et créatives y jouent en effet un rôle important en tant qu'élément stratégique de la croissance économique et de la cohésion sociale sur les plans locaux et régionaux.

Le plat de résistance figurant à l'ordre du jour était un échange de vues relatif à la contribution de la culture et de la créativité à une Europe compétitive, inclusive et durable. Comme elle l'avait déjà fait à Barcelone lors de la réunion informelle des ministres, Octavie Modert a souligné que la culture et la créativité ne devaient pas seulement être perçues en termes de simple valeur ajoutée, mais comme fondement de l'Europe. Remerciant la Commission européenne pour le livre vert sur les industries culturelles et créatives, la ministre a mis en avant trois éléments en particulier:

Octavie Modert, ministre de la Culture, et Marcus Rantala, secrétaire d'État à la Culture et au Sport, ministre de l'Éducation et de la Culture de Finlande, au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» (© Communautés européennes)

- l'accent à mettre sur la valeur et l'importance des PME culturelles et créatives, en leur garantissant notamment un accès amélioré et moins bureaucratique aux financements, combiné à une meilleure prise en compte et information de la part de la Commission en ce qui concerne la mobilité des artistes;

- l'importance du tourisme culturel et l'énorme potentiel de l'offre culturelle pour faire d'un pays ou d'une région une destination touristique moderne et attractive;

- la e-culture, c'est-à-dire la création de contenu numérique grâce à la culture, ce qui implique que le débat digital ne saurait être mené seulement en termes d'infrastructures, mais également en termes de contenu.

La créativité étant à la base de l'innovation, la ministre a rappelé l'importance transversale de la culture dans le cadre de la société de la connaissance, de la cohésion sociale, de l'économie de la culture, etc.

Les progrès de la bibliothèque numérique européenne Europeana étant observés de près par le Conseil des ministres, celui-ci a signalé encore une fois son soutien continu à l'initiative et a cerné les prochaines étapes qui sont nécessaires et prioritaires pour continuer à améliorer le projet, pour trouver des bases financières plus solides et durables, et pour accélérer la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation du patrimoine culturel à travers l'Europe.

Les ministres ont par ailleurs désigné officiellement les deux villes qui porteront le titre de «capitale européenne de la culture» en 2014, à savoir Riga (Lettonie) et Umeå (Suède).

Finalement, les ministres ont abordé les opportunités, les défis et les problèmes liés au passage au numérique dans le secteur cinématographique.

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche

17 mai 2010

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a assisté au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche, qui s'est réuni à Bruxelles le 17 mai 2010.

Le Conseil a eu un échange de vues sur l'égalité des chances dans les zones rurales. En effet, ce sujet constitue l'une des priorités de la Présidence espagnole du Conseil. Les ministres ont ainsi tous souligné l'importance de prendre en compte l'égalité des chances dans toutes les politiques communautaires, y compris la politique agricole commune (PAC).

Bon nombre d'États membres pratiquent ainsi une politique de promotion de l'égalité des chances, notamment dans le cadre du développement rural. En ce qui concerne le premier pilier de la PAC, les délégations ont considéré que l'égalité des chances entre hommes et femmes était suffisamment prise en compte, comme chaque agriculteur, homme ou femme, avait accès aux aides de façon égalitaire. Dans son intervention, Romain Schneider a indiqué que les mesures favorisant l'emploi et l'égalité de traitement des femmes dans le secteur agricole devraient en priorité être mises en œuvre dans les domaines de la politique sociale et de l'éducation. Ainsi, le Luxembourg aurait mis en pratique, depuis 1992, l'affiliation obligatoire de tous les aidants familiaux dans les entreprises agricoles, octroyant des droits sociaux identiques, notamment en matière de pensions, aux hommes et aux femmes exerçant une activité agricole. Par ailleurs, au Luxembourg, toutes les mesures de la mise en œuvre de la politique agricole commune seraient équitablement accessibles aux hommes et aux femmes. En outre, le gouvernement luxembourgeois privilégie une politique favorable pour soutenir l'installation de jeunes agriculteurs, sans distinction des catégories sociologiques ou de genre. À l'instar d'une grande majorité de ministres, Romain Schneider a cependant indiqué qu'il était d'accord à ce que la question de l'égalité des chances soit discutée dans le cadre de la prochaine réforme de la PAC, afin de prendre en compte certaines situations spécifiques, ceci dans le respect du principe de subsidiarité.

Lors du tour de table suivant, traitant de la compétitivité internationale du modèle agroalimentaire européen, les ministres ont unanimement considéré que le modèle agroalimentaire européen

répondait aux attentes des citoyens européens. Ils ont également mis en avant la durabilité de ce modèle, tout en reconnaissant l'impact des standards élevés sur les coûts de production en Europe. Une majorité de délégations, dont le Luxembourg, ont cependant fait le constat que le modèle européen agricole n'était pas assez reconnu au niveau international. Romain Schneider a fait valoir que le Luxembourg avait toujours défendu le modèle agricole européen, reposant sur la multifonctionnalité et mettant l'accent sur la production alimentaire de qualité. Ce serait justement ce modèle d'agriculture qui permettrait de garantir une sécurité alimentaire et sanitaire très élevée, la préservation des espaces naturels et des paysages et qui favoriserait l'équilibre des territoires dans toute leur diversité. Il fournirait donc tous ces biens publics tant souhaités par nos citoyens et, appuyé par une PAC forte, il assurerait la viabilité de notre secteur agricole. Il a exprimé son soutien à toute initiative visant à renforcer la promotion du modèle agricole européen et a recommandé d'exporter en quelque sorte notre modèle à d'autres pays, notamment les pays en voie de développement. Le Luxembourg est ainsi ouvert à ce que le dispositif législatif actuel soit adapté pour l'axer davantage sur la promotion du modèle agroalimentaire européen. En outre, une meilleure coordination entre les différents acteurs serait souhaitable dans le sens d'une meilleure efficacité, tant entre la Commission et les États membres qu'entre le secteur public et les initiatives privées. Le commissaire en charge de l'Agriculture, Dacian Cioloş, a informé le Conseil de son intention de publier fin 2010 un rapport détaillé sur les risques et les opportunités découlant du niveau élevé des standards de production européens par rapport aux pays tiers.

Les délégations ont ensuite pris note du rapport de la présidente du Conseil, Elena Espinosa, sur la conférence relative à la protection des forêts en Europe, qui s'est déroulée à La Granja-Valsaín, en Espagne, les 6 et 7 avril. Le but de cet événement était de créer un forum de discussion et de promouvoir le livre vert de la Commission sur la protection des forêts.

La Présidence espagnole a également fait un bref résumé de la 27e conférence des organismes payeurs. Les conclusions générales de cette conférence soulignent notamment la nécessité de continuer sur la voie de la simplification administrative, de l'harmonisation des procédures et de la transparence des mesures d'apurement des comptes.

Un dernier point important concernait les négociations commerciales entre l'Union européenne et le Mercosur (Marché commun du Sud). En effet, huit États membres (les délégations autrichienne, finlandaise, française, hellénique, hongroise, irlandaise, luxembourgeoise et polonaise), soutenus par six autres délégations, ont exprimé leurs inquiétudes face à la reprise de ces négociations. Dans un document soumis au Conseil, ces huit pays demandent notamment à la Commission de clarifier le niveau de concessions qu'elle entend proposer lors de la reprise des négociations avec le Mercosur, d'éclaircir les conséquences que pourront avoir les nombreuses négociations sur la future PAC ainsi que de fournir une analyse d'impact détaillée des conséquences économiques, sociales et environnementales sur les différents secteurs agricoles. Romain Schneider a rappelé que la situation économique du secteur agricole européen était très difficile pour le moment, vu la baisse du revenu agricole de 12% en moyenne en 2009, voire de 25% au Luxembourg. Dans un tel contexte, il était difficilement compréhensible que les intérêts agricoles européens puissent figurer comme monnaie d'échange pour obtenir des concessions de la part du Mercosur dans d'autres secteurs. Il a insisté à ce que la Commission informe le Conseil de sa position de négociation dans le dossier Mercosur et de la façon dont elle prévoit d'en tenir compte dans son offre au niveau de la Dotation au développement de l'agriculture (DDA).

Le commissaire Cioloş a rappelé au Conseil que la réouverture de ces négociations se ferait sur la base du mandat initial. Il a promis de rester très vigilant, sachant que l'Union européenne avait déjà fait de larges concessions dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce. Toute offre bilatérale devrait ainsi se baser sur l'offre relative aux accords multilatéraux dans le cadre du cycle de Doha. Le commissaire entend être ferme, notamment en ce qui concerne les aspects non-commerciaux tels que le bien-être animal et la protection de l'environnement ainsi que la protection des indications géographiques.

Il a également indiqué que le Conseil serait régulièrement informé sur l'évolution de ces négociations.

Jean Asselborn au sommet UE-ALC

17-18 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au 6e sommet birégional UE-ALC à Madrid les 17 et 18 mai 2010, sommet qui réunissait les chefs d'État ou de gouvernement ainsi que les ministres des Affaires étrangères d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne.

Lors du sommet, qui a mis en valeur la volonté politique d'améliorer les relations birégionales, les différentes parties ont souligné leur objectif commun de continuer le renforcement des liens politiques, économiques et culturels entre les deux régions et d'élaborer des positions communes qui seront promues conjointement, comme la lutte contre les menaces transnationales (terrorisme, trafic de drogue) et le changement climatique, la promotion des droits humains, la cohésion sociale et le développement durable.

Le 17 mai 2010, les ministres des Affaires étrangères des pays participant au sommet se sont réunis pour préparer les travaux des chefs d'État ou de gouvernement du 18 mai. Les ministres des Affaires étrangères ont mené des discussions sur les perspectives futures du partenariat birégional. Dans ce cadre, ils ont adopté un nouveau plan d'action qui servira à renforcer la coopération entre les deux régions. Ce plan reprend un grand nombre d'initiatives et d'activités concrètes à mettre en œuvre dans les domaines identifiés en commun, tels que la science, la recherche, l'innovation et la technologie, le développement durable, le changement climatique, la biodiversité et l'énergie, la migration et l'intégration sociale, l'éducation et l'emploi, en vue de la promotion de l'insertion et de la cohésion sociale.

À côté de ce plan d'action, les ministres ont également décidé d'établir une fondation UE-ALC. Celle-ci aura pour objectif de favoriser l'émergence de stratégies et d'actions communes en vue d'un renforcement du partenariat entre les deux régions et d'accroître sa visibilité. La fondation agira par le biais de l'organisation de séminaires et de conférences, et soutiendra des programmes et des initiatives en la matière. Elle encouragera également des études relatives à des questions identifiées par les pays partenaires.

Jean Asselborn lors de la session plénière du 6e sommet UE-ALC (© Ministère des Affaires étrangères)

Le 18 mai, les chefs d'État ou de gouvernement ont fait le point sur la situation à Haïti. Ils se sont penchés sur l'impact de la crise financière et économique sur les deux régions. En outre, ils ont échangé leurs vues sur plusieurs grands défis, tels que le changement climatique, la migration, les conséquences sociales de la crise économique globale, tout comme le renforcement de la coopération dans les domaines des droits humains, de la technologie et de l'innovation.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»

17-18 mai 2010

Le Premier ministre, ministre du Trésor et président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières», qui ont eu lieu à Bruxelles les 17 et 18 mai 2010.

Sous la présidence de Jean-Claude Juncker, les ministres des Finances et/ou de l'Économie des États membres de la zone euro ont examiné la situation en Grèce, notamment pour ce qui est de l'activation du mécanisme d'assistance financière demandée par Athènes le 23 avril 2010.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, le président Jean-Claude Juncker a confirmé «que les États membres de la zone euro sont prêts à débourser une première tranche des prêts bilatéraux coordonnés à la Grèce». Pour ce qui est de la mise en œuvre du programme d'ajustement budgétaire et financier de la Grèce, l'Eurogroupe a entendu les explications du ministre des Finances grec, Georges Papakonstantinou. «Nous avons de bonnes raisons de penser que la Grèce est sur la bonne voie. Nous ne pensons pas que le programme imaginé et proposé pour la Grèce soit un programme qui ne permettrait pas à cet important État membre de l'Union européenne de remplir ses obligations. Nous réfutons toutes les mises en cause qui ont pu défrayer la chronique économique ces derniers jours», a expliqué Jean-Claude Juncker.

L'Eurogroupe a eu un long débat sur la mise en place du mécanisme européen de stabilité financière. Selon le président Juncker, les ministres se sont mis d'accord sur les «grandes avenues que doit emprunter cet instrument nouveau». L'Eurogroupe a en outre retenu que ce mécanisme européen de stabilité financière serait domicilié au Luxembourg et rattaché aux services de la Banque européenne d'investissement, dont le siège se trouve également à Luxembourg.

Les ministres des Finances espagnol et portugais ont expliqué devant l'Eurogroupe les mesures additionnelles que ces deux pays de la péninsule ibérique ont annoncées à l'issue de la réunion extraordinaire du Conseil «Affaires économiques et financières» du 9 mai 2010. L'Eurogroupe estime «que les mesures annoncées sont des mesures courageuses, indiquent une trajectoire d'ajustement qui nous donne satisfaction, puisque les deux pays accélèrent la consolidation budgétaire» par rapport au rythme décrit dans les programmes de stabilité respectifs. Les mesures additionnelles proposées seront soumises à l'examen de la Commission européenne avant le jugement final de l'Eurogroupe lors de sa réunion du 7 juin 2010 à Luxembourg.

L'Eurogroupe a eu un premier échange de vues sur les propositions de la Commission européenne en matière de renforcement de la coordination des politiques économiques. Selon Jean-Claude Juncker, «les 16 États membres de la zone euro pensent tous que les propositions telles qu'elles ont été formulées par la Commission européenne vont dans la bonne direction, cette remarque étant particulièrement importante lorsqu'il s'agit de commenter les propositions faites par la Commission en matière de politique budgétaire. J'avais moi-même, lorsque j'ai été reconduit à la tête de l'Eurogroupe en janvier 2010, proposé à mes collègues que nous devrions discuter entre nous et *ex ante* les grands axes des politiques budgétaires que nous comptions mettre en œuvre pour l'année budgétaire à venir. Il n'est pas question de porter atteinte au premier pouvoir parlementaire qui est le pouvoir budgétaire, mais nous voudrions que les ministres puissent discuter entre eux des grands axes des politiques budgétaires à venir et il nous importe que les parlementaires nationaux sachent prendre leurs décisions en connaissance de cause, c'est-à-dire en ayant à

Luc Frieden, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Wolfgang Schäuble, ministre fédéral des Finances d'Allemagne, à la réunion de l'Eurogroupe du 17 mai (© SIP/Jock Fistick)

l'esprit les commentaires que les autres membres de la zone euro auront pu faire à ce sujet. Donc, pour couper court à toute rumeur, la Commission européenne ne va pas devenir la maîtresse des politiques budgétaires des États membres, mais les États membres de la zone euro se soumettront à un examen contradictoire des grands axes de leur politique budgétaire».

Les ministres ont discuté de l'élargissement de la zone euro. «Crise ou non», a expliqué Jean-Claude Juncker, «le traité existe et si un État membre de l'Union européenne remplit les critères pour adhérer à la zone euro, on ne peut pas prendre comme prétexte la crise ambiante pour récuser l'accès d'un État membre qui remplirait les critères.» Des décisions dans ce sens sont attendues pour le mois de juin 2010.

L'Eurogroupe a adopté des termes de référence concernant le taux de change de l'euro: «We trust that the euro is a credible currency. Price stability has been fully maintained in the euro area over 11 years and will equally be maintained in the years to come. This is a major feature of the euro and a major asset for investors.»

Finalement, les membres de l'Eurogroupe ont eu une discussion sur l'association du secteur financier aux efforts de consolidation budgétaire et financière des États membres de la zone euro. Comme l'a souligné Jean-Claude Juncker, «aucun État membre de la zone euro n'exclut la nécessité qu'il y a d'associer étroitement le secteur financier au financement des dépenses de l'après-crise. Donc, nous continuerons à défendre sur un plan international une participation plus prononcée du secteur financier au coût de la crise. Cela implique évidemment que les 16 États membres de la zone euro se feront les avocats d'une imposition des transactions financières sur un plan global».

Jean Asselborn à la réunion ministérielle informelle sur le partenariat oriental

24 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion ministérielle informelle dédiée au partenariat oriental à Sopot, en Pologne, le 24 mai 2010.

Les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) et des six pays partenaires que sont l'Ukraine, la Moldavie, le Belarus, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, se sont réunis en vue de consolider ce récent partenariat et ont fait le point sur sa mise en œuvre. Ils ont mené des discussions sur son avenir en se concentrant sur les attentes, les opportunités et les défis auxquels le partenariat est confronté.

Après son adoption le 7 mai 2009 à Prague, ce partenariat constitue le volet oriental de la politique européenne de voisinage (PEV) de l'UE et vise à accélérer l'établissement d'une association politique par le moyen d'accords d'association, ainsi qu'un approfondissement de l'intégration économique avec les États partenaires.

En présence du commissaire Štefan Füle, les discussions ont porté notamment sur la libéralisation du régime des visas, les négociations d'accords de libre-échange approfondis, tout comme sur une coopération renforcée dans le domaine des transports, de l'environnement et du contrôle des frontières.

Lors de son intervention, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé l'importance d'une approche équilibrée et stabilisatrice à l'est et au sud de l'UE, essentielle pour parachever le projet de paix européen en y incluant ses voisins. Cette approche doit rester un projet ouvert et ne doit pas être perçue comme dirigée contre d'autres voisins ne faisant pas partie du partenariat oriental. Pour cette raison, le cadre multilatéral créé par la déclaration de Prague de 2009 constitue l'un des véritables atouts de cette stratégie, permettant l'inclusion active de pays tiers. Le ministre a en outre salué les efforts de la Commission européenne en vue de l'établissement d'un cadre cohérent basé sur des projets de coopération concrets, répartis sur quatre plateformes thématiques (démocratie et bonne gouvernance; intégration économique; sécurité énergétique; contacts entre les peuples).

En outre, les ministres ont également abordé les défis auxquels le partenariat doit faire face, notamment la cohérence des multiples actions de l'UE face aux six pays partenaires et le rôle important de la Commission européenne dans la coordination de ces actions.

En marge de la réunion, le ministre Asselborn a rencontré son homologue moldave Iurie Lanca pour une entrevue bilatérale. Les ministres se sont entretenus des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Moldavie, faisant le point sur le financement d'un projet de formation exécuté par l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF) et destiné à des professionnels du secteur bancaire et financier moldave. Jean Asselborn s'est également intéressé à la situation interne en Moldavie et à l'état des débats sur la modification de la Constitution du pays et a eu un échange de vues sur les relations entre l'UE et la Moldavie.

Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-ASEAN à Madrid

26 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 18e réunion ministérielle entre les pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a eu lieu à Madrid le 26 mai 2010.

Les 27 ministres européens et leurs homologues des dix pays membres de l'ASEAN ont fait le point sur le partenariat renforcé entre les deux régions, adopté en 2007 à Nuremberg, et se sont entretenus de son avenir en se concentrant sur les attentes, les opportunités et les défis auxquels le partenariat est confronté. Dans ce contexte, les ministres ont notamment adopté une «Liste indicative d'activités pour un plan d'action en vue de la mise en œuvre de la déclaration de Nuremberg sur le partenariat renforcé entre l'UE et l'ASEAN pour la période de 2011 à 2012», contenant des projets de coopération concrets dans les domaines de la coopération politique et de sécurité, de la coopération économique et de la coopération socioculturelle.

En outre, ils ont eu un échange de vues sur l'actualité politique dans les deux régions, notamment sur les situations actuelles en Thaïlande et en Birmanie, ainsi que sur le changement climatique et les effets persistants de la crise financière et économique en Europe et en Asie.

Sur le plan commercial, l'UE représente le principal marché d'exportation pour l'ASEAN et la troisième source d'importations. En l'absence de progrès dans les négociations en vue de la finalisation d'un accord de libre-échange interrégional entre l'UE et l'ASEAN (négociations entamées à l'automne 2006), les ministres ont dressé l'état des lieux des négociations bilatérales avec plusieurs pays membres de l'ASEAN, à savoir Singapour, le Vietnam et la Thaïlande.

Sur le plan de la coopération, les deux côtés ont également fait le point sur les négociations d'accords de partenariat et

de coopération, dont un premier a été signé en automne 2009 avec l'Indonésie. Ces accords offrent un cadre stratégique pour renforcer la qualité des relations entre l'UE et les pays d'Asie du Sud-Est dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la bonne gouvernance et les droits humains, ainsi que la justice et les affaires intérieures, les échanges régionaux et l'aide au développement pour les pays les moins prospères.

Lors de son intervention (page 367), le chef de la diplomatie luxembourgeoise a affirmé que la crise financière et économique mondiale représentait un défi pour le monde entier, mais que tous n'avaient pas été touchés de la même façon. Le ministre Asselborn a souligné que la crise n'était pas qu'économique, mais qu'elle posait un défi au multilatéralisme: «Que le cadre international de coopération et de régulation doive changer ne justifie pas pour autant que quelques forts prennent des décisions sans prendre en considération le sort des petits.»

Dans le contexte de la crise financière et économique, Jean Asselborn a également tenu à féliciter les partenaires de l'ASEAN de leurs progrès dans leurs efforts d'intégration régionale et à les rassurer sur l'engagement et la volonté de coopération de l'Europe.

Jean Asselborn en discussion avec son homologue singapourien George Yeo et chypriote Markos Kyprianou à Madrid (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la réunion de haut niveau sur les Balkans occidentaux à Sarajevo

2 juin 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion de haut niveau sur les Balkans occidentaux à Sarajevo, en Bosnie-Herzégovine, le 2 juin 2010.

Cette réunion, organisée par la Présidence espagnole en coopération avec le commissaire chargé de l'Élargissement et de la Politique européenne de voisinage, Štefan Füle, et le ministère des Affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, marque le dixième anniversaire du sommet de Zagreb, qui, en l'an 2000, a établi la perspective européenne pour les Balkans occidentaux.

Les ministres des Affaires étrangères de 14 États membres de l'Union européenne (UE), des pays des Balkans occidentaux et des pays partenaires (tels que le vice-secrétaire d'État en charge des Affaires européennes des États-Unis, Jim Steinberg, le vice-ministre des Affaires étrangères de Russie, Alexandre V. Grouchko, et le ministre des Affaires étrangères de Turquie, Ahmet Davutoglu), tout comme des représentants des principales organisations internationales ont participé à cette réunion.

Les discussions se sont concentrées sur les développements récents ainsi que sur les progrès réalisés depuis le sommet de Zagreb en 2000 dans le processus

Jean Asselborn avec à sa droite Ilir Meta, ministre des Affaires étrangères d'Albanie, et Skënder Hyseni, ministre des Affaires étrangères du Kosovo, lors de la réunion sur les Balkans occidentaux (© Ministère des Affaires étrangères)

de rapprochement des pays des Balkans occidentaux avec l'UE, en vue d'insuffler une nouvelle dynamique à ce processus. Les 27 États membres de l'UE ont encouragé les pays des Balkans occidentaux à accélérer leur processus de réformes et à redoubler d'efforts en matière de réconciliation. En même temps, l'UE a réaffirmé son engagement à l'égard de la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux.

Lors de son intervention, le chef de la diplomatie luxembourgeoise, tout en reconnaissant la complexité des problèmes auxquels sont confrontés les différents États de la région, a souligné l'importance de la coopération entre ceux-ci. Il a cité dans ce contexte l'exemple des pays du Benelux. Le ministre Asselborn a, en outre, encouragé les pays des Balkans occidentaux à continuer le processus de réformes internes et a confirmé le soutien total du Luxembourg à la perspective européenne de ceux-ci.

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures»

3 juin 2010

Les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne se sont rencontrés le 3 juin 2010 à Luxembourg pour une réunion du Conseil dans sa formation «Justice et affaires intérieures». Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, était présent en ce qui concerne le volet de la sécurité intérieure.

Les travaux ont débuté par une session du comité mixte, associant l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein et la Suisse, qui a servi à aborder le dossier du SIS II. La Commission a présenté un nouveau calendrier indicatif qui prévoit le lancement du système pour l'été 2013. Elle s'est engagée à sécuriser les investissements nationaux des différents États membres et a affirmé que les dépenses européennes se situeraient dans les limites des perspectives financières accordées.

Ensuite, les ministres ont procédé à un débat transversal sur l'état de la sécurité en Europe. Il s'agit d'un premier exercice de ce type et les ministres ont affirmé leur volonté de procéder de manière régulière à une telle évaluation. Un document élaboré par le trio des présidences – l'Espagne, la Belgique et la Hongrie – a servi de base aux discussions. Il tente de fournir une vision globale des menaces et des défis dans le domaine de la sécurité intérieure et se fonde sur les principaux documents stratégiques

d'Europol et de Frontex. Les ministres ont identifié cinq menaces majeures qui se situent dans le spectre d'action prioritaire de l'Union européenne: le terrorisme, le crime organisé (y compris la corruption), la cybercriminalité, l'immigration illégale et les catastrophes.

Le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme (CTC), Gilles de Kerchove, a communiqué sa vision des priorités en matière de lutte contre le terrorisme au niveau de l'Union européenne. Il s'inspire des opportunités offertes par le traité de Lisbonne pour plaider en faveur d'une approche plus intégrée de la sécurité intérieure. Les ministres ont également entériné une déclaration UE-US, consolidant une lutte commune contre les phénomènes terroristes. Le déjeuner a permis un échange de vues sur le dossier TFTP (Swift), où la Commission a présenté un état des lieux des négociations avec les autorités américaines.

Les ministres ont adopté un Pacte européen pour la lutte contre le trafic international de drogue, dont l'objectif est de démanteler les routes de la cocaïne et de l'héroïne. Il s'articule autour de trois actions majeures qui consistent à entraver les routes de la cocaïne, celles de l'héroïne et à mieux lutter contre les avoirs criminels. Afin d'y parvenir, le pacte mise sur la coordination politique, la cohérence entre les actions intérieures et extérieures, le regroupement des moyens de lutte et un partage géographique des tâches ainsi que la mise à disposition d'instruments efficaces pour mieux lutter contre les avoirs criminels.

Finalement, les ministres ont fait le point sur la 12e réunion du Conseil permanent d'association UE-Russie en matière de justice, liberté et sécurité, qui a eu lieu la semaine précédente à Kazan, en Russie. L'Union européenne et la Russie ont convenu à cette occasion de renforcer leur coopération dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé et le trafic de drogues. Ils ont réaffirmé leur détermination à conclure un accord opérationnel entre Europol et la Russie en vue de garantir un niveau approprié de protection des données personnelles des citoyens. La question des visas était un point central pour la délégation russe.

La délégation autrichienne a présenté la création de l'Académie internationale anti-corruption. Elle est le fruit d'une initiative conjointe de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Autriche, avec le soutien de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et d'une série d'autres acteurs de premier plan, dont Interpol. Cette académie servira de centre d'excellence pour l'enseignement, la formation et la recherche universitaire grâce à une démarche holistique, interculturelle et interrégionale. Elle devrait donc jouer un rôle central dans la lutte contre la corruption. Elle se situera dans la ville de Laxenburg, à proximité immédiate de Vienne.

Le Conseil a finalement adopté des instruments opérationnels pour faciliter la coopération internationale en cas de catastrophes ou d'événements sportifs d'envergure.

Luc Frieden et Anders Borg discutent des propositions pour renforcer la gouvernance économique et budgétaire dans l'UE

7 juin 2010

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a reçu son homologue suédois Anders Borg le 7 juin 2010.

Lors de leur échange de vues, ils ont évoqué la situation économique dans l'Union européenne et la zone euro. Les ministres ont également discuté des propositions pour renforcer la gouvernance économique et budgétaire dans l'Union européenne, propositions actuellement discutées au sein de la *task force* présidée par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur les dossiers européens et bilatéraux dans le domaine de la fiscalité.

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»

7-8 juin 2010

Les 7 et 8 juin 2010, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» (EPSCO) qui s'est tenu à Luxembourg.

Le 7 juin, les ministres ont eu un échange de vues sur la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Ainsi, les ministres ont débattu des objectifs chiffrés fixés par le Conseil européen le 25 mars 2010 et ont examiné notamment la question des objectifs nationaux de taux d'emploi à atteindre par les différents États membres.

Les ministres du Travail ont également abordé le sujet des lignes directrices Emploi 2010-2012. Ils ont en outre eu un échange de vues sur les mesures nationales pour sortir de la crise.

À l'issue de la séance du 7 juin, le ministre Nicolas Schmit a présenté les résultats des discussions à la presse.

Le ministre a tenu à souligner que la sortie de la crise, dont le volet social n'est pas à négliger, ne se ferait pas uniquement par l'assainissement des budgets, mais aussi par la croissance économique. Dans ce contexte, les ministres ont débattu de la lutte contre le chômage et de la création d'emplois dans l'Union européenne (UE).

En ce qui concerne les mesures concrètes de lutte contre le chômage, Nicolas Schmit a expliqué qu'un taux d'emploi de 75% avait été proposé par la Commission européenne dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le ministre considère ce taux également comme souhaitable pour le Luxembourg, où la moyenne s'élève actuellement à peu près à 70%.

La croissance économique et la création d'emplois dans un contexte macroéconomique sont aussi, d'après Nicolas Schmit, des objectifs importants. Dans ce cadre, une réforme des systèmes de pension s'impose dans tous les États membres de l'UE, ainsi qu'a tenu à le souligner le ministre. Et d'ajouter que «si davantage de personnes travaillent, davantage de personnes cotisent, ce qui rendra plus facile cette réforme».

La réforme de l'ADEM est aussi une question européenne

Nicolas Schmit a en outre abordé le travail des femmes, qui a contribué ces dix dernières années à augmenter le taux d'emploi de 2% au Luxembourg. Quant au travail des seniors, le ministre a souligné que des efforts et des modèles originaux s'imposaient pour maintenir les personnes de plus de 50 ans dans l'emploi. Leur taux d'emploi se trouve actuellement en dessous de 40% au Luxembourg. Pendant l'automne 2010, le ministère du Travail et de l'Emploi, en collaboration avec le ministère de la Sécurité sociale et les partenaires sociaux, organisera une table ronde à ce sujet, notamment pour créer un cadre relatif à la problématique.

Le taux d'emploi des jeunes était également un aspect important pour Nicolas Schmit, ainsi que la qualification et la formation adéquates des salariés pour occuper les emplois existants. Dans ce contexte, le ministre a voulu mettre l'accent sur la formation professionnelle et continue.

«La réforme de l'ADEM n'est pas uniquement un souci luxembourgeois, mais aussi une question européenne», a souligné le ministre du Travail et de l'Emploi. En effet, l'UE mise sur une politique plus active et offensive de ses États membres sur le marché du travail, notamment par le biais de services personnifiés et une prise en charge des demandeurs d'emploi à un stade précoce.

Le Conseil «EPSCO» a adopté des conclusions sur les «New Skills for New Jobs», incitant les États membres de l'UE à accroître leurs efforts en vue d'adapter les compétences des citoyens aux nouveaux défis, notamment en modernisant leur système éducatif, en flexibilisant leurs programmes de formation, en développant des liens entre la formation et le marché de l'emploi, ou en promouvant l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes peu ou pas qualifiées. En guise d'exemple, le ministre Schmit a cité les *green jobs,* dans le cadre desquels il faut se demander de quels métiers on a besoin, quelles qualifications y sont nécessaires et, par conséquent, réorienter les salariés. Il s'agit ici d'avoir une nouvelle vision des chances économiques et du marché de l'emploi, et de saisir les tendances du futur.

L'emploi, un moyen pour sortir de la pauvreté

Dans le cadre de l'objectif de l'UE en matière d'inclusion sociale, les ministres ont par ailleurs trouvé un accord sur les indicateurs de lutte contre la pauvreté, un des objectifs les plus importants de la nouvelle stratégie Europe 2020. Abordant la problématique de la pauvreté en Europe et notamment au Luxembourg, le ministre a expliqué que 120 millions de personnes étaient en situation de pauvreté

dans l'UE et que l'objectif était d'en sortir 20 millions. Quant à la situation au Luxembourg, il a estimé que le taux de pauvreté s'élèvait à plus ou moins 10%. Un moyen parmi d'autres pour sortir les personnes de leur situation de pauvreté est l'emploi.

Le 8 juin, les ministres de la Santé ont examiné notamment la question de la libre circulation des patients et de leurs droits en matière de soins de santé transfrontaliers.

Les ministres Claude Wiseler et Marco Schank au Conseil «Environnement»

11 juin 2010

Les ministres Claude Wiseler et Marco Schank ont représenté le Luxembourg au Conseil «Environnement» du 11 juin 2010.

Les ministres de l'Environnement ont eu un échange de vues au sujet de la communication sur le changement climatique de la Commission intitulée «Analyse des options envisageables pour aller au-delà de l'objectif des 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation du risque de "fuites de carbone"». Des conclusions afférentes – adoptées à l'unanimité – demandent à la Commission de procéder à une analyse approfondie des implications d'un objectif de réduction porté à 30% à l'horizon 2020.

Claude Wiseler a salué la communication comme un excellent point de départ devant mener, le moment venu, à une décision de porter l'objectif communautaire de 20% à 30%. Il s'agit maintenant d'approfondir les analyses politiques concernant les objectifs de réduction des pays industrialisés et l'analyse de l'impact d'une augmentation de l'objectif au niveau de chaque État membre et des différents secteurs économiques. Il a souligné l'importance d'efforts comparables par les autres pays, notamment les États-Unis et les pays émergents.

À l'instar de nombreux collègues, Claude Wiseler a appuyé la démarche française consistant à interroger la Commission européenne sur la politique qu'elle entend mener en matière d'organismes génétiquement modifiés.

Il s'agit de donner des suites concrètes aux conclusions afférentes du Conseil «Environnement» de décembre 2008, qui visent notamment le renforcement de l'expertise scientifique et de la participation des États membres au processus d'évaluation des risques environnementaux, y compris des effets à long terme.

Signature de la déclaration de Rotterdam sur les corridors de fret ferroviaires

14 juin 2010

Le 14 juin 2010, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, a signé avec les ministres en charge des Transports de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, des Pays-Bas, de la Pologne, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Suisse, en présence de la Commission européenne, de l'Espagne en tant que présidence du Conseil de l'Union européenne et du coordinateur pour la mise en œuvre de l'European Rail Traffic Management System (ERTMS), la déclaration de Rotterdam sur les corridors de fret ferroviaires.

La déclaration vise à améliorer d'une manière générale le fonctionnement du transport ferroviaire de marchandises par le biais d'une collaboration plus poussée entre la Commission européenne, les pouvoirs publics, les gestionnaires de l'infrastructure ferroviaire et les sociétés de chemins de fer, avec pour objectif d'éliminer les goulots d'étranglement qui se situent aux niveaux des infrastructures, des opérations, de la réglementation et des services.

Pour chacun des trois corridors, à savoir le corridor A: Zeebrugge – Anvers/Rotterdam – Duisburg – Bâle – Milan – Genova; le corridor C: Rotterdam – Anvers – Luxembourg – Metz – Dijon – Lyon – Bâle, et finalement le corridor F: Bremerhaven/Rotterdam/Anvers – Aachen/Berlin – Varsovie – Terespol – Kaunas, des objectifs précis seront définis en matière de régularité, de fiabilité, de qualité du service et de capacité dans le cadre d'une politique globale de transport durable.

Une des pierres angulaires de la déclaration de Rotterdam concerne la mise en œuvre du système de sécurité European Train Control System (ETCS) sur les corridors fret, dont le corridor C qui passe par le Luxembourg. Le réseau

luxembourgeois, qui est actuellement déjà équipé à plus de 60% du système ETCS, sera le premier à voir son réseau équipé à 100% à la fin de l'année 2011. La mise en place d'un réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif ferroviaire fournira aux opérateurs une infrastructure de transport de fret efficace et de grande qualité, les mettant ainsi en mesure d'offrir un service compétitif et de qualité sur le marché des transports de marchandises.

Préparation du Conseil européen du 17 juin 2010: Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso

14 juin 2010

Jean-Claude Juncker et José Manuel Barroso à Luxembourg (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, pour une entrevue à Luxembourg le 14 juin 2010.

Le chef du gouvernement luxembourgeois et le président de l'exécutif européen ont discuté de la préparation du Conseil européen qui aura lieu le 17 juin 2010 à Bruxelles.

S'exprimant après la réunion au cours d'une conférence de presse conjointe, Jean-Claude Juncker a déclaré: «Nous avons saisi l'occasion de nous entretenir sur presque tous les problèmes européens qui sont sur la table ou qui peuvent être mis sur la table. J'ai fait un rapport, comme je le fais régulièrement à l'égard du président de la Commission, sur les travaux plus intimes de l'Eurogroupe. Je lui ai fait part de ma conviction que toutes les décisions qui ont été prises jusqu'à ce jour en matière de jugulation des conséquences de la crise financière et économique vont dans la bonne direction, grâce notamment aux efforts nombreux et multiples de la Commission qui a sagement inspiré et proposé les mécanismes mis en place par les ministres des Finances.

Nous avons évoqué entre nous l'ordre du jour du Conseil européen: changement climatique, l'agenda 2020 au sujet de laquelle je voudrais dire que mon gouvernement partage non seulement dans les grandes lignes, mais même dans le détail, les propositions qui ont été faites par la Commission.

Nous avons parlé de l'Iran, nous avons échangé nos vues sur la gouvernance économique dans la zone euro. Nous n'avons pas de divergences de vues, puisque nous tenons, le président Barroso et moi, au respect du principe qui découle de la sagesse d'une longue expérience qui consiste à mettre en œuvre, à chaque endroit en Europe, où il le faut, la méthode communautaire. Nous ne voulons pas laisser glisser les mécanismes de prise de décision vers une logique intergouvernementale qui, sur le long terme, ne servira pas l'Union européenne, ni l'ambition européenne. Le gouvernement luxembourgeois appuiera, là où il le faudra, les efforts de la Commission pour assurer la cohésion européenne et pour appliquer la méthode communautaire qui a fait ses preuves, la méthode intergouvernementale tardant à faire ses preuves là où elle a pu exercer son influence, qui parfois peut paraître néfaste.»

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg

14 juin 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» de l'Union européenne (UE), qui ont eu lieu à Luxembourg le 14 juin 2010.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a assisté, quant à elle, au volet «développement» du Conseil «Affaires étrangères» en date du 14 juin.

Le Conseil «Affaires étrangères» était présidé par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton. Les ministres en charge du Développement ont débuté les travaux avec le volet «développement».

Suite au débat d'orientation qu'ils ont eu sur le sujet lors du Conseil du 10 mai, les ministres de la Coopération ont adopté la position de l'UE en vue du sommet sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui sera organisé en septembre 2010 par les Nations unies. Cette réunion de haut niveau, qui aura lieu à New York du 20 au 22 septembre 2010, est destinée à passer en revue les progrès réalisés en vue de l'atteinte des OMD, dix ans après leur adoption en 2000 et cinq ans avant l'échéance de 2015. Le suivi du respect des engagements pris par l'UE et ses États membres en matière d'aide publique au développement figurait au centre des débats. Lors de la discussion entre ministres de la Coopération, Marie-Josée Jacobs a donné à considérer l'opportunité d'un rapport annuel sur la réalisation des engagements pris par l'UE et de ses États membres au Conseil européen, et cela d'autant plus que le sujet sera également à l'ordre du jour du Conseil européen du 17 juin.

Les ministres de la Coopération se sont également penchés sur le sujet de l'égalité hommes-femmes en matière de développement. Ils ont adopté un plan d'action UE portant sur l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que sur l'autonomisation des femmes dans le domaine du développement.

Après les travaux des ministres du Développement au cours de la matinée, le Conseil «Affaires étrangères» s'est concentré sur la situation à Gaza. En présence du représentant du Quartet, Tony Blair, les ministres ont évalué les démarches possibles que l'UE pourrait entreprendre en vue de mettre un terme au blocus de la bande de Gaza. Au sujet de la situation à Gaza, le ministre luxembourgeois a regretté que des vies humaines aient dû être sacrifiées pour relancer les efforts de lever le blocus, mais a souligné l'importance du rôle de l'UE en tant que partie tierce dans ces efforts. En ce qui concerne la commission d'enquête chargée d'élucider l'action militaire israélienne récente contre

Jean Asselborn en compagnie de Catherine Ashton, haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil de l'UE du 14 juin (© Ministère des Affaires étrangères)

la «flottille de la paix», le ministre Asselborn a noté qu'une commission de l'ONU aurait été son option préférée.

À la lumière de la résolution onusienne du 10 juin, les ministres se sont penchés ensuite sur la question du dossier nucléaire iranien et ont considéré une mise en œuvre efficace de la résolution 1929 du Conseil de sécurité des Nations unies. À ce sujet, le ministre a réitéré les demandes de la communauté internationale à l'encontre de l'Iran d'arrêter l'enrichissement d'uranium et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tout en rappelant que l'UE gardait son offre de négociations.

En présence du procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Serge Brammertz, le Conseil a eu un échange de vues sur la situation dans les Balkans occidentaux, ainsi que sur la libéralisation du régime des visas avec l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine. Le Conseil a ensuite décidé de lancer la ratification de l'accord de stabilisation et d'association avec la Serbie, décision saluée par Jean Asselborn.

Les ministres ont également mené un débat sur la situation en Somalie, en s'intéressant plus particulièrement à la piraterie et à la question des poursuites contre les pirates présumés qui ont été capturés par des bâtiments participant à l'opération EU Navfor Atalanta. En présence du contre-amiral Peter Hudson, les discussions ont porté notamment sur le soutien de l'UE en faveur des pays de la région dans les efforts qu'ils déploient pour assurer la poursuite et la détention des pirates présumés.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Dragoljuba Bencina, secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Slovénie, avant leur entrevue en marge du Conseil du 14 juin (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération)

Au sujet de la réponse au tremblement de terre survenu en Haïti, le Conseil a analysé les leçons à en tirer pour le futur et a concentré ses travaux sur d'éventuels nouveaux mécanismes des États membres en réponse à de nouvelles crises ou catastrophes naturelles et humanitaires.

En outre, le Conseil a fait le point sur les relations entre l'UE et Cuba, et a également eu un échange de vues sur le papier de réflexion au sujet du processus de Corfou au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Conseil «Affaires générales» était présidé par le ministre des Affaires étrangères d'Espagne, Miguel Angel Moratinos. Le Conseil a préparé le projet de conclusions du Conseil européen, qui se tiendra à Bruxelles le 17 juin et qui devrait lancer une nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi, Europe 2020. Le Conseil a également fait le point sur la préparation par l'UE du sommet du G20 à Toronto et a examiné la stratégie et les politiques de l'UE concernant les Objectifs du millénaire pour le développement des Nations unies et le changement climatique.

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les travaux de la *task force,* présidée par le président du Conseil européen en matière de finances publiques. Enfin, le Conseil a trouvé un accord sur le lancement des négociations d'adhésion avec l'Islande, décision que le Conseil européen est appelé à entériner.

Les ministres ont dégagé une orientation générale sur le projet de règlement visant à permettre la mise en œuvre de l'initiative citoyenne européenne introduite par le traité de Lisbonne, autorisant les citoyens à demander que des propositions législatives soient présentées sur un sujet précis.

La présidence a rendu compte au Conseil de l'état d'avancement des travaux en cours pour mettre en place le Service européen pour l'action extérieure (SEAE). Le Conseil a en outre mené un débat sur la politique de cohésion et des régions ultrapériphériques de l'UE.

En marge du Conseil, Jean Asselborn a rencontré son homologue algérien Mourad Medelci. Les deux ministres ont fait le point sur l'état des relations bilatérales, notamment le renforcement des relations économiques entre les deux pays. Les ministres ont également eu un échange de vues sur la situation au Maghreb et ont abordé les derniers développements au Moyen-Orient.

Marie-Josée Jacobs a, quant à elle, accueilli la secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Slovénie, Dragoljuba Bencina, pour une visite de travail s'inscrivant dans le cadre de la coordination entre bailleurs de fonds. À cette occasion, le Luxembourg et la Slovénie ont échangé des informations au sujet de leurs politiques de coopération et ont partagé l'expérience des programmes mis en œuvre au Cap-Vert et au Monténégro.

Jean-Claude Juncker au Conseil européen

17 juin 2010

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement des 27 États membres de l'Union européenne (UE), qui s'est tenu à Bruxelles le 17 juin 2010.

Le Conseil européen a adopté la nouvelle stratégie de l'UE pour l'emploi et pour une croissance intelligente, durable et inclusive, Europe 2020. Le Conseil européen a également discuté du renforcement de la gouvernance économique, de la réglementation des services financiers et de la préparation du sommet du G20 de Toronto. Il a exprimé ses positions sur les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la lutte contre le changement climatique. Le Conseil européen a par ailleurs ouvert des négociations d'adhésion avec l'Islande et salué l'adoption de l'euro par l'Estonie au 1er janvier 2011.

Lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a estimé que «ce Conseil européen était un Conseil tout à fait ordinaire, ce n'était pas un Conseil de crise».

Le Premier ministre a également rappelé que la situation financière et budgétaire de l'Espagne n'avait pas été discutée lors de ce Conseil. «La situation de l'Espagne n'est pas différente de ce qu'elle était il y

Jean-Claude Juncker et Dalia Grybauskaité, présidente de la République de Lituanie, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

a quelques mois, de sorte qu'aucune discussion n'avait lieu d'être. L'Espagne est en train de mettre en œuvre d'importantes réformes structurelles», a souligné Jean-Claude Juncker.

Le Premier ministre a par ailleurs tenu à souligner l'importance «de renforcer la méthode communautaire dans le processus décisionnel de l'Union européenne». Il a mis en garde contre «la dérive intergouvernementale, qui aura un effet très négatif».

Une nouvelle stratégie européenne pour l'emploi et la croissance

Le Conseil européen a adopté la nouvelle stratégie Europe 2020, qui est censée aider l'Europe à se remettre de la crise et à en sortir plus forte, tant sur le plan interne qu'international, par le renforcement de la compétitivité, de la productivité, du potentiel de croissance, de la cohésion sociale et de la convergence économique. Cette nouvelle stratégie répond au défi que représente la réorientation des politiques axées sur la gestion de crise vers l'introduction de réformes à moyen et à long terme qui favorisent la croissance et garantissent la viabilité des finances publiques, en particulier la réforme des régimes de retraite.

Les États membres sont déterminés à assurer la viabilité des finances publiques et à atteindre sans tarder les objectifs budgétaires. Tous les États membres sont prêts, s'il y a lieu, à prendre des mesures supplémentaires pour accélérer l'assainissement budgétaire. Il convient d'accorder la priorité aux stratégies d'assainissement budgétaire favorisant la croissance et principalement centrées sur la limitation des dépenses.

Jean-Claude Juncker et Nicolas Sarkozy, président de la République française, au Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

Le Conseil européen a confirmé les cinq grands objectifs de l'UE, qui constitueront des objectifs communs guidant l'action des États membres et de l'UE, à savoir:

- favoriser l'emploi;
- améliorer les conditions de l'innovation et de la recherche et développement;
- atteindre les objectifs dans le domaine du changement climatique et de l'énergie;
- améliorer les niveaux d'éducation;
- favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté.

Les États membres doivent maintenant agir pour mettre en œuvre ces priorités à leur niveau et arrêter rapidement leurs objectifs nationaux. Ils devraient également recenser les principaux freins à la croissance et indiquer, dans leurs programmes nationaux de réforme, comment ils entendent s'y atteler.

Il convient également de faire avancer les travaux au niveau européen en mobilisant l'ensemble des instruments et des politiques communes de l'UE. Des efforts devraient être déployés pour s'attaquer aux principaux freins à la croissance à l'échelon de l'UE, y compris ceux qui ont trait au fonctionnement du marché intérieur et aux infrastructures.

Le Conseil européen a approuvé l'établissement d'un programme d'action ambitieux concernant une stratégie numérique pour l'Europe,

Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen (© SIP/Jock Fistick)

fondé sur des propositions concrètes. Il a demandé à toutes les institutions de s'employer à le mettre en œuvre intégralement, y compris par la création d'ici à 2015 d'un marché numérique unique pleinement opérationnel.

Renforcer la gouvernance économique

La crise a fait apparaître des lacunes manifestes dans la gouvernance économique, notamment en ce qui concerne la surveillance budgétaire et, plus généralement, la surveillance macroéconomique. Il est donc essentiel et urgent de renforcer la coordination des politiques économiques. Le Conseil européen a accueilli positivement le rapport d'étape du groupe de travail sur la gouvernance économique, présidé par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, et convenu d'un premier ensemble d'orientations.

En ce qui concerne le renforcement de la discipline budgétaire, le Conseil européen a convenu:

- de renforcer tant les volets préventif que correctif du pacte de stabilité et de croissance, en assortissant, le cas échéant, la trajectoire d'assainissement vers l'objectif à moyen terme de sanctions ou de mesures d'incitation;
- d'attacher une importance beaucoup plus grande au niveau et à la viabilité de la dette;
- de prévoir qu'à partir de 2011, dans le cadre d'un «semestre européen», les programmes de stabilité et de convergence seront présentés à la Commission au printemps, en tenant compte des procédures budgétaires nationales;
- de veiller à ce que tous les États membres aient des règles budgétaires nationales et des cadres budgétaires à moyen terme conformes au pacte de stabilité et de croissance;
- de garantir la qualité des données statistiques.

«En ce qui concerne le pacte de stabilité et de croissance, nous avons trouvé un accord de principe pour ce qui est des sanctions à prendre dès lors qu'un État membre ne respecte pas ses objectifs à moyen terme. Ceci constitue une nouveauté», a annoncé le Premier ministre. «Cependant, en ce qui concerne la nature d'éventuelles sanctions, aucune décision n'a encore été prise.»

En ce qui concerne la surveillance macroéconomique, le Conseil européen a convenu de mettre au point un tableau de bord permettant de mieux évaluer l'évolution et les déséquilibres en matière de compétitivité et d'élaborer un cadre de suivi tenant compte de la situation particulière des États membres de la zone euro.

Répondant à la question d'un journaliste, le Premier ministre a dit que le sujet du gouvernement économique n'avait pas été discuté lors du Conseil européen. Cependant, il a rappelé des propos qu'il a tenus récemment dans les médias, à savoir «que j'aimerais d'abord savoir de quels contenus on parle exactement lorsqu'on parle de gouvernance ou de gouvernement économique. Je tiens à rappeler que ce terme signifie des réalités complètement différentes selon la langue dans laquelle on s'exprime. Dès lors, il faut clairement définir de quoi on parle».

Réglementer les services financiers

Le Conseil européen a souligné l'urgence de mener à bien les réformes nécessaires pour rétablir le bon fonctionnement et la stabilité du système financier. La résilience et la transparence du secteur bancaire doivent être garanties. L'UE doit faire preuve de volonté pour mettre en place un système financier plus sûr, plus solide, plus transparent et plus responsable.

Le Conseil européen a souligné sa volonté que le Comité européen du risque systémique et les trois nouvelles autorités de surveillance puissent être opérationnelles à partir du début 2011.

Il a convenu que les États membres devraient instaurer un prélèvement sur les établissements financiers afin que ceux-ci contribuent à soutenir le coût des crises.

«Nous sommes fermement décidés à vouloir instaurer une taxe sur les banques ainsi qu'une taxe sur les transactions financières», a annoncé Jean-Claude Juncker.

Sommet du G20 de Toronto

Selon les conclusions du Conseil européen, il convient que l'action menée par l'UE pour faire face à la crise continue de faire l'objet d'une coordination au niveau mondial afin que les mesures prises soient cohérentes sur le plan international. L'UE devrait jouer un rôle de premier plan dans les efforts consentis pour définir une stratégie à l'échelle de la planète visant à l'instauration d'un prélèvement sur les établissements financiers, en vue de maintenir des conditions égales pour tous au niveau mondial. Elle défendra cette position face à ses partenaires du G20.

«L'Union européenne proposera aux États membres du G20 d'instaurer une taxe sur les transactions financières au niveau mondial», a rapporté le Premier ministre. «Si aucun accord sur cette proposition ne pourra être trouvé au niveau du G20, nous sommes fermement décidés à instaurer une telle taxe au niveau de l'Union européenne. Lors de la dernière réunion de l'Eurogroupe, nous avons trouvé un accord de vouloir instaurer cette taxe quoi qu'il arrive.»

OMD

Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné que l'UE restait déterminée à appuyer la réalisation des OMD dans le monde d'ici à 2015, ce qui sera possible si tous les partenaires font preuve d'une volonté politique ferme, mettent en œuvre les changements nécessaires et prennent des mesures concrètes.

Le Premier ministre Juncker a rappelé lors de sa conférence de presse les objectifs qui avaient été définis sous Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2005, à savoir atteindre un objectif de 0,57% du PIB en matière d'aide publique au développement à l'horizon 2010, et de 0,7% du PIB à l'horizon 2015. «Or, en temps de crise, ces objectifs sont encore loin d'être atteints», a déploré le Premier ministre. «Il convient absolument de revenir à la décision prise en 2005, car même en temps de crise, il faut veiller à une répartition équitable des richesses dans le monde.»

Changement climatique

Le Conseil européen a pris acte de la communication de la Commission intitulée «Analyse des options envisageables pour aller au-delà de l'objectif des 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation du risque de "fuites de carbone"». L'UE et ses États membres ont progressé dans la concrétisation de leurs engagements en matière de financement à la mise en œuvre rapide *(fast start)* pour 2010 et ils rendront compte de manière coordonnée, lors de la conférence de Cancún, des progrès qui auront été accomplis.

Autres points à l'ordre du jour

Le Conseil européen a salué le travail accompli par le groupe de réflexion. Le rapport élaboré par ce groupe, intitulé «Projet pour l'Europe à l'horizon 2030 – les défis à relever et les chances à saisir», alimentera utilement les travaux futurs de l'UE.

Le Conseil européen s'est félicité des avancées réalisées dans la mise en œuvre du Pacte européen sur l'immigration et l'asile.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé d'ouvrir des négociations d'adhésion avec l'Islande.

Les dirigeants européens ont également approuvé l'adoption de l'euro au 1er janvier 2011 par l'Estonie. «Je me félicite du fait que l'Estonie soit le 17e État membre à adopter la monnaie unique», s'est

réjoui le Premier ministre Juncker. «Qu'un pays montre tant d'enthousiasme à adhérer à la zone euro, à un moment où celle-ci traverse une période difficile, est un signal très fort. L'Estonie remplit tous les critères d'adhésion et présente d'excellents chiffres budgétaires.»

Le Conseil européen a par ailleurs également adopté une déclaration sur l'Iran.

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg

29 juin 2010

Le Conseil de l'Union européenne (UE) des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg le 29 juin 2010.

Le gouvernement y était représenté par Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural.

L'ordre du jour prévoyait notamment les points suivants:

Pêche

- Possibilités de pêche pour 2011;
- Réforme de la politique commune de pêche (PCP).

Agriculture

- Échange de vues sur la simplification de la législation agricole et vétérinaire;
- Propositions de décisions autorisant l'utilisation de six variétés de maïs génétiquement modifié dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux;
- Rapport trimestriel sur le marché laitier;
- Compétitivité du modèle agro-alimentaire européen sur le plan international.

La session du Conseil a débuté par les points relevant de la pêche. Les ministres européens ont eu un échange de vues sur la communication de la Commission relative aux possibilités de pêche pour 2011. Ont été discutés notamment les principes de base pour établir les possibilités de pêche, et ce, dans le respect des plans de gestion à long terme et des avis scientifiques dans le but d'établir dans les meilleurs délais une pêche durable.

La deuxième discussion a permis au Conseil d'étudier les options pour réformer la PCP. La commissaire en charge de la Pêche, Maria Damanaki, a présenté au Conseil les conséquences qu'aurait le maintien sans changement de la PCP actuelle. Celles-ci seraient très négatives autant pour le revenu des pêcheurs, et donc pour les communautés maritimes, que pour les différents stocks de poissons. La commissaire s'est montrée ouverte à toute proposition constructive pour stopper cette évolution préoccupante. La Commission entend avancer des propositions de réforme de la PCP pour l'été 2011.

En présence de John Dalli, commissaire en charge de la Santé, le Conseil a voté l'adoption de six autorisations de mise sur le marché de différentes variétés de maïs génétiquement modifié. En l'absence d'une majorité qualifiée pour ou contre ces autorisations, la Commission est maintenant autorisée à finaliser le processus décisionnel à ce sujet. Le Luxembourg a voté contre ces six autorisations.

Par la suite, les ministres ont procédé à un débat sur la simplification de la législation agricole. Les commissaires Dacian Cioloş (Agriculture) et John Dalli ont promis de travailler main dans la main pour la simplification de la législation relative à la conditionnalité. Les deux commissaires envisagent ainsi d'adopter une attitude plus pragmatique, notamment en mettant en place un plus grand degré de proportionnalité dans les contrôles à l'égard des petites exploitations et en adaptant les vérifications aux différentes situations telles qu'elles existent en pratique.

Le commissaire Cioloş a également informé les délégations au sujet des 39 suggestions de simplification soumises sur initiative de la délégation danoise au Conseil d'avril 2009. Dix-neuf points de cette liste ont ainsi été traités par la Commission, d'autres initiatives seront lancées en automne ou encore dans le cadre de la prochaine réforme de la politique agricole commune (PAC).

Dans ce contexte, 18 délégations, soutenues également par le Luxembourg, ont soumis un document au Conseil, qui a exprimé notamment leur souhait de lever la simplification au rang de priorité

politique dans le contexte de la réforme de la PAC.

Romain Schneider a félicité la Commission pour son travail. À son avis, le travail de simplification doit néanmoins continuer, et il reste encore plusieurs sujets de simplification administrative à traiter en priorité dans les années à venir. Il est primordial d'évaluer l'efficacité et le rapport coût-bénéfice des contrôles dans les exploitations agricoles. Ainsi faudrait-il introduire la notion de proportionnalité dans la mise en œuvre des contrôles ainsi qu'une approche plus axée sur le niveau de risque réel. En outre, le ministre a rappelé qu'une procédure simplifiée devrait être introduite pour le suivi et le monitoring des mesures de développement rural de faible envergure ou n'engageant que des montants budgétaires limités.

Au sujet des projets de simplification de la législation envisagés par la Commission, le Luxembourg reste réservé sur une fusion des trois régimes d'appellation d'origine. Les normes de commercialisation devraient également être maintenues pour l'essentiel. Par ailleurs, le système d'identification des animaux devrait être maintenu afin de sauvegarder la confiance des consommateurs dans les produits agricoles produits dans l'UE.

Finalement, le ministre a insisté sur le fait que le meilleur moyen de simplifier la législation serait de ne pas la compliquer dès le départ: les règlements de la future PAC devraient se baser sur cette approche, notamment en y incluant des études d'impact qui devraient également prendre en compte les charges des administrations nationales.

Après le tour de table, les délégations ont pris note du rapport trimestriel de la Commission sur la situation du marché laitier. Les prix aux producteurs et les prix pour les principaux produits de base laitiers sont en nette augmentation par rapport à la même période de l'année dernière. En outre, l'année de production 2009/2010 s'est terminée par une sous-utilisation globale du quota de l'ordre de 7% pour l'UE-27. Seulement deux pays ont dépassé leurs quotas respectifs. La mise sur le marché des stocks d'intervention du beurre et du lait en poudre n'a pas eu d'effet sur les prix.

Le commissaire Cioloş a également indiqué que la Commission présenterait pour la fin de l'année des propositions législatives en relation avec les relations contractuelles, le pouvoir de négociation des producteurs et des organisations interprofessionnelles, alors que les questions des standards de commercialisation et d'étiquetage seront traitées dans le cadre de la révision de la politique européenne de qualité.

À noter qu'une discussion du rapport du groupe à haut niveau sur le lait figurera à l'ordre du jour lors du prochain Conseil «Agriculture», qui aura lieu à Bruxelles le 12 juillet 2010. Ce groupe à haut niveau, composé de représentants de tous les États membres et de la Commission, a été mis en place en octobre 2009 dans le but de discuter de l'avenir du secteur laitier. Dans la perspective de la suppression des quotas laitiers en 2015, ce groupe avait pour mission d'analyser les pistes possibles pour créer un cadre régulé du marché du lait, afin de stabiliser les revenus des producteurs laitiers et d'améliorer la transparence du marché. Le groupe à haut niveau a formulé sept recommandations pour le secteur des produits laitiers de l'UE, notamment dans le domaine du pouvoir de négociation collectif des producteurs et du rôle possible des organisations interprofessionnelles, la transparence dans la chaîne d'approvisionnement en produits laitiers, les aspects des normes de commercialisation et d'étiquetage d'origine ainsi que l'innovation et la recherche.

Finalement, les ministres européens ont entendu la délégation grecque qui a informé au sujet des barrières commerciales sur les importations de pêches en conserves imposées par l'Argentine. Bon nombre de délégations ont soutenu la délégation hellénique et ont mentionné d'autres barrières commerciales mises en place par l'Argentine pour différents produits agricoles. Un certain nombre d'États membres ont ainsi remis en question l'opportunité de poursuivre dans ces conditions les négociations commerciales récemment reprises avec le Mercosur, dont fait partie l'Argentine. Le commissaire Cioloş a indiqué qu'une lettre officielle venait d'être envoyée à l'Argentine pour demander plus de clarifications au sujet de cette affaire et que la Commission resterait ferme quant à sa position.

La délégation polonaise a fait rapport au Conseil sur les inondations catastrophiques survenues récemment dans 13 régions

polonaises ainsi que sur les dégâts occasionnés dans les exploitations agricoles. Une demande d'aide a été adressée à la Commission dans ce contexte.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES/ RELATIONS INTERNATIONALES

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres

27-28 janvier 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres les 27 et 28 janvier 2010.

Le 27 janvier, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu par S.A.R. le prince de Galles, le prince Charles, au St James's Palace pour une réception, en présence de représentants de la société civile afghane, de membres du Parlement afghan ainsi que des représentants du secteur privé.

Le 28 janvier, la conférence qui a eu lieu à Lancaster House a été ouverte par le président de la République islamique d'Afghanistan, Hamid Karzaï, le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, et par le Premier ministre britannique, Gordon Brown. En tout, 77 délégations ont participé à cette conférence, dont notamment les 43 États qui contribuent à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS).

Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Anders Fogh Rasmussen, le commandant en chef de la FIAS, le général Stanley McChrystal, et le représentant spécial de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Afghanistan, Kai Eide, tout comme l'ancien ministre afghan des Affaires étrangères, Rangin Spanta, et le ministre afghan de la Défense, le général Abdul Rahim Wardak, ont participé aux discussions.

Les trois sessions de travail étaient concentrées sur la sécurité, la gouvernance et le développement, mais aussi sur le cadre régional et l'architecture internationale. Les participants ont réitéré l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'Afghanistan et élaboré des priorités bien définies en vue de la stabilisation et du développement du pays par les autorités afghanes. Les délégations ont examiné en particulier les moyens et modalités d'un transfert progressif des responsabilités aux autorités afghanes dans les domaines de la sécurité, de l'économie, de la reconstruction et de la gouvernance.

L'amélioration de la coordination entre les différents acteurs ainsi que la nomination de nouveaux représentants internationaux à Kaboul figuraient également à l'ordre du jour. En effet, Staffan de Mistura, diplomate suédois et ancien représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Iraq, a été nommé nouveau représentant spécial du secrétaire général des Nations unies en Afghanistan, succédant au Norvégien Kai Eide, dont l'engagement a été unanimement salué

Jean Asselborn avec le général Stanley McChrystal, commandant en chef des forces de la Force internationale d'assistance à la sécurité (© Ministère des Affaires étrangères)

par toutes les délégations. De plus, Mark Sedwill, ancien ambassadeur britannique à Kaboul, a été nommé nouveau haut représentant civil de l'OTAN en Afghanistan.

En outre, un nouveau programme afghan de paix et de réconciliation a été présenté par le président afghan Hamid Karzaï, programme que le Luxembourg a soutenu.

Le ministre Asselborn a annoncé (page 310) une nouvelle contribution luxembourgeoise de 4 millions d'euros à l'Afghan National Army (ANA) Trust Fund, dont l'objectif est d'améliorer la formation et l'équipement de l'armée afghane afin de renforcer l'aptitude de celle-ci à prendre de plus en plus la responsabilité pour la sécurité du pays. Le ministre a de même réaffirmé l'engagement luxembourgeois en faveur du développement économique et social de l'Afghanistan: le Luxembourg apportera cette année une contribution de 2,51 millions d'euros dans ce domaine.

En marge de la conférence, le ministre Asselborn a eu un certain nombre d'entrevues bilatérales. Tout d'abord, le ministre a rencontré son homologue ukrainien Petro Poroshenko et s'est entretenu avec lui de la situation actuelle en Ukraine dans le contexte des élections présidentielles en cours. Ensuite, le ministre a rencontré son homologue du Tadjikistan, Hamrokhon Zarifi, pour un échange de vues sur la situation régionale. Jean Asselborn a également eu des entrevues avec ses homologues de Bosnie-Herzégovine, du Kirghizistan ainsi que de la République de Corée.

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la 46e Conférence de Munich sur la politique de sécurité

5-7 février 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ainsi que le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ont participé à la Conférence de Munich sur la politique de sécurité qui a eu lieu au Bayerischer Hof à Munich du 5 au 7 février 2010.

La Conférence de Munich sur la politique de sécurité, qui s'est établie ces dernières décennies comme l'un des événements-clés annuels sur la politique de sécurité mondiale, a rassemblé un nombre important d'experts en matière de politique de sécurité. Comme chaque année, la conférence a offert une plate-forme aux participants pour pouvoir échanger leurs vues de façon intensive sur les défis actuels et futurs liés à la politique de sécurité.

Sur invitation du président de la conférence, l'ambassadeur Wolfgang Ischinger, plusieurs chefs d'État ou de gouvernement, des ministres des Affaires étrangères et de la Défense ainsi que des experts de politique de sécurité et des représentants du monde commercial ont été reçus pour prendre part aux discussions. Plus particulièrement, les ministres des Affaires étrangères de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine, Sergueï Lavrov et Yang Jiechi, sont apparus dans différents panels.

À la Conférence de Munich sur la politique de sécurité ont pris part entre autres personnalités Henry Kissinger, ancien secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Sergueï Martynov, ministre des Affaires étrangères de Biélorussie, Madeleine Albright, ancienne secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique (2e rangée), et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères)

Parmi les autres personnalités présentes figuraient le président de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Gjorge Ivanov, le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Yukiya Amano, ainsi que le Vice-Premier ministre de la Fédération de Russie, Sergueï B. Ivanov. Une participation surprise a été celle du ministre des Affaires étrangères de l'Iran, Manouchehr Mottaki. Par ailleurs, les membres du Sénat américain et anciens candidats à la présidence, John Kerry, John McCain et Joseph Isadore «Joe» Lieberman, étaient également présents.

Parmi les nombreux sujets évoqués lors de la conférence figuraient entre autres l'avenir de la sécurité en Europe et le rôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le «concept stratégique» de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la non-prolifération d'armes de destruction massive ainsi que des dossiers particuliers se concentrant sur des cas spécifiques tels que la situation en Afghanistan, en Iran ou encore le Proche-Orient. En outre, la conférence a souligné plus spécifiquement la question de la sécurité énergétique. Dans cette perspective, des représentants du monde commercial étaient également présents.

Jean Asselborn, qui a participé à la conférence le 6 février, a suivi les débats et profité de cette occasion pour rencontrer ses collègues et avoir des échanges de vues sur les questions d'actualité de la conférence.

Jean Asselborn au 4e Congrès mondial contre la peine de mort à Genève

24 février 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 24 février 2010 au 4e Congrès mondial contre la peine de mort au palais des Nations à Genève.

Les principaux objectifs des débats du congrès étaient de renforcer la pression de la communauté internationale sur les pays qui appliquent toujours la peine de mort et de consolider les perspectives d'abolition dans les pays ayant renoncé à la sentence capitale.

Dans son discours (page 312), Jean Asselborn s'est prononcé clairement contre la peine de mort devant l'audience du Congrès: «Nous avons la responsabilité de plaider la cause de l'abolition de la peine de mort, dans le respect et avec dignité, mais également avec conviction. Pour ce faire, nous devons développer ensemble une stratégie commune pour sensibiliser l'opinion publique internationale, les parlementaires, les officiels, et le pouvoir judiciaire dans les pays rétentionnistes pour les faire évoluer dans leur approche.»

En outre, le ministre a souligné que la peine de mort touchait directement au droit à la vie. «Il m'est inconcevable que l'autorité publique, qui assume la responsabilité particulière de garantir de manière ultime les droits de l'Homme de chaque personne, puisse retirer la vie des personnes qu'elle est censée protéger.»

Jean Asselborn lors de son discours au Palais des nations à Genève (© Ministère des Affaires étrangères)

Stratégies diplomatiques, prise en compte de l'abolition dans les réformes pénales, création de coalitions régionales dans les grandes zones où se concentrent l'application de la peine de mort, tels étaient les axes autour desquels se sont organisés les débats.

Plus particulièrement, les congressistes ont porté leur attention sur les perspectives d'abolition de la peine de mort en Afrique du Nord et au Moyen-Orient.

Suite à la session d'ouverture, le ministre Asselborn a pris part à une conférence de presse conjointe avec plusieurs congressistes, dont notamment Shirin Ebadi, avocate iranienne et lauréate du prix Nobel de la paix en 2003, ainsi que Bianca Jagger, ambassadrice de bonne volonté du Conseil de

l'Europe, et Gry Larsen, vice-ministre des Affaires étrangères de Norvège. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise s'est concentré sur deux pays particuliers où la peine de mort persiste, la Chine et l'Iran. En outre, le ministre a exprimé son espoir que les États-Unis, représentant l'une des plus grandes démocraties au monde, pourraient progresser sous la présidence de Barack Obama dans ce domaine fondamental des droits humains, soulignant notamment, en citant les paroles de l'ancien président Bill Clinton, que les États-Unis devraient «guider par la force de leur exemple et non pas par l'exemple de leur force».

Jean Asselborn à la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

3 mars 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu à Genève pour participer à la 13e session du Conseil des droits de l'homme le 3 mars 2010.

Le Vice-Premier ministre a prononcé un discours (page 317) au palais des Nations sur les avancées constatées en matière de promotion et de protection des droits humains, mais également sur l'ampleur des défis que le Conseil des droits de l'homme doit relever au cours des années à venir dans ce domaine.

Dans ce contexte, le ministre a souligné que «c'est en faisant preuve de créativité et d'innovation que nous pourrons adopter des solutions nouvelles qui permettront au Conseil de mieux jouer son rôle de conscience universelle en matière de droits de l'Homme et de renforcer encore davantage sa crédibilité», soulignant le caractère universel des droits humains. Le ministre a ajouté que «dans cet exercice, nous devons avoir comme seul objectif le renforcement de la protection effective des droits de l'Homme sur le terrain».

À ce sujet, le ministre a particulièrement relevé l'utilité de l'examen périodique universel, mécanisme d'évaluation utilisé par le Conseil des droits de l'homme pour surveiller le respect des droits humains dans tous les pays membres des Nations unies, tout en souhaitant que le Conseil suive de près, sur un rythme quasi permanent, des situations particulièrement graves et inquiétantes.

Le chef de la diplomatie a ensuite cité plusieurs cas précis où, selon lui, une intervention du Conseil lui paraît particulièrement justifiée: entre autres en Iran, dans la République démocratique du Congo, en Birmanie ou dans les territoires palestiniens occupés.

Les droits des femmes, l'importance des procédures spéciales, le combat contre la pauvreté dans le monde, le droit à l'alimentation et le combat pour l'abolition universelle de la peine de mort étaient autant de sujets que le ministre a abordés lors de son intervention.

Conférence diplomatique 2010

4 mars 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a invité à une conférence de presse le 4 mars 2010 au sujet de la Conférence diplomatique qui a eu lieu du 1er au 4 mars 2010.

Le ministre Asselborn, accompagné de Paul Duhr, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a ensuite présenté le bilan des travaux de la Conférence diplomatique.

La Conférence diplomatique 2010 a été convoquée par le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Successivement, la ministre de la Coopération au développement, Marie-Josée Jacobs, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre de la Culture, Octavie Modert, ont présenté aux chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises les grandes lignes de la politique étrangère, en mettant l'accent aussi sur la politique de coopération, de défense, d'immigration et de coopération transfrontalière. L'incidence de la culture a également été mise en évidence par une présentation des Archives nationales, du Centre national de l'audiovisuel, de l'Institut européen des itinéraires culturels et de la Fondation de Luxembourg par les directeurs respectifs, Josée Kirps, Jean Back, Michel Thomas-Penette et Tonika Hirdman. Le Premier

ministre s'est également adressé aux diplomates.

En ce qui concerne les priorités de la politique étrangère du Luxembourg, le ministre Asselborn a souligné que le Luxembourg continuerait à défendre et à promouvoir les droits humains dans le monde et maintiendrait ses efforts dans le domaine de la coopération au développement en vue d'accomplir les Objectifs du millénaire pour le développement.

Un des sujets importants de la Conférence diplomatique abordés lors d'un échange de vues était la poursuite de la campagne en vue de la candidature du Luxembourg pour un siège non-permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

Un élément central de la Conférence diplomatique 2010 dans le contexte de la crise financière et économique actuelle était la question de la promotion des intérêts économiques luxembourgeois à l'étranger. Dans ce contexte, les participants ont eu un nombre d'échanges de vues avec plusieurs acteurs du secteur économique luxembourgeois. Une journée entière était réservée à la

Les participants à la Conférence diplomatique:
(1re rangée, de g. à dr.) Jean Faltz (République tchèque, Estonie, Ukraine); Jean Welter (Espagne, Andorre); Paul Duhr, secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères; Octavie Modert, ministre de la Culture; Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères; Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense; Jean Feyder (Office des Nations unies et OMC Genève); Ronald Mayer (Conseil de l'Europe); Jean-Louis Wolzfeld (Italie, Malte, Saint-Marin)

(2e rangée, de g. à dr.): Sylvain Wagner, directeur de l'Immigration; Martine Schommer (Allemagne); Jean-Marc Hoscheit (Pays-Bas); Georges Santer (France, Monaco); Alphonse Berns (Belgique); Marc Thill (Hongrie, Slovaquie, OSCE); Hubert Würth (Royaume-Uni); Arlette Conzemius (Autriche, Slovénie, Turquie); Jean-Paul Senninger (États-Unis d'Amérique – Washington); Jean-Jacques Welfring, directeur de la Défense; Christian Braun (RP Union européenne)

(3e rangée, de g. à dr.): Marc Bichler, directeur de la Coopération et de l'Action humanitaire; Carlo Krieger (Chine, Mongolie, Pakistan); Ronald Dofing (Pologne, Lettonie); Gérard Philips (Suisse, Liechtenstein); Michèle Pranchère-Tomassini (Union européenne occidentale); Marc Courte (Inde); Marc Ungeheuer (Thaïlande, Indonésie, Laos, Malaisie, Singapour, Vietnam); Paul Steinmetz (Japon, République de Corée, Philippines); Alain de Muyser (Portugal, Cap-Vert); Sylvie Lucas (ONU, New York); Janine Finck, cheffe de la Direction du protocole et de la chancellerie

(4e rangée, de g. à dr.): Pierre Weber (Kosovo, Monténégro, Serbie); René Lauer (Nicaragua, El Salvador); Jacques Flies (Sénégal, Mali); François Knaff (New York); Georges Schmit (San Francisco); Georges Faber, directeur du Budget, des Finances, de l'Administration et du Contrôle financier des missions diplomatiques; Conrad Bruch (Grèce, Chypre, Géorgie, Roumanie); Paul Schmit, directeur des Affaires juridiques et culturelles; Georges Friden, directeur des Affaires politiques; Pierre Ferring (Shanghai); Marc Franck (Vietnam, Laos); Thierry Lippert (Cap-Vert); Roland Reiland (Burkina Faso, Niger) (© SIP/Nicolas Bouvy)

promotion du commerce extérieur du Luxembourg à travers son réseau diplomatique.

Le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont dressé un état des lieux de la situation économique actuelle du Luxembourg. Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, Serge Allegrezza, directeur du Statec, et Jean Guill, directeur général de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), ont également eu l'occasion de faire le point sur les défis actuels de leurs secteurs d'activités principaux, suivis de Carole Tompers, secrétaire générale de l'agence Luxembourg for Business, et de Fernand Grulms, directeur général de l'agence Luxembourg for Finance. Ensuite, des échanges entre le corps diplomatique et des représentants de près de 250 entreprises, essentiellement des petites et moyennes entreprises, ont eu lieu à la Chambre de commerce.

Les défis engendrés par les nouvelles modalités dans le domaine de la politique étrangère commune de l'Union européenne suite à la mise en œuvre du traité de Lisbonne étaient un autre aspect étudié par les participants à la Conférence diplomatique.

Le corps diplomatique a également été accueilli au palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales pour une réception.

Réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient au château de Senningen

26 avril 2010

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, neuf ministres des Affaires étrangères et autres personnalités de haut rang se sont réunis au château de Senningen pour un dîner de travail consacré au Moyen-Orient le 26 avril 2010.

Le dîner était coprésidé par Jean Asselborn, le président de l'International Peace Institute (IPI), Terje Roed-Larsen, et par le ministre des Affaires étrangères d'Espagne et président en exercice du Conseil de l'Union européenne, Miguel Angel Moratinos. Sur la liste des participants figuraient, parmi d'autres, les ministres des Affaires étrangères d'Autriche, du Danemark, d'Égypte, des Émirats arabes unis, d'Espagne, de Jordanie, du Portugal, de Suède, de Suisse, ainsi que le secrétaire général de la Ligue arabe et le secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

Sous le régime de la règle dite du Chatham House de la non-attribution, l'objectif de ce dîner à huis clos était de permettre dans un cadre informel et confidentiel un échange de vues sur les menaces qui pèsent sur la stabilité dans la région du golfe arabo-persique ainsi que sur la perspective d'une reprise des pourparlers indirects entre Palestiniens et Israéliens. Cette réunion a permis aux représentants européens et arabes de dresser un état des lieux des préparatifs en vue de la prochaine conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu à New York du 3 au 28 mai 2010, ainsi que de faire le point sur la situation au Proche-Orient à l'approche de la réunion du comité de suivi de l'initiative de paix arabe, qui aura lieu le 1er mai 2010.

Ces réunions, qui ont désormais lieu deux fois par an, alternativement à Luxembourg et à New York, se placent dans le cadre de la coopération entre le Luxembourg et l'IPI. Le Luxembourg entretient depuis plusieurs années des relations étroites avec l'IPI et contribue au financement de certains de ses programmes, notamment le programme de recherche sur les Nations unies et ses capacités de réaction multilatérales intitulé «Coping with crisis, conflict and change: The UN and evolving capacities for managing global crises».

Jean Asselborn à la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

3 mai 2010

En date du 3 mai 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à New York à la conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Dans son discours (page 347), le chef de la diplomatie a dressé l'état des lieux des progrès réalisés dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, soulignant les divers défis auxquels le régime de non-prolifération est confronté, tels que les crises persistantes de prolifération, la menace de voir une arme ou des matières nucléaires ou radiologiques tomber entre des mains terroristes, ainsi que le risque de voir la communauté internationale réagir trop faiblement face à ces défis qui menacent gravement la sécurité internationale.

Entrevue bilatérale de Jean Asselborn avec Ban Ki-moon, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, en marge de la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (© Ministère des Affaires étrangères)

Le ministre a dit souscrire pleinement à la vision d'un monde sans armes nucléaires, telle qu'esquissée par le président des États-Unis, Barack Obama, et il a salué vivement la conclusion récente du nouvel accord START (Strategic Arms Reduction Treaty) entre les États-Unis et la Russie, encourageant les signataires à ne pas tarder à s'engager pour réduire davantage leurs arsenaux nucléaires. Jean Asselborn a appelé toutes les puissances nucléaires à poursuivre leurs efforts en matière de désarmement nucléaire.

Le ministre a noté que «notre sécurité est de plus en plus dépendante de celle des autres. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement – qu'il soit conventionnel ou nucléaire – sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde». Dans ce contexte, il a rappelé l'initiative du Benelux, de l'Allemagne et de la Norvège au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de lancer un débat afin d'adapter le nouveau «concept stratégique de l'Alliance» à l'environnement sécuritaire actuel. En outre, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé l'espoir que des progrès substantiels seront accomplis afin de compléter la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Pour ce qui est de la non-prolifération nucléaire, le ministre Asselborn a abordé les deux cas particuliers que sont l'Iran et la Corée du Nord, États qui «ont ébranlé la confiance de la communauté internationale et portent atteinte à l'intégrité du régime du traité de non-prolifération». Il a regretté que l'Iran continue à ignorer la main tendue par la communauté internationale et poursuive ses activités nucléaires en violation des 5 résolutions du Conseil de sécurité, refusant de faire toute la transparence sur son programme nucléaire passé et présent. Il a insisté sur la nécessité pour l'Iran de respecter ses obligations.

En conclusion, le ministre a réitéré l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en tant qu'instrument de sécurité collective. «Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'un traité de non-prolifération fort permettant de prendre des mesures concrètes afin de garantir notre bien commun, à savoir la paix, la sécurité et la stabilité», a relevé le ministre.

En marge de la Conférence d'examen, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, pour un échange de vues sur l'actualité politique internationale, ainsi que ses homologues irlandais, Micheál Martin, ukrainien, Kostyantyn Gryshchenko, et nigérian, Henry Odein Ajumogobia.

Jean Asselborn à la 120e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg

11 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 120e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg le 11 mai 2010.

Lors de cette session, le Comité des ministres a fait le suivi de la Conférence à haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est tenue à Interlaken les 18 et 19 février 2010.

Les ministres ont également examiné le rapport du secrétaire général sur la réforme du Conseil de l'Europe et ils ont fait le bilan de l'action du Conseil de l'Europe suite au conflit en Géorgie.

Dans son intervention (page 362) devant le Comité des ministres, Jean Asselborn s'est montré optimiste quant au fait que le plan d'action adopté à Interlaken permettra de rendre plus efficace le système européen de protection des droits humains.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a pleinement appuyé le plan de réforme du Conseil de l'Europe du nouveau secrétaire général. Il a souligné qu'il était «confiant qu'à l'issue de la réforme, le Conseil de l'Europe, dont la mission est plus que jamais d'actualité, sera à la fois plus politique et plus efficace. Son empreinte sur les grands dossiers qui constituent aussi ses grands défis […] en sera plus marquée».

Micheline Calmy-Rey, présidente sortante du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, ministre des Affaires étrangères de Suisse, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Thorbjørn Jagland, secrétaire général du Conseil de l'Europe (© Ministère des Affaires étrangères)

Concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, rendue possible par l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, Jean Asselborn a constaté que les discussions sur le mandat de négociation de la Commission avaient bien avancé. Le ministre a noté que ces discussions «constitueront une bonne base pour une adhésion rapide».

Enfin, la situation en Bosnie-Herzégovine a été abordée. Le ministre s'est penché sur l'arrêt récent de la Cour européenne des droits de l'homme, qui exige une réforme de certains aspects de la Constitution du pays. Le ministre a noté que cet arrêt «devrait devenir le catalyseur d'une réforme en profondeur des institutions de la Bosnie-Herzégovine».

Au cours d'un déjeuner de travail informel, les ministres ont examiné en profondeur le rôle du Conseil de l'Europe dans ce pays.

Jean Asselborn au 3e forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro

27-29 mai 2010

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au 3e forum global de l'Alliance des civilisations des Nations unies à Rio de Janeiro, au Brésil, du 27 au 29 mai 2010 (page 368).

L'Alliance des civilisations a comme vocation de réduire les clivages entre peuples de différentes cultures et religions à travers la réaffirmation du respect mutuel et la mise en œuvre d'actions concertées. Créée en 2005 en tant qu'initiative conjointe des Nations unies, du président du gouvernement espagnol et du Premier ministre de Turquie, l'Alliance est née de la conviction que, pour parvenir à une paix durable, les divisions de longue date entre les cultures doivent être abordées. Ainsi, orientée vers des résultats concrets et ayant une dimension globale, elle a justement pour objectif de contribuer à une meilleure coexistence et collaboration entre les différentes cultures et religions par le biais de l'étude et de la promotion de plans nationaux et de stratégies régionales.

Ce 3e forum global de l'Alliance des civilisations, placé sous le thème «Bridging cultures, building peace», fait suite au forum d'Istanbul du mois d'avril 2009 et a été ouvert en présence de Ban Ki-moon, secrétaire général des Nations unies, Jorge Sampaio, ancien président du Portugal et haut représentant actuel de l'Alliance, Luíz Lula da Silva, président du Brésil, Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre de Turquie, et Miguel Angel Moratinos, ministre des Affaires étrangères d'Espagne.

La ville de Rio représente un lieu idéal pour des échanges culturels afin de faire face en commun aux défis complexes auxquels les sociétés se voient confrontées aujourd'hui. L'interaction des diverses communautés culturelles, religieuses et linguistiques a constitué une source indéniable d'enrichissement.

Les différentes rencontres et tables rondes qui ont eu lieu tout au long des trois journées ont été suivies par près de 3 000 dirigeants politiques, de représentants de la société civile, de fondations et d'organisations internationales, tout comme de leaders religieux. Lors des discussions, les participants ont évalué les avancements et difficultés que l'Alliance a connus depuis le forum d'Istanbul en avril 2009. Un débat a également eu lieu sur les défis futurs de l'Alliance. Les débats se sont concentrés plus particulièrement sur, d'un côté, des sujets précis comme la lutte contre l'extrémisme et la radicalisation, la refondation de l'éducation pour promouvoir le respect et la compréhension mutuelle, le développement de la société civile pour construire des sociétés inclusives, ainsi que sur la politique, la religion et la diplomatie publique. De l'autre, les moyens concrets pour renforcer le rôle du Groupe des amis de l'Alliance en vue de construire une vraie dynamique autour d'objectifs communs ont été abordés par les participants. Lors de son intervention, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a souligné l'importance du dialogue entre les différentes cultures dans

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Amr Moussa, secrétaire général de la Ligue arabe, lors du forum global de l'Alliance des civilisations (© Ministère des Affaires étrangères)

le monde, présentant l'évolution du Grand-Duché de Luxembourg d'un pays d'émigration vers un pays d'immigration avec désormais une large population de non-Luxembourgeois résidant dans le pays, tout comme les nombreux frontaliers qui contribuent à enrichir la société luxembourgeoise.

Le Luxembourg, membre du Groupe des amis de l'Alliance, a soutenu l'initiative de l'Alliance des civilisations depuis le début et contribue financièrement à cette initiative sur une base annuelle.

En marge de ce 3e forum, le ministre Asselborn a également eu des entrevues bilatérales, e.a. avec son homologue brésilien Celso Amorim. Lors de cette entrevue, il a fait le point des relations bilatérales et a eu un échange de vues sur l'actualité politique internationale, en particulier la situation en Iran.

Jean Asselborn à la Conférence de révision du statut de Rome, établissant la Cour pénale internationale

31 mai-1er juin 2010

Les 31 mai et 1er juin 2010, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à Kampala, en Ouganda, à la Conférence de révision du statut de Rome, établissant la Cour pénale internationale (CPI).

La conférence a offert, pour la première fois, l'occasion d'examiner des amendements au statut de Rome et de faire le bilan de sa mise en œuvre ainsi que de son impact depuis son entrée en vigueur en 2002. Près de 2 000 représentants d'États ainsi que d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales y ont participé.

La Conférence de révision du statut de Rome, qui a lieu du 31 mai au 11 juin 2010 à Kampala, revêt une importance à la fois politique et juridique dans le domaine de la lutte contre l'impunité, du soutien à l'État de droit et de la voie de la protection de la paix et de la justice. À l'ordre du jour figurent notamment un débat général évaluant le travail et les accomplissements de la CPI à ce jour, ainsi que des amendements concrets au statut de Rome sur les dispositions transitoires, les crimes d'agression et les armes prohibées. L'intention de cette conférence est de donner avant tout une nouvelle impulsion en faveur de l'accomplissement de l'objectif de l'universalité du statut de Rome, la communauté internationale ayant depuis longtemps aspiré à la création d'une cour internationale permanente.

Cérémonie d'ouverture de la conférence

Le 31 mai, le ministre Asselborn a pris part à la cérémonie d'ouverture de la conférence en présence du président de l'Assemblée des États parties à la CPI, Christian Wenaweser, du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, du président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni, du président de la CPI, le juge Sang-Hyun Song, du procureur à la CPI, Luis Moreno-Ocampo, et de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan.

Le Grand-Duché de Luxembourg a réaffirmé son engagement total

Jean Asselborn et Patrick Lipton Robinson, président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et le président ougandais Yoweri Kaguta Museveni (© Ministère des Affaires étrangères)

en faveur de la CPI et de la justice pénale internationale dans son ensemble. Lors de son intervention (page 370) au cours de la session plénière, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a salué les accomplissements de la CPI et a invité tous les États qui ne sont pas encore membres de la CPI à rejoindre ce mouvement destiné à rassembler l'ensemble de la communauté internationale autour d'objectifs politiques et moraux partagés. En outre, le ministre Asselborn a souligné qu'à travers une pratique politique constante des États membres, la communauté internationale accorderait l'appui qui est la condition primordiale de la conduite efficace de la mission de la CPI.

En marge de la conférence, le ministre a rencontré le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, ainsi que le président, le procureur et le greffier de la CPI, tout comme le président et le procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Patrick Lipton Robinson.

Rencontres bilatérales

Le 1er juin, Jean Asselborn a eu des rencontres bilatérales avec, entre autres, Yoweri Kaguta Museveni, et le vice-ministre ougandais des Affaires étrangères. Lors des entrevues, le ministre Asselborn a fait le point sur les relations bilatérales et s'est entretenu avec ses interlocuteurs de l'actualité politique internationale et régionale.

AGRICULTURE/ VITICULTURE/ SYLVICULTURE

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: rétrospective 2009 et perspectives 2010

11 février 2010

Le 11 février 2010, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a invité à une conférence de presse consacrée au Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique.

Actuellement, le pays compte 88 producteurs biologiques. 3601 hectares, soit 2,75% de la surface agricole nationale totale, sont exploités selon les principes de l'agriculture biologique. Malgré le nombre croissant d'exploitations biologiques, la production biologique nationale est loin de satisfaire à la demande, de sorte que le Grand-Duché se voit obligé de recourir à l'importation de produits provenant d'autres pays.

Monique Faber, responsable de la mise en œuvre du plan d'action national au sein de l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA), a retracé l'ensemble des actions organisées en 2009, tels que la publication de brochures (tant à destination des consommateurs que des agriculteurs intéressés par une conversion à l'agriculture biologique), l'organisation de soirées d'information pour les agriculteurs, la participation avec un stand d'information à

la Foire agricole, à l'Oekofoire, au Dag um Bauerenhaff à Dippach ou encore dans le cadre de l'exposition «Aus der Regioun, fir d'Regioun», organisée dans la galerie marchande de la Belle Étoile. Par ailleurs, deux forums de discussion sur les perspectives et les moyens de développement de l'agriculture biologique au Luxembourg ont été organisés, à l'issue desquels trois domaines d'action ont été définis comme devant être affinés au cours de l'année 2010. Il s'agit de la mise en place d'une organisation stratégique du marché et d'une politique de soutien du secteur de l'agriculture biologique, ainsi que de l'amélioration du fonctionnement de la chaîne alimentaire biologique.

Quant aux actions planifiées pour 2010, Monique Faber a annoncé la publication d'une étude sur la commercialisation de la viande, une semaine biologique dans les cantines scolaires des lycées et un séminaire de formation pour la restauration dans les maisons relais, et, ceci intéressera probablement le plus les exploitants agricoles, une réévaluation des primes auxquelles ont droit les producteurs biologiques.

Armand Keiser, président de l'organisation bio-Label, a présenté le Haff-Fest ainsi que le Biobaueremaart qui se tiendra tous les deux ans à la place Guillaume II. Lors du Haff-Fest, une porte ouverte a été organisée à l'exploitation biologique du Karelshaff à Colmar-Berg. En 2009, les responsables y ont accueilli Percy Schmeiser, lauréat du prix Nobel alternatif pour sa lutte contre les organismes génétiquement modifiés et Monsanto.

Raymond Aendekerk, secrétaire de bio-Label, a présenté les champs d'essais biologiques et les fermes de démonstration. Conjointement avec l'Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur (IBLA), l'ASTA a mis en place des champs d'essais sur quatre exploitations biologiques. En 2009, les essais se sont concentrés sur l'effet qu'ont des légumineuses sur l'apport en éléments nutritifs au sol, voire sur l'apport en éléments nutritifs aux plantes lors de leur culture en association avec des céréales. Une présentation officielle des champs d'essai a eu lieu en 2009 sur l'exploitation biologique du Karelshaff à Colmar-Berg.

L'ASTA finance également la mise en place d'un réseau de fermes de démonstration. Le but de ce réseau est de permettre aux intéressés (agriculteurs, étudiants, consommateurs) de visiter des exemples pratiques de la mise en œuvre du cahier des charges de l'agriculture biologique. À l'heure actuelle, six exploitations biologiques, réparties à travers le pays, montrent leur diversité de production ainsi que leur savoir-faire.

Finalement, Aender Schank, président de Demeter et gérant de Biog/Biogros, a présenté le projet «Auto-évaluation des exploitations biologiques». Dans le cadre de ce projet, les exploitants analysent les atouts et les faiblesses de leur ferme à l'aide d'un questionnaire et en débattent à l'occasion de groupes de discussion. Cette procédure leur permet d'avoir une vue plus nuancée, critique et objective sur l'état de leur exploitation et les perspectives de celle-ci.

Romain Schneider participe à la réunion de l'OCDE du Comité de l'agriculture

25-26 février 2010

Les 25 et 26 février 2010, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé à la réunion de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) du Comité de l'agriculture au niveau ministériel: «Pour un avenir durable: des politiques agricoles et alimentaires à la hauteur des défis et opportunités planétaires».

Au centre des débats figurait la détermination des défis prioritaires auxquels sera confronté le secteur agricole et agroalimentaire au cours des deux prochaines décennies. Les ministres se sont montrés, entre autres, très préoccupés des sujets tels que la sécurité alimentaire mondiale, le changement climatique et la rareté de ressources naturelles, la volatilité des prix et la transparence au niveau des filières agroalimentaires, l'évolution de la demande des consommateurs et les nouvelles aspirations de la société, la poursuite de l'innovation dans le secteur et le bon fonctionnement des marchés agricoles.

L'agriculture doit répondre aux besoins alimentaires croissants d'une population mondiale grandissante.

Une augmentation de la production mondiale de 70% est nécessaire pour faire face aux besoins alimentaires des 9 milliards d'habitants du globe terrestre en 2050.

Dans son discours, Romain Schneider a fait valoir que, même si les besoins que l'agriculture devra satisfaire se multiplient en permanence (alimentation, énergies renouvelables, entretien de l'espace naturel, production de matières premières pour des industries de plus en plus variées), le rôle primordial de l'agriculture reste cependant la production alimentaire. Les aliments devraient non seulement être disponibles en quantité suffisante, mais également respecter d'autres critères de qualité pour satisfaire les besoins naturels des êtres humains. Il incomberait ainsi à chaque intervenant, y compris le pouvoir public, d'assurer un niveau élevé de sécurité alimentaire.

Le ministre luxembourgeois a mis l'accent sur la multifonctionnalité de l'agriculture, multifonctionnalité qu'il s'agit de considérer comme une opportunité pour le secteur et, partant, de développer, d'encadrer et de soutenir. Il est convaincu que le changement climatique apporte de nouvelles opportunités pour le secteur agricole et qu'il s'agit de les saisir. Compte tenu des nombreuses tâches à assurer par le secteur agricole, le ministre Schneider a souligné «qu'il faut mettre en place des filets de sécurité garantissant un revenu minimal au producteur ainsi que des milliers d'emplois».

En guise de conclusion, Romain Schneider a souligné que la notion de développement durable serait et devrait rester à la base de toute réflexion sur l'avenir de la politique agricole et agroalimentaire.

La session du 26 février était d'abord consacrée au rôle que peuvent jouer les gouvernements nationaux et la communauté internationale dans l'amélioration de la capacité du système agricole et alimentaire mondial à saisir les opportunités à venir et à relever les défis attendus. Ensuite, les ministres ont discuté de l'apport qui pourrait être celui de l'OCDE pour cerner les problèmes et, notamment, dégager les solutions envisageables. Ils ont invité l'OCDE à intensifier leurs analyses économiques concernant le secteur agricole et agroalimentaire, surtout en ce qui concerne la volatilité des prix et la transparence du producteur au consommateur. Les ministres sont d'avis que l'OCDE, en tant qu'observateur indépendant, occupe une position privilégiée pour analyser les besoins prioritaires en matière de flux d'investissement dans les pays membres, dans le but de garantir un développement adéquat pour faire face aux nombreux défis. Les ministres ont souligné que l'agriculture pourra jouer un rôle important dans la croissance verte et ont demandé à l'OCDE de considérer à l'avenir cette option dans leur analyse.

Les gouvernements nationaux sont également sollicités pour affronter ensemble les nouveaux défis. Pour faire face aux besoins alimentaires d'une population mondiale croissante, il est inévitable d'augmenter la production de biens alimentaires ainsi que le niveau de l'efficacité, tout en respectant les critères du développement durable et la qualité des produits. Les consommateurs et tous les autres acteurs du secteur agroalimentaire, dans le respect des efforts entrepris pour la production des biens alimentaires de haute qualité, devraient être incités à éviter des déchets et des pertes dans la chaîne alimentaire et à faire respecter ainsi les aliments à leur juste valeur. L'élimination des pertes au niveau de la transformation, du transport et de la distribution aura un effet positif immédiat sur l'approvisionnement alimentaire.

En considération des nombreuses tâches à assurer par les exploitants agricoles, le ministre Romain Schneider a souligné à juste titre qu'il était nécessaire d'assurer l'encadrement adéquat des acteurs par un conseil d'appoint. En plus, l'innovation et la recherche doivent être stimulées pour assurer le développement du secteur. Par la suite, il est opportun d'assurer le transfert transfrontalier et même supracontinental des technologies et des connaissances. Le rôle que peut jouer l'OCDE à ce niveau est d'une grande importance.

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, lors de la réunion de l'OCDE (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE/ URBANISME

Jean-Marie Halsdorf accueille Pascal Gauthier, préfigurateur de l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval

3 février 2010

Le 3 février 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a accueilli Pascal Gauthier, directeur de l'Établissement public foncier de Lorraine (EPFL) et en charge de la mission de préfiguration dans le cadre de l'Opération d'intérêt national annoncée par le président de la République, Nicolas Sarkozy, pour Alzette-Belval le 8 octobre 2009.

Lors de cet entretien ont été abordées les questions concernant:

- la composition de l'équipe de préfiguration Alzette-Belval;
- la mission confiée par le gouvernement français au préfigurateur;
- la méthode envisagée par l'équipe pour répondre à la demande du gouvernement;
- les attentes et demandes du gouvernement luxembourgeois par rapport à la mission de préfiguration;
- les modalités de partenariat entre la mission de préfiguration et les autorités luxembourgeoises.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, avec Pascal Gauthier, directeur de l'Établissement public foncier de Lorraine, préfigurateur de l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval (© Ministère de l'Intérieur)

Le préfigurateur a exposé la mission qui lui a été confiée le 7 janvier 2010 lors de la visite du ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier. À cette occasion, un accord de mise en œuvre d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) sur le territoire d'Alzette-Belval a été signé.

Les travaux de préfiguration devront être finalisés endéans six mois et définiront le périmètre de l'Opération d'intérêt national, la gouvernance à mettre en place, l'outil de maîtrise d'ouvrage à créer ainsi que le projet de développement durable à dégager.

Dans ce contexte, le ministre a réitéré son soutien aux travaux de préfiguration qui correspondent aux attentes luxembourgeoises. Il a souligné que le gouvernement luxembourgeois souhaitait que les travaux, tant de préfiguration que de mise en œuvre, soient menés conjointement selon une démarche ambitieuse de plateforme d'innovation territoriale mêlant les enjeux majeurs de développement économique, social et environnemental, et ce, dans un cadre de proximité et de mixité améliorant le cadre de vie des habitants présents, tout en anticipant et en préparant le cadre de vie des nouveaux habitants. Ainsi, le ministre a tout particulièrement mis l'accent sur

l'importance que revêtent les domaines du transport, du logement et du développement économique. En effet, il s'agira de concilier cohésion sociale et cohésion économique en vue d'aboutir à une cohésion territoriale tant sur le territoire français que sur le territoire luxembourgeois.

Le préfigurateur a partagé les points de vue du ministre et a confirmé que cette démarche ambitieuse se ferait selon les principes de complémentarité et du *win-win* de part et d'autre de la frontière.

Finalement, le caractère ambitieux de la démarche conjointe a été relevé et ils ont convenu qu'il s'agissait d'un projet et d'une opportunité uniques que les gouvernements français et luxembourgeois souhaitaient mener ensemble dans un dialogue et un partenariat continus.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ AIDE HUMANITAIRE

Lancement officiel du nouveau fonds d'investissement en microfinance: Luxembourg Microfinance and Development Fund

11 mars 2010

Le 11 mars 2010 a eu lieu le lancement officiel du nouveau fonds d'investissement en microfinance: Luxembourg Microfinance and Development Fund (LMDF). Lors d'une conférence de presse, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a présenté le fonds et sa mission, alors que Georges Heinrich, directeur du Trésor, du ministère des Finances, est intervenu sur la microfinance et la place financière luxembourgeoise. Marc Elvinger, vice-président du conseil d'administration du LMDF, a, quant à lui, présenté la vision et la stratégie du fonds.

La microfinance, un grand coup de pouce

Environ 2,5 milliards d'adultes, soit un peu plus de la moitié de la population adulte dans le monde, n'ont pas accès aux services financiers formels pour emprunter ou épargner (Initiative pour l'accès financier 2009). Or, dans des périodes difficiles, la possibilité d'obtenir un petit prêt, de souscrire une assurance, de conserver ses économies en lieu sûr est d'une grande utilité pour une famille pauvre qui doit faire face à de grandes incertitudes. La microfinance offre le crédit, l'épargne et l'assurance pour aider les ménages sans ressources à surmonter leur précarité. Grâce à l'engagement du gouvernement, des acteurs de la coopération et de la place financière, le Luxembourg est devenu une force importante dans le mouvement global de la microfinance.

Le microcrédit et autres produits en microfinance

Le principe du microcrédit est de donner les moyens à une personne sans ressources, mais désireuse d'entreprendre, de mener à bien un projet. De nombreuses opportunités existent dans l'économie informelle et dans l'agriculture à petite échelle. Le microcrédit sert souvent à financer le fonds de roulement ou les petits investissements de capital en machines et équipements.

La microfinance consiste aussi à offrir d'autres services financiers fiables, justes et adaptés aux personnes exclues du système financier traditionnel, comme l'épargne, l'assurance ou le micro-leasing.

Le rôle du LMDF

Le LMDF ne s'implique pas directement auprès des personnes pauvres dans l'offre du microcrédit ou d'autres produits en microfinance, mais soutient les fournisseurs locaux et responsables de services financiers adaptés.
Il contribue ainsi à la diminution de la pauvreté dans les pays en voie de développement (Afrique, Asie et Amérique latine), tout en offrant à ses actionnaires un rendement financier palliant au moins l'inflation.

Les véhicules d'investissement commerciaux en microfinance ont augmenté de façon significative ces dernières années. La vocation sociale du LMDF implique une orientation complémentaire aux fonds existants en microfinance. Par exemple, le LMDF soutient les institutions de microfinance (IMF) plus petites et moins développées, avec des prêts d'une durée pouvant aller jusqu'à sept ans, des garanties et des investissements en capital. Le LMDF veut être un partenaire fiable en termes de financement et faciliter les produits innovants des IMF.

Le LMDF a désigné comme conseiller en investissement Appui au développement autonome (ADA), qui a plus de 15 ans d'expérience en microfinance et bénéficie d'une grande renommée dans le mouvement international de la microfinance.

L'investisseur dans le LMDF s'intéresse donc à la microfinance en tant qu'outil de développement et souscrit au double objectif du fonds: impact social et rendement financier. Le LMDF est distribué dans la plupart des grandes banques au Luxembourg. La souscription initiale de la classe C pour les investisseurs privés au prix de 100 euros par action est possible entre le 11 et le 31 mars 2010 et sur une base trimestrielle. De plus amples renseignements se trouvent sur le site www.lmdf.lu.

Les partenaires du LMDF – une alliance entre le public et le privé

La Direction de la coopération au développement du ministère des Affaires étrangères et l'ADA sont à l'origine de ce projet. Ces deux acteurs ont souscrit les actions de la classe A du fonds qui prennent en charge en première ligne pour la classe C (investisseurs privés) les pertes liées au risque d'une institution de microfinance ne pouvant plus faire face à ses obligations financières.

La classe B, réservée aux investisseurs institutionnels, a été souscrite par l'État luxembourgeois (ministère des Finances) et de nombreux acteurs de la place financière (Dexia BIL, BGL BNP Paribas, Spuerkeess, Banque de Luxembourg, Fortuna Banque, Compagnie de banque privée, Le Foyer, Etika et La Luxembourgeoise). Une grande partie de ces institutions souhaite également distribuer le fonds auprès de ses clients.

Pendant sa phase de création, le LMDF a également reçu le concours d'Elvinger, Hoss & Prussen, de la Banque et caisse d'épargne de l'État, du European Fund Administration, de BDO Audit, de KPMG et de binsfeld corporate.

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Laos

31 mai 2010

À l'occasion de la 6e commission de partenariat entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République démocratique populaire lao, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu le 31 mai 2010 Khampheng Pholsena, ministre près le Premier ministre, présidente du Comité national lao du Mékong et cheffe de l'Organisation pour l'eau et l'environnement.

Lors de cette entrevue et au cours d'une conférence de presse conjointe, les deux ministres ont notamment fait le point sur les excellentes relations de coopération que les deux pays entretiennent depuis 1997.

Marie-Josée Jacobs a félicité le Laos pour son développement économique rapide et a rappelé la volonté du Luxembourg d'appuyer le gouvernement laotien dans ses efforts en matière de réduction de la pauvreté, tout en mettant l'accent sur l'importance de toucher aussi les populations les plus défavorisées qui n'ont jusqu'ici pas encore bénéficié des fruits de cette croissance.

La ministre a rappelé que le programme indicatif de coopération (PIC) actuel couvrait les années 2007 à 2010 et comportait un budget de 35 millions d'euros. Il couvre les secteurs de la santé, du développement rural et de l'éducation, et plus particulièrement la formation professionnelle. Dans ce dernier secteur, il convient de relever la formation en matière de tourisme et d'hôtellerie, ainsi que la formation bancaire, deux domaines qui contribuent à l'essor économique du pays.

Enfin, la ministre Jacobs a souligné que l'appui à la bonne gouvernance, la lutte contre le changement climatique et l'égalité des chances constituaient également des composantes de plus en plus

importantes de la coopération entre le Laos et le Luxembourg.

Khampheng Pholsena a de son côté remercié le Grand-Duché pour son «aide très précieuse», soulignant que le Luxembourg, ce «petit pays au grand cœur», avait apporté un soutien important aux efforts du gouvernement et de la population laotien en vue de la mise en place d'un développement durable qui respecte l'équilibre entre développement économique et social, protection de l'environnement et exploitation durable des ressources naturelles.

Khampheng Pholsena a apprécié que les contributions luxembourgeoises soient en harmonie avec les priorités du gouvernement laotien dans sa lutte pour la réduction de la pauvreté, conformément notamment à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le fait que le district de Bolikhan, dans la province Bolikhamxay, ait été déclaré «sans pauvreté» constitue aux yeux de la ministre un résultat concret de ce partenariat innovateur entre le Luxembourg et le Laos.

À la fin de la conférence de presse, les deux ministres ont signé un protocole d'accord relatif au programme «Strengthening the Rule of Law through Legal University Education», visant à améliorer, d'une part, la qualité de l'enseignement à la Faculté de droit et des sciences économiques de Vientiane et, de l'autre, l'environnement académique par le renforcement des capacités institutionnelles et une mise à niveau des infrastructures et de l'équipement.

CULTURE/LANGUES

Présentation et lancement du nouveau site Internet de la Bibliothèque nationale

26 janvier 2010

Le 26 janvier 2010, la ministre de la Culture, Octavie Modert, et la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BNL) ont présenté le nouveau site Internet de la BNL, accessible via l'adresse www.bnl.lu.

La ministre de la Culture a rappelé qu'aujourd'hui, la présence des administrations publiques sur Internet était devenue une nécessité absolue, non seulement pour communiquer des informations, mais encore pour offrir aux citoyens un nombre croissant de services en ligne. La performance des sites de l'administration gouvernementale et la qualité des services en ligne qu'ils offrent sont des outils importants au service de la modernisation de la fonction publique, de la simplification administrative et de la compétitivité de l'administration publique luxembourgeoise par rapport à celle d'autres pays.

La ministre a souligné que la performance de la communication et des services en ligne était particulièrement importante pour une bibliothèque comme la BNL, qui détient des fonds très divers et considérables en volume. L'intérêt que portent aujourd'hui de grandes sociétés commerciales aux fonds des bibliothèques devrait faire comprendre à tous l'inestimable valeur que représentent leurs collections.

La promotion du patrimoine intellectuel et culturel détenu par la BNL est devenue beaucoup plus importante que par le passé. À l'ère de la société de la connaissance, où le «capital humain» sera la principale matière première de notre petit pays, il importe plus que jamais de diffuser les savoirs et la culture non seulement auprès d'une élite ou du monde de l'enseignement et de la recherche, mais encore auprès de toutes les couches de la population.

Octavie Modert s'est félicitée de la bonne coopération entre la BNL et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). En effet, la BNL a opté pour la réalisation de son nouveau site pour le système Fiona acquis par le CTIE pour les besoins de l'administration luxembourgeoise.

Le nouveau site de la BNL répond aux objectifs suivants:

- accroître la visibilité de ses collections et services;
- offrir davantage d'informations sur ces collections et services;
- présenter ces informations de façon plus structurée;
- offrir un site flexible avec de nombreuses possibilités de navigation.

Pour réaliser ces objectifs, les collaborateurs de la BNL ont essayé systématiquement de se placer du point de vue de l'usager, qu'il s'agisse d'une personne peu

www.bnl.lu

habituée à la recherche en bibliothèque, d'un lecteur nouvellement inscrit à la BNL ou d'un habitué de la bibliothèque. La page d'accès et les menus ont été configurés de manière à permettre de trouver l'information recherchée si possible en un seul clic. Le contenu du site n'a pas seulement pour objet de fournir des informations plus détaillées que par le passé, mais également d'aider le lecteur à identifier le document recherché et à le consulter, voire à utiliser les services offerts par la BNL – tels que le prêt, le prêt international, la réservation d'ouvrages en ligne, le service ISBN (International Standard Book Number) ou ISMN (International Standard Music Number) –, ou encore à renseigner l'éditeur sur les services du dépôt légal.

Parmi les nouveaux services offerts par la BNL, il convient de mettre en évidence:

- le service RSS qui, sur demande, renseigne automatiquement sur les nouveautés à la BNL;
- des formulaires qui peuvent être remplis et renvoyés en ligne;
- un service de renseignement plus personnalisé et plus spécialisé, les utilisateurs trouvant en ligne, à côté de la description des services ou collections, les noms des responsables respectifs.

Enfin, le nouveau site reposant sur un Content Management System (CMS) devrait faciliter à la BNL sa maintenance et sa mise à jour.

Octavie Modert assiste à l'inauguration de l'antenne de l'Institut européen des itinéraires culturels à la Casa Luxemburg à Sibiu

19 mai 2010

Le 19 mai 2010, Octavie Modert, ministre de la Culture, a inauguré à la Casa Luxemburg à Sibiu/ Hermannstadt, en Roumanie, avec le secrétaire d'État au Patrimoine du ministère de la Culture de Roumanie, Vasile Timis, le Centre de ressources des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, en compagnie de la présidente de l'Institut européen des itinéraires culturels, Erna Hennicot-Schoepges.

Ce centre comprend une documentation complète sur le programme des itinéraires culturels, une

bibliothèque de base, un secteur librairie spécialisé, un accueil compétent par une personne ayant été formée à l'Institut européen des itinéraires culturels sis à Luxembourg. Il constitue le siège de l'information spécifique à certains itinéraires qui peuvent concerner la Roumanie ainsi que l'Europe du Sud-Est et au-delà.

Lieu d'information, il deviendra également un lieu de rencontre et de formation pour les porteurs d'itinéraires culturels des zones stratégiques mentionnées ci-dessus.

Le Centre de ressources des itinéraires culturels constitue la première antenne de l'Institut établi au Luxembourg et donnera également une vitrine supplémentaire à la collaboration du Luxembourg avec Sibiu.

Ont assisté à l'ouverture de ce centre la présidente de l'Institut luxembourgeois, Erna Hennicot-Schoepges, Klaus Johannis, maire de Sibiu, Guy Dockendorf, premier conseiller de gouvernement, Michel Thomas-Penette, directeur de l'Institut européen des itinéraires culturels de Luxembourg, ainsi que Mihai Dragomir, président de l'ASBL Mioritics assurant la direction de l'antenne, Kilian Dörr, pasteur de l'église évangélique de Sibiu gérant la Maison, Iulia Dangulea, conseillère au secrétariat d'État au Tourisme roumain, Mariana Nitelea, directrice du Centre d'information du Conseil de l'Europe à Bucarest, et Jean-Marc Reding.

Dans son allocution, la ministre luxembourgeoise a rappelé tout l'intérêt que revêt l'ouverture de ce centre aujourd'hui: «Par temps de crise, le moment n'est pas venu de se résigner, ni de ne pas investir dans la culture et en l'espèce, à travers elle, dans nos relations mutuelles. Cela ne se fait pas par un investissement opulent et ostentatoire, mais notre coopération se caractérise par son caractère durable, ses actions réfléchies et ses activités résolument tournées vers l'avenir. Notre présence à Sibiu est naturelle et continue. Partageons maintenant notre bonne collaboration bilatérale roumano-luxembourgeoise, en en faisant bénéficier toute une région, un pays, et bien au-delà.

Par temps de crise, le moment n'est pas venu d'un repli sur soi ou d'ajouter une crise identitaire dont on voudrait parfois que l'Europe signe responsable. Bien au contraire: c'est l'occasion d'un engagement plus prononcé encore pour resserrer les liens entre nos populations, nos pays, nos régions et au-delà: prenons appui sur notre histoire, sur notre patrimoine, et surtout sur les gens, les habitants, les ressources des êtres humains. Les ambitions vont au-delà de la découverte du patrimoine des voisins proches ou lointains, elles vont vers la découverte du voisin. Car culture est synonyme de partage, d'une meilleure compréhension mutuelle par la rencontre, par le dialogue, donc de tolérance!

Se réunir pour parler par temps de crise du tourisme culturel, des loisirs et voyages des Européens, comme nous le faisons durant ces journées d'inauguration, est loin d'être futile: ce ne l'est pas,

Octavie Modert lors de l'inauguration de l'antenne de l'Institut européen des itinéraires culturels à la Casa Luxemburg à Sibiu (© Ministère de la Culture)

car le programme qui nous réunit aujourd'hui et qui a été initié par le Conseil de l'Europe, il y a 23 ans déjà, ne cherche pas simplement à améliorer la qualité des loisirs des Européens. Les itinéraires culturels et le tourisme fondé sur la culture peuvent apporter une bouffée d'oxygène dans un cadre de développement local où l'économie durable dialogue étroitement avec la culture. Les itinéraires servent le tourisme interne autant que le tourisme réceptif externe. Sachons être fiers de nos propres richesses.

Ce n'est pas futile, car l'Europe des valeurs a réinventé avec les itinéraires culturels le tourisme lent, le tourisme de qualité, au contenu, le tourisme vert, la reprise en compte du tourisme social et éthique.

Aujourd'hui, l'Europe est un espace traversé de nouveau de grandes routes et itinéraires culturels qui contribuent au rapprochement des peuples, avec la vocation d'encourager une prise de conscience de la citoyenneté européenne fondée sur la culture.»

En marge de cette inauguration, Octavie Modert s'est concertée avec le secrétaire d'État à la Culture roumain sur les relations et projets bilatéraux. Elle a eu une entrevue avec le maire de Sibiu sur la poursuite de la collaboration entamée avant 2007 pour la capitale européenne de la culture commune entre le Luxembourg et Sibiu. Les projets culturels à venir dans ce contexte sont des résidences d'artistes à Sibiu, à savoir celle des deux artistes luxembourgeoises Martine Feipel et Sarah Schleich, qui seront, dans les mois à venir, en résidence à la Casa Luxemburg, et celle de l'acteur luxembourgeois Daniel Plier, qui sera en résidence à partir de septembre 2010 au théâtre Radu Stanca de Sibiu. Ce dernier entretient d'ailleurs des relations très suivies avec le Théâtre de la Ville d'Esch et le Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

Octavie Modert assiste à la présentation de la Fête de la musique

10 juin 2010

Sur invitation de la ministre de la Culture, Octavie Modert, et de l'ASBL Fête de la musique, de nombreux acteurs culturels et partenaires de la Fête de la musique ainsi que la presse ont assisté le 10 juin 2010 à la présentation du programme de l'édition 2010 du coordinateur national, Damiano Nigro. Du 18 au 21 juin, 221 concerts tous genres confondus auront lieu dans une vingtaine de communes du Grand-Duché (programme et liste des partenaires sur www.fetedelamusique.lu).

À l'heure du 10e anniversaire de la Fête de la musique au Luxembourg, Bob Krieps, président de l'ASBL Fête de la musique, a dressé un court bilan qui a porté sur les débuts très difficiles du projet.

C'est en février 2000 que le ministère de la Culture a adhéré à l'association et au réseau Fête européenne de la musique. Ce partenariat musical et culturel implique l'organisation annuelle de la Fête de la musique en date du 21 juin. Ce réseau s'appuie à la fois sur des opérateurs professionnels et sur la volonté politique des États membres de bâtir progressivement une manifestation musicale européenne, fondée sur de vrais partenariats et une grande exigence culturelle et destinée à tous les publics.

Malgré des délais très courts, l'ASBL Backline! avait répondu favorablement à l'invitation du ministère de la Culture. En collaboration avec ce dernier ainsi qu'avec le Luxembourg City Tourist Office, la Kulturfabrik d'Esch-sur-Alzette et d'autres administrations communales, l'ASBL Backline! avait organisé pour la première fois la Fête européenne de la musique au Grand-Duché de Luxembourg. Dans ce contexte, il faut néanmoins rappeler les activités de l'Union Grand-Duc Adolphe et la Ville de Dudelange qui, bien avant la signature officielle de la charte européenne, avaient organisé individuellement la Fête de la musique au Grand-Duché de Luxembourg.

Pour garantir une dimension nationale et européenne à cette manifestation, il avait été décidé en avril 2001 de créer une ASBL Fête de la musique – Luxembourg. Cette association a comme objectif principal la coordination et la promotion de cet événement.

La ministre Octavie Modert a félicité le président et toute l'équipe de l'ASBL d'avoir su développer de façon spectaculaire cette fête dédiée à la grande «famille de la musique». Bien que la musique soit le domaine le plus populaire et le mieux développé au Grand-Duché, il n'est pas facile de convaincre les

membres des fanfares, harmonies et chœurs, entre autres, de jouer leur musique dans la rue à la veille de la fête nationale. Mais le pari a été tenu et la ministre de la Culture en est fière, surtout que de plus en plus de musiciens, tous âges confondus, montrent leurs talents et jouent sur les places publiques, dans les centres culturels, les hôpitaux, les maisons de retraite et les écoles en ces quatre jours de fête.

À la fin de la conférence de presse, la ministre de la Culture a eu l'honneur de couper le gâteau d'anniversaire et de dévoiler la campagne «10 ans Fête de la musique» affichée pendant trois semaines sur les autobus partout dans le pays.

DÉFENSE

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN

4-5 février 2010

Jean-Marie Halsdorf a participé à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN à Istanbul, en Turquie, les 4 et 5 février 2010.

Au centre des discussions des ministres lors du dîner de travail du 4 février figurait la question des ressources et du programme de transformation de la défense. Les ministres se sont mis d'accord dans ce contexte sur un paquet de mesures pour assurer l'équilibre budgétaire de l'Alliance. L'importance de projets collectifs multinationaux, permettant aux alliés de mettre en commun certaines ressources et de partager leurs moyens, a de nouveau été soulignée. Une attention plus particulière sera désormais portée à la lutte contre les engins explosifs improvisés, sur l'encadrement médical des forces déployées et sur l'augmentation de la disponibilité des hélicoptères en mission.

Les discussions sur la transformation se sont poursuivies le 5 février. Les ministres se sont penchés sur les projets visant à améliorer les capacités de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour relever les défis futurs et actuels. La force de réaction de l'OTAN (NRF) était également à l'ordre du jour des ministres.

Les ministres ont examiné la situation au Kosovo et se sont félicités des progrès considérables réalisés au cours des derniers mois – une *success story,* comme l'ont souligné de nombreux intervenants –, notamment du passage de la KFOR au stade numéro 1 (Gate 1). Ceci se traduit par une structure plus légère et plus souple ainsi que par une adaptation des effectifs à 10 000 militaires, permettant ainsi à cette force de l'OTAN de continuer à jouer son rôle et de garantir un environnement sûr au Kosovo.

Les ministres des pays membres de l'OTAN ont ensuite débattu – avec leurs partenaires de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), le ministre afghan de la Défense, Abdul Rahim Wardak, le ministre afghan de l'Intérieur,

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, en discussion avec James Stavridis, supreme allied commander *Europe (© OTAN)*

Mohammed Hanif Atmar, et le représentant spécial des Nations unies en Afghanistan, Kai Eide – de la mise en œuvre des plans résultant de la récente conférence de Londres sur l'Afghanistan.

En marge de la réunion de l'OTAN, les sept pays partenaires du programme A400M (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Royaume-Uni, Turquie) se sont réunis à Istanbul pour faire le point sur les négociations en cours.

Jean-Marie Halsdorf au quartier général de l'opération EU Navfor Atalanta à Northwood

10 février 2010

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, s'est rendu le 10 février 2010 au quartier général de l'opération de l'Union européenne, EU Navfor Atalanta, à Northwood, au Royaume-Uni, où il a été reçu par l'amiral Peter Hudson, commandant de l'opération. Il était accompagné des députés Félix Eischen, Marc Angel et Félix Braz, membres de la commission parlementaire des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration.

L'amiral Hudson a effectué une visite guidée du nouveau bâtiment du quartier général. Pendant la visite, la délégation a eu une présentation sur l'opération et sur les activités d'EU Navfor dans la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Elle a aussi pu visiter le Joint Operations Centre (JOC), qui héberge également le Maritime Security Centre – Horn of Africa (MSCHOA). Le ministre Halsdorf a pu rencontrer plusieurs membres du personnel provenant de 16 pays de l'Union européenne ainsi que les représentants civils des entreprises marchandes qui travaillent au sein du MSCHOA.

Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et l'amiral Peter Hudson lors de la visite d'EU Navfor Atalanta (© Guy Jallay/wort.lu 2010)

Le ministre de la Défense s'est félicité des contributions positives des différents acteurs sur le terrain ainsi que de la bonne coopération entre eux, ce qui a mené au succès d'Atalanta. L'amiral Hudson a déclaré: «Je suis enchanté par la visite du ministre Halsdorf, le premier haut responsable politique à visiter nos nouvelles installations, et je souhaite le remercier pour les avions de reconnaissance que le Luxembourg a mis au profit de l'opération, car il s'agit ici d'une contribution inestimable dans la lutte contre la piraterie.» Dans ce contexte, le ministre Halsdorf a indiqué que le Luxembourg envisageait activement de prolonger cette contribution de six mois.

Depuis le 1er octobre 2009, le Luxembourg participe à l'opération de l'Union européenne EU Navfor Atalanta par la mise à disposition de deux avions de reconnaissance de l'entreprise luxembourgeoise CAE Aviation. Ces avions opèrent à partir des Seychelles. Un officier de l'armée est également déployé à Northwood depuis le 1er janvier 2010. Dans la mesure où il faut approcher le phénomène de la piraterie de façon globale, le Luxembourg contribue également à un fonds des Nations unies visant à bâtir les institutions de sécurité en Somalie.

L'opération EU Navfor Atalanta a pour but principal d'escorter les navires du Programme alimentaire mondial (PAM), de protéger les embarcations vulnérables dans le golfe d'Aden et l'océan Indien, ainsi que de contribuer à la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie.

ÉCONOMIE

Nouveau film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg

7 janvier 2010

Le 7 janvier 2010, le gouvernement luxembourgeois (ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, ministère des Classes moyennes et du Tourisme, Service information et presse) et ses partenaires ont présenté le nouveau film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg *Is it true what they say about Luxembourg?*

Le lancement du film a eu lieu en présence de Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (page 289), et de Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme (page 290).

Jeannot Krecké s'est félicité de la coopération exemplaire entre les divers partenaires interinstitutionnels, sans laquelle ce projet n'aurait pu voir le jour. «Le but de ce film n'est pas d'être informatif, mais de sensibiliser, de susciter l'intérêt et la curiosité», a indiqué le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur qui, lors de ses voyages de promotion du pays à l'étranger, avait constaté l'insuffisance du matériel de promotion à disposition et avait par la suite donné le coup d'envoi à ce projet coopératif.

Françoise Hetto-Gaasch, pour sa part, a salué le fait que le tourisme, une branche importante de l'économie luxembourgeoise, se soit associé dès le début à cette initiative. Elle a relevé par ailleurs l'approche innovatrice qui consiste à promouvoir le pays non plus de façon sectorielle, mais comme une entité. C'est d'ailleurs l'approche qu'adoptera le ministère du Tourisme dans sa future promotion touristique du Grand-Duché. Le pays sera présenté comme une destination touristique globale plutôt que par région touristique.

Présentation du film Is it true what they say about Luxembourg?, *en présence de nombreuses personnalités telles que (1re rangée, de g. à dr.) Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme; (2e rangée, de g. à dr.) Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural; Pierre Mores, maréchal à la cour grand-ducale; Lydia Mutsch, bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette; Paul Helminger, bourgmestre de la Ville de Luxembourg; et Fernand Kartheiser, député (© SIP/Nicolas Bouvy)*

L'objectif du film est de renverser les stéréotypes sur le Luxembourg et de présenter le pays tel que le vivent aujourd'hui un grand nombre d'habitants, de visiteurs et d'investisseurs. Chaque clip vidéo présente l'une des multiples facettes du pays. Contestant les idées reçues, les films invitent à découvrir pourquoi l'unique grand-duché au monde vaut le détour d'une visite, un séjour prolongé, voire un investissement à long terme.

Le projet se compose de dix clips vidéo différents, d'après le concept élaboré par le réalisateur Thomas Neunreither. L'ensemble des clips est accessible sur la plateforme www.promoteluxembourg.com, qui invite le grand public tout comme les chargés de la communication à regarder, à partager, à télécharger ou à utiliser ces clips vidéo à des fins promotionnelles.

Le besoin de promouvoir le Luxembourg d'une façon cohérente a mené différentes institutions et

acteurs à collaborer. Les partenaires suivants ont uni leurs forces afin de donner vie au projet:

- Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur;
- Ministère des Classes moyennes et du Tourisme;
- Luxembourg for Business;
- Luxembourg for Finance;
- Chambre de commerce;
- Ville de Luxembourg;
- Ville d'Esch-sur-Alzette;
- Commission de promotion des vins et crémants de Luxembourg;
- Service information et presse du gouvernement;

en collaboration avec Broadcasting Center Europe.

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie, au séminaire «Luxembourg and India: a profitable joint-venture» (© SIP/Luc Deflorenne)

Mission de promotion économique de Jeannot Krecké en Inde

9-13 janvier 2010

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a séjourné en Inde du 9 au 13 janvier 2010 pour une mission de promotion économique. Accompagné d'une délégation de représentants d'entreprises luxembourgeoises, Jeannot Krecké s'est rendu à Delhi et à Kolkata. Il était également à Bombay le 13 janvier afin de promouvoir le Luxembourg et de renforcer les relations économiques avec ce pays dont le marché présente des opportunités immenses pour les entreprises luxembourgeoises.

À Delhi, le ministre s'est rendu à l'Auto Expo, une des plus grandes foires automobiles mondiales, qui compte plus de 2 000 exposants et 1,8 million de visiteurs. Le Luxembourg y était représenté par le biais d'un stand regroupant ArcelorMittal, Ceratizit, CTI Systems, IEE et VIP Products. Il s'agissait de la première participation luxembourgeoise à une foire organisée dans ce pays, dont le marché automobile offre des opportunités uniques. En effet, l'Inde, 5e constructeur automobile mondial, exporte chaque année quelque 40 000 voitures et son secteur automobile a connu une croissance de 30% entre 2008 et 2009.

Jeannot Krecké a rencontré le ministre du Gaz et du Pétrole, Murli Deora, et le ministre des Énergies renouvelables, Farooq Abdullah, pour des entretiens sur la politique énergétique. Il a notamment été question de l'après-Copenhague. Jeannot Krecké a également rencontré son ami de longue date, Kamal Nath, ancien ministre du Commerce indien et actuellement en charge du portefeuille des Routes et Infrastructures.

Dans les trois villes, des séminaires présentant les atouts du Luxembourg et vantant la qualité de ses entreprises étaient organisés par Luxembourg for Business et la Chambre de commerce indienne.

À Delhi, c'est devant plus de 130 hommes d'affaires et repré-

sentants de la presse indienne que le ministre a brossé un portrait des relations économiques indo-luxembourgeoises et a expliqué comment le Luxembourg était la porte d'entrée idéale vers le marché européen. Les séminaires ont également été l'occasion de présenter le Luxembourg à l'aide du nouveau film promotionnel du Luxembourg. C'était la première fois que ce film était présenté à l'étranger.

En marge de ces séminaires, de nombreux rendez-vous bilatéraux entre des entreprises luxembourgeoises et des entreprises indiennes ont également eu lieu.

Mission de prospection économique aux États-Unis

29 mars 2010

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a tenu le 29 mars 2010 une conférence de presse à l'issue de la mission de prospection économique aux États-Unis, effectuée avec S.A.R. le Grand-Duc héritier du 20 au 27 mars.

Jeannot Krecké a souligné que les voyages de prospection devenaient de plus en plus importants pour faire connaître le Luxembourg à l'étranger et pour lui donner une image remarquable dans le monde des affaires. En termes de prospection, il est indispensable d'aller visiter des entreprises dans les pays cibles, d'un côté, pour approfondir les relations existantes et, de l'autre, pour faire de la prospection auprès de nouveaux investisseurs.

Lors de cette mission de cinq jours, la délégation a visité 14 contacts dans quatre villes différentes de la côte ouest.

À San Francisco, la délégation a visité l'entreprise Zynga, qui est aujourd'hui le numéro 1 mondial des jeux sociaux en ligne, et a rencontré leur *chief executive officer* Mark Vranesh. De plus, un *memorandum of understanding* a été signé entre WaferGen Biosystems et le gouvernement luxembourgeois en vue d'une implantation de quartiers généraux européens au Luxembourg.

Afin de soigner les bonnes relations avec un certain nombre d'entreprises américaines établies au Luxembourg, la délégation luxembourgeoise a rendu visite aux directions générales d'Avery Dennison, d'Airtech, d'Amazon et de Rovi. Lors de sa visite à Phoenix, le ministre a aussi rencontré le Dr Jeffrey Trent de TGen, l'institut américain impliqué dans la nouvelle biobanque luxembourgeoise (Integrated Biobank of Luxembourg – IBBL).

Suivant les étapes, la délégation était composée, outre des agents du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, de représentants du ministère d'État/Service des médias et des communications, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des centres de recherche publics, de l'Université du Luxembourg, de l'IBBL et de l'Institute of Biomedicine.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en compagnie d'Alnoor Shivji, président et chief executive officer *de WaferGen Biosystems (© 2010 WaferGen Biosystems)*

Jeannot Krecké assiste au baptême du porte-conteneurs OOCL Luxembourg Geoje en Corée du Sud

30 avril 2010

En marge de son voyage à Shanghai pour l'ouverture du pavillon luxembourgeois dans le cadre de l'Exposition universelle 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, s'est rendu en Corée du Sud pour assister à la cérémonie de baptême de l'Orient Overseas Container Line (OOCL) Luxembourg, qui a eu lieu sur l'île de Geoje, près de Busan, le 30 avril 2010.

L'OOCL Luxembourg est un porte-conteneurs d'une longueur de 323 mètres (3 terrains de football alignés) et il dispose d'une capacité de transport de 8063 TEU. Le navire, qui appartient au groupe OOCL de Hong Kong, est le seizième d'une série de seize navires du même type construits aux chantiers navals de SHI Samsung Heavy Industries (SHI) sur l'île de Geoje.

OOCL est leader mondial dans le transport de conteneurs et les services de logistique y relatifs. Le groupe opère une flotte de 150 navires de différents types, dont les plus grands sont l'OOCL Luxembourg et ses 15 *sister-ships.*

CC Tung, président et *chief executive officer* d'OOCL, a expliqué dans son discours que la décision de donner le nom de Luxembourg au dernier navire de la série avait été prise en reconnaissance de l'appui de différentes administrations au Luxembourg dans le cadre de la mise en place de structures de financement pour les navires au Grand-Duché.

Photo de groupe devant l'OOCL Luxembourg: (de g. à dr.) Ken Cambie, chief financial officer *du groupe OOCL; Paul Steinmetz, ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg au Japon; Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; CC Tung, président et* chief executive officer *d'OOCL; I.S. Roh, président et* chief executive officer *de Samsung Heavy Industries; et SY Bae, président et directeur général de Samsung Heavy Industries – Shipyards (© OCCL)*

À l'issue des cérémonies, Jeannot Krecké n'a pas caché sa satisfaction: «OOCL est un groupe à la renommée mondiale et nous sommes fiers que le navire que nous avons baptisé aujourd'hui exportera le nom Luxembourg dans les plus grands ports du monde. En outre, et c'est une des activités du registre public maritime, le financement de navires marchands constitue un créneau de diversification des activités de la place financière du Luxembourg. Lors de la cérémonie, nous avons également rencontré les responsables de Samsung, groupe qui à lui seul représente 20% du PIB de la Corée du Sud. Ces contacts nous permettront, je l'espère, d'avoir de nouvelles opportunités, par exemple avec la branche assurances du groupe.»

Présentation du rapport 2010 de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg

10 mai 2010

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, ont participé à la présentation de l'étude économique périodique du Luxembourg par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui a eu lieu le 10 mai 2010.

Tous les deux ans, l'OCDE publie un rapport sur la situation économique et les politiques poursuivies dans chacun de ses pays membres. L'Observatoire de la compétitivité du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a assisté l'OCDE dans la préparation du rapport et a organisé les missions techniques et politiques nécessaires. L'étude porte sur la situation économique et les politiques publiques susceptibles d'améliorer les performances de l'économie à long terme. La responsabilité du contenu de l'étude réside auprès du secrétariat de l'OCDE.

L'étude 2010 de l'OCDE a eu comme thème structurel le marché du travail. Bob Ford, *deputy director* de la Country Studies Branch auprès de l'OCDE, a présenté le rapport 2010. Ce dernier comporte quatre chapitres, dédiés à la situation macroéconomique, aux réformes structurelles, au marché du travail et à la place financière.

Le rapport constate que la position compétitive du Luxembourg s'est dégradée en termes de coût salarial unitaire. Ainsi, l'OCDE propose notamment d'indexer les salaires non plus sur l'échelle mobile des salaires actuellement en vigueur, mais plutôt sur l'inflation sous-jacente, donc sur un indice des prix purgé des éléments volatiles, comme par exemple les produits énergétiques. Ensuite, un assainissement budgétaire s'impose selon l'OCDE pour rétablir les finances publiques. De plus, le rapport recommande une réforme de la gestion des administrations publiques et de la fonction publique et se prononce également en faveur d'une concurrence plus forte sur le marché des produits et une politique de concurrence plus dynamique.

Au niveau des politiques d'emploi et de travail, l'OCDE recommande d'augmenter les incitations au travail par la réduction progressive des taux de remplacement du chômage et la réforme de l'Administration de l'emploi (ADEM). Une réduction progressive des taux de remplacement du chômage et de la générosité des prestations sociales s'avère nécessaire. L'OCDE recommande d'améliorer l'efficacité du salaire social minimum, tout en mettant en place un conseil indépendant du salaire minimum. Finalement, la réforme du système des retraites est incontournable au Luxembourg.

Mission de promotion économique en Arabie saoudite

16-20 mai 2010

Du 16 au 20 mai 2010, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une mission de promotion économique en Arabie saoudite.

Témoignant d'un intérêt certain dans ce domaine, plus de 30 entreprises luxembourgeoises issues du secteur des services bancaires et financiers, mais également de l'industrie, ont accompagné S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur.

Cette visite officielle en Arabie saoudite, la seconde en deux ans, s'est inscrite dans la volonté affichée du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur de renforcer ses activités de promotion économique au Moyen-Orient.

Dans la soirée du 16 mai, S.A.R. le Grand-Duc héritier ainsi que Jeannot Krecké ont été reçus en audience par S.M. le roi d'Arabie saoudite, Abdallah Ben Abdelaziz Al-Saoud, avec lequel ils ont pu échanger quelques points de vue sur la situation mondiale, dans une ambiance chaleureuse et cordiale.

Le 17 mai, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont rencontré le gouverneur de Riyad, S.A.R. le prince Salman bin Abdul-Aziz al Saoud.

Par la suite, la délégation officielle luxembourgeoise a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre du Pétrole et des Ressources minérales, Ali bin Ibrahim al-Naimi. Cette réunion a été l'occasion de présenter de part et d'autres les préoccupations liées à la production mondiale de pétrole, les questions d'approvisionnement ainsi que le développement de sources alternatives d'énergie.

S.A.R. le Grand-Duc héritier a ensuite ouvert les séminaires économique et financier organisés par Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, alors que Jeannot Krecké a délivré son message d'ouverture et de coopération entre le Luxembourg et l'Arabie saoudite. Ces séminaires ont donné l'occasion au Luxembourg de présenter ses atouts à la communauté d'affaires saoudienne et ont permis aux entreprises luxembourgeoises de nouer des premiers contacts avec leurs homologues saoudiens.

Le 18 mai, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont participé à une conférence internationale organisée par Euromoney. S.A.R. le Grand-Duc héritier y a prononcé un discours d'ouverture devant un parterre international de très haut niveau.

Après le colloque, le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké ont eu une réunion de travail avec le ministre des Finances d'Arabie saoudite portant sur la conclusion d'un accord de non-double imposition et d'un accord aérien. Ce fut également l'occasion pour évoquer la situation économique internationale et les défis auxquels les économies occidentales doivent faire face.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké ont également rencontré le ministre du Commerce et de l'Industrie, Abdallah bin Zaynal Ali Reza. Les échanges entre les délégations saoudienne et luxembourgeoise ont principalement porté sur les moyens de développer davantage les relations économiques et commerciales entre les deux pays.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique à Shanghai

30 mai-3 juin 2010

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont effectué une mission économique à Shanghai du 30 mai au 3 juin 2010.

À cette occasion, ils ont visité le pavillon du Luxembourg ainsi que d'autres pavillons nationaux sur le site de l'Exposition universelle 2010. Ils ont également rencontré des dirigeants d'un certain nombre de grandes entreprises chinoises.

Le 30 mai, un accord de coopération a été signé entre ArcelorMittal et China Europe International Business School (CEIBS) au pavillon du Luxembourg, en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké. Cet accord est le premier signé entre une entreprise luxembourgeoise et CEIBS, école de gestion et de commerce fondée par le gouvernement chinois avec l'Union européenne en 1995.

Le musicien luxembourgeois André Mergenthaler, présent à Shanghai dans le cadre du programme culturel du pavillon, a donné un récital de violoncelle en marge de la cérémonie de signature.

Le 31 mai, S.A.R. le Grand Duc héritier, en sa qualité de président honoraire du Board of Economic Development et de Luxembourg for Business, a ouvert le séminaire réunissant les directeurs des Luxembourg Trade and Investment Offices du monde entier. Jeannot Krecké, président de ces deux entités, est intervenu lors de ce séminaire, avec des académiciens des universités de Tongji à Shanghai et de CEIBS. Le séminaire de formation a eu lieu dans le pavillon du Luxembourg pendant une semaine, au cours de laquelle les participants ont rendu également visite à quelques entreprises chinoises.

Le 1er juin, la délégation luxembourgeoise, qui comprend notamment les directeurs des Luxembourg Trade and Investment Offices dans le monde, a eu un échange de vues sur la promotion du Grand-Duché de Luxembourg avec les grandes firmes en *consulting* implantées au Luxembourg et en Chine.

Le 2 juin, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre Jeannot Krecké se sont rendus au nouveau centre de R & D d'Huawei Technologies à Shanghai, qui emploiera quelque

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, en compagnie de Guo Ping, chief strategy officer *d'Huawei, au pavillon luxembourgeois (© Consulat général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai)*

8 000 chercheurs d'ici quelques mois. Le fournisseur de réseaux pour opérateurs télécom Huawei emploie actuellement 30 salariés au Luxembourg.

La délégation a également rencontré les dirigeants de Shanghai Automotive Industries Corporation (SAIC) et visité l'usine de production automobile de la joint-venture entre SAIC et General Motors à Shanghai Pudong. Elle a ensuite rendu visite au pavillon SAIC-GM à l'Exposition universelle.

Avec Yuriko Matsuno, directeur du Trade and Investment Office de Tokyo, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké ont rencontré les dirigeants de la filiale de Fanuc Robotics à Shanghai lors de leur visite du Shanghai Joint Corporate Pavilion.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont également eu une réunion avec China Cargo, compagnie de fret aérien reliant Shanghai à Luxembourg trois fois par semaine.

Un dîner avec de grandes entreprises chinoises implantées au Luxembourg – telles que les banques Bank of China et Industrial and Commercial Bank of China, la société Huawei Technologies et la compagnie de fret aérien Yangtze River Express – ainsi qu'avec des entreprises en train de s'établir au Grand-Duché a permis de renforcer les liens avec leurs dirigeants respectifs.

Le 3 juin, Jeannot Krecké a tenu un discours sur l'économie luxembourgeoise et européenne à l'université de Tongji. Cette université collabore avec l'Université du Luxembourg depuis 2007 dans le domaine du management des affaires. Plusieurs étudiants de l'université de Tongji sont d'ailleurs volontaires au pavillon du Luxembourg et iront poursuivre leurs études au Luxembourg en automne 2010.

S.A.R. le Grand-Duc héritier a également participé à la célébration du millionième visiteur du pavillon du Luxembourg. M. et Mme Ding ont reçu un cadeau des mains de S.A.R. le Grand-Duc héritier.

Enfin, la délégation a assisté à un événement organisé par l'entreprise Paul Wurth pour ses clients chinois.

Le musicien André Mergenthaler au pavillon luxembourgeois (© Consulat général du Grand-Duché de Luxembourg à Shanghai)

Débat d'orientation sur les propositions gouvernementales de maintien et de développement de la compétitivité et de l'attractivité générale du Luxembourg

30 juin 2010

Jeannot Krecké, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, a participé à la Chambre des députés à la séance publique du 30 juin 2010 réservée au débat d'orientation sur les propositions gouvernementales de maintien et de développement de la compétitivité et de l'attractivité générale du Luxembourg pour les acteurs économiques présents et pour les futurs investisseurs potentiels.

Jeannot Krecké a rappelé que le monde bougeait vite et que les défis à long terme, comme la mondialisation, s'intensifiaient. Le Luxembourg dispose de nombreux atouts, mais aujourd'hui, le pays doit affronter une période de transformation afin de surmonter les conséquences de la crise, ses faiblesses structurelles et l'intensification des défis mondiaux.

Le ministre a insisté sur le fait que les propositions gouvernementales étaient destinées à assurer, maintenir, développer et commercialiser la compétitivité et l'attractivité générale du Luxembourg pour les acteurs économiques présents et les nouveaux investisseurs potentiels. Jeannot Krecké a relevé le fait que faire face aux défis qui se posent ne pouvait cependant pas se résumer à la seule diminution des coûts. L'attention doit notamment être portée sur la réactivité, l'innovation et la productivité. À côté de la prospection de nouveaux investisseurs internationaux potentiels, le ministre est d'avis que le gouvernement doit aussi veiller à un cadre propice pour développer davantage l'accès des entreprises nationales aux marchés mondiaux.

Le ministre a finalement passé en revue l'évolution du Luxembourg dans le classement annuel réalisé par l'Observatoire de la compétitivité à travers son tableau de bord de la compétitivité. Il a finalement évoqué les différentes propositions adressées au Luxembourg dans des études rédigées par des experts et des organisations internationales. Il est d'avis que même si on ne partage pas toujours tout ce qui est proposé dans ces rapports, il faut prendre acte de ce qui y est dit.

ÉDUCATION/ FORMATION

Le Luxembourg et la Sarre intensifient leur collaboration en matière d'enseignement supérieur et de recherche

18 janvier 2010

En date du 18 janvier 2010, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a rencontré le ministre de l'Économie et des Sciences de la Sarre, le Dr Christoph Hartmann.

François Biltgen, qui était accompagné d'une délégation de l'Université du Luxembourg, et son homologue sarrois ont été reçus à l'université de la Sarre par le président de l'université, le professeur Dr Volker Linneweber.

L'Université du Luxembourg était représentée par son recteur, le professeur Dr Rolf Tarrach, le vice-recteur «Relations internationales et projets spéciaux», le professeur Dr Franck Leprévost, et le vice-recteur académique, le professeur Lucien Kerger.

Les deux universités ont par le passé signé des accords de coopération, notamment pour organiser la mobilité des étudiants entre les deux établissements, mobilité qui est une des pierres angulaires de la politique de l'enseignement supérieur au Luxembourg. Cet accord permet que les études effectuées hors du Luxembourg soient reconnues et

prises en compte pour l'obtention du diplôme au Luxembourg.

Les deux ministres ont eu un échange de vues sur la coopération en matière d'enseignement supérieur et de recherche dans la Grande Région. Ils ont, par la suite, été rejoints par les deux délégations des universités pour évoquer plus particulièrement les possibilités d'intensifier la coopération bilatérale entre les deux universités dans les domaines de la formation des enseignants et du droit.

Le projet EuroComRom a été présenté à la délégation luxembourgeoise lors de cette visite. Ce projet est de nature à aider tous ceux qui veulent acquérir de façon rapide une compétence de compréhension écrite des langues romanes, telles que le français, le catalan, l'espagnol, l'italien, le portugais ou le roumain.

La délégation a en outre visité le nouveau bâtiment «Pharmacie» de l'université de la Sarre. Les directeurs scientifiques ont expliqué aux hôtes luxembourgeois les objectifs de la recherche à l'université de la Sarre ainsi que les buts de la collaboration avec la communauté des instituts «Helmholtz» dans ce domaine. En effet, depuis août 2009, le campus de l'université de la Sarre héberge le premier institut de recherche de la communauté, avec comme accent les sciences pharmaceutiques.

François Biltgen et le ministre de l'Économie et des Sciences, le Dr Christoph Hartmann, se sont félicités de cette première rencontre qui était de nature à intensifier les relations bilatérales déjà excellentes en matière d'enseignement supérieur et de recherche entre le Grand-Duché et le land de la Sarre. Aussi ont-ils convenu de se revoir au cours de l'automne 2010 afin de concrétiser les plans de collaboration sur base de propositions concrètes que les deux universités vont présenter d'ici là.

Signature du contrat d'établissement entre l'Université du Luxembourg et l'État luxembourgeois

28 janvier 2010

Le 28 janvier 2010, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, le président du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg, Raymond Kirsch, ainsi que le recteur de l'Université, Rolf Tarrach, ont signé le contrat d'établissement pluriannuel entre l'État et l'Université du Luxembourg.

Ce contrat s'appuie sur l'article 44 de la loi du 12 août 2003 portant création de l'Université du Luxembourg, qui stipule que «le développement de l'université fait l'objet d'un contrat d'établissement pluriannuel négocié entre l'État et l'université. Le contrat est conclu pour une durée de quatre ans. Il est établi à partir d'un plan pluriannuel de développement proposé par l'université et portant sur sa politique générale, ses choix stratégiques, ses objectifs et ses activités dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la mobilité des étudiants, de la documentation et de l'administration. Il couvre les éléments du plan pluriannuel de développement, détermine les moyens et les effectifs nécessaires pour la mise en œuvre des activités de l'université et définit les engagements financiers de l'État».

Le présent contrat couvre la période du 1er janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2013 et il succède au premier contrat d'établissement pluriannuel arrivé à échéance le 31 décembre 2009. Le plan pluriannuel de développement de l'Université, sur lequel se fonde la nouvelle proposition de contrat, a été arrêté par le Conseil de gouvernance de l'Université lors de sa séance du 9 novembre 2009.

La proposition de contrat tient compte des objectifs du programme gouvernemental en matière d'université, à savoir la concentration des moyens sur un nombre restreint de priorités, un recrutement de scientifiques de haut niveau, le renforcement de la participation et de la communication internes de l'Université ainsi que la réforme des programmes de formation des enseignants, avec l'inclusion d'une formation en matière d'égalité des hommes et des femmes.

Le profil scientifique de l'Université s'articule autour de cinq domaines de recherche à fort potentiel d'innovation, d'une part, et basés sur les sciences humaines, d'autre part:

- la finance;
- la sécurité des systèmes d'information;
- les sciences de la vie et notamment la *systems biomedicine;*

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec à sa droite Rolf Tarrach, recteur de l'Université du Luxembourg, et Raymond Kirsch, président du Conseil de gouvernance de l'Université du Luxembourg, lors de la conférence de presse suite à la signature du contrat (© SIP/Zineb Ruppert)

- le droit européen et des affaires;
- l'éducation et l'apprentissage en contexte multilingue et pluriculturel.

L'Université veillera, en outre, à un renforcement des études luxembourgeoises.

Les indicateurs pour mesurer l'effort de recherche tiennent compte entre autres du nombre de publications et du taux de pénétration dans la communauté scientifique. L'obtention d'une bourse ERC (European Research Council) est visée. Pour souligner le potentiel d'innovation, cinq brevets et deux licences sont visés. Actuellement, l'Université est propriétaire de deux brevets et de deux marques, trois demandes de brevet étant en cours. Par ailleurs, l'Université vise une croissance de 76% par rapport à l'exercice 2009 du financement externe, exercice durant lequel 13,04 millions d'euros provenaient de sources non étatiques. Pour la période 2010-2013, l'effort de recherche correspond à 410 postes «recherche équivalent plein temps».

Les domaines de recherche constituent un recentrage des priorités de recherche qui, dans le cadre du précédent contrat, étaient au nombre de sept.

En tant qu'université de recherche, l'Université décline ses enseignements à partir de la recherche. Ainsi, le taux d'étudiants inscrits visé dans les formations de *master* et de doctorat est de 37% des étudiants inscrits dans les formations «Bologne», par rapport à 17,35% pour la période 2006-2009.

L'Université vise une offre d'enseignement équivalente à un volume de 6500 crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) au plus, ce qui correspond à 80630 unités d'enseignement pour 5400 étudiants. S'agissant des étudiants en mobilité obligatoire dans une formation de *bachelor,* un taux de 70% de mobilité au-delà de la Grande Région est visé.

Une évaluation externe de l'Université portant sur l'administration, les enseignements, les recherches et les travaux des enseignants chercheurs sera réalisée en 2013 avec un examen à mi-parcours en 2011.

Ce contrat permet à l'Université de croître de façon stable et prévisible sur une période de quatre ans. Les moyens financiers que l'État met à disposition de l'Université sous forme de dotation globale permettent à cette dernière d'exercer son autonomie plénière. Selon le ministre, elle est l'expression de la confiance que le gouvernement a en l'Université. Le ministre a souligné l'importance de l'Université dans le développement économique et social du Grand-Duché de Luxembourg.

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme de la formation professionnelle

2 mars 2010

Le 2 mars 2010, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, a présenté les grands principes de la réforme de la formation professionnelle.

La réforme révise en profondeur le système de la formation professionnelle au Luxembourg. L'objectif prioritaire est d'augmenter le taux de qualification et le niveau de compétences des jeunes en formation professionnelle.

La réforme porte sur un total de 118 formations qui mènent à trois qualifications distinctes:

- le certificat de capacité professionnelle;
- le diplôme d'aptitude professionnelle;
- le diplôme de technicien.

La mise en vigueur de la réforme se fera selon un calendrier échelonné. À la rentrée scolaire de septembre 2010/2011, les classes de 10e d'une vingtaine de formations, appelées formations-phares, commenceront à fonctionner selon le nouveau système.

Voici les grands concepts sur lesquels reposent les formations réformées:

- L'année scolaire est organisée en semestres.
- La formation est organisée en modules. L'enseignement par module remplace l'enseignement par branche. Chaque module développe une ou plusieurs compétences et est orienté sur des situations professionnelles concrètes.
- Tout comme les autres ordres d'enseignement de l'école luxembourgeoise, la formation professionnelle se fonde elle aussi sur l'approche par compétences. Pour chaque module sont définis les socles des connaissances et compétences que le jeune doit posséder pour exercer une profession ou un métier.
- La réforme introduit une nouvelle approche de l'évaluation. Les compétences de l'élève sont évaluées dans le contexte global du module. La réussite d'un module est certifiée à un des trois niveaux de certification suivants: «réussi», «bien», «très bien». Les bulletins ne comportent pas de notes chiffrées.
- Dans les formations menant au diplôme d'aptitude professionnelle et au diplôme de technicien, chaque apprenti doit réaliser un projet intégré intermédiaire au cours de la formation et un projet intégré final en fin de formation. Ces projets intégrés permettent de contrôler si l'apprenti a développé, au-delà des compétences ponctuelles, les compétences complexes nécessaires pour résoudre une situation professionnelle concrète ou simulée. Les projets intégrés remplacent les examens.

Les détails de la nouvelle formation professionnelle sont repris dans le chapitre «La réforme de la formation professionnelle» du site du ministère de l'Éducation nationale.

Validation des acquis de l'expérience: reconnaissance officielle des savoirs et savoir-faire développés au cours de la vie professionnelle et extra-professionnelle

16 mars 2010

Lors d'une conférence de presse, Mady Delvaux-Stehres a présenté le 16 mars 2010 la validation des acquis de l'expérience (VAE), qui est une nouvelle procédure permettant de valoriser une expérience professionnelle ou extra-professionnelle en la certifiant.

De quoi s'agit-il?

Chaque individu possédant au moins trois ans de pratique dans l'activité qu'il veut faire valider peut désormais introduire une demande auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

S'il remplit les conditions, il pourra obtenir un titre de l'enseignement secondaire technique (CITP, CCM, CATP, diplôme de technicien ou diplôme de fin d'études secondaires techniques) ou un brevet de maîtrise de l'artisanat, en totalité ou en partie.

La commission délivrant les VAE tiendra sa première session en

octobre-novembre 2010. Les dossiers de validation devront être transmis au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle au plus tard le 1er septembre pour examen à cette session. La VAE est prévue par la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle. Elle résulte de discussions initiées dès 2000 entre les différents partenaires. Elle s'inscrit également dans la continuité «des principes européens communs pour l'identification et la validation de l'éducation et de la formation non formelles et informelles», adoptés en 2004 par le Conseil européen. Le Grand-Duché est aujourd'hui un des pays européens les plus avancés dans la mise en place d'un système de VAE cohérent avec le système éducatif formel.

Une démarche accessible à tous

La VAE concerne tous les publics, indépendamment de l'âge, du niveau d'études ou de la situation professionnelle. La seule condition est d'avoir au moins trois années d'activité rémunérée ou bénévole, en continu ou non. Cette activité doit être en lien direct avec la certification demandée.

La certification obtenue grâce à la VAE peut aider à trouver un nouvel emploi, changer de fonction, progresser dans une carrière ou réduire la durée d'un projet de formation.

La procédure

Le candidat introduit dans un premier temps une demande de recevabilité auprès de la cellule VAE du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Cette étape permet de vérifier que le candidat possède bien l'expérience requise et de préciser le brevet, diplôme ou certificat y correspondant. Certificats de travail, certificats des activités bénévoles ou/et déclarations sur l'honneur sont à fournir.

Si la demande de recevabilité est acceptée, le candidat doit compléter un dossier de validation sur le fond qui décrit en détail les connaissances, aptitudes et compétences en rapport direct avec le diplôme demandé. La commission de validation, composée de représentants patronaux, salariaux et du milieu scolaire, examine ce dossier.

Si les compétences sont jugées incomplètes, elle peut n'attribuer qu'une partie du diplôme. Le candidat dispose alors de trois ans pour acquérir les compétences manquantes, par une formation ou un complément d'expérience. Par ailleurs, la commission de validation peut convoquer le candidat à un entretien ou le soumettre à une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée.

La commission de validation se réunit deux fois par an. Sa première session aura lieu en octobre-novembre 2010.

François Biltgen présente les chiffres clés de l'enseignement supérieur

12 mai 2010

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a présenté le 12 mai 2010 les chiffres clés de l'enseignement supérieur au Luxembourg pour les années académiques 2008/2009 et 2009/2010.

Les chiffres couvrent tous les domaines de l'enseignement supérieur au Luxembourg: l'Université du Luxembourg, les formations au brevet de technicien supérieur ainsi que les aides financières de l'État pour études supérieures. Une rubrique est consacrée au coût total de l'enseignement supérieur au Luxembourg.

Pour ce qui est de l'Université du Luxembourg et du brevet de technicien supérieur, des rubriques sont consacrées aux étudiants, au personnel, au nombre d'heures de cours organisées et ainsi qu'aux coûts. Les chiffres de l'aide financière de l'État pour études supérieures, quant à eux, permettent de dresser la carte des pays et des villes universitaires préférés des étudiants luxembourgeois.

«Ces chiffres donnent une excellente vue d'ensemble de notre système d'enseignement supérieur et ils nous permettront surtout, au fil des ans, d'en suivre l'évolution. Cet exercice sera répété tous les ans et à partir de l'année prochaine, nos chiffres feront l'objet d'une publication spéciale», a conclu François Biltgen.

Nombre d'étudiants

Nombre d'étudiants par niveau d'études

Nombre de diplômes émis

© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Aides financières pour études supérieures

2008/2009: Répartition hommes/femmes par domaine d'études

© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Nouvelles aides financières de l'État pour études supérieures pour la rentrée académique 2010/2011

8 juin 2010

Le 8 juin 2010, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a exposé à la presse les grandes lignes de son avant-projet de réforme relatif aux aides financières de l'État pour études supérieures, projet qui a été adopté le 4 juin 2010 par le Conseil de gouvernement.

François Biltgen a axé sa réforme sur un changement de paradigme, visant à considérer l'étudiant comme jeune adulte responsable de son éducation et du financement de ses études supérieures. Ainsi, la nouvelle loi, qui devrait passer la procédure législative encore avant les vacances d'été et entrer en vigueur à l'année académique 2010/2011, donne la possibilité à tout jeune résident au Luxembourg de poursuivre librement des études supérieures, indépendamment de sa situation financière ou de la volonté de ses parents.

Chaque étudiant aura droit à un montant de base de 12 000 euros par année académique, montant auquel peuvent être ajoutés des frais d'inscription jusqu'à hauteur de 3 700 euros par année académique. Ce montant de base est identique pour tous les étudiants, quel que soit le pays d'étude. S'y ajoute, le cas échéant, un montant maximal de 1 000 euros pour un étudiant gravement handicapé qui nécessite un matériel didactique approprié. Quant au boni pour enfant d'un montant de 922,56 euros par an, il sera directement versé à l'étudiant, parallèlement à son aide financière.

Ainsi, un étudiant pourra cumuler un montant maximal de 16 622,56 euros par an, dont 8 772,56 euros non remboursables en provenance de l'État (bourse de 6 000 euros, frais d'inscription jusqu'à hauteur de 1 850 euros et 922,56 euros de boni pour enfant). Ce montant global est à considérer comme suffisant pour permettre aux jeunes d'exercer un véritable droit à l'enseignement supérieur.

La nouvelle réglementation permettra en contrepartie aux parents de maintenir la co-affiliation à la Sécurité sociale. Elle ne mettra en outre pas en cause la situation fiscale de la famille à laquelle appartient l'étudiant (p.ex. la classe d'impôt classe 1.a.).

Le mode de calcul de la pondération entre bourse et prêt est modifié en conséquence. Dorénavant, seul le revenu de l'étudiant est pris en compte pour définir le montant de la bourse et non plus celui de ses parents.

Les limites de revenus sont telles qu'elles n'empêchent pas un étudiant d'exercer un emploi d'appoint qui peut lui rapporter jusqu'à 25 000 euros/an, sans implication aucune sur le calcul de ses aides financières pour études supérieures garanties par la nouvelle loi.

François Biltgen s'est en outre félicité que les nouvelles modalités constituent une réelle simplification administrative qui n'engendre pas l'engagement de personnel supplémentaire auprès de l'État. Le Cedies sera en charge de l'exécution administrative des nouvelles dispositions de la loi.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Les politiques de l'égalité des femmes et des hommes à l'ordre du jour d'une conférence au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster

1er février 2010

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a invité le 1er février 2010 à une conférence sur les politiques de l'égalité des femmes et des hommes organisée au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster.

En présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, une séance académique a permis de célébrer certains anniversaires clés en matière de politiques d'égalité entre hommes et femmes.

La séance académique a été précédée d'ateliers de travail, où divers acteurs (représentants du pouvoir législatif, fonctionnaires, communes, partenaires sociaux, organisations non gouvernementales) ont discuté de leur rôle dans la mise en œuvre du Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes (PAN Égalité) 2009-2014 et des politiques d'égalité en général.

Ateliers de travail

En date du 15 janvier 2010, le gouvernement a adopté le 2e PAN Égalité.

Au-delà du gouvernement, l'intervention d'une multitude d'autres acteurs est nécessaire pour mettre en œuvre les mesures contenues dans ce PAN Égalité et les politiques de l'égalité des femmes et des hommes d'une manière plus générale. Il s'agit notamment des institutions du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ainsi que des communes, des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales.

C'est pourquoi des représentants de la Chambre des députés, du Conseil d'État, des chambres professionnelles, du pouvoir judiciaire, des ministères et administrations, des communes, des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales ont été invités à participer à ces ateliers de travail en vue de la présentation et de la discussion du PAN Égalité 2009-2014.

Séance académique «Les politiques de l'égalité des femmes et des hommes»: LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entourées notamment de Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration; Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances; Laurent Mosar, président de la Chambre des députés; Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration; et Henri Grethen, membre de la Cour des comptes européenne (© SIP/Luc Deflorenne)

Le contexte du PAN Égalité 2009-2014

Le gouvernement s'est doté du premier PAN Égalité en 2006. Le nouveau programme gouvernemental prévoit de reconduire ce plan pour la nouvelle période législative, à savoir les années 2009-2014.

Lors de l'élaboration du présent PAN Égalité, il a été tenu compte aussi bien des conclusions de l'évaluation du premier plan que des engagements politiques et législatifs pris par le Luxembourg au niveau national (programme gouvernemental de juillet 2009) et au niveau international, principalement au sein des Nations unies, de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe.

L'évaluateur a dressé un bilan très positif du PAN Égalité 2006-2008 et a relevé particulièrement:

- la mise en place d'une structure de coordination au niveau du ministère de l'Égalité des chances;
- les liens avec la politique internationale;
- le fait que parmi les 97 mesures retenues dans le plan, 81% ont effectivement été réalisées ou se trouvent en cours de réalisation;
- les progrès réalisés au niveau législatif dans le domaine de la formation à l'égalité ainsi qu'en matière d'études et de communication;
- l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés;
- le recours à la méthode dite des quatre étapes;
- l'offre de formation à l'attention des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan.

Tous ces points ont donc été repris pour le PAN Égalité 2009-2014.

Contenu

Sur un arrière-fond de cohérence et de continuité, les domaines d'action politique continueront à porter sur les douze thèmes critiques de la plate-forme d'action de Pékin (ONU), à savoir:

- pauvreté et lutte contre l'exclusion sociale;
- éducation, formation et recherche;
- santé;
- violence, traite, prostitution;
- coopération;
- monde économique;
- prise de décision;
- mécanismes institutionnels;
- droits fondamentaux;
- médias;
- environnement;
- discrimination à l'égard des filles.

Les mesures concrètes énoncées ont été reprises dans leur très grande majorité du chapitre du ministère de l'Égalité des chances du programme gouvernemental. Il est évident que ces points pourront et devront même être complétés par des mesures figurant dans les chapitres respectifs des autres départements ministériels et ayant un impact sur l'égalité entre hommes et femmes.

C'est dans cet esprit que le contenu du PAN Égalité 2009-2014 est à la fois cohérent et complémentaire avec d'autres plans d'action adoptés par le gouvernement, et notamment le Plan national pour le développement durable, le Plan national pour l'innovation et le plein emploi et le Plan national d'inclusion sociale.

Mise en œuvre

En tant que mécanisme institutionnel national, le ministère de l'Égalité des chances exercera un rôle de coordinateur des actions politiques nationales et représentera le gouvernement au niveau international dans le domaine de l'égalité des femmes et des hommes.

Les autres départements ministériels assureront la mise en œuvre des actions politiques de leur(s) département(s) respectif(s). Le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes est l'organe désigné pour assurer le suivi des travaux. C'est pourquoi il importe que les ministres y désignent des hauts fonctionnaires investis de pouvoirs décisionnels.

Comme mentionné précédemment, au-delà de l'action du gouvernement, l'intervention d'une multitude d'autres acteurs est nécessaire pour mettre en œuvre le PAN Égalité et les politiques de l'égalité des femmes et des hommes. Il s'agit notamment des institutions du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire ainsi que des communes, des partenaires sociaux et des organisations non gouvernementales.

Évaluation

Le programme gouvernemental prévoit que le plan d'action national 2009-2014 sera suivi scientifiquement et évalué pour la fin

Françoise Hetto-Gaasch lors de son discours au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (© SIP/Luc Deflorenne)

de l'année 2013. Ce processus d'accompagnement permanent de la mise en œuvre du plan par un expert externe permettra de suivre la mise en œuvre des différentes mesures du plan et d'apporter, en cas de besoin, des conseils aux acteurs concernés.

Objectifs des ateliers de travail

L'objectif principal des ateliers de travail a été de rendre visibles et compréhensibles les politiques de l'égalité entre hommes et femmes et de faire réaliser à chaque participant, quel que soit l'organe ou le domaine qu'il représente, qu'il a un rôle actif à jouer en la matière.

Les discussions ont notamment porté sur les points suivants:

- Le PAN Égalité se limite aux grandes orientations du programme gouvernemental, mais les politiques de l'égalité des femmes et des hommes ont un champ d'application beaucoup plus vaste et touchent à tous les domaines de la vie.

- Les différents acteurs constituent une partie du rouage entier nécessaire à la mise en œuvre des politiques d'égalité: le pouvoir exécutif propose le cadre légal et réglementaire, le pouvoir législatif le fixe, les communes le mettent en œuvre au niveau local, les partenaires sociaux dans le monde du travail et les organisations non gouvernementales/ASBL dans tous les domaines de la vie.

- Les acteurs ont une responsabilité par rapport à un nécessaire changement des mentalités (exemples: les gens s'orientent souvent sur les politiques communales parce qu'elles sont concrètes et proches d'eux; les ONG, peu importe leur domaine d'action, devraient rester aussi neutres et objectives que possible).

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en conversation avec Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, lors de la réception au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster (© SIP/Luc Deflorenne)

- Le nécessaire changement des mentalités a-t-il besoin de contraintes et, si oui, sous quelle forme?

- Le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre des politiques de l'égalité est souvent perçu de manière limitative, p.ex. les communes se contentent de faire fonctionner une maison relais, les syndicats se limitent aux négociations collectives, les employeurs à l'égalité de salaire…

- Tous les acteurs devraient veiller à éliminer les stéréotypes dans leur communication, publications, organisations d'événements.

- Le sujet de l'égalité des hommes et des femmes est transversal, c'est-à-dire les divers acteurs doivent le maintenir en tête pendant leurs travaux qui n'ont a priori aucun lien avec le sujet (p.ex. des acteurs intervenant dans la procédure législative).

- La mise en réseau est importante, p.ex. en Suisse, où les juridictions ont recours à l'outil Logib dans des affaires d'inégalités de salaire.

- La non-discrimination ne suffit pas pour atteindre l'égalité hommes-femmes: les divers acteurs doivent adopter un rôle actif/positif et prendre des initiatives et des mesures concrètes, p.ex. moyennant la désignation, par les acteurs intervenant dans la procédure législative, d'une personne analysant l'aspect hommes/femmes dans l'ensemble des projets soumis.

Séance académique

La séance académique a célébré:

- 90 ans de droit de vote universel au Luxembourg;

- 30 ans depuis l'adoption de la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes (CEDAW);

- 15 ans depuis l'adoption de la plate-forme d'action de Pékin;

- 15 ans de ministère de la Promotion féminine/ministère de l'Égalité des chances.

Par la même occasion, d'autres dates importantes en matière d'égalité des femmes et des hommes ont été rappelées:

- 1948: Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris;

- 1972: abolition de la puissance maritale;

- 1974: égalité des époux dans la gestion des biens;

- 1974: création de la base réglementaire relative à l'égalité de rémunération entre femmes et hommes;

- 1981: base légale relative à l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de formation;

- 1988: approbation de la Convention CEDAW par le Luxembourg;

- 2006: révision de l'article 11, paragraphe (2) de la Constitution, «Les femmes et les hommes sont égaux en droits et en devoirs. L'État veille à promouvoir activement l'élimination des entraves pouvant exister en matière d'égalité entre femmes et hommes.»;

- 2006: institution du Centre pour l'égalité de traitement;

- 2007: principe de l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans l'accès aux biens et aux services.

Programme de la séance académique

- Exposé de Jean-Paul Lehners, professeur à l'Université du Luxembourg, président de la Commission consultative des droits de l'homme du Grand-Duché de Luxembourg: «Verschidden an/oder gläich? Fraerechter am Kontext vun de Mënscherechter»;

- Exposé de Colette Flesch, ancienne ministre: «Vum Krautmaart op Sankt Maximäin an zréck: mat e puer Ëmweeër»;

- Intervention de Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances.

«Bass du MEGA?»: une campagne participative destinée aux jeunes

10 mai 2010

Le 10 mai 2010, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a présenté la nouvelle campagne «Bass du MEGA?» (page 360). Organisée par le ministère de l'Égalité des chances, la campagne a pour but de sensibiliser les jeunes à l'égalité des femmes et hommes en les incitant à agir, via un langage et des canaux de communication qui leur sont familiers.

Amener les jeunes de 12 à 20 ans à s'impliquer dans le domaine de l'égalité des chances n'est pas chose facile. Méfiance envers les discours institutionnels, autres centres d'intérêt… les obstacles sont nombreux pour toucher cette couche de la population, d'autant que celle-ci privilégie désormais des modes de communication hautement personnalisés.

Par conséquent, il s'est rapidement imposé de délaisser les modes de communication classiques au profit de médias alternatifs, en utilisant un langage adapté aux jeunes. Pas d'annonces classiques, pas d'affichage explicite, mais un *buzz,* créé lors de la phase de *teasing* qui s'est déroulée du 3 au 10 mai 2010. Pendant une semaine, des marquages à la craie et des affiches ont été disposés autour des lycées et lieux fréquentés par les jeunes. En combinaison avec des autocollants distribués aux élèves, leur principale fonction était de les amener au site www.echsimega.lu, élément central de la campagne.

Une fois arrivé sur le site, l'internaute passe par un questionnaire ludique et gagne éventuellement un t-shirt. Il est ensuite redirigé vers les pages permanentes: un *newsfeed* alimenté quotidiennement ainsi que quatre rubriques comportant textes, images et vidéos. À cet endroit, le visiteur trouve des informations, des avis et des conseils concrets sur l'égalité dans les domaines du travail, de la famille, de la vie sociétale et politique et, enfin, dans le quotidien des jeunes. L'internaute peut également contribuer aux différents sujets en participant aux commentaires ou en déposant son propre matériel via une *shoutbox* prévue à cet effet.

Conçue de manière interactive, la campagne incite les jeunes à prendre conscience des enjeux de l'égalité des chances et à agir sur leur propre comportement. La campagne sera entretenue par Facebook, Twitter et une *newsletter,* mais surtout par un concours lancé sur le site Internet, où il s'agit d'écrire les paroles originales d'une chanson. À l'issue du concours, deux gagnants verront leurs textes mis en musique par les groupes luxembourgeois DeLäb et Metro.

Un concept de communication évolutif

«Bass du MEGA?» est la première phase d'un concept global qui s'inscrit dans le Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes adopté par le gouvernement.

L'objectif est de promouvoir l'égalité des chances, en allant plus loin que les sensibilisations classiques, en agissant sur les comportements à travers des messages positifs, concrets et proches du quotidien des publics ciblés.

L'ensemble de la campagne se déclinera à travers quatre thèmes dont le premier, «L'égalité des chances et les jeunes», vient d'être lancé. Viendront ensuite les sujets de l'égalité des chances dans la participation politique et sociétale, dans le milieu familial et, finalement, dans l'emploi.

Un appel aux jeunes pour casser les rôles stéréotypés

Si, légalement, l'égalité des femmes et des hommes est une réalité depuis de nombreuses années, il n'en est pas ainsi dans les faits, où l'égalité reste encore un objectif à atteindre au sein de notre société.

Les obstacles sont bien connus: des mentalités qui persistent, un regard restrictif porté sur les rôles respectifs des femmes et des hommes, des stéréotypes persistants dans les domaines du travail, de la famille et de la société en général. Les entraves à l'égalité des femmes et des hommes sont nombreuses et profondément ancrées dans les comportements.

Agir de manière positive sur les comportements, inciter à l'action pour avancer plus rapidement vers l'égalité de fait, voilà l'ambition du ministère de l'Égalité des chances dans cette campagne qui s'inscrit, parmi d'autres mesures, dans le Plan d'action national de l'éga-

lité des femmes et des hommes 2009-2014.

Pour commencer cette campagne, le ministère a choisi de s'adresser à la génération qui détient le pouvoir de modifier les schémas traditionnels: les jeunes de 12 à 20 ans. La campagne participative «Bass du MEGA?» constituera pour eux une occasion importante de s'intéresser au sujet, de s'impliquer, de porter un regard informé et positif sur leur avenir ainsi que sur le rôle qu'ils souhaitent jouer dans notre société.

Cette campagne s'adresse aussi aux enseignantes et enseignants pour qu'ils y voient l'occasion d'aborder avec leurs élèves un sujet qui les concerne tous et toutes, garçons ou filles.

MEGA: la «marque» d'un ministère

Afin de garder une cohérence dans l'ensemble de la campagne 2009-2014, il a été décidé d'utiliser comme une marque l'acronyme utilisé couramment au sein du ministère de l'Égalité des chances: MEGA. Présent dans la plupart des langues parlées au Luxembourg, le terme «MEGA» possède en effet toutes les caractéristiques d'une marque. Il est positif, valorisant, aisément mémorable et peut être parfaitement décliné en fonction du message et de la cible. Enfin, MEGA est un terme symétrique par rapport aux deux sexes, élément non négligeable pour un ministère de l'Égalité des chances.

Un nouveau *baseline* a en outre été associé à cette marque: «Donnons une chance à l'égalité des femmes et des hommes».

«Write your song»: un concours original

Lancé le 10 mai sur le site www.echsimega.lu, le concours «Write your song» s'adresse aux jeunes de 12 à 20 ans. Le but est de rédiger les paroles d'une chanson rap ou rock dont le sujet est la liberté de choisir la vie que l'on désire, et cela indépendamment de son sexe.

Peuvent participer des personnes seules, en groupe, voire des classes entières. Les deux textes gagnants verront leurs auteurs récompensés par des billets de concert au choix, d'une valeur allant jusqu'à 1 000 euros.

Ces textes seront mis en musique et interprétés par les groupes DeLäb et Metro. Ensuite, les titres seront distribués gratuitement sur CD auprès des lycéens, diffusés sur Eldoradio et disponibles gratuitement en MP3 pour le téléchargement.

EMPLOI/TRAVAIL

Présentation du programme «fit4job» développé dans le domaine du secteur financier dans le cadre de la politique de l'emploi du gouvernement

25 février 2010

Le 25 février 2010, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a présenté, avec le directeur de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL), Jean-Jacques Rommes, et le président de l'Institut de formation bancaire, Luxembourg (IFBL), Fouad Rathle, un nouveau programme appelé «fit4job».

fit4job constitue un élément de la politique proactive de l'emploi du gouvernement. Il a été développé en partenariat avec l'ABBL et l'IFBL et s'inscrit dans le cadre d'une approche sectorielle répondant aux besoins du marché de l'emploi.

L'objectif du fit4job développé dans le domaine du secteur financier consiste dans:

- l'encadrement proactif et étroit des personnes qui ont perdu leur emploi et dont le dernier employeur fait partie du secteur financier;
- l'augmentation de l'employabilité de ce public cible par le biais d'un diagnostic suivi d'une formation développée spécialement pour le secteur concerné;
- la collaboration étroite avec les professionnels du secteur permettant ainsi de répondre le mieux possible aux besoins du secteur et des personnes concernées.

Lors de cette présentation, le ministre a donné des précisions sur les différents éléments de ce programme.

Par la même occasion, l'ABBL et l'IFBL ont informé le public de leur rôle actif dans le cadre de l'organisation des diagnostics et formations spécialisés.

ENVIRONNEMENT

Marco Schank au séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»

28 janvier 2010

Dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a invité le 28 janvier 2010 au séminaire «Biodiversité et éducation au développement durable: un défi à l'échelle mondiale».

Ce séminaire, organisé et réalisé en coopération avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionelle ainsi qu'avec l'Université du Luxembourg (unité de recherches EMACS – Educational Measurement and Applied Cognitive Science), a réuni des enseignants du cycle postprimaire ainsi que des représentants d'institutions et d'associations non gouvernementales ayant des activités pédagogiques dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Son but était de clarifier les relations entre l'éducation au développement (durable) et la sensibilisation au maintien de la diversité dans le monde et au Luxembourg, mais aussi de présenter des pistes pour une intégration renforcée dans les curriculums et les projets scolaires.

Dans le cadre de ce séminaire, le ministre Marco Schank a tenu un discours (page 311).

Marco Schank présente le Plan général de gestion des déchets

11 mars 2010

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a présenté le 11 mars 2010 le Plan général de gestion des déchets. En date du 29 janvier 2010, le gouvernement a approuvé ce plan, qui remplace le Plan national de gestion des déchets adopté en 2000.

Le Plan général de gestion des déchets a pour objet de décrire les principes de la gestion des déchets et de définir les différents types de déchets. Pour chaque type de déchet, le plan fournit des renseignements en ce qui concerne la définition et la provenance, la composition, les modalités actuelles de gestion et de collecte, les méthodes de valorisation ou d'élimination, le gisement ainsi que les objectifs de la gestion future.

Le plan énumère les principes généraux de la gestion des déchets, rappelle les règles de responsabilités applicables en matière de gestion et de prévention des déchets, attire l'attention sur la nécessité d'une coopération appropriée entre tous les acteurs concernés et traite des installations de valorisation et d'élimination des déchets. Il donne les orientations futures de la gestion des déchets applicables dans le cadre de la transposition en droit national de la nouvelle directive cadre 2008/98/CE relative aux déchets.

Trois membres du gouvernement participent au lancement de la campagne Greenpeace, «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM»

26 mars 2010

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, et Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, ont participé le 26 mars 2010 au lancement du «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM». Cette campagne a été lancée par Greenpeace suite à l'autorisation par la Commission européenne de la culture de la pomme de terre génétiquement modifiée Amflora de BASF.

Le «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM» vise à rassembler à travers toute l'Union européenne (UE) des messages de responsables politiques, d'organisations et de citoyens appelant la Commission européenne et la Présidence espagnole de l'UE à mettre en place un moratoire européen sur toutes les nouvelles autorisations d'OGM, tant que la procédure d'évaluation et d'autorisation des OGM dans l'UE n'a pas été réformée et renforcée pour mieux protéger la santé des consommateurs, la biodiversité et l'agriculture des effets présumés négatifs des OGM.

Les ministres ont fait enregistrer leur témoignage-vidéo en faveur d'un moratoire européen sur toutes les nouvelles autorisations d'OGM dans l'UE, et se sont exprimés, par

l'apposition de leur signature sur la camionnette de Greenpeace, contre les OGM.

Maurice Losch, responsable de la campagne OGM de Greenpeace Luxembourg, a félicité le gouvernement du Luxembourg pour son engagement actuel afin de protéger les consommateurs, la biodiversité et l'agriculture des conséquences négatives des OGM. Greenpeace encourage les ministres luxembourgeois à continuer et à amplifier leurs efforts au niveau européen et à demander à la Commission européenne de respecter un moratoire sur toutes autorisations et réautorisations d'OGM.

Les ministres ont souligné la coopération constructive avec Greenpeace dans le dossier OGM. Ils ont mis l'accent sur la solidarité du gouvernement luxembourgeois avec ses citoyens, qui, à une très grande majorité, s'expriment contre les OGM dans leurs assiettes. Les ministres ont exprimé leur mécontentement quant à la manière de procéder de la Commission européenne qui, en autorisant la culture de la pomme de terre OGM Amflora, a mis les États membres devant le fait accompli. Le Luxembourg, parmi d'autres États membres, se prononce depuis des années pour une révision de la procédure d'autorisation des OGM au niveau communautaire.

Le Luxembourg fait partie des six États membres à avoir interdit la culture du maïs transgénique sur leur territoire. Quatre-vingt-six communes se sont déclarées «communes sans OGM». Depuis des années, le gouvernement luxembourgeois s'engage au niveau européen contre les OGM. Selon le programme gouvernemental actuel, le gouvernement accorde son soutien à «toute démarche en faveur de zones sans organismes génétiquement modifiés (OGM) tant que les risques pouvant, le cas échéant, découler de l'utilisation de cette technologie n'auront pas été évalués et tant que les études afférentes n'auront pas abouti à des résultats certains». Le 16 mars 2010, la Chambre des députés a également plaidé en faveur d'un moratoire pour toutes les nouvelles autorisations européennes d'OGM.

Marco Schank, Mars Di Bartolomeo et Romain Schneider lors du lancement du «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM» (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

Présentation de la nouvelle loi relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles

7 mai 2010

Devant un large auditoire d'entreprises, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté officiellement, le 7 mai 2010, le nouveau cadre légal pour promouvoir les écotechnologies et le développement durable.

Conçus pour soutenir les entreprises mettant en œuvre une politique environnementale et énergétique efficace, les nouveaux régimes d'aides définis par la loi du 18 février 2010 ont pour objectif de contribuer à renforcer la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Cette dernière peut en effet être renforcée au moyen de mesures d'accompagnement des entreprises dans leurs efforts de maîtrise de l'énergie, se traduisant par une réduction de leurs coûts de

fonctionnement, selon Mario Grotz, chargé de la Direction des infrastructures et des nouvelles technologies du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Jeannot Krecké, initiateur de cette nouvelle loi, a rappelé les motivations du gouvernement à l'origine de ce nouveau cadre.

Il a dans un premier temps passé en revue les grandes orientations du Plan national de développement des écotechnologies, lancé le 9 janvier 2009 et encourageant les éco-entreprises luxembourgeoises à se développer et à créer de nouvelles activités. Le ministre a, dans ce contexte, réaffirmé sa volonté de «poursuivre sa démarche de soutien aux entreprises, surtout en temps de crise, et ce, dans une optique de valorisation des compétences du pays». «Concrètement, la présentation de la nouvelle loi environnement, dernier-né du plan d'action, soutient financièrement les entreprises qui investissent dans des mesures de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie.»

Les investissements pouvant bénéficier d'aides publiques visent, entre autres, à augmenter la protection de l'environnement, à s'adapter aux futures normes communautaires, voire à les anticiper, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME). De même, les efforts des entreprises pour investir dans la réalisation d'économies d'énergie, de production d'énergie à partir de sources d'énergies renouvelables ou d'installation de cogénération à haut rendement font l'objet de mesures de financement spécifiques.

Autre nouveauté, les entreprises pourront désormais plus facilement bénéficier des services d'experts (organismes de recherche, bureaux d'études, etc.) grâce au cofinancement des études liées aux investissements précédemment cités ou préconisés dans le cadre du plan d'action. Des majorations d'aides sont, dans ce dernier cas, prévues pour les PME. Ces différents régimes et mesures d'aides proposés par la loi ont été présentés en détail par Patrick Nickels, chargé de la Direction de l'industrie du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

En guise de clôture, une séance de questions/réponses, réunissant les partenaires privilégiés des entreprises au Luxembourg dans ce domaine, a permis d'expliquer les démarches à effectuer pour le montage de projets d'investissement environnement et énergie.

Ces dernières seront soutenues par Luxinnovation pour l'information et l'accompagnement au montage des dossiers de demande d'aides, par le Centre de ressources des technologies pour l'environnement du CRP-Henri Tudor en ce qui concerne l'expertise autour des normes, par myenergy pour l'expertise dans le domaine de l'énergie et par la Direction des infrastructures et des nouvelles technologies du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur pour le financement. Mise à disposition du public lors de la conférence, une nouvelle brochure exposant les régimes et présentant les partenaires est également accessible sur Internet (Guichet entreprises et portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche).

Présentation officielle du Système national de monitoring de la biodiversité

25 juin 2010

L'année 2010 a été déclarée Année internationale de la diversité biologique (AIB) par l'Assemblée générale de l'ONU, avec comme objectif:

- de souligner l'importance de la biodiversité pour le bien-être de l'être humain;
- de promouvoir les actions réalisées jusqu'à présent pour protéger la nature;
- d'encourager à redoubler d'efforts pour réduire le taux d'appauvrissement de la biodiversité.

Une des mesures phares du ministère du Développement durable et des Infrastructures dans ce contexte est le lancement officiel d'un monitoring permanent de la diversité biologique au Luxembourg.

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a présenté le Système national de monitoring de la biodiversité à Remerschen le 25 juin 2010. La présentation a eu lieu dans le cadre du «Week-end de la biodiversité» organisé par le Musée national d'histoire naturelle et il était suivi d'une visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc des ateliers didactiques sur la biodiversité, offerts aux élèves de l'enseignement

fondamental de la commune de Schengen.

Par la même occasion, la Lëtzebuerger Natur- a Vulleschutzliga (LNVL) a présenté les résultats du monitoring de l'avifaune, suivi de la présentation d'un livre sur le réseau Natura 2000, édité par les Éditions Guy Binsfeld et illustré par le photographe Guy Hoffmann.

Un nouveau site Internet permettant d'intégrer les observations de naturalistes amateurs dans la Banque nationale de la biodiversité, Recorder, a également été présenté. Le site est accessible à tous et permet pour l'instant l'entrée de données relatives à six espèces de vertébrés et à cinq plantes à fleur (http://data.mnhn.lu/).

L'élaboration et la mise en œuvre d'un monitoring permanent de la biodiversité est une des mesures prioritaires du Plan national concernant la protection de la nature. Il comblera les lacunes récurrentes entre les connaissances scientifiques sur l'état de la nature et la mise en œuvre de mesures de conservation ciblées. Le système de monitoring a été élaboré par le CRP-Gabriel Lippmann, sous la supervision de l'Observatoire de l'environnement naturel.

FAMILLE

Les 14 enfants haïtiens en cours d'adoption par des familles luxembourgeoises accueillis à Luxembourg

21 janvier 2010

Le 21 janvier 2010, lors d'un bref point de presse, Marie-Josée Jacobs s'est réjouie de pouvoir annoncer que les familles des 14 enfants haïtiens en cours d'adoption pouvaient accueillir ceux-ci en cours de journée.

Grâce à une collaboration avec des partenaires néerlandais, les enfants sont arrivés le 21 janvier à bord d'un avion civil à Eindhoven, aux Pays-Bas, accompagnés et encadrés par des infirmières et du personnel pédagogique. Après les Pays-Bas, le Luxembourg est le deuxième pays à obtenir de la part des autorités haïtiennes l'autorisation d'évacuer les enfants en procédure d'adoption.

La ministre, qui s'était rendue elle-même à Eindhoven pour assister à l'accueil des enfants, a explicitement remercié le gouvernement des Pays-Bas et la Croix-Rouge luxembourgeoise, ainsi que Marc Crochet, directeur des opérations, pour leur travail en équipe efficace et les grands efforts déployés par tous pour rapatrier les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Marie-Josée Jacobs a salué dans ce contexte l'excellente collaboration entre les pays du Benelux, ce qui a grandement allégé les procédures administratives de l'opération de rapatriement.

«Néanmoins, il ne faut pas oublier la misère qui a frappé Haïti, l'étendue des dégâts à long terme et la souffrance des gens sur place», a-t-elle rappelé, tout en lançant l'appel suivant: «Je demande de ne pas arrêter la générosité quand on ne parlera plus de cette catastrophe.»

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, avec les familles et les enfants adoptés (© SIP/Charles Caratini)

Marie-Josée Jacobs participe à la conférence «Au-delà des remèdes: comment prévenir la pauvreté?»

9 juin 2010

Le 9 juin 2010, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, a participé à la conférence «Au-delà des remèdes: comment prévenir la pauvreté?», organisée dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par la Chambre des salariés et le Secrétariat européen commun de l'OGBL et du LCGB.

Après les mots de bienvenue de Jean-Claude Reding, président de la Chambre des salariés, et sa présentation de la nouvelle publication *Pauvreté monétaire, inégalités et conditions de vie au Luxembourg,* Marie-Josée Jacobs a souligné dans son allocution l'engagement préventif dont témoignait le programme gouvernemental. Elle a illustré cet engagement par quelques exemples tels que l'attachement à l'État social, la politique

des transferts sociaux, le traitement du surendettement, la modernisation de l'aide sociale, la politique de santé publique, l'engagement pour une école de la réussite, les politiques actives du marché du travail et l'extension de l'offre de structures d'accueil flexibles pour enfants.

La ministre a également évoqué le dispositif «chèque-service accueil», tout en regrettant que de telles prestations en nature ne soient pas prises en compte dans l'indicateur de risque de pauvreté utilisé au niveau européen.

La ministre a terminé son allocution en mettant en évidence qu'Amartya Sen voyait dans les opportunités réelles qui s'offrent aux individus le critère essentiel pour juger de la qualité de vie. Elle a dit être convaincue que du fait de son orientation préventive, la mise en œuvre du programme gouvernemental vaudrait création d'opportunités.

Ensuite, Jean-Michel Bonvin, professeur à la Haute École spécialisée de Suisse occidentale, a expliqué en détail l'approche par capacités d'Amartya Sen.

La conférence s'est terminée par une présentation de Jozef Niemiec de la Confédération européenne des syndicats sur les initiatives de cette dernière à l'occasion de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Kinderbetreuung: Kooperationsvereinbarung zwischen dem Ministerium für Familie und Integration und der Universität Luxemburg

22 juin 2010

Das Großherzogtum Luxemburg hat auf eine stark steigende Nachfrage nach Kinderbetreuungsplätzen in den letzten Jahren mit einem Ausbau seiner Kinderbetreuungsstrukturen reagiert.

Wie im Regierungsprogramm beschlossen, soll nun in den kommenden Jahren nach dem Ausbau vor allem die pädagogische Qualität der nationalen Kinderbetreuung gesichert und weiterentwickelt werden.

Neben den Aufgaben Betreuung und Erziehung soll insbesondere der Bildungsaspekt stärker in den Vordergrund des Auftrages der Kindertagesbetreuung rücken. Im Rahmen dieser politischen Vorgabe wird sich die Qualitätsentwicklung in luxemburgischen Kindertageseinrichtungen zukünftig am Leitbild eines „kindzentrierten Ansatzes“ *(child-centered approach)* orientieren.

Als kompetenten Partner für die Umsetzung dieses Anspruchs konnte das Ministerium für Familie und Integration die Universität Luxemburg gewinnen.

Marie-Josée Jacobs, Ministerin für Familie und Integration, und Rolf Tarrach, Rektor der Universität Luxemburg, haben am 22. Juni 2010 einen Kooperationsvertrag unterzeichnet, mit dem der Grundstein für eine enge Zusammenarbeit von Wissenschaft, Politik und Praxis der Bildung und Betreuung in früher Kindheit gelegt wird.

Die in der Forschungseinheit Inside an der Universität Luxemburg angesiedelte Forschungsachse „Early Childhood: Education and Care“, unter der Leitung von Prof. Dr. Michael-Sebastian Honig, wird den Prozess der pädagogischen Qualitätsentwicklung mit seinen vielschichtigen Dimensionen (Betreuung, Erziehung, Bildung der Kinder; Partizipation der Eltern; Bekämpfung der Armut und Förderung des örtlichen Gemeinwesens, Förderung des „Diversity“-Ansatzes) wissenschaftlich begleiten. Dabei berät die Forschungsachse „Early Childhood: Education and Care“ das Ministerium für Familie und Integration bei der Entwicklung eines nationalen Curriculums für die Erziehung, Bildung und Betreuung in Kinderbetreuungseinrichtungen sowie eines Aus- und Weiterbildungsprogramms für die Qualifizierung der frühpädagogischen Praxis.

FESTIVITÉS/ COMMÉMORATIONS

Fête nationale au Luxembourg

22-23 juin 2010

À l'occasion de la fête nationale 2010 du Grand-Duché de Luxembourg, le couple grand-ducal et les enfants princiers ainsi que les membres du gouvernement ont assisté les 22 et 23 juin 2010 aux festivités organisées à Diekirch, Esch-sur-Alzette et Luxembourg.

Les festivités ont débuté le 22 juin dans la capitale par le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts de la force publique par le chef d'état-major de l'armée, le directeur général de la police grand-ducale et l'inspecteur général de la police grand-ducale.

Relève de la garde

Devant le palais grand-ducal a ensuite eu lieu la traditionnelle relève de la garde à laquelle a participé un détachement d'honneur de l'armée, sous le commandement du capitaine Guillaume Schlechter.

L'encadrement musical était assuré par la Musique militaire, placée sous la direction du lieutenant-colonel André Reichling, chef de la Musique militaire.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en compagnie de Jacques Dahm, bourgmestre de la Ville de Diekirch (à droite), et Robert Bohnert, directeur du Lycée classique de Diekirch, sur la place de la Libération à Diekirch (© SIP/Charles Caratini)

Le couple grand-ducal à Diekirch

L'honneur est revenu par la suite à la ville de Diekirch, qui fête en 2010 son 750e anniversaire. Le couple grand-ducal a été accueilli à la place Wirtgen par la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, le ministre du Logement, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, et le bourgmestre de Diekirch, Jacques Dahm.

Après une promenade dans le vieux quartier du centre-ville, ils se sont rendus au monument aux Morts pour y déposer une couronne de fleurs.

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont ensuite eu l'occasion de participer à une fête populaire qui a eu lieu sur la place dite Kluuster.

Le Grand-Duc héritier à Esch-sur-Alzette

Le Grand-Duc héritier, accompagné de la princesse Alexandra, s'est rendu pour sa part dans la ville d'Esch-sur-Alzette.

Il a été accueilli à la place de la Résistance par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, la bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Lydia Mutsch, ainsi que par le collège échevinal, le conseil communal et des représentants des associations patriotiques.

Esch-sur-Alzette: allumage du feu de camp par S.A.R. le Grand-Duc héritier et S.A.R. la princesse Alexandra (© SIP/Nicolas Bouvy)

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Luxembourg

Dans la soirée du 22 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de leurs enfants, ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

Après l'accueil par le bourgmestre Paul Helminger et le premier échevin devant le palais grand-ducal, la famille grand-ducale a assisté à l'aubade de la Musique militaire et a suivi, à partir de la tribune officielle, la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les nombreuses associations de la ville.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts, le cortège s'est rendu de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville, où les associations de la ville ont défilé devant la tribune officielle.

Le Grand-Duc héritier a ensuite salué la population eschoise à partir du balcon de l'Hôtel de Ville, avant d'assister à la fête populaire, l'*Escher Volleksfest*, où il a allumé le traditionnel feu de camp des scouts luxembourgeois.

Message du Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu en début de soirée du 22 juin sa traditionnelle allocution à l'occasion de la fête nationale 2010 (page 388).

Arrivée de la famille grand-ducale à la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg: LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse entourées de (de g. à dr.) S.A.R. le Grand-Duc héritier, S.A.R. la princesse Alexandra, S.A.R. le prince Louis, S.A.R. la princesse Tessy de Luxembourg et S.A.R. le prince Sébastien (© SIP/Nicolas Bouvy)

Revue des troupes par S.A.R. le Grand-Duc, en compagnie de S.A.R. le Grand-Duc héritier et du général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le feu d'artifice sur le pont Adolphe a clôturé le programme officiel des festivités organisées la veille de la fête nationale. L'accompagnement musical a été signé Paul Dahm.

Te Deum solennel

Le 23 juin 2010, jour de la fête nationale, le *Te Deum* solennel a été célébré en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, en présence des membres de la famille grand-ducale, des membres de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés, des représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, du Conseil d'État, de la magistrature ainsi que du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le Te Deum a été chanté par la maîtrise de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg sous la direction d'Antonio Grosu, ainsi que par le Petit Ensemble de Notre-Dame de Luxembourg et la maîtrise de l'École privée de Notre-Dame Sainte-Sophie. Paul Breisch

© SIP/Nicolas Bouvy

était aux grandes orgues. Sous les ordres du lieutenant-colonel André Reichling, la Musique militaire a exécuté le *Wilhelmus* et la Sonnerie nationale.

Après la célébration du *Te Deum,* le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon a eu lieu au Fetschenhaff.

Prise d'armes

La prise d'armes, sur l'avenue de la Liberté à Luxembourg-Ville, était placée sous le commandement du lieutenant-colonel Romain Mancinelli, commandant du Centre militaire de Diekirch. Elle était composée de détachements de l'armée et de la police grand-ducale ainsi que de détachements civils. En présence de S.A.R. la Grande-Duchesse, le chef d'État et le Grand-Duc héritier ont passé en revue les troupes.

Après le triple «vive» exécuté par la troupe et l'interprétation de l'hymne national, ont défilé devant les invités officiels:

- l'armée luxembourgeoise;
- la police grand-ducale;
- l'Administration des douanes et accises;
- l'Administration pénitentiaire;
- l'Administration des services de secours – Division d'incendie et de sauvetage;
- l'Administration des services de secours – Division de la protection civile;

© SIP/Nicolas Bouvy

- la Croix-Rouge;
- Luxembourg Air Rescue;
- la Musique de garnison;
- l'Union Grand-Duc Adolphe, représentée par un ensemble musical composé de sociétés de musique de la commune de Kehlen (Fanfare Keispelt-Meispelt, Fanfare Kehlen et TCK Drum & Showband Kehlen).

FINANCES/FISCALITÉ/ TRÉSOR/BUDGET

Mission de promotion du secteur financier luxembourgeois dans les pays du Golfe

11-14 janvier 2010

Du 11 au 14 janvier 2010, S.A.R. le Grand-Duc héritier et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont dirigé une mission de promotion de la place financière au Bahreïn, à Dubaï, à Abu Dhabi et au Qatar. Ils étaient accompagnés d'une importante délégation de représentants de la place financière.

La mission avait pour objectif de mieux faire connaître la place financière luxembourgeoise dans les pays du Golfe et de renforcer les relations politiques et économiques avec cette partie du monde. Dans chacun des pays visités, le Grand-Duc héritier et le ministre Luc Frieden ont rencontré les dirigeants politiques et économiques pour des entretiens.

Au Bahreïn, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden ont été reçus le 11 janvier 2010 par le Premier ministre Cheikh Khalifa bin Salman Al Khalifa.

Le Grand-Duc héritier et le ministre des Finances sont par ailleurs intervenus au cours de séminaires consacrés à la place financière de Luxembourg. Ces séminaires étaient organisés par Luxembourg for Finance, l'agence de développement pour la place financière.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Luc Frieden, ministre des Finances, rencontrent Cheikh Khalifa bin Salman Al Khalifa, Premier ministre du Bahreïn (© Ministère des Finances)

Signature d'un avenant entre le Luxembourg et le Japon pour adapter la convention de non-double imposition au standard international de l'OCDE

25 janvier 2010

En date du 25 janvier 2010, un avenant a été signé entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Japon pour adapter la convention de non-double imposition au standard international de l'OCDE de l'échange d'informations sur demande entre administrations fiscales. Cet avenant modifie par ailleurs les dispositions du paragraphe 4 de l'article 11 sur les intérêts.

Désormais, la Banque centrale de Luxembourg bénéficie de l'exemption de la retenue à la source sur les intérêts touchés au Japon. Par cette signature, le Luxembourg continue à introduire l'ensemble des standards internationaux en matière de coopération administrative dans ses relations bilatérales.

Luc Frieden présente les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance pour la période 2009-2014

5 février 2010

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté le 5 février

2010 les grandes orientations de la 11e actualisation du programme de stabilité et de croissance du Luxembourg qui porte sur la période législative 2009-2014.

Le programme de stabilité décrit, sur base de chiffres les plus récents et disponibles, la situation des finances publiques en 2009 et en 2010.

Ainsi, le solde de financement de l'administration publique est devenu déficitaire en 2009 à hauteur de 400 millions d'euros ou -1,1% du PIB. Le solde budgétaire a ainsi connu une détérioration de 1,8 milliard d'euros entre 2007 et 2009. Simultanément, la dette publique est passée de 2,5 milliards d'euros en 2007 (6,6% du PIB) à 5,6 milliards d'euros en 2009 (14,9% du PIB). En 2010, sous les effets de la crise économique et financière ainsi que des mesures budgétaires de relance économique, la situation budgétaire risque de se détériorer: en effet, il est estimé que le déficit public s'élèvera en 2010 à plus de 1,5 milliard d'euros (-3,9% du PIB) et que la dette publique augmentera à 7,2 milliards d'euros (18,3% du PIB).

Le programme de stabilité présente ensuite l'évolution des finances publiques jusqu'en 2014 dans un scénario «à politique inchangée», c'est-à-dire si aucune mesure de consolidation budgétaire n'est adoptée. Dans ce scénario, la détérioration de la situation des finances se poursuivra jusqu'en 2014. Le déficit cumulé sur la période 2010-2014 risque de dépasser les 9 milliards et la dette publique d'augmenter à environ 18 milliards (37,4% du PIB). À noter que dans ce scénario, le Luxembourg ne respecte pas la limite supérieure du déficit public de 3% du PIB, telle que définie par le pacte de stabilité et de croissance au cours de la période 2010-2014.

Par le biais de ce programme de stabilité, le gouvernement affiche sa détermination à éviter une telle détérioration de la situation budgétaire afin d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques ainsi que la pérennité de notre modèle économique et social.

Le gouvernement s'engage à rétablir l'équilibre budgétaire de l'administration publique en 2014.

Réunion informelle des ministres des Finances du Luxembourg, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et du Liechtenstein

14 février 2010

Sur invitation du ministre des Finances du Luxembourg, Luc Frieden, les ministres des Finances allemand (Wolfgang Schäuble), autrichien (Josef Pröll), suisse (Hans-Rudolf Merz) et liechtensteinois (Klaus Tschütscher) se sont rencontrés à Luxembourg le 14 février 2010.

Au cœur des discussions ont figuré un échange sur des thèmes financiers internationaux, en particulier la consolidation des budgets publics et les conditions générales des marchés financiers.

Réunion informelle des ministres des Finances à Luxembourg: (de g. à dr.) Hans-Rudolf Merz, président de la Confédération suisse, ministre des Finances de Suisse; Wolfgang Schäuble, ministre fédéral des Finances d'Allemagne; Luc Frieden, ministre des Finances du Luxembourg; Josef Pröll, vice-chancelier, ministre des Finances d'Autriche; et Klaus Tschütscher, chef de gouvernement, ministre des Finances du Liechtenstein (© SIP/Nicolas Bouvy)

Présentation des propositions gouvernementales visant à réduire le déficit des finances publiques

13 avril 2010

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté le 13 avril 2010 l'objectif principal du gouvernement en matière de finances publiques, qui est de parvenir à un budget en équilibre en 2014 et de maintenir la dette publique à un niveau soutenable. Il est dès lors inconcevable que les dépenses de l'État dépassent continuellement les recettes.

Luc Frieden a tout d'abord rappelé le cadre conceptuel pour définir la politique de la consolidation budgétaire. L'effort collectif, la justice sociale et la sélectivité sociale sont les paramètres qui encadrent les démarches du gouvernement. Il a ensuite expliqué que le gouvernement ne pouvait pas se passer d'emprunts, car même avec une situation équilibrée des finances publiques en 2014, le budget de l'administration centrale resterait déficitaire et l'État devrait procéder à des emprunts de 4 milliards d'euros entre 2011 et 2014, de sorte que la dette publique s'élèvera en 2014 à 12 milliards d'euros (27% du PIB). Toutefois, une dette publique supérieure à 30% du PIB pose un risque pour la soutenabilité à long terme des finances publiques dans une petite économie très ouverte comme le Luxembourg et est donc irresponsable. D'où la volonté d'épargner, «parce que nous avons une responsabilité envers les générations futures, même au-delà de l'année 2014».

D'après le ministre des Finances, l'objectif en matière de finances publiques est certes ambitieux, mais il est en-deçà des exigences du pacte de stabilité et de croissance. En effet, selon Luc Frieden, la Commission européenne a recommandé au Luxembourg de dégager un excédent budgétaire de 0,5% du PIB en raison de ses importants passifs implicites liés au vieillissement démographique. Selon les projections de la Commission européenne et de l'Inspection générale de la sécurité sociale, l'impact du vieillissement démographique sur les dépenses publiques se chiffre à plus de 10% du produit intérieur brut par an. Au sein de l'UE, seuls la Grèce, Chypre et la Slovénie connaîtront une progression comparable.

Au cours de la période 2011-2014, le gouvernement devra donc réduire le déficit public de l'ordre de 1,5 milliard d'euros afin de rétablir l'équilibre budgétaire. Selon le ministre Frieden, il est envisagé que l'effort de réduction du déficit s'appuiera à raison de deux tiers environ sur des mesures de réduction des dépenses et à raison d'un tiers environ sur des augmentations des recettes publiques.

Le ministre des Finances a fait référence à une note d'information qui contient plus de détails et d'explications sur le cadre conceptuel de la consolidation budgétaire.

Propositions faites par le gouvernement lors de la Tripartite

Les propositions du gouvernement faites sous la présidence du Premier ministre lors de la Tripartite du 9 avril 2010 contiennent des mesures de réduction de dépenses ainsi que des mesures d'augmentation des recettes. Il a été précisé que ces propositions avaient été présentées pour servir de base aux négociations de la Tripartite, sans pour autant constituer une liste définitive des mesures à prendre. La réaction des partenaires sociaux et le fait que ces mesures aient été rendues publiques prématurément, sans qu'un débat puisse avoir lieu, compliquent le bon déroulement des négociations au sein de la Tripartite. Au vu des nouvelles circonstances, le Premier ministre et le ministre des Finances ont également informé les députés, avant la conférence de presse du 13 avril 2010, des débats de la Tripartite du 9 avril 2010 et du contenu des propositions du gouvernement.

Réduction des dépenses

Les mesures concernent principalement les investissements publics, les frais de fonctionnement de l'État et les paiements de transferts aux ménages. Cet ensemble de mesures devra permettre de faire des économies de 450 à 500 millions d'euros par an d'ici à 2014.

Le gouvernement propose de plafonner les investissements publics au niveau de l'année 2009 et de freiner ainsi la progression des dépenses d'investissement. De plus, l'efficacité des dépenses devra être améliorée. Une liste prioritaire des projets d'investissement sera présentée dans le cadre du discours sur l'état de la nation du Premier ministre.

Concernant les frais de fonctionnement de l'État, une réduction

de 10% est prévue dans le cadre du budget de l'État pour l'exercice 2011. Pour ce qui est des salaires dans la fonction publique, le gouvernement proposera le gel de la valeur du point indiciaire durant les quatre prochaines années et la suppression de l'allocation de repas. En parallèle, des modifications devront être apportées aux chèques-repas dans le secteur privé.

Vu les problèmes de financement de l'État, des ajustements devront également être opérés au niveau des transferts aux ménages. Le gouvernement entend veiller à une meilleure sélectivité sociale et propose ainsi:

- de supprimer l'allocation de rentrée scolaire, sauf pour les bénéficiaires de l'allocation de vie chère;
- de supprimer les allocations familiales à partir de l'âge de 21 ans, mais de revoir à la hausse les bourses et prêts pour universitaires;
- de réduire le congé parental de 6 à 4 mois et d'adapter l'allocation d'éducation;
- de ne payer le forfait d'éducation qu'à partir de l'âge de 65 ans (contre 60 ans actuellement);
- de supprimer l'ajustement des pensions au cours de l'actuelle période législative;
- de supprimer la bonification d'intérêts dans le cadre des subventions pour le logement.

Luc Frieden, ministre des Finances, présente les propositions gouvernementales visant à réduire le déficit des finances publiques (© Ministère des Finances)

Le gouvernement propose en outre une réduction globale de 10% des subventions aux entreprises, une baisse du cofinancement de l'État aux stations d'épuration de 90 à 75% et la suppression des lignes de bus ou de train peu fréquentées.

Augmentation des recettes

Côté recettes, les adaptations prévues au niveau de la fiscalité doivent prendre en compte la capacité contributive des ménages, mais en même temps, le gouvernement est soucieux d'éviter une détérioration de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Parmi les pistes étudiées actuellement par le gouvernement, qui pourront générer des recettes supplémentaires de l'ordre de 200 millions d'euros, sont proposées:

- l'augmentation du taux d'imposition marginal maximal de 38 à 39%;
- l'introduction d'un taux d'imposition spécial (42%) pour les revenus supérieurs à 250 000 euros par an et par personne;
- la définition de plafonds pour les déductions fiscales pour les entreprises en cas de paiement de bonis et de *golden handshakes;*
- la hausse de l'impôt de solidarité et l'introduction d'un impôt de crise;
- l'introduction d'un impôt sur les activités financières (en cas d'accord au niveau européen).

De plus, le gouvernement propose de ne pas adapter les barèmes d'impôts à l'inflation. L'impôt sur les sociétés ne sera pas réduit comme prévu.

Pour ce qui est de l'indexation automatique des salaires, le système ne sera pas aboli, mais la composition du panier des produits pris en compte pour le calcul de l'indice des prix sera un sujet de discussion.

Une revue est prévue à mi-parcours, en 2012, pour évaluer les mesures prises à la lumière de l'évolution générale de la situation économique et financière du pays.

GRANDE RÉGION

Signature de la convention portant création d'une commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière

26 janvier 2010

Le 26 janvier 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a signé à Paris avec Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des Affaires européennes auprès du ministre des Affaires étrangères et européennes, la convention portant création d'une commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.

Lors de l'entrevue avec Pierre Lellouche, le ministre a rappelé les bonnes relations franco-luxembourgeoises dans tous les domaines et plus particulièrement dans celui de l'aménagement du territoire, portefeuille ministériel qu'il a exercé de 2004 à 2009.

Ainsi, l'aménagement du territoire, au sens large du terme et regroupant notamment le domaine des transports et celui du logement, doit être considéré à juste titre comme étant l'élément moteur de la coopération transfrontalière entre les deux pays, mais aussi au sein de la Grande Région. L'ensemble des mesures mises en place sous présidence luxembourgeoise du 11e sommet de la Grande Région, ayant eu pour thème principal l'aménagement du territoire, ont permis de faire évoluer les dossiers multi- et bilatéraux, notamment en ce qui concerne le projet Metroborder portant sur la réalisation progressive d'une région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT) au sein de la Grande Région.

Le ministre a également exprimé sa satisfaction concernant l'annonce faite par le président de la République en visite en Lorraine le 9 octobre 2009, en déclarant la transformation en Opération d'intérêt national (OIN) du projet Eco-Cité Alzette-Belval. Dans ce contexte, il s'est réjoui de l'avancement récent des travaux concernant le territoire de Belval de part et d'autre de la frontière, en mettant l'accent sur la signature de l'accord de mise en œuvre d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT) intervenue le 7 janvier 2010.

Jean-Marie Halsdorf s'est engagé à poursuivre et à renforcer les démarches déjà engagées visant à développer, avec les partenaires français et lorrains, des projets stratégiques conjoints durables en vue d'assurer un développement économique et social à haute valeur ajoutée pour l'ensemble des populations concernées.

Objectif de la convention

L'objectif de cette convention est de faciliter, d'une part, les échanges dans tous les domaines, notamment entre les régions frontalières ainsi que ses populations, et, de l'autre, de lever les obstacles qui peuvent encore subsister, en particulier concernant les flux des travailleurs frontaliers. Par ailleurs, elle répond également aux besoins visant la mise en pratique d'une cohésion territoriale conforme à l'objectif de la politique régionale de l'Union européenne.

La convention entrera en vigueur un mois après sa signature et est conclue pour une durée de dix ans.

Missions de la commission

La commission franco-luxembourgeoise aura, entre autres, pour missions:

- d'assurer la coordination et l'information mutuelle sur les projets et actions dans le domaine de la coopération transfrontalière conduits de part et d'autre de la frontière par les deux États, les collectivités territoriales et leurs regroupements éventuels impliqués;

- de promouvoir toute action ou tout projet de coopération transfrontalière entre les deux États;
- d'assurer au public concerné l'information sur la coopération transfrontalière entre les deux États.

En outre, la commission pourra préparer des conventions ou accords nécessaires à la mise en place effective des actions envisagées, notamment lorsqu'il s'agira de trouver des solutions à des problèmes transfrontaliers afin de faciliter la vie quotidienne des populations concernées.

Domaines d'intervention

Les domaines dont la commission s'occupera en priorité seront les suivants:

- les transports terrestres, routiers, ferroviaires et fluviaux;
- la santé;
- l'éducation, la formation professionnelle et la connaissance de la langue de l'autre;
- les échanges universitaires et la recherche;
- les projets d'aménagement du territoire susceptibles d'avoir un impact significatif sur la zone frontalière;
- le suivi des études statistiques menées par les organismes de recherche compétents sur les flux transfrontaliers;
- la culture et le tourisme;
- la justice et la sécurité.

La commission, composée de 24 membres répartis en deux délégations de chacune 12 membres, se réunira une fois par an au moins et émettra des avis et des recommandations.

Signature d'une déclaration commune en vue de l'intensification de la coopération policière transfrontalière

14 juin 2010

Le 14 juin 2010, le ministre de l'Intérieur et à la Grande-Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de l'Intérieur et du Sport de Rhénanie-Palatinat, Karl Peter Bruch, et le ministre de l'Intérieur et des Affaires européennes de la Sarre, Stephan Toscani, ont signé une déclaration commune en vue de l'intensification de la coopération policière transfrontalière.

La déclaration commune s'inscrit dans le cadre du traité de Prüm du 27 mai 2005 ainsi que de la décision y relative du Conseil de l'Union européenne. Elle porte notamment sur des formes d'intervention communes comme des patrouilles mixtes, des opérations communes ainsi que l'élaboration et l'échange de concepts et stratégies, aussi bien en matière de prévention que de répression entre les polices du Grand-Duché de Luxembourg, de Rhénanie-Palatinat ainsi que de la Sarre.

La déclaration manifeste une volonté affirmée de renforcer la sécurité ainsi que le respect des droits et libertés publiques dans l'Union européenne.

Signature d'une déclaration commune par Karl Peter Bruch, ministre de l'Intérieur et du Sport de Rhénanie-Palatinat, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, et Stephan Toscani, ministre de l'Intérieur et des Affaires européennes de la Sarre (© Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région)

JUSTICE

François Biltgen dresse l'état des lieux des droits des victimes d'infractions pénales

13 janvier 2010

François Biltgen, ministre de la Justice, et Robert Biever, procureur d'État, lors de la conférence de presse concernant les droits des victimes d'infractions pénales (© Ministère de la Justice)

Le 13 janvier 2010, le ministre de la Justice, François Biltgen, et le procureur d'État Robert Biever ont dressé l'état des lieux des droits des victimes d'infractions pénales suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2010, de la nouvelle loi y relative.

Les grandes lignes de la nouvelle loi

François Biltgen a présenté en premier lieu les grandes lignes de la loi du 6 octobre 2009 renforçant les droits des victimes d'infractions pénales. Celle-ci consacre tout d'abord le statut de victime. Ensuite, elle garantit une information plus complète de la victime sur ses droits. Ainsi, les services répressifs doivent informer toute personne lésée:

- de son droit de porter plainte;
- de son droit de recevoir une copie de la plainte;
- de son droit de demander réparation du préjudice subi;
- de la possibilité d'être aidée par un avocat ou assistée par les services d'aide aux victimes.

Le procureur d'État se voit lui aussi chargé d'une mission d'information à l'égard de la victime qui a porté plainte, étant donné qu'il doit, dans les 18 mois de la réception de la plainte, informer la victime des suites données à l'affaire.

La nouvelle loi prévoit également certaines adaptations pour ce qui est du délai de prescription. Ainsi, le délai de prescription des délits est rallongé de 3 à 5 ans, alors qu'est reporté le début du délai de prescription de l'action publique à la majorité de la personne pour certaines infractions sexuelles commises sur des mineurs.

Pour obtenir une libération anticipée, l'attitude de l'auteur à l'égard de la victime est dorénavant prise en considération. La loi précise que le bénéfice de la libération conditionnelle peut être assorti de conditions qui ont trait à la protection de la victime et des intérêts de celle-ci.

L'indemnisation des victimes de la part de l'État

Le ministre de la Justice est revenu ensuite sur les conditions d'indemnisation de certaines victimes de la part de l'État, lorsque l'auteur de l'infraction est insolvable ou introuvable.

Il a expliqué que la loi du 12 mars 1984 avait mis en place un système d'indemnisation de victimes de la part de l'État, lorsque l'auteur de l'infraction n'est pas en mesure, pour une raison ou une autre, de réparer le préjudice subi.

Selon François Biltgen, la loi du 6 octobre 2009 améliore les conditions d'indemnisation de certaines victimes de la part de l'État – lorsque l'auteur de l'infraction est insolvable ou introuvable – dans un sens favorable à la victime:

- À côté de l'atteinte à l'intégrité physique sont dorénavant pris en compte les dommages moraux, esthétiques ou psychiques.

- Le délai pour présenter une demande au ministère de la Justice est porté de 1 à 2 ans à compter des faits ou à compter du jugement ayant statué sur l'action publique ou sur les intérêts civils. Lorsque la victime est mineure d'âge, ce délai ne court qu'à partir de la majorité de la victime pour différentes infractions sexuelles.

- Les moyens d'investigation à disposition de la commission pour agir contre l'auteur de l'infraction sont étendus. Elle peut demander à toute administration et à tout établissement des renseignements sur la situation professionnelle, financière ou sociale de l'auteur.

François Biltgen au sujet de l'importance de la Cour européenne des droits de l'homme

10 février 2010

Le 10 février 2010, le ministre de la Justice, François Biltgen, a donné une conférence de presse sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) et la relation entre la CEDH et le Luxembourg. Instituée en 1959, la CEDH est une juridiction internationale compétente pour statuer sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant des violations des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme.

François Biltgen a expliqué que chaque justiciable luxembourgeois pouvait introduire un recours devant la Cour après avoir épuisé toutes les voies de recours nationales, du moment qu'il estime qu'il y a eu violation de la Convention européenne des droits de l'homme par l'État luxembourgeois. Au cours des vingt dernières années, le Luxembourg a été condamné une vingtaine de fois. Dans la majorité des cas, cette condamnation avait comme fondement le non-respect du droit du justiciable à un procès dans un délai raisonnable.

François Biltgen a confirmé que toute condamnation du Luxembourg pour violation de la Convention européenne des droits de l'homme était une condamnation de trop et un message clair pour le gouvernement d'agir pour y remédier.

Concernant les cas de condamnation du Luxembourg pour cause de non-respect d'un délai raisonnable, le gouvernement a réagi ces dernières années en soumettant au Parlement en 2001 et 2005 deux plans pluriannuels de recrutement de magistrats pour renforcer les tribunaux luxembourgeois. Le ministre a expliqué, par ailleurs, que le Luxembourg était d'avis que bon nombre de recours pour non-respect du délai raisonnable auraient dû être déclarés irrecevables. En effet, la loi du 1er septembre 1988 sur la responsabilité de l'État permet à chaque justiciable d'agir en dommages et intérêts contre l'État pour un fonctionnement défectueux de ses services, dont celui de la justice. Avant de s'adresser à la CEDH, les justiciables auraient dû épuiser les voies de recours internes.

Pour ce qui est des reproches de formalisme excessif formulés par la CEDH à l'égard de la Cour de cassation luxembourgeoise, le ministre a soutenu que cette dernière avait adapté au courant des trois dernières années sa jurisprudence en la matière, en se montrant notamment beaucoup moins formaliste. Dans ce contexte, le ministre Biltgen a également rappelé le projet de loi n° 6108 portant réforme sur les pourvois et procédure en cassation.

Au sujet de l'importance de la CEDH pour le respect des droits humains en Europe et au Luxembourg, François Biltgen a informé que la présidence suisse du Conseil de l'Europe avait convoqué une conférence ministérielle à Interlaken les 18 et 19 février 2010. La réaffirmation par les pays membres du Conseil de l'Europe du respect des valeurs communes qui les unit et qui sont définies à travers la Convention européenne des droits de l'homme seront au cœur des discussions. Le soutien actif des États au Conseil de l'Europe en vue d'une adaptation de la Cour aux défis du XXIe siècle constituera un autre volet central des débats. Le Luxembourg s'engagera notamment à Interlaken pour que les droits humains puissent être respectés dans tous les États d'Europe.

François Biltgen à la conférence ministérielle sur la réforme du système européen de protection des droits de l'Homme à Interlaken

18-19 février 2010

Les 18 et 19 février 2010 a eu lieu à Interlaken, sous présidence suisse du Conseil de l'Europe, la conférence ministérielle sur la réforme du système européen de protection des droits de l'Homme. Le Luxembourg y était représenté par le ministre de la Justice, François Biltgen, accompagné de Lydie Err, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de Marie-Paule Engel, présidente de la Cour supérieure de justice, de Brigitte Konz, membre du Comité directeur des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, de Ronald Mayer, représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, et de Laurent Thyes, attaché de gouvernement.

La conférence a eu lieu suite à une initiative du président de la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg, Jean-Paul Costa, de convoquer des états généraux de la justice à l'échelle de la grande Europe pour traiter de la situation intenable dans laquelle se trouve la Cour et le système de protection des droits de l'Homme. En effet, 120 000 recours sont pendants devant la Cour, dont 90% seront probablement déclarés irrecevables. La moitié des autres recours sont des recours répétitifs traitant de problèmes pour lesquels il existe une jurisprudence bien établie de la Cour. Il faut donc mettre la Cour en mesure de traiter plus rapidement les affaires recevables et qui concernent véritablement d'éventuelles situations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans son intervention, le ministre François Biltgen s'est déclaré attaché au principe du recours individuel, tout en plaidant pour la mise en place de nouveaux mécanismes de recevabilité. Le principe directeur du système devrait être celui de la subsidiarité, c'est-à-dire le respect et la mise en œuvre de la Convention au niveau national. En effet, si les États membres disposent d'une justice efficace, il n'y a pas lieu à recours de la part des citoyens devant la Cour de Strasbourg.

Il faut donc aussi que les États membres exécutent les arrêts rendus à leur encontre en mettant en œuvre les réformes nécessaires. Le Luxembourg vient de le faire en prenant des mesures pour éviter les recours qui le concernent le plus et qui sont basés sur une durée trop longue des procédures et les formalismes excessifs de la Cour de cassation. Ainsi, la Cour de Strasbourg vient de décider dans un arrêt en date du 11 février 2010 (Leandro Da Silva vs. Luxembourg) que le Luxembourg disposait désormais d'un système de recours interne efficace pour se faire indemniser en cas de durée excessive des procédures, sans recours à la Cour de Strasbourg. Quant au deuxième point, le gouvernement vient de déposer un projet de loi portant réforme de la procédure en matière de cassation.

À la fin de la conférence d'Interlaken, les 47 États membres ont adopté un plan d'action pour l'avenir de la Cour, qui souligne l'importance du droit de recours individuel, de la mise en œuvre de la Convention au niveau national, du filtrage des recours, du traitement plus efficace des requêtes répétitives et de la surveillance de l'exécution des arrêts par les États membres au niveau national.

Le plan d'action jette enfin les bases d'une réforme de la Cour elle-même ainsi que d'une procédure simplifiée d'amendement de la Convention.

Lors de la conférence, la Russie a déposé son instrument de ratification du protocole 14 de la Convention, qui entrera finalement en vigueur le 1er juin 2010 et permettra déjà à la Cour de travailler plus efficacement à moyen terme.

La vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, a dit qu'elle mettrait tout en œuvre pour réaliser le plus rapidement possible l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme.

Réforme des ASBL et des fondations: François Biltgen lance un plan d'action

10 mars 2010

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a invité le 10 mars 2010 à une conférence de presse sur la réforme de la législation concernant les associations sans but lucratif (ASBL) et les fondations ainsi que sur la présentation d'un plan d'action de la réforme envisagée.

À cette occasion, il a développé la genèse du projet de loi initié par son prédécesseur Luc Frieden. La philosophie retenue à la base était celle de moderniser les structures juridiques du monde associatif, qui reposent sur une loi datant de presque 100 ans déjà. Le ministre a pris position par rapport aux points critiques formulés dans divers avis et prises de position dans la presse ces derniers temps, dont certains lui semblent justifiés, alors que d'autres ne le sont pas, du moins pour le seul département de la Justice.

Dans ce contexte, il a relevé que la plupart des avis dépassaient, dans leurs revendications quant au soutien du bénévolat en général, le cadre formellement juridique du projet de loi n° 6054 portant réforme de la loi de 1928 sur les ASBL et les fondations. Elles concernent en effet d'autres départements ministériels. Elles visent presque exclusivement le bénévolat sous son aspect social, fiscal ou encore du droit du travail.

François Biltgen a ensuite exposé les grandes lignes de son plan d'action. Ainsi, le ministre a annoncé la scission du projet actuel en deux parties. Celle relative aux fondations suivra de suite la procédure législative, alors que des amendements visant un assouplissement des règles actuelles seront proposés pour le volet des ASBL. Ainsi, certaines règles de fonctionnement des associations seront simplifiées et les obligations comptables seront allégées en fonction du relèvement des seuils déterminant ces mêmes obligations. Certaines autres formalités, comme notamment la publication d'actes au *Mémorial,* seront revues afin de réduire tant la charge administrative pour les associations que les coûts.

Une autre action concerne l'idée du ministre de vouloir créer une nouvelle structure juridique, une forme de société à vocation sociale. S'y ajoute l'annonce d'une concertation accrue avec les autres membres du gouvernement concernés et le monde associatif pour ce qui est du bénévolat dans toute sa portée et pour des matières relevant de la compétence d'autres départements ministériels.

François Biltgen présente les grandes lignes du nouveau projet de concept pénitentiaire du gouvernement

17 mars 2010

En date du 17 mars 2010, le ministre de la Justice, François Biltgen, a présenté consécutivement à une réunion avec la Commission juridique à la Chambre des députés son projet de nouveau concept pénitentiaire lors d'une conférence de presse. Ce projet avait été initié par son prédécesseur Luc Frieden.

Le ministre était accompagné de Hans-Jürg Bühlmann, expert suisse en matière pénitentiaire, et de Jerry Wallendorf, délégué du procureur général d'État à l'exécution des peines, ainsi que de ses collaborateurs du ministère de la Justice. Le concept proposé est le résultat d'une collaboration intense entre les différents intervenants en matière pénitentiaire sous la guidance de l'expert externe.

François Biltgen a d'abord esquissé un état des lieux, en présentant notamment des statistiques sur la population actuellement emprisonnée au Centre pénitentiaire de Schrassig. Le nouveau concept pénitentiaire repose sur une logique fonctionnelle chronologique, se basant sur trois infrastructures distinctes, à savoir:

- le centre pénitentiaire Ueschterhaff, dont la mise en service est prévue pour l'année 2017, et qui recueillera les personnes en détention préventive;
- le centre pénitentiaire de Schrassig, qui recueillera les personnes condamnées, et;
- le centre pénitentiaire de Givenich, qui continuera à assurer sa fonction de prison semi-ouverte.

Le ministre a exposé avant tout la philosophie proactive en matière de concept pénitentiaire, qui s'écarte largement de l'approche réactive

actuelle, approche qui vise uniquement l'enfermement du prisonnier dans l'attente de la fin de sa peine. La nouvelle conception vise d'abord à limiter les peines privatives de liberté au strict nécessaire et de remplacer des peines de prison par des alternatives telles que les travaux d'intérêt général ou la surveillance électronique. Pour les cas nécessitant une peine privative de liberté, il s'agit avant tout de préparer dès le départ et de manière active le condamné à sa réinsertion dans la société.

Dans ce contexte, François Biltgen a surtout expliqué l'idée de normalisation de la prison et de la peine de prison. Cette normalisation, qui est une condition préalable nécessaire à la resocialisation, vise dans la mesure du possible à aligner la gestion et le fonctionnement des prisons sur la vie en société. Par ailleurs, elle vise à responsabiliser le détenu grâce à un parcours individuel sur mesure, afin de lui permettre une transition vers une vie responsable et sans crime.

Ainsi, un contrat volontaire individuel et dynamique de resocialisation sera proposé au détenu. L'idée est de définir dans le contexte de ce contrat les droits du détenu à une réinsertion dans la société. En contrepartie, le prisonnier aura le devoir de coopérer activement à sa mise en œuvre, compte tenu notamment de son état socioprofessionnel et de la description des objectifs de réinsertion à atteindre. La formation professionnelle, la formation continue, la mise au travail tout comme l'acquisition de compétences sociales sont autant d'éléments importants que par exemple l'évaluation et le réexamen périodique du contrat convenu aux fins d'un ajustement éventuel.

La réconciliation avec les éventuelles victimes est un autre élément important du concept de réintégration du détenu dans la société. François Biltgen a souligné que ce concept, bien qu'il trouve son origine et sa mise en œuvre initiale à l'intérieur de la prison, devrait être continué en dehors de la prison, dans le cadre d'un accompagnement et d'un suivi de qualité poussé.

Il nécessitera dans ce contexte aussi l'intervention d'externes non étatiques, tels que des ONG actives dans la mise au travail et dans l'hébergement. En effet, la prise en charge de la personne de l'ex-détenu se doit de prendre en compte sa situation sociale, familiale et professionnelle globale. D'un point de vue administratif et pratique, il nécessitera aussi une intensification de la collaboration et de la coordination de l'ensemble des services étatiques intervenant dans le processus de resocialisation.

Hans-Jürg Bühlmann a détaillé les aspects plus techniques du concept pénitentiaire, notamment les nouvelles infrastructures, la future administration pénitentiaire et le rôle que continuera à jouer le Parquet général dans le contexte de l'exécution des peines. Il a souligné dans ce contexte que le nouveau concept pénitentiaire constituait un réel changement de culture.

Dans ce contexte, François Biltgen a soulevé qu'il ne s'agissait pas seulement d'assurer la sécurité à l'intérieur de la prison, mais aussi et avant tout la sécurité après la prison, à savoir d'éviter au maximum la récidive. Voilà pourquoi la mise en œuvre du nouveau concept

François Biltgen avec à sa droite Hans-Jürg Bühlmann, expert suisse en matière pénitentiaire, et Jeannot Berg, conseiller de gouvernement adjoint au ministère de la Justice, lors de la conférence de presse (© Ministère de la Justice)

nécessite un accompagnement externe continu et une évaluation permanente. Une attention particulière sera portée aussi à la mise en place de statistiques fiables, concernant notamment le phénomène de la récidive, et la réalisation d'une recherche scientifique pénitentiaire dont les objets seront définis par le gouvernement.

Le ministre de la Justice a souligné qu'il existait une différence manifeste entre la politique préventive, la politique pénale, la politique pénologique et la politique pénitentiaire et qu'il y avait lieu de bien séparer les débats sur ces sujets afin de ne pas faire d'amalgame malsain. François Biltgen a en outre proposé à la Chambre des députés de tenir un débat d'orientation sur le nouveau concept pénitentiaire.

Le ministre a affirmé que le concept pénitentiaire constituait une proposition qui sera finalisée après discussion avec les acteurs directement concernés. Le concept restera évolutif en ce sens qu'il sera adapté de manière continuelle aux évolutions en matière pénitentiaire. Le ministre compte saisir la Chambre des députés au courant de l'automne 2010 des projets de loi en question.

Il a aussi rappelé que le concept définitif ne serait opérationnel qu'à partir de la mise en service du Centre pénitentiaire Ueschterhaff en 2017, ce qui, en attendant, n'empêche pas la mise en place de projets pilotes, notamment au niveau de la resocialisation.

François Biltgen et le secrétaire d'État auprès de la ministre française de la Justice et des Libertés, Jean-Marie Bockel, au Centre pénitentiaire de Givenich

3-4 juin 2010

En marge du Conseil «Justice et affaires intérieures» qui s'est tenu à Luxembourg les 3 et 4 juin 2010, le ministre de la Justice, François Biltgen, et le secrétaire d'État auprès de la ministre française de la Justice et des Libertés, Jean-Marie Bockel, ont rendu visite au Centre pénitentiaire de Givenich (CPG).

Les délégations ont été reçues par le directeur du CPG, Claude Lentz, et le délégué du procureur général d'État à l'exécution des peines, Jerry Wallendorf. Après une présentation générale du CPG, de son historique, de ses missions et particularités en tant qu'unique prison semi-ouverte au Luxembourg, les délégations ont pu visiter les infrastructures en place.

Jean-Marie Bockel a ainsi pu se familiariser avec le projet Défi-Job qui vise la réintégration sociale des détenus du CPG par le travail. Dans le cadre des ateliers sur le site du CPG, la responsable Paula Gomes a pu présenter la marque de produits «Jailbird – Made in Jail». Ceux-ci sont réalisés en bois, en feutre, en tissu ou à partir de matières recyclées. Chaque série de produits Jailbird est unique.

Le projet de réinsertion sociale des détenus a également pour ambition de donner une image plus positive du monde pénitentiaire et de sensibiliser la société au fait que chacun est capable de créer, de s'améliorer, d'évoluer et de puiser dans ses propres qualités.

Les délégations ont ensuite visité la nouvelle «unité femmes» qui se trouve en fin de construction, les différents ateliers du CPG, les bâtiments de détention, les foyers et salles de sport ainsi que les salles de cours et la médiathèque des détenus. Le projet Tox, qui vise une prise en charge qualifiée des détenus toxicodépendants, et le Service psycho-socio-éducatif (SPSE), qui vise à contribuer à la prévention de la récidive et à l'insertion sociale durable des détenus, figuraient parmi les sujets abordés avec les délégations.

Le ministre de la Justice, François Biltgen, et le secrétaire d'État auprès de la ministre française de la Justice et des Libertés, Jean-Marie Bockel, se sont félicités de cette première rencontre. Elle a par ailleurs permis d'aborder, sur arrière-fond de la réforme pénitentiaire annoncée par François Biltgen, le thème de la collaboration bilatérale pénitentiaire transfrontalière, sujet qui sera certainement approfondi au cours des mois à venir entre la France et le Luxembourg.

MÉDIAS/ COMMUNICATION

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise

5 janvier 2010

Le 5 janvier 2010, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, ont convié les membres de la presse luxembourgeoise à la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art à Luxembourg (MNHA).

La présidente du Conseil de presse, Danièle Fonck, a exprimé sa joie face à l'organisation annuelle d'une Semaine de la presse qui se tiendra pour la première fois en avril 2010. Elle a ensuite attiré l'attention sur l'éternel débat portant sur la menace que représente pour la presse écrite traditionnelle l'émergence de nouveaux médias virtuels.

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, s'est montré confiant et a souligné le succès inchangé de la presse écrite, qui a su résister à l'émergence des nouveaux médias apparus sur Internet, tout comme la radio avait su résister jadis à l'émergence de la télévision. À ce sujet, le ministre Biltgen a aussi mis en exergue le succès des journaux gratuits, surtout auprès des jeunes.

François Biltgen a déclaré que le rôle de la presse ne consistait pas seulement à présenter des faits, mais aussi à les analyser et à s'interroger sur les informations données. «La déontologie de la presse fait la différence», a-t-il ajouté.

Le ministre des Communications et des Médias a ensuite spécifié trois éléments qui représentent une aide précieuse pour la presse: l'aide directe à la presse, l'aide à la distribution des journaux et, finalement, l'aide apportée par l'État en tant que client de la presse écrite et des médias lors des campagnes de communication. Le but à atteindre serait, selon François Biltgen, une presse autorégulatrice, digne de confiance et pluraliste.

Pour sa part, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a félicité la presse luxembourgeoise pour la qualité de son travail, qui n'aurait rien à envier aux grands titres étrangers. Concernant le débat sur l'accès à l'information, Jean-Claude Juncker a aussi attiré l'attention sur la protection du titre de journaliste.

2010 sera une année de défis, notamment en ce qui concerne le maintien du modèle social luxembourgeois, basé sur le dialogue tripartite entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Le Premier ministre a ajouté que les hommes politiques n'avaient pas le monopole de la responsabilité, mais qu'il fallait poursuivre le modèle avéré et typiquement luxembourgeois qui est la recherche conjointe de solutions.

Finalement, Jean-Claude Juncker s'est joint aux précédents intervenants pour souhaiter bonne chance à Monsieur Léon Zeches, ancien rédacteur en chef et directeur du *Luxemburger Wort,* à l'occasion de son départ à la retraite.

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, lors de son discours à la réception de nouvel an. Au deuxième plan: Jean-Claude Juncker, Premier ministre, entouré de Danièle Fonck, présidente du Conseil de presse, ainsi que de Josy Laurent (à g.) et Jacques Hillion, membres du Conseil de presse (© SIP/Luc Deflorenne)

François Biltgen salue l'agenda numérique de la Commission européenne

19 mai 2010

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a salué l'«agenda numérique» présenté par la Commission européenne le 19 mai 2010.

François Biltgen s'est félicité du fait que la stratégie nationale pour le développement des réseaux à ultrahaut débit répondait plus que pleinement aux objectifs de l'agenda numérique. En effet, la stratégie nationale est encore plus ambitieuse, et ce, aussi bien en termes de couverture et de vitesse que de délais. En effet, alors que la Commission vise à atteindre un débit de 100 Mbps pour 50% des citoyens européens en 2020, le Luxembourg tend à un débit de 1 Gbps pour l'ensemble de sa population à l'horizon 2020.

«L'extension des réseaux à ultrahaut débit est primordial, non seulement pour l'économie en tant que moteur de la croissance, mais également pour réduire l'exclusion sociale et promouvoir les services en ligne», a déclaré le ministre. Il a également souligné l'importance d'un véritable marché intérieur du numérique, crucial pour un petit pays comme le Luxembourg, notant que «le Luxembourg s'engage depuis longtemps en faveur de la libre circulation des contenus en ligne, car il faut que les produits et services achetés en ligne soient accessibles et livrés au Luxembourg aux mêmes conditions qu'ailleurs dans l'Union européenne».

Par ailleurs, la sécurité et la confiance dans le monde numérique constituent d'autres objectifs de l'agenda. Dans ce contexte, François Biltgen a aussi souligné l'importance de la recherche dans ce domaine et la mise en place, déjà en 2009, du Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance auprès de l'Université du Luxembourg.

Le ministre a conclu que «les efforts récents du Luxembourg s'insèrent en ligne droite des défis identifiés maintenant par la Commission. Le Luxembourg va poursuivre ces efforts pour contribuer activement à la mise en œuvre de l'agenda numérique».

L'agenda numérique représente le programme de travail de la Commission européenne pour les cinq années à venir et fixe les grandes orientations dans le domaine numérique. Il vise notamment à doter les citoyens européens d'un accès au haut débit, de créer un marché unique du numérique et de développer la recherche et l'innovation.

François Biltgen au 50e Festival international du film d'animation à Annecy: lancement de la réforme du BTS de dessin d'animation

10 juin 2010

Le 10 juin 2010, François Biltgen, ministre des Médias et des Communications, s'est rendu au 50e Festival international du film d'animation (MIFA) à Annecy, en France. Le ministre a été reçu par le président du MIFA, Dominique Puthod, et par son directeur Michael Marin.

Le ministre et ses interlocuteurs ont procédé à un échange de vues au sujet des formations offertes tant en France qu'au Luxembourg dans le domaine de l'animation. Ils ont souligné les besoins en spécialisation des étudiants, notamment dans les domaines des techniques de 3D et des effets spéciaux, afin de mieux répondre aux besoins du marché. Le ministre a par la suite rencontré une délégation d'étudiants du BTS de dessin d'animation dispensé par le Lycée technique des arts et métiers au Luxembourg (LTAM).

Les jeunes étudiants s'étaient déplacés à Annecy afin de rencontrer les producteurs luxembourgeois présents sur le stand de promotion organisé et géré par le Fonds national de soutien à la production audiovisuelle (Fonspa). Un *speed dating* organisé par le Fonspa a permis aux étudiants d'avoir un premier contact ciblé avec le milieu professionnel. Les étudiants pouvaient présenter, dans un esprit d'intégration dans le marché de l'emploi, leurs CV et dossier aux employeurs présents.

François Biltgen et le directeur du Fonspa, Guy Daleiden, ont dans le cadre de leurs discussions avec les producteurs luxembourgeois et les représentants du LTAM abordé la nécessité d'une réforme du BTS actuellement en place, sur base de la nouvelle loi concernant l'enseignement supérieur en général et les BTS en particulier.

Si le BTS a fait ses preuves par le passé, il y a maintenant lieu, au vu notamment des évolutions technologiques continues, d'entamer à brève échéance une réforme de l'instrument afin de le rendre plus apte à répondre aux besoins du secteur. Selon François Biltgen, le BTS de dessin d'animation renouvelé sera davantage axé sur le marché afin de permettre notamment aux producteurs de pouvoir recruter les compétences nécessaires directement sur le marché de l'emploi national. Cette approche proactive fournira en contrepartie aux étudiants qui commencent ce cycle d'enseignement supérieur professionnalisant une réelle perspective d'embauche à la fin de leur formation.

François Biltgen a encouragé les producteurs luxembourgeois à préciser leurs besoins. Les contenus pédagogiques de la formation seront, comme par le passé, définis par l'établissement d'enseignement.

Les idées du ministre ont été accueillies très favorablement par le secteur présent à Annecy. Ainsi, le LTAM, les producteurs luxembourgeois, le Fonspa et les représentants du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche vont se réunir en automne pour finaliser ce projet ambitieux en vue de l'accréditation du BTS de dessin d'animation. Celui-ci devrait être opérationnel à partir de septembre 2011.

POSTES/TÉLÉ-COMMUNICATIONS

Présentation de la stratégie de modernisation et de développement des services mobiles et fixes de P&T/LUXGSM

10 mars 2010

Lors d'un point de presse tenu le 10 mars 2010, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a présenté la stratégie de modernisation et de développement des services mobiles et fixes de P&T/LUXGSM, stratégie qui est en ligne et complémentaire à la stratégie de développement des réseaux et infrastructures d'Internet de nouvelle génération et qui constitue un des projets stratégiques de l'Agenda 2012 de P&T.

Il convient désormais d'améliorer, au-delà des infrastructures, également la qualité des services de commercialisation pour les clients et d'offrir les services fixes et mobiles afin de permettre le renforcement de la position des activités de P&T sur un marché à forte croissance. À cette fin, LUXGSM SA sera convertie en une société anonyme de forme «dualiste», telle qu'introduite par la loi du 25 août 2006 concernant la société européenne. Les services de commercialisation de produits et services de télécommunications – mobiles ou fixes – seront ainsi intégrés dans une seule société, mais séparés des activités de développement de services d'infrastructures.

Dans ce cadre, une partie des salariés de LUXGSM et des agents publics de P&T a été transférée physiquement au nouvel immeuble BIAN à la Cloche d'Or à Luxembourg. De même, au niveau de l'organisation, une partie des agents commerciaux de la Division des télécommunications sera détachée à un emploi dans la nouvelle société-filiale, dans laquelle P&T est actionnaire unique. Les agents publics qui seront transférés conserveront leur statut d'origine ainsi que tous leurs droits et devoirs afférents. De même, les contrats de travail des salariés actuels et futurs de la nouvelle société ne sont pas affectés.

Ni P&T ni LUXGSM SA ou la nouvelle société ne procéderont à des licenciements pour raisons économiques ou opérationnelles.

Dans cet environnement de plus en plus concurrentiel, surtout dans les services de télécommunications mobiles, la nouvelle SA pourra être plus réactive et flexible aux demandes des clients et proposer des services et solutions de haute qualité. La nouvelle société aura aussi un rôle important à jouer lors de la commercialisation de nouveaux services de très haut débit et permettra à P&T de garder son image de marque d'une entreprise moderne à la pointe du progrès technologique.

RECHERCHE/ SCIENCE/INNOVATION

Visite de l'Agence spatiale européenne à Redu, vitrine du savoir-faire luxembourgeois dans le domaine spatial

11 mai 2010

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec des représentants de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace sur le site de l'Agence spatiale européenne à Redu (© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, s'est rendu le 11 mai 2010 avec des représentants de la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace sur le site de l'Agence spatiale européenne (ESA – European Space Agency) à Redu (Province du Luxembourg, Belgique). L'objectif de cette visite était de montrer notamment les réalisations de l'industrie luxembourgeoise sur ce site.

Depuis l'adhésion du Luxembourg à l'ESA, plus d'une soixantaine de contrats ont déjà été passés avec des entreprises luxembourgeoises, dont deux ont un lien direct avec la station située à Redu. Le premier a été octroyé à la société Redu Space Services (RSS), détenue à 51% par l'opérateur national, SES Astra. Il s'agit d'effectuer l'exploitation journalière des installations, afin de contrôler certains satellites de l'agence et d'effectuer des tests en orbite de satellites lors de leur mise en service, mais aussi pendant leur durée de vie.

L'autre contrat a été conclu avec un consortium mené en tandem par SES Astra TechCom et HITEC Luxembourg dans le cadre du programme européen Galileo et a comporté la conception, la réalisation et l'installation d'une antenne destinée à mesurer les performances des satellites de la flotte Galileo.

La délégation luxembourgeoise a été reçue par le directeur de la station de Redu, Daniele Galardini, par le chef du Département technologies, produits et systèmes de télécommunications de l'ESA, Franco Ongaro, et par le *general manager* de RSS, Isabelle Mauny. Après une présentation des installations, la délégation luxembourgeoise a été invitée à se rendre au pied de l'antenne testée en orbite pour Galileo, où Yves Elsen, *chief executive officer* de HITEC Luxembourg, a présenté en détail la première réalisation luxembourgeoise sur le site de Redu.

Le ministre François Biltgen a profité de l'occasion pour réaffirmer le potentiel du secteur spatial dans les efforts de diversification du gouvernement, à côté notamment des secteurs des technologies de l'information (TIC), des biotechnologies et de la logistique. Il s'est notamment félicité que le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE), qui regroupe les entreprises actives dans le secteur spatial au Luxembourg, a créé quelque 400 emplois dans le pays.

La visite de la station de Redu était l'occasion de montrer les résultats concrets de la participation luxembourgeoise à l'ESA. Les membres

de la commission parlementaire et le ministre Biltgen ont réaffirmé que le potentiel de développement dans le secteur spatial offrait des perspectives attrayantes pour le pays.

Bilan annuel 2009: le Fonds national de la recherche a prouvé sa maturité à un niveau international

25 juin 2010

Le Fonds national de la recherche (FNR) a fêté ses dix ans en 2009. Cette période intensive de développement et de mise en œuvre a abouti à la reconnaissance du FNR au niveau international, puisqu'avec la signature en 2009 et début 2010 d'accords bilatéraux avec la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), le Fonds Wetenschappelijk Onderzoek – Vlaanderen (FWO) et le Schweizerischer Nationalfonds (SNF), le FNR a réussi à s'établir au même rang que ces institutions homologues étrangères établies.

Bilans positifs pour les instruments de financement et les bourses AFR

Le FNR a clôturé l'appel 2009 du programme CORE en dressant un bilan très positif en ce qui concerne la qualité scientifique des projets de recherche sélectionnés. Le FNR accorde beaucoup d'importance au critère de la qualité: en effet, seule une recherche de haut niveau a un impact positif et durable qui permettra de relever les défis de la société à long terme. 14,8 millions d'euros ont été alloués aux 37 projets sélectionnés. Afin d'obtenir encore de meilleurs résultats et d'augmenter le taux de réussite des jeunes chercheurs, le FNR a décidé d'adapter son programme CORE: ce dernier s'adresse désormais également aux chercheurs en début de carrière, en leur donnant la possibilité de soumettre des projets de plus petite envergure avec le programme CORE Junior Track.

En 2009, le FNR a lancé avec succès son nouveau programme PEARL qui, en attirant des chercheurs établis de très haut niveau au Luxembourg, a pour objectif d'améliorer la compétitivité du Luxembourg au niveau international. 8,37 millions d'euros ont été attribués jusqu'à présent à deux chercheurs seniors avec la mission d'accélérer et de renforcer le développement de la recherche au Luxembourg.

Grâce au programme ATTRACT, deux chercheurs prometteurs en début de carrière et qui présentent un fort potentiel d'être leaders dans leurs domaines respectifs, bénéficieront d'un financement de 2,5 millions d'euros sur cinq ans.

Le système des bourses d'aides à la formation-recherche AFR, qui a été mis en œuvre pour la première fois pour une année complète en 2009, a suscité un intérêt énorme auprès des chercheurs. 162 bourses PhD et 76 bourses post-doc ont été attribuées, ce qui correspond à un montant de 21,7 millions d'euros. Le fait que plus de 80% des candidats PhD et post-doc sélectionnés aient signé un contrat de travail avec leur institution d'accueil est un autre grand succès pour le FNR.

Dans le cadre du programme COFUND, les bourses AFR post-doc reçoivent de la Commission européenne plus de 3 millions d'euros entre 2009 et 2011, ce qui leur procure une visibilité et une notoriété accrues au niveau international.

Adaptation des mesures d'accompagnement aux besoins des acteurs de la promotion de la culture scientifique

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, des mesures de financement ponctuelles, le FNR a raccourci les délais entre l'introduction de la demande et la réponse afin d'encourager davantage de scientifiques ou d'enseignants à profiter de cet instrument de financement, qui peut notamment être utilisé dans le cadre d'activités de promotion de la culture scientifique, un domaine qui lui tient particulièrement à cœur. C'est également pour cela que le FNR investit beaucoup de ressources dans la promotion de la culture scientifique, notamment via la présence régulière de Mister Science dans les médias (Pisa Wëssensmagazin sur RTL et Eldoradio), via sa campagne «Cherchons chercheurs» ou encore la coorganisation du Science Festival avec le Musée national d'histoire naturelle, qui a attiré quelque 11 000 visiteurs. Le 24 septembre 2010 aura lieu la seconde édition de la Researchers' Night à Luxembourg-Ville.

Awards 2009

En 2009, le FNR a attribué pour la première fois les FNR Awards: six prix ont été accordés dans les

catégories «Outstanding Scientific Publications» et «Outstanding Promotion of Scientific Culture». La communication dans le domaine des sciences et de la recherche est d'une importance capitale, et ceci non seulement entre chercheurs, mais également à l'égard du grand public et des jeunes. Ces activités, qui contribuent, d'une part, à la visibilité de la recherche luxembourgeoise au niveau international, et, de l'autre, à rendre la science accessible au grand public, sont valorisées et mises en évidence grâce aux FNR Awards.

Changement à la tête du FNR

Yves Elsen, président du conseil d'administration et président du FNR depuis 2010, son vice-président Jacques Lanners, ainsi que François Meyer à la tête du nouveau Conseil scientifique, ont remercié leurs prédécesseurs, Romain Henrion, Jean-Marie Valenne et Jean-Frank Wagner, ainsi que les membres des conseils d'administration et scientifique et du secrétariat pour le travail respectable accompli pendant les dix premières années du FNR: ainsi, plus de 138 millions d'euros ont été mis à la disposition de la communauté de la recherche au Luxembourg à travers environ 190 projets de recherche financés par le FNR. Qui plus est, le FNR a de nouveau réussi à remplir son contrat de performance, qu'il a signé avec le ministère de la Recherche: l'enveloppe financière accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a été respectée et l'excellence a été promue.

SANTÉ

Mars Di Bartolomeo à la 63e Assemblée mondiale de la santé

17-18 mai 2010

Le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a participé les 17 et 18 mai 2010 à la 63e Assemblée mondiale de la santé (AMS) à Genève, dont le thème principal était la question des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) liés à la santé.

OMD: priorité à la santé publique

Mars Di Bartolomeo a souligné l'importance de la contribution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à la réunion de haut niveau de l'Organisation des Nations unies sur les OMD.

Initiative du Luxembourg

Il a souligné que les travaux de l'OMS sur cette question pourraient constituer une contribution importante à la réunion de haut niveau consacrée à cette question qui aura lieu à New York en septembre 2010. Il a formulé l'espoir qu'elle adopte par consensus la résolution que le Comité exécutif lui soumettra en vue d'accélérer les progrès en matière d'OMD liés à la santé, qui devrait être un signal fort pour souligner un engagement consensuel de l'AMS. Dans ce contexte, il a rappelé que la délégation du Luxembourg avait suggéré de lancer en 2008 un processus annuel de suivi sur les OMD par les ministres de la Santé.

Il a observé que les débats devraient aussi faire état de la nécessité de mettre en place des systèmes de santé durables pour atteindre, à long terme, les objectifs liés à la santé. Tout en soulignant la priorité qu'il convenait de réserver à la santé, il a précisé qu'une part accrue des moyens nationaux disponibles et de l'aide publique au développement (APD) devrait être accordée à la santé. À cet égard, il a indiqué que 1,04% du revenu national brut du Luxembourg était consacré à l'APD.

Importance du développement des capacités de production

Le ministre a ajouté toutefois que «la réalisation des OMD ne peut être basée seulement sur l'assistance. Pour rendre cette stratégie durable, nous devons mettre l'accent sur le développement des capacités de production. Le développement de l'appareil productif et de l'emploi engendre des revenus pour les personnes et pour l'État. Sans un tel développement, les avancées sociales qui pourraient être faites dans l'éducation, la santé et les indices de pauvreté ne seraient pas durables; on traiterait les symptômes plutôt que les causes profondes de la pauvreté».

Grippe A (H1N1): plaidoyer pour une démarche commune

Concernant la grippe A (H1N1), le ministre s'est demandé ce qu'on aurait pu faire d'autre et autrement. Entre-temps, l'on sait combien de confusion peut créer la collision entre le principe de précaution

voulant garantir aux populations au plus vite un vaccin efficace et le principe de précaution lié à un risque hypothétique associé à ce même vaccin.

«Nous savons aujourd'hui plus que jamais que nous devons mettre en réseau nos experts indépendants et crédibles, pour éviter une cacophonie préjudiciable à notre politique de vaccination en général, qui est sans alternative.»

Bénéfices indécents de l'industrie pharmaceutique

«D'autre part, je voudrais m'insurger contre le fait que la crise mondiale de la grippe a fait l'affaire de l'industrie du vaccin, affichant des bénéfices records, ce qui est particulièrement indécent à un moment où tous les États font face à des problèmes financiers énormes. J'aimerais répéter mon invitation à mes collègues de mener des négociations communes et non pas du chacun-pour-soi avec l'industrie pharmaceutique, afin de nous garantir des prix honnêtes et des contrats équilibrés. Si crise globale il y a, il doit y avoir solidarité globale et réponse commune.»

Mars Di Bartolomeo a également eu une rencontre bilatérale avec le ministre de la Santé du Mali, qui lui a exprimé sa satisfaction quant à l'état de coopération dans le domaine de la santé entre le Mali et le Luxembourg.

Pomme de terre Amflora: le ministre de la Santé fait usage de la clause de sauvegarde

16 juin 2010

Le 16 juin 2010, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, et l'Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire (OSQCA) ont invité au 3e colloque sur la sécurité alimentaire, «La sécurité dans mon assiette», qui s'est tenu au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster. Cette journée avait pour but de présenter les développements récents au niveau national et européen ainsi que de permettre des échanges entre les acteurs du secteur.

À cette occasion, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a annoncé la décision du gouvernement d'interdire provisoirement la mise sur le marché des pommes de terre transgéniques Amflora. La commercialisation de cet organisme génétiquement modifié (OGM) avait été autorisée par la Commission européenne, sans que les critiques de plusieurs États membres, dont notamment le Luxembourg, n'aient été prises en compte.

Rappelons dans ce contexte que le Luxembourg a toujours eu une position très réservée par rapport aux OGM, étant donné que l'innocuité de ces organismes ne fait pas l'objet d'un consensus généralisé dans la communauté scientifique. Conformément à son approche dictée par des objectifs de prévention et de précaution, le Luxembourg a ainsi déjà par le passé interdit la commercialisation de tels produits. L'exemple le plus récent est l'arrêté ministériel du 23 mars 2009 interdisant à titre provisoire la mise en culture du maïs transgénique «Mon 810».

Aujourd'hui, le Luxembourg fait de nouveau usage de cette clause de sauvegarde. Est ainsi provisoirement interdite toute mise sur le marché, en vue de leur mise en culture, de produits constitués entièrement ou en partie des pommes de terre ou de leurs variétés, issues de la lignée de la pomme de terre génétiquement modifiée Solanum tuberosum L. lignée EH92-527-1.

Cette interdiction est due à la présence d'un gène marqueur de résistance aux antibiotiques dans ces pommes de terre, ce qui ne permet pas de conclure à l'innocuité de cette plante. En vertu du principe de précaution, sa commercialisation a donc été interdite à titre provisoire. Ces mêmes considérations ont d'ailleurs également amené l'Autriche, avec laquelle le Luxembourg s'est étroitement concerté dans ce dossier, à prononcer un moratoire sur la pomme de terre Amflora.

Présentation d'une campagne de sensibilisation et de prévention contre les méfaits de la musique suramplifiée

28 juin 2010

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le 28 juin 2010 à la Rockhal à Esch-sur-Alzette une campagne de sensibilisation et de prévention contre les méfaits de la musique suramplifiée «À fond la musique… attention à tes oreilles!»

Beaucoup de gens en conviendront, le plaisir musical est plus intense avec un volume sonore augmenté. Toutefois, avec l'avènement des lecteurs MP3 et l'offre croissante et variée au niveau du divertissement musical au Grand-Duché de Luxembourg, la population, en particulier la population jeune, est de plus en plus exposée à de la musique amplifiée à outrance. Les effets néfastes que cette exposition peut causer, de même que les moyens efficaces pour les prévenir, tout en profitant de la musique, sont souvent méconnus du grand public.

Une source sonore est nuisible pour l'oreille humaine non seulement par son intensité, mais également par sa durée. Ainsi, une exposition momentanée à un son de 100 décibels n'est pas dangereuse, mais une exposition à ce même son dépassant 90 minutes par semaine peut provoquer des dégâts irrémédiables de l'ouïe. Sachant que les lecteurs MP3 et les émissions sonores lors de concerts rock dépassent largement les seuils critiques, l'impact sur l'audition de la population consommatrice est évident.

Les cellules auditives de l'oreille interne, responsables de la conversion des ondes sonores en signal nerveux, sont des cellules actives, comparables à des cellules musculaires. Tout comme un muscle qui se fatigue suite à un effort intense et/ou prolongé, les cellules auditives sont affectées par une activité exagérée, soit en intensité, soit en durée. L'atteinte des cellules auditives peut se manifester par une hypersensibilité aux sons, par des sifflements ou bourdonnements (acouphènes) ou encore par des chutes auditives brusques. Si les cellules auditives peuvent récupérer après un tel effort, ces symptômes ne seront que passagers. Cependant, si l'exposition est trop intense, trop longue ou trop répétitive, les cellules se détériorent définitivement, les symptômes comme les sifflements ou les pertes auditives persistent et peuvent rapidement affecter la qualité de vie des personnes concernées.

Pour contenir à long terme ces méfaits sur la santé auditive et psychologique de la population, le ministère de la Santé a lancé cette campagne de sensibilisation, qui vise en premier lieu les consommateurs de musique amplifiée, mais aussi les établissements et organisateurs d'événements musicaux.

Par un dépliant, la population est informée des moyens pour profiter de la musique, tout en protégeant ses oreilles. Un graphique très figuratif représentant un bouton de volume expose l'échelle des décibels et indique

où se situent les seuils de risque, avec des exemples concrets. Dans ce dépliant, le lecteur trouve des conseils utiles pour protéger ses oreilles lors de concerts. Finalement, les signes de troubles auditifs sont énumérés avec l'indication de l'importance du contrôle ORL en cas de leur persistance.

Pour donner des moyens de protection concrets au public, le ministère de la Santé distribue des bouchons auriculaires gratuits et des affiches aux organisateurs de concerts rock et aux propriétaires de discothèques et autres clubs de nuit.

Afin de toucher au mieux le public concerné, le ministère de la Santé organise cette campagne de sensibilisation et de prévention avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, du ministère de la Famille et du Service national de la jeunesse.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION/TIC

Octavie Modert à l'édition 2010 du Cebit à Hanovre

5 mars 2010

Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative et responsable pour le domaine e-government, a effectué une visite au Cebit à Hanovre. Le Cebit est le plus grand salon des technologies de l'information et de la bureautique et il s'est tenu du 2 au 6 mars 2010.

Octavie Modert avait également rendez-vous avec le ministre de l'Intérieur, Lothar de Maizière, et a rencontré la secrétaire d'État responsable IT du gouvernement fédéral, Cornelia Rogall-Grothe. Cette rencontre était notamment l'occasion pour les deux pays d'évoquer une coopération bilatérale plus étroite dans le domaine des technologies informatiques.

Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative et responsable pour le domaine e-government (© Jürgen Schmidt-Lohmann)

Octavie Modert s'est enquise des développements et applications technologiques les plus innovateurs. L'entrevue s'est poursuivie par un échange de vues concernant les questions liées aux technologies de l'information, à la sécurité des échanges électroniques, à l'e-government et à la green IT.

En matière d'informatique verte, le Luxembourg souhaite en effet s'inspirer de l'approche éco-responsable allemande, visant à optimiser les processus techniques existants afin de réaliser des économies d'énergie dans l'administration publique, entraînant également un impact positif sur l'environnement, grâce notamment à une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La nouvelle carte d'identité électronique, dotée de fonctionnalités d'authentification et de toutes les possibilités de protection des données hautement sécurisées ainsi que d'une fonction de signature électronique – au format d'une carte de crédit – et dont l'introduction en Allemagne se fera dès novembre prochain, a également été évoquée.

L'important programme d'investissements IT allemand et le vaste catalogue de mesures que l'Allemagne met en œuvre au niveau du gouvernement fédéral pour élargir sa gamme de services publics en ligne fait encore l'objet de discussions, alors que cette initiative vise à mettre en place une coordination centrale des projets IT réalisés par l'Allemagne ainsi qu'une meilleure interconnexion des différents niveaux d'autorités publiques.

Présentation de la stratégie de développement des réseaux Internet de nouvelle génération

9 mars 2010

Lors d'une conférence de presse conjointe tenue le 9 mars 2010, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté la stratégie de développement des réseaux Internet de nouvelle génération.

Les ministres ont précisé que les nouvelles applications en ligne liées au *streaming,* au téléchargement et au web interactif nécessitaient de plus en plus de bande passante. Afin de pouvoir offrir tant aux citoyens qu'aux entreprises les bénéfices d'un Internet performant, il s'avère indispensable de moderniser les réseaux, ont affirmé les ministres.

Ils ont ainsi annoncé que le gouvernement allait agir en vue d'augmenter rapidement la vitesse dans les réseaux Internet existants. En parallèle, il incitera les opérateurs de réseaux à offrir au plus tard pour 2015 une connexion Internet de 100 Mbit à l'ensemble de la population. En tant que propriétaire de l'entreprise des Postes & Télécommunications, le gouver-

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, lors de la conférence de presse du 9 mars (© Service des médias et des communications)

nement est intervenu pour que tout soit mis en œuvre afin que cet objectif puisse être effectivement atteint. À terme, des vitesses de 1 Gbit sont visées.

Dans l'immédiat, toutes les zones d'activités économiques seront équipées pour le très haut débit.

Pour contribuer à réduire les coûts d'investissement et accélérer la mise en œuvre du déploiement des réseaux de nouvelle génération, le gouvernement a décidé de plusieurs mesures d'accompagnement, notamment la mise en place d'un registre national des travaux et des infrastructures afin de faciliter, le cas échéant, les interventions techniques au niveau des réseaux ainsi que la pose de gaines et tubes vides.

François Biltgen a confirmé «qu'il n'y aura pas de développement de la société de l'information sans réseaux performants» et a relevé l'importance d'un Internet pour tous pour une société numérique inclusive.

De son côté, Jeannot Krecké a souligné qu'une bonne infrastructure Internet constituait un avantage compétitif pour le pays et un facteur déterminant pour sortir de la crise.

Enfin, François Biltgen et Jeannot Krecké ont précisé que la stratégie s'insérait parfaitement dans la nouvelle stratégie Europe 2020, une stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, qui fait suite à la stratégie de Lisbonne.

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, à la soirée Golden I

6 mai 2010

Le 6 mai 2010, plus de 450 décideurs IT se sont rassemblés à l'Abbaye de Neumünster dans le cadre de la soirée Golden I, évènement qui vise à valoriser l'excellence des entreprises et des professionnels actifs dans les nouvelles technologies d'information et de communication (TIC) et la société de l'information au Luxembourg.

Dans son allocution, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, s'est réjoui du fait que le Luxembourg était désormais de plus en plus reconnu comme une place d'excellence dans le monde des TIC. Mais il a signalé d'emblée qu'il fallait s'efforcer activement de préserver ce bon positionnement, qui ne va pas de soi, mais qui découle d'importants efforts, d'une ferme volonté politique et de décisions stratégiques ayant marqué les dernières décennies. De par le passé, le Luxembourg a ainsi montré à maintes reprises qu'il était à même de jouer un rôle pionnier en Europe. Le ministre a notamment cité l'exemple de la création de SES, suite à une décision du gouvernement dans les années 1980, prêt à relever un défi d'envergure.

D'après François Biltgen, le Luxembourg doit poursuivre sur ce chemin et continuer à se doter de visions stratégiques. «Notre avenir ne réside plus dans les matières premières. Notre richesse provient de nous-mêmes, de ce que nous sommes capables d'entreprendre sur base de nos idées», a-t-il souligné. Il a notamment identifié le secteur TIC comme le secteur sur lequel il faut miser, à côté des technologies de l'espace, des biotechnologies et de la logistique, les TIC constituant la base indispensable de toutes les autres activités économiques et industrielles.

Le ministre a ensuite partagé sa vision pour l'avenir, qu'il voit se former grâce à ces quatre piliers:

- Les institutions: dans ce contexte, la mise en commun des compétences ministérielles pour les médias et les communications, la justice, l'enseignement supérieur et la recherche représentent un atout précieux qui permet des synergies efficaces pour avancer rapidement.

- Les infrastructures: François Biltgen a rappelé la stratégie du gouvernement en faveur des

réseaux Internet à ultrahaut débit, visant des connexions Internet de 100 Mbit en 2015 et de 1 Gbit en 2020 pour l'ensemble de la population. Dans ce contexte, il a également relevé l'importance du *cloud computing* et s'est félicité de la récente création de LuxCloud SA.

- La recherche et le développement: ils nécessitent des investissements encore plus conséquents.

- Les ressources humaines: le ministre a insisté sur le besoin absolu de disposer de davantage de spécialistes TIC au Luxembourg et a rappelé son engagement de permettre à tout jeune du Luxembourg qui le souhaite de poursuivre des études universitaires.

Pour conclure, le ministre a lancé un appel pour que tout un chacun, les représentants politiques, le secteur économique et les professionnels du secteur joignent leurs forces, dans une volonté commune de faire du Luxembourg un lieu d'excellence du monde numérique.

TOURISME/LOISIRS

La ministre du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, présente les nouvelles initiatives de promotion du Grand-Duché de Luxembourg

11 janvier 2010

La ministre du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a annoncé le 11 janvier 2010 une nouvelle orientation de la présentation et de la promotion du Grand-Duché de Luxembourg. Afin de répondre aux besoins des touristes, le Luxembourg doit se présenter en tant qu'entité, comme une destination de vacances. Sa promotion est réalisée à travers les thèmes qui, selon les dernières évaluations, sont les plus intéressants pour les visiteurs potentiels.

Comme expliqué lors de la conférence de presse en décembre 2009 dressant le bilan de la saison touristique 2009, la ministre du Tourisme a souligné que la promotion du Luxembourg devait se faire de façon plus conséquente que jusqu'à présent, en tant que destination intégrale. Les acteurs touristiques devraient cesser de promouvoir chaque région de façon distincte, au profit d'une promotion nationale axée sur des thèmes.

Ces réflexions sont fondées sur les résultats d'une analyse détaillée des forces et faiblesses (analyse SWOT – strengths, weaknesses, opportunities and threats) qui montrent de manière significative que près de la moitié des voyageurs ne visitent pas que le Grand-Duché, mais également d'autres pays lors d'un même voyage.

Pour les acteurs locaux, cela signifie que, d'une part, ils doivent mettre en vitrine le pays dans son ensemble en tant que destination touristique et, de l'autre, que la collaboration transfrontalière dans la Grande Région doit être davantage développée.

En ce qui concerne la mise en œuvre de cette stratégie de promotion, il sera également nécessaire de changer les habitudes, car jusqu'à présent – selon les résultats obtenus par l'analyse SWOT –, la représentation du Luxembourg à l'extérieur a été perçue comme trop intellectuelle et pas assez porteuse d'émotions.

Une publicité axée sur des thèmes

Une première réponse à tous ces défis est désormais donnée par le biais de huit nouvelles brochures thématiques transrégionales, disponibles en quatre langues (allemand, anglais, français, néerlandais), ainsi qu'une brochure principale de 20 pages intégralement révisée et disponible en cinq versions linguistiques (les quatre langues citées précédemment ainsi que l'espagnol).

Les thèmes suivants, qui selon l'analyse SWOT intéressent le plus les touristes visitant le Luxembourg, ont été choisis pour attirer un maximum de visiteurs: la nature, la culture, Luxembourg4Kids, la gastronomie, le sport, le tourisme de congrès, le bien-être et le shopping. Dans la brochure principale,

le Grand-Duché se positionne comme lieu central dans une région européenne, proposant de nombreux points d'intérêt et une offre touristique abondante.

Le nouveau stand s'inscrit également dans cette lignée, déclinant les mêmes sujets. En 2010, ce stand sera présent lors de treize foires grand public et de cinq foires professionnelles. La conception dynamique de la nouvelle paroi du stand ainsi que les représentations audiovisuelles actualisées sont impressionnantes.

Les brochures thématiques, qui peuvent facilement être différenciées par leurs couleurs et leur contenu, ainsi que la brochure principale se présentent dans un format particulier. La mise en page des différents supports de communication est cohérente et présente un concept homogène utilisant de grandes photos et des textes brefs.

Françoise Hetto-Gaasch a considéré cette présentation générale comme étant «le résultat d'une approche pragmatique des défis identifiés au sein du ministère et d'une mise en œuvre créative des tâches y relatives». Elle a souligné particulièrement le fait que les brochures et le stand à la foire permettaient une meilleure représentation de l'ensemble de l'offre touristique. Désormais, il y a moins de fragmentation de l'offre et d'emballement régional, mais une orientation conséquente vers la demande et les intérêts des futurs visiteurs du pays.

En parlant de visiteurs potentiels, il ne faut évidemment pas oublier le tourisme domestique. En collaboration avec l'Office national du tourisme (ONT), le ministère du Tourisme souhaite redynamiser cette branche du tourisme luxembourgeois en appliquant la maxime suivante: le Luxembourg a beaucoup de choses à offrir, mais nous devons encourager les personnes qui y vivent, les Luxembourgeois et les résidents étrangers, à profiter de cette offre touristique. Ceci peut se faire, par exemple, par une promotion plus soutenue de la LuxembourgCard.

Les régions doivent se définir à travers des produits réservables

À plusieurs reprises, la ministre du Tourisme a insisté sur le fait que la représentation nationale unitaire et axée sur des thèmes ne devait être que le premier pas vers une promotion intégrale cohérente: «Personnellement, il me tient à cœur que les acteurs touristiques se rallient à la stratégie de promotion nationale et abandonnent la publicité régie par des réflexions trop régionales ou locales. Les régions devraient se définir, plus qu'auparavant, à travers des produits et forfaits thématiques réservables.»

L'importance de chaque région touristique dans ce concept est capitale, car ce sont elles qui rempliront de vie les différents thèmes. Ce sont les partenaires touristiques, en collaboration avec les ententes touristiques et les structures de tourisme régionales, qui fourniront les contenus et devront développer des forfaits et des produits que les clients pourront réserver directement. Par ailleurs, ces acteurs s'occuperont également de l'organisation de grands événements dans leur région.

Utilisation des atouts

Au lieu d'une approche marketing théorique, l'accent sera mis à présent sur les plus importants atouts touristiques. Le caractère unique, les éléments typiques et la diversité de chaque région doivent être mis en vitrine. Si les acteurs touristiques des régions se concentrent sur une force spécifique, cela signifie que les ressources du budget marketing, disponibles mais limitées, peuvent être employées de façon plus ciblée et effective.

La région Mullerthal-Petite Suisse luxembourgeoise a déjà évolué dans ce sens, en se focalisant de manière conséquente sur le tourisme de randonnée. La région Moselle, qui va se concentrer davantage sur le tourisme vélo, est un autre exemple.

Remise des plaquettes EureWelcome

3 mai 2010

Le 3 mai 2010 a eu lieu la première cérémonie officielle de remise des plaquettes EureWelcome au Musée d'art moderne à Luxembourg. Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, ont accueilli 41 entreprises touristiques afin de leur remettre la plaquette EureWelcome.

Le label EureWelcome est attribué aux prestataires de services dans les domaines du tourisme et des loisirs pour leurs efforts particuliers au niveau de l'accessibilité et de

l'accueil des personnes à mobilité réduite. Ce label est décerné depuis 2005 par Info-Handicap et soutenu par le ministère de la Famille et de l'Intégration. À partir de 2010, le ministère des Classes moyennes et du Tourisme en assure le patronage.

Contrairement aux labels «traditionnels» pour personnes à mobilité réduite, le label EureWelcome est innovateur dans le sens qu'il ne garantit pas nécessairement une accessibilité optimale et complète au niveau des infrastructures, mais souligne la détermination du fournisseur à faire de son mieux pour accueillir ses visiteurs.

Une plaquette à l'entrée d'un site identifie les détenteurs du label et indique que les personnes ayant des besoins d'accessibilité spécifiques peuvent fréquenter cet établissement avec un certain degré d'autonomie. Cependant, la philosophie EureWelcome s'oriente vers le concept du Design for all, ce qui signifie que la qualité de l'accessibilité ne vise pas seulement le confort des personnes handicapées, mais celui de tous les visiteurs en général.

L'affichage du label constitue le repère visible que les locaux ont été inspectés par des enquêteurs spécialisés dans l'accessibilité et que des informations fiables sur le degré d'accessibilité sont disponibles.

Les sites accessibles sont portés à la connaissance des clients et visiteurs potentiels via le site Internet www.welcome.lu ainsi que par des brochures et des liens sur des sites culturels/touristiques reconnus au niveau national, interrégional et européen.

Lors de la cérémonie de remise des plaquettes, Françoise Hetto-Gaasch a souligné que le secteur du tourisme avait tout à gagner en considérant chaque client selon ses désirs, ses motivations, ses besoins spécifiques, parfois techniques, et en s'adaptant à ces demandes. Le label EureWelcome étant reconnu dans la Grande Région, le ministère du Tourisme s'efforcera d'accroître la promotion de ce label.

Programme «Service Qualitéit LETZEBUERG» – La différence est dans la qualité du service!

19 mai 2010

Le tourisme luxembourgeois mise sur la qualité. Le 19 mai 2010, la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, a invité à une séance d'information sur le programme «ServiceQualitéit LETZEBUERG». Lors de cette présentation, les participants se sont vu présenter les témoignages de différentes entreprises certifiées du niveau I ou II de ce programme de formation lancé en 2007 par le ministère du Tourisme. En outre, les entreprises qui ne connaissaient pas encore ou peu l'initiative ont pu adresser leurs questions aux formateurs et l'occasion leur a été donnée de s'inscrire aux prochaines séances de formation.

La qualité du service est un facteur essentiel qui fait souvent la différence. L'objectif du programme de formation ServiceQualitéit LETZEBUERG est d'aider les entreprises à se remettre en question et à se perfectionner au niveau de leur service client.

Depuis le lancement de l'initiative ServiceQualitéit LETZEBUERG en septembre 2007, plus de 200 collaborateurs de près de 100 entreprises ont suivi une formation de «coach de qualité». Soixante-cinq de ces entreprises ont entre-temps obtenu le label de qualité du niveau I. Quarante collaborateurs sont déjà devenus «entraîneurs de qualité» et les premières entreprises peuvent témoigner de leurs succès au niveau II. Dans le cadre du processus de qualité, ces entreprises ont été évaluées à l'aide de sondages effectués auprès des hôtes et des collaborateurs ainsi que par une vente-test d'un client anonyme indépendant.

Pour permettre à d'autres entreprises de participer à l'initiative, de nombreux séminaires portant sur le niveau I et le niveau II seront proposés en 2010.

Outre le domaine touristique, le label de qualité ServiceQualitéit LETZEBUERG s'adresse à toutes les autres branches de services du pays, qui ont pour but la satisfaction de leurs clients et l'amélioration systématique de leur qualité de service.

À l'occasion de cette session d'information, des entreprises ayant réussi le premier et le deuxième niveau avec succès ont apporté le témoignage de leurs expériences avec ServiceQualitéit LETZEBUERG, car «La différence est dans la qualité du service!».

TRANSPORT/ MOBILITÉ

Claude Wiseler présente le *safety car* du Centre de formation pour conducteurs

18 mars 2010

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Véronique Schaber, directrice du Lycée technique des arts et métiers (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Dans le cadre d'une cérémonie au Lycée technique des arts et métiers, en présence de nombreux acteurs engagés dans la lutte contre l'insécurité routière, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a dévoilé en date du 18 mars le nouveau *safety car* du Centre de formation pour conducteurs.

Le Centre de formation pour conducteurs de Colmar-Berg a fait construire dans un même véhicule une voiture-tonneau ainsi qu'un plan incliné avec des sièges de voiture pour simuler une collision. Ces deux dispositifs permettent en effet de vivre de façon persuasive l'efficacité du port de la ceinture de sécurité et d'entrevoir les conséquences en cas de non-utilisation. Chaque jeune a donc la possibilité d'essayer lui-même ces systèmes et d'en déduire un comportement responsable en tant que conducteur ou passager.

Dans le cadre d'un programme éducatif, le Centre de formation pour conducteurs de Colmar-Berg présente chaque année dans tous les établissements de l'enseignement secondaire des démonstrations pratiques relatives au comportement sur la route. Chaque année, environ 30 lycées et lycées techniques, avec un total de plus de 3 000 participants, sont impliqués dans ce programme.

La réalisation de ce véhicule de démonstration – par ailleurs unique en Europe – a permis d'associer au design de la carrosserie un jeune artiste luxembourgeois, Ken Barthelmy, élève du Lycée technique des arts et métiers et premier lauréat du concours artistique «Tes idées à l'affiche», lancé par Renault en 2009 en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Transports. Les œuvres de Ken Barthelmy illustrent de façon ludique les comportements responsables à adopter sur la route en représentant des animaux en situation de danger, ceci dans un style ciblé sur les jeunes auxquels ces programmes de sensibilisation sont destinés.

Le ministre a salué cette initiative comme un élément important dans la sensibilisation des jeunes aux dangers de la route et a félicité tous les responsables pour leur initiative.

TRIPARTITE

Préparation des réunions du Comité de coordination tripartite: entrevues avec les organisations syndicales et patronales

26 janvier-3 février 2010

Dans le contexte de la préparation des réunions du Comité de coordination tripartite, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a eu une série d'échanges individuels avec les organisations syndicales et patronales entre le 26 janvier et le 3 février 2010.

Dans ce contexte, le Premier ministre a reçu en date du 26 janvier 2010 les délégations de l'Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg (OGB-L) et du Lëtzebuerger Chrëschtleche Gewerkschaftsbond (LCGB).

Le 28 janvier, Jean-Claude Juncker, accompagné des ministres Luc Frieden, Jeannot Krecké et Françoise Hetto-Gaasch, a eu une entrevue avec la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC) et la Fédération nationale des hôteliers, restaurateurs et cafetiers (Horesca).

Le 29 janvier, le Premier ministre, le ministre des Finances ainsi que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont rencontré la Fédération des industriels luxembourgeois (FEDIL).

Le 1er février s'est tenue une réunion avec l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABBL) et l'Association des compagnies d'assurances (ACA).

Des entrevues individuelles avec la Fédération des artisans et la Chambre des métiers, la Chambre d'agriculture et la Confédération générale de la fonction publique (CGFP) ont eu lieu le 2 février.

La réunion avec l'Association luxembourgeoise des employés de banque et assurance (ALEBA) a eu lieu le 3 février.

Comité de coordination tripartite

17 mars-27 avril 2010

Première réunion

Le Comité de coordination tripartite s'est réuni pour une première session le 17 mars 2010.

Présidé par le Premier ministre, il réunit les représentants du gouvernement, des syndicats (OGB-L, LCGB, CGFP) et du patronat (Fédération des industriels luxembourgeois, Chambre de l'agriculture, Fédération des artisans, Chambre des métiers, Association des banques et banquiers Luxembourg, Confédération luxembourgeoise du commerce, Horesca, Chambre de commerce, Union des entreprises luxembourgeoises).

Le gouvernement était représenté par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, le ministre des Finances, Luc Frieden, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, et la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch.

Institutionnalisé par la loi du 24 décembre 1977, le Comité de coordination tripartite a pour fonction de dégager des consensus sur des questions économiques et sociales importantes.

Au cours de cette première réunion, les partenaires sociaux ont procédé à une analyse de l'évolution des principaux indicateurs économiques au cours des dernières années, d'une part, et de la situation financière de l'État, de l'autre.

Deuxième réunion

Dans le contexte des discussions menées entre les partenaires sociaux et le gouvernement concernant la situation économique, sociale et financière du pays, le Comité de coordination tripartite s'est réuni pour une deuxième session le 24 mars 2010.

La deuxième réunion était consacrée à une analyse de la situation sur le marché de l'emploi et à une discussion des mesures envisagées en matière de formation professionnelle et de lutte contre le chômage.

Troisième réunion

Le 10 avril 2010, le Comité de coordination tripartite s'est réuni pour une troisième session. La réunion a permis aux partenaires sociaux d'approfondir les discussions menées dans le contexte de l'ana-

Deuxième réunion du Comité de coordination tripartite le 24 mars (© SIP/Charles Caratini)

lyse de la situation économique, sociale et financière du Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième réunion

Le 20 avril 2010, le Comité de coordination tripartite s'est réuni pour sa quatrième session.

Après une brève séance plénière, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré individuellement les représentants des organisations syndicales et patronales.

Les discussions ont porté sur l'analyse de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ainsi que sur les propositions de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes présentées lors de la dernière réunion de la Tripartite, le 10 avril 2010, et lors d'une conférence de presse du ministre des Finances le 13 avril 2010.

Négociations dans le cadre du Comité de coordination tripartite

Après la quatrième réunion du Comité de coordination tripartite, les membres du gouvernement, avec les présidents du CSV et du LSAP, respectivement Michel Wolter et Alex Bodry, ainsi qu'avec les présidents des groupes parlementaires des deux partis, Jean-Louis Schiltz (CSV) et Lucien Lux (LSAP), se sont rencontrés au château de Senningen le 21 avril 2010.

À l'issue de cette réunion, le Premier ministre a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc pour l'informer de l'état des négociations au sein du Comité de coordination tripartite.

Le 22 avril 2010, le gouvernement ainsi que les présidents et les présidents des groupes parlementaires des deux partis de la coalition gouvernementale se sont retrouvés pour une séance extraordinaire du Conseil de gouvernement au ministère des Finances.

Le 23 avril 2010, le Premier ministre a eu une entrevue au ministère d'État avec le ministre d'État honoraire, Jacques Santer, l'ancien ministre de l'Économie, Marcel Mart,

l'ancien ministre du Travail, de la Sécurité sociale et de la Santé, Benny Berg, l'ancien président de l'OGB-L, John Castegnaro, ainsi que l'ancien président de l'ARBED, Joseph Kinsch. Selon des déclarations faites par le Premier ministre, cette réunion a servi avant tout à écouter l'avis de ceux qui étaient à l'origine du modèle luxembourgeois de concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux dans les années 1970, afin d'en dégager des pistes pour mener à bien l'actuelle négociation au sein du Comité de coordination tripartite.

Entre le 24 et le 26 avril 2010, les réunions avec les partenaires sociaux se sont poursuivies. Une séance du Conseil de gouvernement a en outre eu lieu le 26 avril.

Cinquième réunion

Les membres du gouvernement et les représentants des délégations syndicales et patronales se sont réunis le 27 avril 2010 sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, pour la cinquième et dernière session du Comité de coordination tripartite.

À l'issue de la réunion, le Premier ministre a déploré que le gouvernement et les partenaires sociaux n'aient pas réussi à dégager un accord. Selon lui, le principal point de discorde a été la discussion relative à l'indexation automatique des salaires. Jean-Claude Juncker a souligné qu'il avait, en tant que chef du gouvernement, proposé deux options visant à adapter le système de l'indexation des salaires, mais que les deux propositions avaient été rejetées par les délégations syndicales.

La première proposition visait à retirer les produits pétroliers du panier des produits pris en compte pour le calcul de l'indice des prix et d'instaurer en tant que mesure compensatoire la gratuité des transports publics au Luxembourg. La proposition alternative visait à plafonner pendant la période de crise le montant du calcul de la tranche indiciaire à deux fois le salaire social minimum.

Le Premier ministre a souligné que malgré le constat d'échec, le gouvernement était toujours ouvert au dialogue.

Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg

7 janvier 2010

Léif Frënn,

Ech si frou, datt ech esou vill Leit hei gesinn a ganz besonnesch sinn ech och frou, datt ech e puer Leit gesinn, déi an der Promotioun och alt emol matgemaach hunn. Fir déi eng ass et e puer Joer hier, fir déi aner ass et scho Joerzéngten hir: de Jacques Santer, deen doudsécher eng ganz Rei Meriten hat; ech gesinn de Fernand Boden; ech gesinn de Robert Goebbels, an och de Paul Helminger war emol aktiv an deem Beräich.

Jo, Jongen, et huet Munnches geännert, säit Dir Promotioun gemaach hutt. An ech kann dat och bei mir soen. 2004, déi Promotioun déi mir gemaach hunn, déi Aart a Weis, déi mir haten, fir Promotioun ze maachen, huet och missen evoluéieren. D'Welt ännert eben, an Dir wäert mierken, datt an der Promotioun och Villes geännert huet. Heiansdo maache mir et vläicht méi schnell. Bei där leschter Plakat, déi Luxembourg for Business wollt eraus ginn, ware mir e bësschen ze vill forsch, well mir a Frankräich wollten eng Plakat eraus gi mat „Bienvenu au paradis". Do waren eng Rei Leit net frou driwwer a mir hu se zréckgezunn. Et war vläicht un peu osé.

Mä heiansdo geet d'Promotioun ze schnell, heiansdo gi mir ze lues.

D'Promotioun, wéi mir se nach virun enger gewëssener Zäit gemaach hunn, och déi, déi ech nach kannt hunn, war, datt mir Seminairë gemaach hunn. Ëmmer vill ze vill laang geschwat. Datt mir haaptsächlech emol geschwat hunn a vläicht emol PowerPoint gewisen hunn, datt mir Receptioune gemaach hunn an net ausgenotzt hunn, datt mir d'Leit iwwerhaapt do haten, fir Loscht op Lëtzebuerg u sech ze maachen. Dofir war et Zäit ginn, datt mir nogeduecht hunn iwwert aner Weeër an der Promotioun.

Ech muss lech éierlech soen, ech hunn emol missen hausintern e bësschen Aarbecht bei mir maachen. Mir haten esou vill Zorte Brochuren a Logoë wéi Dir wollt hunn – an engem Ministär. A wann ech d'Filmer hätt wëllen dréine loossen, dann hätt och jiddereen an all Sektioun säin eegene Film gedréint, an et hätt keen erkannt, datt et aus deem eegenen Haus, aus engem Haus kéim.

Dofir huet Villes missen änneren an déi zwou Agencen, déi mir elo hunn, Luxembourg for Finance a Luxembourg for Business, hu sech iwwert eng ganz Rei Saachen och gëeenegt. A wa mir haut den Owend dee Film, an déi Filmer, et sinn der 10 am ganzen, ee besonnesch, hei kënne kucken, dann ass et, fir datt eng Kéier emol erëm zu Lëtzebuerg fäerdeg bruecht ginn ass, zesummen ze schaffen.

Dir hutt et héieren, all déi Partner, déi heirunner bedeelegt sinn, sinn all déi, déi iergendwéi no bausse Lëtzebuerg duerstellen, bis erof bei d'Vertrieder vun de Gemengen Esch an Diddeleng.

Mir hunn äis erëmfonnt an engem Conseil consultatif, deen och seng Aarbecht 2, 3 mol am Joer mécht, wou e probéiert sech ofzeschwätzen. Jiddweree behält seng Identitéit, mä mir schwätzen äis of, wat mir maachen. Do fanne sech all déi Partner erëm an et ass am Fong geholl do, wou et och e bëssche gewuess ass.

Jo, mir hate scho Saachen: d'Chambre de commerce hat Filmer, de Mediaport vum Service des médias huet bestanen. Ech koum awer eng Kéier vun enger Rees erëm, wou ech schrecklech frustréiert war, well ech net zefridde war, wat mir gemaach haten. Ech hunn dem Jungs Mil ugeruff, ech sot, lauschter, et geet elo duer, ech hätt elo gären e Film, an dee Film muss an der Durée verschidde sinn, eng kuerz, eng laang Versioun emol; ech hätt gären e Film, dee verschidde Secteuren duerstellt oder Lëtzebuerg allgemeng; a virun allem hätt ech gären eppes Sprëtzeges.

Et war gutt, datt de Service information et presse, datt dem Jungs Mil seng Equipe dat och an d'Hand geholl huet. Net ee Ministär huet hei gedriwwen, mä dee Service, deen dofir do ass, huet déi Koordinatioun gemaach. A virun der Dier steet jo och Shanghai, Shanghai, wou mir äis wëllen duerstellen.

Dat Wichtegst ass, datt ee seet, ah tiens, hei sinn dräi Duerstellunge vu Lëtzebuerg an et mierkt een, si kommen aus deemselwechte Land. Dat ass den Zweck e bësschen heivunner. Mir wëllen och hei net informativ sinn, dofir gëtt et aner Mëttelen. Mir hunn alleguerten Informatiounsmaterial, Broschüren. Wann ee sech wierklech fir äis intresséiert, kritt een dat iwwer Internet, op CD, op Pabeier, wéi een et wëll. Dat hei ass eppes anescht. Hei géinge mir gären eng Atmosphär weisen,

hei géinge mir gäre weisen, wat fir eng Impressioun ee vu Lëtzebuerg kann hunn.

Ma vergiesst eppes net, mir mengen ëmmer, mir wiere schrecklech bekannt. Mir sinn entweder iwwerhaapt net bekannt, oder als Karikatur: eng Strooss, e puer Banken, dat ass alles, eng Stad, emol kee Land. D'Wëssen iwwer Lëtzebuerg ass schrecklech kleng an da solle mir net soen, déi Aner, déi wieren onwëssend. Wat wësse mir dann iwwert den Nebraska? Wat wësse mir iwwert aner Länner? Och net vill. Och ëmmer nëmmen e puer iwwerflächlech Saachen.

Wat mir hei probéieren ze maachen, ass eng gewëssen Impressioun ze hannerloossen, Virwëtz ze suscitéieren. Mir hätte gären, datt Intressi geweckt gëtt, an datt et Spuren hannerléisst. Ech weess, wann ee seet, Spuren hannerloossen, da muss een oppassen, datt déi Spuren net ze déif ginn. Dofir ass dat hei e Wierk, a Wierker déi un peu plus osés sinn. Déi sinn och anescht, wéi dat, wat mir elo haten, an dat wollte mir. Mir wëlle sensibiliséieren, net informéieren, dofir hu mir aner Saachen. Mir wëlle weisen, datt et e Ganzt ass Lëtzebuerg, och wann den Tourismus eppes fir sech wëll maachen, och wann et heescht fir d'Servicer eppes maachen, och wann et heescht, de Lëtzebuerger Wäin do baussen duerzestellen.

Mir hätte gären eppes Flexibles, wou do, wou ee geet, ee seet, hei bräicht ech esou e Film. Do hunn ech mat Fachleit ze dinn, do geet deen do Film duer. Mir probéieren also dat Ganzt esou ze halen, wéi och eist Land ass: ganz diversifiéiert. Mä mir wëllen awer, datt ee mierkt, datt et Lëtzebuerg ass, an datt et muer net austauschbar ass, weder géint Frankräich nach géint d'Belsch, nach géint de Montenegro, nach géint soss e Land, wat Dir op Euronews gesitt.

Hei, wann Dir et fir d'zweet gesitt, sollt Dir wierklech mengen, tiens, dat do ass wahrscheinlech Lëtzebuerg, well déi haten e ganz besonnesche Film. Ech hoffen, datt et äis gelongen ass, an dee Mann, deen dat realiséiert huet, wäert lech och elo explizéieren, wéi hie sech dat geduecht huet, well et ass säi Wierk. Et war wuel d'Iddi vun e puer Stéck, mä et ass säi Wierk.

Ech soen lech Merci.

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg

7 janvier 2010

Léif Kollegen aus der Regierung, aus der Chamber,
Léif Invitéen alleguer,
Här Neunreither,

Ech sinn natierlech ganz frou haut den Owend hei, a menger Fonctioun als Tourismusministesch bei der Presentatioun vun deem fuschneie Promotiounsfilm iwwer Lëtzebuerg dobäi ze sinn, e Projet, deen iwwregens an der virechter Regierung op de Wee geschéckt ginn ass. Ech weess, datt vun Ufank un den Tourismus ganz enk mat agebonne war, an dat ass och gutt esou.

Ech mengen, Dir gitt mir alleguer heibanne Recht, wann ech soen, datt den Tourismus dee ganz wichtege Facteur an der Economie ass, dee muss mat agebaut ginn, an deen och nach, a virun allem, weider soll ausgebaut ginn.

Dofir sinn ech esou frou, datt mir vum Tourismus direkt mat zwee Modullen hei dobäi sinn. An zwar hu mir ee Modul, dee Lëtzebuerg a senger Gesamtheet weist, mat där ganzer Diversitéit, déi et z'offréieren huet, an awer och en zweete Modul, wou een am Fong geholl Lëtzebuerg als Kongressdestinatioun wëll duerstellen.

D'Haaptiddi vun deem Ganze war, fir am Fong geholl Lëtzebuerg als e Ganzt dobausse visibel ze maachen, mat all senge Facetten, déi et huet. Ech mengen, Dir wësst, wann Dir am Ausland mat de Leit schwätzt, si kenne Lëtzebuerg haaptsächlech als Finanzplaz an dovunner wollte mir am Fong e bësschen ewechkommen a weisen, datt mir och nach Aneres ze bidden hunn.

Dir wäert herno gesinn, wann Dir de Film gesitt, datt déi Facetten alleguer ganz gutt vum Spectateur z'erkenne sinn, déi eenzel, awer och virun allem wéi se aneneen iwwergräifen, vernetzt sinn, fir am Fong geholl esou e Ganzt duerzestellen.

Dat Ganzt passt awer och ganz gutt an déi nei Vermaartungsstrategie vum Tourismusministär. Mir wäerten och den näechste Méindeg eis nei Brochurë virstellen, wou et äis och drëms geet, Lëtzebuerg als global Destinatioun duerzestellen. An do kënne mir deen heite Promotiounsfilm natierlech ganz gutt gebrauchen, wa

mir op Foirë ginn, op Roadshowen, oder fir mat eisen Agencen am Ausland zesummen ze schaffen.

Ech freeë mech op alle Fall fir herno mat lech dee Film zesummen ze kucken. Ech géif e grousst Kompliment maachen un den Här Neunreither, an ech wënschen äis alleguer vu ganzem Häerzen, datt mir ganz schrecklech ville Leit am Ausland Loscht op Lëtzebuerg maachen. Ech mengen, dat ass dat, wat mir äis alleguer wënschen.

Dat wier et gewiescht fir mäin Deel, ech soen lech Merci fir d'Nolauschteren.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires: «Europa nach dem Lissabon-Vertrag»

12 janvier 2010

Ich möchte mich sehr herzlich für die Einladung zur DBB-Jahrestagung bedanken und unterstreichen, wie sehr ich es schätze hier zu sein. Es ist ja nicht selbstverständlich, dass der Deutsche Beamtenbund einen ausländischen Außenminister zu seiner Zusammenkunft einlädt. Dies zeigt aber eigentlich, dass wir heute in Europa uns sehr nahe sind und viele Gemeinsamkeiten teilen, dessen wir uns im Tagtäglichen nicht mehr bewusst sind. Europa ist ein Teil unseres Denkens und Handelns geworden. Ich denke, dass meine Präsenz aber auch mit unseren guten deutsch-luxemburgischen Beziehungen zusammenhängt. Trotz mancher verschiedener Ansichten zu EU-Fragen, z.B. in Steuerfragen, kennen und teilen wir größtenteils doch die Sorgen und Zwänge des Nachbarn.

Es ist mir deshalb eine Ehre Ihnen auch aus der Perspektive eines Luxemburger Sozialdemokraten die wesentlichen Fortschritte der EU im Zusammenhang mit dem Lissabon-Vertrag darzulegen.

Seit Dezember 2001 und der Erklärung von Laeken zur Zukunft der Europäischen Union wurde um Kompromisse gerungen. Texte wurden verabschiedet, nationale Vorbehalte berücksichtigt. Referenden wurden abgehalten, auch in Luxemburg im Juli 2005. Der Verfassungsvertrag wurde durch den Reformvertrag ersetzt, Ausnahmeregelungen gefunden und wieder Referenden abgehalten. Der am 13. Dezember 2007 in Lissabon unterzeichnete Reformvertrag ist nun am 1. Dezember 2009, nach langem politischem Gezerre, endlich in Kraft getreten.

Lassen Sie mich ein paar Worte zur Europäischen Union vor dem Lissabon-Vertrag sagen. Das europäische Friedens- und Wiederaufbauprojekt, das aus den Trümmern des Zweiten Weltkriegs entstanden ist, hat sich im Laufe der Zeit zum größten einheitlichen Wirtschaftsraum entwickelt. Die Union ist heute ein einzigartiges Gebilde, ein Modell der politischen, wirtschaftlichen und rechtlichen Integration für viele andere Regionen in der Welt.

Uns sind aus der europäischen Einigung handfeste Vorteile erwachsen, denen wir uns manchmal ungenügend bewusst sind, wie z.B. die Vorteile, die aus dem gemeinsamen Binnenmarkt und seinen vier Grundfreiheiten entspringen. Die EU ist verantwortlich dafür, dass wir heute frei reisen können, und entscheiden in welchem Mitgliedstaat wir arbeiten, studieren und wohnen wollen. Die Union hat auch dafür gesorgt, dass wir günstig telefonieren und preiswert durch ganz Europa fliegen können. Oder denken Sie an die Zeit vor dem Euro. Die gemeinsame Währung vereinfacht jetzt seit 10 Jahren schon den Handel im Binnenmarkt und erleichtert das Leben von nahezu 330 Millionen EU-Bürgern.

Die EU wurde in gewissem Maße über die Jahre hinweg das Opfer ihres eigenen Erfolgs. Seit dem Nizza-Vertrag im Jahre 2000 hat sich die Union um 12 Mitgliedstaaten erweitert. Ihr institutionelles Gefüge war ursprünglich für sechs Mitgliedstaaten gedacht. Mit 27 Mitgliedern, oder gar mehr, wäre der europäische Entscheidungsprozess überfordert gewesen. Sehr schwer nur hätte die EU weitere Staaten aufnehmen können, ohne ihre Institutionen einer tiefgreifenden Reform zu unterziehen.

Fortschritte durch den Lissabon-Vertrag

Wir haben ihn also dringend gebraucht, den Lissabon-Vertrag. Seine Aufgabe ist es, die erweiterte EU in die Lage zu versetzen, demokratischer, schneller und effizienter zu entscheiden. Er schafft dazu eine klarere Kompetenzaufteilung, klarere Strukturen und neue Instrumente.

Zum Beispiel regelt der Lissabon-Vertrag mit einer Neuauflage der Zuständigkeiten die Beziehungen zwischen den Mitgliedstaaten und der EU präziser und übersichtlicher. Dies war immer schon ein berechtigtes Anliegen von Deutschland, ist aber sicher im Interesse von allen Mitgliedstaaten. Der Vertrag unterscheidet fortan

zwischen den Bereichen, in denen die Union in ausschließlicher Zuständigkeit handeln kann, z.B. in den Bereichen Zollunion oder gemeinsame Handelspolitik, und den Bereichen einer geteilten Zuständigkeit von Union und Mitgliedstaaten, wie dem Binnenmarkt und der Sozialpolitik. Dann gibt es jene Felder, in denen die Mitgliedstaaten nach wie vor weitgehende Handlungsfreiheit behalten. Dies ist z.B. im Gesundheitswesen, in Erziehung und Kultur, sowie im Sport der Fall.

An der Schnittstelle zwischen der EU-Kompetenz und derjenigen der Mitgliedstaaten wird es auch unter Lissabon interessante Streitfälle geben. Aus meiner Sicht sollte die EU sich aus Dingen wie z.B. die Salzhaltigkeit des Brotes heraushalten. Die Bayern sollten einen anderen Geschmack pflegen dürfen als die Lappländer oder die Andalusier.

In Sachen Flugsicherheit aber sollte in den EU-Flughäfen zumindest für Überseeflüge eine und dieselbe Regel gelten. Sicherheit und Schutz der Privatsphäre sind auf einen gemeinsamen europäischen Nenner zu bringen. Die Kommission sollte hier von Ihrem Initiativrecht Gebrauch machen.

Die strukturellen Veränderungen, die der Lissabon-Vertrag mit sich bringt, zielen auf eine bessere Übersichtlichkeit der Akteure und eine größere Kohärenz der europäischen Politiken ab. Der Europäische Rat, wo die Staats- und Regierungschefs bisher informell zusammentraten, wird zu einer offiziellen EU-Institution. Von ihm werden auch in Zukunft die erforderlichen politischen Impulse für die Entwicklung der EU ausgehen. Er erhält allerdings keine neuen Kompetenzen und hat nach wie vor keine Gesetzgebungsbefugnisse. Diese liegen bei der Kommission, dem Rat und dem Europäischen Parlament. Aber, um für mehr Kontinuität in der politischen Führung und eine bessere Vertretung der EU nach außen zu sorgen, wird künftig für jeweils zweieinhalb Jahre ein ständiger Präsident des Europäischen Rates gewählt. Bisher wechselte dieser Posten alle sechs Monate unter den Mitgliedsländern. Als erster Präsident wird der Belgier Herman Van Rompuy diesen Posten antreten, das heißt, er wird künftig die EU-Gipfeltreffen leiten und versuchen müssen, in schwierigen Fragen für Übereinstimmung zu sorgen.

Es ist wichtig, dass der erste Präsident des Rates aus einem Mitgliedstaat kommt, der an allen Politikbereichen teilnimmt, und dass er über klare europapolitische Überzeugungen verfügt. Der gemeinschaftliche Entscheidungsprozess, die sogenannte Gemeinschaftsmethode sowie das institutionelle Gleichgewicht sind Pfeiler des europäischen Integrationsprozesses. Richtig ist, dass der Präsident zu ihnen steht, dass er sich weder als Gegenspieler des Präsidenten der Kommission entpuppt noch als Verteidiger der Interessen der größten Mitgliedstaaten der EU. Er muss die nötige Sensibilität für die Belange aller Mitglieder aufbringen, ob groß oder klein. Im Vorfeld der Wahl hatte sich Luxemburg zusammen mit seinen Partnern Belgien und den Niederlanden in einem Beneluxpapier für diese Ideen stark gemacht.

Eine andere wichtige Neuerung ist die Vereinfachung des Beschlussverfahrens der EU. Die Handlungsfähigkeit des Ministerrates der Europäischen Union, in dem die jeweilig betroffenen Minister zusammenkommen, z.B. die Transportminister oder die Umweltminister, ist wesentlich davon abhängig, ob Rechtsakte durch einstimmige oder mehrheitliche Beschlüsse verabschiedet werden können. Die Abstimmung mit qualifizierter Mehrheit im Ministerrat wird nun laut Vertrag auf 47 neue Politikfelder ausgedehnt. Das bedeutet, dass Entscheidungen in den Bereichen nicht mehr von einem einzelnen Land blockiert werden können. Das ist z.B. der Fall für die Immigrationspolitik, die Polizei- sowie weite Teile der Justizzusammenarbeit. Der EU werden so bessere Möglichkeiten eröffnet, gegen grenzüberschreitende Kriminalität und illegale Zuwanderung sowie gegen den Menschen-, Waffen- und Drogenhandel vorzugehen. Dies liegt im Interesse aller EU-Bürger.

Weiterhin der Einstimmigkeit bedürfen allerdings Bereiche wie die Außen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitik, die Steuerharmonisierung sowie die familienrechtliche Zusammenarbeit. Man darf aber nicht vergessen, dass in diesen Bereichen, wie auch im Zivilrecht, das Integrationsbestreben weiter gebracht werden sollte, denn dies ist eine natürliche und notwendige Ergänzung des europäischen Binnenmarkts.

Die gleichzeitige Ausweitung des gesetzgeberischen Mitentscheidungsverfahrens zusammen mit dem Europäischen Parlament, das nun zum Regelfall wird, stärkt des Weiteren die Legitimität der Beschlüsse. Ich bin mir bewusst, dass das Verfassungsgericht in Karlsruhe eine eigene Lesart der demokratischen Legitimität des Europaparlaments hat. Diese kann ich jedoch nicht ganz teilen.

Für den Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts ist das Mitentscheidungsverfahren von besonderer Bedeutung. In der Innen- und Justizpolitik, wo oft Fragen des Eingriffs in die Privatsphäre der Bürger anstehen, festigt das Mitbestimmen des Europäischen Parlaments die erforderliche demokratische Legitimität. Nach meiner Ansicht gilt dies speziell auch für die notwendige Schaffung von Mindestrechten in Strafverfahren oder eines gesamtgesetzgeberischen Rahmens in puncto Datenschutz. Nur so stärken wir das zur Weiterentwicklung des Grundsatzes der gegenseitigen Anerkennung notwendige Vertrauen in die Rechtssysteme der Mitgliedstaaten.

Der Lissabon-Vertrag verhilft also dem Europäischen Parlament zu weiteren Befugnissen. Seine Rolle wird gestärkt. Es entscheidet fortan über den EU-Haushalt und internationale Verträge mit. Es bekommt auch mehr Rechte bei der Nominierung der Kommission. Gestern haben in Straßburg die Anhörungen begonnen, während denen die parlamentarischen Ausschüsse jedes designierte Kommissionsmitglied bewerten. Das Europäische Parlament stimmt anschließend über die Kommission in ihrer Gesamtheit ab. Erst nach der Zustimmung des Parlaments kann die neue Kommission formell vom Europäischen Rat ernannt werden.

Wie Sie wissen, gibt es trotz – oder gerade aufgrund – der zunehmenden europäischen Integration in vielen Ländern immer wieder heftige Debatten darüber, ob etwas auf europäischer Ebene geregelt werden soll oder nicht. Auch diese Bedenken werden im Lissabon-Vertrag berücksichtigt, indem der neue Vertrag ebenfalls die Rolle der nationalen Parlamente bei der Beschlussfassung stärkt.

Die Abgeordneten in den Mitgliedstaaten können Einspruch gegen Entscheidungen der Union einlegen, wenn sie den Grundsatz der Subsidiarität verletzt sehen. Wie Sie wissen, müssen laut Subsidiaritätsgrundsatz Entscheidungen in der EU möglichst nah beim Bürger getroffen werden. Das heißt, die EU soll, außer in den Bereichen für welche sie ausschließlich zuständig ist, nur dann tätig werden, wenn ihr Vorgehen wirksamer ist als Einzelmaßnahmen auf nationaler, regionaler oder lokaler Ebene.

Jedes nationale Parlament kann innerhalb von 8 Wochen nach Vorlage eines europäischen Gesetzesvorschlags eine begründete Stellungnahme an die Europäische Kommission richten. Wenn ein Drittel der nationalen Parlamente diese unterstützt, kann eine Überprüfung eines Gesetzesvorhabens erzwungen werden. Sind mehr als die Hälfte der nationalen Parlamente dieser Meinung, müssen das Europäische Parlament und der Rat den umstrittenen Vorschlag diskutieren. Wird das EU-Gesetz jedoch angenommen, können die Parlamente vor dem Europäischen Gerichtshof Klage erstatten, wenn sie weiterhin glauben, das Gesetz verstoße gegen den Subsidiaritätsgrundsatz.

In Deutschland sind nach dem Urteil des Bundesverfassungsgerichts im Juni und den Begleitgesetzen auch die innerstaatlichen Informations- und Beteiligungsrechte von Bundestag und Bundesrat gestärkt worden. Das ist gut, denn komplementär zu den Regierungen haben die nationalen Parlamente eine sehr wichtige Aufgabe, nämlich die, europapolitische Fragen zu debattieren und sie der Öffentlichkeit nahezubringen. Dazu müssen sie bestens informiert sein über die Zusammenhänge der europäischen Politiken. Nur dann können auch sie den Bürgerinnen und Bürger Europa besser erklären.

Allerdings wäre es meines Erachtens für die europäische Integration beschwerlich, wenn die Einlassungen des Bundesverfassungsgerichts zu imperativen Mandaten vom Bundestag an die Regierungsmitglieder führen würden. Ich weiß, dass dies Teil langer Verhandlungen war und schließlich im Text der Begleitgesetze nicht so festgeschrieben wurde. Sie dürfen auch politisch nicht in diesem Sinne ausgenutzt werden. Dies wäre nicht im langfristigen Interesse von Deutschland und der EU. Die nationalen Vertreter im EU-Rat sollten so viel Handlungsfreiheit behalten, dass sie in Brüssel zielorientiert verhandeln können. Das geht nur, wenn sie weiterhin eine gewisse Flexibilität behalten und nicht bei jedem Detail die Erlaubnis ihres Parlaments einholen müssen.

Andersrum gesagt: Würde Deutschland in Zukunft einen ausgeprägten Hang zum imperativen Mandat entwickeln, läge die Gefahr nahe, dass alle strittigen Fragen vom Ministerrat auf den Europäischen Rat abgeschoben werden würden. Dies hätte zur Konsequenz, dass sich die Konsensbildung auf dem absolut niedrigsten Niveau einpendeln würde. Dies zum Nachteil der politischen Effizienz in der EU und der EU schlechthin.

Neben der Stärkung der repräsentativen Demokratie erhält auch die Stimme der europäischen Bürger ein stärkeres Gewicht durch den Vertrag von Lissabon. Im Rahmen der neuen Bürgerinitiative können eine Million Bürger aus „einer erheblichen Anzahl von

Mitgliedstaaten“ verlangen, dass die EU-Kommission zu einem Thema einen Vorschlag unterbreitet. Auch wenn die EU-Kommission nicht zu einem Gesetzesvorschlag gezwungen werden kann, erlaubt die Bürgerinitiative, dass die Bürger tiefgreifenden politischen Einfluss auf das Initiativmonopol der Kommission bekommen.

Auch wenn die Details noch geklärt werden müssen, kann man jetzt schon sagen: Indem die europäische Bürgerinitiative die Kommission zwingt, die Bürger stärker zu beteiligen und ihre Interessen zu berücksichtigen, kann sie einen wichtigen Beitrag leisten zu einer stärkeren Mitgestaltung Europas durch die Bürger. Sie werden zu mehr Engagement und internationaler Vernetzung im Vorfeld europäischer Rechtsetzung motiviert. Wenn das klappt, werden wir dem Ziel einer aufmerksamen, aktiven und kritischen europäischen Gesellschaft etwas näher kommen.

Die Unionsbürgerschaft ist ebenfalls ein Mittel, nicht bloß ein Symbol, um das Zugehörigkeitsgefühl zur EU der europäischen Bürger zu fördern. Die europäische Bürgerschaft tritt zur nationalen Staatsbürgerschaft hinzu, ohne diese zu ersetzen. Mit ihr verbunden sind Rechte wie Aufenthalts- und Bewegungsfreiheit, aktives und passives Wahlrecht für die europäischen Parlaments- und den Kommunalwahlen, Anspruch auf diplomatischen und konsularischen Schutz, oder das Recht, den europäischen Bürgerbeauftragten anzurufen.

Die Rechte des Bürgers werden dadurch abgesichert, dass die EU durch den Lissabon-Vertrag eine eigene einheitliche Rechtspersönlichkeit erhält. Bisher besaßen die Union und die Europäischen Gemeinschaften unterschiedlichen Rechtsstatus. Die Beschlussfassung erfolgte deswegen nicht nach einheitlichen Regeln. Seit dem 1. Dezember gibt es nur noch die Europäische Union mit einer eigenen Rechtspersönlichkeit. Dies ist ein großer Fortschritt, weil es nicht nur die Sache juristisch vereinfacht, sondern nun auch endlich die europäische Grundrechtcharta rechtsverbindlich werden kann. Mit dieser Charta wurden im Jahre 2000 die Grund- und Menschenrechte erstmals umfassend auf europäischer Ebene schriftlich niedergelegt. Die Charta bindet zum einen die Gemeinschaftsorgane, zum anderen die Organe der Mitgliedstaaten, insoweit diese Gemeinschaftsrecht ausführen. Jede europäische Bürgerin und jeder Bürger kann fortan vor dem Europäischen Gerichtshof Klage erheben, wenn er eines seiner Rechte von diesen Organen im Rahmen der Ausführung des Gemeinschaftsrechts als verletzt erachtet. So hat z.B. jeder Bürger das Recht auf ein faires Gerichtsverfahren, auf Versammlungs- und Meinungsfreiheit, Eigentum, Gesundheitsschutz und gerechte Arbeitsverhältnisse. Leider haben drei Mitgliedstaaten, und zuletzt die Tschechische Republik, ein „Opt-out“ für diesen Teil des Vertrags angestrebt und erhalten. Ich kann nur hoffen, dass die Zeit ihnen zeigen wird, dass diese Entscheidung nicht die richtige war.

Der Lissabon-Vertrag legt ebenfalls die Grundwerte der Union im Einzelnen klar dar. Diese Grundwerte sind für alle Mitgliedstaaten verbindlich. Dies war bisher nicht der Fall. Werte wie Wahrung der Menschenrechte, Freiheit, Demokratie, Gleichheit und Rechtsstaatlichkeit sollen allen Mitgliedstaaten gemeinsam sein. Die europäische Gesellschaft soll sich durch Pluralismus, Gerechtigkeit, Nichtdiskriminierung, Solidarität und die Gleichberechtigung zwischen Mann und Frau auszeichnen. Auch der grundsätzliche Schutz der sprachlichen und kulturellen Vielfalt wird festgeschrieben.

Die EU ist ein einzigartiges politisches Projekt, das sich als neuartiges Gouvernance-System versteht. Alternativ zu dem angelsächsischen neoliberalen Kapitalismus oder dem chinesischen wirtschaftlichen Dirigismus, versucht es wirtschaftliche, soziale und ökologische Aspekte zu vereinen. Denken Sie z.B. an die Lissabon-Strategie, die zum Ziel hat, im Rahmen des globalen Ziels der nachhaltigen Entwicklung den wirtschaftlichen, sozialen und ökologischen Fortschritt in Europa anzukurbeln.

Frau Merkel hat in ihrer letzten Regierungserklärung gesagt, eine der Lehren der Finanz- und Wirtschaftskrise sei es gewesen, dass durch das entschlossene Eingreifen der Politik Schaden von den europäischen Ländern abgewendet werden konnte. Ich gebe ihr Recht. Hätten die europäischen Partner nicht zusammen agiert, wäre es noch schlimmer gekommen.

Als Sozialdemokrat erlaube ich mir hinzuzufügen, dass all jene Ideologen und politische Denker, die sich auf der Schiene „mehr Kapitalismus wagen“, zügig fortbewegten, in einem gewissen Maße selbst die Handbremse gezogen haben. Manchmal gar mit einer umwerfenden Überzeugung, die in die diametral anders gelagerte Logik der staatlichen Vollkasko mündete. Ich wage zu behaupten, und es fällt mir vor Gewerkschaftsvertretern nicht übermäßig schwer, dass der freie Markt auch im Rahmen der sozialen Marktwirtschaft eine

Dosis staatliche Orientierung braucht, genau wie politischen Schutz gegen Auswüchse, die das System untergraben und die soziale Komponente weit hinter das Profitstreben stellen.

Besonders in der Finanz- und Wirtschaftskrise war die gemeinsame Währung von Vorteil für die Mitglieder der Eurozone. Der Rahmen, in dem der Euro verwaltet wird, gewährleistet die Stabilität unserer Währung mit geringer Inflation und niedrigen Zinssätzen und hat so einige europäische Länder (Irland) vor noch größeren Schwierigkeiten bewahrt. Die Beispiele der baltischen Staaten und Ungarn, die nicht zur Eurozone gehören, oder Island außerhalb der EU, zeigen was die Konsequenzen der Krise sein konnten für Länder außerhalb der Währungsunion. Die Einhaltung der Regeln des gemeinsamen Binnenmarkts, unter der Obhut der EU-Kommission, schützt zudem alle davor, dass einige EU-Mitgliedstaaten ihre Wirtschaft abschotten und Absatzmärkte völlig wegbrechen. Dies konnte leider nicht verhindern, dass einige Länder Schwierigkeiten haben, ihr Haushaltsdefizit zu bewältigen, wie z.B. Griechenland. Hier müssen Lösungen gefunden werden, die den Bedürfnissen der gesamten Eurozone Rechnung tragen.

Sozialpolitische zukunftsweisende Neuerungen und vertiefte Solidarität

Die Krise ist noch nicht vorbei. In der nahen Zukunft wird es in Europa darum gehen, auf politischer Ebene die Balance zu finden zwischen den Vorgaben des europäischen Stabilitäts- und Wirtschaftspakts und dem Weiterbestand unseres Sozialmodells.

Der Lissabon-Vertrag führt denn auch im Sozialbereich einige notwendige – wenn auch, meiner Ansicht nach, unzureichende – Innovationen ein. So z.B. die horizontale Sozialklausel. Sie besagt, dass bei der Festlegung ihrer Politik die EU sozialen Erfordernissen Rechnung tragen muss, wie z.B. der Förderung eines hohen Beschäftigungsniveaus, eines angemessenen Sozialschutzes und der Bekämpfung der sozialen Ausgrenzung. Auch der Förderung eines hohen Bildungsniveaus und Gesundheitsschutzes soll Rechnung getragen werden.

Dies ist ein weiterer Schritt auf dem Weg zum Ziel, den sozialen Rechten den gleichen Rang zu geben als den wirtschaftlichen Grundfreiheiten des europäischen Binnenmarktes. Diesen wurde ja bisher in einigen Fällen vom Europäischen Gerichtshof der Vorrang gegeben, z.B. in den Urteilen Rüffert oder Laval. Der Sockel der Sozialrechte war bis jetzt mit Sicherheit noch nicht stark genug, was auch mit der Geschichte der EU als eine ursprünglich marktorientierte Union zusammenhängt. Die EU muss sich stärkere soziale Regeln geben, aufgrund derer gegebenenfalls der Gerichtshof entscheiden kann. Europa braucht eine ausgeglichene soziale Marktwirtschaft, im rheinischen Sinne.

Von großer Bedeutung für die Verteidigung dieser Wirtschafts- und Sozialkultur ist die jüngste Entwicklung in den USA einzuordnen. Die großen Reformen auf dem Gebiet des Gesundheitssystems von Präsident Obama z.B. sind ein entscheidender Durchbruch der zeigt, dass Wirtschafts- und Sozialpolitik nicht ohne gegenseitige Komplimentarität funktionieren sollte.

Der neue Vertrag zielt auch auf eine stärkere Einbindung der Sozialpartner ab. Der mindestens einmal jährlich stattfindende Sozialgipfel soll spezifisch zum Dialog über Wachstum und Beschäftigung einen Beitrag leisten, indem er Teilnehmer aus der Kommission, der Ratspräsidentschaft und Vertreter der Sozialpartner zusammenbringt.

Man darf allerdings nicht glauben, in der EU wären grundsätzlich soziale Anliegen bisher auf taube Ohren gestoßen. Schaut man sich die vieldiskutierte Entsenderichtlinie an, stellt man fest, dass durch sie eine ganze Reihe von Rechten und Pflichten für alle Arbeitnehmer und Unternehmen europaweit verbindlich werden. Sie betreffen Höchstarbeitszeiten und Mindestruhezeiten, Mindestlohnsätze, Gesundheitsschutz und Hygiene am Arbeitsplatz, sowie arbeitsrechtliche Mindeststandards an Freizeit und Urlaub. Der Gerichtshof hat z.B. auch die Richtlinie bestätigt, nach der jeder Arbeitnehmer Recht auf mindestens vier Wochen bezahlten Urlaub hat. Somit wurde der Grundsatz bestätigt, dass nicht nur der Markt, sondern der Mensch im Mittelpunkt unseres politischen und wirtschaftlichen Bestrebens stehen muss.

In dem Sinne plädiere ich für die Einführung eines europäischen Mindestlohns. Löhne von 3,50 Euro die Stunde und weniger sind keine Seltenheit mehr und der sogenannte Niedriglohnsektor umfasst mehr und mehr Beschäftigte: In Deutschland müssen 4,5 Millionen Arbeitnehmer für weniger als 7,50 Euro die Stunde arbeiten! Davon kann man nicht leben. Ein Europa des Wettbewerbs nach unten bei Sozial- und Arbeitsbedingungen lehne ich ab.

Das Argument, wonach Armutslöhne den Abbau von Arbeitsplätzen verhindern, hat keinen Bestand. Eine solche Politik ist nicht nur menschenverachtend. Sie ist auch negativ für die Produktivität unserer Volkswirtschaft. Mindestlöhne setzen dem Wettlauf um die niedrigste Entlohnung ein Ende. In Großbritannien und Irland wurden erst vor wenigen Jahren Mindestlöhne eingeführt. Der von vielen Wirtschaftsinstitute angekündigte Anstieg der Arbeitslosigkeit ist jedoch nicht eingetreten; durch die vermehrte Kaufkraft haben sich vielmehr positive Beschäftigungseffekte ergeben.

Sicher, ein einheitlicher Mindestlohn in ganz Europa wird nicht funktionieren, dazu ist die wirtschaftliche Situation in den 27 EU-Mitgliedstaaten zu unterschiedlich. Dennoch sollte auf europäischer Ebene eine Regelung getroffen werden, die garantiert, dass in allen Mitgliedstaaten eine Lohnuntergrenze von über der Hälfte des jeweiligen nationalen Durchschnittslohnes gilt.

Ich vertrete die Meinung, dass es nach den Phasen der Entstehung der EU im Rahmen der deutsch-französischen Versöhnung, dann der Erweiterung im Nachspann des Mauerfalls im Jahre 1989 heute darum geht, in Europa soziale Errungenschaften abzusichern. Vor allem nach der Krise sollten wir uns darauf zurückbesinnen, dass nicht der Profit, sondern das nachhaltige Wohlergehen der Menschen wichtig ist. Wachstum ist kein Selbstzweck, sondern eine Voraussetzung für die Wahrung und Vermehrung des Wohlstands in Europa und somit für den Erhalt und die Verbesserung unseres Sozialmodells.

Eines der Ziele der Union ist das Hinwirken auf eine nachhaltige Entwicklung in Europa, die auf einem hohen Maß an Schutz und Verbesserung der Umwelt beruht. Jetzt, gerade nach der Ernüchterung in Kopenhagen, müssen wir noch verstärkten Wert auf unsere Umweltpolitik legen. Wir dürfen unsere ambitiösen Ziele in dem Bereich nicht aus den Augen verlieren. Im Vertrag von Lissabon wird die Förderung von nationalen und internationalen Maßnahmen zur Bewältigung von Umweltproblemen und zur Bekämpfung des Klimawandels erstmals verankert.

Der Vertrag von Lissabon läutet ebenfalls einen neuen Abschnitt zum Thema Energie ein. Die Union sollte für einen funktionierenden Energiemarkt sorgen, die Versorgung sichern, die Energieeffizienz und das Energiesparen, sowie die Entwicklung neuer und erneuerbarer Energieträger fördern. Darüber hinaus legt der Vertrag das Prinzip der Solidarität für den Fall fest, dass in einem oder mehreren Mitgliedstaaten ein Versorgungsengpass auftritt. Von den übrigen Mitgliedstaaten wird dann erwartet, dass sie einspringen.

Durch eine im Vertrag neu festgeschriebene Solidaritätsklausel versichern sich die Union und ihre Mitgliedstaaten gemeinsam zu handeln, wenn ein Mitgliedstaat von einem Terroranschlag, einer Naturkatastrophe oder einer vom Menschen verursachten Katastrophe betroffen ist. Die Union wird verpflichtet, alle ihr zur Verfügung stehenden Mittel, einschließlich der ihr von den Mitgliedstaaten bereitgestellten militärischen Mittel, zu mobilisieren. Wenn dies auch bis jetzt nicht in der Praxis so gehandhabt wurde, so ist doch die Verankerung dieser gegenseitigen Beistandsklausel ein wichtiger Ausdruck des europäischen Solidaritätsgedanken.

EU-Außenpolitik

Als einer der 27 Außenminister in der EU liegt es mir am Herzen, mit Ihnen auch einige Gedanken über die EU in der Welt zu entwickeln.

Deutschland, Europa und die Welt haben am 9. November 2009 den 20. Jahrestag des Mauerfalls gefeiert. Hat die Welt verstanden mit diesem Jahrhundertereignis, wie auch mit dem Zusammenbruch des Kommunismus, richtig umzugehen? Hat sie es verstanden, die Lehren zu ziehen, die sich aufgedrängt haben?

Der Sieg der Freiheit, der Menschenrechte schlechthin, über die Diktatur war doch die eklatanteste Botschaft. Käfige waren und bleiben menschenunwürdig. Frieden sichern ist jedoch mehr als Niederreißen von materiellen Gittern, Zäunen oder Mauern. Frieden heißt Toleranz, Respekt auf Anderssein, Achtung der Interessen und der Kultur des andern.

Die EU hat unbedingt richtig gehandelt in den frühen neunziger Jahren schon den Prozess der Erweiterung für die osteuropäischen Länder zu beginnen. Manche haben damals gebremst, gezögert, ja populistische Töne eingeschlagen. Ihnen wurde glücklicherweise nicht zugehört. 2004 und 2005 traten 12 neue Länder der EU bei. Mit allen Problemen, Sorgen, strukturellen Herausforderungen, die uns auch heute noch begleiten, war dies die einzig logische, politisch richtige Alternative im Sinne des Friedensprojektes der EU.

Wir wissen, dass es zeitgleich mit der Erweiterungsdebatte zum Krieg im damaligen Ex-Jugoslawien kam.

Mitten auf dem europäischen Kontinent, in einer Region die zwischen Österreich und Griechenland liegt, standen wieder Folter, Vertreibung, ethnische Säuberungen, Völkermorde, Krieg mit Zehntausenden Opfern auf der Tagesordnung.

Heute wissen wir, dass nur die EU Stabilität, Frieden, Demokratie in alle Länder des Balkans, von Kroatien bis Montenegro, von Bosnien-Herzegowina bis zur früheren jugoslawischen Republik Mazedonien, von Albanien über Kosovo und Serbien, langfristig abzusichern vermag.

Diese riesige Herausforderung, welche die EU 2003 in Saloniki verkündet hat, nämlich all diesen Ländern die Türen der EU zu öffnen, ist die Aufgabe, die die EU in der kommenden Dekade erwartet. Diese Perspektive umzusetzen wird Kraft kosten, Geduld, aber auch Mut erfordern.

Erweiterung ist zu einem wenig populären Wort in der EU geworden. Vielerorts, auch in Luxemburg, sowie in Deutschland, Österreich oder Frankreich z.B. Aber aufgepasst! Hier hat die EU ureigene Herausforderungen zu bestehen. Sie muss sich stellen: Nicht die Amerikaner oder die Russen sind gefragt, sondern einzig und allein die EU.

Selbstverständlich pochen wir auf den konkreten Reformgeist in all diesen Ländern, auf die Zusammenarbeit mit dem Internationalen Gerichtshof in Den Haag und hoffen auf viel mehr Zusammengehörigkeitsgefühl aller Balkanländer sowohl wirtschaftlich, kulturell als auch politisch. Als Luxemburger erlaube ich mir zu sagen, dass hier eine mehr „beneluxianische“ Einstellung gut täte.

Die türkische Frage

Wissend, dass das Thema Türkei in den deutschen Bundesländern Emotionen erweckt, mit denen man als Nichtdeutscher behutsam umzugehen hat, möchte ich versuchen meine subjektive Annäherungsweise darzulegen.

1. Die EU ist ein „Verein“, dessen politische Verlässlichkeit oberstes Gebot ist. 2004 und 2005 hat die EU einstimmig beschlossen Beitrittsverhandlungen mit der Türkei aufzunehmen. Dazu muss die EU stehen. Stellen wir uns vor, zu jedem x-beliebigen Zeitpunkt stünde einer der sogenannten „Leader“ der EU auf und stelle gefasste Beschlüsse in Frage. Zum Beispiel der Mann aus der ewigen Stadt möchte seine Lira wiederhaben oder der Mann aus der goldenen Stadt die Auflösung des EU-Gerichtshofes in Luxemburg. Kaum vorstellbar! Die EU muss zu ihren Abmachungen stehen.
2. Die Türkei tritt der EU bei. Nicht die EU der Türkei. Also: Die EU bestimmt die Prozeduren, legt Rechenschaft über die Verhandlungen in der Substanz ab und entscheidet zu einem gewissen Moment, ob, ja oder nein, der Beitritt für beide Seiten abzuschließen ist.
3. Die Türkei ist ein großes, strategisch wichtiges Land, ein Land, das der EU mit Blick auf den Nahen und Mittleren Osten ein einzigartiges politisches Gewicht verleihen könnte. Um eine der herausragendsten Aufgaben in diesem Jahrhundert anzugehen, dem Zusammenleben der Zivilisationen, wäre eine EU mit Türkei der ideale „Player“ mit gewaltigem Einfluss. In der Türkei wie auch in der EU sollte es das langfristige Ziel sein, die europäische Türkei zu fördern. Eine Türkei, die Europa nicht den Rücken wendet, sondern zeigen kann, dass Islam und Demokratie sehr wohl miteinander funktionieren können.
4. Ich habe es schon gesagt: Die EU ist ein Friedensprojekt. In diesem Sinne ist seit 2004 viel Positives in der Türkei, im Interesse von 70 Millionen Menschen geschehen: Abschaffung der Todesstrafe, Reformen im Justizwesen, Vertiefung der Frauenrechte und der Zivilrechte, Abschaffung der Folter und verfassungsrechtliche Reformen. Nichts ist abgeschlossen. Vieles bleibt im Fluss. Aber allein das Bestehen der Nabelschnur, via Beitrittsverhandlungen mit der EU, ist eine Garantie, dass die Türkei offener, demokratischer und stabiler wird, dass die Menschenrechte sich zusehends verbessern.
5. Die Türkei muss wissen, dass ohne Lösung der Zypernfrage eine Mitgliedschaft in der EU ein Ding der Unmöglichkeit bleibt. Fazit: Da wir hier nicht in Wildbad Kreuth, sondern in Köln sind, darf ich mir erlauben zu sagen, dass der deutsche Außenminister Westerwelle bei seinem Türkei-Besuch letzte Woche eine Position bezogen hat, die in der EU breite Zustimmung findet.

Spätestens seit Weihnachten ist in den USA der Begriff „Krieg gegen Terrorismus“ wieder hoch im Kurs. Verständlicherweise. Die Suche nach einer effizienten Strategie ist komplex. Mit technischen Maßnahmen in den

Flughäfen, in den Flugzeugen, mit Verbesserungen in der Zusammenarbeit der Sicherheitsdienste, mit biometrischen Pässen usw., wird das Problem an der Wurzel aber nicht zu erfassen sein.

In den letzten 20 Jahren, nach dem Mauerfall, in denen die Globalisierung sich rasant entwickelt hat, wurde eine große Lehre nicht konsequent gezogen.

Die Abrüstungsspirale hat sich nicht dorthin bewegt, wo viele Milliarden hätten freigesetzt werden können; Milliarden, die für die Verwirklichung der Millenniumsziele dringend notwendig gewesen wären. Die Menschheit ist von der im Jahre 2000 angepeilten Halbierung der Armut auf dem Planeten bis 2015 weit entfernt. Es ist gar zu befürchten, dass die Weltwirtschaftskrise Fortschritt weiter bremsen wird.

Der ehemalige deutsche Außenminister Steinmeier hat sich in den vier Jahren seiner Amtszeit unermüdlich für den Abbau der Waffenarsenale eingesetzt. Äußerst verständlich aus deutscher Sicht, dass der Vertrag bezüglich des Abbaus der konventionellen Waffen in Europa wieder belebt werden müsste. Sollte Start2 zwischen USA und Russland in Sachen Reduzierung der interkontinentalen Raketenarsenale in den nächsten Monaten Wirklichkeit werden, wäre ein Schritt gemacht, der parallel zur Inkrafttretung des CTBT-Vertrages, der alle atomaren Versuche auf der Welt untersagt, zu neuer Hoffnung Anlass geben könnten.

In derselben Logik ist auch die Rede von Präsident Obama in Prag anzusiedeln, als er von einer Welt ohne jegliche Atomwaffen sprach.

Der EU stünde es absolut gut zu Gesicht, wenn sie in den kommenden Jahren die beiden Ziele der Waffenabrüstung und der „Kooperationsaufrüstung“ in der Dritten Welt mit viel Engagement verfolgen würde. Nur eine gerechtere Welt mit menschenwürdigen Lebensbedingungen auf allen Kontinenten, die eigentliche Vorlage der UN-Millennium-Ziele, wird Hass, Intoleranz und in letzter Instanz Terror den Nährboden an der Wurzel entziehen.

Seit Mitte 2004 habe ich das Privileg, EU-Außenpolitik aus der Nähe mitzuerleben und in einem bescheidenen Maße mitzubestimmen. Jemen, Somalia, Iran, Pakistan, Nahost und Afghanistan sind Konflikte, die die EU-Außenpolitik in einem hohen Maße beschäftigen. Gestatten Sie mir aus Zeitgründen nur zu Afghanistan und dem Nahen Osten einige Gedankengänge hier anzubringen.

Afghanistan

Im breiten politischen Spektrum aller EU-Länder, in Stellungnahmen von NGOs, gar in Predigten, wird über die Präsenz von Militär- und Zivilmissionen vieler EU-Mitgliedstaaten in Afghanistan Pro und Kontra debattiert.

Drei Punkte dazu:

1. Es besteht ein UNO-Mandat, das der internationalen Gemeinschaft den Auftrag gibt, in Afghanistan beim Aufbau rechtstaatlicher Strukturen zu helfen, die dem Land und dem Volk erlauben, in Frieden und Freiheit zu leben. Militärischer Einsatz wie ziviler Aufbau gehören zu diesem Mandat. Dies im Gegensatz zum Irak, wo kein solches UNO-Mandat vorlag.

2. Als Luxemburger habe ich großen Respekt vor Ländern wie Deutschland, Frankreich, Spanien, Dänemark, Italien, Großbritannien, die Niederlande, um nur einige EU-Länder zu nennen, die viel Engagement zeigen und oft tote Soldaten zu beklagen haben. Entschieden stehe ich persönlich auf der Seite jener, die, wie übrigens General McChrystal, auf der letzten NATO-Tagung in Brüssel sagen, dass mit Bomben, Tanks und Raketen dem UNO-Mandat nicht Genüge geleistet werden kann.

   Nur die Afghanisierung der Sicherheit in Afghanistan wird Stabilität bringen. Das heißt, dass die internationale Gemeinschaft Ausbilder stellen muss für Polizei und Armee. Wenn eines Tages nur noch afghanische Uniformen in den Straßen von Kabul patrouillieren, wenn afghanische Soldaten eingesetzt werden, um Opiumsfelder zu zerstören, wird Stabilität eine Chance haben.

   Kai Ede, der UN-Beauftragte in Afghanistan, sagte in Brüssel im Dezember: „Wir brauchen dringend erfahrene Leute aus der westlichen Welt, die den Afghanen zeigen, wie Schulen, Krankenhäuser, Verwaltungen, Gemeinden und Städte geführt werden.“

   Die extremistischen Taliban sind in Afghanistan stark, weil die Regierung und die Verwaltungen schwach sind. Hier muss angesetzt und durchgesetzt werden. Die Londoner Konferenz am 28. Januar bietet Gelegenheit dafür.

3. Wer jemals in Kambodscha war, weiß, dass man dort heute noch sieht, welches Unheil die roten Khmer 1975 und 1979 angerichtet haben. 1,7 Millionen Menschen wurden gefoltert, erschossen, ermordet. Die Welt hat

zugeschaut. Gleiches darf sich nicht in Afghanistan wiederholen. Darum ist es wichtig und notwendig, dass wir in Afghanistan engagiert sind und bleiben. Verloren hat die internationale Gemeinschaft, wenn das afghanische Volk nach Jahrzehnten Krieg wieder unter der Dominanz der Extremisten zu leiden hätte. Gewonnen hat sie, wenn auch Taliban freie Wahlen akzeptieren und in einer rechtstaatlichen Regierung Verantwortung zu übernehmen bereit sind.

Der Nahe Osten ist wohl eine Schlüsselstelle des Weltfriedens. Solange das Kernproblem „Frieden zwischen Israel und Palästina“ nicht gelöst ist, werden von den Philippinen, über Indonesien bis in die Türkei, wie in großen Teilen Afrikas immer wieder Motivationen geschürt werden, um Gewalttaten zu stimulieren, gar zu rechtfertigen.

Morgen wird das Quartett in Brüssel tagen. UNO, USA, Russland und die EU werden versuchen, die Gespräche zwischen Israelis und Palästinensern, die seit dem Gazakrieg im Dezember unterbrochen sind, neu zu beleben.

Als Freund Israels und gerade hier in Deutschland muss darauf hinzuweisen sein, dass die jetzige Regierung in Tel Aviv aus meiner Sicht einen gravierenden politischen Fehler macht.

Sie macht ihn einerseits durch ihre Siedlungspolitik im Westjordanland, die dem Geiste von Annapolis grundlegend widerspricht und dem palästinensischen Präsidenten Mahmoud Abbas es nicht ermöglicht, an den Verhandlungstisch wiederzukehren. Noch nie gab es eine solch friedensorientierte, pragmatische und engagierte Regierung der Palästinenser. Sie hätten mehr Entgegenkommen aus Tel Aviv verdient.

Andererseits war in den Ländern der arabischen Liga der Wille mit Israel Frieden zu schließen nie so groß wie nach Annapolis. Dieser verschwindet jedoch zusehends. Ägypten und Syrien neutralisieren sich gegenseitig. Die diplomatischen Anstrengungen der Türkei tragen viel weniger. Das erhoffte Näherkommen zwischen Israel und Syrien ist gestoppt. Aus dem Iran bezieht Hamas große Unterstützung und breitet seinen Einfluss aus.

Israel kann sich, wie der frühere Israelische Botschafter in Berlin, Avi Primor, es in der „Süddeutschen Zeitung“ schrieb, nicht jedes Jahr einen Krieg leisten.

Darum ist es an uns Europäer, die israelische Regierung zu ermutigen: a) die Siedlungspolitik einzustellen in Gebieten, die Israel nicht gehören; b) Gaza zusammen mit Ägypten zu öffnen, damit 1,5 Millionen Menschen aus diesen Käfig mit Meeresblick herauskommen, um arbeiten zu können, den Wiederaufbau zu tätigen, um sich medizinisch pflegen zu lassen, um studieren zu können, kurz gesagt, um neue Lebensmotivation aufzubauen. Nur so kann diese tickende Bombe Gaza entschärft werden. Ein wenig Menschlichkeit ist gefragt, mehr Weitsicht täte gut.

Ich hoffe, dass die EU mit allen Mitgliedstaaten seine gemeinsame Linie zu Israel weiter entwickelt. Israel braucht eine klare EU-Linie, zu den Grenzen von 1967, zu der die Frage von Jerusalem gehört, zur Flüchtlingsfrage und zur Zweistaatenlösung als großes Ziel.

Die EU ist heute die einzige Organisation in der Welt, die sich sowohl militärisch wie auch zivil in Krisensituationen in Drittstaaten engagiert. Im Rahmen der EU sind 23 Krisenmanagement-Missionen auf drei Kontinenten unternommen worden, die insgesamt 70 000 Leute beschäftigen. Die Missionen, die die EU-Länder bisher außerhalb ihres Gebietes durchgeführt haben, dienten der Friedenssicherung und der Stärkung der internationalen Sicherheit gemäß den Grundsätzen der Charta der Vereinten Nationen.

Im Jahre 2003 wurde die erste Sicherheitsstrategie der EU definiert, die unsere Vision der Weltordnung und unsere Rolle in dieser festlegt. Sie hat uns geholfen, kohärenter und kontinuierlicher mit Drittstaaten zu außenpolitischen Problemen zusammenzuarbeiten.

In diesem Zusammenhang ist zu erwähnen, dass im Lissabon-Vertrag die seit dem Vertrag von Amsterdam bestehende Möglichkeit einer verstärkten Zusammenarbeit erweitert wird. Sie bietet besondere Rechtsvorschriften für die europäische Sicherheits- und Verteidigungspolitik, z.B. im Bereich Krisenmanagement und „Peacekeeping“. Die Handlungsfähigkeit der EU wird durch die Möglichkeit erhöht, dass mindestens neun Mitgliedstaaten in einem Bereich rascher voranschreiten können als die übrigen Mitglieder. Diese können sich natürlich jederzeit entscheiden mitzumachen. Vorgeschmack, wenn auch nicht im juristischen Rahmen der sogenannten verstärkten Zusammenarbeit, waren z.B. das Schengener Abkommen, durch das bereits in der Vergangenheit einzelne Mitgliedstaaten schneller als andere Integrationsschritte durchführten.

Wohlverstanden misst die EU in ihrem Handeln dem Multilateralismus die größte Bedeutung bei. Die EU ist ein Anwalt des internationalen Rechts und seiner Institutionen, allen voran des UNO-Systems. Luxemburg hat sich immer für starke UNO-Institutionen eingesetzt, vor allem im Bereich Sicherheit und Frieden, Entwicklung und Menschenrechte. Keine andere Struktur besitzt die Legitimität des UNO-Systems, auch nicht der G20, obwohl es da ja eine deutliche Entwicklung zu einer gerechteren Balance zwischen den Weltregionen gibt. Der G20 sollte aber kein Ersatz sein für multilaterale Institutionen, welche das Mandat haben, verbindliche Maßnahmen nehmen zu können in Bereichen wie z.B. dem Kampf gegen die Armut, dem internationalen Handel oder der Wirtschafts- und Finanzkrise.

Global gesehen zielt der Vertrag von Lissabon darauf ab, dass die EU nach innen wie nach außen geschlossener auftreten soll. Dass die außenpolitische Kontinuität der EU verstärkt und ihre Stimme auf der internationalen Bühne besser gehört wird, dafür soll das neu geschaffene Amt der Hohen Vertreterin der Union für Außenpolitik sorgen. Die Britin Catherine Ashton, die für diesen Posten nominiert worden ist, leitet fortan den Rat der Außenminister und ist zur gleichen Zeit Vize-Präsidentin der Kommission. Zusammen mit dem Präsidenten des Europäischen Rates und dem Kommissionspräsidenten soll sie die außenpolitische Strategie der Union verfolgen. Dazu wird Catherine Ashton einem eigenen diplomatischen Korps vorstehen, der Beamte aus der Kommission, dem Rat und den Mitgliedstaaten umfassen wird. Er soll eng mit den diplomatischen Diensten der Mitgliedstaaten zusammenarbeiten, so dass die beschlossenen Maßnahmen wirksamer umgesetzt werden können.

Die EU ist auf der ganzen Welt durch Vertretungen repräsentiert. Diese Außenstellen, die bis jetzt ausschließlich die Europäische Kommission vertraten, wurden am 1. Dezember zu Vertretungen der Europäischen Union. Sie setzen sich in mehr als 130 Ländern für unsere Werte, Demokratie, Rechtsstaatlichkeit und Menschenrechte ein, sind die Ohren und Augen der Europäischen Union. Sie helfen, Informationen zu kohärenten Politiken zu verarbeiten, sei es Außen-, Entwicklungs- oder Handelspolitik.

Sie haben gespürt, ich kann dem Lissabon-Vertrag viel abgewinnen. So kann es, dessen bin ich mir sicher, jeder Europäer. Der Vertrag erlaubt es aber auch denjenigen, die von der europäischen Integration noch nicht hundertprozentig überzeugt sind, bestimmte Vorurteile und Kritiken gegenüber „Brüssel“ abzubauen, indem er für mehr Transparenz, mehr Kohärenz, schnellere Handlungsfähigkeit und Verringerung des Demokratiedefizits sorgt und einige sozialpolitische Handbremsen einführt.

So positiv die Bereicherungen durch den Lissabon-Vertrag auch sind – Kernfragen nach der Zukunft der EU beantwortet der Vertrag jedoch nicht. Das ist die Rolle der Politik. Auf viele Fragen müssen in der Zukunft Antworten gefunden werden. Welche Grenzen soll die EU haben? Wie sollen ihre Beziehungen zu den wichtigsten Nachbarn aussehen? Wie sollen unsere Sozialsysteme abgesichert und gleichzeitig die Konkurrenzfähigkeit der europäischen Wirtschaft aufrecht erhalten werden?

Angesichts dieser Herausforderungen ist die Politik also mit dem Inkrafttreten des neuen Vertrags keineswegs aus der Verantwortung entlassen. Vielmehr geht es darum, die EU in der konkreten Umsetzung des Vertrages so handlungsfähig und so legitim wie möglich zu machen. Erst bei der Umsetzung des neuen Vertrags wird sich zeigen, ob Europas Regierungen und Politiker wirklich zu einer starken Union stehen.

Herman Van Rompuy hat schon sehr bestimmt seine Prioritäten für das neue Jahr dargelegt. Sein erstes Ziel ist dabei die vollständige Umsetzung des Lissabon-Vertrags und ein bald reibungsloses Funktionieren der neuen Institutionen. Ich begrüße übrigens die Veröffentlichung einer gemeinsamen Erklärung der Herren Van Rompuy und Zapatero, Ministerpräsident von Spanien, das den rotierenden Ratsvorsitz innehat. Sie werden loyal zusammenarbeiten und dabei auch ein gutes Stück Kreativität an den Tag legen müssen. Prioritäten der EU sind dabei neben der Umsetzung der neuen institutionellen Ordnung eine bessere Koordinierung der Wirtschaftspolitiken, um den wirtschaftlichen Wiederaufschwung voranzutreiben.

Die Vergangenheit hat uns gezeigt, dass Integrationsmöglichkeiten nicht mehr automatisch allgemeine Unterstützung erhalten. Auch hier müssen sich Europas Politiker einsetzen, um der europäischen Zusammenarbeit wieder mehr Glaubwürdigkeit zu verleihen und den Mehrwert des europäischen Handelns zu beweisen. Das geht, indem Politiker über die Erfolge Europas kommunizieren und „Brüssel“ nicht nur dann verantwortlich gemacht wird, wenn etwas schiefgeht.

Die EU muss weiterhin Erfolge verzeichnen, welche die Bürger Europas direkt betreffen, sie miteinander vernetzen und ihre Zukunftschancen erhöhen. So wie z.B. das bewährte Erasmus-Programm für universitäre Austausche, mehr als einer Million Studenten erlaubt hat, für Beruf und Leben zu lernen. Weitere Initiativen sollten sich auf die Bereiche Bildung und Wissenschaft konzentrieren.

Es liegt in der Hand der politischen Führung, Europa neue Ideen und einen weiteren Integrationsschub zu geben, indem sie die Chancen nutzt, die ihr der Lissabon-Vertrag anbietet. Dabei muss sie klar zugeben: Angesichts der globalen Herausforderungen können die Länder Europas nur zusammen stark sein. Inmitten der anderen großen Spieler auf der Welt brauchen wir weiterhin den europäischen Mannschaftserfolg.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion d'une conférence académique internationale à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg: «Die internationale Rolle der Europäischen Union nach dem Vertrag von Lissabon – Einblicke und Perspektiven»

22 janvier 2010

In unserer von technischen Umwälzungen und politischen Revolutionen gekennzeichneten westlichen Kultur greifen wir gerne auf klar definierte Zeiträume zurück. Unsere Geschichte teilen wir in ein vor- und nachchristliches Zeitalter ein, wir sprechen von vorindustriellen Gesellschaften und von Postkolonialismus. Und allesamt wissen wir: Das 21. Jahrhundert begann am 11. September 2001.

Wenn wir von der internationalen Rolle der EU nach dem Vertrag von Lissabon reden, laufen wir Gefahr uns zu verzetteln. Daher möchte ich an dieser Stelle gleich darauf hinweisen, dass es sich beim besagten Vertrag nicht um eine Zäsur handelt. Also, die institutionellen Erneuerungen des Vertrags stellen zweifellos einen erheblichen Fortschritt in vielen Bereichen der Europapolitik dar; auch in dem der europäischen Außenpolitik, auf die ich hier gebeten wurde länger einzugehen. Jene Erneuerungen sind jedoch im Sinne der Kontinuität des europäischen Integrationsprozesses und im Einklang mit der altbewährten „Politik der kleinen Schritte" zu verstehen. Auf Französisch würde man wohl sagen, dass es sich beim Lissabon-Vertrag um ein „changement dans la continuité" handelt.

Blickt man auf die nun fast 60-jährige Geschichte des europäischen Vereinigungsprozesses zurück, so stellt man fest, dass diese Evolution keine geradlinige ist, sondern durch Ab- und Umwege gekennzeichnet ist. Insbesondere im Bereich der Außen- und Verteidigungspolitik hat es so manche Rückschläge gegeben. Jedoch haben diese Rückschläge die Bestrebungen nach mehr Kohärenz und Zusammenarbeit nie dauerhaft aufgehalten.

Im Gegenteil: Das Scheitern der europäischen Verteidigungsgemeinschaft in den frühen 50er Jahren hat nur wenig später zur Gründung der Westeuropäischen Union geführt, deren Aufgaben, wie Sie wissen, heute fast vollkommen von der Europäischen Union übernommen wurden. Die Ohnmacht und Zerrissenheit Europas über den Ausbruch des jugoslawischen Bürgerkriegs Anfang der 90er Jahre hat die Erkenntnis nahe gebracht, dass die 1992 durch den Maastrichter Vertrag gegründete „Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik" (GASP) vertieft und die internationale Rolle der EU konsequent ausgebaut werden muss. Auch in der jüngeren Vergangenheit gibt es hierfür Beispiele. Die 2003 vom Irak-Krieg ausgelöste Krise zwischen dem vermeintlich alten und neuen Europa wurde nicht nur überwunden: Sie führte auch zu einer politischen Willenserklärung, die erstmals in der Europäischen Sicherheitsstrategie (ESS) von 2003 festgeschrieben wurde und weitgehend die außenpolitische Komponente des Lissabonner Vertrages geprägt hat.

Der Einfluss der EU als politische Entität hat sich seit den 70er Jahren und der Europäischen Politischen Zusammenarbeit (EPZ) in bemerkenswerter Weise entwickelt. Natürlich werden Skeptiker nicht müde, bei jeder Gelegenheit die Uneinigkeit der Union zu stigmatisieren. Nicht immer zu Unrecht, übrigens. Aber oft, zu oft meines Erachtens, gibt es die, die die EU als wirtschaftlichen Riesen und politischen Zwerg karikaturieren. Als einer der dienstältesten Außenminister des EU-Rats kann ich diese simplistische Auffassung nicht teilen: Seit ihrer Gründung hat sich die GASP rasch entwickelt und konnte Erfolge verbuchen. Die EU ist heute die einzige Organisation in der Welt, die sich sowohl militärisch als auch zivil in Krisensituationen in Drittstaaten engagiert. Im Rahmen der EU sind 23 Krisenmanagement-Missionen auf drei Kontinenten unternommen worden,

die insgesamt 70 000 Leute beschäftigen. Die Missionen, welche die EU-Länder bisher außerhalb ihres Gebietes durchgeführt haben, dienten der Friedenssicherung und der Stärkung der internationalen Sicherheit gemäß den Grundsätzen der Charta der Vereinten Nationen.

Die strukturellen Veränderungen, die der Lissabon-Vertrag mit sich bringt, zielen auf eine bessere Übersichtlichkeit der Akteure und eine größere Kohärenz der europäischen Politiken ab. So wird z.B. der bisher informelle Rat der Staats- und Regierungschefs zu einer offiziellen EU-Institution. Von ihm werden auch in Zukunft die erforderlichen politischen Impulse für die Entwicklung der EU ausgehen. Er erhält allerdings keine neuen Kompetenzen und hat nach wie vor keine Gesetzgebungsbefugnisse. Diese liegen weiterhin bei der Kommission, dem Rat und dem Europäischen Parlament. Wir bezeichnen dies als „Gemeinschaftsmethode". Aber um für mehr Kontinuität in der politischen Führung und eine bessere Vertretung der EU nach außen zu sorgen, wird künftig für jeweils zweieinhalb Jahre ein ständiger Präsident des Europäischen Rates gewählt. Bisher wechselte dieser Posten alle sechs Monate unter den Mitgliedsländern. Als erster Präsident ist der Belgier Herman Van Rompuy auf diesen Posten genannt worden. Er wird künftig die EU-Gipfeltreffen leiten und versuchen müssen, in schwierigen Fragen für Übereinstimmung zu sorgen.

Es ist wichtig, dass der erste Präsident des Rates aus einem Mitgliedstaat kommt, der an allen Politikbereichen teilnimmt, und dass er über klare europapolitische Überzeugungen verfügt. Der gemeinschaftliche Entscheidungsprozess, die, wie schon erwähnt, sogenannte Gemeinschaftsmethode, sowie das institutionelle Gleichgewicht sind Pfeiler des europäischen Integrationsprozesses. Der Präsident darf sich weder als Gegenspieler des Präsidenten der Kommission entpuppen noch als Verteidiger der Interessen der größten Mitgliedstaaten der EU. Dies verlangt Fingerspitzengefühl, da er die nötige Sensibilität für die Belange aller Mitglieder aufbringen muss, ob groß oder klein. Im Vorfeld der Wahl hatte sich Luxemburg zusammen mit seinen Partnern Belgien und den Niederlanden in einem Beneluxpapier für diese Ideen stark gemacht.

Eine andere wichtige Neuerung ist die Vereinfachung des Beschlussverfahrens der EU. Die Handlungsfähigkeit des Ministerrates der Europäischen Union, in dem die jeweilig betroffenen Minister zusammenkommen, zum Beispiel die Transportminister oder die Umweltminister, ist wesentlich davon abhängig, ob Rechtsakte durch einstimmige oder mehrheitliche Beschlüsse verabschiedet werden können. Die Abstimmung mit qualifizierter Mehrheit im Ministerrat wird nun laut Vertrag auf 47 neue Politikfelder ausgedehnt. Das bedeutet, dass Entscheidungen in den Bereichen nicht mehr von einem einzelnen Land blockiert werden können. Das ist zum Beispiel der Fall für die Immigrationspolitik, die Polizei- sowie weite Teile der Justizzusammenarbeit. Der EU werden so bessere Möglichkeiten eröffnet, gegen grenzüberschreitende Kriminalität und illegale Zuwanderung sowie gegen den Menschen-, Waffen- und Drogenhandel vorzugehen. Dies liegt im Interesse aller EU-Bürger.

In der europäischen Außenpolitik bleibt die Einstimmigkeit leider die Regel, auch unter Lissabon.

Die gleichzeitige Ausweitung des gesetzgeberischen Mitentscheidungsverfahrens zusammen mit dem Europäischen Parlament, das nun zum Regelfall wird, stärkt des Weiteren die Legitimität der Beschlüsse.

Für den Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts ist das Mitentscheidungsverfahren von besonderer Bedeutung. In der Innen- und Justizpolitik, wo oft Fragen des Eingriffs in die Privatsphäre der Bürger anstehen, festigt das Mitbestimmen des Europäischen Parlaments die erforderliche demokratische Legitimität. Nach meiner Ansicht gilt dies speziell auch für die notwendige Schaffung von Mindestrechten in Strafverfahren oder eines gesamtgesetzgeberischen Rahmens in puncto Datenschutz. Nur so stärken wir das zur Weiterentwicklung des Grundsatzes der gegenseitigen Anerkennung notwendige Vertrauen in die Rechtssysteme der Mitgliedstaaten.

Der Lissabon-Vertrag verhilft also dem Europäischen Parlament zu weiteren Befugnissen. Seine Rolle wird gestärkt. Es entscheidet fortan über den EU-Haushalt und internationale Verträge mit. Es bekommt auch mehr Rechte bei der Nominierung der Kommission. Das Europäische Parlament stimmt über die Kommission in ihrer Gesamtheit ab. Erst nach der Zustimmung des Parlaments kann die neue Kommission formell vom Europäischen Rat ernannt werden. Eine Prozedur, die zurzeit nicht uninteressant verläuft.

Des Weiteren stärkt der neue Vertrag auch die Rolle der nationalen Parlamente bei der Beschlussfassung. In diesem Zusammenhang erlauben Sie nur ein Wort im Kontext „imperatives Mandat“. Ich weiß, dass dies hierzulande Teil langer Verhandlungen war und schließlich im Text der Begleitgesetze zum Richterentscheid in Sachen Lissabon nicht festgeschrieben wurde. Dies wäre auch nicht im langfristigen Interesse von Deutschland und der EU. Die nationalen Vertreter im EU-Rat sollten so viel Handlungsfreiheit behalten, dass sie in Brüssel zielorientiert verhandeln können. Das geht nur, wenn sie weiterhin eine gewisse Flexibilität behalten und nicht bei jedem Detail die Erlaubnis ihres Parlaments einholen müssen, vor allem nicht bei aktuellen außenpolitischen Fragen.

Andersrum gesagt: Würde Deutschland in Zukunft einen ausgeprägten Hang zum imperativen Mandat entwickeln, läge die Gefahr nahe, dass alle strittigen Fragen vom Ministerrat auf den Europäischen Rat abgeschoben werden würden. Dies hätte zur Konsequenz, dass sich die Konsensbildung auf dem absolut niedrigsten Niveau einpendeln würde. Dies zum Nachteil der politischen Effizienz in der EU und der EU schlechthin.

Der Lissabon-Vertrag legt ebenfalls die Grundwerte der Union im Einzelnen klar dar. Diese Grundwerte sind für alle Mitgliedstaaten verbindlich. Dies war bisher nicht der Fall. Werte wie Wahrung der Menschenrechte, Freiheit, Demokratie, Gleichheit und Rechtsstaatlichkeit sollen allen Mitgliedstaaten gemeinsam sein. Die europäische Gesellschaft soll sich durch Pluralismus, Gerechtigkeit, Nichtdiskriminierung, Solidarität und die Gleichberechtigung zwischen Mann und Frau auszeichnen. Auch der grundsätzliche Schutz der sprachlichen und kulturellen Vielfalt wird festgeschrieben.

Sie werden es dem Sozialdemokraten nicht übel nehmen, wenn er an dieser Stelle kurz auf die sozialen Errungenschaften des Vertrags eingeht. In der nahen Zukunft wird es in Europa darum gehen, auf politischer Ebene die Balance zu finden zwischen den Vorgaben des europäischen Stabilitäts- und Wirtschaftspakts und dem Weiterbestand unseres Sozialmodells. Ich bin überzeugt, dass das, was wir im Bereich der Sozialpolitik in der EU vollbringen können, in anderen Teilen der Welt verfolgt wird. Man sollte die Vorreiterrolle der EU in diesem Bereich nicht unterschätzen.

Der Lissabon-Vertrag führt im Sozialbereich einige notwendige – wenn auch, meiner Ansicht nach, unzureichende – Innovationen ein. So zum Beispiel die horizontale Sozialklausel. Sie besagt, dass bei der Festlegung ihrer Politik die EU sozialen Ansprüchen Rechnung tragen muss, wie zum Beispiel der Förderung eines hohen Beschäftigungsniveaus, eines angemessenen Sozialschutzes und der Bekämpfung der sozialen Ausgrenzung. Auch der Förderung eines hohen Bildungsniveaus und Gesundheitsschutzes soll Rechnung getragen werden.

Dies ist ein weiterer Schritt auf dem Weg zum Ziel, den sozialen Rechten den gleichen Rang zu geben als den wirtschaftlichen Grundfreiheiten des europäischen Binnenmarktes. Diesen wurde ja bisher in einigen Fällen vom Europäischen Gerichtshof der Vorrang gegeben, zum Beispiel in den Urteilen Rüffert oder Laval. Der Sockel der Sozialrechte war bis jetzt mit Sicherheit noch nicht stark genug, was auch mit der Geschichte der EU als eine ursprünglich marktorientierte Union zusammenhängt. Die EU muss sich stärkere soziale Regeln geben, aufgrund derer gegebenenfalls der Gerichtshof entscheiden kann. Europa braucht eine ausgeglichene soziale Marktwirtschaft, im rheinischen Sinne.

Von großer Bedeutung für die Verteidigung dieser Wirtschafts- und Sozialkultur ist die jüngste Entwicklung in den USA einzuordnen. Die großen Reformen auf dem Gebiet des Gesundheitssystems von Präsident Obama sind ein entscheidender Durchbruch der zeigt, dass Wirtschafts- und Sozialpolitik nicht ohne gegenseitige Komplementarität funktionieren sollte. Hoffentlich schafft es Obama, die Reform auch durchzusetzen, auch nach der rezenten Niederlage in Massachusetts bei der Wahl für den freigewordenen Sitz Ted Kennedys im Senat.

Der neue Vertrag zielt auch auf eine stärkere Einbindung der Sozialpartner ab. Der mindestens einmal jährlich stattfindende Sozialgipfel soll spezifisch zum Dialog über Wachstum und Beschäftigung einen Beitrag leisten, indem er Teilnehmer aus der Kommission, der Ratspräsidentschaft und Vertreter der Sozialpartner zusammenbringt. Auch hier kann die EU ein Beispiel der Nachahmung für andere in der Welt sein.

Man darf allerdings nicht glauben, in der EU wären grundsätzlich soziale Anliegen bisher auf taube Ohren gestoßen. Schaut man sich die vieldiskutierte Entsenderichtlinie an, stellt man fest, dass durch sie eine ganze Reihe von Rechten und Pflichten für alle Arbeitnehmer und Unternehmen europaweit verbindlich werden. Sie

betreffen Höchstarbeitszeiten und Mindestruhezeiten, Mindestlohnsätze, Gesundheitsschutz und Hygiene am Arbeitsplatz sowie arbeitsrechtliche Mindeststandards an Freizeit und Urlaub. Der Gerichtshof hat zum Beispiel auch die Richtlinie bestätigt, nach der jeder Arbeitnehmer Recht auf mindestens vier Wochen bezahlten Urlaub hat. Somit wurde der Grundsatz bestätigt, dass nicht nur der Markt, sondern der Mensch im Mittelpunkt unseres politischen und wirtschaftlichen Bestrebens stehen muss.

In dem Sinne plädiere ich für die Einführung eines europäischen Mindestlohns. Löhne von 3,50 Euro die Stunde und weniger sind keine Seltenheit mehr und der sogenannte Niedriglohnsektor umfasst mehr und mehr Beschäftigte: In Deutschland müssen 4,5 Millionen Arbeitnehmer für weniger als 7,50 Euro die Stunde arbeiten! Davon kann man nicht leben. Ein Europa des Wettbewerbs nach unten bei Sozial- und Arbeitsbedingungen lehne ich ab.

Das Argument, wonach Armutslöhne den Abbau von Arbeitsplätzen verhindern, hat keinen Bestand. Eine solche Politik ist nicht nur menschenverachtend. Sie ist auch negativ für die Produktivität unserer Volkswirtschaft. Mindestlöhne setzen dem Wettlauf um die niedrigste Entlohnung ein Ende. In Großbritannien und Irland wurden erst vor wenigen Jahren Mindestlöhne eingeführt. Der von vielen Wirtschaftsinstitute angekündigte Anstieg der Arbeitslosigkeit ist jedoch nicht eingetreten; durch die vermehrte Kaufkraft haben sich vielmehr positive Beschäftigungseffekte ergeben.

Sicher, ein einheitlicher Mindestlohn in ganz Europa wird nicht funktionieren, dazu ist die wirtschaftliche Situation in den 27 EU-Mitgliedstaaten zu unterschiedlich. Dennoch sollte auf europäischer Ebene eine Regelung getroffen werden, die garantiert, dass in allen Mitgliedstaaten eine Lohnuntergrenze von über der Hälfte des jeweiligen nationalen Durchschnittslohnes gilt. Hier bleibt in der EU große Überzeugungsarbeit zu leisten.

Ich vertrete die Meinung, dass es nach den Phasen der Entstehung der EU im Rahmen der deutsch-französischen Versöhnung, dann der Erweiterung im Nachspann des Mauerfalls im Jahre 1989 heute darum geht, in Europa soziale Errungenschaften abzusichern. Vor allem nach der Krise sollten wir uns darauf zurückbesinnen, dass nicht der Profit, sondern das nachhaltige Wohlergehen der Menschen wichtig ist. Wachstum ist kein Selbstzweck, sondern eine Voraussetzung für die Wahrung und Vermehrung des Wohlstands in Europa, und somit für den Erhalt und die Verbesserung unseres Sozialmodells.

Eines der Ziele der Union ist das Hinwirken auf eine nachhaltige Entwicklung in Europa, die auf einem hohen Maß an Schutz und Verbesserung der Umwelt beruht. Jetzt, gerade nach der Ernüchterung in Kopenhagen, müssen wir noch verstärkten Wert auf unsere Umweltpolitik legen. Wir dürfen unsere ambitiösen Ziele in dem Bereich nicht aus den Augen verlieren. Im Vertrag von Lissabon wird die Förderung von nationalen und internationalen Maßnahmen zur Bewältigung von Umweltproblemen und zur Bekämpfung des Klimawandels erstmals verankert.

Der Vertrag von Lissabon läutet ebenfalls einen neuen Abschnitt zum Thema Energie ein, ein hochkarätiges, auch außenpolitisches Thema. Die Union sollte für einen funktionierenden Energiemarkt sorgen, die Versorgung sichern, die Energieeffizienz und das Energiesparen, sowie die Entwicklung neuer und erneuerbarer Energieträger fördern. Darüber hinaus legt der Vertrag das Prinzip der Solidarität für den Fall fest, dass in einem oder mehreren Mitgliedstaaten ein Versorgungsengpass auftritt. Von den übrigen Mitgliedstaaten wird dann erwartet, dass sie einspringen.

Durch eine im Vertrag neu festgeschriebene Solidaritätsklausel versichern sich die Union und ihre Mitgliedstaaten gemeinsam zu handeln, wenn ein Mitgliedstaat von einem Terroranschlag, einer Naturkatastrophe oder einer vom Menschen verursachten Katastrophe betroffen ist. Die Union wird verpflichtet, alle ihr zur Verfügung stehenden Mittel, einschließlich der ihr von den Mitgliedstaaten bereitgestellten militärischen Mittel, zu mobilisieren. Wenn dies auch bis jetzt nicht in der Praxis so gehandhabt wurde, so ist doch die Verankerung dieser gegenseitigen Beistandsklausel ein wichtiger Ausdruck des europäischen Solidaritätsgedanken.

Apropos Solidarität: Für viele unserer Mitbürger klingen Aussagen über die europäische Außenpolitik eher abstrakt. Komplizierte politische Zusammenhänge, ein noch komplizierteres institutionelles Gefüge bewirken bei den meisten nur ein müdes Achselzucken. Wenn sich eine Naturkatastrophe wie das Erdbeben von Haiti ereignet, wird einem jedoch bewusst, dass Außenpolitik – zu der auch Katastrophenhilfe und Krisenmanagement gehören – doch ganz konkret sein kann. Für die neuen Strukturen, die aus dem Vertrag von Lissabon

entstanden sind, ist diese Naturkatastrophe auch ein erster Test. Der EU-Rat der Entwicklungsminister ist Anfang der Woche zusammengekommen, um die Hilfe für Haiti zu koordinieren.

Das ganze Ausmaß der Erdbebenkatastrophe wird erst nach und nach deutlich. Es wird wohl noch einige Zeit dauern bis die Zahl der Todesopfer bekannt wird. Man kann aber davon ausgehen, dass zwischen 100 000 bis 200 000 Menschen ihr Leben verloren haben. Viele haben das wenige, was sie besaßen, verloren. Rund 20% aller Gebäude sind entweder eingestürzt oder erlitten Totalschaden; 50% sind mehr oder weniger schwer beschädigt. Bilder vom verheerenden Tsunami, das 2004 weite Teile Südasien überschwemmte, werden wieder wach.

Die Europäische Union und die USA müssen zusammen mit den Vereinten Nationen die Hilfe unterstützen und koordinieren. Die Union hat sich bereit erklärt, insgesamt rund 430 Millionen EUR zu Verfügung zu stellen. Als erstes gilt es, den Überlebenden zur Hilfe zu kommen und die Sicherheitslage zu stabilisieren. Dann erst kann die zweite Phase, die der Räumungsarbeiten, in Angriff genommen werden, ehe man mit der eigentlichen Aufbauhilfe beginnen kann.

Das Beispiel Haiti zeigt uns, wie wichtig, eine gute Koordination innerhalb der Europäischen Union ist. Die Zusammenarbeit der 27 Mitgliedstaaten erlaubt uns unsere Kräfte zu bündeln und effizienter auf der Weltbühne aufzutreten, und die Werte an die wir glauben, und für die wir stehen, zu verteidigen.

Eine der wichtigsten Errungenschaften des Vertrags von Lissabon siedelt sich im Bereich der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik an, die uns hier an erster Stelle beschäftigt. Das neu geschaffene Amt der Hohen Vertreterin der Union für Außenpolitik mit Doppelfunktion wird dafür sorgen, dass die EU nach innen wie nach außen geschlossener auftreten kann. Damit werden die außenpolitische Kontinuität und die Sichtbarkeit der EU verstärkt. Die Britin Catherine Ashton, die für diesen Posten nominiert worden ist, leitet fortan den Rat der Außenminister und ist zur gleichen Zeit Vize-Präsidentin der Kommission. Zusammen mit dem Präsidenten des Europäischen Rates und dem Kommissionspräsidenten soll sie die außenpolitische Strategie der Union verfolgen. Dazu wird Catherine Ashton einem eigenen diplomatischen Korps vorstehen, der Beamte aus der Kommission, dem Rat und den Mitgliedstaaten umfassen wird. Er soll eng mit den diplomatischen Diensten der Mitgliedstaaten zusammenarbeiten, so dass die beschlossenen Maßnahmen wirksamer umgesetzt werden können.

Die EU ist auf der ganzen Welt durch Vertretungen repräsentiert. Diese Außenstellen, die bis jetzt ausschließlich die Europäische Kommission vertraten, wurden am 1. Dezember zu Vertretungen der Europäischen Union. Sie setzen sich in mehr als 130 Ländern für unsere Werte, Demokratie, Rechtsstaatlichkeit und Menschenrechte ein, sind die Ohren und Augen der Europäischen Union. Sie helfen, Informationen zu kohärenten Politiken zu verarbeiten, sei es Außen-, Entwicklungs- oder Handelspolitik.

Seit dem Vertrag von Amsterdam und der Schaffung des Amtes des Hohen Repräsentanten trifft der Vorwurf der mangelnden Sichtbarkeit der EU in ihren Außenbeziehungen nicht mehr ganz zu. Ich möchte hier keine ausführliche Bilanz der zehnjährigen Amtszeit des Hohen Vertreters für die Gemeinsame Außen- und Sicherheitspolitik wagen. Andere haben das während dieser internationalen Tagung mit viel Kompetenz gemacht. Was ich aber aus meiner sechsjährigen Erfahrung als Außenminister bestätigen kann, ist, dass Vieles von dem, was sich im Bereich der GASP – inklusive der Europäischen Sicherheits- und Verteidigungspolitik (ESVP) – seit 1999 getan hat, auf den Verdienst von Javier Solana zurückgeht. Während seiner Amtszeit hat die Europäische Sicherheits- und Verteidigungspolitik eine rasante Entwicklung vollzogen. Mit 23 ESVP-Missionen rund um den Globus ist die EU ihrer weltpolitischen Rolle gerecht geworden. Javier Solana hat durch seine aktive Rolle aber auch für Kontinuität und Sichtbarkeit der gemeinsamen Außenpolitik gesorgt. Unermüdlich hat er sich als Vermittler eingesetzt: im Nahost-Friedensprozess, in der Ukraine, im Iran und natürlich im Balkan. Seiner menschlichen Diskretion stand immer ein großes, ja leidenschaftliches Engagement gegenüber.

Dem Balkan kommt in der Entwicklung der GASP eine besondere Rolle zu, weil die Jugoslawien-Tragödie die europäische Außenpolitik maßgeblich beeinflusst hat. Politisch und wirtschaftlich lag die Region des westlichen Balkans Ende der 90er in Trümmern. Sein Wiederaufbau war die Aufgabe Europas. Im griechischen Thessaloniki wurde 2003 bestätigt, dass die Zukunft der Balkanstaaten in der Europäischen Union liege. Die riesige Herausforderung, welche die EU damals verkündet

hat, ist die Aufgabe, die die Union in der kommenden Dekade erwartet.

Für die Balkanländer war die europäische Perspektive Anreiz und Ermutigung, die Kopenhagener Beitrittskriterien zu erfüllen und die nötigen politischen, wirtschaftlichen und rechtlichen Reformen einzuläuten. Mit allen Balkanstaaten wurde inzwischen ein Stabilisierungs- und Assoziierungsabkommen abgeschlossen. Slowenien trat als erste der sechs ehemaligen Teilrepubliken Jugoslawiens der EU bei; zwei weitere – Kroatien und Mazedonien – haben den Status eines offiziellen Beitrittskandidaten; Serbien, Montenegro sowie Albanien haben eine Aufnahme in die Europäische Union beantragt. Wichtiger noch: Trotz Spannungen zwischen Albanern und Slawen in Mazedonien, trotz der Unabhängigkeitserklärung Kosovos und trotz der Dauerkrise in Bosnien-Herzegowina ist es auf dem Gebiet des ehemaligen Jugoslawiens zu keinen neuen Gewaltausschreitungen gekommen. Damit ist die GASP ihrem Hauptziel – nämlich die Wahrung des Friedens – gerecht geworden.

Es wird noch viel Kraft und Geduld kosten bis alle Balkanstaate bereit sind, der EU beizutreten. Es wird von den europäischen Mitgliedstaaten aber auch politischen Mut verlangen, weil die Erweiterung heute in Europa wenig populär ist. Aber es gibt für das Friedensprojekt EU keine Alternative zum Ziel von Saloniki. Hervorzuheben ist, dass alle Balkan-Länder selbstverständlich mit dem Internationalen Hager Tribunal eng zusammenarbeiten müssen, und dass auch die Kopenhagen-Kriterien erfüllt werden müssen, bevor über die Mitgliedschaft in der EU entschieden werden kann.

Wissend, dass das Thema Türkei in Deutschland Emotionen erweckt, mit denen man als Nichtdeutscher behutsam umzugehen hat, möchte ich versuchen, meine subjektive Annäherungsweise darzulegen.

1. Die EU ist ein „Verein“, dessen politische Verlässlichkeit oberstes Gebot ist. 2004 und 2005 hat die EU einstimmig beschlossen, Beitrittsverhandlungen mit der Türkei aufzunehmen. Dazu muss die EU stehen. Stellen wir uns vor, zu jedem x-beliebigen Zeitpunkt stünde einer der sogenannten „Leader“ der EU auf und stelle gefasste Beschlüsse in Frage. Zum Beispiel der Mann aus der ewigen Stadt möchte seine Lira wiederhaben, oder der Mann aus der goldenen Stadt die Auflösung des EU-Gerichtshofes in Luxemburg. Kaum vorstellbar! Die EU muss zu ihren Abmachungen stehen.
2. Die Türkei tritt der EU bei. Nicht die EU der Türkei. Anders gesagt: Die EU bestimmt die Prozeduren, legt Rechenschaft über die Verhandlungen in der Substanz ab und entscheidet zu einem gewissen Moment, ob ja oder nein der Beitritt für beide Seiten abzuschließen ist.
3. Die Türkei ist ein großes, strategisch wichtiges Land, ein Land, das der EU mit Blick auf den nahen und mittleren Osten ein einzigartiges politisches Gewicht verleihen könnte. Um eine der herausragendsten Aufgaben in diesem Jahrhundert anzugehen, dem Zusammenleben der Zivilisationen, wäre eine EU mit Türkei der ideale „Player“ mit gewaltigem Einfluss. In der Türkei wie auch in der EU sollte es das langfristige Ziel sein, die europäische Türkei zu fördern. Eine Türkei, die Europa nicht den Rücken wendet, sondern zeigen kann, dass Islam und Demokratie sehr wohl miteinander funktionieren können.
4. Ich habe es schon gesagt: Die EU ist ein Friedensprojekt. In diesem Sinne ist seit 2004 viel Positives in der Türkei, im Interesse von 70 Millionen Menschen geschehen: Abschaffung der Todesstrafe, Reformen im Justizwesen, Vertiefung der Frauenrechte und der Zivilrechte, Abschaffung der Folter und verfassungsrechtliche Reformen. Nichts ist abgeschlossen. Vieles bleibt im Fluss. Aber allein das Bestehen der Nabelschnur, via Beitrittsverhandlungen mit der EU, ist eine Garantie, dass die Türkei offener, demokratischer und stabiler wird, dass die Menschenrechte sich zusehends verbessern.
5. Die Türkei muss wissen, dass ohne Lösung der Zypernfrage eine Mitgliedschaft in der EU ein Ding der Unmöglichkeit bleibt. Wir hoffen, dass die Gespräche zwischen den beiden Teilen Zyperns schnell Erfolge aufweisen können. Der deutsche Außenminister Westerwelle hat bei seinem Türkei-Besuch letzte Woche eine Position bezogen, die in der EU breite Zustimmung findet, auch wenn ein CSU-Knurren aus Wildbad Kreuth bis nach Luxemburg vernehmbar war.

Ich möchte an dieser Stelle aber auch an die bereits kurz erwähnte europäische Sicherheitsstrategie erinnern, die unter der Federführung von Javier Solana ausgearbeitet wurde. Die Bedeutung und Wichtigkeit dieses Doku-

mentes ist hervorzuheben: Mit diesem außenpolitischen Grundsatzkonzept wurden gleich mehrere Prinzipien der europäischen Außen- und Sicherheitspolitik festgehalten. Erstens: Mit ihren 500 Millionen Einwohnern, die mehr als ein Viertel des Weltbruttosozialprodukts erwirtschaften, ist die EU zwangsläufig ein globaler Akteur geworden. Zweitens: Aus dieser Stellung ergibt sich für die EU eine besondere Verantwortung, die sie verpflichtet, eine weitaus aktivere Rolle zur Wahrung der Sicherheit und der Stabilität in der Welt wahrzunehmen. Drittens: Die EU verfügt über ein einzigartiges Handlungsinstrumentarium, das Diplomatie, Handelspolitik, Entwicklungspolitik und militärische Kapazitäten vereint. Nicht zuletzt bekennt sich das von Javier Solana ausgearbeitete Strategiepapier offen zum Multilateralismus und zum internationalen Völkerrecht, und vereint somit die ethische Weltanschauung der europäischen Staaten mit den außenpolitischen Interessen der EU.

Sechs Jahre nach ihrer Veröffentlichung haben die von der europäischen Sicherheitsstrategie definierten Herausforderungen von ihrer Dringlichkeit nichts eingebüßt: Terrorismus, Verbreitung von Massenvernichtungswaffen, regionale Konflikte, Scheitern von Staaten und organisierte Kriminalität bilden auch heute noch die Hauptbedrohungen für den Weltfrieden.

Der gescheiterte Attentatversuch auf den Flug 253 Amsterdam-Detroit an Weihnachten hat uns alle aufs Neue vor Augen geführt, dass al-Qaida noch immer in der Lage ist zuzuschlagen und dies trotz den seit 2001 stetig erhöhten Sicherheitsmaßnahmen. In diesem Sinn bekommt die 2002 getätigte Aussage des ehemaligen deutschen Verteidigungsministers Peter Struck, „Die Sicherheit Deutschlands beginnt am Hindukusch“ neue Aussagekraft, nicht nur für Deutschland, sondern für ganz Europa, am Hindukusch, im Jemen und wo immer sich die Rückzugsgebiete der Terroristen befinden mögen.

Die Einschränkung dieser Rückzugsgebiete soll unsere oberste Priorität sein, sei es in Afghanistan, auf das ich noch zurückkommen werde, sei es im nördlichen Jemen, im angrenzenden Somalia oder in der Sahelzone. Dies kann aber nicht nur mit militärischen Mitteln erfolgen, sondern muss von einer Gesamtstrategie begleitet werden, die zum Ziel hat, die rechtsstaatlichen Strukturen zu stärken und die Armut zu verringern. Dies gilt besonders im Jemen, ein Land, das uns nicht erst seit letzten Dezember beschäftigt, sondern schon seit mehreren Jahren unsere Besorgnis erregt und als Ursprungsland der al-Qaida gilt. Die Europäische Union und ihre Mitgliedstaaten bemühen sich seit Jahren kontinuierlich darum, die desolate humanitäre Lage zu verbessern, Entwicklungshilfe zu leisten und durch eine Konzentration auf den Staatsaufbau und entscheidende Reformen die wichtigsten Entwicklungsaufgaben anzugehen.

Schon im Oktober letzten Jahres hat der EU-Ministerrat seine Unterstützung für ein vereinigtes, stabiles, demokratisches und prosperierendes Jemen bekräftigt, und die Stabilität für das jemenitische Volk und die gesamte Region als von entscheidender Bedeutung bezeichnet. In diesem Zusammenhang hat der Rat die Bedeutung eines umfassenden Konzepts für die Bewältigung der sicherheitspolitischen, wirtschaftlichen wie politischen Herausforderungen unterstrichen und angekündigt, eine Aufstockung der umfassenden Unterstützung der EU für Jemen prüfen zu wollen, und dies insbesondere in sicherheitspolitischen Bereichen wie Terrorismusbekämpfung.

Schon vor dem fehlgeschlagenen Angriff auf eine amerikanische Passagiermaschine nahe Detroit gab es Hinweise auf eine erneute Verlagerung von al-Qaida-Tätigkeiten in den Jemen. Die Nähe zu Saudi-Arabien, aber auch zu dem auf der gegenüberliegenden Seite des Golfs von Aden gelegenen Somalia weisen dem Jemen eine geostrategisch interessante Lage für den Kampf gegen die USA und ihre westlichen Verbündeten zu. Die EU hat hier ihr Gewicht einzubringen damit, unter UNO-Schirm, Stabilität wieder eine Chance bekommt.

Auch wenn seit Weihnachten der Begriff „Krieg gegen Terrorismus“ wieder hoch im Kurs steht, sollte man eines nicht vergessen: Mit technischen Maßnahmen in den Flughäfen, in den Flugzeugen, mit Verbesserungen in der Zusammenarbeit der Sicherheitsdienste, mit biometrischen Pässen usw. wird man vielleicht punktuell Anschläge vereiteln können. Das Problem des Terrorismus aber wird man nicht an der Wurzel in den Griff bekommen.

In den letzten 20 Jahren, nach dem Mauerfall, in denen die Globalisierung sich rasant entwickelt hat, wurde eine große Lehre nicht konsequent gezogen. Die Abrüstungsspirale hat sich nicht dorthin bewegt, wo die vielen Milliarden hätten freigesetzt werden können, die für die Verwirklichung der Millenniumsziele dringend notwendig gewesen wären. Die Menschheit ist von der im

Jahre 2000 angepeilten Halbierung der Armut auf dem Planeten bis 2015 weit entfernt. Es ist gar zu befürchten, dass die Weltwirtschaftskrise den Fortschritt weiter bremsen wird.

Der ehemalige deutsche Außenminister Steinmeier hat sich in den vier Jahren seiner Amtszeit unermüdlich und zäh für den Abbau der Waffenarsenale eingesetzt. Äußerst verständlich aus deutscher Sicht deshalb, dass der Vertrag bezüglich des Abbaus der konventionellen Waffen in Europa wieder belebt werden müsste. Sollte „Start2“ zwischen den USA und Russland in Sachen Reduzierung der interkontinentalen Raketenarsenale in den nächsten Monaten Wirklichkeit werden, wäre ein Schritt gemacht, der parallel zum Inkrafttreten des CTBT-Vertrages, der alle atomaren Versuche auf der Welt untersagt, Anlass zu neuer Hoffnung geben könnten. In derselben Logik ist auch die Rede von Präsident Obama in Prag anzusiedeln, als er im April 2009 von einer Welt ohne jegliche Atomwaffen sprach.

Jedenfalls stünde es der EU absolut gut zu Gesicht, wenn sie in den kommenden Jahren die beiden Ziele der Waffenabrüstung und der „Kooperationsaufrüstung“ in der Dritten Welt mit viel Engagement verfolgen würde. Wir wissen, dass heute rund 1,2 Milliarden Menschen in absoluter Armut leben und mit weniger als 1 Dollar pro Tag auskommen müssen. Nur eine gerechtere Welt mit menschenwürdigen Lebensbedingungen auf allen Kontinenten, die eigentliche Vorlage der UN-Millennium-Ziele, wird Hass, Intoleranz und in letzter Instanz Terror den Nährboden entziehen.

Die Europäische Union setzt sich seit 2004 federführend für eine diplomatische Lösung der Frage des iranischen Nuklearprogramms ein. Die Lage ist besorgniserregend: Der Iran hat bislang nichts unternommen, was die internationale Gemeinschaft davon überzeugen könnte, dass sein Nuklearprogramm ausschließlich friedliche Zwecke verfolgt. Der Iran will das auch nicht zurzeit. Die Tatsache, dass Iran heimlich eine Urananreicherungsanlage in der Nähe von Qom errichtet und damit gegen seine Verpflichtungen verstoßen hat, sowie die erklärte Absicht, weitere Anlagen zu bauen, sind keine vertrauensbildende Maßnahmen.

Es ist bedauerlich, dass der Iran sich mit der Internationalen Atomenergiebehörde (IAEA) nicht auf eine Regelung für die Versorgung des Teheraner Forschungsreaktors mit Kernbrennstoff geeinigt hat, die dem Bedarf Irans an medizinischen Radioisotopen Rechnung tragen würde. Wiederholt wurden Angebote zu weiteren Gesprächen über sein Nuklearprogramm und andere Fragen von gegenseitigem Interesse vorgeschlagen. Ohne Erfolg.

Irans kontinuierliche Verstöße gegen seine internationalen Verpflichtungen und sein fehlendes Interesse an einer Fortsetzung der Verhandlungen verlangen jedoch eine deutliche Antwort. Wie der Europäische Rat im Dezember festhielt, wird die Europäische Union Maßnahmen des Sicherheitsrats der Vereinten Nationen unterstützen, sollte Iran die Zusammenarbeit mit der internationalen Gemeinschaft in Bezug auf sein Nuklearprogramm weiterhin verweigern. Die Europäische Union ist ebenfalls bereit, die erforderlichen Maßnahmen zu treffen, um den Prozess im Rahmen des UN-Sicherheitsrates zu begleiten. Leider ist die Schiene der diplomatischen Sanktionen für die internationale Gemeinschaft die einzig anwendbare. Mir wäre eine echte politische Kooperation mit dem großen, jungen Volk im Iran hundertmal lieber. Der Frieden und die Stabilität in der ganzen Region sind Funktion vom politischen Werdegang im Iran. Von entscheidender Wichtigkeit ist es, dass im Prozess der UNO-Diplomatie, sprich Sanktionen, die Veto-Mächte plus Deutschland, alle weiterhin am selben Strang ziehen.

Der Nahe Osten ist wohl eine Schlüsselstelle des Weltfriedens. Solange das Kernproblem „Frieden zwischen Israel und Palästina“ nicht gelöst ist, werden von den Philippinen, über Indonesien bis in die Türkei, wie in großen Teilen Afrikas immer wieder Motivationen geschürt werden, um Gewalttaten zu stimulieren, gar zu rechtfertigen.

Als Freund Israels und gerade hier in Deutschland muss darauf hinzuweisen sein, dass die jetzige Regierung in Tel Aviv aus meiner Sicht einen gravierenden politischen Fehler macht.

Sie macht ihn einerseits durch ihre Siedlungspolitik im Westjordanland, die dem Geiste von Annapolis grundlegend widerspricht und dem palästinensischen Präsidenten Mahmoud Abbas es nicht ermöglicht an den Verhandlungstisch wiederzukehren. Noch nie gab es eine solch friedensorientierte, pragmatische und engagierte Regierung der Palästinenser. Sie hätten mehr Entgegenkommen aus Tel Aviv verdient.

Andererseits war in den Ländern der Arabischen Liga der Wille mit Israel Frieden zu schließen nie so groß wie

nach Annapolis. Dieser verschwindet jedoch zusehends. Ägypten und Syrien neutralisieren sich gegenseitig. Die diplomatischen Anstrengungen der Türkei tragen viel weniger. Das erhoffte Näherkommen zwischen Israel und Syrien ist gestoppt. Aus dem Iran bezieht Hamas große Unterstützung und breitet seinen Einfluss aus.

Israel kann sich, wie der frühere Israelische Botschafter in Berlin, Avi Primor, es in der „Süddeutschen Zeitung" schrieb, nicht jedes Jahr einen Krieg leisten.

Darum ist es an uns Europäer, die israelische Regierung zu ermutigen:

a) die Siedlungspolitik einzustellen in Gebieten, die Israel nicht gehören;

b) Gaza zusammen mit Ägypten zu öffnen, damit 1,5 Millionen Menschen aus diesen Käfig mit Meeresblick herauskommen, um arbeiten zu können, den Wiederaufbau zu tätigen, um sich medizinisch pflegen zu lassen, um studieren zu können, kurz gesagt, um neue Lebensmotivation aufzubauen. Nur so kann diese tickende Bombe Gaza entschärft werden. Ein wenig Menschlichkeit ist gefragt, mehr Weitsicht täte gut.

Ich hoffe, dass die EU mit allen Mitgliedstaaten seine gemeinsame Linie zu Israel weiter entwickelt. Israel braucht eine klare EU-Linie, zu den Grenzen von 1967, zu der die Frage von Jerusalem gehört, zur Flüchtlingsfrage und zur Zweistaatenlösung als großes Ziel.

Im breiten politischem Spektrum aller EU-Länder, in Stellungnahmen von NGOs, gar in Predigten wird über die Präsenz von Militär- und Zivilmissionen vieler EU-Mitgliedstaaten in Afghanistan pro und kontra debattiert.

Drei Punkte dazu:

1. Es besteht ein UNO-Mandat, das der internationalen Gemeinschaft den Auftrag gibt, in Afghanistan beim Aufbau rechtstaatlicher Strukturen zu helfen, die dem Land und dem Volk erlauben in Frieden und Freiheit zu leben. Militärischer Einsatz wie ziviler Aufbau gehören zu diesem Mandat. Dies im Gegensatz zum Irak, wo kein solches UNO-Mandat vorlag.

2. Als Luxemburger habe ich großen Respekt vor Ländern wie Deutschland, Frankreich, Spanien, Dänemark, Italien, Großbritannien, die Niederlande, um nur einige EU-Länder zu nennen, die viel Engagement zeigen und oft tote Soldaten zu beklagen haben. Entschieden stehe ich persönlich auf der Seite jener die, wie übrigens General McChrystal, auf der letzten NATO-Tagung in Brüssel sagen, dass mit Bomben, Tanks und Raketen dem UNO-Mandat nicht Genüge geleistet werden kann.

   Nur die Afghanisierung der Sicherheit in Afghanistan wird Stabilität bringen. Das heißt, dass die internationale Gemeinschaft Ausbilder stellen muss für Polizei und Armee. Wenn eines Tages nur noch afghanische Uniformen in den Straßen von Kabul patrouillieren, wenn afghanische Soldaten eingesetzt werden, um Opiumsfelder zu zerstören, wird Stabilität eine Chance haben.

   Kai Ede, der UN-Beauftragte in Afghanistan, sagte in Brüssel im Dezember: „Wir brauchen dringend erfahrene Leute aus der westlichen Welt, die den Afghanen zeigen wie Schulen, Krankenhäuser, Verwaltungen, Gemeinden und Städte geführt werden."

   Die extremistischen Taliban sind in Afghanistan stark, weil die Regierung und die Verwaltungen schwach sind. Hier muss angesetzt und durchgesetzt werden. Die Londoner Konferenz am 28. Januar bietet Gelegenheit dafür.

3. Wer jemals in Kambodscha war, weiß, dass man dort heute noch sieht, welches Unheil die Roten Khmer 1975 und 1979 angerichtet haben. 1,7 Millionen Menschen wurden gefoltert, erschossen, ermordet. Die Welt hat zugeschaut. Gleiches darf sich nicht in Afghanistan wiederholen.

Darum ist es wichtig und notwendig, dass wir in Afghanistan engagiert sind und bleiben. Verloren hat die internationale Gemeinschaft, wenn das afghanische Volk nach Jahrzehnten Krieg wieder unter der Dominanz der Extremisten zu leiden hätte. Gewonnen hat sie, wenn auch Taliban freie Wahlen akzeptieren und in einer rechtsstaatlichen Regierung Verantwortung zu übernehmen bereit sind.

Ich hoffe, dass die Londoner Konferenz ihre eigentlichen Ziele erreicht:

- Ein neuer Vertrag zwischen Afghanistan und der internationalen Gemeinschaft ist auszuarbeiten. Ein neuer „Afghan Compact", in dem sich die afghanische Regierung verpflichtet, rechtsstaatliche Strukturen aufzubauen, gegen die Korruption entschieden

vorzugehen und die staatlichen Institutionen funktionsfähig zu machen.

- Einen Kalender aufzustellen für die schrittweise Übernahme der Sicherheitsdienste durch die afghanischen Autoritäten.

Die Mitgliedstaaten der EU, allen voran die großen, wie z.B. Deutschland oder Frankreich, dürfen sich nicht in endlose Debatten nur über militärische Optionen verlieren. Zwei Zielsetzungen müssen absoluten Vorrang genießen:

- die Ausbildung der afghanischen Sicherheitskräfte;
- der soziale und wirtschaftliche Aufbau, oder besser gesagt, der zivile Wiederaufbau.

In einer Welt, die von großer Nervosität, von schreiender Intoleranz und Hass, von Hunger und menschlicher Perspektivlosigkeit in vielen Ländern und Regionen geplagt ist, sind Ruhepole, Friedensmächte von Nöten.

Meine persönliche positivste Wahrnehmung im Gestrüpp der Ereignisse des letzten Jahres war die politisch erfrischende Mentalität von Präsident Obama. Die Welt ist nicht mehr eingeteilt in Schurken und Engel, in Schwarz und Weiß, in Unwillige und Willige. Völker, Länder sind niemals Schurken oder paradiesische Gebilde. Die Menschen in Diktaturen leiden mehr als andere. Ihnen ist nicht geholfen mit „Boykott“ oder Isolierung.

„Amerika“, so sagte der ehemalige Präsident Clinton, „muss durch die Macht seines Beispiels führen, nicht durch das Beispiel seiner Macht.“ Ein Amerika, das mehr zuhört, das bereit ist, der UNO zu dienen, es versteht, sich besser und bescheidener zu engagieren auf allen Kontinenten: Ein solches Amerika kann der Welt viel Positives anbieten.

Es kann zum Beispiel helfen, Russland unwiderruflich auf der Schiene der Demokratisierung und Rechtsstaatlichkeit weiterzubringen. Ein Russland, das respektiert wird, das nicht getrieben wird, sondern sich von innen stabilisieren und stärken kann, ist auch im Interesse der Weltmacht Amerika ein Plus.

Das 21. Jahrhundert braucht ein aufgeschlossenes Amerika, ein geläutertes Russland und ein vereintes, engagiertes Europa. Viele Konflikte dieser Welt sind dann lösbar. Dieses Dreiergespann sollte aus der Geschichte des 20. Jahrhunderts gelernt haben, dass Frieden oder Krieg von dessen politischer Zusammenarbeit oder Konfrontation abhängig sind.

Eine EU, die „in varietate concordia“, also in Vielfalt vereint, voranschreitet muss diese Botschaft mit Leidenschaft herüberbringen.

Discours de Jean Asselborn à l’occasion de la Conférence internationale sur l’Afghanistan à Londres

28 janvier 2010

Messieurs les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg s’est engagé dès le début à œuvrer de manière concrète en faveur d’un environnement sûr, stable, démocratique et prospère pour les Afghans, et il entend rester engagé aux côtés des Afghans dans les années à venir. Fidèle à son approche des «3D» visant à combiner la diplomatie, la défense et le développement, le Luxembourg a contribué, en plus de sa participation à la FIAS, un total de quelque 40 millions d’euros entre 2000 et 2010.

En 2009, cet engagement s’est élevé à près de 8 millions d’euros, ce qui représente une contribution *per capita* de 16 euros.

Il est utile de rappeler que la communauté internationale est là pour aider le peuple afghan à reprendre en main sa destinée et non pas pour occuper le pays. Plusieurs points sont importants à souligner dans ce contexte.

Premièrement, je me félicite très vivement du fait qu’aujourd’hui, nous avons pu nous mettre d’accord sur les modalités qui assureront un transfert soutenu des responsabilités en faveur des autorités afghanes, et ceci aussi bien dans le domaine de la sécurité que dans les domaines politique et économique. C’est le souhait de mon pays de faire partie de cet effort. J’ai par conséquent le plaisir de vous annoncer que le Luxembourg a décidé une nouvelle contribution à hauteur de 4 millions d’euros en faveur de l’Afghan National Army (ANA) Trust Fund pour l’année 2010. Dans le domaine de l’aide au développement, le Luxembourg contribuera cette année plus de 2,5 millions d’euros, dont plus de 20% au domaine prioritaire que constitue l’agriculture, plus de 30% au Fonds de reconstruction afghan (Afghanistan Reconstruction Trust Fund, ARTF)

et le reste au domaine de l'assistance humanitaire. Je peux vous assurer que le Luxembourg maintiendra par ailleurs ce niveau d'engagement dans le moyen terme, sur la période 2010-2014.

Messieurs les Co-Présidents,

Un deuxième point que j'aimerais souligner concerne l'importance de la reconstruction civile de l'Afghanistan. Je fais par conséquent partie de ceux qui plaident pour que plus d'accent soit mis sur l'éducation, la gouvernance locale et la mise en place d'une administration civile qui soit à la fois professionnelle et libre de corruption. L'initiative doit être prise par les autorités afghanes elles-mêmes, la communauté internationale se tenant évidemment prête à les aider. Il va sans dire qu'afin d'assurer un soutien continu des efforts en faveur de l'Afghanistan, chaque partie a des engagements à honorer.

J'aimerais aussi dire un mot sur la question de la réconciliation, et donc du dépôt des armes, ainsi que de la réintégration des talibans. À mon avis, nous pourrons en effet seulement crier victoire une fois que les talibans auront accepté la tenue d'élections libres et se seront déclarés prêts à assumer des responsabilités au sein d'un État de droit. Le Luxembourg soutient donc l'initiative afghane de travailler sur un programme de paix et de reconstruction, de même que l'idée de mettre en place un fonds par lequel la communauté internationale pourrait appuyer cette initiative.

Enfin, un dernier point, qui me tient à cœur et par lequel je souhaite terminer ma brève intervention, concerne l'urgence d'entreprendre les réformes électorales nécessaires afin d'éviter de répéter l'expérience de l'année passée. Je me félicite par conséquent de la décision de la Commission électorale indépendante de reporter les élections législatives jusqu'en septembre 2010 et j'espère que d'ici là, tout le monde redoublera d'efforts dans ce domaine.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Marco Schank à l'occasion du séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»

28 janvier 2010

Dir Dammen an Dir Hären,

Ech heeschen Iech häerzlech wëllkomm op dësem Seminär ënnert dem Zeeche «Biodiversitéit an der Schoul».

Ich möchte unsere Sprecher und besonders unsere ausländischen Gäste begrüßen, die sich bereit erklärt haben, uns an ihrem Wissen und ihrer Kompetenz teilhaben zu lassen.

Sie alle – Referenten wie auch Teilnehmerinnen – haben sich für diesen Tag viel vorgenommen. Nicht nur wollen sie den Begriff Bildung zur nachhaltigen Entwicklung in der Schule mit Inhalt füllen, sondern auch die Unentbehrlichkeit des Schutzes unserer natürlichen Vielfalt für eine nachhaltige Entwicklung unterstreichen und aufzeigen wie man dies alles Jugendlichen nahe bringen kann.

Es erfreut mich sehr, dass Sie sich dieser Aufgabe annehmen wollen, und umso zufriedener stellt es mich, dass sie so zahlreich teilnehmen. Dies ist ein gutes Zeichen. Ein Zeichen, dass eine Sensibilisierung besteht, aber auch ein Zeichen, dass es noch genügend Wissensbedarf gibt.

Bildung zur nachhaltigen Entwicklung hat als großes Ziel, Bewusstsein zu wecken: Bewusstsein, dass die Probleme – sei es nun Armut, soziale Ungerechtigkeit oder auch Übergriffe der Konsumgewohnheiten, Umweltzerstörung, wie auch Ungleichheiten zwischen Geschlechtern, Gesundheitsprobleme, Kriegskonflikte und Menschenrechtsverletzungen –, die alle unsere Zukunft bedrohen, eng miteinander verbunden sind.

Die Bildung zur nachhaltigen Entwicklung soll helfen, Wissen und Kompetenzen zu vermitteln, damit wir die Zusammenhänge verstehen und durch individuelles wie auch gesellschaftliches Engagement Zukunft nachhaltig gestalten können.

Die zentrale Frage bei Bildung zur nachhaltigen Entwicklung ist jene der Werte. Es geht um Respekt; Respekt gegenüber den jetzigen und den künftigen Generationen, Respekt gegenüber dem Anderen und der

Vielfalt, Respekt gegenüber der Umwelt, der Ressourcen unseres Planeten und auch gegenüber der Biodiversität, und dies besonders – aber nicht nur – im Internationalen Jahr der Biodiversität.

Zweck dieses Internationalen Jahres der Biodiversität ist es, Menschen und Politik auf die Bedeutung der Vielfalt und die Folgen des fortschreitenden Biodiversitätsverlustes für das menschliche Wohlergehen und die globale wirtschaftliche Entwicklung aufmerksam zu machen.

Ziel ist jedoch auch, Lösungsansätze aufzuzeigen im Spannungsfeld zwischen ökologischen, ökonomischen und sozialen und kulturellen Interessen.

Arten sind einzigartige und unersetzliche Zeugen eines Millionen von Jahren alten Prozesses der Evolution. Der Mensch hängt seit jeher von anderen Organismen ab – sie sind für ihn Energiequelle und liefern Rohstoffe, Medikamente, klären Wasser, bieten Erosionsschutz und haben kulturelle Werte.

Die Vielfalt spielt auch eine Rolle bei Nutztieren und -pflanzen. So genannte „alte“ Sorten oder Rassen sind besser an die lokalen Verhältnisse angepasst und weniger abhängig von Pestiziden oder Düngemitteln. Sie bringen allerdings auch oft weniger Ertrag, wodurch viele in Vergessenheit geraten und nach und nach verschwinden. Genau diese Vielfalt kann jedoch der Schlüssel sein für das Züchten von Getreidearten die auch unter neuen, extremen Klimabedingungen angebaut werden können.

Außerdem ist trotz technologischer Fortschritte vieles noch unbekannt. Die Zusammenhänge in der Natur werden oft erst dann sichtbar, wenn ein, vielleicht unscheinbares, doch unbedingt notwendiges Element fehlt. Das klassische Beispiel der Biene, die als Bestäuber unserer Nutzpflanzen eine Schlüsselrolle in unserer Ernährung trägt, ist nur eines unter vielen.

Artenvielfalt bedeutet Reichtum. Monetär sind diese natürlichen Dienstleistungen der Natur kaum zu berechnen. Trotzdem hat eine rezente UN-Studie ergeben, dass bereits heute jährlich fünf Billionen Dollar mit Naturschutzgebieten weltweit erwirtschaftet werden. Die Autoindustrie bringt es auf allenfalls 1,9 Billionen, die Informations- und Software-Industrie auf 942 Milliarden und das Stahlgewerbe auf 530 Milliarden.

Das Ministerium für nachhaltige Entwicklung will im Laufe dieses Jahres den nationalen Naturschutzplan im Rahmen des „Pacte pour le développement durable et le climat“ überarbeiten, um dem Naturschutz in Luxemburg neue, positive Impulse zu geben.

Außerdem werden wir zusammen mit 30 Partnerorganisationen ein abwechslungsreiches Programm vorstellen, mit dem Ziel, die Themen Biodiversität und Naturschutz der Öffentlichkeit näher zu bringen. Das ganze Programm wird am 9. Februar offiziell vorgestellt werden und wird auf www.biodiv.lu zu lesen sein.

Ziel dieser gemeinsamen Öffentlichkeitsarbeit ist es, alle möglichen Akteure im Bereich Naturschutz zu mobilisieren, um konkrete Naturschutzmaßnahmen zu fördern.

Dieses Seminar scheint mir ein äußerst gelungener Einstand in dieses Internationale Jahr der Artenvielfalt.

Nach eng Kéier Merci fir Är Präsenz an Ären Engagement an Äert Nolauschteren.

Einen speziellen Dank an unsere Referenten.

Discours de Jean Asselborn à l’occasion du 4e Congrès mondial contre la peine de mort

24 février 2010

Monsieur le Président,
Madame la Présidente du Parlement suisse,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Excellences, Mesdames, Messieurs,
Cher Maître Badinter,

C’est avec un grand plaisir que je prends la parole devant vous aujourd’hui à l’occasion de ce 4e Congrès mondial contre la peine de mort, qui marque une étape supplémentaire dans nos efforts communs à vouloir convaincre l’humanité que la peine de mort n’est plus de notre temps.

Je dis étape supplémentaire, car cet effort entamé depuis quelques années porte ses fruits. J’en veux pour preuve le récent cheminement aux Nations unies. D’abord, en décembre 2006, par la déclaration solennelle de 85 États membres des Nations unies à la tribune de l’Assemblée générale. Puis, les résolutions 62/149 et 63/168 qui constituent un succès majeur,

puisqu'elles ont permis de se rendre à l'évidence: l'abolition de la peine de mort est bien un trend, une tendance qui se renforce d'année en année, avec un nombre croissant de pays qui rejoignent la liste des États – aujourd'hui plus de 140 – qui ont renoncé à la peine de mort et qui, comme nous tous, estiment que l'application de la sentence capitale constitue une violation des droits de l'Homme, et un traitement cruel, inhumain et dégradant.

Je dis convaincre l'humanité, car c'est bien l'exercice qui doit être le nôtre. Dans nos contacts bilatéraux, à l'ONU, dans les enceintes régionales et internationales, dans les médias, dans les écoles, nous avons la responsabilité de plaider la cause de l'abolition de la peine de mort, dans le respect et avec dignité, mais également avec conviction. Pour ce faire, nous devons développer ensemble une stratégie commune pour sensibiliser l'opinion publique internationale, les parlementaires, les officiels et le pouvoir judiciaire dans les pays rétentionnistes pour les faire évoluer dans leur approche.

Je ne peux que souligner l'importance des associations, ONG, membres de la société civile, ainsi que les médias dans leur rôle d'incitateur au débat et au dialogue. Réfléchir aux conditions de la peine de mort, c'est déjà un pas en avant, puisque le débat sur la peine capitale est lancé. De mon point de vue, une manière adéquate pour créer un sentiment d'appropriation par les régions concernées, c'est de constituer des coalitions régionales.

Je me félicite des diverses initiatives qui existent déjà en la matière. Ainsi, l'excellente initiative du ministère espagnol des Affaires étrangères qui, avec Casa Arabe, a organisé en juillet dernier un séminaire portant sur un moratoire global dans les pays arabes. J'appelle de mes vœux que d'autres initiatives de ce genre se multiplient dans toutes les régions du monde pour lancer ou relancer les débats nationaux et éclairer ainsi l'opinion publique.

Très souvent, les États rétentionnistes mettent en avant que la question de savoir s'il convient de maintenir ou d'abolir la peine de mort devrait être soigneusement examinée par chaque État, en prenant pleinement en considération les sentiments de son peuple et sa situation en matière de criminalité et de politique criminelle. Je dis dans ce contexte que rien ne s'oppose à faire preuve de curiosité, d'ouverture sur l'autre, par exemple en allant observer ce qui se fait ailleurs, dans d'autres pays, dans d'autres régions, voire même pour s'en inspirer si l'expérience des autres pays est positive.

Je tiens ainsi à féliciter plus particulièrement les pays qui ont démontré leur courage politique en renonçant à la peine de mort. Permettez-moi de citer ici la Mongolie, le Burundi et le Togo, mais également le Kenya et le Ghana. J'exprime aussi l'espoir de voir le débat prendre racine aux États-Unis en s'inspirant de ceux des États fédérés – comme le Nouveau Mexique – qui ont abandonné le recours à la sentence capitale. J'espère que les paroles sages du président Bill Clinton qui, en 2009, disait que les États-Unis devaient guider par la force de son exemple et non pas par l'exemple de sa force puissent trouver un terrain fertile en matière d'abolition de la peine de mort.

J'observe avec attention que la Cour suprême de Chine a publié de nouvelles règles pour limiter l'usage de la peine de mort. Il faut espérer que ceci n'est qu'un petit pas vers l'abolition de la peine de mort dans ce pays qui, en 2008, a exécuté 1 718 personnes, c'est-à-dire 33 par semaine.

Je me félicite de constater que le Parlement ukrainien s'est opposé à la réintroduction de la peine de mort et que le Parlement du Kirghizistan a approuvé le second protocole optionnel du Pacte international des droits civils et politiques.

Je m'inquiète cependant devant le fait que certains pays procèdent encore à l'exécution de mineurs ou de personnes atteintes de troubles mentaux, ou pour leur appartenance ethnique, religieuse, pour adultère, voire leur orientation sexuelle. Permettez-moi de dire que je reste scandalisé par cette manière de procéder, comme je le suis d'ailleurs devant la barbarie que constitue la lapidation, notamment en Iran ou en Somalie.

La peine de mort touche directement au droit à la vie. Il m'est inconcevable que l'autorité publique, qui assume la responsabilité particulière de garantir de manière ultime les droits de l'Homme de chaque personne, puisse retirer la vie des personnes qu'elle est censée protéger. Le respect du droit à la vie passe devant le pouvoir punitif de l'État. Il s'agit bien d'une certaine conception de l'Homme et de la justice, de la foi en la dignité inhérente à chaque être humain et en l'inviolabilité de la personne humaine.

En outre, les erreurs judiciaires deviennent irréparables avec l'application de la sentence capitale. Madame

Bianca Jagger vient de nous exposer des témoignages émouvants à l'instant. Maître Robert Badinter a investi toute son énergie et toute sa conviction pour le prouver.

La peine capitale n'est pas un facteur déterminant dans la baisse de la criminalité ou de l'insécurité. Il n'a jamais été prouvé que la sentence capitale était plus dissuasive que d'autres formes de châtiment. Il faut tout simplement garantir que tout crime soit puni. Pendre, exécuter, électrocuter, administrer du poison à un être humain, c'est tout simplement le supprimer, ce n'est pas le punir! Ne laissons pas l'instinct prendre le dessus sur la raison.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de saluer les organisateurs de ce congrès, les membres d'associations qui œuvrent sans relâche pour notre cause commune, sans oublier les défenseurs des droits de l'Homme qui, dans des conditions parfois extrêmement difficiles, font campagne sur le terrain avec pour objectif de créer un mouvement de conscience très large. Qu'ils puissent compter sur nous, sur notre soutien, sur notre engagement à aller de l'avant avec eux. L'abolition universelle demeure notre objectif final. Mettons tout en œuvre pour qu'un jour, nous puissions être fiers de cette avancée pour l'humanité tout entière.

Je vous remercie.

Discours de Françoise Hetto-Gaasch lors de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York

1er mars 2010

Dans ma qualité de ministre de l'Égalité des chances du Luxembourg, je suis particulièrement heureuse de pouvoir participer à la concertation de l'Organisation internationale de la francophonie consacrée au suivi de la conférence de Pékin. Ayant été hôte en 2000 de la conférence «Femmes, pouvoir et développement» des États et gouvernements ayant le français en partage, le Luxembourg a renforcé au fil des années son engagement pour la mise en œuvre de la plateforme d'action de Pékin et en l'occurrence de la déclaration de Luxembourg, adoptée il y a dix ans.

Nous sommes convaincus que ce n'est que par un suivi régulier que nous pouvons vérifier l'état d'avancement des stratégies politiques et de l'engagement des États et gouvernements en faveur d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

La déclaration de Luxembourg avait pour but de garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active, privilégiant une double approche:

- le changement et l'évolution des rôles et des responsabilités des femmes et des hommes qui doivent s'accompagner de la prise de conscience de la nécessité d'un partenariat nouveau;
- la prise en compte systématique de l'approche du genre.

Pour répondre aux engagements de la plateforme d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000), ainsi qu'en l'occurrence de la déclaration de Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois s'est doté en 2006 d'une structure institutionnelle et d'un Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ayant pour ligne directrice ces engagements.

Le programme gouvernemental de 2009 reconduit cette approche.

Concernant les mesures définies dans les 12 domaines critiques, qui constituent l'action concrète de la politique, permettez-moi de ne soulever que quelques-unes:

La situation des personnes immigrées et des demandeurs d'asile sera analysée en profondeur afin de prévenir toute marginalisation, économique, sociale et culturelle.

Les réformes de l'enseignement scolaire et professionnel, engagées au cours de la période législative antérieure, seront analysées quant à leur impact éventuellement différent sur l'un ou l'autre sexe et, suivant recommandation du conseil des droits de l'Homme, sur l'égalité des chances des personnes immigrées.

Le personnel enseignant et les magistrats seront formés en matière d'égalité des femmes et des hommes.

Les données clés de l'emploi seront ventilées par sexe, afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes.

Divers outils seront mis à disposition des entreprises pour surveiller, voire contrôler les grilles de salaires et

éliminer les pratiques discriminatoires. L'objectif est de renforcer l'obligation d'une égalité de salaires et d'inciter les entreprises et les syndicats à une obligation de résultat.

La loi sur la violence domestique sera complétée par l'introduction d'un ban de 100 m à l'encontre de la personne violente. De même, l'encadrement des enfants, victimes de violence domestique, devra être renforcé.

La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera modifiée dans le sens d'admettre une IVG pour des raisons de détresse d'ordre physique, psychique ou social.

Le Luxembourg s'est donné en 2008 des structures de protection pour toute victime de la traite des êtres humains. Concernant la prostitution, le gouvernement dressera un état des lieux pour connaître son évolution. Il instaurera des offres d'aide aux personnes voulant quitter la prostitution.

J'aimerais mentionner le domaine de la coopération au développement comme exemple de bonne pratique, dans la mesure où la dimension du genre est prise en compte dans tous les projets de la coopération luxembourgeoise, dans le souci d'établir ou de rétablir l'équilibre entre les genres. Je profite de l'occasion pour souligner le fait que le Luxembourg investit 1% de son revenu national brut dans l'aide publique au développement, aide qu'il entend maintenir à ce niveau malgré la crise économique et financière mondiale qui touche également notre pays.

Le gouvernement a veillé à une interdépendance du Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes avec, entre autres, le plan de développement durable et le plan pour le plein emploi.

Quinze ans après Pékin, le gouvernement luxembourgeois s'est donc donné une structure forte et une stratégie cohérente pour assurer la mise en œuvre des politiques d'égalité des femmes et des hommes. Un élément-clé de la stratégie est la responsabilisation des hommes et des femmes à titre égal dans le changement de la société.

Il nous importait d'intégrer dans la déclaration de l'OIF un rappel de la Déclaration des droits de l'homme, stipulant que tout être humain a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne et que toutes formes de violence exercées à l'égard de femmes, d'hommes ou d'enfants sont à condamner. Nous sommes convaincus que les États et gouvernements ont une forte responsabilité concernant la promotion d'une culture d'égalité entre les êtres humains et que les systèmes d'éducation y contribuent pour une part importante. Nous plaidons pour une implication à part égale des femmes et des hommes dans le changement de la société.

Ce changement ne peut se faire de façon unilatérale et isolée en aidant les femmes, en l'occurrence en combattant la violence à leur égard, mais demande une contribution et un investissement au même titre de la part des femmes et des hommes dans l'ensemble des autres domaines politiques.

J'espère que la concertation, tout comme l'échange d'expérience et de méthode qui se font dans ce cadre puissent servir tous les États et gouvernements dans l'accomplissement de leur engagement en faveur de l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

Notre objectif commun reste l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes.

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York

2 mars 2010

Monsieur le Président,

Je m'associe pleinement à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Dans ma qualité de ministre de l'Égalité des chances du Luxembourg, j'aimerais souligner l'importance de cette réunion. Ce n'est que par un suivi régulier que nous pouvons vérifier l'état d'avancement des stratégies politiques et de l'engagement des gouvernements en faveur d'une égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

L'échange de bonnes pratiques, l'information sur des expériences réussies, voire sur des obstacles rencontrés, ne peut être que constructif.

Pour répondre aux engagements de la plateforme d'action de Pékin (1995) et des documents issus de la 23e session extraordinaire de l'Assemblée générale

(2000), le gouvernement luxembourgeois s'est doté en 2006 d'une structure institutionnelle et d'un Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes ayant pour ligne directrice ces engagements. Le programme gouvernemental de 2009 reconduit cette approche. Les éléments les plus importants de la structure adoptée sont:

- Le ministère en charge de l'égalité des femmes et des hommes exerce le rôle de coordinateur des actions politiques.
- Les ministères assurent chacun la mise en œuvre des actions politiques de leur département respectif.
- Le gouvernement poursuivra la démarche soucieuse de l'égalité des sexes, du *gender mainstreaming* et des actions positives. Pour réaliser cet objectif, il a décidé de rendre obligatoire les cours de formation sur la politique de l'égalité des femmes et des hommes pour l'ensemble du personnel de l'État et des communes.

Le Plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes, sa structure et ses mesures, sera accompagné scientifiquement et évalué. Les résultats seront soumis au Parlement et intégrés dans le prochain rapport CEDAW.

Concernant les mesures définies dans les 12 domaines critiques, qui constituent l'action concrète de la politique, permettez-moi de ne soulever que quelques-unes:

- La situation des personnes immigrées et des demandeurs d'asile sera analysée en profondeur afin de prévenir toute marginalisation, économique, sociale et culturelle.
- Les réformes de l'enseignement scolaire et professionnel, engagées au cours de la période législative antérieure, seront analysées quant à leur impact éventuellement différent sur l'un ou l'autre sexe et, suivant recommandation du Conseil des droits de l'homme, sur l'égalité des chances des personnes immigrées.
- Le personnel enseignant et les magistrats seront formés en matière d'égalité des femmes et des hommes.
- Les données clés de l'emploi seront ventilées par sexe, afin de mieux analyser l'impact de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. La dimension du genre sera intégrée dans l'offre des mesures de lutte contre le chômage en général et des jeunes en particulier.

Divers outils seront mis à disposition des entreprises pour surveiller, voire contrôler les grilles de salaires et éliminer les pratiques discriminatoires. L'objectif est de renforcer l'obligation d'une égalité de salaires et d'inciter les entreprises et les syndicats à une obligation de résultat.

La loi sur la violence domestique sera complétée par l'introduction d'un ban de 100 m à l'encontre de la personne violente.

La loi sur l'interruption volontaire de la grossesse sera modifiée dans le sens d'admettre une IVG pour des raisons de détresse d'ordre physique, psychique ou social.

Le Luxembourg s'est donné en 2008 des structures de protection pour toute victime de la traite des êtres humains. Concernant la prostitution, le gouvernement dressera un état des lieux pour connaître son évolution. Il instaurera des offres d'aide aux personnes voulant quitter la prostitution.

J'aimerais mentionner le domaine de la coopération au développement comme exemple de bonne pratique, dans la mesure où la dimension du genre est prise en compte dans tous les projets de la coopération luxembourgeoise, dans le souci d'établir ou de rétablir l'équilibre entre les genres. Je profite de l'occasion pour souligner le fait que le Luxembourg investit 1% de son revenu national brut dans l'aide publique au développement, aide qu'il entend maintenir à ce niveau malgré la crise économique et financière mondiale qui touche également notre pays.

Le Luxembourg s'associe également à la déclaration de l'Organisation internationale de la francophonie, adoptée hier et portant particulièrement sur l'aspect de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Monsieur le Président,

Enfin, je tiens à féliciter l'ONU pour sa proposition de créer la nouvelle entité composite du genre. Celle-ci a la vocation de rassembler tous ses efforts au niveau normatif ou dans la mise en œuvre des programmes. Cette entité contribuera à la cohérence du système onusien en général et à celle de l'avancement de la condition féminine en particulier ainsi que du respect des droits humains et de l'égalité des sexes. Espérons que cette entité sera établie dans les meilleurs délais. La désignation prochaine d'un secrétaire général adjoint en

charge de cette entité devrait permettre de mener à bien les discussions concernant les questions encore ouvertes, dont plus particulièrement la gouvernance et le financement.

Nous invitons tous les États membres à poursuivre sans relâche les discussions sur la cohérence du système des Nations unies dans un esprit constructif de partenariat, afin d'aboutir à un résultat satisfaisant pour tous.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève

3 mars 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Madame le Haut-Commissaire,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Conseil des droits de l'homme a été créé, il y a quatre ans, lorsque l'Assemblée générale de l'ONU a adopté la résolution 60/251. En application de cette résolution, nous sommes invités, cinq ans après la création du Conseil des droits de l'homme, à examiner ses activités et son fonctionnement. Nous souhaitons que cet examen puisse être mené de manière sérieuse, transparente et inclusive. Nous considérons parmi les acquis de ce Conseil le mécanisme de l'examen périodique universel – auquel mon pays a été soumis en décembre 2008 et duquel nous tirons une expérience inestimable – ou encore l'adoption de la Convention internationale contre les disparitions forcées et de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones.

Le Conseil des droits de l'homme fait néanmoins face à des difficultés et des critiques qui appellent à son renforcement afin qu'il puisse, en particulier, remplir son mandat et mieux assurer le suivi de la situation des droits de l'Homme dans le monde. C'est en faisant preuve de créativité et d'innovation que nous pourrons adopter des solutions nouvelles qui permettront au Conseil de mieux jouer le rôle de conscience universelle en matière de droits de l'Homme et de renforcer encore davantage sa crédibilité. Dans cet exercice, nous devons avoir comme seul objectif le renforcement de la protection effective des droits de l'Homme sur le terrain.

À l'heure où certains tentent de remettre en cause l'universalité des droits de l'Homme, il faut être très clair. Non, les droits de l'Homme ne doivent pas être relativisés ou régionalisés au nom de cultures ou de valeurs prétendument traditionnelles!

Les droits de l'Homme ont vocation à se développer dans tous les pays, en dépit des obstacles et des difficultés – et ils sont nombreux. Dans chaque pays, y compris dans le mien, il y a des manquements à relever, et surtout à corriger. Le Conseil est appelé à examiner ces manquements de manière impartiale et objective dans toutes les parties du monde. Outre l'instrument de l'examen périodique universel, le Conseil se doit de suivre de près, sur un rythme quasi permanent, des situations particulièrement graves et inquiétantes.

Or, la disparition progressive des procédures spéciales géographiques sans amélioration effective de la situation sur le terrain nous inquiète. Pour mon pays, les procédures spéciales constituent un outil clé à la disposition du Conseil. Elles doivent continuer de fournir au Conseil une expertise indépendante indispensable, tant sur des questions thématiques que sur des situations géographiques, pour accompagner et convaincre les autorités de la nécessité de mettre en œuvre leurs recommandations. Les rapports des titulaires de mandats sont autant d'appels qui nous sont adressés pour nous inciter à réexaminer et à améliorer la situation sur le terrain.

Le recours, sans tarder, à de telles procédures spéciales nous paraît particulièrement justifié dans les cas de l'Iran, de la République démocratique du Congo et de la Guinée! Nous restons tout autant préoccupés par la situation des droits de l'Homme au Myanmar/Birmanie, au Sri Lanka, dans les territoires palestiniens toujours occupés et partout où sévit la guerre, notamment la guerre civile comme en Somalie.

Monsieur le Président,

Mes pensées vont particulièrement aux victimes des graves violations des droits de l'Homme en Iran, un pays candidat à l'élection au Conseil des droits de l'homme. Je salue le courage de ceux qui se dressent face à la répression brutale et aux persécutions. Ce sont notamment des jeunes et des femmes qui s'exposent à des actes de torture et des arrestations arbitraires

simplement parce qu'ils veulent exercer leur droit de manifester pacifiquement pour les libertés fondamentales dans leur pays.

Je ne peux pas non plus passer sous silence les lapidations, les exécutions publiques et, en particulier, les condamnations à la peine de mort à l'encontre de mineurs. Ces pratiques n'ont pas de place dans notre époque!

Mon pays a exprimé ses préoccupations lors du récent examen périodique universel et ne manquera pas de suivre de très près le suivi qui sera réservé par l'Iran aux recommandations formulées à cette occasion.

J'invite également le Conseil des droits de l'homme à soutenir les autorités de transition en Guinée en vue de bâtir un État de droit et d'assurer le respect des droits de l'Homme. J'exprime ici le souhait que les autorités guinéennes coopèrent avec le Conseil, qui peut leur apporter une assistance très utile dans leurs efforts.

La protection de la population civile en République démocratique du Congo, y compris des défenseurs des droits de l'Homme, mais également les droits des femmes et des enfants, doivent rester une des priorités de ce Conseil. Notre action doit, de même, porter sur la promotion des droits économiques, sociaux et culturels dans un pays en proie à une pauvreté et à une corruption endémiques.

Monsieur le Président,

La session spéciale du Conseil sur Haïti, le 27 janvier dernier, a confirmé notre ferme volonté commune d'assurer un meilleur sort au peuple haïtien, qui doit aussi être synonyme de respect des droits de l'Homme. Nous devons apporter aux autorités haïtiennes notre soutien, notre solidarité dans leur combat difficile et courageux pour établir des institutions démocratiques et pour assurer un développement durable. Le Luxembourg ne manquera pas à son devoir de fraternité à l'égard du peuple haïtien.

Dans le domaine de la promotion des droits économiques et sociaux, mon pays restera particulièrement engagé, notamment au moyen de sa politique de coopération au développement. Assurer l'éducation primaire de tous, améliorer la santé, notamment maternelle, lutter contre la faim, garantir un accès à l'eau et un développement respectueux de l'environnement sont au centre des projets conjoints que nous exécutons avec nos partenaires privilégiés. 2010 sera une année charnière pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement avec la réunion de haut niveau qui se tiendra à New York en septembre prochain.

Le droit à l'alimentation, en particulier, est violé plus souvent que jamais. Le nombre de ceux qui souffrent de faim et de malnutrition dépasse désormais le milliard de personnes, alors que l'objectif du Millénaire prévoit une réduction de moitié d'ici 2015. La faim et la malnutrition restent, dans leur révoltante banalité, la première cause de mortalité sur la planète.

Dans ce contexte, nous devons mieux nous intéresser à la question de la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels, dont une avancée majeure est constituée par le protocole facultatif relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Faits encourageants, des jugements prononcés au niveau national sont en train de se multiplier dans de nombreuses régions du monde. Des autorités régionales ont été condamnées pour violation du droit à l'alimentation, avec pour effet que des millions de personnes ont eu accès à la distribution d'une aide alimentaire.

Je m'insurge de devoir constater, année après année, que les droits des femmes continuent d'être bafoués un peu partout dans le monde. J'encourage fermement les efforts qui sont en cours pour trouver les meilleurs moyens qui sont à la disposition de ce Conseil afin de lutter contre les discriminations persistantes à l'égard des femmes, que ce soit en droit ou en pratique. Le Luxembourg se félicite également de la récente résolution consensuelle du Conseil sur la mortalité maternelle et sa dimension «droits de l'Homme» et nous attendons avec intérêt les résultats de l'étude mandatée du Haut-Commissariat dans l'optique d'assurer une mise en œuvre effective des recommandations qui en découleront.

Le combat pour les droits de l'Homme est aussi une lutte contre les discriminations; un combat pour l'application pleine et entière à tous de ces droits. Le Luxembourg reste par exemple pleinement mobilisé en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité.

Par ailleurs, l'engagement du Luxembourg pour un moratoire universel sur la peine de mort ne faiblit pas. Je salue la tenue du 4e Congrès mondial contre la peine de mort, auquel j'ai assisté dans cette même salle il y a une semaine exactement. Nous devons garantir que

tout crime soit puni. Néanmoins, pendre, exécuter, électrocuter, administrer du poison à un être humain, c'est tout simplement le supprimer, ce n'est pas le punir! Ne laissons pas l'instinct prendre le dessus sur la raison. L'abolition universelle doit dès lors demeurer notre objectif final.

Monsieur le Président,

Je termine en exprimant toute ma confiance à notre haut-commissaire aux droits de l'Homme, en soulignant que le respect de l'indépendance de l'institution qu'elle dirige reste, plus que jamais, une condition essentielle de son efficacité et de sa crédibilité. Je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Petersberger Convention à Bonn

12 mars 2010

Sehr verehrter Herr Ministerpräsident, lieber Jürgen,
Eminenz, Exzellenzen,
Lieber Herr von Dohnanyi,
Meine Damen und Herren,
Liebe Freunde,

Ich bin sehr froh, dass ich heute morgen nach Bonn kommen durfte, um an dieser Petersberger Konvention teilzunehmen.

Mein Thema lautet: „Rheinischer Kapitalismus/Soziale Marktwirtschaft – Modell für Europa?" Schon alleine die Interpunktion des Titels meines Vortrages zeigt Ihnen, dass das, was hier von mir erwartet wird, nicht zu leisten ist, weil der Ministerpräsident hat mir angedeutet, mir stünden dafür genau 30 Minuten zur Verfügung und die bräuchte ich eigentlich zur Einleitung in das Thema. Deshalb muss ich das im Sauseschritt und in einem infernalen Rhythmus hier bewerkstelligen.

Um mir und Ihnen den Vortrag einfach zu machen, untersuche ich nicht, was denn der Unterschied sein könnte zwischen rheinischem Kapitalismus und sozialer Marktwirtschaft. Ich dekretiere einfach apodiktisch, dass das genau dasselbe ist, dann brauchen wir diesen verschlingenden Zeitaufwand nicht zu leisten.

Soziale Marktwirtschaft ist ein unkontroverses Thema gewesen. Eigentlich fast eine Leerformel, denn die soziale Marktwirtschaft als Konzept ging auf oder ging unter in einem etwas breiigen Konsens aller relevanten Akteure der Volkswirtschaft und in diesem breiigen Konsens aller Debattierenden in unseren öffentlichen Debatten. Deshalb war es auch nicht verwunderlich, dass es den Vätern des Lissaboner Vertrages ohne größeren Kampf gelang, die soziale Marktwirtschaft als eine der Zielsetzungen der Europäischen Union in den Artikel 2 des Lissaboner Vertrages festschreiben zu lassen. Das hat zu keinen größeren Kontroversen geführt. Einige britische Zwischenrufe waren schnell beantwortet und dann war die soziale Marktwirtschaft zum Ziel der Europäischen Union erklärt worden.

Lehrformel habe ich gesagt, weil man die letzten beiden Jahrzehnte wenig Zeit darauf verwendete, über die Intensität dieses Begriffes nachzudenken, denn man hielt sich eigentlich an die illustren Vorgaben, nicht weniger illustren Vordenker wie Müller-Armack, der einfach die soziale Marktwirtschaft zu einer Art dritten Weg zwischen liberaler Macht und Planwirtschaft erklärt hatte. Gewissermaßen als ein Instrumentarium zur Zähmung des Kapitalismus. Wobei mir hier erwähnenswert scheint, dass der Begriff Kapitalismus selbst sehr unterschiedliche Konnotierungen diesseits und jenseits des Atlantiks aufweist. Wir reden nicht gerne über den Kapitalismus, der Begriff ist fast negativ gefärbt, währen die Amerikaner von „capitalism" reden und eigentlich Marktwirtschaft meinen. Aber „social capitalism" hat den Weg in den amerikanischen Sprachgebrauch nicht gefunden und da sieht man sehr schnell den Unterschied zwischen Marktwirtschaft, Marktliberalität und sozialer Marktwirtschaft. Wobei das Sozialattribut mehr als nur eine schwache Nuancierung des Gesamtbegriffes Marktwirtschaft ist.

Wenn man besser verstehen möchte, was Deutsche mit einem Begriff, der fast nur in Deutschland verwendet wird, eigentlich meinen, ist es sehr heilsam, bei Ausländern nachzuschlagen. Nicht bei mir, aber bei richtigen Ausländern! Hilfestellung gibt dabei der französische Ökonom Michel Albert, der ein bisschen aus der Mode gekommen war die letzten Jahre, aber zurzeit wieder eine fröhliche Renaissance erlebt. Ich kann auch Michel Albert nur empfehlen, weil es der ständige Sekretär der französischen Akademie der Moral- und Politikwissenschaften ist. Die hat insofern Bedeutung als ich da Mitglied bin und der Papst auch. Er wurde das, als er Kardinal war, und wurde Papst, nachdem er Mitglied der Akademie geworden war und ich möchte eigentlich das

bleiben, was ich bin. Insofern ist das auch kein in aller Hinsicht beispielgebendes „Procedere“.

Michel Albert beschreibt den rheinischen Kapitalismus und die soziale Marktwirtschaft, denn er macht auch die Gleichung dadurch, dass er drei Hauptcharakteristika nennt, die diese ausmacht, nämlich Marktfreiheit, Wettbewerb und soziale Finalität. Er beschreibt die soziale Marktwirtschaft als ein gesamtökonomisches Verhalten, das nicht ergebnisoffen und nicht normen- und konsequenzneutral ist. Und weil er die soziale Marktwirtschaft an dem Dreigestirn „Marktfreiheit, Wettbewerb und soziale Finalität“ festmacht, dekliniert er auch die Konsequenzen, die sich aus dieser dreigeteilten Begrifflichkeit ergeben, indem er sie unterteilt in makroökonomische und mikroökonomische Konsequenzen, die sich aus diesem angewandten und anzuwendenden Konzept ergeben.

In der makroökonomischen Rubrik zählt er die Begriffe auf, die uns bekannt vorkommen und die allesamt auch Eingang in europäische Verträge und auch in den letzten Lissaboner Vertrag gefunden haben. Makroökonomische Konsequenz ist hohes Wachstum. Es gibt keine soziale Marktwirtschaft ohne hohes Wachstum und niedrige Inflation. Hohe Inflation und soziale Marktwirtschaft sind zwei konträre Begriffe, gehen nicht zusammen. Soziale Marktwirtschaft funktioniert nur bei niedriger Inflation und auch nur bei niedriger Arbeitslosigkeit, sagt Albert, um dann im sozialeren Teil der Konsequenzbildung auch festzustellen, dass soziale Marktwirtschaft ohne anständige Arbeitsbedingungen auch nicht denkbar ist, und auch nicht ohne soziale Sicherheit, und auch nicht ohne gesunde Staatsfinanzen, und auch nicht ohne effiziente öffentliche Dienstleistung.

In der Rubrik der Konsequenzen finden wir vielfältige, detaillierte Zielsetzungen europäischen Tuns wieder, das ja auch Eingang gefunden hat in nationales Tun. Besser würde man sagen: Vieles, was national richtig gewachsen war, hat Eingang gefunden in das gesamteuropäische Denken. Im Mikroteil seiner Konsequenzbeschreibung stellt er einfach nüchtern fest, dass Betriebe, die in der sozialen Marktwirtschaft wirtschaftlich tätig sind, nicht für sich selbst da sind, sondern dass sie den Menschen zu dienen haben. Wirtschaft gewissermaßen als Diener der Menschheit, was ein anderes Wort für Solidarität in der Gesellschaft ist. Was er wiederum dadurch abfedert, eigentlich erläuternd ergänzt, dass er hinzufügt, dass soziale Marktwirtschaft, die den Menschen dienen soll, nicht funktionieren kann, wenn nicht auch das Prinzip der Selbstverantwortung, des sich zuständig Fühlens für das eigene Tun und die Subsidiarität sich hinzugesellen. Gewissermaßen soziale Marktwirtschaft als das Gesamtprodukt von staatlichem und privatökonomischem Wirken, gipfelnd in der Feststellung, die auch lange nicht von Konsens geprägt war, dass der Markt alleine keine Solidarität produziert, sondern dass Solidarität nur entsteht durch effizientes Markthandeln und durch den normativen Zugriff, den normativen Eingriff der öffentlichen Hand der staatlich Handelnden.

Die Wirtschafts- und Finanzkrise, besser die Finanz- und Wirtschaftskrise, die wir erlebt haben und die wir teilweise durchschritten haben, das Tal, das wir aber noch nicht verlassen haben, war und ist nicht die Krise der sozialen Marktwirtschaft, sondern ist die Krise, die Katastrophe, die dann entsteht, wenn man sich nicht mehr an die Kardinaltugenden der sozialen Marktwirtschaft beim Festlegen des eigenen Tuns und beim Vordenken dessen, was man übermorgen tun sollte, hält. Die Krise, von der Jürgen Rüttgers zurecht gesagt, sie wäre eine moralische, weil sie aus der ethischen Nicht-Erdung des wirtschaftlichen Tuns eigentlich resultierte, ist die Krise, die aus falsch verstandener Gier entsteht, also aus Erwartungshorizonten an das wirtschaftliche Tun, die eben keiner sozialen Finalität entsprechen. Ich sage das für viele, die im Bankgewerbe tätig waren, für diese eben ethisch nicht geerdeten Manager. Ich sage das aber auch für viele, die als Kunden, als Anleger sich eigentlich dachten, dass man Wohlstand auch ohne Arbeit, ohne Anstrengung und ohne Leistung erreichen kann. Ich sage dies jenen, die den Satz so irrsinnig gerne geglaubt haben, der in Rieseninseraten in unseren Tageszeitungen auch heute noch zu lesen ist und der da lautet: „Lassen Sie ihr Geld für sich über Nacht arbeiten!“ Man soll selbst arbeiten, wenn man gerne zu Wohlstand käme, anstatt mit dem eigenen Geld und mit den Talenten anderer darauf zu spekulieren, dass sich wundersame Geldvermehrung über Nacht einstellt, im Übrigen immer zu Kosten anderer und auf Kosten anderer, die weniger Geld haben.

In allen Konzertsälen dieser Welt erklang während 15, 20 Jahren – seit dem Fall der Berliner Mauer und diesem Irrglauben, der viele befallen hatte, dass nachdem der Kommunismus gescheitert war, der Kapitalismus eigentlich plötzlich fehlerfrei erschien und man über seine Verrenkungen und über seine Irrungen und

Wirrungen eigentlich nicht mehr nachdachte –, in allen Konzertsälen der Welt erklang das hohe Lied des Geldes und kein Gegenchor wagte es dagegen anzusingen. Dieses totale ökumenische Money-Hosianna war das eigentliche Lied, nach dem getanzt wurde in den letzten 15, 20 Jahren. Dann sind wir plötzlich aus dem Schritt geraten, weil wir merkten, die Partitur stimmt ja gar nicht, weil wir die Partitur auch nicht mehr richtig erkennen konnten. Geld und Gier, dann also auch Geldgier, ist etwas wozu man sich nicht offen bekennt und deshalb versteckt man sie in komplizierten Produkten, in intransparent strukturierten Finanzprodukten, die man anbietet. Man möchte ja nicht der Geldgier unterliegen und deshalb möchte man auch nicht verstehen – und deshalb wollen auch die, die derartiges erfinden, nicht verstanden werden –, was man eigentlich tut, und wie man es tut, und auf Kosten vom wem man es tut.

Hinzu kam die Nichthaftung der eigentlich Verantwortlichen, der Verursacher. Es wurden Unsummen an Geldvermögen, auch an Volksvermögen, zerstört und niemand wird dafür so richtig zur Verantwortung gezogen. Wer ein Fahrrad klaut und sich erwischen lässt, der muss nicht nur das Fahrrad zurückgeben, der geht auch nicht zum Staat und sagt, könntest du mir bitte ein Fahrrad leihen, damit ich dem, dem ich es gestohlen habe, das Fahrrad zurückgeben könnte. So funktioniert das nicht in einer geordneten Gesellschaft. In einer ungeordneten Gesellschaft, in einer fast regelfreien, in einem die Norm als Prinzip öffentlichen Handelns und privater Teilnahme am öffentlichen Handeln ablehnenden System, gibt es diese Haftung nicht. Stattdessen entsteht aus der Nichthaftung der eigentlich Verantwortlichen das Haftungsprinzip der öffentlichen Hände und des Staates.

Marktversagen, so wurden wir belehrt, kann es eigentlich nicht geben, weil es die unsichtbare Hand gibt, die das Marktgeschehen zum allgemeinen Wohle reguliert. Wenn dann Marktversagen vorkommt und wenn das Prinzip der Nichthaftung zur Anwendung kommt, im Falle, dass es zu Problemen kommt, die man lösen muss, kommt es zum Haftungsprinzip des Staates, der eigentlich ursächlich nicht am Zustandekommen der eingetretenen katastrophalen Lage beteiligt war. Der sich aber auch fragen muss, ob er dann richtig reagiert hat die letzten 20 Jahre, als uns dauernd erklärt wurde, Regierungen sollten sich um ihre eigenen Sachen kümmern und nicht um die Wirtschaft. Die Wirtschaft wüsste schon wie sie funktioniert.

Das hat ja plötzlich Spaß gemacht wieder Premierminister zu sein, denn man wurde plötzlich wieder gebraucht und man musste sich auch nicht entschuldigen, dass man da war. Früher gab es Säle, die man betrat, dort wurde einem bedeutet, Fremdkörper sollten sich etwas stillhalten. In den letzten zwei, drei Jahren hat man sich wieder mit tränenfeuchten Augen an die gewandt, die eigentlich die Legitimität haben, um Regeln festzulegen. Aber die erotisierende Wirkung, die plötzlich von der Politik ausging, die ist schon wieder stark am Abfallen, stelle ich fest, weil es doch wieder ein Sich-wieder-Trauen gibt, um den Politikern zu sagen, wir sollten uns mal um unsere eigenen Dinge kümmern und die Banken und die Manager machen lassen, die wüssten schon wie man das macht. Ja, hätten sie es gewusst, dann hätten wir es auch besser gewusst, nämlich schon viel früher, wie man das hätte machen können.

Dass wir zur Bankenrettung als Regierungen bereit waren, halte ich im Übrigen auch für ein sozialmarktwirtschaftliches Prinzip, denn soziale Marktwirtschaft funktioniert auch nicht ohne Verantwortungsübernahme der Regierenden und der Parlamente. Dass die Bankenrettung in Gang gebracht wurde, war nicht wegen der schönen blauen Augen sich fehlerhaft verhaltender Banker. Im Übrigen bin ich gegen eine Pauschalkritik an den Bankern und am Bankwesen. Wir wissen sehr genau über wen wir reden, wenn wir über „die“ Banker reden, dann reden wir nicht über alle Banker, die haben das nicht verdient. Dass wir die Bankenrettungspläne auflegten, machten wir hauptsächlich, um Schaden von der Realwirtschaft abhalten zu können. Deshalb die vielen Konjunkturprogramme in Europa und in der Welt. Deshalb auch der erstaunliche Vorgang, dass trotz aller Torheit der Regierenden, die Regierenden überall, vornehmlich in Europa und auch in den USA, die richtigen Lehren gezogen hatten aus dem was 1929 und in den Folgejahren passierte. Der Zweite Weltkrieg, eine direkte Konsequenz dessen, was 1929 passierte, entstand nicht so sehr wegen den Ursachen die zu der Krise von 1929 geführt hatten, sondern wegen der Nichtbewältigung der Folgen, die in den 30er Jahren daraus resultierten: Protektionismus, Brüning'sche überzogene Sparpolitik, sich auf das eigene Land konzentrieren und nicht die damals auch schon im Ansatz global existierenden Gesamtzusammenhänge. All dies erklärt das, was ab 1930-40 in Europa passierte und

– behaupte ich – in diesem Land auch das, was Anfang der 30er Jahre passierte.

Wer also, weil es Marktversagen gibt, staatliche Nachfrage organisiert, damit die Lücken der privaten Nachfrage gefüllt werden, handelt essenziell im sozialmarktwirtschaftlichen Geiste, der ansonsten nämlich nur marktwirtschaftlich funktionieren würde und die ganze Misere eigentlich den Selbstheilungskräften des Marktes überlassen würde, die es aber in der Form wie es sie hätte geben müssen, nicht geben konnte.

Was mich umtreibt nach dieser Krise, inmitten dieser Krise, je nachdem wo man gedankenmäßig angelangt ist, ist, dass sich aus dieser Finanz- und Wirtschaftskrise sehr schnell eine Systemkrise entwickeln kann. Mich treibt das wirklich um! Es ist nicht so, dass die Leute, die Menschen, die uns beobachten, nur technisches Interesse aufbrächten für das, was wir da tun. Die fragen sich prinzipiell: Was tun die da eigentlich? Und wieso konnte das passieren? Und aus diesem Nichtverstehen dessen, was passierte – und niemand hat das ja vorausgesehen, also kann auch niemand was im Nachhinein detailgenau erklären – und aus dem plötzlichen Entdecken massivster Gerechtigkeitslücken, die in unseren Gesellschaften bestehen, ergibt sich eine Art Rückzug in das Private. Die Menschen sind überhaupt nicht mehr, falls wir nicht schlüssige Antworten finden, interessiert an dem, was wir Gemeinwohl nennen, sondern ziehen sich ins Private zurück: Haus – Boot – Auto! Verwechseln den Blick auf den eigenen Nabel mit dem planetarischen Horizont, den sie dort zu erkennen glauben, und das ist kein Horizont. Das ist eine strikte Begrenzung – je nach Körpervolumen sogar überhaupt nicht erkennbar – wenn man sich in Richtung Nabelblick bewegt. Also die tektonischen, sozialen Folgen, die sich aus dieser nicht bewältigten Krise, falls sie denn nicht bewältigt würde, ergeben, treiben mich schon um, weil dies auch zu Verwerfungen der Gesellschaft führt, zu einer höchst unterschiedlichen Repräsentanz politischer Kräfte, weil es im Endeffekt politische Extreme stärken und die Parteien der Mitte, dort wo die soziale Marktwirtschaft eigentlich angesiedelt ist, wesentlich schwächen würde.

Deshalb ist der Moment gekommen, der „richtigen" sozialen Marktwirtschaft zu einem Revival, zu einer Renaissance, zu einer Wiedergeburt zu verhelfen, und die richtigen Politikschritte jetzt einzuleiten, die dies gewährleisten können. Über die makroökonomischen Konsequenzen, die Michel Albert aufgelistet hat, kommt besondere Bedeutung derjenigen des hohen Wirtschaftswachstums zu. Wir haben uns in jahrelangen Debatten von dieser Vorstellung entfernt, dass wir mit Null-Wachstum glücklich werden könnten. Die Null-Wachstums-Propheten haben ihre besten Bücher, falls sie jemals gut waren, in den 60er und 70er Jahren geschrieben. Seither redet niemand mehr von Null-Wachstum, weil wir auch erlebt haben, vornehmlich im Jahre 2009, was es denn heißt, Null-Wachstum oder weniger als Null-Wachstum. Wir hatten ja die Erfahrung nicht mehr gemacht seit Kriegsende, was Rezession im eigentlichen Sinne des Wortes bedeutet. Wir werden, je nach Volkswirtschaft unterschiedlich zu bewerten, bis zum Jahre 2012 brauchen, falls das Wachstum wieder einigermaßen auf Trab kommt und wieder die volkswirtschaftliche Kraft des Jahres 2007 erreicht. Viele weigern sich aus dieser Wachstumsverflachung und haushaltspolitischen Applanierung dessen, was eigentlich möglich gewesen wäre, wenn es die Verflachung des Wachstums nicht gegeben hätte, die eigentlichen Konsequenzen zu ziehen. Wir sind ärmer geworden im letzten Jahr und tun sehr oft so, als ob wir so weitermachen könnten wie bisher.

Das Thema Wachstum ist ein essenzielles Zukunftsthema, weil wir auch an Potenzialwachstum in der Eurozone und darüber hinaus eingebüßt haben. Das potenziale Wachstum, das was wir eigentlich schaffen könnten, wenn wir völlig in Schuss und in Form wären, hat sich halbiert, konkludiert aus dieser Krise heraus. Das heißt, alle Politik muss darauf gerichtet sein, nichts zu unterlassen, was dazu beitragen könnte, das Wachstumspotenzial wieder nach oben zu schrauben. Eine eminente, sozialmarktwirtschaftliche Aufgabe, weil die Überlebensfähigkeit unserer sozialen Sicherungssysteme eminent von einer Steigerung des Wachstumspotenzials abhängt. Kein Land der Eurozone wird die Lasten schultern können, die in Zukunft aufgrund der demographischen schiefen Pyramide kommen, wenn wir das Wachstumspotenzial nicht nach oben schrauben können. Wir können Renten, Pensionen und Krankenversicherungsleistungen in zehn Jahren nicht mehr zahlen mit dem Wirtschaftswachstum, das wir aktuell haben. Daraus ergeben sich vielfältige Folgen für die Haushalts- und Sozialpolitik, die wir zurzeit anlegen.

Wir müssen raus – weil zur sozialen Marktwirtschaft gehören gesunde Staatsfinanzen und zur sozialen Marktwirtschaft gehört intergenerationelles Denken –

aus den Defizit- und Schuldenspiralen, die wir dabei sind sich in die Höhe schrauben zu lassen. Es war richtig und es war options- und alternativlos, dass die Staaten sich verschuldet haben zum Zwecke der Finanzierung der Konjunkturprogramme, die wir brauchten, um die öffentliche und private Nachfragelücke aufzufüllen. Aber wir können nicht weitermachen, Jahresdefizit an Jahresdefizit zu reihen und Schuldenberge auf Schuldenberge zu türmen, das dürfen wir nicht. Wir dürfen es nicht wegen der Finanzierungsnotwendigkeit der sozialen Sicherungssysteme und wegen der Lebenschancen, die wir gerne erhalten möchten, oder wieder herstellen möchten für die Menschen, die heute jung sind oder vielleicht noch nicht geboren sind.

Zur sozialen Marktwirtschaft gehörte soziale Sicherheit. Ich bin sehr dagegen, dass man aus dieser Finanz- und Wirtschaftskrise eigentlich die Schlussfolgerung zieht, dass man so weitermachen kann wie bisher, indem man die sozialen Sicherungssysteme regelmäßig abbaut und nach unten korrigiert. Ich bin überhaupt nicht damit einverstanden und war es auch nie, dass man die gesetzliche Rentenversicherung aufkündigt, dass man die gesetzliche Krankenversicherung aufkündigt; dieser totale Marsch ins Private führt in das Verderben. Reden Sie mal mit den amerikanischen Rentnern, die millionenfach ihre Rentenbezüge jetzt vermissen, verloren haben, die bestohlen wurden durch rein privatmarktwirtschaftlichen Umgang mit den Problemstellungen der sozialen Sicherung.

Anständige Arbeitsbedingungen! Ich habe mich immer dagegen gewehrt, ich trage das auch immer vor, weil ich damit beweisen kann, dass ich das immer schon gewusst und gesehen und gesagt hatte. Ich habe mich immer gegen diesen Deregulierungswahn gewehrt. Diese überzogene Flexibilisierung aller Lebensverhältnisse. Ich bin sehr für angemessene Flexibilisierung des Arbeitsrechtes, dort wo das Arbeitsrecht, der Kündigungsschutz, Arbeitszeitregelungen übertriebene Rigiditäten aufweisen. Aber die Durchflexibilisierung des Arbeitsraumes geht nicht konform mit den Elementaranforderungen, die sich aus der sozialen Marktwirtschaft ergeben.

Wenn mein Vater, der Stahlarbeiter war, immer nur Zeitverträge gehabt hätte, hätte bangen müssen alle sechs Monate, ob sein Arbeitsvertrag verlängert wird, dann hätte ich nicht zur Universität gehen können. Das können dann nur die, deren Vater auf die Erneuerung des Arbeitsvertrages nicht angewiesen ist, weil die Vermögenslage des Haushaltes so ist, dass Arbeit weniger wichtig ist. Wer aber gerne hätte, dass alle Bevölkerungsschichten teilnehmen können am Wohlstand und dass sie durch ihre Talente, durch ihre Energien auch dazu beitragen, dass der Wohlstand sich noch vermehren kann, der muss auch dafür sorgen, dass in puncto Arbeitsrecht und Sozialrecht Schutzmechanismen in genügender Zahl und in zufriedenstellender Dichte bestehen bleiben, damit das soziale, marktwirtschaftliche System, das auf die Teilhabe der Arbeitnehmerschaft nicht verzichten kann, überhaupt noch funktionieren kann.

Und gleiches gilt für den Respekt, den ich mir erbitte für öffentliche Dienstleistungen. Anstatt dass man in einen totalen Privatisierungswahn abrutscht und alles privatisieren möchte, was sich in öffentlichen Händen befindet – dass öffentliche Hände sich sehr oft verheddern, wenn es um vernünftiges Wirtschaften geht, das braucht man mir, der ich das täglich tue, nicht besonders unter Beweis zu stellen. Aber zu denken, dass sobald jemand nicht mehr als öffentlicher Dienstleister unterwegs ist, sondern als ökonomischer Privatier, dass dann alles besser würde, das wage ich zu bezweifeln. Es gibt Beispiele zuhauf, sowohl in den USA wie in Großbritannien, wie auch in unseren Ländern, wo Privatisierung, die ich im Prinzip bejahe, nicht die Ergebnisse gezeigt hat, von denen man dachte, dass sie sie automatisch zeigen würde. Ich bin für das Beibehalten eines relativ breiten, öffentlichen Korridors, weil öffentliche Dienstleistungen auch mit zu den Fundamenten, die es zu bewahren gilt, der sozialen Marktwirtschaft gehören.

Ich habe angefangen mit Artikel 2 des Lissaboner Vertrages. Dies bringt mich zum Schluss, weil ich mich hier an die 30-Minuten-Regel ohnehin nicht gehalten habe, mich also auch nicht besonders beeilen muss, um das wieder in Ordnung zu bringen. Ich würde auch gerne mit Europa schließen.

Wir sind, ich sage das unter dem strengen Blick des Bundesbankpräsidenten, meines Freundes Axel Weber, auf Gedeih und Verderb, aber im Prinzip zu unserem Glück, in der europäischen Währungsunion vereint. Das Thema soziale Marktwirtschaft, das Thema, wie viel Dosis an Sozialem braucht die Marktwirtschaft und wie viel Nuancierung durch das Marktwirtschaftliche braucht der soziale Anspruch, ist ja auch ein eminent

europäisches Thema. Denn mein Thema war ja heute „Soziale Marktwirtschaft – Modell für Europa!“

Darüber werden wir reden müssen, wie wir strukturelle Reformen anlegen, die unabdingbar notwendig sind, vor allem im Bereich der Sicherung der Finanzierung unserer Alterssysteme. Dieser Policy-Mix zwischen sozialem Anspruch und zunehmend Marktwirtschaftlichem, nicht „laisser aller“, aber die Menschen sich in der Wirtschaft frei bewegen lassen, wird auch ein Thema sein, wenn wir über die so genannten Exit-Strategien zu befinden haben: Wann fangen wir an mit dem Abbau der aufgebauten Konjunkturprogramme, weil deren Schuldenfinanzierung nicht beständig ist, nicht dauerhaft ist, nicht „sustainable“ ist – wie das im Neudeutschen heißt? Darüber werden wir reden müssen. Diese Exit-Wege sind verschiedenartig von Land zu Land, weil nicht alle Länder in der Eurozone sich exakt in derselben Konjunkturlage befinden oder nicht an demselben Punkt des Zyklus angekommen sind.

Wir werden darüber reden müssen, was wir unterlassen haben, nicht total, aber immerhin unterlassen, über die Divergenzen, die Wettbewerbsunterschiede, die es zwischen den einzelnen Ländern in der Eurozone gibt, das griechische Drama. Die griechische Tragödie, die finanziell beschrieben wird, indem die Haushaltsdefizite in Griechenland und sonst wo, aber konkret in Griechenland, aufmerksam überwacht werden, ist ja kein Vorgang, der sich nur finanziell erklären ließe. Das eigentliche Problem ist, dass Griechenland beispielsweise – andere Länder befinden sich nicht in derselben, aber in einer annähernd schlimmen Lage – an Wettbewerb eingebüßt haben. Eine Lohnpolitik, vornehmlich im öffentlichen Sektor betrieben, die in keinerlei Verhältnis mehr stand zu Produktivitätsfortschritten und Messlatten, die man anlegen muss, wenn es um tarifpolitische Vereinbarungen geht. Darüber wird man reden müssen. Wie man auch wird darüber reden müssen, ob es auf Dauer so sein kann, dass größere Staaten der Eurozone strikt nur exportorientiert wachsen, wenn sie wachsen, und die Binnennachfrage ungenügend stärken, während andere in der Eurozone vornehmlich die Binnennachfrage stärken und nicht so sehr ihre Exportfähigkeitsdimension positiv verändern. Diese Divergenzen sind für die Kohäsion, für den Zusammenhalt der Eurozone nicht breit genug. Es gibt sie auch in anderen einheitlichen Währungsgebieten. Aber wenn diese Divergenzen sich verstärken, wenn die Unterschiede immer größer werden, wenn in einem Land A die Löhne um 12% wachsen, im Land B die Löhne im gleichen Zeitraum um 100% wachsen und man darüber nicht redet, es also zulässt, dass Auseinanderentwicklungen in großer Zahl stattfinden, dann gehen wir schweren Zeiten entgegen. Deshalb braucht man eine stärkere Koordinierung der Wirtschaftspolitik nicht nur auf Ebene der Europäischen Union, sondern vornehmlich weil sie dort intensiver und intimer betrieben werden muss, im Euroraum und in der Eurogruppe.

Dort gilt auch die sozialmarktwirtschaftliche Regel, dass jeder aufgrund des Prinzips der Selbstverantwortung dafür zuerst sorgen muss, dass er alles tut, damit bei ihm zu Hause die Lage so ist, dass sie anderen nicht zum Schaden gereicht. Ich bin strikt dagegen, dass man einfach Geld über den Tisch schiebt von Nord nach Süd, von Süd nach Nord, von Westen nach Osten, wenn jemand seine Hausaufgaben nicht gemacht hat. Nein, es braucht immer eine strikte Konditionalität, es braucht strikte Vorschriften dessen, was im eigenen Lande zu tun ist, damit man, falls es dann noch notwendig wäre, die Solidarität der gesamten Gruppe in Anspruch nehmen kann.

Die griechische Regierung hat nicht mustergültig regiert. Die griechischen Regierungen! Aber diese Regierung hat ihre Verantwortung übernommen und hat ein Maßnahmenpaket vorgelegt, das glaubwürdig ist und von dem ich denke, dass es auch die Kapitalmärkte letztendlich überzeugen wird, falls diese noch rationellem Denken zugänglich sind, was wünschenswert wäre. Ansonsten werden wir die Finanzmarktregulierung noch etwas intensiver und enger gestalten müssen als wir dies ohnehin vorhaben.

Ich habe mit Präsident Sarkozy und Angela Merkel, dem Kommissionspräsidenten einen Brief zukommen lassen, wo wir die Frage stellen: inwiefern bestimmte Finanzmarktinstrumente wie Kreditausfall-Versicherungen nicht auch gebraucht werden, um gegen Staaten zu spekulieren. Das griechische Problem ist kein Problem in erster Linie, der von Spekulanten herbei geführten Lage. Es wird gegen Griechenland spekuliert, weil die Lage in Griechenland so ist, wie sie ist. Aber dass diejenigen, die in hohem Maße von den europäischen Staaten profitiert haben im Moment der Bankenkrise, jetzt zu diesem postpubertären Verhalten schreiten, um gegen die zu spekulieren, die sie eigentlich gerettet haben, das ist jedenfalls nicht vereinbar mit den Grundregeln und

den Kardinaltugenden der sozialen Marktwirtschaft und darum wird die Politik sich kümmern müssen.

Im nationalen Alleingang werden wir das nicht schaffen, das Großherzogtum eh nicht. Aber die kleine Bundesrepublik auch nicht. Deshalb ist es für jeden, der die Dinge der Welt einigermaßen im Blick, wenn auch nicht im Griff hat, klar, dass wir nicht weniger Europa, sondern dass wir mehr Europa brauchen und dass wir auf nationale Eifersüchteleien verzichten müssen, wenn es – um es salopp zu formulieren – um das große Ganze geht. Das Ganze wird immer weniger groß.

Wir hatten am Anfang des 20. Jahrhunderts eine europäische Bevölkerung, die 20% der Erdbevölkerung ausmachte. Wir haben am 1. Januar 2000, also beim Eintritt in das 21. Jahrhundert, noch genau 11% Europäer auf der Erdoberfläche. Im Jahr 2050 werden wir noch 7% sein und am Ende des Jahrhunderts 4%. Wer also jetzt denkt, jetzt wäre der Moment gekommen, um den Euro zu testen, bis ihm die Luft ausgeht, und damit Europa endgültig zu schwächen, wer jetzt denkt, man könne einfach so in das Eurowährungsgebiet einziehen oder einfach so das Eurowährungsgebiet verlassen, der schwächt Europa. Wer jetzt denkt, wir bräuchten keine Koordinierung, keine intensive Koordinierung der Wirtschaftspolitiken in Europa, der irrt sich fundamental. Wer jetzt denkt, wir könnten wieder kleinteiliger werden in Europa, uns in Nationalstaaten zurückentwickeln, die nicht mehr bereit wären, auf ihren direkten und entfernteren Nachbarn, im Sinne europäischer Solidarität, Rücksicht zu nehmen, der irrt sich fundamental. Wir werden weniger, also müssen wir stärker werden. Nicht weil wir Angst vor dem Rest der Welt hätten, nicht weil wir im Jahre 2100 dächten, wir 600 Millionen Europäer, so viele Prachtexemplare wird es noch von uns geben, könnten den Wettbewerb mit den 8,5 Milliarden Menschen nicht aufnehmen. Wo steht denn geschrieben, dass wir die Herren der Welt wären? Wo steht denn geschrieben, dass alles sich nach uns richten muss? Wo steht denn geschrieben, dass die Chinesen und Inder nicht auch Recht auf mehr Sonne haben, und die Afrikaner, vor allem die Afrikaner, auf längere Augenblicke im Sonnenschein. Nein, die Welt ist multipolar, wir müssen nicht nur uns selbst lieben und nicht nur uns in unseren eigenen Nabel vernarren, verlieben, sondern müssen auch einen Blick für andere haben. So lange alle sechs Sekunden ein Kind in der Welt an Hunger stirbt, ist Europa mit seiner Aufgabe nicht am Ende.

Vielen Dank.

Marie-Josée Jacobs présente la déclaration sur la politique de coopération et de l'action humanitaire 2010 à la Chambre des députés

18 mars 2010

Här President, Dir Dammen an Dir Hären Deputéierten,

D'Politikgestaltung am Allgemengen, a vläicht an der Kooperatioun ganz speziell, verlaangt nieft der Beständnegkeet vum Asaz, ouni deen nohalteg Entwécklung eng eidel Hüls bleift, och eng Portioun Oppenheet, fir nei Weeër ze goen, jo vläicht esouguer eng Grimmel Kreativitéit a Fantasie, fir kënnen ze hoffen, deenen enormen Erausfuerderungen, déi sech äis an der Entwécklungswelt stellen, gerecht ze ginn. De Rapport annuel vun der Lëtzebuerger Kooperatioun vum Joer 2009, esou wéi d'Gesetz e virgesäit, kritt d'Chamberkommissioun dëst Joer viraussiichtlech nach virun der Summerpaus ënnerbreet. Haut geet et mer drëm, hei an eiser ieweschter politescher Instanz opzezeechnen:

1. wou déi international Discussioun iwwert d'Entwécklungszesummenaarbecht histeiert,
2. wéi Lëtzebuerg sech un der Formuléierung vun neie Perspektiven a Konzepter bedeelegt,
3. wéi eng Optioune mir schliisslech zréckbehalen, fir eis national Kooperatiounspolitik efficace par rapport zu de Besoinen a kohärent par rapport zu deenen anere Politike vun der Regierung ze gestalten.

Mä fir d'éischt wëll ech, am Numm vun eise Partnerlänner an a mengem eegenen Numm, der Chamber Merci soen, datt d'Declaratioun vun haut an den Debat doriwwer deeselwechten Dag kënne stattfannen. Et erlaabt den Ambassadeure vun eise Partnerlänner, eisen Echange direkt an integral ze verfollegen. Et ass méi wéi just e manéierleche Geste, et ass en Ausdrock vu Respekt an enger dagdeeglech geliefter Partnerschaft. An engem Donateur wéi Lëtzebuerg, dee regelméisseg op d'bonne gouvernance an de Partnerlänner pocht, steet et gutt zu Gesiicht, och d'Transparenz an eisen nationalen Debaten ze praktizéieren. E grousse Merci am Viraus och un d'Dolmetscher fir hir Aarbecht an deenen nächste Stonnen.

D'Joer 2010 huet et a sech, an dat net nëmme wéinst dem vollgepaakte Kalenner vun internationale Rendezvousen. Et wier wuel ze vill einfach gewiescht, wann

ech hätt kënnen nahtlos ukneppen un der Trame, déi mäi Virgänger Jean-Louis Schiltz d'lescht Joer op dëser Tribune fir d'Lëtzebuerger Kooperatioun opgezeechent hat. Nach eng Kéier Merci fir dee substanziellen Input. Eng Rei vun deene Propositioune wäerte méi séier ëmgesat ginn; anerer vläicht méi spéit, och ënnert dem Diktat vun der Aktualitéit.

An deem Sënn ass et dann och onëmgänglech, haut un éischter Plaz vun Haiti ze schwätzen; wéinst dem Ausmooss vun der humanitärer Katastrof, mä och wéinst der bemierkenswäerter Generositéit mat där d'Populatioun hei zu Lëtzebuerg dorop reagéiert huet a viru reagéiert. Op Grond vun de Léieren, déi mer aus der Äerdbiewekatastrof vun Haiti kënnen zéien, mä och aus fréieren humanitären Asätz, hunn ech wëlles, déi grouss Zich vun enger nach méi efficacer Lëtzebuerger Aide d'urgence virzestellen, e Konzept, dat noweislech op Lëtzebuerger Avantages comparatifs berout. Ech kommen duerno heirobber zréck.

Här President,

Wou steiert déi international Diskussioun iwwert d'Entwécklungszesummenaarbecht hin?

Aus der entwécklungspolitescher Perspektiv steet 2010 virun allem am Zeechen vun de Millenniumsentwécklungsziler, den Objectifs du millénaire pour le développement, och nach als OMD bekannt. Zéng Joer nom Millenniumssommet, deen de politesche Wee fir dës ambitiéis Entwécklungsziler fräigemaach hat, zitt d'UNO Enn September zu New York een Tëschebilan: no zwee Drëttel vum Wee, dee bis 2015 am Fong misst zu der Realisatioun vun deenen 8 OMDe féieren. A sengem Rapport am Virfeld vun dësem Nofolgesommet zeechent de Secrétaire général vun der UNO Ban Ki Moon richtigerweis kee rosegt Bild vun der Situatioun.

Global gesinn ass d'Zuel vun de Mënschen, déi ënnert der Aarmutsgrenz liewen, zwar tëscht 1990 an 2005 vun 1,8 Milliarden op 1,4 Milliarden zréckgaangen; mä heibäi huet d'Evolution a China am stäerksten zu Buch geschloen. Déi detailléiert Analyse vun der Situatioun ergëtt e vill méi nuancéierten Tableau, dee vu Regioun zu Regioun – jo heiansdo vu Land zu Land – verschidden ass.

Sou ass an Afrika, südlech vun der Sahara, d'Zuel vun deenen, déi mat manner wéi 1,25 Dollar den Dag auskomme mussen, tëscht 1990 an 2005 ëm 92 Milliounen eropgaangen. Trotzdem gëtt et positiv Resultater a verschiddene Secteuren, wéi z.B. bei der Kannerstierflechkeet an den Taux de scolarisation am Primärunterricht. D'Zuel vun de Stierffäll bei Kanner ënner 5 Joer louch 2006 – déi éischte Kéier zënter datt Statistike gefouert ginn – ënner 10 Milliounen d'Joer; par rapport zu 1960, eng Baisse vu 60%. A praktesch all de Regioune vun der Welt louch den Taux de scolarisation am Primärschoulalter 2006 bei iwwer 90%, an Afrika leider nëmme bei 71%.

Dem Secrétaire général säi Rapport confirméiert och, datt et déi ärmste Populatiounen an de Pays les moins avancés (PMA), den enclavéierte Länner *(landlocked countries)* an op de klengen Inselstaate sinn, déi am meeschten ënnert dem kombinéierten Effet vun Aarmut, Wirtschaftskris, Liewensmëttelkris a Pëtrolspräisser ze leiden hunn. Obschonns et encourageant Beispiller wéi de Cap-Vert ginn, deen d'Emanzipatioun aus dem Grupp vun de PMA gepackt huet an deen d'OMDën wäert erreechen, ass et och an dëse benodeelegte Länner, wou d'Millenniumsentwécklungsziler dacks net all bis 2015 wäerten ëmgesat ginn.

Um Hannergrond vun dësem duerchwuessene Bild variéieren d'Reaktiounen, an zwar tëscht deenen – a bei déi wëll ech d'Lëtzebuerger Kooperatioun och zielen –, déi sech net domat zefridde ginn, en onzefriddestellende Constat ze maachen an dann d'Bengelen bei d'Tromm ze leeën, an deenen, déi – ëmmer schéin am Wand vun der Zäit – elo d'Objectifs du millénaire en bloc ofschreiwen, ënnert dem Pretexte, si géifen den Erausfuerderungen net gerecht ginn. Dat sinn zum Deel déiselwecht, déi sech 2005 ënnert Lëtzebuerger Presidence nach derzou engagéiert haten, 2015 endlech eng ëffentlech Entwécklungshëllef vun 0,7% vum RNB opweises ze hunn an haut deenen nom Mond rieden, déi vun *dead aid* schwätzen (wéi d'Economistin Dambisa Moyo aus Zambien) oder vun der Mort de l'APD (wéi de Jean-Michel Severino vun der Agence française de développement).

Et ass ze vill einfach, all Kéiers wann de Wand vun der Geschicht engem e bëssche méi schaarf an d'Gesiicht bléist, ëmzefalen an nei pseudo-intellektuell Theorien z'entwéckelen, déi et erlabe sollen, sech aus der Verantwortung vun den eegenen Engagementer erauszefuddelen. Well zënter 2000 war gewosst, datt d'Millenniumsziler net de ganze Spektrum vun de Problemer an der Entwécklungswelt géifen ofdecken, mä „nëmmen" allgemeng unerkannte Prioritéite wieren. An zënterhier

wousst och jiddereen, dee sech seriéis mat der Problematik beschäftegt huet, datt de Kampf géint d'Aarmut net zum Nulltarif kéint gewonne ginn.

Wouer ass par conter, datt d'Lëscht vun de Problemer an Erausfuerderungen zënter 2000 net méi kuerz gouf, mä éischter méi laang a méi komplex. Effektiv war deemools näischt gewosst, weder vum 11. September, nach vun der Liewensmëttelkris, der Deirecht vun den Energiepräisser, der Finanz- a Wirtschaftskris, an och net wéi schwéier de Klimawandel géif schlussendlech an d'Wo falen. An deem Kontext muss ee bedaueren, datt de Niveau vun der internationaler APD net an deem Mooss eropgeet wéi versprach, mä et kann een net am selwechten Ablack dës APD doudrieden. Och wann nei Acteuren op der Szeen vun der internationaler Hëllef amgaang sinn, sech zu enger neier Zort Donateur ze mauseren – grouss privat Fondatiounen, wéi déi vum Bill a Melinda Gates z.B., mä och nei ëffentlech Acteure, wéi z.B. China um afrikanesche Kontinent. Och dann ass et net realistesch, déi ronn 100 Milliarden Dollar international APD all Joers aus dem Finanzement vun der Entwécklungsaarbecht ewechzedenken. Vill méi muss een un der APD festhalen an déi nei Acteuren, déi vläicht net ëmmer all mat deem néidege Solidaritéitsgedanken un d'Saach eruginn, op d'Grondregele vun der efficacer Hëllef, am Sënn vun der Déclaration de Paris, astëmmen.

Wéi bedeelegt Lëtzebuerg sech un der internationaler Diskussioun?

All dës nei Elementer an der Diskussioun setzen den Drock op déi traditionell Donateuren, ëffentlech a privat, erop. Duerfir ass et ëmsou méi néideg, datt dës Froen an deenen dofir zoustännegen internationale Foren op d'Tapéit kommen, sief dat an der EU, an der OCDE oder an der UNO.

Um europäesche Niveau muss ee sech felicitéieren, datt mat Spuenien an der Belsch zwou successiv Presidencen den Agenda bestëmmen, déi um Fong vun der Entwécklungsdiskussioun d'selwecht denken ewéi mir. Anerersäits werft deen neie Lissabon-Vertrag och am Beräich Entwécklungszesummenaarbecht eng Rei nei Froen op. Sou bleift nach ze klären, wéi den Haut représentant fir d'Aussepolitik an den Entwécklungskommissär, respektiv d'Kommissärin vun der Aide humanitaire, sech d'Aarbecht an der Relatioun mat den Entwécklungslänner wäerten opdeelen. An där Diskussioun ass d'Lëtzebuerger Positioun net persounebezunn, mä argumentéiert villméi fir eng kohärent Léisung, déi deem, deen d'Responsabilitéit vun der Executioun vun der Entwécklungshëllef dréit, och e seriéist Matsproocherecht bei der Programmatioun soll zouspriechen. D'Ennresultat soll och net esou ausfalen, datt eis EU-intern Organisatioun de Partnerlänner nach méi schwéier verständlech gëtt, wéi dat well de Fall ass. Et ass ze hoffen, datt déi nächst europäesch Conseilen vun de Staats- a Regierungscheffen an déi vun den EU-Entwécklungsministeren hei kënne Kloerheet schafen. Eis Aarbecht wäert et heibäi sinn, virun am Sënn vun enger kohärenter Entwécklungshëllefspolitik ze plaidéieren; bei deenen anere Memberlänner an zesumme mat deenen neie Kommissären Andris Piebalgs a Kristalina Georgieva. Éischt Kontakter goufe mat hinnen op enger informeller Ministeschreunioun am Februar a Spuenien geknäppt.

An der OCDE war ewell d'lescht Joer e Reflexiounsexercice iwwert d'Zukunft vun der Entwécklungszesummenaarbecht ugekuerbelt ginn. Dat steet där Organisatioun och gutt zu Gesiicht. Ëmmerhin war et de Comité d'aide au développement, CAD, deen Enn der 90er Joren d'Weiche gestallt hat, fir d'Millenniumsentwécklungsziler ze definéieren. D'Entwécklungsdirektioun am Ausseministère huet sech et deemno och net huele gelooss, aktiv un de Gespréicher am CAD deelzehuelen. Grondiwwerzeegunge vun der Lëtzebuerger Kooperatioun, wéi z.B. déi, datt méi kompetenziwwerschneidend muss geschafft ginn, konnten hei zemools beim Thema *Global Public Goods* mat erafléissen. Wat eis Relatioun mam CAD soss nach ugeet, hunn ech decidéiert, d'Offer vum President Eckhard Deutscher opzegräifen an nach dëst Joer eng Revue à mi-parcours tëscht zwou *Peer Reviewe* vun der Lëtzebuerger Kooperatioun duerchzezéien. Dat wäert sécherlech méi e liichten Exercice si wéi eng *Peer Review* u sech; mä trotzdem en Exercice vun Transparenz a Credibilitéit, deen all deene gutt zu Gesiicht steet, déi an de Konzeptdiskussioune wëllen eescht geholl ginn.

Am Kontext vun eiser Aarbecht bei a mat der UNO kréie mer dëst Joer op d'mannst dräi Geleeënheeten, fir eis Vuen iwwert déi zukünfteg Gestaltung vun der internationaler Kooperatioun mat eranzebréngen: elo am Abrëll, wa mer eis alljährlech bilateral Kontakter mat de Fongen a Programmen hunn, Enn Juni op der ministerieller Sëtzung vum Conseil économique et social (ECOSOC) an dann am September um Nofolgesommet iwwert d'Millenniumsziler. Ee Message, dee

mer wichteg schéngt bei deene Geleeënheeten ze vermëttelen, ass deen, datt esouguer eng komplett Ëmsetzung vun den Objectifs du millénaire bis 2015, d'Aarmut weltwäit nëmmen ëm d'Halschent géif drécken – sou wéi et och virgesinn ass – an deementspriechend viru konsequent Efforte vun der internationaler Gemeinschaft (an an den Entwécklungslänner selwer) mussen decidéiert an duerchgezu ginn. An zwar an engem Rhythmus, deen der demographescher Entwécklung Rechnung dréit. Et ass net nëmmen eng Geschicht vu Wuert halen oder Gesiicht verléieren. Wann ee mat kloerem Bléck a Geescht ënnersicht, wéi enk Aarmutsbekämpfung, Kampf géint Onsécherheet, Kampf géint de Klimawandel, Gestioun vun de Migratiounen an d'Wirtschafts- an Handelsrelatioune matenee verstréckt sinn, kënnt een och onweigerlech zum Schluss, datt all Effort, dee mer haut a muer an der Entwécklungszesummenaarbecht maachen, äis selwer zegutt kënnt. Et brauch ee sech och net ze schummen, fir dat eng Kéier ze soen.

Här President,

Wéi eng Optioune wëlle mer spezifesch fir d'Lëtzebuerger Kooperatioun zréckbehalen?

D'Kooperatiounspolitik – wéi all aner Politiken och – gëtt net an engem Vakuum konzipéiert an ëmgesat. D'gesamt internationaalt Ëmfeld, mat virop de Konsequenze vun der Finanz- a Wirtschaftskris, ass zersat mat méi oder manner pertinente Contrainten, ënner anerem och fir d'Entwécklungszesummenaarbecht. Zwou Zuelen mussen an dësem Kontext och dierfe genannt ginn: 2010 wäerten déi industrialiséiert Länner aus der OCDE kollektiv 21 Milliarden Euro ënnert hiren ugekënnegten Hëllefsbudgete bleiwen. Mä nëmme 4 Milliarden dovu sinn op de Réckgang vun deene respektiven nationalen Akommes (de Revenus nationaux bruts) zréckzeféieren; de Rescht sinn onerfëllte Verspriechen, virun allem vis-à-vis vun Afrika, déi objektiv näischt mat der Kris ze dinn hunn. An deem Kontext ass et sécher manner wéi jee eng Schaan – vill méi ass et eng Éier – als Lëtzebuerg bei deenen ze sinn, déi hir Verspriechen anhalen a sech och a schwieregen Zäiten als zouverlässegen internationale Partner beweisen (eng Tugend, déi sou munchereen a leschter Zäit probéiert huet, äis ofz'erkennen!). De Regierungsprogramm gesäit deemno vir, datt de quantitativen Effort vun der Lëtzebuerger Kooperatioun souwuel als Prozentsaz vum nationalen Akommes (1%) wéi och am Volume wäert bäibehale ginn. Als Kooperatiounsministesch sinn ech besonnesch frou, datt dës wichteg politesch Orientatioun och vun dëser Chamber matgedroe gëtt.

An deenen nächste Wochen wäert d'UNO méi präzis Donnéeën iwwert d'Realisatioun vun de Millenniumsziler – Land fir Land – produzéieren. Fir d'Lëtzebuerger Kooperatioun ass d'Diagnose iwwert d'OMD elo besonnesch wichteg, well 2010 an 2011 mat eisen Haaptpartnerlänner déi 3. Generatioun vun de Programmes indicatifs de coopération (PIC) verhandelt gëtt. Dës Kaderverträg definéieren d'Haaptstoussrichtunge vun eiser Zesummenaarbecht mat deene Länner fir déi nächst 4 bis 5 Joer a sollen natierlech och der Ëmsetzung vun de Millenniumsziler déngen. Nieft dem finanzielle Kader, deen an dëse Programmer fixéiert gëtt (ëmmer natierlech ënnert dem Virbehalt, datt d'Chamber déi néideg Budgeten all Joers stëmmt), läit et mer um Häerz, d'Qualitéit vun der Lëtzebuerger Entwécklungshëllef virun ze verbesseren. Dofir lafen am Moment och d'Revues à mi-parcours vun de PICën vun der 2. Generatioun. Dës Evaluatioune lafen op Recommandatiounen eraus, déi d'Ausriichtung vun deenen nächste PICë kënne matprägen.

D'Gespréicher mat de Partnerlänner wäerten dann an engem klore Kader verlafen, am Respekt vun internationalen an europäesche Richtlinnen, wéi z.B. der Déclaration de Paris iwwert d'Efficacitéit vun der Hëllef, dem Accra Agenda for Action an dem europäesche Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail; mä och am Respekt vum jeeweilegen nationale Kontext an den eegenen Entwécklungsstrategië vun eise Partnerlänner.

Erlaabt mer hei eng Klammer opzemaachen, fir iwwert d'Situatioun am Niger ze schwätzen. No der konstitutioneller Kris d'lescht Joer am August huet Lëtzebuerg mat der Suspensioun vun all nei geplangten Accorde reagéiert, lafend Projeten awer net ënnerbrach, fir net wéinst Retarden onnéideg Käschten ze provozéieren. Och d'Ënnerstëtzung vun ONG-Projeten, déi direkt der Populatioun zegutt kommen, ass weider gelaf. Et huet mer wichteg geschéngt ze weisen, datt fir äis d'bonne Gouvernance keng eidel Wierder sinn. An trotzdem verlaangt esou eng Situatioun eng proportionéiert Äntwert, fir net konterproduktiv ze sinn an d'Acquise vun eiser Kooperatioun a Fro ze stellen. Eis Reaktioun war natierlech mat där vun eisen europäesche Partner, virop

der Kommissioun, koordinéiert. Et goufen och zënterhier – an et gi virun – regelméisseg Kontakter mat der Ambassade vum Niger zu Bréissel.

D'Mediatioun am Niger, tëscht Regierung an Oppositioun, am Kader vun der Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ass leider zënter Enn 2009 an enger Sakgaass. An de Coup d'État vum 17. Februar huet d'Situatioun net vereinfacht. Déi, déi d'Muecht u sech gezunn hunn, hu keng Legitimitéit. Et ass awer gutt, datt d'Gespréicher am Kader vum Artikel 96 vun den EU-ACP-Accorden, deen de politeschen Dialog an esou Fäll regelt, viru lafen. Mir hoffen, datt de Niger esou séier wéi méiglech zréckfënnt op d'Schinn vun der demokratescher Legitimitéit, fir net – duerch manner Hëllef an duerch eng onrechtméisseg politesch Leedung – déi Fraen, Kanner a Männer am Niger duebel ze bestrofen, déi keng Schold un der politescher Kris hunn an eis Hëllef brauchen. Et sief an deem Zesummenhang och nach drun erënnert, datt de Niger 2009 op der leschter Plaz (182/182) vum PNUD sengem *Human Development Index* aklasséiert gouf.

Déi drëtt Generatioun vu PICë soll engem dräifachen Objektiv déngen:

1. Äntwerte bréngen op d'Besoinen vun eise Partnerlänner,
2. Op eise komparativen Avantagen opbauen, andeems mer äis op eis prioritär Secteure konzentréieren (z.B. am Secteur vun der Beruffsausbildung, dem Gesondheetswiesen, der Gestioun vu Waasser an Ofwaasser, mä och an der Mikrofinanz an am Beräich vun den neien Technologien), fir esou vun der Projetsapproche op eng sektoriell programmatesch Approche iwwer ze wiesselen,
3. Iwwerschneidungen an Duplicatioune mat anere Bailleurs de fonds vermeiden, a verstäerkt, do wou et Sënn mécht a vertrietbar ass, déi national Prozedure vum jeeweilege Partnerland uwenden (eng Aufgab, un där mer zesumme mat eiser Agence Lux-Development amgaang sinn ze schaffen).

Déi pluriannuell Programmes indicatifs de coopération sinn deenen äermsten Entwécklungslänner besonnesch an Zäite vu Wirtschaftskris nach méi wäertvoll, well se hinnen duerch d'Previsibilitéit vun eiser Hëllef eng gewëss Planungssécherheet ginn, déi noutwendeg ass, fir deene komplexen Erausfuerderungen vun haut entgéintzetrieden.

Ech wëll och haut hei den Engagement huelen, datt d'Chamber, an der zoustänneger Kommissioun, iwwert d'Substanz an d'Envergure vun dëser 3. Generatioun PICën informéiert gëtt, ier dës Programmë mat de Partnerlänner ënnerschriwwe ginn, fir domat eng transparent Programmatioun vun de staatlechen Entwécklungshëllef-Budgeten ze garantéieren. Formell gëtt doriwwer eraus de Kooperatiounsbudget jo och nach Joer fir Joer duerch de Vote vum Budgetsgesetz sanctionnéiert.

Här President,

Eng responsabel Begleedung vun eise Partnerlänner verlaangt och ëmmer méi dacks iwwert d'Grenzen vun dëse Länner eraus ze kucken; an heibäi geet et net drëm, d'Diskussioun ronderëm d'Lëscht vun de Partnerlänner nei unzefachen. Villméi geet et drëm, d'Efficacitéit vun der Lëtzebuerger Entwécklungszesummenaarbecht ze garantéieren a verschiddene Realitéite besser Rechnung ze droen. Ech verweisen heifir op de Passage am Regierungsprogramm, dee virgesäit, datt d'Lëtzebuerger Kooperatioun verstäerkt eng regional Approche soll hunn, do wou dat Sënn mécht, a sech och méi am Detail mat de sougenannte Situations de fragilité soll befaassen. Heizou e puer Wuert Erklärung.

Lëtzebuerg ass, wéinst senger eegener (europäescher) Geschicht, gutt gestallt, fir regional wirtschaftlech Integratioun ze promouvéieren an z'ënnerstëtzen. D'Länner aus enger Regioun wéi Westafrika z.B. si mat deene selwechten Erausfuerderungen konfrontéiert (Aarmut, Onsécherheet, Klima, Demographie). Hei kann ee géigesäiteg Lektiounen aus fréieren Erfahrungen austauschen, hei kann aus den Experienze vum Noper geléiert ginn a gegebenefalls kënnen hei Economies d'échelle gemaach ginn. Dat versprëcht zemools do zouzetreffen, wou et – wéi eben a Westafrika – well et regional Institutioune wéi d'Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) oder d'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ginn, déi geziilt institutionell Verstäerkung brauchen, fir hir regional Politike kënne besser ze formuléieren an ëmzesetzen. Hëllef vun där Zort dréit direkt zur Responsabilisatioun vun de Féierungskräften an den Entwécklungslänner bäi, déi d'Madame Dambisa Moyo an hirem Buch *Dead Aid* esou vermësst. Mä amplaz dofir déi ëffentlech Entwécklungshëllef ze verdamen – esou wéi d'Madame Moyo et mécht –, ass et sécher méi sënnvoll, d'APD bewosst zu eben dësen Zwecker anzesetzen.

Lëtzebuerg huet och en Interêt, sech verstäerkt fir Fragilitéitssituatiounen no bei eisen traditionellen Partnerlänner z'intresséieren. Een Drëttel vun deene Länner, déi aus engem bewaffnete Konflikt erauskommen, verfale bannent 5 Joer erëm an d'Gewalt, well de Friddensdividend sech dacks net materialiséiert. De Risiko, datt Gewalt aus Nopeschlänner eriwwerschwappt, ass net vun der Hand ze weisen. A wann den Hafen vun Abidjan erëm eng Kéier wéinst Biergerkrich an der Côte d'Ivoire sollt zougemaach ginn, da gëtt déi ganz westafrikanesch Sous-Regioun och nach eng Kéier ekonomesch ofgewiergt. D'Flüchtlinge passéieren op en Neits d'Grenzen a Länner, déi op keng Manéier virbereet sinn, fir se opzehuelen. Duerfir wäerte mer an Zukunft verstäerkt d'Situatioun a Länner wéi der Guinée Conakry, der Guinée-Bissau, der Sierra Leone, dem Liberia a Gambien am A halen, mä och a Géigenden an eise Partnerlänner, déi manner stabel sinn. Ech denken heibäi un d'Casamance am Senegal, mä virun allem och un de Südbord vun der Sahara am Mali, am Burkina Faso an am Niger. Dës riseg an extrem dënn besidelt Landstrécher, déi sech vu Mauritanien bis an de Sudan erstrecken, si mat deene Mëttelen, déi de Länner zur Verfügung stinn, net uerdentlech z'iwwerwaachen an zéien deementspriechend all méiglech Zorte vun illegalen Aktivitéiten un, vum Terrorismus iwwert Waffeschmuggel, bis zum Drogen- a Mënschenhandel.

Konkret kënne mir an Nokrichssituatiounen, dat heescht an der Transitiounsphase tëscht dem Enn vun engem Konflikt an den traditionellen Developpementsaktivitéiten, iwwert eis Action humanitaire hëllefen, d'Situation ze stabiliséieren. Et ass absolut komplementär mat deem firwat Lëtzebuerg zënter iwwert zwee Joer och an der Peacebuilding Commission zu New York asteet. Souwäit zur Kohärenz tëscht dësen zwou Formë vun aussepolitescher Aktivitéit! D'Zesummespill tëscht Entwécklung a Sécherheet wäert iwwregens och an der Lëtzebuerger Kandidatur fir e Sëtz vun 2013 bis 2014 am UNO-Sécherheetsrot eng prominent Roll spillen.

Här President,

Fir äis all deenen Erausfuerderunge stellen ze kënnen, zielen ech virun op eng gutt Zesummenaarbecht mat eise Partner, deenen aus dem Süden, den internationalen Organisatiounen, an heiheem virop mat den Entwécklungs-ONGën. Mat deenen ONGën hu mer, nieft engem regelméissegen Aarbechtsgrupp, zënter enger Rei Joren d'Assises de la coopération als privilegéierte Forum fir Austausch an Diskussioun. D'Editioun 2010 ass fir déi drëtt Septemberwoch geplangt. Ech hoffen, jidderengem mat deem Datum entgéintzekommen.

Ech wéilt bei dëser Geleeënheet den ONGë Merci soen, fir déi koordinéiert Reaktiounen (Commentairen a Propositiounen) op déi sektoriell Strategien, déi de Ministère am Laf vum leschte Joer an de Beräicher Santé, Waasser an Assainissement, Educatioun, Agrikultur, Ëmwelt, Bonne gouvernance, Genre, Développement local, Mikrofinanz an Action humanitaire virgeluecht hat. Mir verspriechen äis vun dëse sektorielle Strategien, ënner anerem och d'Aarbecht vun den ONGën op eng nëtzlech a verträglech Aart a Weis mat z'orientéieren. Dofir ass et och natierlech fir äis, d'ONGën an dëse Prozess mat anzebauen. Dat misst och hëllefe bei der Formulatioun a bei der Evaluatioun vu Projeten.

Mir gesinn och d'Noutwendegkeet, grad an dëser Zäit, d'Entwécklungsproblematiken a méiglech Äntwerten dorop dem Public am Grousse Ganze méi no ze bréngen, e Sujet, deen och den ONGën um Häerz läit. E Sondage, deen d'ONGën an Optrag ginn haten, huet confirméiert, wat den Eurobarometer och ewell festgestallt hat: an der Populatioun hei am Land gëtt d'Entwécklungshëllef mat grousser Majoritéit als eng wichteg, respektiv eng ganz wichteg Aktivitéit ugesinn; wann et awer ëm déi eenzel Konzepter an Instrumenter vun dëser Hëllef geet, besteet ganz kloer Erklärungsbedarf. Mir huelen dee Message eescht an et ass eis Intentioun, de Besoinen an den Erwaardungen, déi aus de Sondageresultater eraus ze liese sinn, mat enger substanzieller Kommunikatiounsstrategie entgéintzekommen, sou wéi och de CAD se 2008 am Rapport vun der leschter *Peer Review* proposéiert hat. Ech sinn nämlech iwwerzeegt, datt mer déi bestehend Budgetsmëttelen fir dës Sensibilisatioun nach méi effizient kënnen asetzen.

Esou eng Kommunikationsstrategie gesi mir an zwou Partien:

1. Kommunikatioun fir Entwécklungsresultater erbäizefëieren, andeems mer erklären, wat als Objektiver ugestrieft gëtt (z.B. OMD) a wéi se sollen erreecht ginn (z.B. Déclaration de Paris; Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail);

2. Kommunikatioun fir Entwécklungsresultater ze vermëttelen: z.B. Réckgang vun der Kannerstierflechkeet; *Success Stories,* sou wéi se z.B. virun zwee

Joer an der Broschür *La Coopération, ça marche* dokumentéiert goufen.

An esou eng Kommunikatiounsstrategie leeft fir äis och iwwer zwou Schinnen:

1. duerch intern Kommunikatioun, an déi ech de Ministère a Lux-Development abegräifen;
2. duerch extern Kommunikatioun vis-à-vis vun eisen direkte Partner (den ONGën, de bilateralen an de multilaterale Partner), vis-à-vis vun de Medien a vum Grand public en général.

D'Education au développement gesi mer als e wichtegen Bestanddeel vun dëser Strategie, als Complement an net als Konkurrenz zu aneren Initiativë vun der Regierung, wéi z.B. der Education au développement durable (am zoustännege Comité interministériel, ënnert dem Virsëtz vum Educatiounsministère). D'Opklärungsaarbecht, déi verschidden ONGën am Kader vum Klimabündnis mat an an de Gemenge leeschten, an déi souwuel vun der Kooperatioun wéi vum Nohaltegkeetsministère finanziell ënnerstëtzt gëtt, geet an déiselwecht Richtung.

Mä och méi detailléiert Informatiounen iwwert Stage- a Formatiounsméiglechkeeten um Terrain gehéieren an esou eng Strategie; sou z.B. Informatioun iwwert de Service volontaire de coopération, dee mer zesummen mat den ONGën a mam Service national de la jeunesse an d'Liewe geruff hunn. Mä och Informatiounen iwwert d'Méiglechkeeten, sech Berufserfahrung ze sammelen a Stagen a Formatiounen bei eiser nationaler Entwécklungsagence Lux-Development, bei der Europäescher Kommissioun a bei de Fongen a Programmë vun der UNO.

Här President,

Ech sinn op d'Konsequenzen vun der d'Finanz- an der Wirtschaftskris fir déi international Entwécklungshëllef agaangen. Mä wann een nohalteg Entwécklungspolitik wëll gestalten, muss een och där anerer globaler Realitéit kënnen an d'A kucken, déi den Développement durable am grousse Ganzen hypothekéiert: ech schwätze vum Klimawandel. Nom enttäuschende Resultat vum Klimasommet leschten Dezember zu Kopenhagen, bleiwe mer – ech géif bal soen noutgedrongen – och 2010 staark an der Discussioun iwwert de Kampf géint de Klimawandel mat agebonnen. Deen nächste Rendez-vous um héchsten Niveau ass fir Enn dës Joers zu Cancun a Mexico aberuff. De Finanzement vun de Mitigatiouns- an Adaptatiounsmesurë weltwäit, also och an den Entwécklungslänner, wäert virun ee wichtegen Deel vun de Verhandlunge bleiwen. Datt Budgete fir d'Entwécklungshëllef heifir net a Fro kommen, war well zu Kopenhagen staark zum Ausdrock komm, net zulescht och vu Lëtzebuerger Säit. Dofir kommen déi additionell 9 Milliounen, déi Lëtzebuerg iwwer déi 3 nächst Joer fir de *fast start* a Finanzement vun Adaptatiouns- a Mitigatiounsmesuren am Süden ugekënnegt huet, och net aus dem Kooperatiounsbudget.

Dat hënnert äis awer net drun, zesumme mat de Kollege vum Nohaltegkeetsministère, nei Weeër an Opportunitéiten z'identifizéieren, déi souwuel den Entwécklungslänner wéi och der Lëtzebuerger CO_2-Bilanz zegutt kommen. Virsiichtegerweis hu mer op Basis vun de CAD-Regelen ausgelot, wéi eng Depensen an dësem Kontext nach als APD kënnen zielen a vu wéini un aner Budgetsquellen mussen ugezaapt ginn, fir z.B. Emissiounsrechter iwwert *Clean Development Mechanisms* ze kafen. Wann dat bis viru kuerzem nach net jidderengem kloer war, esou krute mer verséchert, datt mer eis Kooperatiouns-Séil net verkafen, wa mer eise Partnerlänner mat technescher a finanzieller Hëllef zur Säit stinn, fir CDM-Projeten z'identifizéieren an ze formuléieren. Fir den eventuelle Finanzement bei der Ëmsetzung vun esou engem Projet wier, vu Lëtzebuerger Säit, awer héchstens de Kyoto-Fong zoustänneg. Gewëss Procès d'intention, déi mer regelméisseg an dësem Kontext gemaach kréien, kucken ech geloossen entgéint. Villméi géif ech et irresponsabel fannen, wa mer äis verwiert hätten, dës Iwwerschneidungszon tëscht Aarmutsbekämpfung a Klimawandelbekämpfung z'exploréieren. D'Sujeten ëm déi et hei geet, sinn effektiv vill ze eescht, fir datt ee sech kéint erlaben, Zäit mat Gestëppels oder Kompetenzgerangel ze verléieren!

Här President,

En Dossier, dee berechtegterweis vu speziellem Interêt fir d'Chamber ass, ass dee vun der Reform vum Gesetz iwwert d'Kooperatioun. Am Regierungsprogramm ass virgesinn, datt mer d'Opportunitéit vun esou enger Reform wäerten ënnersichen. Éischt Kontakter an deem Sënn sinn och well mat den Auteure vun der Proposition de loi, déi dës Reform virschléit, zustane komm. Mir sinn net der Meenung, datt mer äis op dësem Dossier mussen hetzen. D'Zuel vun de Plazen, op deenen – an d'Zuel vun de Geleeënheeten, bei deneen iwwert

Entwécklungszesummenaarbecht geschwat an debattéiert gëtt, war nach ni esou héich wéi elo:

- am Chamberplenum, bei der alljährlecher Declaratioun vum Minister;
- an der Chamberkommissioun, sou dacks wéi néideg a gewënscht a virun allem fir d'Presentatioun vum Rapport annuel vun der Kooperatioun;
- am Comité interministériel;
- am Groupe de travail tëscht dem Ministère an den ONGën;
- während den Assisen.

Déi bestehend Versioun vum 1996er Gesetz schränkt weder d'Regierung an hirer Handlungsfräiheet an, nach gëtt duerch deen Text der Chamber hire legitimen Droit de regard limitéiert.

Här President,

Erlaabt mer, sou wéi ech et um Ufank vu menger Ried versprach hat, op d'Aide d'urgence zréckzekommen, op Basis vun de rezenten Erfahrungswäerter vun der Äerdbiewekatastrof op Haiti.

Virop e ganz spezielle Merci un all déi, déi – iwwert de generéise Spendegeste eraus – hir eege Persoun, hir Zäit an hir Energie an den Déngscht vun den Äerdbiewenaffer 7 000 km wäit ewech vu Lëtzebuerg gestallt hunn. Deen Asaz ass méi wéi een normal kann erwaarden a setzt och anormal vill Courage a Selbstlosegkeet viraus. An eiser individualistescher Gesellschaft vun haut, e Beispill an e Virbild fir äis all!

Ech wëll dës Geleeënheet och net verpassen, deene Merci ze soen, déi äis – an de Ministèren, den Ambassaden, den ONGën an um Terrain – gehollef hunn, en anere Volet vun der humanitärer Hëllef op Haiti, nämlech den Adoptiounsvolet, esou séier, esou onbürokratesch an dach mat der héchstméiglecher Rechtssécherheet ze geréieren.

Et ass am Gespréich mat de Leit vun der Croix-Rouge an der Protection civile, mä och mat de Vertrieder vun den ONGën, déi well zënter Joren op Haiti schaffen, datt mer déi Haaptbarrière konnten ausmaachen, déi d'Hëllefsaktiounen am Moment nach onnéideg bremsen. Dobäi ass jo grad d'Vitesse vun der Reaktioun zentral, fir Mënscheliewen ze retten. Am Debriefing, dee mer als Koordinateur am Ausseministère mat den Equipen organiséiert haten, war et méiglech, relativ séier déi zwou Haaptcontrainten fir nach méi Efficacitéit am Asaz erauszeschielen. Et sinn dat, engersäits, d'Dauer vum Transport op d'Plaz vun der Katastrof an, anerersäits, déi onzouverlässeg Kommunikatiounsméiglechkeeten op – a vun der Plaz aus.

Dës Analyse huet äis dozou ugereegt, d'Kontakter mat zwou Zorte Lëtzebuerger Operateuren ze verdéiwen, well hir kombinéiert Kompetenzen eventuell eng Lëtzebuerger Äntwert op dës Problemer kéinte bréngen. Et handelt sech heibäi, engersäits, ëm Luxembourg Air Rescue, déi bannent enger Stonn vun der Alerte prett sinn, fir mat hiren Jetten op egal wéi eng Plaz an der Welt ze fléien. Anerersäits ëm d'Firmaen Astra Tech-Com Services an Hitec, déi op Basis vun SES-Satellitekapazitéit global Internet-Connectivitéit fir Telefon, Biller- an Dateniwwermëttlung via e mobilen Terminal ubidden. Mir wäerten an nächster Zäit versichen, d'Vitesse vun deem engen an d'Reechwäit vun deem aneren zu engem efficacen Anti-Katastrofeninstrument ze verbannen. Well mer jo awer wëssen, datt mer – egal wéi efficace a séier eisen nationalen Asaz och ass – näischt aleng an enger Katastrofesituatioun kënne bewierken, schloen ech och vir, eis Reaktiounskapazitéite virun a nach méi systematesch an déi europäesch an international Hëllefsmechanismen anzeschreiwen.

Här President,

Ouni elo hei wëllen op déi technesch Detailler vun esou Servicer anzegoen, wollt ech heimadder meng Declaratioun vun haut ofschléissen an an engems eng Zort Demarche illustréieren, déi et äis a méi wéi engem Dossier erlaabt huet, operationell Plus-Valuen do ze fannen, wou mer se soss net géife siche goen. Dës Plus-Value läit do verstoppt, wou Kompetenzberäicher sech beréieren an heiansdo sech esouguer liicht iwwerschneiden; tëscht Administratiounen, tëscht ëffentlechem a privatem Secteur, mat der Zivilgesellschaft asw. D'Komplexitéit vun de Problemer, déi mer musse léisen, erlaabt et net méi, datt jiddereen a sengem Eck probéiert, säi Stéck vun der Wourecht z'erfannen.

An der Kooperatioun hu mer äis et zur Method gemaach, dës Iwwerschneidungsberäicher z'erfuerschen an, wann et Sënn mécht, all d'Acteuren, déi un engem Sujet intresséiert sinn, un een Dësch ze bréngen, fir e gemeinsamen Dossier kënnen am Intressi vun all Eenzelnem wieder ze dreiwen, ouni dobäi déi formell Kompetenzopdeelungen iwwert de Koup ze geheien. Dat gelengt äis weider gutt an der Mikrofinanz; dat si mer amgaang

am Kampf géint de Klimawandel unzedréien; dat mécht Sënn am Zesummespill tëscht Entwécklungshëllef a Sécherheet (net zulescht am Hibléck op d'Kandidatur fir de Weltsécherheetsrot) an dat proposéiere mer elo och fir d'Aide d'urgence. An dat ass och déi Zort vu Politikkohärenz, déi de CAD äis am leschte Rapport vun der *Peer Review* verschriwwen hat.

A fir mat engem ganz konkrete Beispill ofzeschléissen, géif ech mer erlaben, lech déi nei Versioun vun der Stratégie sectorielle „Genre" ausdeelen ze loossen. Déi heibannen, déi mech gutt kennen, hu sech bestëmmt well gewonnert, datt ech nach net méi staark drop insistéiert hunn, wéi wichteg d'Gläichheet tëscht Fraen a Männer och a vläicht zemools an den Entwécklungslänner ass. Et dierf lech deemno net verwonneren, datt d'Stratégie sectorielle „Genre" elo déi éischt ass, mat engem neie Plan d'action, dee mer an den nächste Woche mat allen Intresséierte wëllen duerchdiskutéieren, fir en duerno als Referenzdokument fir déi drëtt Generatioun PICën ze gebrauchen.

Ech soen lech Merci.

Discours de Jean-Claude Juncker à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort

18 mars 2010

Sehr verehrter Herr Oetker,
Sehr verehrter Herr Nonnenmacher,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Je länger ich den Vorrednern zuhöre, um so mulmiger wird es mir, weil ich mir im Flugzeug überlegt habe, was ich sagen sollte zu dem Thema das mir gestellt wurde, und ich stelle jetzt fest, dass das Thema, zu dem ich mir überlegte, was ich sagen könnte, überhaupt nicht das Thema ist, das Sie jetzt ansprechen.

Ich hatte über Lissabon und die Folgen nachgedacht, wie geht es weiter, wie macht man das? Aber darüber reden Sie überhaupt nicht mehr, weil Sie mich hier über Finanzfragen in die Enge treiben möchten.

Insofern findet es sich gut, dass ich den feinsortierten Plan, den ich mir im Flugzeug notiert habe, eben da habe liegen lassen, und insofern zur freien Rede – was auch mit Plan der Fall gewesen wäre – gezwungen bin. Und trotzdem möchte ich, weil das passt ja alles zusammen, mit dem Lissabonner Vertrag beginnen und dem, was sich eigentlich vor dem Lissabonner Vertrag abspielte, weil Verträge versteht man nur, wenn man ihre Vorgeschichte kennt.

Die Europäer sind eigentlich aus der Geschichte kluge Erdenbürger geworden. Wir hatten das Drama des Zweiten Weltkrieges erlebt – ich, als jemand der später geboren wurde, nur die Wiederaufbauzeit, aber auch nicht richtig, weil ich bin im Dezember 1954 geboren, da war schon das Wichtigste aufgebaut, nämlich die Menschen. Die hatten für sich selbst und ihren Kontinent entschieden, nachdem sie von den Frontabschnitten und aus den Konzentrationslagern zurückgekehrt waren, dass das nicht mehr passieren sollte.

Insofern sind wir eigentlich dieser Kriegsgeneration, der leidgeprüften, zu großem Dank verpflichtet, weil die jeden Grund gehabt hätten, ihre Hände in den Schoß zu legen, anstatt sich die Ärmel hochzukrempeln.

Wenn ich die Geistesverfassung der heute Lebenden mit der Aufbruchsstimmung der damals Lebenden vergleiche, dann sehen wir eigentlich schlecht aus. Wenn die Kriegsgeneration so gewesen wäre wie wir, dann läge Berlin heute noch in Schutt und Asche, aber die haben Trümmerfrauen in die Stadt geschickt und die Stadt und ganz Europa aufgebaut.

Und die später Geborenen sind eigentlich Erbverwalter einer großen Generation. Und das, was wir hingekriegt haben, nach dem Zweiten Weltkrieg und als die Jüngeren an die Schalthebel der Macht kamen, seit Anfang der 1990er Jahren, das lässt sich durchaus zeigen.

Das, was wir allerdings hingekriegt haben in den 1990er Jahren – Stichwort Euro –, hätten wir ohne die direkten Vertreter der Kriegsgeneration überhaupt nicht hinkriegen können. Weil damals zeichnete sich Europa aus durch ein Zweigespann von Staats- und Regierungschefs – auf Ebene der Finanzminister, auf der ich damals tätig war, war das auch noch feststellbar –, ein Zweigespann aus Menschen, die mit dem Thema Krieg noch etwas anzufangen wussten, und denen, die den Krieg nicht mehr direkt erlebt hatten.

Ich werde nie vergessen, als ich die Regierungskonferenz im ersten Halbjahr 1991 zur Einführung der Europäischen Wirtschafts- und Währungsunion leitete, dass die Hälfte der damals tätigen Finanzminister noch direkte Kriegserfahrungen hatten. Hervorragende Gestalten. Der

italienische Finanzminister Guido Carli hatte damals 90 Jahre. Ich brauche nicht darauf hinzuweisen, dass er inzwischen verstorben ist. Und der kam aus einer Gedankenwelt und aus einer Gefühlswelt, die mich sehr beeindruckt hat, auch wenn er mich manchmal zum Schmunzeln angeregt hat. Nach der ersten Sitzung, die ich leitete, bei Mittag – das sind Arbeitsessen bei den Finanzministern –, sagte er: „Erinnerst du dich noch, als Italien Mitglied des Internationalen Währungsfonds wurde?“ Ich habe dann bescheiden zugegeben, dass ich überhaupt nicht wusste, wann Italien Mitglied wurde, dann hat er gesagt: „Das war 1947.“ Ich sagte: „Ich bin aber 1954 geboren, und ich kann mich daran nicht erinnern.“ In der nächsten Sitzung sagte er: „Du erinnerst dich doch noch daran, als Lenin die Macht ergriffen hat?“ Er kam aus einer Welt, aus einer Gefühlsbefindlichkeits- und Bilderwelt, die völlig anders waren, als das, was wir Jüngeren – ich war damals 37 – erlebt hatten. Aber Andere waren auch noch am Kriegsgeschehen beteiligt und gezeichnet, in ihrer Familie, und selbst.

Man konnte damals in Europa eigentlich viel unkomplizierter reden, weil trotz mancher Bedenken, die immer wieder geäußert wurden, das Europäische im Mittelpunkt des Denkens und vor allem des Fühlens stand. Europa war nicht diese abgeklärte, rationale Veranstaltung die es heute geworden ist, sondern war eigentlich etwas, was Viele aus dem Bauch heraus artikulierten, ohne dass es rational falsch gewesen wäre.

Viele der heutigen Staatsmänner und -frauen der Luxusklasse haben Europa nur im Kopf, und nicht im Herzen und nicht im Bauch. Das ist ein wesentlicher Unterschied zwischen dem, was heute ist, und dem, was morgen sein wird, und was früher mal war. Ich habe die Gesprächskultur von früher wesentlich lieber gehabt als das kluge Reden von heute.

Wir haben den Euro gemacht – ja, gemacht. Der Euro musste richtig gemacht werden, das hatte was mit Handwerk zu tun. Politik ist nicht nur kluges Reden und feinsinniges Vortragen, es hat auch mit Machbarkeit, also mit machen, das zu tun, was man zum Gelingen bringen möchte. Den Euro haben wir gemacht!

Und einige haben auch höchste innenpolitische Risiken auf sich genommen, um diesen Euro auf die Umlaufbahn zu schicken. Das waren Generationen von Politikern, die auch noch bereit waren, innenpolitische Risiken zu tragen, um Europäisches von der Stelle zu bringen. Das ist eine aussterbende Spezies.

Wir haben auch mit Inbrunst, fast, die Erweiterung der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa betrieben.

Wenn ich mir die letzten 20 europäischen Jahre aus der Nähe betrachte, weil ich jetzt aus der Ferne auf sie blicken kann, fällt mir auf, dass wir eigentlich auf den Hauptachsen der europäischen Straßenführung keine Fehler gemacht haben.

Ich bin ein sehr europakritischer Mensch, ich habe über Europa nicht eine Illusion verloren, weil ich mir nie irgend eine Illusion über Europa gemacht habe; ich bin europakritisch, auch als mithandelnde Person, obwohl kleiner Heiliger in einer großen Kirche. Aber dort, wo es um wegweisende Entscheidungen ging, haben die Europäer alles richtig gemacht.

Wenn wir heute keinen Euro hätten, dann hätten wir in den letzten beiden Jahren einer totalen Explosion des Europäischen Währungssystems beigewohnt. Viele Deutsche taten sich ja schwer, was sich nachvollziehen lässt, aufgrund deutscher Volksvermögensgeschichte und inflationärem Abmordens deutscher Volksvermögen. Wenn wir heute die Deutsche Mark noch hätten, jetzt in dem Moment, dann würde die Deutsche Mark unvorstellbare Höhen erreicht haben, das deutsche Exportgeschäft – wesentlicher Abtriebsmotor deutschen Wirtschaftswachstums – wäre völlig weggebrochen und die Staaten in Südeuropa hätten sich in einen Reigen von kompetitiven Abwertungen begeben, dass uns allen die Luft weggeblieben wäre. Das Europäische Währungssystem wäre nicht aus den Fugen geraten, es wäre regelrecht vernichtet worden, wenn wir es noch hätten.

Ich war von 1989 an und bis vor kurzem Finanzminister meines Landes. Ich habe diesen Job aufgegeben, um ihn gegen den des Schatzministers auszuwechseln, was ich inzwischen auch fast schon wieder bedauere. Denn ich wollte immer Premierminister und Finanzminister sein, aus reinen Faulheitsgründen, weil ich festgestellt hatte, in meiner Eigenschaft als Premierminister und als Finanzminister, dass die Finanzminister sich dauernd über die Unvernunft ihrer Premierminister beklagen und die Premierminister sich dauernd über das Unvermögen ihrer Finanzminister beklagen. Dann schien es mir einfacher, diesen Disput mit mir selbst auszuführen, man

setzt sich, wenn man zweierlei in einer Person kombiniert, meistens auch durch. Das habe ich sehr gemocht. Jetzt muss ich mich mit einem Finanzminister darüber unterhalten. Aber als Schatzminister hat man auch noch Zugriff auf einige wesentliche Bestandteile dessen, was man Finanzpolitik nennt.

Wenn ich an die Zeit zurückdenke, habe ich insgesamt an 15 Auf- und Abwertungssitzungen in Brüssel teilgenommen. Und da drängen sich einem Erinnerungen auf, die man mit niemandem mehr teilen möchte, weil ja auch niemand mehr da ist, der dabei war. Ich bin der einzige Unterzeichnender des Maastrichter Vertrages, der sich überhaupt noch in der aktiven Politik befindet, was mich regelmäßig zu der Feststellung verleitet, dass der Euro und ich die einzigen Überlebenden von Maastricht sind. Aber das nützt dem Euro zurzeit nicht sehr viel, dass das so ist.

Das waren dramatische Stunden.

Wer weiß denn eigentlich noch, auch in Deutschland, dass Deutschland und die Niederlande 6 Jahre vor der Einführung des Euros aus dem Europäischen Währungssystem aussteigen wollten, weil Frankreich es nicht schaffte, dem Rhythmus, der von den Niederlanden und von Deutschen vorgegeben wurde, zu folgen? Hätten wir das zugelassen, dann wäre es nie zur Schaffung des Euros gekommen.

Wenn wir die Ausdehnung, die von den Ost- und Mitteleuropäern gewünschte Ausdehnung der Europäischen Union – das heißt, ihre Friedens- und Solidaritätssphäre in Räume hinein, die sich schwieriger gestalten lassen, bis zum heutigen Tag, als unsere Gegenden –, hätten wir das nicht gemacht, dann hätten wir es nicht geschafft, ein Phänomen in den Griff zu bekommen, von dem viele nicht einmal wissen, dass es bestand.

Es hat nach dem Fall der Mauer bis zum Jahre 1997 insgesamt in der Europäischen Union, und an der direkten Pheripherie der Europäischen Union, 27 neue Staaten gegeben, die manchmal über Nacht gegründet wurden. Diese 27 neuen Akteure europäischer, kontinentaler, internationaler Politik, die hätten sich, gnadenlos für andere, im Rausch ihrer neu entdeckten Souveränität und Autonomie gewälzt und ausgetobt.

Dadurch, dass die Europäische Union sich aufnahmebereit zeigte, haben wir viele Konflikte, die es latent gab und latent immer noch gibt, in eine Richtung bewegt, wo sie sich ausgetragen hätten. Dadurch, dass aber die europäische Unionsdisziplin in diese Räume eindrang, war es möglich, mehr als nur zivilisiertes Nebeneinander zu organisieren, sondern konzentriertes Miteinander zu provozieren.

Wenn ich mir den heutigen Tag vorstelle ohne Euro, also 16 nationale Währungen, die sich auch gnadenlos bekämpfen würden, und jeder auf Kosten des anderen versuchen würde, das Beste aus der eingetretenen Lage zu machen; und mir vorstelle, dass wir diese internationale, kontinentale Disziplinierung, via Erweiterung nach Ost- und Mitteleuropa, nicht geschafft hätten, dann möchte ich mir nicht vorstellen, wie der Kontinent heute aussähe.

Begeistert, berauscht von diesen Erfolgen, und staunend, dass wir das überhaupt geschafft haben, zum ersten Mal in Frieden europäische Geschichte und europäische Geographie zusammenzuführen; berauscht von dem Glücksgefühl, unter tausend Mühen diese europäische Währungseinheit geschafft haben – die nicht nur wir selbst uns nicht zutrauten, sondern auch die, die uns von fern beobachteten, uns nicht zutrauten –, haben wir uns dann auf den Weg gemacht, einen europäischen Verfassungsvertrag zu konstruieren, der, wie bekannt, an den Referenden in Frankreich und den Niederlanden gescheitert ist, und das luxemburgische Referendums-Ja zu diesem Vertrag hat ihn, trotz dieses massiven Beitrages, nicht retten können.

Ich war stets der Auffassung, obwohl ich manchmal von mir auch andere Dinge lese, das gebe ich ehrlich zu, dass dieser Ausdruck „Europäische Verfassung“ ein Unding war. Der Vertrag, den wir Verfassung nannten, war ja keine richtige Verfassung, hat aber den Eindruck gegeben, als würden wir jetzt Europa quasi verstaatlichen, als würden wir aus dieser Europäischen Union einen quasi föderal funktionierenden, zentralorganisierten Einheitsstaat machen.

Die Menschen mögen so etwas überhaupt nicht. Ich mag das eigentlich auch nicht. Ich bin Europäer, ich habe da alle möglichen medizinischen Überprüfungen inzwischen überstanden, und jeder sagt, der ist so, der tickt so, das ist so, der kann nicht anders. Aber ich bin auch gerne Luxemburger, ich bin gerne Nachbar der Saarländer, der Rheinlandpfälzer, der Lothringer, der Wallonen, ich will überhaupt nicht, dass dies alles verschwindet. Es ist eine irrige Auffassung zu denken, alle Europäer drängten nach dem europäischen Einheitsstaat. Das tun die überhaupt nicht. Wer den Europäern

einen Einheitsstaat überstulpen möchte, der wird brutal scheitern. Und wer den Eindruck gibt, dadurch, dass er einen Vertrag „Verfassung“ nennt, dass er genau mit dies im Schilde führte, kann sich überhaupt skeptischen und kritischen Meinungen gegenüber nicht glaubhaft artikulieren.

Dieser Verfassungsvertrag ist gescheitert, obwohl er Europa gut getan hätte, weil er einige Dinge enthielt, von symbolischem Zuschnitt, die so atypisch für gemeinsames europäisches Denken eigentlich nicht sind. Dass wir uns eine Fahne geben wollten, und die dann millimetergenau im Vertrag mit Farben und Sternenbanner beschrieben, das haben wir im Lissabonner Vertrag wieder eliminiert. Das hat mich nie gestört, weil egal wo ich rede, wo eine nationale Flagge hängt, hängt auch eine europäische Flagge. Das tut nationalen Flaggen gut, wenn sie europäische Nuancierung erfahren. Und es tut der europäischen Flagge gut, wenn es noch nationale Flaggen daneben gibt. Weil nur so lässt sich, wie wir Juristen sagen, dieses „sui generis“-Konstrukt Europäische Union eigentlich begreifen und auch erfühlen. Es ist ein Miteinander und ein Füreinander von europäischen Staaten, und nicht ein europäischer Schmelztiegel, der alles, was regionale oder nationale Bedeutung hat, hinweg schwemmen würde.

Und wir haben auch die Hymne, die wir im Verfassungsvertrag stehen hatten, nicht in den Lissabonner Vertrag aufgenommen, weil plötzlich gedacht wurde, wenn Nachbarn dasselbe Lied singen, dann kann man ihre Unterschiedlichkeit nicht mehr erkennen. Dabei kennt niemand den Text der 9. Symphonie von Beethoven. Ich höre immer nur, dass man sie spielt, ich habe noch nie jemanden sie singen hören. Es ist so, als ob die Europäer des gemeinsamen Singens nicht fähig wären. Es wäre ja ein vielstimmiger Chor geworden, vielstimmige Chöre sind schöner, als unisingulär ausgerichtete.

Das ist weg, der Lissabonner Vertrag ist da, und dieser Vertrag hat es in sich, obwohl er mir nicht die Genugtuung hat verschaffen können, die aus einem Vertragswerk entstanden wäre, wenn ich es selbst und alleine verfasst hätte. Es wäre ein Kunstwerk geworden. Nur hätte ich das Problem, dass ja sonst niemand damit einverstanden gewesen wäre. Und weil ich manchmal auch des Fortschritts, des sich weiter entwickelnden Denkens fähig bin, stelle ich fest, dass einige Dinge, die ich noch vor drei Jahren in Vertragsform gegossen hätte, heute schon nicht mehr meiner evoluierten Meinung entsprechen.

Insofern ist dieser Lissabonner Vertrag, den wir zu 27 abgeschlossen haben, die bestmögliche Schnittmenge dessen, was wir fähig waren mit 27 Staaten zustande zu bringen. Wobei ich hier gerne, trotz aller Kritik an diesem Lissabonner Vertrag, anfügen würde, dass das schon etwas ist, auf so einem durch Blut und Krieg gezeichneten Kontinent wie Europa, dass 27 Staaten sich auf einen Vertrag einigen, der weiter geht als alle anderen vergleichbaren internationalen Verträge. Wer hätte das gedacht 1943, dass wir dies einmal zu 27 machen könnten?

Churchill hat 1947 bei einer berühmten Rede, nicht die Zürcher Rede, sondern die Rede, die er anlässlich des ersten Pan-Europakongresses in Den Haag gehalten hat – Mitterrand war dabei, Adenauer war dabei, andere auch –, gesagt, angesichts der Weigerung der Sowjetunion, ihre damaligen so genannten Satellitenstaaten von dem Marshallplangeldern profitieren zu lassen, und diese Staaten, Rumänien, Bulgarien und andere, Mitglieder des Europarates werden zu lassen, hat er gesagt, 1947: „Wir fangen heute im Westen an, was wir eines Tages im Osten zu Ende führen können.“

Churchill hat gegen Stalin gewonnen. Darüber freut sich niemand mehr. Man muss sich nur vorstellen, wie es denn gekommen wäre, wenn es anders gekommen wäre. Was uns Westlern im Übrigen gut täte, wäre die Vorstellung, dass wir sowjetisch besetzt gewesen wären, und die Menschen in Osteuropa von den Amerikanern und Briten besetzt gewesen wären. Dann würde viel arrogantes Auf-Andere-Hinunterblicken unterlassen werden, in der westlichen Art, sich die Dinge der Welt für uns möglichst angenehm zu erklären.

Dieses sich Zusammenraufen auf unserem Kontinent war wichtig, und deshalb ist der Lissabonner Vertrag ein Fortschritt per se, wenn auch unvollständig und lückenhaft.

Immerhin schreibt dieser Vertrag Prinzipielles fest, indem er den Europäern eine Grundrechtecharta in die Hand gibt, und bedauerlicherweise sind Briten, sind Irländer und sind Polen nicht dazu zu bewegen gewesen, sich dieser Grundrechtecharta und ihrer Einklagbarkeit anzuschließen.

Dieser Vertrag schreibt in seinen Zielsetzungen fest, dass die Europäische Union ein Wirtschaftsmodell hat,

das sich soziale Markwirtschaft nennt. Das stand in keinem anderen Vertrag. Das steht nirgendwo in irgendeiner Verfassung oder in irgendeinem Vertrag außerhalb Europas.

Man vergisst das schnell, man vergisst das insbesondere dann schnell, wenn eine Finanz- und Wirtschaftskrise genau deshalb entsteht, weil man sich an die Grundtugenden der sozialen Markwirtschaft nicht gehalten hat. Was wiederum zeigt, dass es nicht reicht, etwas in einen Vertrag zu schreiben, damit es Bestand hat. Vertragsbestimmungen, die von weit her kommen und lange Zeit wirken sollen, die brauchen täglichen Einsatz, und der tägliche Einsatz für die soziale Marktwirtschaft war nicht bewundernswert groß.

Erhard, Müller-Armak, und wen immer man herbeizitieren möchte, um glaubhaft zu belegen, dass dies auf einer soliden ordnungspolitisch geordneten Gesamtphilosophie beruht, haben sich die soziale Marktwirtschaft eigentlich als Dritten Weg zwischen Planwirtschaft und Marktliberalität ersonnen, gewissermaßen eine gesetzlich verankerte Zähmung des wilden Kapitalismus sich erdacht, als sie dieses Konzept niederlegten. Davon haben wir uns, durch ungenügendes Denken und oberflächliches Reden, stufenweise entfernt gehabt in den letzten 20 Jahren, weil die Stichworte Liberalisierung, Deregulierung, Privatisierung eigentlich Schlachtworte waren, und wer sich auf dem Feld den Liberalisierern stellte, der wurde sehr oft in die archaischen Rubriken der Zeitgeschichte abgesondert, wie das mir öfters widerfahren ist.

Aus diesem Konzept resultieren andere Zielsetzungen, die in diesem europäischen Vertrag stehen, nämlich hohes Wachstum, niedrige Inflation, niedrige Arbeitslosigkeit, gesunde Staatsfinanzen, effizient funktionierende öffentliche Dienstleistungen. Das sind alles Folgeprinzipien der sozialen Marktwirtschaft, und all dies hat Vertragsbestand durch diesen Lissabonner Vertrag gekriegt. Insofern ist dies eigentlich die Einbetonierung der Nachkriegsfundamentalprinzipien, die in den Ländern beobachtet und respektiert und eingehalten wurden, die zu den fortschrittlichen Nationen dieses Planeten gehören. Sie sind Bürger eines solchen Landes.

Es kam uns sehr darauf an bei diesem Lissabonner Vertrag, diesem Grundanliegen der Europäischen Union, dieser Elementarzielsetzung der Europäischen Union, dadurch Beständigkeit zu geben, dass wir uns effizientere Entscheidungsstrukturen in die Hand geben würden, um genau diese zum weiteren Gelingen zu bringen.

Deshalb wurden die Institutionen der Europäischen Union umgemodelt, indem auch ein Zustand behoben wurde, der Jahrzehnte lang als Demokratiedefizit beschrieben wurde, nämlich ungenügende parlamentarische Mitwirkungsmöglichkeiten. Und der Zwang – in den 1960er Jahren auch von den französischen Gaullisten immer wieder mit neuen, falschen Argumenten widerlegt –, dass man einstimmig entscheiden müsste, damit man richtig entscheiden könne. Vierundvierzig Gebiete, Domaines, Felder europäischer Politik, werden durch den Lissabonner Vertrag zusätzlich in den Bereich der Mehrheitsentscheidung eingewiesen. Nur noch ganz selten ist der Fall feststellbar, wo einstimmig entschieden werden muss.

Die nationalen Parlamente kriegen Mitwirkungsrecht, wenn auch kein Mitentscheidungsrecht. Dort, wo mit Mehrheit entschieden wird, im Ministerrat, hat das Parlament gleichberechtigte Mitentscheidungsbefugnisse, bis hin zu europäischen Haushaltsfragen, wo das Parlament bis zum Lissabonner Vertrag eingeschränkte Rechte im Direktvergleich mit den regierungsseitig Handelnden in Europa hatte. Was eine Vertragsbestimmung ist, von der man erst in den nächsten Jahren merken wird, wie fundamental richtungsgebend sie sein kann, wenn das Parlament sich seiner Rechte vollumfänglich bewusst wird. Weil das Parlament jetzt auch mitentscheiden wird bei dem, was man früher obligatorische Ausgaben nannte; zum Beispiel Agrar- und Landwirtschaftsausgaben werden jetzt gleichberechtigt vom Parlament mitentschieden. Damit wird die Agrarlobby, in einiger Zeit von heute aus betrachtet, vor ein Riesenproblem gestellt werden, weil die Abgeordneten aus den ländlichen Bezirken sind weniger zahlreich als die Agrarminister, die aus ländlichen Bezirken kommen. Ich sage das nicht aus Nichtrespekt vor der europäischen Agrarpolitik, ich bin ein großer Anhänger der gemeinsamen europäischen Agrarpolitik, weil zu einem Kontinent und zu seiner sicherheitspolitischen Fundierung gehört auch, dass ein Kontinent sich selbst ernähren kann, was die Europäer nicht konnten bis zum Jahre 1964.

Ich bin nicht jemand, der prinzipiell gegen hohe Agrarausgaben wäre. Wenn die Europäer sich selbst nicht mehr ernähren können, werden wir so abhängig wie wir in energiepolitischen Fragen abhängig sind. Das wäre

eine Abhängigkeit zu viel, also bin ich ein Anhänger der Gemeinsamen Agrarpolitik, die selbstverständlich Umbau auf vielen Etagen dieses Gebäudes strikt ver- und ertragen würde.

Wir haben uns jetzt auf Ebene des Europäischen Rates, des Ministerrates, darauf geeinigt, dass wir einen ständigen Ratsvorsitzenden haben in der Person von Herman Van Rompuy. Sie wissen, dass alle 6 Monate der Vorsitz der Europäischen Union wechselt und ein anderer Premierminister, nämlich derjenige der rotierenden Ratspräsidentschaft, die Geschäfte führte. Dabei bleibt es auch, dass alle 6 Monate ein anderes Land den Vorsitz führt, aber der Vorsitzende der Gruppe der Staats- und Regierungschefs ist für 2,5 Jahre gewählt, wie übrigens auch der Vorsitzende der Eurogruppe.

Ich war stets gegen das Konzept, habe das auch öffentlich geäußert – das hat einigen nicht gefallen, wie die weitere Geschichte zeigte –, dass dies kein Grüßaugust werden dürfe, und kein Frühstücksdirektor, sondern wirklich jemand, der eine sehr präzise Auffassung von europäischem Leadership hat, was international verbindliche Absprachemöglichkeiten für ihn in petto halten müsste. Aber dies ist ein Fortschritt, weil es den Europäern leichter fallen wird, via Herstellung einer gewissen Beständigkeit in der Welt konsequenter mitreden zu können.

Ich habe vier Mal den Vorsitz in meinem langen politischen Leben in der Europäischen Union geführt, davon zwei Mal als Premierminister 1997 und 2005. Und es war schon so – aber wenn man länger dabei ist, kann man dieses Handicap übertünchen –, dass amerikanische und russische Präsidenten sich alle 6 Monate umstellen mussten, um zu wissen, mit wem sie es denn jetzt genau zu tun hätten. Man musste fast – ich nicht, weil ich schon ein Veteran war, als es losging – den Pass zeigen, um sich Eingang im weißen Haus und im Kreml zu erzwingen. Das ist jetzt einfacher geworden.

Wir haben eine Hohe außenpolitische Vertreterin – weil man den noch im Verfassungstext angedachten Titel „Außenminister der Europäischen Union“ nicht haben wollte, weil dies auch wieder staatlichkeitssymbolisch gewirkt hätte –, die für europäische Außenpolitik zuständig ist. Diese weder vorschlagen noch erfinden kann, sondern sie koordiniert auf Grund dessen, was die 27 Regierungen und die Kommission vortragen.

Frau Ashton ist gleichzeitig Vizepräsidentin der Kommission, wovon wir dachten, es wäre ein kluger Schachzug. Von dem ich aber jetzt feststelle, dass niemand in der Welt versteht, was das eigentlich soll, da niemand genau weiß, was denn der Unterschied zwischen Ministerrat und Kommission ist.

Das habe ich am eigenen Leibe erfahren, öfters. Mir ist besonders in Erinnerung geblieben, das Jahr 1997 war das wohl, da war ich Vorsitzender der Europäischen Union, und ich lag in meinem Pariser Bett, weil dann schläft man in der Zeit immer in anderen Betten. Das Telefon klingelt und Clinton war am Apparat und ärgert sich bei mir und beschimpft mich wegen einer Airbus-Boeing-Geschichte, und ich habe mir das alles angehört und dann habe ich gesagt: „Bill, das geht mich einen feuchten Dreck an, dafür ist die Europäische Kommission zuständig.“ Und dann hat er gesagt: „Ihr Europäer erfindet dauernd neue Ausreden. Das geht euch als Europäer schon etwas an.“ Es hat mich im Übrigen morgens, als ich im Élysée-Palast bei Chirac war, sehr gewundert, dass Chirac mir gesagt hat: „Du hast Clinton aber gestern Nacht gut geantwortet.“ Das zeigt mir auch, dass die europäischen Geheimdienste relativ gut funktionieren, wenn man in nicht-heimischen Betten liegt.

Also, die Dinge sind etwas klarer geworden. Kissinger hat sich Anfang der 1970er Jahre, oder Mitte der 1970er Jahre, darüber beklagt, dass er nicht wüsste, wen er anrufen müsste, wenn er ein Problem mit Europa zu regeln hätte. Jetzt weiß er es: den Präsidenten des Europäischen Rates, die Hohe Außenvertreterin, den Präsidenten der Eurogruppe. Wenn der amerikanische Finanzminister ein Problem hat, weiß er, dass er mit mir darüber reden muss, auch die Japaner und die Chinesen wissen das. Und im Übrigen halte ich diese Geschichte – die auch in der FAZ immer wieder prominente Erwähnung findet, in den Kommentaren auf der ersten Seite, wo die klugen Köpfe ja noch in Form sind, wenn sie die erste Seite lesen –, halte ich für einen Witz, dass man immer wieder sagt, Kissinger hat gefragt, er brauche eine Telefonnummer und er hat noch immer keine. Es gibt auch in den USA nicht eine Telefonnummer. Wer mit dem amerikanischen Präsidenten verhandelt, dem wird dauernd bedeutet, dass er sich doch bitte an den Senat und an das Repräsentantenhaus wenden soll, oder an den Gouverneur von X oder Z.

Wer versucht, in Deutschland denjenigen zu finden, der sehr genau weiß, wofür er zuständig ist und wofür er nicht zuständig ist, der hat auch einen langen, administrativen, hürdenreichen Weg vor sich. In Frankreich auch. Ich ertappe mich dauernd dabei – obwohl ich denke, ich wäre in deutschen Grundgesetzfragen relativ fest, jedenfalls immer bevor das Karlsruher Gericht das Verfassungsdenken manchmal auf komische Wege umlenkend weiterdenkt –, den Buchstaben des Grundgesetzes kenne ich, trotzdem hat man Schwierigkeiten herauszufinden von Zeit zu Zeit: was macht Rheinland-Pfalz, was macht der Bund?

Das ist so einfach nicht, in Frankreich auch nicht. Ich bin Nachbar der Lothringer, das ist nicht einfach – die Franzosen hatten letzten Sonntag und haben nächsten Sonntag Regionalwahlen – herauszufinden, was ist denn jetzt Paris und was ist Provinz. Das Meiste ist übrigens Paris. Ich wollte mal Luxemburgischkurse im Zollgrenzbezirk nach Lothringen organisieren, weil wir viele französische Grenzgänger haben – auch Rheinland-Pfälzer und Saarländer, aber vor allem französische –, deshalb wollten wir Luxemburgischkurse anbieten, hätten wir auch selbst bezahlt, auch Lehrer hingeschickt. Dann hat der Regionalpräfekt aus Metz mir mitgeteilt, es ginge nicht, dass eine fremde Macht eine fremde Sprache auf dem französischen Territorium unterrichtet, und die fremde Macht war Luxemburg. Nur zum besseren Verständnis.

Also, so einfach ist das nicht, in den Nationalstaaten, auch nicht in den USA, und die Dinge sind jetzt einigermaßen geregelt, genau wie auch die Kompetenzaufteilung zwischen Europäischer Union und Nationalstaaten klarer gefasst ist, als sie das jemals war.

Nun erzähle ich Ihnen hier im Plauderton von diesem Vertrag, und eigentlich interessiert mich dieser Vertag nur in Maßen. Weil es kommt überhaupt nicht auf die Verträge an. Ich bin sehr dafür, es kann ja auch nicht anders sein, dass man einem Staatengebilde, wie auch einem Nationalstaat, juristischen Boden gibt; man muss wissen in welcher Gesamtordnung man sich bewegt. Aber ein Vertrag löst keine Probleme. Ein Vertrag stellt einen sehr oft vor unlösbare Probleme. Aber ein Vertrag selbst löst keine Probleme. Das eigentliche Problem in Europa ist ja nicht der Vertrag, sondern das, was die, die mit der Umsetzung des Vertrages beauftragt sind, aus diesem Vertrag machen, das heißt, es ist immer, in allen Fällen, eine Frage, und zwar exklusiv, des politischen Willens und nicht der Folgegebung die man einem Vertrag gibt.

Es gibt imperfekte Verträge, die zu perfekten Resultaten führen, wenn die handelnden Personen in Form sind. Und es gibt perfekte Verträge, die imperfekt bleiben, weil die handelnden Personen nicht auf der Höhe der Zeit sind. Ergo müssen wir uns darauf verständigen, dass der politische Wille der handelnden Personen, sprich der Regierungen, sprich der Parlamentarier, sprich der Kommission, ausschlaggebend ist für die Gesamtdichte des Erreichbaren und des zu erreichenden Gesamtresultates. Und daran mangelt es.

Der Vertrag scheitert in seinen Möglichkeiten an der Tatsache, dass wir zwar alle Instrumente haben, aber nicht alle Ambitionen. Normalerweise sagt man, man hat nicht die Instrumente seiner Ambitionen, aber Europa hat nicht die Ambition seiner Instrumente, weil der politische Wille unterentwickelt geblieben ist. Und weil es eine gefährliche Tendenz zur partiellen, übermorgen totalen Renationalisierung des gesamten europäischen Politiktuns gekommen ist, oder kommen wird.

Auch deshalb ist der Euro wichtig und erhaltenswert, weil der Euro kontinentale Friedenspolitik mit anderen Mitteln ist, zu einem Moment wo sich die Frage nicht stellt, die sich wieder stellen würde, falls man nicht die europäischen Gewässer so kanalisiert, dass sie sich nicht in sich überschüttende Gegenrichtungen bewegen.

Was ich beschreiben möchte ist die Tatsache, dass wir, obwohl wir einen Vertrag haben der mangelhaft ist, aber trotzdem integrationspolitisch betrachtend eine fördernde und vertiefende Wirkung haben könnte, wir vor weiteren europäischen Integrationsschritten zurückschrecken und die Integrationsschritte, die wir schon getätigt haben, eigentlich in eine kleinfüßige Fortbewegungsmanier wieder zurückentwickeln möchten.

Ich nehme das Thema Euro, weil Herr Dr. Oetker mich ja eigentlich ermahnt hatte – ich bin der Ermahnung bisher noch nicht nachgekommen –, mich mit diesen Dingen zu beschäftigen. Wenn man sich zu einem bestimmten Punkt kurz äußern möchte, muss man lange vorher über andere Dinge reden, damit das Ganze noch kohärent und zusammenhängend erscheint, und niemand einem den Vorwurf macht, man hätte die eigentliche Frage nicht beantwortet. Man muss immer am Schluss eines

Vortrages sagen, zur eigentlichen Frage hatte ich leider keine Zeit zu kommen. Ich komme schnell dazu.

Wir haben im Euroraum viele Probleme, die mich Tag und Nacht beschäftigen, nachts allerdings weniger. Wir haben das Thema europäische Wirtschaftsregierung. Ich mag den Ausdruck nicht, der kommt aus einer französischen Gedankenwelt, die weniger kartesianisch aufgelegten Menschen nicht in der Form geläufig ist, und die auch bei deutschen Ordnungspolitikern regelmäßigen Schüttelfrost auslöst, wenn man von Wirtschaftsregierung spricht. Trotzdem hat die Kanzlerin die Vokabel unternommen, nicht merkend, weder sie noch Herr Sarkozy, dass sie völlig andere Inhalte vehikulieren, wenn sie über Wirtschaftsregierung reden als das, was sie gemeinsam beschlossen haben.

Aber richtig ist, dass wir die Wirtschaftspolitik, von der der Vertrag sagt, sie wäre national zu gestalten, aber im allgemeinen Interesse zu handhaben, dass wir die stärker koordinieren müssen, sowohl auf Ebene der 27 als vor allem auch auf Ebene der 16 Eurostaaten. Es muss klar sein, dass es intimeren Koordinierungsbedarf der Wirtschaftspolitik im Euroraum – der sich durch eine gemeinsame Währung auszeichnet – gibt, als in dieser etwas schwammigeren Europäischen Union zu 27. Und da muss man über viele Dinge reden. Das versuchen wir auch seit Jahren in der Eurogruppe, aufgrund eindeutiger Vertragsbestimmungen und aufgrund von Ratsbeschlüssen des Europäischen Rates über die Verstärkung der Koordinierung der Wirtschaftspolitik.

Dazu gehört, dass man nicht nur über Haushaltsfragen redet. Die sind wichtig, sie sind eminent wichtig. Dazu gehört, dass man nicht nur über Exit-Strategien aus der Verschuldungs- und Defizitspirale redet. Das ist alles eminent wichtig, jeder muss ja wissen, nach diesem massiven staatlichen Eingriff in den Wirtschaftsfluss, der sich durch Anhäufung von Defiziten und Schulden letztendlich, für jeden sichtbar, zusammengetragen hat. Jeder muss ja wissen, dass wir nicht weiter machen können mit dieser – ich sage das so salopp – dieser Schuldenmacherei und dieser Defizitanhäufung. Verschuldung ist süßes Gift für die, die heute leben, und ist bitteres Gift für die, die morgen zahlen müssen.

Deshalb muss man aus dieser Schuldenpolitik in einem koordinierten, gesonderten, intelligent überlegten Ausstiegsszenario sich verabschieden. Darüber muss man reden, in der Eurozone intensiver als auf Ebene der 27, und die Eurozone mit den Amerikanern, mit den Japanern, mit den Chinesen. Das machen wir.

Dazu gehört, dass man über Wettbewerbsfähigkeit in der Eurozone reden muss. Was ist das Problem Griechenlands? Es ist ein Haushaltsproblem, ja, aber es ist vor allem ein Wettbewerbsfähigkeitsproblem, weil Griechenland hat unwahrscheinlich an Wettbewerbsfähigkeit, in direktem Vergleich mit anderen Eurostaaten, vor allem mit dem Bestperformer Deutschland, eingebüßt seit Eintritt in die Eurozone. Weil eigentlich die Annehmlichkeiten des niedriges Zinssatzes bewusst genutzt wurden und die Bringpflicht nicht in vollem Umfang erkannt wurde, und die bestand darin für gesunde Staatsfinanzen zu sorgen und auf die Wettbewerbsfähigkeit in einem Lande zu achten.

Darum müssen wir reden. Das heißt, wir müssen auch über Lohnpolitik reden können. Wobei ich weiß, dass Lohn- und Tarifpolitik staatskompetenzeingegrenzte Aufgabenstellungen sind. Aber Finanzminister dürfen doch in der Eurozone über die Lohnfindung im öffentlichen Dienst reden. Sie müssen sich auch mit den Konsequenzen der Tarifpolitik, die fast in keinem Lande so ausgeprägt ist wie in Deutschland, auch was Tarifautonomie anbelangt, unterhalten dürfen, um im Endeffekt gemeinsam zu begreifen: In welche Richtung bewegen wir hier den ökonomischen Gesamtzug?

Da darf kritisches Fragen erlaubt sein, da müssen kritische Fragen gestellt werden. Haben wir auch, zum Beispiel, den Griechen gestellt. Weil der griechische öffentliche Dienst hat seit 1998 bis 2008 eine insgesamte Lohnerhöhung von 97% gekannt. Der deutsche 10%, Irland 114%, Spanien ist sehr weit davon entfernt. Das heißt, die Länder, die heute wirklich lädierter aus der Wirtschaftskrise herauskommen, obwohl wir noch nicht aus der Wirtschaftskrise heraus sind, die haben vieles an selbstverschuldetem Verfehlen auf dem Kerbholz, und darüber muss man reden.

Und deshalb bin ich froh, dass jetzt jeder einsieht, dass die Wirtschaftspolitik koordiniert werden muss. Die deutsche Politik hat das lange nicht gewollt. Und es gibt noch andere Regierungen, andere Länder, die das eigentlich nicht wollen, obwohl es die natürlichste aller denkbaren Folgen aus einem gemeinsamen Währungsgebiet eigentlich ist. Ich mache mir einiges an der Kritik der französischen Finanzministerin zur deutschen Wirtschaftspolitik zu eigen – bei Weitem nicht alles. Was ich aber strikt ablehne, ist, dass man in Berlin und sonstwo,

die beleidigte Leberwurst spielt, nur weil ein Finanzminister, der die selbe Währung hat wie der deutsche Finanzminister, sich in das interne Wirtschaftsgehabe der größten Ökonomie der Währungszone einmischt.

Einmischen wird zur Pflicht in Europa. Dann muss man offen miteinander diskutieren. Ich teile vieles an dem Kritikansatzpunkt von Frau Lagarde nicht, aber vom Prinzip her geht es völlig in Ordnung, dass man sich auch zu Problemen und zu Zuständen in anderen Ländern äußern darf, ja, äußern muss, ansonsten es keine kollektive und solidarische Führung des gemeinsamen Geldes und seiner direkten und indirekten Folgen geben kann.

Griechenland, womit ich mich nun wirklich nicht nur tagsüber beschäftige, ist ein besonders schwieriger Fall, weil viele darüber reden, und nur wenige etwas darüber wissen. Bis hin zur Veröffentlichung der öffentlichen Meinungen in Deutschland ist die Ignoranz über griechische und europäische Probleme relativ ausgeprägt.

Selbstverständlich hat Griechenland, das muss man wissen, diese Krise selbst verschuldet. Es ist nicht so wie in allen Zeitungen steht, dass wir das einfach hätten so anwachsen lassen. Wir haben mit den Griechen dauernd darüber geredet, dauernd in der Eurogruppe Ermahnungen erlassen. Nur, die Eurogruppe war eine informelle Truppe bis zum Inkrafttreten des Lissabonner Vertrages, so dass man aus diesem informellen Kreis – die Eurogruppe hat jetzt erst einen Statut erhalten, obwohl informell bleibend – nicht einfach herausplaudern konnte.

Stellen Sie sich einmal vor, ich hätte als Eurogruppenvorsitzender nach einer Eurogruppensitzung vor zwei Jahren gesagt, ich stelle fest, Griechenland ist ein korruptes Land. Was wäre dann passiert? Es hätte einen Riesenaufschrei gegeben: So kann man mit anderen nicht umgehen. Jetzt sagt der griechische Premierminister, Griechenland ist korrupt, und er tut auch alles, bewundernswerterweise und mit viel Einsatz und viel Mut, um die Dinge in Griechenland in die richtige Richtung zu bewegen.

Also, Griechenland muss seine Hausaufgaben machen, und Griechenland macht seine Hausaufgaben zurzeit. Es hat alle Forderungen, die wir nachgereicht haben nach dem ersten Sanierungsprogramm der griechischen Regierung, in das zweite aufgenommen, hat Mehrwertsteuer erhöht, Luxussteuern, Lohnkürzungen im öffentlichen Bereich durchgeführt, kein Anheben der Renten –, das passiert den Deutschen eh, wegen der Rückentwicklung der realen Löhne gibt es keine Rentenerhöhung in Deutschland. Die Griechen haben das entschieden, obwohl es eine reale Lohnerhöhung in Griechenland gab, viel zu breiten Ausmaßes, was wiederum ein Wettbewerbsfähigkeitsproblem der Griechen erklärt.

Jetzt geht es darum, weil gegen Griechenland spekuliert wird, dieser Spekulation einen Riegel vorzuschieben. Das Problem Griechenlands ist nicht die Spekulation gegen Griechenland. Die Spekulation findet ja nicht gegen Deutschland, den Niederlanden oder Luxemburg statt. Die Spekulanten wissen schon, wieso Griechenland zum Zielgebiet erklärt wurde. Die Gründe für das griechische Abrutschen müssen behoben werden und das wird die griechische Regierung auch tun. Wenn dann trotzdem via Finanzinstrumente – von denen man denken kann, was man möchte, ich denke nicht viel Gutes darüber – sich eine Spekulationswelle irrationalen Profils gegen Griechenland weiter bewegt, dann muss die Solidarität der anderen Europäer organisierbar sein.

Ich bin strikt dagegen, dass man den Griechen sagt, ihr könnt machen und lassen was ihr wollt, wir sind da, wir helfen euch. Das wäre eine falsche Politik. Aber wenn Griechenland alles tut, was wir von Griechenland verlangen, und trotzdem kommen die Dinge nicht in Ordnung, weil die Finanzmärkte irrationale Bewegungen sich nicht abgewöhnen können, dann müssen die Europäer sagen, „falls dies so weiter geht, müsst ihr Finanzmärkte wissen, dass wir Griechenland nicht hängen lassen“.

Nun habe ich jedes Verständnis dafür, dass man das nicht so tut, dass die Griechen, und demnächst vielleicht andere, denken könnten, jetzt brauchen wir keine eigenen Anstrengungen mehr zu machen, jetzt können wir uns im Sessel zurücklehnen.

Aber wenn man sieht, dass eine Regierung sich tapfer bemüht, und ein ganzes Volk sich eigentlich tapfer bemüht, die Dinge in Ordnung zu bringen, dann muss man auch zumindest erklären, wenn das alles nicht hilft, dann sind wir ein Solidarwerk. Ich bin im Übrigen strikt der Meinung, dass Griechenland keine Hilfe braucht. Und Griechenland fragt ja auch nicht um Hilfe nach. Aber die Finanzmärkte müssen wissen, dass sie irgendwo von der gesamten Eurozone gestoppt werden

können, weil Solidarität, das wird ja oft gesagt, ist keine Einbahnstraße. Das zählt aber in beide Fahrrichtungen.

Die Griechen müssen wissen, dass es Solidarität nur gibt, wenn sie ihren eigenen Laden – um das fast zu despektierlich zu formulieren – in Ordnung bringen. Und die Europäer müssen wissen, dass wir den Griechen zur Seite stehen müssen, weil ich doch gedacht hatte, nach dieser Finanzkrise, dass man denen glauben könnte, die dem Primat der Politik eigentlich dauernd ins Wort redeten, und sagen, wir sind diejenigen, die die Finanzmärkte und die Finanzjongleure daran hindern möchten, ihr Unwesen weiter zu treiben. Die Ratingagenturen, die wir vor 6 Monaten in Grund und Boden verdammt haben sind jetzt die, die die Bonitätsausweise für Griechenland nach unten korrigieren. Die bei Lehman Brothers nichts haben kommen sehen, das sind jetzt diejenigen, denen man blindlings vertraut, wenn es um Griechenland geht. Ich bin der Meinung, dass sie im Fall Griechenlands auch Recht haben. Ich stelle nur fest, dass es amerikanische Ratingagenturen sind und dass wir Europäer es bis heute nicht hingekriegt haben, eine europäische Ratingagentur auf die Beine zu stellen. Viele Banken, denen von den Regierungen, das heißt vom Steuerzahler, geholfen wurde, über den reißenden Strom sich hinwegzubewegen während der Finanzkrise, sind jetzt dabei eines der Länder der Eurozone wieder massiv in Bedrängnis zu bringen, und damit die gesamte Eurozone eigentlich tendenziell zu fragilisieren. Da ist nicht sehr viel gelernt worden aus dem, was man hätte lernen können. Und deshalb muss die Politik sich dieser Sache bemächtigen. Und dann noch mal dieses Elementarprinzip in Erinnerung rufen, dass die Griechen zuerst ihre Hausaufgaben machen müssen und dass wir dann erst beistehen.

Das zeigt im Übrigen, wie intimst wir als 16 Euro-Unterwirtschaftsräume des Eurowirtschaftsraumes miteinander verbunden und verwoben sind. Und da macht es keinen Sinn, sich schamlos wieder in Richtung Renationalisierungsgelüste abtreiben zu lassen.

Was ich vielerorts beobachten kann – was auch sehr oft naheliegend ist, weil man ist es leid, dauernd zu erklären, dass Europa eigentlich unser aller Rettung ist, man erklärt viel lieber, dass in Brüssel nur Blödsinn gemacht wird. Und die vielen Premierminister und Minister, die aus Brüssel zurückkommen und über Europa nur schlecht reden, und sich immer präsentieren als der Gewinner der Sitzungen, was ja auch vorausgesetzt und zur Folge hat, dass es auch Verlierer gäbe, von denen höre ich nie etwas, niemand erklärt sich zum Verlierer. Für das europäische Publikum muss das wirken wie ein Boxkampf, der da alle paar Monate in Brüssel stattfindet, wo 27 Kerle aufeinander einhauen und der Klügste gibt nach und macht die Kompromisse möglich. Die Unklügsten sind dann die ewigen Sieger.

Alles das macht keinen Sinn, wenn Nationalpolitik so gestaltet wird, dass man innenpolitische Erklärungen für europäische Vorgänge sich dauernd neu erfindet. Dann darf man sich nicht wundern, dass viele Europäer diesem europäischen Integrationsgedanken abhold werden. Wer die ganze Woche erklärt, das Mädchen sei hässlich wie die Nacht, der kann nicht erwarten, dass die Braut beklatscht wird, wenn sie sonntags zum Traualtar schreitet. Das geht nicht. Das ist so im Leben, das ist auch so in der Europäischen Union. Und wir sollten uns hüten vor Vereinfachungen, die der Sache nicht dienlich sind.

Man muss sich einige Dinge vor Augen halten, eigentlich nur eines. Am Anfang des 20. Jahrhunderts stellten die Europäer 20% der Weltbevölkerung dar. Am 1. Januar 2000 waren die Europäer noch 11%, Europäer im weitesten Sinne des Wortes. Mitte des Jahrhunderts werden die Europäer noch 7% der Weltbevölkerung ausmachen. Und am Ende des Jahrhunderts noch genau 4%.

Es wird 600 Millionen Europäer und fast ebenso viele Nordamerikaner geben, gegen den Rest der Welt. Ich sage, gegen den Rest der Welt, mir macht der Wettbewerb mit dem Rest der Welt nicht zu schaffen, wieso sollten Inder und Chinesen nicht genau so gut leben dürfen wie wir, wir sind ja nicht die Herren der Welt. Wir denken wir wären sie, wir waren sie eigentlich nie, ansonsten die Welt ja besser sein müsste, wie sie ist.

Ich habe keine Angst vor dem Wettbewerb. Ich sage nur, wer jetzt denkt, jetzt wäre der Moment gekommen, wo alles globaler, verwobener, vernetzter wird, jetzt wäre der Moment gekommen, um uns wieder in nationale Divisionen rückzudividieren, der irrt sich fundamental. Wer Mitte dieses Jahrhunderts nur noch 7% der Weltbevölkerung darstellt, der hat allen Grund dazu, das europäische Haus in Ordnung zu halten und die europäischen Dinge noch stärker zusammen wachsen zu lassen, als sie auseinander streben zu lassen.

Ich danke Ihnen.

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps

1er mai 2010

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wéi ech viru 6 Méint op dëser Tribün virun lech stoung, do hunn ech gesot, dass mer d'Auswierkunge vun der weltwäiter Wirtschafts- a Finanzkris op d'Realwirtschaft eréischt géifen ze spiere kréien. Ech wier haut frou kënnen zouzeginn, dass ech mech deemools geiert hat. Leider ass et awer esou, dass nach ëmmer vill vun eisen Entreprisen immens Problemer hu fir hir Carnets de commanden ze fëllen a vill ze vill vun eise Matbierger hunn doduerch hir Aarbecht verluer. Et kann ee probéieren, d'Kris z'ignoréieren oder ewechzediskutéieren, mä leider bréngt dat de Fraen a Männer am Chômage näischt. Ech, Dir, mir alleguer mussen dofir suergen, dass eis Betriber erëm Leit astellen, well se erëm méi Commandë kréien oder fir nei Betriber an d'Land ze lackelen, déi dann direkt oder indirekt Aarbechtsplaze schafen.

Ech well haut an dëser Ried net op d'Tripartite agoen, obwuel ech mech vill doranner investéiert hunn, a quasi an alle Reuniounen dobäi war, an e Propositiounspabeier mat 65 Mesurë fir d'Verbesserung vun eiser Kompetitivitéit virgeluecht hunn. Mä iwwert d'Tripartite schwätzt de Staatsminister op der Chamberstribün am Numm vun der Regierung.

Monseigneur, Madame,

Säit laange Jore sidd Dir mat vir bäi, wann et drëms geet, fir d'Produkter an d'Servicer „made in Luxembourg" an der grousser Welt an d'Vitrine ze stellen. Dir waart ëmmer e besonneschen Atout, wann et drëms gaangen ass, e potenziellen Investisseur z'iwwerzeegen, op Lëtzebuerg ze kommen.

Eise Grand-Duc héritier, de Prënz Guillaume, ass och ëmmer méi am Asaz a mécht eng exzellent Aarbecht. Hien ass mat mir an de leschte 6 Méint zweemol an den USA gewiescht an elo virun 2 Wochen a Russland. Hie begleet och regelméisseg de Minister Luc Frieden, sou wéi am Januar an den arabesche Golf. Hie wäert eis erëm d'Dieren opmaachen, wa mer a 14 Deeg mat enger Delegatioun Entreprisen a Saudi Arabien fueren. Ech zweifelen heiansdo un eenzelnen Aspekter vun eiser Zukunft, mä ech kann lech berouegen, ech zweifelen net un Ärem Fils.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Je vous adresse ces paroles depuis la mégapole de Shanghai, à l'occasion de l'ouverture officielle de l'Exposition universelle de 2010, où nous avons construit le plus grand pavillon luxembourgeois depuis 1958, l'année de l'Exposition universelle de Bruxelles. Ensemble avec le commissaire général Robert Goebbels, je me ferai un plaisir de vous accueillir au pavillon luxembourgeois à l'occasion de la Journée luxembourgeoise le 10 octobre.

Notre pavillon, résolument moderne et audacieux, respectueux de l'environnement par l'utilisation de matériaux entièrement recyclables issus de notre pays, a été très positivement accueilli par la presse chinoise.

Symbole de paix, de réconciliation et de liberté, notre *Gëlle Fra* s'intègre avec harmonie dans le cadre général de notre pavillon. La *Gëlle Fra* raconte à la Chine et au monde entier notre profonde conviction que ce sont la paix et la liberté qui forment la base de tout développement durable.

Les autorités de Shanghai ont décidé de faire de cette Exposition universelle de 2010 la plus grande qui ait jamais été organisée. Shanghai est une ville à aspiration cosmopolite, le point d'attraction du pays qui représente actuellement le moteur de l'économie mondiale.

Monsieur le Président, cher Alain Georges, cher ami,

C'est à partir d'un autre continent que je vous remercie pour votre engagement remarquable au sein du conseil d'administration de Luxexpo. Depuis maintenant 10 ans, vous présidez cet acteur stratégique de notre paysage économique. Vos initiatives ont contribué à redresser la situation financière précaire de Luxexpo, à réformer ses organes de décision et à les aligner sur les principes de gouvernance modernes. Vous vous êtes livré à fond lors de ces dernières années pour un nouveau centre d'expositions à Luxembourg. Votre bilan est remarquable.

Votre successeur désigné, M. Raymond Schadeck, est prêt à poursuivre votre œuvre. Je lui souhaite bon vent.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Dans une économie mondialisée, les concurrents se font plus nombreux, plus puissants, plus rudes.

Quand je parle à des investisseurs étrangers, les alternatives potentielles pour leur implantation ne sont plus limitées à la «vieille» Europe des 15, mais à des pays comme la Roumanie, Doha, Singapour, le Chili, pour ne donner que ces exemples. «Vendre», en quelque sorte, notre pays comme terre d'investissement est devenu extrêmement difficile.

Ensemble avec les autres membres du gouvernement, je m'efforce de créer un environnement propice à l'investissement, à l'esprit d'entreprise et au développement des acteurs économiques. Mais, pour le dire d'une façon très simpliste: le produit «Luxembourg» doit coller à notre discours de promotion – il faut donc être véritablement accueillant, compétitif et innovateur. À défaut, notre politique de promotion est ressentie comme de la propagande un peu trop facile.

On doit également constater que la nature de la politique de promotion a changé. Les réalités économiques, pas seulement du Luxembourg, mais de l'Europe occidentale tout entière, font qu'il devient pratiquement impossible d'attirer aujourd'hui des projets industriels qui créeraient des emplois en grand nombre. Et ce n'est pas seulement une question de salaires, mais tout un ensemble de facteurs.

Quand TDK a décidé au mois de mai 2006 de fermer ses unités de production de DVD à Bascharage, la raison n'était pas le niveau des salaires luxembourgeois. La direction de l'entreprise à Tokyo m'a expliqué que même si tous les employés du site de Bascharage avaient travaillé gratuitement, le coût unitaire d'un DVD «made in Luxembourg» aurait toujours été plus élevé que celui fabriqué par la concurrence indienne et taïwanaise. Le DVD était tout simplement devenu un produit *commodity,* à faible valeur ajoutée et sa production incompatible avec les réalités du paysage économique européen.

Afin de garantir un développement économique durable de notre pays, il est primordial d'identifier des secteurs économiques dont le potentiel est assuré au moins à moyen terme, basé sur l'innovation, en fait, l'originalité. Notre nouvelle réglementation fiscale de la propriété intellectuelle crée un cadre très propice pour attirer des activités basées sur un savoir-faire à forte composante de recherche. Ensemble avec le ministre du Travail, Nicolas Schmit, nous nous efforçons ainsi de pérenniser les emplois au sein des entreprises luxembourgeoises et nous essayons d'en créer de nouveaux par l'accueil d'investisseurs étrangers.

Depuis que j'ai pris mes actuelles fonctions en août 2004, j'ai effectué plus de 55 missions de promotion et de prospection à l'étranger.

Pour maximiser le succès, j'ai réorganisé mon département ministériel pour le rendre plus efficace:

- Les équipes en charge de la prospection d'investissements et celles de la promotion des exportateurs ont été intégrées. Ainsi, nous avons pu élargir notre couverture géographique et moderniser, ensemble avec le savoir-faire en communication de l'agence Luxembourg for Business, notre arsenal de matériel de promotion. Notre discours est devenu plus moderne, plus direct. Nous ne nous limitons plus aux discours généraux, mais présentons des exemples concrets et chiffrés sur la valeur ajoutée que notre pays apporte aux entreprises étrangères. Un saut de qualité remarquable en est le résultat.

- Nous avons défini des zones géographiques prioritaires auxquelles nous accordons une importance particulière. Les passages sporadiques et aléatoires ne suffisent plus. Il faut une présence régulière, plus proche du client.

  C'est aussi dans cette optique que nous avons augmenté de 5 à 9 le nombre de Luxembourg Trade & Investment Offices. La dernière initiative vise à créer une présence à Tel-Aviv pour profiter de la force d'innovation technologique israélienne. Ensemble avec Luc Frieden, nous comptons étoffer notre présence aux Émirats arabes. Ces bureaux, ensemble avec nos ambassades, ont pour mission d'identifier les opportunités, de dénicher des investisseurs potentiels, mais aussi de donner des conseils aux entreprises luxembourgeoises qui essaient de pénétrer les marchés locaux respectifs.

- J'ai fait doubler, à budget constant, le nombre des missions économiques. De trois à quatre missions par an, nous sommes ainsi passés à huit missions «grand public» annoncées pour 2010 avec, en complément, deux à trois missions s'adressant à un public plus ciblé. Ces déplacements permettent à des entreprises toujours plus nombreuses de faire leurs premiers pas sur les marchés internationaux dans un cadre contrôlé

et sécurisé. Depuis lors, le nombre moyen de participants aux missions économiques est passé d'une dizaine à environ 40, avec des pointes à plus de 100.

- Dans le domaine des foires et salons internationaux, notre offre est aujourd'hui plus diversifiée en termes sectoriels et géographiques. Nous essaions également de prendre davantage en compte les besoins des PME. Une participation individuelle à une foire internationale serait hors de leur portée.
- Un accent particulier a été mis sur les instruments financiers de soutien à l'exportation disponibles au sein du Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises, géré au sein de l'Office du ducroire. Ensemble avec le ministre des Finances, j'ai veillé à ce qu'on offre des solutions pour couvrir les contrats des exportateurs luxembourgeois dont la couverture n'était plus assurée par les acteurs privés de l'assurance-crédit.

Beaucoup de ces efforts ne sont pas visibles, car la discrétion s'impose lors de négociations avec des investisseurs potentiels. D'autres par contre, comme notre récente mission économique en Russie, ont reçu une large couverture médiatique.

Parmi ces déplacements, il y a trois types de missions:

1. Des missions avec une petite équipe de conseillers qui m'accompagne pour des discussions très ciblées avec des interlocuteurs identifiés au préalable. Le succès de ces missions n'est pas immédiat. Il faut d'abord créer des relations de confiance. C'est pourquoi il faut choisir le terrain de ces missions et revenir régulièrement. On ne peut pas être partout.

   Après analyse des opportunités, nous avons décidé de nous concentrer dans ce domaine sur les États-Unis, la Russie, l'Italie du Nord, l'État d'Israël ainsi que, plutôt pour des investissements financiers, sur les pays du Golfe arabe.

   Aux États-Unis, mon objectif premier est de garder le contact avec les directions des entreprises américaines installées au Luxembourg et de pouvoir ainsi comprendre leurs besoins et anticiper leur stratégie. N'oublions pas que la majeure partie des exportations de marchandises sont réalisées à travers des filiales d'entreprises étrangères implantées au Luxembourg.

Mais les États-Unis sont également exportateurs de projets d'investissement. L'implantation de sociétés du commerce électronique continue toujours. Ce qui a commencé avec la niche de souveraineté liée au taux de TVA est aujourd'hui construit sur des fondations beaucoup plus solides.

Amazon.com n'occupe pas plus de 100 employés à Luxembourg pour de simples raisons fiscales. Ensemble avec mon collègue François Biltgen, je suis en contact régulier avec d'autres porteurs de projets.

Le développement du secteur des technologies de la santé s'est fait grâce aux contacts et avec la coopération des chercheurs et entrepreneurs américains.

Suite à la fondation de la Biobanque Internationale de Luxembourg, de premiers projets de recherche conduisant à des activités commerciales dans le domaine de la diagnostique et de la médecine personnalisée sont déjà en cours de réalisation.

En ce qui concerne la Russie, je crois pouvoir dire qu'en 2004, l'entrepreneur russe était vu par le gouvernement avec une attitude profondément méfiante. Depuis lors et après au moins une douzaine de visites à Moscou, Saint-Pétersbourg, Ekaterinbourg, Sotchi, Iaroslavl et autres, je crois qu'on est arrivés à une remarquable dynamique d'échanges. Totalement absente du radar russe, la marque «Luxembourg» est aujourd'hui reconnue et appréciée. Les projets naissent, créent de la valeur, contribuent à des recettes fiscales et à la création d'emplois. Les noms Sistema, Gazprombank, MMK, Severstal, Alfa et EVRAZ et d'autres ne sont certes pas encore bien connus du grand public luxembourgeois, mais ils gagnent rapidement du terrain.

L'Italie du Nord est depuis fort longtemps une source d'investissements à destination de notre pays. Comme mes prédécesseurs, je maintiens le contact avec un grand nombre de PME, souvent des entreprises familiales, qui cherchent à s'implanter de l'autre côté des Alpes pour mieux servir les marchés français, allemand et du Benelux.

Bon nombre d'entre eux ont trouvé un second foyer, une plateforme d'affaires supplémentaire au Luxembourg. Ce sont souvent de véritables industriels dans le sens classique du terme.

L'intérêt pour Israël provient d'un profond respect personnel vis-à-vis de ce pays qui a réussi à bâtir une véritable culture de l'entrepreneuriat. Disposant d'un système d'éducation très performant et d'une politique de valorisation de la recherche académique, Israël génère un nombre stupéfiant de projets d'entreprise, regorge de *start-up* qui, vu la situation politique dans la région, doivent dès le début s'orienter outre-mer et donc vers l'Europe et les États-Unis. La neutralité commerciale et le passé historique de notre pays le rendent attrayant aux hommes et femmes d'affaires israéliens.

Je rencontre un certain nombre de concitoyens qui me demandent pourquoi je me rends si souvent dans les pays du Golfe arabe. La réponse est assez simple: il est important de participer au dynamisme d'une des régions les plus riches du monde. Certaines ont eu de graves problèmes suite au tremblement de terre financier qui a secoué le monde l'année dernière.

Mais je dis que ceux qui étaient régulièrement présents dans la région pouvaient anticiper l'éclatement de cette bulle. Pour anticiper, il faut aller sur place, il faut regarder, discuter avec les responsables politiques et économiques, mais également avec les résidents qui ne sont ni politiciens ni entrepreneurs, et qui, souvent, sont les premiers à sentir des tendances qui s'annoncent. Il faut être au courant des réalités de ces pays afin de pouvoir guider et conseiller nos entreprises dans leurs efforts d'internationalisation ou pour les avertir des échecs possibles. Mais je reste convaincu du potentiel de cette région qui, de par ses ressources énergétiques, génère des ressources financières investies à travers le monde. Ici, le Luxembourg peut avoir son rôle à jouer.

Finalement, je me suis tenu à disposition d'entreprises individuelles pour discuter de leurs doléances particulières avec mes homologues politiques étrangers. Lors de ces missions, j'ai découvert la nécessité absolue de nouer un bon réseau de contacts au sein des gouvernements étrangers pour plaider la cause des entreprises luxembourgeoises. Le contact humain est très important, car le commerce et la politique sont avant tout une affaire de personnes, pas seulement une affaire de chiffres.

2. La deuxième catégorie de missions ciblées vise surtout des marchés à haut potentiel, mais qui sont difficiles pour des raisons diverses. Le public cible sont les entreprises, grandes ou petites, qui disposent d'une expérience confirmée dans le commerce international. Il est clair que je ne vais pas inviter un novice sur la scène internationale à m'accompagner dans le nord de l'Iraq ou en Angola.

   Ces délégations, très souvent fort réduites, permettent une meilleure prise en charge des entreprises par mes conseillers et l'orientation plus précise vers les opportunités qui se présentent.

3. Enfin, la troisième catégorie – les missions «grand public» et les visites d'État – permet d'aborder des marchés cibles à haut potentiel. C'est ainsi que nous nous rendons régulièrement en Chine et en Inde pour faire participer les entreprises luxembourgeoises au développement époustouflant de ces deux moteurs économiques du monde de demain.

   Ces délégations offrent un cadre organisé aux entreprises qui souhaitent faire leurs premiers pas sur un marché lointain, à un prix abordable. D'autres, plus confirmées, profitent de la visibilité qu'offre la présence d'un membre de la famille grand-ducale ou d'un membre du gouvernement.

   Ensemble avec nos partenaires de la Chambre de commerce, nous offrons des services individualisés de recherche de partenaires commerciaux locaux, des séances d'information sur les pratiques commerciales et les tendances économiques, des réceptions visant à soigner des clients existants et finalement aussi un forum pour faire des contacts au sein de la délégation luxembourgeoise. Ce dernier volet n'est pas à négliger.

   Les déplacements à haute visibilité connaissent d'ailleurs ces derniers temps un succès spectaculaire: au récent séminaire à Moscou, quelque 400 participants russes étaient inscrits.

Altesses Royales,
Mesdames et Messieurs,

Les résultats de toutes ces missions ne sont pas strictement chiffrables. Souvent, ces missions se font dans un cadre de négociations confidentielles, raison pour laquelle toutes les missions ne sont pas ponctuées par une conférence de presse.

Ce qui peut commencer par une simple structure financière peut rapidement évoluer vers un quartier général,

des activités de gestion financière ou de recherche ou vers une plateforme logistique.

Souvent, les contacts avec les entreprises étrangères permettent de sauvegarder des activités à Luxembourg ou d'étendre l'activité d'une entreprise déjà présente dans notre pays.

D'autres créent des emplois de manière indirecte. Le développement du Grand-Duché en tant que place de gestion financière stimule les activités des prestataires de services, tels que des cabinets d'audit et de conseil, des fiscalistes et avocats, sans oublier tous les secteurs de services plus éloignés, tels que l'hôtellerie, la restauration et le commerce.

Pour un des pays les plus économiquement ouverts au monde, la diversification géographique des exportations est un impératif vital. Nous ne devons plus concentrer nos ventes sur nos seuls marchés voisins, mais étendre nos ventes aux marchés nouveaux qui tirent la conjoncture mondiale.

Un petit pays comme le nôtre ne peut pas prospérer isolé. Notre histoire est marquée par l'interaction avec les peuples étrangers et par la coopération et le commerce avec le plus grand nombre de pays. La mondialisation nous pose certes des défis, mais je reste confiant que nous sommes capables de les relever, car tout au long de notre histoire, nous avons toujours réussi à nous réinventer.

Les générations qui nous ont précédées ont réussi leur pari, parfois en faisant de lourds sacrifices. J'espère que nous tous sommes prêts à faire de même, au bénéfice des générations qui nous suivent.

Discours de Jean Asselborn devant la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

3 mai 2010

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de cette Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

La position de l'Union européenne sera présentée plus tard dans la journée par Madame Ashton, haute représentante de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, et le Luxembourg s'y associe pleinement. Permettez-moi quelques remarques à titre national.

Cette conférence d'examen intervient à un moment-clé pour le régime de non-prolifération nucléaire.

Les douze derniers mois ont été marqués par d'importants évènements dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires; un processus important qui donne espoir est en cours et la Conférence d'examen en fait partie intégrale. En même temps, le régime de non-prolifération est confronté à des défis considérables par:

- les crises persistantes de prolifération;
- la menace de voir une arme ou des matières nucléaires ou radiologiques tomber entre des mains terroristes;
- le risque de voir la communauté internationale réagir trop faiblement devant ces défis qui minent le régime de non-prolifération et menacent gravement la sécurité internationale, mais aussi la sécurité régionale.

Dans son discours de Prague, le président Obama a esquissé sa vision d'un monde sans armes nucléaires. Je souscris pleinement à cet objectif et je me réjouis que les États-Unis n'aient pas tardé à en initier la mise en œuvre. C'est là un objectif cher à tous ceux qui veulent assurer notre sécurité au niveau d'armement le plus bas possible, conventionnel et nucléaire.

Cet important discours ainsi que le sommet historique du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui a eu lieu le 24 septembre dernier ici à New York et qui a réaffirmé dans sa résolution 1887 l'objectif commun d'œuvrer à un monde plus sûr pour tous et de créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, ont suscité une grande vague d'optimisme. La voie est ainsi tracée en vue de réaliser ce bien public mondial de premier ordre que serait un monde exempt d'armes nucléaires, selon les mots mêmes du secrétaire général des Nations unies.

On ne peut que féliciter les États-Unis et la Russie pour la conclusion du récent accord START, qui ouvre la perspective de réductions substantielles des deux côtés. Cet accord ne doit cependant être que le début d'un processus et j'encourage les signataires à ne pas tarder

avant de s'engager pour réduire encore davantage leurs arsenaux nucléaires ainsi que leurs vecteurs. Il en va de même pour toutes les autres puissances nucléaires au titre du TNP: il importe de poursuivre les efforts en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du traité.

J'observerais au passage que les efforts de désarmement que je viens de décrire devraient libérer des ressources financières énormes qui pourraient trouver un bien meilleur usage, comme par exemple dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire.

Notre sécurité est de plus en plus dépendante de celle d'autres acteurs. La constante recherche de la sécurité au plus bas niveau possible d'armement – qu'il soit conventionnel ou nucléaire – sera une contribution essentielle à la stabilité dans le monde. C'est dans ce contexte que, ensemble avec mes collègues de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Norvège, nous avons lancé un débat au sein de l'OTAN afin d'adapter le concept stratégique de l'Alliance au nouvel environnement sécuritaire dans lequel nous évoluons. Que la vision du président Obama se situe dans le long terme ne doit pas servir d'excuse à notre Alliance pour manquer d'ambition.

Je me félicite aussi du récent sommet sur la sécurité nucléaire organisé à Washington, qui a mis en avant l'importance d'œuvrer de concert, en tant que communauté internationale, à promouvoir et à renforcer la sécurité nucléaire. Nous souscrivons pleinement à l'appel du président Obama, endossé par les États participant au sommet à sécuriser toutes les matières nucléaires dans un délai de quatre ans.

J'espère finalement que des progrès substantiels seront accomplis afin de permettre enfin l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et j'appelle tous les États à travailler ensemble au sein de la conférence de désarmement afin de commencer la négociation d'un nouveau traité de désarmement nucléaire, interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Monsieur le Président,

Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là.

La conférence d'examen du TNP se tient dans un contexte marqué par plusieurs crises graves liées à la prolifération, notamment en Iran et en Corée du Nord. Les violations par ces États de leurs obligations ont ébranlé la confiance de la communauté internationale et portent atteinte à l'intégrité du régime du TNP. Comme le constate l'AIEA, l'Iran poursuit ses activités nucléaires sensibles en violation de cinq résolutions du Conseil de sécurité et refuse de faire toute la transparence sur son programme nucléaire passé et présent, malgré la main tendue par la communauté internationale.

Je voudrais ici lancer un appel pressant aux autorités iraniennes afin qu'elles ne laissent pas passer l'opportunité d'un dialogue, proposé tant par le président Obama que par l'Union européenne et les Six. Nombre de propositions, dont notamment celle de l'automne 2008 de l'AIEA sur l'enrichissement de son uranium à l'étranger, ont été faites en vue de rencontrer les préoccupations exprimées par l'Iran. La communauté internationale attend maintenant de l'Iran qu'il respecte ses obligations.

Si la possession d'une bombe nucléaire n'est pas source de fierté et d'honneur, comme vient de le dire le président Ahmadinejad, la coopération avec l'AIEA devait constituer une chose parfaitement tenable. La grande nation d'Iran, le Moyen-Orient, ainsi que le monde entier en seraient les grands bénéficiaires.

Je tiens en outre à lancer un appel à l'ensemble des États de la région afin qu'ils fassent avancer, entre autres, l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs effectivement vérifiables et qu'ils s'abstiennent de prendre des mesures rendant impossible la réalisation de cet objectif.

Afin d'éviter que d'autres crises de prolifération ne surgissent, nous devons appuyer les efforts de l'AIEA, qui continue de tenir le rôle central dans le régime international de non-prolifération nucléaire, pour faire en sorte que le système de garanties sous son égide demeure pleinement efficace et crédible. Dans ce contexte, je lance un appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adopter le protocole additionnel afin de renforcer l'application universelle des accords de garanties de l'AIEA.

Le protocole additionnel, conjugué à la mise en œuvre d'un accord de garanties généralisées, est essentiel à l'obtention d'assurances complètes de respect des engagements de non-prolifération et constitue le standard pour permettre à l'Agence de remplir sa mission.

Dans le même contexte, il est également fondamental que nous nous lancions dans une réflexion sur les mesures à prendre pour gérer un retrait du traité.

L'article IV du TNP consacre le droit inaliénable de tous les États parties de développer la recherche, la production et l'usage de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le respect des articles I, II et III du traité. Ils peuvent donc recourir à l'énergie nucléaire pour la production d'électricité et aux applications de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'industrie, de l'agriculture et de la recherche. Dans ce contexte, il est évidemment primordial que le développement responsable de l'énergie nucléaire à des fins civiles se déroule dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité et de non-prolifération possibles.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Pour garantir et renforcer la paix, la sécurité et la stabilité au niveau international, le TNP reste un instrument clé. Pour le Luxembourg, ce traité est un outil majeur de sécurité collective. Il est dans l'intérêt de tous de le soutenir, d'en préserver l'intégrité et de le renforcer dans ses trois piliers.

Le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire au titre de l'article VI, et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'un TNP fort permettant de prendre des mesures concrètes afin de garantir notre bien commun, à savoir la paix, la sécurité et la stabilité internationales. Il ne faut rien entreprendre qui risquerait de porter atteinte à l'intégrité de ce traité ou de compromettre l'équilibre essentiel dont il est l'expression.

Le Luxembourg souhaite contribuer à la formation d'un consensus sur la base du cadre établi par le traité, en soutenant les décisions et la résolution adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 et le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000 et en tenant compte de la situation actuelle. Nous sommes prêts à soutenir toutes les mesures destinées à promouvoir l'intégralité des objectifs du traité.

Cette Conférence d'examen constituera une réussite si elle aboutit à renforcer, dans l'intérêt de tous, la sécurité collective, la stabilité et la prospérité.

Monsieur le Président,

Pour vous acquitter de cette tâche importante et difficile, le soutien, la coopération et la confiance de ma délégation vous sont entièrement acquis.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

5 mai 2010

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Déi Zäit, an där mer liewen, déi ass net einfach.

Si ass net einfach um internationale Plang. Mir stieche weltwäit an där déifster Finanz- a Wirtschaftskris, déi mer an deene leschte Jorzéngten erlieft hunn. Déi Kris, déi lokal – an den USA – a sektoriell – an do am Finanzsektor – ugefaangen huet, déi huet d'Weltrealwirtschaft mat enger Vitesse sonnergläichen de Bierg erofgehäit. De Chaos, deen entstanen ass – an deen nach net eriwwer ass –, dokumentéiert op eng eklatant Aart a Weis den Echec vum Turbofinanzkapitalismus, dee sech ouni Gêne an ouni Rücksicht op d'Kardinoldugende vun der sozialer Marktwirtschaft iwwer alles Meeschter gemaach huet. D'Politik vum séiere Geld ass d'Baach agaang, d'Faszinatioun vum Räichginn ouni Effort ass geplatzt, den Orchester vun deenen, déi ëmmer erëm d'Melodie vun der ongebremster Dereguléierung an der totaler Privatiséierung ugestëmmt hunn, ass méi kleng ginn, de Neoliberalismus huet zwee Schalldämpfer op seng Trompett kritt, an déi, déi wéi ech – och dacks hei am Haus – dem Staat seng normativ Reguléierungsfunktioun ugemahnt hunn an déi dowéinst Wirtschaftsarchaïsmus virgeworf kritt hunn, gesinn op eemol net méi esou al aus. Dee wëlle Finanzkapitalismus muss Regele kréien, déi däitlech maachen, datt Wirtschaft a Finanzen dem Mënsch ze dingen hunn an net ëmgedréit. Dëse Reguléierungsprozess ass amgaang, mir geet en ze lues virun. D'Lëtzebuerger Regierung ënnerstëtzt dësen Encadrementsprozess an hätt gären, datt e méi séier

géif virukommen. Mir triede fir eng adäquat Besteierung vun de geféierleche Risikogeschäfter vun de Banken an a maachen an Europa eist derfir, fir datt dat geschitt. Wann net iwwerall an der Welt, dann op d'mannst an Europa, wann net iwwerall an Europa, dann an der Eurozone.

Allgemeng gesi gëtt et international éischt Unzeeche fir eng wirtschaftlech Erhuelung, awer déi no ënne geriichte Wuesstëmsrisikë sinn nach net all eliminéiert. D'Schwellelänner wuesse konsistent – China zum Beispill, an Indien – mä Europa mécht e wuesstëmsmidden Androck.

Jo, och fir Europa sinn d'Zäiten net liicht. Mir hunn an der Eurozone wackleg Croissance-Perspektiven, héich Budgetsdefiziter an eng global Verschëldung, déi besuergniserregend ass. Besonnesch Suerge mécht d'Situatioun a Griichenland. Säin onkontrolléierten Haushaltsdefizit a säi Scholdenhimalaya – deen ee wéi deen anere selwer verschëld – sinn dat kumuléiert Resultat vum Kompetitivitéitsverloscht, dee Griichenland an deene leschten 20 Joer ugeheeft huet. Den dramatesche Verloscht u Wettbewerbsfähegkeet huet Griichenland ëmgehäit. Dofir hu mer am Eurogrupp ofgemaach, d'Kompetitivitéitssituatioun vun all Memberstaat periodesch z'iwwerpréifen, fir erkennbar Fehlentwécklunge kënnen ëmzedréien. Lëtzebuerg gëtt nach virum Summer ënner d'kollektiv Lupp geholl. Elo musse mer a puncto Griichenland eis Flicht maachen. Den Euro gëtt via Griichenland attackéiert, den Euro muss via Hëllef vu Griichenland d'Attacken ofwieren. D'Griiche mussen hiert Land erëm zukunftsfit maachen, si maachen dat mat vill Courage a mir mussen hinnen an hirem Intressi an an eisem dobäi hëllefen. D'Griiche kréien ënner strengsten Oplage gehollef, si kréie keng Lëtzebuerger Steiergelder einfach esou iwwert d'Téik geschubst, mir werfe keng Sue vun de Lëtzebuerger an d'Mëttelmier, mä stellen de Griiche verzënste Krediter zur Verfügung, déi mussen zréckbezuelt ginn.

An deem beschriwwenen Ëmfeld – an der internationaler Onsécherheet an an deem europäeschen Duercherneen – muss Lëtzebuerg sech bewegen. Heiansdo musse mer äis mat anere Länner zesumme bewegen, besonnesch mat deenen, mat deene mer eng gemeinsam Währung deelen. Meeschtens awer musse mer op eege Fauscht handelen: Mir sinn op ville Pläng fir äis selwer zoustänneg. Genau dat gëtt mam Wuert Souverainitéit ëmschriwwen: fir sech selwer zoustänneg sinn, säin eegent Schicksal selwer an d'Hand huelen. Fir dat fäerdeg ze bréngen, geet et net duer Politik ze maachen. Fir dat fäerdeg ze bréngen, muss een eng Politik hunn. Déi huet een a schwéiere Momenter net ëmmer direkt, well zevill Acteure léiwer Politik maache wéi sech eng ze ginn. Mä dat gehéiert nun eben zur pluraler Demokratie. Um Wee op grouss Ziler lass kann ee – well d'Versuchunge vum medialen Alldag vill zevill grouss sinn – sech drop beschränken, Politik ze maachen. Richteg ass: Um Enn vum Wee, ier een un d'Enn vum Wee kënnt, muss een eng Politik hunn. Soss kënnt een net un d'Enn vum Wee.

Et muss ee virun allem eng kohärent Budgetspolitik hunn.

Fir sech déi richteg Politik an d'Hand ze ginn, sech déi richteg Budgets- a Finanzpolitik zouzeleeën, muss ee sech fir d'éischt d'Fakten ukucken an net iwwert d'Fakten ewechkucken.

Ech weess, datt dir d'Jongléiere mat den Zuelen net gär hutt. Dofir – an ouni zevill Zuelen – just dat hei: Am Joer 2008 ass eis Economie mat 0% gewuess – mir haten also eng Stagnatioun –, am Joer 2009 ass eis Wirtschaftskraaft ëm 3,4% gefall – mir haten also eng Rezessioun vun enger aussergewéinlecher Ampleur. Mir waren domat no dësen zwee Joer um Ufank vum Joer 2010 als national Kollektivitéit 3,4% méi aarm wéi 2007, also dräi Joer virdrun. Normalerweis – wann d'Kris net zougeschloen hätt – wiere mer 2008 an 2009 all Joer ëm 4% gewuess, mir wieren also Ufanks 2010 8% méi räich gewiescht wéi 2007. Den Ënnerscheed tëschent normalen Zäiten a Krisenzäiten ass ee vun 11,4% vun eisem Bruttoinlandsprodukt. D'Kris huet äis 4,3 Milliarden Euro u Wirtschaftskraaft kascht.

Et géif mer leed dinn, wann ech deen Eenzegen hei am Land wier, deen dës Zuele géife beandrocken. Ech mengen awer, datt vill Leit am Land – wann och net all Politiker – vun där negativer wirtschaftlecher Entwécklung déif impressionnéiert sinn.

Dobäi kënnt eng Verschlechterung vun de Staatsfinanzen, déi et a sech huet. Mir haten 2008 e gesamtstaatlechen Iwwerschoss – Staat, Gemengen a Sécurité sociale zesumme betruecht – vun 2,5% vum PIB. E Joer méi spéit, 2009, hate mer e gesamtstaatlechen Defizit vun 0,7%. Differenz: 3,2%. Haut huet d'Bréisseler Kommissioun äis e gesamtstaatlechen Defizit vun 3,5% fir d'Joer 2010 virausgesot, manner wéi geduecht, mä

d'Differenz mam Joer 2008 beleeft sech – géif et esou kommen, mir probéieren, datt et besser kënnt – op 6%. Déiselwecht Kommissioun gesäit äis 2011 bei engem Defizit vun 3,9%, Differenz mat 2008: 6,4%. Well dat esou ass, wäert d'Kommissioun nach am Fréijoer e Verfahre wéinst exzessivem Budgetsdefizit géint Lëtzebuerg aleeden. Ech liesen, de Staat hätt déi éischt dräi Méint vum Joer un direkten an indirekte Steieren 100 Milliounen Euro méi erakritt. Dat stëmmt an dat ass gutt esou. Mir hunn 2009 bis Enn Mäerz 2 352 Milliounen Euro Recettë gebucht, 2010 sinn et der 2 454, mä 2008 war en et der 2 468, also 14 Millioune méi. Budgetär si mir also nach méi schlecht wéi virun zwee Joer. D'Berouegungspëlle mussen dofir an der Dous bleiwen. Aus de Budgetsdefiziter entsti Staatsscholden.

Mir haten am Joer 2009 5,6 Milliarden Euro Staatsschold. An dësem Joer huet de Scholdestand vum Staat sech op 7,2 Milliarden erhéicht. Wa mer d'Staatsausgaben virulafe loosse wéi bis elo a wa mer un der Steierlandschaft näischt par rapport zum Joer 2010 veränneren, dann erreeche mer e Scholdestand vun 9,9 Milliarden Euro am Joer 2011, vun 12,6 Milliarden Euro am Joer 2012, vu 15,3 Milliarden am Joer 2013 a vu 17,8 Milliarden am Joer 2014. Da géif sech d'Staatsschold vun 18,3% par rapport zum PIB haut op 37,4% par rapport zum PIB am Joer 2014 an d'Lut schaukelen. An da géife mer statt 225 Milliounen Euro haut, 488 Milliounen Euro am Joer 2014 op eis Schold zréckbezuelen. An anere Wierder: Da géife mer am Joer 2014 1% vun eiser Wirtschaftskraaft op d'Bedéngung vum Scholdendéngscht verwende mussen, géint 0,6% haut. An da wier d'Rees an de Verschëldungsstaat nach net eriwwer: Och no 2014 géife mer all Joer 3% méi Schold maachen, bis mer do ukomm sinn, wou mer net wëllen an net däerfen hikommen. Et gëtt méi wéi een hei am Land, dee kee Problem dermat huet, wann d'Staatsschold sech all Joer zolidd no uewe bewegt. D'Regierung huet awer e Problem dermat. Aus deem einfache Grond, well eng Staatsschold, déi all Joer méi grouss gëtt, d'Laaschten, déi haut organiséiert ginn zu Reparaturzwecker, un déi nächst Generatioun weidergereecht ginn. Net déi, déi haut decidéieren, bezuelen d'Scholden zréck. D'Scholde ginn zréckbezuelt vun deenen, déi ënner den Decisioune vun haut leiden. Mir hu kee Recht fir deene jonke Leit vun haut de Frigo vu muer eidel ze maachen. D'Verschëldung ass e séisst Gëft, dat haut kengem wéi deet. Mä 't ass e Gëft, wat e battere Nogeschmaach huet fir déi, déi no äis kommen. A well dat esou ass a well d'Politik intergenerationell muss denken, well d'Politik vun haut net nëmmen un d'Mënsche vun haut muss denken, mä och d'Liewenschancë vun de Leit vu mar am Bléck muss hunn, huet d'Regierung sech derzou decidéiert, de Cours vun de Saachen ze änneren. Net radikal. Mä energesch genuch, fir datt déi, déi no äis kommen, net vun de Konsequenze vun de Feeler erdréckt ginn, déi mir haut aus Liichtfankegkeet an aus generationellem Egoismus maachen.

Well se de Cours vun der Finanzpolitik wëllt änneren, huet d'Regierung an dem Stabilitéitsprogramm, dee se der Europäescher Kommissioun am Januar zougeleet huet, Faarw bekannt. Mir wëllen am Joer 2014 net op enger Staatsschold vu 17,8 Milliarden, mä op enger vun héchstens 12,9 Milliarden landen. Mir wëllen am Joer 2014 net 488 Milliounen Euro op eis Schold zréckbezuele mussen, mä héchstens 355 Milliounen. Mir wëllen d'Staatsschold héchstens op 27,2% bis un d'Enn vun der Legislaturperiod uwuesse loossen an net op 37,4%, Stand, dee mer bei onveränderter Politik géifen erreechen. Dofir wëlle mir an deenen nächste Joren an der Moyenne maximal eng Milliard Euro Scholde méi maachen. Fir dat z'erreechen, musse mer spueren a musse mer d'Gesamtstaatsfinanzen esou equilibréieren, datt mer am Joer 2014 gesamtstaatlech gekuckt en Defizit vun 0% kréien. Esouguer wann et äis gelengt – an dat muss äis gelengen – de gesamtstaatlechen Defizit, also dee vun der Zentralverwaltung, vun de Gemengen a vun der Sécurité sociale, op 0% am Joer 2014 zréckzefëieren, esouguer da bleift am eigentleche Staatsbudget e Lach, dat mer mussen och nom Joer 2014 duerch weider Scholdenopnahm finanzéieren. Deen Effort, dee mer dem Land proposéieren, ass grouss, mä eigentlech geet en net duer fir all eis Problemer ze léisen, besonnesch wann een och drun denkt – an dorunner muss een denken –, datt d'Belaaschtungen, déi aus eise Renten a Pensiounsregimer op déi nächst Generatiounen zoukommen, enorm grouss sinn.

E Wuert nach zur Staatsschold. D'Staatsschold ass och, mä bei wäitem net nëmmen, geklomme wéinst deenen Interventiounen, déi d'Regierung am Joer 2008 huet musse maachen, fir zwou Lëtzebuerger Banken ze retten. Et gëtt der, déi kuerz denken a laang schwätzen, déi soen: Verkaaft är Participatioun un der Banque générale an dann hutt der d'Souen erëm. D'Regierung ass net wëlles, d'Participatioun vum Staat an der Banque générale kuerzfristeg ze verkafen. D'Coursen op der Bourse weisen dat net aus. Ausserdem ass et eng

strategesch Participatioun, déi de Staat geholl huet fir et der Banque générale z'erlaben, erëm zréck a rouegt Gewässer ze fannen. Elo verkafe géif Villes, inklusiv Aarbechtsplazen, a Gefor bréngen. Mir bleiwen Aktionär vun der Banque générale a mir hunn och eppes dervun, wa mer Aktionär bleiwen. Mir encaisséieren dëst Joer an der Zomm iwwer 130 Milliounen Euro Dividenden duerch eis Participatioun an der BGL an a BNP-Paribas. An d'Remuneratioun vun där Garantie, déi mer der Dexia-BIL ginn hunn, bréngt äis dëst Joer 15 Milliounen Euro. Déi Souen, déi mer duerch eis Participatioun an der BGL an an der BNP an duerch d'Remuneratioun vun der Staatsgarantie fir d'Dexia-BIL erakréien, fléissen an de Fonds de la dette a mat hinne kënne mer d'Zënsen op deene Scholden d'nächst Joer méi wéi decken, déi mer duerch d'Bankerettungsaktioun bedéngt mussen zréckbezuelen. De Finanzminister gëtt oft als e bëssche stupide Comptabel karikaturéiert. Ech stelle fest: Als Tresorminister huet en esou verhandelt, datt en ouni Problem als Finanzminister d'Scholden, déi duerch d'Bankerettungsaktioun entstane sinn, kann zréckbezuelen. Dem Lëtzebuerger Steierzueler ass duerch d'Stabiliséierungsoperatioun, déi mer am Bankesecteur virgeholl hunn, kee Schued entstanen. Net all Regierung an Europa kann datselwecht fir seng Steierzueler behaapten.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wéi maache mer dat dann elo fir eis Gesamtstaatsfinanze bis an d'Joer 2014 z'equilibréieren?

Eng Virbemierkung fir d'éischt. Wéi mer dës Regierung de Summer d'lescht Joer gebild hunn, wéi mer de Regierungsprogramm formuléiert hunn, du hu mer dat gemaach, wat eng koordinéiert Politik an der Eurozone war, nämlech hu mer eng Reduktioun vun de Staatsdepensen am Joer 2010 bewosst ausgeschloss, well – esouwéi et de Konsensconstat an Europa war – mer gemengt hunn, datt d'wirtschaftlech Entwécklung am Joer 2010 zevill onsécher wier, fir datt ee kënnt de Konjunkturpak, dee mer virun de Wahlen decidéiert haten, zréckzéien. Mir hu fir d'Joer 2010 en Uklamme vun den Defiziter bewosst a Kaf geholl. Esou steet et am Regierungsprogramm. Esou steet et am Wahlprogramm vun där Partei, déi ech am beschte kennen. Esou huet och deen, dee sech virun ongeféier engem Joer op den Tour gemaach huet fir de Leit am Land dat ze erklären. D'Uklamme vum Defizit am Joer 2010 war geplangt a war noutwendeg, fir datt een d'Konjunkturerhuelungskräften net géif stéieren. Mir hu gläichzäiteg gesot, datt mer vum Joer 2011 u missten an d'budgetär Konsolidéierung antrieden, esou wéi et an de koordinéierter Approche vun der Eurozone festgeluecht ginn ass a wéi all déi aner Regierungen dat och maache wäerten. Dofir hu mer d'Opfuerderung vum Patronat, fir schon am Joer 2010 zolidd ze spueren, zréckgewisen. Grad wéi mer och de Moratoire vum Index iwwer déi nächst zwee Joer zréckgewisen hunn. Dem Avis vun der Chambre de commerce hu mer keng Folleg geleescht. Mä elo sti mer virun de Joren 2011 bis 2014, Joren, vun deene mer gesot hunn, si missten d'Jore vun der budgetärer Konsolidéierung sinn.

Vu datt déi international, déi europäesch an déi national Situatioun sech zanter dem Summer 2009 weider negativ agefierft huet, si mer an der Regierung séier zur Schlussfolgerung komm, datt eng Budgetskonsolidéierung iwwert den exklusive Wee vun der Ofsenkung vun de staatlechen Depensen net méiglech wier. D'Budgetskonsolidéierung, dat heescht d'Konsolidéierung vun de Gesamtstaatsfinanzen, muss en dueble Wee aschloen: esouvill spuere wéi méiglech ouni d'konjunkturell Reprise ze verhënneren, Steieradaptatiounen esouvill wéi néideg ouni d'Wettbewerbsfähegkeet vun eiser Economie zevill ze behënneren an ouni d'Grondprinzipie vun der sozialer Gerechtegkeet ze verletzen. Genau dee Programm wëll ech lech elo exposéieren.

Den Aspuerungs- a Gläichgewiichtshirstellungsprogramm huet d'Joer 2014 an d'Nullprozentzil an deem Joer fest am Bléck. Mä e limitéiert sech a senger éischter Versioun op d'Joren 2011 an 2012. Firwat? Ganz einfach, well mer esouwuel an Europa wéi heiheem keng fiabel Donnéeën hunn, keng absolut belaaschtbar Prognose fir déi zweet Halschent vun der lafender Legislaturperiod hunn. Am Laf vum Joer 2012, éischter an der zweeter wéi an der éischter Halschent vun deem Joer, wëlle mer kucken, wa mer da méi iwwert d'Joren 2011 an 2012 an och méi iwwert déi wahrscheinlech Entwécklung am Joer 2013 an 2014 wëssen, wou mer dru sinn a wéi mer – d'Zil vun Nulldefizit am Joer 2014 ëmmer nach fest am Bléck – d'Finanzpolitik fir déi zweet Halschent vun der Legislaturperiod gestalten. Haut weess kee wéi de Cours vum Euro sech an de Joren 2013 an 2014 entwéckle wäert, haut weess kee wat fir e Präisniveau d'Uelegprodukter da wäerten erreecht hunn, haut weess kee wéivill Schubkraaft d'Weltwirtschaft an

zwee bis dräi Joer wäert entwéckelt hunn. Wann een et net weess, soll een och net maache wéi wann een et wéisst. Wann een et weess, kann en äis et jo soen. Ech weess et net. Op jidder Fall net mat där leschter Sécherheet.

Selbstverständlech muss de Staat fir d'éischt bei sech selwer spueren. De Staat muss fir d'éischt do spueren, wou e mat sech selwer eleng ass. Dofir muss e seng eege Fonctionnementskäschten erofsetzen. Dat maache mer och. Mä 't soll ee sech keng Illusiounen driwwer maachen, datt duerch d'Erofsetze vun de Fonctionnementskäschte all d'Problemer vum Staat geléist wieren. Et gëtt zwou Zorte vu Fonctionnementskäschten. Fir d'éischt gëtt et déi Käschten, op déi d'Regierung direkten Zougrëff huet, ouni déi aner Akteuren am Wirtschaftsliewen an hiren Entfalungsméiglechkeeten ze tangéieren. Dofir setze mer d'Fraise fir Expertise par rapport zum Joer 2010 ëm 20% erof a spueren domat am Joer 2011 10 Milliounen Euro an am Joer 2012 10,5 Milliounen Euro. Dofir setze mer d'Büroskäschten, d'Reeskäschten an aner lafend Ausgaben ëm 2 Mol 10 Milliounen erof an dofir limitéiere mer d'Zuel vun der Neiastellung vu Beamten an de Joren 2011 an 2012, esou datt mer 8,5 Milliounen am Joer 2011 an 8,6 Milliounen am Joer 2012 spueren. Dat gëtt gemaach. Doriwwer eraus musse mer aner Fonctionnementskäschte bremsen. D'Regierung ass der Meenung, datt et an der Fonction publique bis un d'Enn vun der Legislaturperiod keng Erhéijung vum Punktwäert ka ginn. Mä dat decidéiere mer weder op Parteikongresser nach am Kader vun dëser Ried. Doriwwer musse mer mat de Gewerkschaften a mat der CGFP virun allem verhandelen. Mä 't wier fir d'Regierung wichteg ze wëssen, ob déi aner Parteien hei am Haus eis Meenung deelen, datt et zu kenge Lounerhéijunge beim Staat, an deenen nächste Joren a bis un d'Enn vun der Legislaturperiod, soll kommen. Aner Fonctionnementskäschten, déi mer kënnen ofsenken, wierke sech direkt an der Privatwirtschaft aus. Wann de Staat manner akeeft, verkeeft den Handel och manner. Hei ass munches dran. Mä de Staat huet och gesamtwirtschaftlech Responsabilitéit an een Deel vun där gesamtwirtschaftlecher Responsabilitéit dréckt sech iwwert de Wee vu senge sougenannte Fonctionnementskäschten aus. Mir wëlle staatlechersäits den Handel, deen et scho schwéier genuch huet, net ausdrechnen.

Et muss iwwerall gespuert ginn. Och bei den Investissementer musse mer spueren. Mir haten äis um Niveau vum Zentralstaat fir d'Joer 2011 Investissementer an der Héicht vun 1 Milliard an 11 Milliounen Euro an am Joer 2010 vun 1 Milliard an 71 Milliounen Euro virgeholl. Mä mir musse feststellen: Mir hunn net Einnahme genuch, fir Investissementer an där Héicht korrekt kënnen ze bedingen. Ergo hu mer decidéiert, datt mer d'Investissementer vum Zentralstaat op deem héijen Niveau vum Krisejoer vun 2009 stabiliséiere mussen. Eng Stabilisatioun um Niveau vum Joer 2009 heescht, datt mer d'Investissementer op 768,6 Milliounen Euro fir déi nächst zwee Joer festleeë mussen. Dat ass ëmmer nach ee vun deenen héchsten Investitiounsniveauen an der Eurozone. Mä d'Reductioun vum Investitiounsniveau par rapport zu deem wat mer programméiert haten, mécht et äis zur Flicht, d'Investitiounsprioritéiten nei ze uerdnen.

D'Verbesserung vun der Mobilitéit bleift fir d'Regierung prioritär. Den ëffentlechen Transport muss weiderhin ausgebaut ginn. Mä dat heescht awer net, datt een eidel oder bal eidel Busse muss fuere loossen. Bei de Buslinne gëtt gespuert, mä 't gëtt net gespuert ouni nozedenken. Déi Buslinnen, déi vill gefuer a genotzt ginn, déi gi verstäerkt. D'Investissementer an d'Schinn hunn absolute Virrang. Well mir brauchen zousätzlech Kapazitéiten an e qualitativ héichwäertegt Schinnennetz. Den zweegleisegen Ausbau vun der Péitenger Zuchstreck gëtt fäerdeg gemaach an d'Erneierung vun der Beetebuerger Streck gëtt ugefaang. Et gëtt weider an d'Logistikstrukture vu Beetebuerg investéiert an d'Terminalinfrastrukture fir „d'autoroute ferroviaire" Lëtzebuerg-Perpignan ginn ausgebaut. De Centre de remisage an de Reamenagement vun der Stater Gare gi weidergedriwwen, d'Nordstreck gëtt punktuell verbessert. Den Investitiounsbudget vun der Bunn wäert an den nächste Joren iwwert de Budgetsmëttelen, déi fir de Stroossebau gebraucht wäerte ginn, leien. Dat ass och dann nach wouer, wa mer eng Rei vu geplangtenen Investissementer an d'Schinn net kënnen an deenen nächste Jore realiséieren. D'Zuchlinn op de Kierchbierg an eng nei Eisebunnsstreck op Esch – si eleng géng 1,6 Milliarden Euro kaschten – kënnen net gebaut ginn. D'Regierung hält un de Prinzipie vum Mobilitéitskonzept „Mobil 2020" fest. Den Tram ass en Deel vun dësem Konzept. E kann awer wéinst de finanzielle Schwieregkeeten, mat deene mer äis mussen auserneesetzen, net schon an de Joren 2012 an 2013 ugefaange ginn, mä eréischt 2014.

Och an der Kris gëllt et, d'Prinzipië vun der Landesplanung net aus dem Bléck ze verléieren. Elementar ökologesch an ökonomesch Iwwerleeunge bréngen äis derzou, déi dräi grouss Zentren am Land weider ze stäerken. Am Süde vum Land gëtt um Amenagéieren an dem Miwwléiere vum Site Belval weider geschafft. Am Zentrum konzentréiere mer äis op d'Noutwendegkeet, de Site vum Ban de Gasperich optimal verkéierstechnesch op déi ze erwaardend relativ importänt wirtschaftlech Entwécklung virzebreeden. An der Nordstad gëtt vill an d'Schoulen investéiert. Et kënnt eng nei Ackerbauschoul op Gilsdref an un de Projeten Nordstad-Lycée an neie Schoule fir Gesondheetsberuffer souwéi en Zentrum fir beruflech Weiderbildung an dem Ausbau vun de Sportinfrastrukture gëtt weider geschafft. A puncto Stroossebau gëtt d'Strooss mam Accès an déi nei Industriezone Friedhaff amenagéiert a verbreedert, esou datt mer d'Betriber mat vill Individualverkéier aus der Nordstad dohinner ëmsidele kënnen. Op Ettelbréck kënnt eng nei Gare. D'Transversal vu Klierf bleift op der Dagesuerdnung.

Zréck an de Süde vum Land. Den dräispueregen Ausbau vun der A3 a vun der A6 mat Ausnahm vun engem klenge Stéck, dat tëschent der Aire de Berchem an dem Gaasperecher Kräiz läit, gëtt net virgeholl. Ganz einfach well en ze deier géif ginn.

Allgemeng gëllt: Mir wëlle beim Ausbau vun eise Schoul- a Sozialinfrastrukturen en héijen Investitiounstempo bäibehalen. D'Investitiounslat am Beräich vun der Schoul ass impressionnant. Niewent deene genannte Projeten an der Nordstad steet den Ausbau vum Lycée technique zu Gréiwemaacher, d'Aarbechten um Iechternacher Lycée, de Lycée zu Jonglënster, de Reamenagement vum Lycée Hubert Clement zu Esch, d'Transformatioun vum Lycée technique zu Esch, nei Sportinfrastrukture fir d'Annexe vum Lycée technique zu Diddeleng an d'Fäerdegstellung vum Lycée Belval weiderhin op der Prioritéitelëscht. Datselwecht zielt fir d'Extensioun vum Lycée technique zu Bouneweg, fir d'Renovatioun vum Atheneum a fir den neie Lycée fir Gesondheetsberuffer. Mä de Bau vun de Lycéeën zu Clierf, zu Déifferdeng an zu Mondorf kann an den nächste Joren net ugefaange ginn. Si sinn awer noutwendeg a ginn dofir och net definitiv gestrach. D'Planificatioun vun dësen dräi Lycéeë leeft wéi geplangt virun an esoubal wéi d'Viraarbechten ofgeschloss an erëm genuch Finanzmëttelen do sinn, ginn dës Projetë realiséiert, de Clierfer Lycée wäert deen éischte sinn, mat deem mer ufänken.

Mir brauchen eng nei Nationalbibliothéik. E Land, dat eppes op sech hält, däerf seng Bicher an domat e Stéck vu senger Vergaangenheet net vermuuschte loossen. Déi nei Nationalbibliothéik kënnt op de Kierchbierg bei d'Kräizung Bricherhaff. Mir kënnen einfach net méi laang waarden, et dauert äis ze laang bis d'Schumansgebäi bei der Philharmonie fräi gëtt. Elo gi séier nei Pläng gemaach, an 2014 gëtt d'Nationalbibliothéik gebaut.

De Velodrom ass aus den Investitiounsprogrammer fir d'Joren 2011 an 2012 gestrach ginn. De Sportsminister sicht en anere Site fir op enger anerer Plaz no 2013 e méi bëllege Projet ze realiséieren.

Dir gesitt: Och bei den Investissementer gëtt gespuert. Well 't muss iwwerall gespuert ginn. Mä den Investitiounsbudget vum Staat bleift op héijem Niveau. Dat muss en och, fir eist Land, seng Economie a seng Leit besser op d'Zukunft virzebereeden.

Wann een eng budgetär nohalteg Entwécklung wëllt, da kann ee keng grouss Kéier ronderëm de Sozialbudget maachen, och wann ee se am léifste géif maachen, well wann een duerch de Sozialbudget fiert, da stécht een nawell séier am Stau an 't kënnt een net virun. D'Regierung wëllt de Sozialbudget punktuell reforméieren, d'Regierung wëllt de Sozialstaat net total deforméieren. Déi Absicht hat se ni, déi Absicht hat och net de Finanzminister wéi en der Tripartite am Numm vun der Regierung eng Rei vu Pistë virgeluecht huet, iwwert déi e gebieden huet nozedenken. Mir ginn net mam décken Hummer am Grapp un de Sozialbudget vum Staat erun. Am Géigendeel: D'Regierung huet d'Fuerderung vum Patronat, d'Mindestlounerhéijung op den 1. Januar 2011 auszesetzen, zréckgewisen. Mir hunn all Verschlechterung am Beräich vum Indemniséiere vun de Chômeuren ofgelehnt. Mir hunn all Verschlechterunge beim Kënnegungsschutz ausgeschloss. Mir hunn eng allgemeng Ofsenkung vum Kannergeld ni an d'A gefaasst, obschonns mer mat Ofstand dat héchste Kannergeld an Europa hunn. Mir proposéieren Iech keng lëtzebuergesch Versioun vun Hartz IV, mir proposéieren Iech sozial verträglech, sozial equilibréiert a sozial gerecht Léisungen. Wien haut net e bëssche Courage huet fir eng kleng Kéier ze huelen, dee gëtt mat schëlleg drun, datt et mar op riichter Streck an de Sozialofbau geet.

Den 1. Januar 2011 missten d'Renten an d'Pensiounen ëm 1,9% no uewen ajustéiert ginn. Well mer eng gerecht Laaschteverdeelung tëschent méi Al a méi

Jonk wëllen, proposéiert d'Regierung lech den nächste Renten- a Pensiounsajustement an zwee Deeler ze splécken, d'Renten an d'Pensiounen ëm 0,95% op den 1. Januar 2011 an ëm weider 0,95% op den 1. Januar 2012 z'erhéijen. Dës Zweedeelung provozéiert eng Erspuernis vu 7 Milliounen Euro am Staatsbudget a vun 32 Milliounen Euro am Budget vun der Administration publique.

Mir proposéieren lech fir d'Kannergeld nach just bis zu engem Alter vun 21 Joer auszebezuelen. Ënner dëser Moossnahm leid keen, dee studéiere wëllt. Den Héichschoulminister huet proposéiert, datt all Student op Demande eng net remboursabel Bourse vu 6 000 Euro d'Joer an e remboursable Prêt vu 6 000 Euro d'Joer kann an Usproch huelen. Esou hätt also all Student e Budget vun 12 000 Euro zur Verfügung, e Budget bei deen och nach 3 700 Euro maximal d'Joer fir Aschreiwungsfraisë kommen. Déi Kanner, déi iwwert den Alter vun 21 Joer eraus nach an der Schoul oder an der Ausbildung sinn, behalen hiert Kannergeld. Duerch de Cumul vun dëse Moossnahme gëtt de Staat 40 Milliounen Euro d'Joer manner aus. D'Encouragementsprime fir Unisstudente gëtt agestallt. Doduerch gëtt eng Erspuernis vu 4,1 Milliounen Euro d'Joer erziilt.

D'Mammerent gëtt net ofgeschaaft. Wie se wëllt ofschafen, soll dat kloer an däitlech heibanne soen. Mä d'Mammerent gëtt an Zukunft eréischt am Alter vu 65 Joer – dem legale Pensiounsalter zu Lëtzebuerg – ausbezuelt. De Staat spuert domat 1,5 Milliounen Euro 2011 an 3,1 Milliounen Euro am Joer 2012. Dës Moossnahm betrëfft net déi Mammen, déi haut Bezéier vun der Mammerent sinn, mä just déi, déi et an d'Zukunft ginn.

Och an de staatleche Begleedungsprogrammer fir de Wunnéngsbau kënnt et zu Ännerungen. Déi staatlech Logementspolitik ass eng deier. Si bleift deier. Mä mir mussen déi Moossnahmen, déi am Verhältnis zu hirem Rendement oder am Direktvergläich zu hiren Absichten näischt bruecht hunn, ëmänneren. Ech schwätzen hei vu Moossnahmen, déi mer agefouert hunn, fir d'Baue méi bëlleg ze maachen an déi net zur Verbëllegung vum Bau bäigedroen hunn. Dofir proposéiere mer der Chamber fir bei den neie Prêten d'Zënsbonificatioun, déi all Famill mat Kanner ouni Réckkoppelung mam Revenu kritt, anzestellen. Déi zukünfteg Prêten, si betrëfft selbstverständlech net déi Prêten, déi scho lafen. D'Zënssubventiounen, déi un de Revenu gekoppelt sinn, bleiwe selbstverständlech bestoen. De Staat huet domat manner Ausgabe vun 1 Millioun Euro 2011 a vu 4 Milliounen Euro 2012. À terme spuere mer esou 30 Milliounen Euro d'Joer. Och beim sougenannte bëllegen Akt kënnt et zu Ännerungen. Seng Verallgemengerung, déi mer virun e puer Joer agefouert hu fir de Bau méi bëlleg ze maachen, musse mer zréckdréien. An Zukunft hänkt d'Zouerkennung vum Steierkredit, dee mam bëllegen Akt zesummenhänkt, vun der Akommessituatioun vun de Leit of. Beispill: Eng Famill mat zwee Kanner, déi manner wéi 70 000 Euro imposable Revenu d'Joer huet, kënnt och virun an de Genoss vum bëllegen Akt ënner Form vun deem Steierkredit, deen drunhänkt. De Staat realiséiert esou eng Recette vu 70 Milliounen Euro d'Joer. Duerch d'Verallgemengerung vum bëllegen Akt hate mer e Steierausfall vun 120 Milliounen Euro d'Joer.

Well mer beim Soziale sinn, awer e Wuert zum Congé parental. Seng Modalitéite bleiwe fir d'Joer 2011 déiselwecht wéi haut. Mä am Laf vum Joer 2012 examinéiere mer d'Fro, ob den Elternurlaub niewent senger familljepolitescher Dimensioun och all deenen Erwaardungen entsprach huet, déi en an aarbechtsmaartpolitescher Hisiicht sollt entwéckelen. Wa mer bei där Iwwerpréifung feststellen, datt seng Modalitéite musse geännert ginn – Lafdauer, Bezuelung, Opspléckung vun de Perioden iwwert eng länger Dauer –, da ginn Ëmännerunge virgeholl.

Zu dësen Ëmännerungen am soziale Beräich geselle sech Aspuerungsvirschléi op anere Pläng. Esou wëlle mer d'Kapitalsubventiounen un d'Entreprise par rapport zum Joer 2010 ëm 10% ofsenken. Dat bréngt eng Erspuernis vu 4 Milliounen Euro. Esou wëlle mer de Participatiounstaux, deen de Staat de Gemenge beim Bau vu Kläranlagen iwwerweist, vun 90 op 75% zreckféieren. Erspuernis: 3 Milliounen Euro 2011, 5 Milliounen Euro 2012. Logescherweis mussen déi Taxenerhéijungen, déi d'Gemengen op Grond vun der Waasserdirektiv an d'A gefaasst hunn, a kierzester Frist vum Inneminister validéiert ginn.

Wann ech déi Aspuerungen, déi mer duerch d'Ofsenke vun de Fonctionnementskäschten, d'Stabiliséiere vun den Investissementsvolumen, d'Ëmorientéierung am Sozialberäich an d'Neiausriichtungen op anere Pläng zesummenzielen, komme mer fir d'Joer 2011 op eng Zomm vu ronn 370 Milliounen Euro mindestens – dat hänkt jo vun den detailléierte Budgetslinneniwwerpréi-

fungsustrengungen of – a vu 407 Milliounen Euro am Joer 2012.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et stellt sech eraus, heiheem wéi an anere Länner, datt een d'Budgetskonsolidéierung, déi mer ustriewen – Rappel: 0% Defizit bei de gesamtstaatlechen Ausgaben am Joer 2014 –, net nëmmen iwwert d'Depensesäit kann organiséieren. Richteg bleift: Fir d'éischt musse mer spueren an also d'Ausgabe méi niddreg halen. Mä zur Budgetskonsolidéierung gehéiert och d'Recettesäit. D'Ausgabe musse falen, dat ass Prioritéit. D'Recettë mussen aus Solidaritéitsgrënn sech no uewe bewegen: Dat ass leider eng Noutwendegkeet.

Ech hu scho bei anere Geleeënheete gesot, datt et net méiglech wäert sinn an deenen nächste Joren d'Steiertabellen der Inflatioun unzepassen. Dat wier wënschenswäert, mä net alles wat wënschenswäert ass, ass och ze maachen. Ech hunn och bei anere Geleeënheete scho gesot, datt déi an d'A gefaassten duerchschnëttlech Ofsenkung vun der Betribsbesteierung am Laf vun dëser Legislaturperiod net ze maachen ass. Och dat wier wënschenswäert fir eis Kompetitivitéit ze verbesseren, mä och dat ass ugesiichts vun der ugestrengter Finanzlag vum Staat net méiglech. Wann iwwert Steiere geschwat gëtt, da spëtzen d'Leit d'Oueren. Jiddfereen huet do seng eege Virstellungen, meeschtens hänkt et mam eegene Portmonni zesummen. Dat ass normal. Déi eng soen: „Huel et bei den Décken." Déi, déi sech duerch déi Beschreiwung betraff spieren, fannen, datt se scho Steieren zevill bezuelen. An déi äntweren engem: „Huel et dach bei jiddwerengem."

Wéi gesäit eis Steierlandschaft haut aus? Déi Leit, déi e besteierbaart Akommes vun iwwer 200 000 Euro hunn – dat sinn der 5 458 –, bezuelen haut 20,78% vum gesamte Steierakommes. 3,79% vun de Menagen, déi méi wéi 140 000 Euro besteierbaart Akommes d'Joer hunn, bezuelen haut 42,45% vun de Steieren. 15% vun de Menagë bezuelen haut 75% vun de Steieren, 5% vun de Menagë bezuelen 51% vun de Steieren. Esou gesäit eis Steierlandschaft haut aus an dat Bild weist: Déi, déi vill verdéngen, déi, déi méi breet Schëlleren hunn, déi droen och méi zum nationale Steierakommes bäi. Och dat ass normal.

D'Steieruerdnung gëtt vun de Leit nëmmen dann akzeptéiert, wa se gerecht ass. Eis Steieruerdnung, déi, déi mer haut hunn, déi ass gerecht. Si belaascht déi mat breede Schëllere méi wéi déi mat schmuele Schëlleren. Déi Steierlandschaft déi kënnt, déi, déi mer an der Kris nei mussen zeechnen, hält um Grondsaz fest, datt deen, dee méi huet, och méi ka ginn.

Mir proposéieren en neie Spëtzesteiersaz vun 39% anzeféieren. Hien ersetzt net dee vun 38%, mä mir wëllen iwwert déi Tranche vun 38% haut eng nei Tranche vun 39% setzen, déi vun engem besteierbaren Akommes fir e Stot vun 2 Persounen vun 83 586 Euro u gräift. De Staat kritt esou 40 Milliounen Euro méi Recetten. Mir proposéieren d'Solidaritéitssteier vun haut, 2,5, op 4% eropzesetzen. Déi, déi also Solidaritéitssteier haut bezuelen, well se steierflichteg sinn, bezuelen zukünfteg eng Solidaritéitssteier vu 4%. Op dat besteierbaart Akommes iwwer 300 000 Euro gëtt an Zukunft eng Solidaritéitssteier vu 6% erhuewen. Dës Modulatioun vun der Solidaritéitssteier dréit dem Prinzip Rechnung, datt breet Schëllere méi eng grouss Solidarflicht an der Kris hu wéi déi, déi manner verdéngen. De Staat realiséiert esou eng supplementar Recette vu 40 Milliounen.

Mir proposéiere fir d'Joren 2011 an 2012 d'Aféierung vun enger Krisecontributioun vun 0,8% op alle Revenuen, net nëmme Salairen, mä och Loyeren, Dividenden an aner Akommeszorten. Déi Krisecontributioun gëtt esou organiséiert wéi d'Cotisatioun zur Assurancedépendance. Mat enger Nuance. Bis zur Héicht vum Mindestloun ass kee Kriseprelevement ze bezuelen. Motto och hei: Déi méi kleng Revenuë musse geschützt ginn. Duerch dëse Kriseprelevement realiséiert de Staat eng Recette vun 80 Milliounen Euro. Dëse Kriseprelevement ass geplangt fir 2011 an 2012. Fir de Rescht vun der Period gesi mir da wéi mer virufueren am Liicht vun der Finanzsituatioun vum Staat an deem Moment.

Am Eenzelnen heescht dat Folgendes: Steierreadaptatiounen an d'Aféierung vun enger Krisecontributioun schléit sech fir eng Koppel, déi 30 000 Euro besteierbaart Akommes am Joer hat, mat enger jährlecher Mehrausgab vun 136 Euro néier; eng Koppel, déi 40 000 Euro besteierbaart Akommes d'Joer huet, bezillt 253 Euro méi; eng Koppel mat 50 000 Euro besteierbaart Akommes bezillt 377 Euro d'Joer méi; eng mat 60 000 Euro besteierbaart Akommes 509 Euro méi; eng mat 80 000 Euro 796 Euro méi; eng Koppel mat engem besteierbare Joresakommes vun 90 000 Euro bezillt

1 015 Euro méi; eng Koppel, déi 100 000 Euro besteierbaart Akommes d'Joer realiséiert, bezillt 1 272 Euro méi; eng Koppel, déi 110 000 Euro besteierbaart Akommes huet, bezillt 1 529 Euro méi; eng Koppel, déi 125 000 Euro besteierbaart Joresakommes huet, bezillt 1 915 Euro méi; eng Koppel, déi 155 000 Euro d'Joer versteiert, bezillt 2 686 Euro méi; eng Koppel, déi 200 000 Euro besteierbaart Akommes am Joer huet, bezillt 3 842 Euro méi; an eng Koppel, déi e besteierbaart Akommes vun 300 000 Euro d'Joer huet, bezillt 7 582 Euro méi.

Dir gesidd, déi nei Steieren- an Abgabelandschaft, déi mer lech proposéieren, ass sozial- an akommesgerecht. Si mécht kengem Freed. Esou wéi et och kengem Freed mécht, datt d'Kilometerpauschal ab dem nächste Joer ëm d'Halschecht gekierzt gëtt. Mä si organiséiert déi noutwendeg national Solidaritéit op eng net manner gerechte Manéier.

Et gi méi Depensë gesenkt wéi nei Prelevementer agefouert ginn.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Den Zoustand vun de Staatsfinanzen mécht äis alleguerte Suergen. Mä d'Situatioun op eisem Aarbechtsmaart muss äis nach méi besuergt maachen.

Mir haten am Januar 2000 5 452 Leit ouni Aarbecht an 1 932 Leit a Beschäftegungsmesuren. Zesummen 7 384 Leit, am Chômage an a Beschäftegungsmesuren. Mir haten am Januar 2010 – also zéng Joer méi spéit – 15 137 Leit am Chômage an 3 358 Leit a beschäftegungspolitesche Moossnahmen, zesummen 18 495 Leit. Mir haten am Januar 2000 eng Aarbechtslosegkeet vun 2,9% an am Januar 2010 eng Aarbechtslosegkeet vu 6,4%. D'Zuel vun de Leit ouni Aarbecht huet sech an engem Jorzéngt vu 5 452 op 15 137 Leit erhéijt, an zéng Joer 10 000 Leit méi ouni Aarbecht vu Januar op Januar. Heiansdo héieren ech d'Leit soen, et géif keng Kris ginn. Si solle mat deene 15 137 Leit am Chômage, mat deenen 3 358 Leit an de Beschäftegungsmoossnahmen oder mat deenen, déi an der Kuerzaarbecht sinn, schwätzen, déi mer haut hunn. D'Kris ass vläicht nach net bei jiddferengem ukomm, mä bei deene Leit vun deenen ech hei schwätzen, ass se längst ukomm. Ech weess net wéivill Chômeure mer eigentlech musse kréien, fir datt jiddferee versteet: Mir stiechen an enger déiwer Kris.

Op déi Beschäftegungskris muss ee selbstverständlech reagéieren. Dat mécht d'Regierung och.

E Chômeur verdéngt manner Geld wéi een dee schafft. Fir datt e materiell net total ausrutscht, bleift et bei engem Chômagegeld an der Héicht vun 80% vum leschte Gehalt a vu 85% fir Leit mat Kanner. Mir wëssen, datt d'Chômagegeld mat 2,5 Mol de Mindestloun plafonnéiert ass. Mä an der Kris ass et nach méi schwéier wéi soss fir erëm séier eng nei Schaff ze fannen. Dofir hätte mer gär, datt Leit ouni Aarbecht net schonn no sechs Méint hir Chômageindemnitéit op 2 Mol de Mindestloun als Plafong ofgesenkt kréien, mä eréischt no néng Méint. D'Chômageindemnitéit bleift op 2 Mol de Mindestloun no néng Méint plafonnéiert a gëtt net wéi bis elo no 12 Méint op 1,5 Mol de Mindestloun ofgesenkt. Dat bedeit eng supplementar Depense fir de Beschäftegungsfong vun 2,5 Milliounen Euro d'Joer.

D'Dauer vun der Chômageentschiedegung bleift am Prinzip bei 12 Méint. Mer hunn awer haut scho Regelen, déi besoen, datt wann een 20 Joer geschafft huet an duerno an de Chômage fält, ee seng Chômageindemnitéit sechs Méint méi laang kritt. Dës Regel spillt awer eréischt vu 50 Joer un. D'Regierung proposéiert, déi Altersgrenz op 45 Joer erofzesetzen, well ëmmer méi Leit ronderëm deen Alter a Chômage geroden a sech schwéier um Aarbechtsmaart replacéiert kréien. Zanter Joren encouragéiere mer d'Leit ouni Aarbecht hiren eegene Betrib ze grënnen. Fir hinnen dobäi besser kënnen ze hëllefen, hu mer decidéiert, datt e Chômeur, dee säin eegene Betrib grënnt, säi Chômagegeld bis un d'Enn vun deem senger normaler Lafdauer ausbezuelt kritt. Esou kënnt e besser duerch déi éischt schwéier Méint no der Betribsgrëndung.

D'Aide au réemploi, vun där eleng am Joer 2009 5 234 Leit profitéiert hunn, gëtt virugefouert. Mer hunn awer den Androck, datt sech an deene gudden an efficacen Hëllefsmechanismus Abusen ageschlach hunn. Déi Abusë ginn eliminéiert.

66 000 Leit hunn 2009 kuerzgeschafft. Dat huet de Beschäftegungsfong 45 Milliounen Euro kascht. Och an dësem Joer gëtt weider kuerzgeschafft. 2 488 Leit ware bis elo dëst Joer a Kuerzaarbecht. Duerch d'Gesetz vum 29. Mee 2009, e Gesetz, dat am Kader vum Antikrisepak vun der Regierung gestëmmt ginn ass, sinn d'Konditioune fir d'Kuerzaarbecht verbessert ginn. Déi speziell Kriseregelungen aus dem Joer 2009 gi fir d'Joer

2011 verlängert. Dës Moossnahm hëlleft de Salariéën, dës Moossnahm hëlleft och de Betriber.

Allgemeng gëllt: D'Aarbechtsmaartpolitik muss nach méi aktiv ginn, zu deem Zweck gëtt och d'Aarbechtsmaartverwaltung reforméiert. D'Reduktioun vum Chômage ass déi éischt Aufgab vun der Lëtzebuerger Politik. Si wäert sech dorunner moosse mussen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wa mer iwwert d'Noutwendegkeet vun der gesamtstaatlecher Finanzkonsolidéierung schwätzen, wa mer äis Suerge maachen iwwert d'Situatioun op eisem Aarbechtsmaart, da kann een net net iwwert d'Kompetitivitéit vun der Lëtzebuerger Economie schwätzen. Steierrecettë sinn zu engem groussen Deel Funktioun vun deem méi oder manner héije Kompetitivitéitsniveau, deen e Land huet. Dat ass iwwerall esou. 't kann hei net anescht sinn.

Den Observatoire vun der Kompetitivitéit an de Wirtschaftsminister selwer hunn an de leschte Joren ëmmer erëm op de Wettbewerbsverfall vun der Lëtzebuerger Economie higewisen. Wann d'Kompetitivitéit vun enger Economie fällt, wa se kontinuierlech fällt, da falen och d'Steierrecetten, dann hëlt d'Creatioun vun Aarbechtsplazen of an d'Augmentatioun vum Chômage zou. Genau dat ass amgaang hei am Land ze passéieren. D'Regierung kann deem net tatenlos nokucken. Dofir huet de Wirtschaftsminister der Tripartite 65 Moossnahmen, Idéeën a Pistë virgeluecht, déi d'Kompetitivitéit vun eise Betriber kënnte verbesseren. Dës Initiativlëscht läit der Chamber vir, ech brauch se net am Detail hei z'erklären. Ech soe just, ech si mam Wirtschaftsminister a senge 65 Pisten d'accord.

Iwwert déi Pisten eraus huet d'Regierung decidéiert, d'Bonification d'impôts fir Investissementer – dat heescht also den Artikel 152bis vun eisem Steiergesetz – weider ze verbesseren. Ausserdem huet se decidéiert, déi steierlech Dispositiounen, déi eng méi rational Utilisatioun vun der Energie encouragéieren – ech schwätzen hei vum Artikel 32 vun eisem Steiergesetz – weider ze verbesseren. Eis Finanzplaz verdéngt e weidert Skulptéiere vun hirem Environnement. Si wäert ni méi déi Bedeitung erreechen, déi se an de vergaangene Joren hat. Kee soll sech drop verloossen, datt d'Finanzplaz an deenen nächste Joren esou vill Steiere géif bezuele wéi an de leschte Joren. Mir mussen äis aus der babylonescher Recettegefaangeschaft vun der Finanzplaz befreien. Mir kënnen net op konjunkturell bedéngten héich Steiereinnahmen, déi vun der Finanzplaz drainéiert ginn, eng strukturell Ausgabepolitik opsetzen. Mä d'Finanzplaz brauch weider Instrumenter. Dofir baut d'Regierung de Reseau vun Duebelbesteierungsofkommesse kontinuierlech a systematesch aus. Dofir verbessere mer d'Chancë vum Investissementsfongesecteur duerch d'Ofschafe vun der Taxe d'abonnement op den Exchange Traded Funds. Mir hunn hei e grousse Kompetitivitéitsnodeel mat anere Finanzplazen an Europa wett ze maachen.

Mä d'Betriber mussen och a Krisenzäite bereet sinn, nei Verantwortung z'iwwerhuelen.

Et schéngt mer dringend erfuerderlich ze sinn, datt sech an eiser Wirtschaft d'Erkenntnis duerchsetzt, datt d'Leit iwwer 50 Joer net zum alen Eise gehéieren, datt si en Erfahrungsvolumen hunn, op deen een net einfach soll verzichten, an datt si net – wéi et iertëmlecherweis heescht – ze al wieren. Ech erwaarde mer vun de Betriber zu Lëtzebuerg, datt si och de Leit iwwer 50 Joer eng Chance ginn. Si solle se net systematesch an d'Preretraite dreiwen, si solle se net systematesch beim alen Eisen endlageren a si sollen hinnen, wa se eng nei Aarbecht sichen, eng nei Chance ginn. Eist Vollek ass ze kleng fir sech um Aarbechtsmaart vun de Leit iwwer 50 Joer ofschneiden ze kënnen.

Et schéngt mer och normal an deene Krisenzäiten, an deene mer stiechen, datt d'Betriber méi kontribuéiere wann et ëm de Finanzement vun der Aarbechtslosegkeet geet. Dofir gëtt d'Solidaritéitssteier fir d'Betriber ëm 1% an d'Lut gesat. Dat bréngt dem Beschäftegungsfong eng Recette vun 12 Milliounen Euro.

Et schéngt mer zwéngend noutwendeg ze sinn, datt esouwuel Banke wéi aner grouss Betriber verstinn, datt d'Zäit komm ass fir Schluss ze maache mat där skandaléiser Politik, déi doranner besteet, iwwerdriwwe Bonien auszebezuelen oder maasslos Ofganksentschiedegungen z'accordéieren. Wa se dat wëlle maachen, musse se mat de Konsquenze liewen, och mat de Konsequenze fir hiren Image. D'Regierung wëllt net méi mat de finanzielle Konsequenzen dovu liewen an dofir féiere mer e Plafong an iwwert deen eraus variabel Remuneratiounen an Ofganksentschiedegungen net méi kënne vun der Betribssteier ofgesat ginn.

Mir mengen och, a mer mengen dat well dat muss sinn, datt fir bestëmmte Gesellschaften – Sociétés de participation financière zum Beispill –, déi keng kommerziell Aktivitéit zu Lëtzebuerg ausüben, mä awer hei op der Plaz präsent sinn, eng minimal forfaitär Besteierung muss agefouert ginn.

Mir mengen och, datt een ënner anerem aus Kompetitivitéitsgrënn muss d'Solidaritéit ënner deene verschiddene Wirtschaftssekteuren zu Lëtzebuerg nei organiséieren. Dofir schloe mer vir, am Beräich vun der Unfallversécherung en eenheetleche Cotisatiounstaux anzeféieren. D'Diskrepanz tëschent de Betriber ass grouss wann et drëms geet, d'Bäiträg un d'Unfallversécherung ze bezuelen. D'Banke bezuelen haut Cotisatiounen an der Héicht vun 0,45%, d'Daachdecker hirersäits bezuele 6%. De Bausecteur bezillt 4,27%, de Secteur vum Parachevement 3,2%. Mir proposéieren en eenheetleche Cotisatiounssaz anzeféieren. Deen eenheetleche Cotisatiounssaz beleeft sech op 1,25%. Da mussen d'Banke méi bezuelen, ronn 31 Milliounen Euro. Da kënnen awer déi kleng Betriber, wéi de Bau, wéi de Secteur vum Parachevement an anerer, Gestehungskäschte spueren doduerch, datt hire Bäitragssaz ofgesenkt gëtt. Wa mer dat maachen, gewënnt de Bau zum Beispill 3% Cotisatiounen. Dat ass méi wéi d'Erhéijung vum Mindestloun oder méi wéi de Käschtepunkt vun enger Index-Tranche.

Här President,

Ech kommen nach ee Moment op déi wiesentlech Fro vun der Kompetitivitéit vun eisem Land zréck.

Mir hunn ee vun deenen héchste Produktivitéitsniveauen an Europa. Mä déi Performance erklärt sech an éischter Linn duerch dat staarkt Gewiicht – bal misst ech soen, Iwwergewiicht –, dat de Finanzsecteur an eiser Economie huet. An all Economie ass de Finanzsecteur dee produktivsten Deel vun der Aktivitéitspalette. An a kengem Land ass en esou dominant wéi bei äis.

Wann een de Finanzsecteur am Kompetitivitéitsbild neutraliséiert – an dat musse mer maachen –, da gesäit d'Situatioun manner roseg aus. Da gesäit een – esou seet et de Wirtschaftsminister a säin Kompetitivitéits-Observatoire –, datt mer Joer fir Joer u komparativer Attraktivitéit verléieren. Et gëtt Kräften hei am Land, déi de Kapp déif an de Sand strecken an dat ignoréieren, jo, ignoréiere wëllen. Responsabel Politiker awer däerfen dat net, aner Verantwortlecher och net. Soss musse se sech d'Aen enges Dags reiwen, wa se de Kapp bis eng Kéier aus dem Sand zéie mussen.

A Saache Kompetitivitéit si mer äis an der Tripartite op kengem Constat eens ginn. Ech hunn dat bedauert, ëmsou méi wéi d'Analysë vum Observatoire vun der Kompetitivitéit a vum Wirtschaftsminister zu kengem Moment eeschthaft widderluecht konnte ginn.

D'Wettbewerbsfähegkeet ass net nëmmen eng Fro vum Index. D'Kompetitivitéit muss un Hand vu ville Parametere gemooss ginn a mam Ausland verglach ginn. Zur Kompetitivitéit gehéiert och d'Infrastruktur an d'sozial Kohäsioun.

Mä d'Kompetitivitéit ass och eng Fro, déi d'Loungestaltung direkt betrëfft.

Dofir hunn ech an der leschter Sitzung vun der Tripartite Pistë proposéiert, déi Bewegung an d'Verhandlunge brénge sollten. 't ass och Bewegung entstan, mä leider net an der Tripartite.

Ech hunn a mengem Numm an als President vun der Tripartite Suggestioune gemaach, déi am Kader vu weideren Diskussiounen eng Eenegung hätte kënnen erlaben. 't ass net fir d'éischt wou ech dat gemaach hunn: 't war esou 1999, wéi mer de Congé parental agefouert hunn, dat war esou 2006, wéi mer de Statut unique an d'Index-Modulatiounen decidéiert hunn. Och déi zwou Kéieren hat ech kee schlësselfäerdegt inhaltlecht Regierungsmandat, mä ech hu meng Verantwortung iwwerholl. Esou hunn ech et och dës Kéier gemaach, mat manner Succès wéi ech muss zouginn. Mä an der Tripartite, do gëtt den Tango net zu zwee, mä zu dräi gedanzt. D'Tripartite huet eng Choreographie, déi d'Danzkonscht net kennt.

Ech hunn eng strukturell an eng konjunkturell Approche proposéiert. Déi éischt huet meng Preferenz, déi zweet gefällt mer gutt.

Déi éischt huet doranner bestanen, fir Alkohol, Tubak an d'Petrolspräisser vun engem gewëssene Barrel-Präis un aus dem Index-Wuerekuerf erauszehuelen. Ech war net deen Eenzegen an der Regierung, deen déi Iddi hat. Déi Iddi liicht nämlech an: Wann de Petrolspräis klëmmt, wann e klëmmt, well d'Weltwirtschaft erëm op Toure kënnt, wann e klëmmt, well eng Buerinsel am Golf vu Mexico a Stécker fiert oder well et iergendwou bewaffnet Konflikter ronderëm d'Uelegfelder gëtt, da kann dat net zur Konsequenz hunn, dat d'Betriber zu Lëtzebuerg hir

Paie mussen an d'Lut setzen. De Metzler op der Cap huet op déi Evenementer null Afloss, hien erleid se awer duebel: Seng Energiefacture geet an d'Lut, d'Paien, déi e bezuele muss, och. De Lëtzebuerger Mëttelstand ass awer net responsabel fir d'Weltpolitik. Mä se muss haut awer hire Präis bezuelen. Fir d'Konsequenze vun esou engem Erausléise vun de Petrolspräisser vun engem gewëssene Präisniveau un ofzefiederen, hunn ech proposéiert, den Heizungsmazout am Wuerekuerf ze loossen an de Gratistransport bei gläichzäiteger Ofsenkung vun der Kilometerpauschal anzeféieren.

Ech hunn och – als Ersatz fir déi vu mir preferéiert strukturell Léisung – eng krisekonjunkturell Moossnahm a Gestalt vun enger Beschränkung vun der Indexéierung op d'Gehälter vun 2 Mol de Mindestloun virgeschloen. Besonnesch a Krisenzäiten ass et net normal, datt de Mindestlounbezéier eng Index-Tranche vu 500 Euro d'Joer an de Spëtzeverdénger eng vu 500 Euro de Mount kritt.

D'Reaktioun vun de Leit weist: A Krisenzäite si se zum solidareschen Deele bereet.

Déi Propositioune sinn an der Tripartite ofgeschmettert ginn. Eng Regierungspartei huet se entre-temps iwwerholl, eng aner net. Dat ass keng Katastroph. An der Demokratie ginn d'Meenungen auserneen. Net ëmmer wann d'Meenungen ausernee ginn, ginn och d'Koalitiounen auserneen. Mä d'Diskussioune mussen awer virugoen. Well d'Problemer gi jo och virun.

An dofir musse mer äis a Saache Kompetitivitéitsmoossung ëmmoduléiert Instrumenter ginn, Parameteren, déi ee vun Ufank vun der Währungsunioun bis haut kann actionnéiere fir eis Situatioun, virun allem eis Situatioun par rapport zu eisen dräi Haapthandelspartner Däitschland, Frankräich an d'Belsch, kënnen ze vergläichen. De Wirtschaftsminister wäert déi Parametere virschloen a wann hir Applicatioun weist, datt mer aus dem Tratt gerode sinn, da musse mer virum Enn vum Joer Léisunge fannen. An déi fanne mer och. Mir fanne se zesummen an dëser Koalitioun an a kenger anerer. Mä un der Koalitioun ass et net wéi an der Tripartite: An der Koalitioun geet et mat zwee duer fir den Tango ze danzen. Mä fir d'éischt probéiere mer et nach eng Kéier zu dräi an der Tripartite. Neen, dräi geet eigentlech och net duer: Ech fannen och, Är Chamber misst am Oktober-November e Kompetitivitéits-Tour dréien an nei Iddië mat an de Krees vun den Iwwerleeunge werfen. Jiddfereen huet eppes, zesumme kënne mer Villes hunn.

D'Leit erwaarde vun der Politik, datt se an Zäite wéi dëse wuel laang diskutéiert, mä si erwaarde virun allem, datt d'Politik decidéiert. D'Politik soll no Consultatioune mat aneren decidéieren. Politik, dat heescht, Dir, déi Der gewielt sidd, an déi d'Vertraue vun de Lëtzebuerger kritt hutt, fir Decisiounen ze huelen. Et ass virun allem an der Kris wou Weises gëllt.

Eist Land huet grouss Problemer. Zesummen, net géinteneen, kënne mer se léisen. Dat setzt viraus, datt d'Regierung fonctionnéiert. Si huet déi lescht Wochë suboptimal fonctionnéiert. Mä och wann de Lack e bëschen zerkraatzt ginn ass: Dës Koalitioun huet nach Pusta genuch fir dat ze maachen, wat se ze maachen huet. Mä ech hale jo hei keng Ried iwwert den Zoustand vun der Koalitioun. Dee reegt mech eigentlech och net op. Ech hunn a sechs Regierunge mat wiesselnde Partner villes erlieft a wéineg vergiess. Ech halen hei eng Ried iwwert den Zoustand vun der Natioun. Déi erwaard Äntwerten op d'Kris. Ech hunn der haut ginn. Virum Enn vum Joer musse mer nach Weiderer noreechen.

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch lors de la présentation de la nouvelle campagne médiatique «Bass du MEGA?»

10 mai 2010

Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Schüler,

Dat hei ass mat Sécherheet déi flottste Pressekonferenz, déi ech als Ministesch bis elo matgemaach hunn. Et gëtt flott Musék an ech hunn e super Publikum! Merci un Iech all, datt Dir do sidd. Merci och un Är Proffen an e grousse Merci un Ären Direktor, den Här Wagner, deen dëst alles méiglech gemaach huet.

Mä fir unzefänken, direkt mol eng Fro un Iech all: Ech kommen haut bei Iech als Ministesch vun der Chancegläichheet. Wësst Dir wat dat fir e Ministère ass? Wat mécht dee genau?

[...]

Also, de Ministère fir Chancegläichheet schafft drun, datt Gläichheet vu Fraen a Männer an eiser Gesellschaft iwwerall erreecht gëtt. Dat geschitt natierlech duerch Gesetzer, mä awer och duerch politesch Mesuren oder

Sensibiliséierungsaktioune fir d'Leit a speziell och fir Iech. An dofir sinn ech haut och hei.

Vläicht soe verschiddener vun Iech: Domadder hunn ech näischt um Hutt a firwat nach Aktioune maachen, wann d'Gesetzer jo dofir do sinn, fir datt jidderee d'selwecht behandelt gëtt?

Oder et ginn der och, déi soen: Wat e Quatsch, mir sinn dach gläich, wat soll dat! An nach anerer stänkeren iwwert de „Feministeclub".

De Ministère fir Chancegläichheet mécht vill Saachen, déi Iech elo betreffen oder an nächster Zukunft, wann Dir aus der Schoul kommt, betreffe wäerten. An dat souwuel d'Jongen wéi och d'Meedercher.

Huele mir zum Beispill dat, wat Dir elo léiert oder wat Dir eventuell Loscht hutt nom Lycée ze studéieren.

Dir méngt vläicht, do géif nëmmen Är perséinlech Entscheedung matspillen, mä et spillen och Clichéë mat, virgefaasste Meenungen, Traditiounen, also Villes, wat Iech vläicht och guer net mol esou bewosst ass.

An dat huet virun allem mat traditionelle Rollebiller vu Meedercher a vu Jongen ze dinn.

Huele mer zum Beispill déi Meenung, d'Meedercher intresséiere sech net fir Technik. Et ass effektiv esou, datt op Technik vill manner Meedercher sinn. Ass dat elo well Meedercher näischt mat Technik unzefänke wëssen? Oder läit et och dorunner, datt virgefaasste Meenungen d'Meedercher vun Ufank un dovunner ofhalen, fir an eng technesch Richtung ze goen? Datselwecht gëllt fir d'Jongen. Firwat sinn net méi Männer herno am soziale Beräich oder Gesondheetssektor?

Um Girls' Day a Boys' Day, wou verschiddener vun Iech vläicht och scho matgemaach hunn, gëtt jo just probéiert, mol aner Alternativen vu Beruffer fir Jongen a fir Meedercher opzeweisen.

Ëm wat geet et? Et geet drëm, net vu vir eran ze soen: „Dat do ass näischt fir e Meedchen oder dat do ass näischt fir e Jong", dat si virgefaasste Meenungen an do wëlle mir dru fréckelen.

Bei de Studien nom Lycée weist sech och en Ënnerscheed tëscht Meedercher a Jongen. Bal d'Halschent (ëmmerhin 48%) vun de Studentinnen wielt Humanwëssenschaften, den Enseignement, Literatur, Sproochen oder Konscht. Bei de Studenten geet den Trend an déi aner Richtung: 42% wiele wëssenschaftlech Fächer. An do sinn et dann nëmmen 14% vun de jonke Fraen, déi sech fir Mathe oder Wëssenschaften intresséieren.

Mä lues a lues kommen och méi Meedercher op de Goût vun esou Studien. Dat weist jo awer, datt d'Wiel net ofhängt vun enger ugebuerener Fähegkeet, déi éischter Jongen oder Meedercher hätten.

D'Mentalitéiten änneren nëmmen ganz lues, an esou eng Aktioun wéi déi haut, mat där ganzer Kampagne hannendrun, mat Muséksconcours an Internetsite, soll positiv ureege fir nozedenken. Dat ass eist Zil.

Apropos Mentalitéiten: Déi gi natierlech beaflosst vun deem, wat mir all Dag gesinn: am Fernseh, am Kino, um Internet, an de Videoen, an de Medien am allgemengen. Och do gi mir all – an dir och – vu Rollebiller matgeformt.

E Beispill aus Spuenien: A Spuenien waren esou vill jonk Meedercher anorexesch ginn (dat heescht, si hu bal guer näischt méi giess fir nëmmen net déck ze ginn!), datt e Gesetz gemaach gouf, fir ze verbidden, datt ze dënn Meedercher kënnen eng Karrière als Modell kréien/maachen. Do gesitt Dir, wéi wäit Virbiller kënnen eist Liewen an Handele beaflossen.

No der Schoul an de Studien geet et an de Beruf.

Et ginn haut nach ëmmer soi-disant typesch weiblech oder männlech Beruffer. Hei fällt op, datt d'Fraen sech a bestëmmte Berufszweiger konzentréieren an net esou vill, wéi d'Männer, an enger méi breeder Palette vu Beruffer schaffen. Och do wier et awer gutt, wann an de Beruffer insgesamt méi en Equiliber wier tëscht Fraen a Männer. Dat beräichert d'gesellschaftlecht Liewen a géif verschidde Beruffer och méi valoriséieren.

Firwat soll et beispillsweis net méi Schoulmeeschter ginn a méi Infirmieren? Firwat ginn et net méi Informatikerinnen?

Wat fir Iech no der Schoul och wäert wichteg ginn: d'Pai, déi Dir wäert verdéngen.

Op ech e Meedche sinn oder e Jong soll jo keen Afloss dorobber hunn, ob ech manner oder méi an der Pai kréien, wann ech déiselwecht Aarbecht maachen.

Dat ass och zënter 1974 (also laang virun Ärer Zäit) gesetzlech verankert.

Trotzdem gëtt festgestallt – net nëmmen zu Lëtzebuerg, mä eigentlech an allen europäesche Länner –, datt Fraen fir déiselwecht Aarbecht, an därselwechter Situatioun

manner verdéngen an dat bis zu 14-15%. Dat ass vill an net novollzéibar. Och dat ass ee vun den Ziler vum Chancegläichheetsministère fir dat ze änneren.

A wann Dir herno eng Famill hutt, wéi steet et da mat der Gläichstellung?

Jonk Frae sinn haut grad esou diploméiert wéi d'Jongen, mä wa bis Kanner do sinn, dann ass et méi oft d'Fra, déi mol eng Paus am Beruf mécht oder déi dann hallef schaffe geet.

Dat ass natierlech e perséinleche Choix, dee jidderengem iwwerlooss gëtt.

Mä et gëtt awer éischter vun der Fra erwaart, datt si de Stot mam Beruf ënnert een Hutt kritt. Do wier et dach gutt, wann an enger Koppel d'Hausaarbecht an d'Kannerbetreiung géife besser opgedeelt ginn, oder net?

Haut sinn och scho vill jonk Männer, déi sech wëlle méi ëm hir Kanner këmmeren. Mä op där aner Säit kréie Männer op der Aarbecht oft nach domm Remarquë gemaach, wa si wëllen e Congé parental huelen. Et kënnt vir, datt si indirekt gesot kréien: „Wann s de e Pappecongé hëls, kanns de déng Carriere vergiessen."

Dat ass net fair an net normal, an esou Meenungen kënnen Äert Liewen herno immens beaflossen.

Op jidde Fall wëll de Ministère fir Chancegläichheet dorunner schaffen fir d'Mentalitéiten an esou e Rollendenken z'änneren. D'Regierung huet sech dëst Zil fixéiert an an hirem Nationalen Aktiounsplang festgeluecht. Mä fir eppes ze bewegen, muss jidderee mathëllefen a speziell Dir, als déi nächst Generatioun vun Erwuessenen: Är Meenung an Är Ureegunge si gefrot. Dir wäert mat entscheeden, wéi Äert Liewen ausgesäit, ob Fraen a Männer gläichgestallt sinn an eng gerecht Partizipatioun an alle Beräicher vum Liewen hunn oder net.

Eng Affiche, en T-Shirt oder e Sticker ass ganz flott, mä dat Eenzegt, mengen ech, wat wierklech eppes bréngt, ass den Dialog.

Mir setzen an dëser Saach ganz staark op d'Diskussioun.

An ech méngen, dës Campagne kéint en Ustouss ginn, fir méi iwwert d'Gläichheet vu Meedercher a Jongen an der Klass ze schwätzen.

Dat ka jo an engem Geschichtscours sinn, an der Instruction civique oder och an der Literatur, firwat net? Et ass wichteg, datt d'Meedercher an d'Jongen d'Geleeënheet kréien iwwert hir Rollen an der Gesellschaft nozedenken an ze schwätzen.

Dat wëll net heeschen, datt elo alles soll komplett ëmgedréint ginn. Mä oft ass et dach sou, datt d'Kanner dat léieren, wat hire Papp oder Mamm als Beruf huet. An der Ëmfro 2008 vun den Enquêtes forces de travail koum beispillsweis eraus, datt ronn d'Halschent vun de Jugendlechen an der Berufsspart wéi hire Papp schaffen.

Sou riskéiere mir natierlech och an traditionelle Rollerbiller stiechen ze bleiwen.

Ech hunn eigentlech elo alles gesot, wat mir wichteg erschéngt huet. Elo loossen ech awer erëm d'Musék kuerz zu Wuert kommen, éier et da weidergeet mat den Explicatiounen zu der Kampagne. Duerno géif ech mech freeën, wann Dir nach Froen hätt a wa mir nach kéinten diskutéieren.

Merci fir Äert Nolauschteren!

Intervention de Jean Asselborn devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg

11 mai 2010

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, Madame la Présidente, chère Madame Calmy-Rey, de vous féliciter pour avoir su, avec vos collaborateurs, donner, pendant la présidence suisse du Comité des ministres, une impulsion forte à deux grands dossiers: l'avenir de la Cour et la réforme de notre organisation.

Il est évident que je souhaite à mon ami Antonio Milososki et à son pays une main heureuse et beaucoup de succès pour la présidence entrante. Je suis persuadé qu'il assumera une présidence harmonieuse.

La déclaration et le plan d'action issus de la conférence d'Interlaken sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme et l'entrée en vigueur prochaine du Protocole 14 offrent une perspective prometteuse pour que notre système unique de défense et de protection des droits de l'Homme soit à même, à l'avenir, de remplir sa mission de manière effective. Le processus d'Interlaken et son échéancier de mise en œuvre inter-

pellent, à leur niveau de compétence: la Cour, le Comité des ministres et les États membres. Le Luxembourg s'efforcera de répondre au mieux aux attentes formulées dans la Déclaration – première étape du suivi – que nous sommes appelés à adopter aujourd'hui.

Réformer le Conseil de l'Europe est absolument nécessaire et hautement urgent. Je rends hommage au dynamisme et à la volonté de changer et d'innover de notre nouveau secrétaire général qui, en quelques mois, a déjà réussi à insuffler un vent de renouveau dans l'organisation et à la sortir des sentiers battus.

Monsieur le Secrétaire général,

Le Luxembourg appuie pleinement votre nouvelle approche stratégique et sa transcription dès 2011 en un ensemble cohérent de programmes et d'actions prioritaires et prospectives. Vous avez une vision; vous fixez un cap; vous balisez le chemin pour y arriver. Je vous en félicite. La réforme réussira d'autant mieux qu'elle s'accomplira dans l'unité et dans la solidarité de l'effort et du sacrifice auquel États membres et personnel doivent contribuer. Je suis confiant qu'à l'issue de la réforme, le Conseil de l'Europe, dont la mission est plus que jamais d'actualité, sera à la fois plus politique et plus efficace. Son empreinte sur les grands dossiers, qui constituent aussi ses grands défis – dont deux figurent d'ailleurs à notre ordre du jour d'aujourd'hui –, en sera plus marquée.

Le rôle joué jusqu'ici par le Conseil de l'Europe, suite au conflit en Géorgie, n'est pas à la hauteur des potentialités, ni à la mesure des responsabilités de notre organisation. Je lance un appel aux deux États concernés de cesser de s'enfermer dans la rhétorique conflictuelle du passé et de contribuer, de manière constructive, à la recherche de solutions d'aide concrète aux populations touchées.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ouvre de nombreuses portes à l'intensification des relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à commencer par l'adhésion de l'Union à la Convention européenne des droits de l'homme. Le dossier est complexe, mais les travaux sur un mandat de négociation ont bien avancé au sein de l'UE; je ne peux qu'espérer que ceux-ci constitueront une bonne base pour une adhésion rapide de l'UE à la CEDH.

Qui dit Union européenne, dit euro en ces jours de tourmente. Venant directement de Bruxelles, je suis fortement persuadé que l'Union européenne arrivera à stabiliser sa monnaie et à défendre l'euro comme devise internationale, ceci dans l'intérêt d'une économie performante et d'une politique sociale efficiente.

Le récent arrêt de la Cour relatif à certains aspects de l'actuelle Constitution de la Bosnie-Herzégovine constitue une donne nouvelle. Elle érige une demande politique de longue date de la communauté internationale et du Conseil de l'Europe en une exigence législative de mise en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. Cet arrêt devrait devenir le catalyseur d'une réforme en profondeur des institutions de la Bosnie-Herzégovine. J'apprécie que la présidence nous donne la possibilité d'en débattre dans un cadre informel.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du grade de docteur *honoris causa* par l'université Sophia de Tokyo: «Neue Brücken schlagen: Japan und Europa, Inseln im Strom des Wandels»

20 mai 2010

Sehr geehrter Herr Präsident,
Herr Vizepräsident,
Exzellenzen,
Professoren,
Liebe Studenten,
Meine Damen und Herren,

Ich stehe vor Ihnen und bin zutiefst ergriffen von der besonderen Ehre, die mir heute abend hier zuteil wird. In einem langen Politikerleben – ich bin seit nunmehr 28 Jahren Mitglied der Luxemburger Regierung, die ich seit über 15 Jahren als Premierminister führe – erhält man fast notgedrungen die eine oder andere Auszeichnung. Als europäischer Politiker, noch dazu als Politiker des doch recht kleinen und 9 500 Kilometer entfernten Großherzogtums, die Ehrendoktorwürde einer so renommierten japanischen Universität zu erhalten, ist jedoch alles andere als alltäglich.

Der Leitung der Universität Sophia, sowie vor allem auch dem Organisationskomitee der heutigen Zeremonie, gebührt deshalb mein herzlicher Dank.

Ich bin mir der Symbolik dieser Ehrendoktorwürde wohl bewusst, und daher hat sie für mich eine umso größere Bedeutung. Sie steht in der Tat stellvertretend für die hervorragenden Beziehungen zwischen Japan und Luxemburg; stellvertretend auch für die internationale Ausrichtung der Universität Sophia; stellvertretend nicht zuletzt auch für die tiefe Verbundenheit Japans mit dem europäischen Kontinent.

Ich sage dies frei von überschwänglicher Romantik. Diese Symbolik berührt den Kern meiner Ansprache – sie gibt Anlass zur kritischen Beleuchtung, ja zur wahren Standortbestimmung unserer Gesellschaften in einer Zeit, in der der Lauf der Dinge uns manches überdenken lässt, was wir bisher als gesicherte Erkenntnis angenommen haben.

Europa teilt mit Japan eine Vielzahl von moralischen und sozialen Errungenschaften. Unsere Werte konvergieren in einer Mehrzahl von Aspekten. Die Verteidigung der Demokratie und der Menschenrechte sind uns ein fundamentales Anliegen. Unsere Gesellschaftsmodelle haben sich über die letzten Jahrzehnte so positiv bewährt, dass sie unseren Bevölkerungen in weitem Maße Frieden, soziale Absicherung, ja vielen sogar Wohlstand beschert haben. Japan und die Länder Europas halten seit Jahren die weltweit höchsten Lebensstandards. Unsere Bevölkerungen haben die höchste Lebenserwartung, sind am Besten ausgebildet und können sich die modernsten technischen Errungenschaften leisten.

Könnte man Japan und Europa deshalb als Inseln im Weltgefüge der Staaten bezeichnen? Ich glaube schon. Doch glaube ich auch, dass es ein fataler Irrtum wäre, dass diese Bezeichnung als mit rein positiven Eigenschaften behaftet anzusehen.

Eine Insel ist per Definition eine mehr oder weniger kleine Einheit, die von einem weiteren, größeren und tieferen Element umgeben ist. Man kann dieses umgebende Element meist nicht vollends begreifen – es fehlen die Kenntnis und die Ressourcen, diese zu erlangen. So empfinden Insulaner es oft als wohltuend, dass ihnen ihre Insel Schutz vor dem unbekannten umgebenden Element bietet. Dieser Schutzreflex ist aber oft gleichbedeutend mit einem Rückzug ins Schneckenhaus. Auch fehlen der Insel – soweit sie denn keine Halbinsel ist – auch die festen Verbindungen zu anderem Festland, welches man trockenen Fußes beschreiten könnte.

Diese Metapher scheint mir in zunehmendem Maße auch auf Europa und Japan übertragbar zu sein. Noch ragen wir in vielerlei Hinsicht heraus aus dem Weltmeer der Geopolitik. Doch sind wir in manchen Gebieten auf dem Rückzug ins Schneckenhaus, ruhen uns aus auf dem Kissen unseres Wohlstands. Und das, obwohl das Meer um uns herum in rasanter Geschwindigkeit an Strömung gewinnt – eine Strömung, die wir immer weniger selbst beeinflussen.

Bis zum Jahre 2050 wird der europäische Anteil am weltweiten Bruttoinlandsprodukt auf unter 20% sinken. Im gleichen Zeitraum könnte sich der Anteil Japans an der Weltwirtschaftsleistung halbieren. Die USA werden ihre Führungsposition wohl verteidigen können, während China und Indien ihren jeweiligen Anteil wahrscheinlich verdoppeln dürften. Der Trend ist klar: Neue Wirtschaftspole entstehen, und Europa und Japan tun sich schwer, mit der Weltwirtschaftsentwicklung mitzuhalten.

Die Demographie ist ein weiterer Faktor, der nachdenklich werden lässt. Die Weltbevölkerung von aktuell 6,8 Milliarden Menschen dürfte bis 2050 auf 9,2 Milliarden wachsen. Allerdings, während die Bevölkerung Europas und Japans durch die allgemein gute medizinische Versorgung immer älter wird, muss man feststellen, dass es hauptsächlich die Bevölkerung der Entwicklungsländer ist, welche weiter wächst. Europa und Japan hingegen verzeichnen Null-Wachstum, was bei teilweise rückläufigen Geburtenraten nur durch Zuwanderung erreicht werden kann. Wenn man nun hinzu bedenkt, dass unsere Wirtschaften im weltweiten Vergleich an Einfluss und somit auch an Attraktivität verlieren, werden wir uns über kurz oder lang in einer Situation befinden, in der zu wenige junge Menschen die explodierenden Kosten für die Altersversorgung der vorigen Generationen schultern müssen. Man muss kein gelehrter Wirtschaftswissenschaftler sein, um zu merken, dass dieses Modell auf Dauer nicht aufgehen kann.

Die globale Antwort auf die aktuelle Weltwirtschafts- und Finanzkrise – eine Krise, wie wir sie in ihrer Schärfe seit Generationen nicht erlebt haben und besonders unsere hochentwickelten Wirtschaften schwer getroffen hat – hat gezeigt, dass die eben beschriebenen Entwicklungen sehr wohl von den anderen – und neuen – Stars der politischen Weltbühne zur Kenntnis genommen wurden. Die Gruppe der 20 führenden Wirtschaftsnationen – die G20 –, welche aufstrebende Staaten aus allen Teilen des Globus an einem Tisch vereint, hat sich

als richtungweisendes Organ profiliert, auch wenn oft moniert wird, dass großen Worten bislang kaum große Taten gefolgt sind. Die Europäische Union und Japan sind dort natürlich auch vertreten – doch zeigt sich gegenüber der Gruppe der G7/G8, dass der Kuchen neu verteilt worden ist, die Stücke für die Alteingesessenen nicht mehr dieselbe Größe haben wie bisher. Die Legitimität, das Weltgeschehen in fundamentalen Bereichen mit beeinflussen zu können, ist eng gekoppelt an die Kraft der Wirtschaftsleistung eines jeden Staates. Der Aufstieg auf die politische Weltbühne, genau so wie der Abstieg von derselben, hängen traditionell von der bisweilen schwankenden Wertschätzung der übrigen „Player“ ab.

Herr Präsident,
Meine Damen und Herren,

Es ist dies der Punkt, an dem wir ansetzen müssen! Wir müssen lernen, neue Brücken zu schlagen, die Schwächen, die unser Inseldasein birgt, zu verringern, und es unseren Bevölkerungen erlauben, dem Strom des Wandels trockenen Fußes zu begegnen, anstatt sie hilflos diesem Strom auszusetzen, der sie mit fortzureißen droht.

Es ist unsere Pflicht, alte Allianzen zu festigen und neue zu schmieden. Wir müssen uns stärker interessieren an unseren Nachbarn, ihnen Gehör schenken, auf ihre Probleme eingehen und an Lösungen konstruktiv mitarbeiten. Wir müssen zeigen, dass unsere Traditionen und unsere Errungenschaften der Welt dienen können. Nur wenn wir es schaffen, der Welt zu zeigen, wie viel politischen Mehrwert wir generieren können, welches Potenzial in uns steckt, wird es uns gelingen, weiterhin eine führende Rolle in der Weltpolitik zu spielen und die Dinge nach unseren besten Überzeugungen mit zu gestalten.

Europa hat dies im Innern vorgemacht. Nach dem Fall des eisernen Vorhangs sahen sich West- und Osteuropa vor der historischen Aufgabe, den Graben, den die Geschichte zwischen ihnen gezogen hatte, aufzuschütten, Brücken zu bauen, dies zum Wohle aller Europäer. Die Entwicklung der Europäischen Union, welche ein einzigartiges Beispiel der Kraft der Versöhnung darstellt, ist unsere Art und Weise, sich dieser Aufgabe zu stellen. Der Fall der Berliner Mauer bedeutete den Abriss einer greifbaren Barriere. Und doch war das Wichtigste der Fall der Mauer in den Köpfen der Menschen. Obwohl sie nicht genau wissen konnten, wie die gemeinsame Zukunft aussehen wird, waren sie überzeugt davon, das Richtige zu tun, indem sie sich, ihre Köpfe und Herzen öffneten. Im Falle Deutschlands spricht man heute von der „Wiedervereinigung“. Es wurde also vereint, was einmal ein Ganzes war. Ähnlich kann man auch die Erweiterung der Europäischen Union betrachten, die 2004 und 2007 insgesamt 12 neue Länder Mittel- und Osteuropas in ihre Gemeinschaft aufgenommen hat. Politisch waren West und Ost während des Kalten Krieges getrennt – kulturell jedoch teilten wir seit jeher eine Geschichte, nicht zu sprechen von dem Kontinent, den wir gemeinsam bevölkern.

Es ist ohne Zweifel wahr, dass diese Öffnung sich nicht über Nacht und auch nicht ohne Probleme vollzogen hat. Dort, wo man lange Zeit physisch getrennt voneinander lebte, musste man sich wieder neu kennenlernen. Dieser Prozess ist innerhalb Europas noch nicht abgeschlossen – er wird sicherlich noch viele Jahre dauern. Und doch haben wir es geschafft, in vielerlei Hinsicht zu einer Geschlossenheit zu finden, die weltweit unter Staaten wohl einzigartig ist. Wir haben es geschafft, dass für die Menschen innerhalb des europäischen Staatenbundes der Krieg als Option des Ausdruckes politischer Machtspiele unter Nationen gänzlich ausgeschlossen werden kann. Unsere Bürger können sich innerhalb der Union frei bewegen, im Ausland ihre Studien absolvieren und ohne Hindernisse die Verwirklichung ihrer beruflichen und persönlichen Träume anstreben. Es sind vor allem unsere neugierigen, weltoffenen Studenten, die unseren Reichtum morgen und übermorgen erwirtschaften und somit einem Haus des Friedens das Fundament stärken sollen. Die Europäer sind in kürzester Zeit in einer solch dichten Qualität zusammengewachsen, dass wir uns nun gemeinsam, als Einheit, als eine Insel betrachten und gemeinsam neue Brücken schlagen wollen.

Eine dieser Brücken, die ich schon mehrmals befahren durfte und welche ich gerne ausgebaut sehen würde, ist die, die die Europäische Union mit Japan verbindet.

Von reinen Handelspartnern in den 70er und 80er Jahren ist unsere Beziehung mittlerweile zu einer strategischen Partnerschaft herangereift. Wir tauschen uns aus in Fragen der internationalen Sicherheit, der Wirtschaftskooperation, der globalen Herausforderungen und der kulturellen Beziehungen.

Und doch müssen wir weiter an der Vertiefung unserer Beziehungen arbeiten. Öfter als bisher sollten wir es fertigbringen, in internationalen Foren mit einer Stimme

zu sprechen. Wenn wir es schaffen, geschlossen aufzutreten, wird uns mehr Gehör geschenkt werden müssen. Unsere Ziele sind oft die gleichen – wir sollten uns besser koordinieren, um sich ihnen schneller nähern zu können.

Mit dem Fall der Sowjetunion und der Osterweiterung der Europäischen Union musste die Gemeinschaft ihre Beziehungen zu Moskau überdenken. Alte Denkschablonen griffen nicht mehr, sowohl die EU als auch Russland befinden sich seit dieser Zeit im steten Wandel. Ich verrate kein Geheimnis, wenn ich Ihnen sage, dass das Suchen einer gänzlich einheitlichen Linie bezüglich der Beziehungen zu Moskau in der Europäischen Union noch nicht abgeschlossen ist. Viele der neuen Mitgliedsländer der Union teilen eine engere Geschichte mit unserem gemeinsamen Nachbarn; dies macht sie sensibler und unsere Politik nuancierter. Eins ist jedoch allen klar: Es gibt keine Alternative zu einer fortwährend enger werdenden Beziehung mit Russland, einem Land, in welchem sich viele der geopolitischen Schlüssel unserer östlichen Nachbarregionen verbergen, einem Land, welches einen Großteil unserer Energiebedürfnisse bedient und welches in der Weltpolitik schlicht unumgänglich ist. Das bedeutet nicht, dass wir immer einer Meinung sind oder keine bilateralen Probleme hätten. Auch Japan ist ein direkter Nachbar Russlands, auch Japan verfolgt seine bilaterale Agenda und auch hier sind Probleme nichts Unbekanntes. Und doch ist uns allen wohl geraten, uns Moskau zu nähern, ohne Scheu und mit offenen Karten.

Ähnlich verhält es sich mit der Volksrepublik China. Die Europäische Union bleibt der erste Handelspartner Chinas. Der Aufstieg der Volksrepublik, welche sich in den letzten Jahren zu einer der führenden Wirtschaftsmächte aufgeschwungen hat, ist fulminant. Während die Leistungen des chinesischen Volkes vielerorts anerkennenden Neid hervorrufen, warnen einige Länder vor der Entwicklung dieser neuen Weltmacht. Ich möchte hierzu bemerken, dass China, auch wenn es sicherlich als einer der Aufsteiger des 21. Jahrhunderts in die Geschichte eingehen wird, sich ebenso im Wandel befindet wie alle anderen Staaten. Es wird bald eine mit zunehmendem Wohlstand breiter Massen einhergehende steigende inländische Nachfrage bedienen müssen. Gleichzeitig bleibt es als Exportation bis auf Weiteres abhängig vom Handel mit dem Rest der Welt. Es wird sich also immer stärker dem weltweiten Rennen um Rohstoffe ausgesetzt sehen. All diese Faktoren wiederum werden China zu einer weiteren Öffnung drängen. Es ist dies eine Chance für das Land – aber auch eine für seine Partner, die Beziehungen zu Peking zu vertiefen, sich besser kennenzulernen und etwaige Reibungspunkte zu entschärfen. Man kann es daher nur stark begrüßen, dass sich der chinesische Premierminister Wen Jiabao in 10 Tagen zu einer offiziellen Visite hier in Tokyo einfinden wird. China ist längst eine der bestimmenden Nationen des Globus geworden – wir sollten uns dieser Entwicklung nicht verschließen, sondern im Gegenteil daran teilhaben, im gegenseitigen Interesse.

Nun sei mir noch ein kurzes Wort zu den Vereinigten Staaten gestattet. Die Beziehungen zu den USA werden in Japan aktuell ja sehr lebendig diskutiert. Auch wir Europäer arbeiten stetig an unserem Bund mit Washington. Es scheint mir klar, dass je tiefer man eine Beziehung führt, man auch entsprechend mehr Potenzial für Meinungsverschiedenheiten hat. Es scheint mir aber ebenso klar, dass die fundamentale Natur der Beziehungen zwischen Europa und den Vereinigten Staaten durch nichts erschüttert werden kann. Das Gleiche gilt meiner Meinung nach für das Verhältnis zwischen Washington und Tokyo. Zu tief ineinander verwurzelt wurde nach dem Zweiten Weltkrieg das Geflecht bilateraler wirtschaftlicher und politischer Erfolgsgeschichten. Wir alle haben ein Interesse an einer starken Partnerschaft mit Amerika.

Wenn ich die Beziehungen zu den Vereinigten Staaten, China und Russland besonders hervorhebe, so soll dies auf keinen Fall bedeuten, dass ich unsere Weltkarte, unser Radar ausschließlich auf diese offensichtlichen Größen richten möchte. Viel bliebe zu sagen über das Potenzial Afrikas, das unserer Hilfe weiterhin bedarf, um aus seinen Reichtümern neue Kraft zum Wohle seiner Bevölkerung zu schöpfen. Auch den Staaten Südamerikas wird man in Zukunft einen größeren Platz am Entscheidungstisch der Weltpolitik einräumen müssen.

Doch ist das Brückenschlagen am leichtesten, wenn der Weg am kürzesten ist. Daher plädiere ich ganz klar – und das Beispiel der Europäischen Union bekräftigt mich darin – zunächst einmal für die Wichtigkeit regionaler Integration.

Ich hatte gestern die Gelegenheit, mich mit Premierminister Hatoyama über seine Idee einer Ost-Asiatischen Gemeinschaft zu unterhalten. Seine Ausführungen dazu waren in vielerlei Hinsicht visionär. Sicherlich ist diese Initiative ein sehr wertvoller Beitrag zur aktuellen Dis-

kussion einer stärkeren Koordination innerhalb Ost-Asiens. Premierminister Hatoyama hat auch meinen Gedanken zur Entwicklung der Europäischen Union Gehör geschenkt. Ich konnte ihm aus eigener Erfahrung mitteilen, dass Unternehmungen solcher Größenordnungen immer Wege voller Hindernisse beschreiten müssen. Ich habe ihm aber auch gesagt, dass sich solche Unternehmungen äußerst lohnend für alle Beteiligten auszahlen können. Es freut mich, dass Japan, ein Land, das ich sehr schätze und dessen Kultur ich sehr bewundere, in diesem Feld eine Vorreiterrolle einnehmen möchte.

Herr Präsident,
Meine Damen und Herren,

Lassen Sie mich zum Ende meiner Ansprache ein paar Worte über die Universität verlieren, die mir heute die große Ehre macht, im Kreise vieler Freunde in die Liste ihrer Ehrendoktoren aufgenommen zu werden. Die Universität Sophia hat Partnerabkommen mit über 150 akademischen Einrichtungen in der ganzen Welt. Am heutigen Tage kommt ein weiteres mit dem Luxemburger Virtuellen Zentrum des Wissens zu Europa hinzu.

Die Universität Sophia zieht Studenten aus allen Teilen des Globus an und ermöglicht es jedes Jahr zahlreichen japanischen Studenten, ihre Studien im Ausland um einige Kapitel, akademische wie auch menschliche, zu erweitern. Davon profitieren die Gastländer der Studenten – ebenso wie Japan selbst. Intellektuelles Schaffen entsteht durch Reibung, durch den Austausch von Ideen, durch die Befruchtung durch das Neue. In diesem Sinne bekleidet diese Universität eine außerordentlich vorbildliche Rolle in Japan.

2013 feiert die Universität Sophia ihr 100. Jubiläum. Den Grundstein ihrer Existenz legte Anfang des 20. Jahrhunderts Pater Dahlmann, ein Luxemburger preußischer Herkunft. Dies alleine zeigt, dass die Essenz der Universität Sophia von Beginn an tief in der Tugend der Weltoffenheit wurzelt. Man kann ihr im Hinblick auf ein Jahrhundert gelebter und geförderter Völkerverständigung nur von ganzem Herzen gratulieren. Nicht umsonst wurde die Universität 2009 von der japanischen Regierung zusammen mit zwölf anderen Einrichtungen auserwählt, die Internationalisierung der japanischen Bildung voranzutreiben. Dies ist eine Auszeichnung für die hervorragende akademische Qualität dieser Institution. Die Leitung der Universität, ihre Professoren, aber vor allem auch ihre Studenten, haben die Aufgabe, dieses Erbe weiterzuführen. Ich bin sehr zuversichtlich, dass allen heute abend hier Anwesenden dies auch gelingen wird.

Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit.

Intervention de Jean Asselborn à la réunion de l'ASEAN à Madrid

27-29 mai 2010

Excellences, chers collègues,

La crise économique nous a frappés tous, les uns plus, les autres moins. Certains de façon plus directe, d'autres plus indirectement. Les uns ne peuvent plus s'offrir un jet privé, les autres plus de quoi manger adéquatement. Les uns ont perdu des milliards, les autres ont perdu la base de leur subsistance.

Pourtant, au niveau macroéconomique, l'Asie en général, et l'ASEAN en particulier, a fait preuve d'une résistance considérablement plus forte que bien d'autres régions. Et l'ASEAN était moins exposée à la tourmente des marchés financiers non en dernier lieu parce que vous avez tiré les leçons de la crise financière de 1997. L'Europe a pris un coup dur cette fois-ci, mais ce coup aurait été fatal sans son intégration économique et monétaire. Les problèmes – il faut l'avouer – sévères que l'Europe doit affronter actuellement ne doivent pas vous décourager de continuer sur la voie de l'intégration économique sur laquelle vous êtes engagés – que ce soit entre vous-mêmes ou avec vos partenaires extérieurs, ceux proches de vous, mais aussi ceux en Europe. L'ASEAN a besoin de la coopération des milliards de gens qui les entourent en Asie, mais je vous garantis le soutien de l'Union européenne même en cette période durant laquelle nous devons faire nos devoirs à domicile.

Excellences, chers collègues,

J'ai visité ou reçu la visite de plus de la moitié de mes collègues de ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN durant l'année passée. On m'a entre autres posé la question: «Où a été l'Europe dans les 10, 20 dernières années en Asie du Sud-Est?» L'Europe aurait-elle été entièrement repliée sur elle-même? Non! Parce que même pas 6 ans après son plus grand élargissement, l'UE a un cadre institutionnel plus efficace et va s'efforcer de traduire cette efficacité au niveau décisionnel. L'Europe serait-elle seulement repliée sur elle-

même avec la crise économique actuelle? Non! Parce que pendant que nous nous occupons de nos problèmes internes, nous continuons à développer et approfondir nos relations externes avec nos partenaires dans le monde entier. Nous continuons les discussions de libéralisation commerciale avec les pays de l'ASEAN et progressons dans les négociations d'accords de partenariat et de coopération. Nous joignons nos efforts à l'OMC en vue de la conclusion du cycle de Doha. L'UE est le troisième marché d'exportation pour l'ASEAN derrière la Chine et le Japon. L'Europe est bien consciente de l'importance de sa relation avec l'ASEAN et nous sommes fiers d'avoir des contacts aussi anciens, intenses et réguliers avec vous!

Excellences, chers collègues,

Pendant que nous abordons la coopération économique et consacrons plus d'attention à la supervision afin de prévenir d'autres crises économiques et financières, nous ne devons pas oublier d'autres crises qui durent depuis bien trop longtemps déjà et qui nous occuperont sans doute encore bien plus longtemps que la lutte actuelle:

- la lutte contre la pauvreté et le défi des Objectifs du millénaire pour le développement;
- la lutte contre le changement climatique;
- la lutte pour une économie plus verte;
- et la lutte pour une économie plus durable.

Ce sont là des sujets interdépendants que nous ne pouvons attaquer que collectivement.

Ce qui m'amène à la gouvernance économique mondiale. Même si certains restent plus puissants que d'autres, le rapport de forces économiques change rapidement. Quel est le cadre approprié pour aborder les défis actuels et ceux qui nous attendent? Il n'y a pas de réponse unique et simple. De nouvelles formes et forums de coopération ont émergé de la crise actuelle; des institutions internationales existantes sont en train d'être réformées afin d'assurer une meilleure représentation et inclusion. Certaines initiatives et certains forums resteront, d'autres seront peut-être bientôt oubliés. Nous devons éviter une multiplication inefficace et activiste d'initiatives chevauchantes. Et nous ne devons pas oublier que ceci est un monde d'États et – plus important encore – de citoyens, non seulement un monde d'économies. Le multilatéralisme ne peut pas être réalisé par la coopération de quelques-uns. Ces quelques-uns ont certes la masse critique pour lancer une dynamique – mais la seule masse ne donne pas de légitimité. Seule l'amélioration du bien-être des personnes sur base d'un *level playing field* pour tous les pays permet la légitimité.

Excellences, chers collègues,

La gouvernance économique mondiale devrait être globale dans son inspiration, elle devrait mener à des résultats équitables par des procédures équitables. Mais cette aspiration globale ne devrait pas empêcher les coopérations régionales qui peuvent être plus intenses et plus efficaces que les approches du haut vers le bas. Par exemple, c'est avec un grand intérêt que je suis les efforts de l'ASEAN de prendre de la responsabilité au cœur de l'intégration dans l'Asie du Sud-Est. J'espère qu'à la fois l'UE et l'ASEAN, comme les deux entités régionales les plus profondément intégrées au monde, continuent à être à l'origine de contributions fertiles et inspirantes à un monde multilatéral, tant dans le domaine politique qu'économique.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3e Forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro

28 mai 2010

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Il y a un siècle et demi, le Grand-Duché de Luxembourg a perdu un tiers de ses habitants, parce que les gens avaient faim. Ils ont été poussés à émigrer, notamment vers les États-Unis. Aujourd'hui, comme certains le savent certainement, nous sommes un des pays ayant le PIB par habitant le plus élevé dans le monde. Nous avons une population avec plus de 40% de non-Luxembourgeois résidant au Luxembourg ainsi qu'environ 130 000 frontaliers de Belgique, de France et d'Allemagne qui viennent travailler chaque jour dans notre pays.

C'est surtout au cours des quatre dernières décennies que cette évolution somme toute positive a eu lieu. Notre société a changé grâce à l'apport d'influences provenant d'autres nationalités et cultures, sans lesquelles la croissance économique n'aurait pas été possible.

Notre identité propre, Monsieur le Président, c'est justement celle de l'ouverture. Je ne nie pas que cette ouverture ne soit fonction aussi de la situation économique positive.

La diversité, qui est peut-être le mot-clé de cette réunion ici à Rio, n'est pas acceptée automatiquement, même pas dans notre pays! À titre d'exemple, il convient de relever que c'est le traité de Maastricht qui a imposé la participation des non-Luxembourgeois aux élections communales.

La peur de perdre notre identité est latente dans notre pays. Il faut vaincre cette peur. C'est, je suis convaincu, aussi l'objectif prioritaire de l'Alliance.

Le Luxembourg n'est pas le paradis de l'intégration. Mais c'est un laboratoire de diversité qui fonctionne. Il fonctionne aussi parce que, à côté de notre langue luxembourgeoise, nous pratiquons couramment le français, l'allemand et évidemment aussi, surtout les jeunes aujourd'hui, l'anglais.

Monsieur le Président,

Nous parlons de diversité, mais il y a un grand principe qui, à mon avis, doit être placé au-dessus de la diversité: c'est l'universalité des valeurs fondamentales qui valent pour toutes les cultures et religions. Ces valeurs fondamentales sont le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, tels que la liberté d'expression et d'information, et aussi la liberté de communication. Ce sont des valeurs consacrées par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La démocratie, c'est plus que des élections libres. Si je vois mon ami Miguel Angel Moratinos, donc l'Espagne, mais pensons aussi au Portugal, à la Grèce, à la réunification de l'Allemagne, et leur détermination de s'intégrer dans l'Union européenne après avoir subi des régimes dictatoriaux, ce sont des preuves de cette ambition de garantir les droits de l'Homme. Ceux-ci sont l'élément crucial de la vie de tout un chacun dans le monde.

La démocratie, c'est un processus, un développement de l'intérieur qui ne peut être imposé de l'extérieur. La démocratie doit être voulue, je le pense sincèrement. L'Alliance des civilisations promeut le dialogue, et si la démocratie ne peut être imposée durablement de l'extérieur, il faut encourager davantage le dialogue entre les civilisations pour faire accepter, pour faire comprendre les valeurs universelles de la Déclaration des droits de l'homme, et cela, évidemment, sans confrontation des civilisations. Ceci est la «raison d'être» de l'Alliance.

Ce qui a été relevé déjà à plusieurs reprises aujourd'hui, dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement de 2015, c'est que l'accès universel à l'éducation primaire est un grand objectif, tout comme l'accès égal des garçons et des filles, une revendication de l'Alliance des civilisations.

Monsieur le Président,

Pour terminer, permettez-moi de souligner que si l'Alliance des civilisations est moteur pour le dialogue, et moi-même étant l'un des 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne, il y a à mon avis un conflit systémique.

Je dis bien systémique, qui est un mot nouveau, créé par la crise financière et économique – je pense au conflit israélo-palestinien. Ce conflit, à mon avis, n'est peut-être pas le plus important sur la planète. Ce n'est certainement pas le plus difficile à résoudre. Mais sans solution de ce conflit systémique, le monde restera très nerveux. Des Philippines, en passant par l'Indonésie, le Grand Moyen-Orient, la Turquie, l'Europe et aussi les États-Unis, tous doivent joindre l'effort pour rendre ce monde moins nerveux.

Monsieur le Président,

Le Luxembourg serait disposé à contribuer aux travaux en vue de l'organisation d'une réunion thématique régionale destinée à promouvoir les objectifs de l'Alliance.

Monsieur le Président,

Nous versons tous les ans 50 000 euros en tant que contribution volontaire à l'Alliance. J'invite tous les pays à verser au moins un montant similaire, ce qui nous permettrait de plus que doubler le budget que vous avez à votre disposition actuellement.

Merci, Monsieur le Président.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence de révision du statut de Rome, Kampala

31 mai 2010

Monsieur le Président de l'Assemblée des États parties,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président de la CPI,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La tenue de cette conférence de révision du statut de Rome qui s'ouvre aujourd'hui constitue un événement dont il convient de souligner toute l'importance. Organisée dans cette terre hospitalière de l'Ouganda, dont nous remercions les autorités et le peuple pour leur accueil chaleureux, cette conférence met tout d'abord en lumière – comme il se doit d'ailleurs – le rôle primordial qu'a constamment joué et que joue l'Afrique, représentée par une trentaine d'États parties, dans la naissance et le devenir de la Cour pénale internationale. Cette conférence au centre même du continent africain montre avec éclat à quel point la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves répond aux attentes profondes des peuples africains qui rejoignent ainsi une aspiration universelle, qui est le fondement même de la recherche d'une justice pénale universelle qui soit efficace et objective. Je ne peux que me féliciter de ce premier message fort qui émerge de notre réunion aujourd'hui.

Comme la représentante de la Présidence espagnole de l'Union européenne vient de l'indiquer, cette première Conférence de révision du statut de Rome est à marquer d'une pierre blanche dans la jeune histoire de la Cour. Douze ans après l'adoption du statut lors de cette nuit désormais historique à Rome, sept ans après la mise en place de la Cour, nous pouvons procéder à un premier bilan et, comme représentant d'un pays, le Luxembourg, qui s'est engagé dès la première heure dans la lutte contre l'impunité, je dois constater que ce bilan a dépassé toutes nos attentes, alors qu'il convient de mesurer le long chemin parcouru depuis les tribunaux de Nuremberg et de Tokyo!

Si nous n'avons pas encore atteint l'objectif de l'universalité, avec la ratification du Bangladesh, désormais 111 États ont rejoint le groupe des États parties: aujourd'hui, nous invitons tous les autres à nous rejoindre dans ce qui est indéniablement un mouvement destiné à unifier l'ensemble de la communauté internationale autour d'objectifs politiques et, je dirais même, moraux partagés. L'action énergique et efficace de la société civile et des ONG que je voudrais saluer de cette tribune ne manquera pas de nous inciter à progresser sur ce chemin. Pour que l'effet préventif du statut de Rome puisse pleinement jouer, il faut que les criminels en puissance sachent avec certitude qu'ils ne pourront jouir d'aucune impunité nulle part.

Voilà pourquoi il est également essentiel que la communauté internationale s'accorde à donner une pleine efficacité aux décisions et actes de procédure de la Cour, comme, en particulier, les mandats d'arrêt, afin que la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves cesse d'être un objectif abstrait pour devenir une réalité effective et concrète, au succès de laquelle nous sommes tous appelés à coopérer.

Car cette Cour que nous avons créée, que nous avons dotée de compétences et équipée sur les plans financier et humain, il faut aussi qu'à travers notre pratique politique constante, nous lui accordions l'appui qui est la condition primordiale de la conduite efficace de sa mission. Grâce à l'engagement des présidents et juges, du procureur et du greffier, ainsi que de l'ensemble des personnels, un outil solide et performant a été mis en place et commence à exercer ses fonctions juridictionnelles.

À nous de lui donner le soutien politique indispensable afin que la Cour puisse continuer à remplir ses fonctions juridictionnelles, avec l'indépendance et le professionnalisme qui sont les garants de sa crédibilité et de son statut.

Outre son action à travers l'Union européenne, le Luxembourg entend également à l'avenir s'engager sur un plan bilatéral dans ce sens, notamment à travers un soutien financier continu aux actions des ONG et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes de crimes. De même, des formules de soutien triangulaire en matière de protection des témoins et d'exécution des peines sont actuellement à l'étude. Enfin, dans le souci de donner une pleine sécurité juridique dans l'ordre interne, un projet de loi portant adaptation du droit national aux dispositions du statut de Rome est en voie de finalisation et devrait être déposé à notre Parlement dans les prochaines semaines.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Si le bilan est plus que satisfaisant, il nous faut également porter le regard vers l'avenir. Ainsi, l'exercice de bilan que nous allons entreprendre ensemble dans les jours à venir devrait contribuer à clarifier nos approches sur base de l'expérience acquise depuis 2002 et dégager les perspectives d'évolutions innovatrices pour les mois et les années à venir. À cet égard, les sujets retenus, à savoir la complémentarité, la coopération, l'impact du système du statut de Rome sur les victimes et les communautés affectées et la thématique «paix et justice» me semblent correspondre aux principaux défis que la Cour, mais aussi la collectivité des États parties auront à affronter et à gérer dans la période qui s'ouvre désormais devant nous.

Qu'il me soit permis de formuler une courte réflexion sur le thème «paix et justice» qui me tient tout particulièrement à cœur, car il soulève des questions d'une grande importance. Des leçons tirées par l'Europe d'une expérience historique souvent douloureuse, comme de l'étude des multiples situations de conflit passées et présentes de par le monde, j'ai tiré personnellement la conviction profonde que le plus souvent, les scénarios de rétablissement de la paix sans efforts parallèles de garantir la justice en abordant les traumatismes qui sont à la racine des conflits n'aboutissent la plupart du temps qu'à stabiliser, pour un temps, des situations de «non-guerre», sans pour autant entraîner de véritable et durable consolidation de la paix. C'est pourquoi le chemin complexe et exigeant qui consiste à essayer de concilier et d'articuler, selon les circonstances spécifiques de chaque situation, le rétablissement de la paix et la sauvegarde des exigences de justice me semble être la seule manière soutenable de mettre en place une véritable politique de gestion, voire de prévention des conflits, qui reste l'une des tâches les plus nobles, mais aussi les plus difficiles à laquelle doit s'attacher la communauté internationale.

C'est là également l'attente formulée avec force et détermination par les millions de victimes et les communautés affectées qui exigent que les auteurs des crimes qui horrifient la conscience humaine soient appelés à rendre compte de leurs actes devant une juridiction respectueuse des droits de la défense, mais qui permette aussi aux victimes de se faire entendre et de jouer leur rôle dans la lutte constante contre l'impunité. Au-delà de l'opportunité politique, il s'agit là d'un impératif moral auquel nous ne saurions nous soustraire!

Monsieur le Président,

Si ce débat politique est essentiel pour l'avenir de la Cour et doit être mené dans la clarté, il convient de ne pas oublier que notre conférence est également appelée à se pencher sur un certain nombre de tâches immédiates, elles aussi particulièrement importantes. Situé à la croisée des chemins du tourisme militaire européen, mon pays a subi au cours de ses plus de mille ans d'existence toutes les formes possibles d'agression, et ce, y compris au cours d'un début de XXe siècle particulièrement funeste et violent. C'est dire si la problématique du crime d'agression, si traumatisante dans notre propre devenir historique, nous interpelle directement. Voilà pourquoi je suis particulièrement sensible au progrès significatif qui a pu être réalisé sous votre direction avisée, Monsieur le Président, relayée par S.A.R. le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de Jordanie et je vous en suis profondément reconnaissant. J'ose espérer qu'au cours des travaux de cette conférence, il sera possible d'avancer et de consolider les acquis obtenus en la matière, sans pour autant créer des divisions qui seraient contre-productives au regard de l'objectif recherché, mais aussi, plus largement, dans la perspective du devenir de la Cour.

Comme je suis le seul ministre européen des Affaires étrangères présent à cette conférence, permettez-moi, Monsieur le Président, quelques mots sur l'actualité d'aujourd'hui. Je condamne fermement les responsables du raid contre la flottille «Gaza», qui a fait quelque 15 morts dans les eaux internationales de la Méditerranée ce matin. J'exige que, sur base d'une enquête internationale, les responsabilités de cet acte incompréhensible soient fixées.

Cette flottille est en premier lieu un symbole de la solidarité internationale pour aider à ouvrir le territoire de Gaza, fermé à la suite de la guerre de décembre 2008 et janvier 2009. Faut-il rappeler qu'un million et demi de Palestiniens sont les prisonniers de cette situation? Il est difficile de comprendre le gouvernement israélien qui a trouvé comme seul moyen de stopper cette initiative l'utilisation d'armes avec les conséquences lourdes en perte de vies humaines et d'accomplir un acte contraire aux principes fondamentaux du droit international. Le Premier ministre israélien, Benjamin

Netanyahu, a déclaré il y a deux jours au Canada que l'essence de son travail de Premier ministre consiste à garantir la survie d'Israël. Ceci est une affirmation juste et légitime.

Cependant, cette garantie ne deviendra jamais réalité si elle est dirigée contre les intérêts primaires des Palestiniens à vivre en dignité dans un État souverain, leur État, composé de la Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem est. Parmi les autres sujets à notre ordre du jour, permettez-moi de mentionner également les propositions d'amendement à l'article 8 introduites par la Belgique avec le soutien de plusieurs autres pays, dont le Luxembourg, propositions qui, je le souhaite, trouveront un accueil favorable auprès de vous tous.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La rencontre qui commence aujourd'hui est une rencontre placée sous le signe de la fête, avec cette consonance toute particulière que cette notion prend en terre africaine. C'est en effet à bon droit que nous sommes rassemblés aujourd'hui pour fêter l'accomplissement de cet acte inouï – l'adoption du statut de Rome –, la création de cette institution unique – la Cour pénale internationale. En ce faisant, la communauté internationale a profondément changé la donne internationale en indiquant sans ambiguïté et avec détermination la fin de l'impunité. Déjà, «l'ombre de la Cour», pour reprendre la formule imagée du procureur Moreno-Ocampo, porte plus loin que le nombre de ses membres ou la portée de son champ de compétences. Déjà, la menace de poursuites devant la CPI change les comportements et modifie les calculs des criminels en puissance. Déjà, l'action de la Cour suscite un immense espoir auprès de millions de victimes et auprès des communautés affectées.

Cet héritage, ce bilan, ces potentialités aussi, nous sont confiés afin que nous les fassions fructifier en vue de «garantir durablement le respect de la justice internationale et sa mise en œuvre», pour reprendre la formule éloquente tirée du préambule du statut de Rome. La responsabilité est lourde, elle est aussi exaltante. Je suis persuadé que notre vouloir commun qui se dégagera ici, au bord du lac Victoria, dans les jours à venir, sera suffisamment fort et solide pour ouvrir une nouvelle phase dans le devenir de ce qui est, au sens fort du mot, notre bien public commun, la Cour pénale internationale. Tel est en tout cas le vœu intense que je forme!

Je vous remercie de votre attention.

Allocution du président de la République de Croatie, Ivo Josipović, à l'occasion du dîner d'État offert en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc

10 juin 2010

Votre Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg,
Messieurs les Ministres,
Membres de la délégation,
Chers invités,

C'est un grand plaisir et honneur pour moi de saluer pour la première fois depuis la création de la République de Croatie une délégation d'un niveau aussi élevé de Luxembourg lors de sa visite d'État en République de Croatie. D'autant plus que la République de Croatie et le Luxembourg, étant deux petits pays européens, collaborent depuis le début de manière excellente et nouent des relations d'amitié.

Aujourd'hui, 18 ans après la déclaration d'indépendance suivie par la guerre, par la période après la guerre et ensuite par celle de la reconstruction, je me réjouis de pouvoir affirmer que la Croatie est un pays ayant une intégralité territoriale complète et une démocratie stable. La Croatie a défini ses priorités depuis le début de son existence. Celles-ci reflétaient les besoins de la société entière, mais également de chacun de ses citoyens et s'articulaient toujours autour de l'objectif final – l'adhésion aux structures euro-atlantiques, au profit de tous les citoyens croates.

Par conséquent, aujourd'hui je suis en mesure de dire que la Croatie est un État membre de l'OTAN et j'espère et je suis convaincu que bientôt, elle deviendra également le 28e État membre de l'Union européenne. Il s'agit d'un progrès énorme dans lequel une grande énergie créative de la société entière et des individus a été investie. J'aimerais exprimer ma conviction que bientôt, peut-être déjà durant la présidence belge, nous achèverons nos négociations d'adhésion et ainsi terminerons cette phase de notre développement pour entamer une autre étape importante menant vers notre but. Nous serons obligés de relever plusieurs grands

défis dont nous avons parlé aujourd'hui, mais je suis convaincu que, grâce à nos efforts, nous serons en mesure de le faire. J'espère aussi que tous les résultats que nous avons atteints jusqu'à présent sont reconnus et que ceux-ci seront appréciés également par nos amis européens.

Votre Altesse Royale,

La République de Croatie apprécie hautement l'aide que le Luxembourg lui a fourni sans réserves pour que les aspirations de la Croatie d'adhérer à l'OTAN et à l'Union européenne puissent être réalisées. Nous sommes particulièrement reconnaissants à votre Premier ministre M. Juncker et à votre ministre des Affaires étrangères, M. Asselborn, qui nous ont apporté, et j'espère qu'ils continueront à apporter, leur assistance et appui politique qui nous sont vraiment précieux.

Sur son chemin vers l'Union européenne, la Croatie se sert des expériences et des pratiques de nombreux États membres. Mais j'ose dire que c'est l'expérience du Luxembourg, un pays très attaché à la construction européenne et qui représente un État membre modèle, qui nous est particulièrement importante. Vous nous avez informés de vos pratiques au niveau européen dans les domaines où vous êtes sans pareil. Vous assurez la formation de nos experts du secteur bancaire ainsi que de l'administration publique croate. Pour nous, le Luxembourg représente un modèle à suivre dans la coopération régionale aussi. L'unité et la synergie que vous avez créées avec vos voisins servent d'exemple à ceux qui ont encore des questions non résolues dans leur région. La Croatie fait partie d'une telle région.

Ayant pris la fonction de président de la République, j'ai décidé que déjà au début de mon mandat, je prêterai une attention particulière à l'amélioration de nos relations avec nos voisins directs, mais également avec tous les autres pays de la région. Dans ce contexte, j'ai fait un geste afin de renouer les relations de bon voisinage entre la Croatie et la Serbie. Lors de ma visite en Bosnie-Herzégovine, j'ai rendu hommage à toutes les victimes de la guerre, quelles que soient leurs religions et nationalité, en visitant les lieux d'exécution jamais visités jusqu'à présent par un homme politique [croate]. En me rendant en Slovénie, j'ai voulu démontrer mon soutien à l'amélioration de nos relations qui ont commencé à se dégeler avec l'Accord sur l'arbitrage relatif à la délimitation de la frontière conclu par nos premiers ministres. La décision des citoyens slovènes au référendum qui vient d'avoir lieu démontre qu'un niveau élevé de la compréhension est atteint. Par ces trois visites ainsi que par les visites prévues dans les autres pays de la région plus ou moins proches, je souhaite confirmer ma conviction politique que la paix et la stabilité de la région et, par conséquent, son développement dépendent de la culture de dialogue et des relations de bon voisinage et que nous, tous les hommes politiques de la région, ne pouvons pas hésiter dans nos efforts d'atteindre cet objectif. Je n'hésiterai sûrement pas, car j'ai prévu de me rendre bientôt dans les autres pays de la région et continuer ainsi le dialogue entamé, au profit de tous. Mais ce qui représente le moteur unique de l'établissement de la paix et de la sécurité dans la région c'est, sans aucun doute, notre perspective européenne. Et c'est dans ce contexte que j'estime que chaque État membre de l'UE, y inclus le Luxembourg, a un rôle incontournable à jouer.

Votre Altesse Royale,

J'ai déjà souligné que la Croatie et le Luxembourg ont des relations bilatérales politiques exemplaires. Malheureusement, cette tendance n'est pas suivie par les relations économiques et nous aimerions bien les renforcer. Nous sommes complètement conscients du fait que le monde entier est confronté aux séquelles d'une des grandes crises économiques dans l'histoire et que ceci a un impact néfaste sur le commerce entre les États et que le cycle d'investissements s'est ralenti. C'est précisément pour cette raison que je me réjouis de l'arrivée de votre délégation économique en République de Croatie ainsi que de l'organisation d'un forum d'affaires croate-luxembourgeois.

Nous souhaitons encourager des investissements luxembourgeois en Croatie. C'est dans ce contexte que je voudrais vous souligner l'importance du programme du redressement économique du gouvernement de la République de Croatie qui, nous espérons, par une série d'interventions d'ordre fiscal et dans le secteur de l'économie réelle, créera un environnement plus solide pour les investissements étrangers. Je suis sûr que vos entrepreneurs auront l'opportunité d'en entendre plus à cette occasion.

Et finalement, Votre Altesse Royale, la Croatie et le Luxembourg appartiennent au groupe des petits pays européens. Le Luxembourg a réussi à profiter de son identité géographique au maximum. Vous êtes ouverts à vos voisins, à la région et au monde, vous avez encouragé

la circulation des personnes, des marchandises, des services et des idées, vous avez adhéré à la communauté des nations européennes la plus peuplée et vous avez créé des conditions nécessaires pour que vos citoyens puissent vivre en paix et en prospérité. D'un petit pays, vous êtes devenu un pays grand, florissant et prospère. J'espère bien que la Croatie, prenant parmi d'autres exemple sur votre pays, profitera également de ses atouts naturels ainsi que de ses ressources humaines et progressivement parcourra le sentier que vous avez tracé.

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le président de la République de Croatie, Ivo Josipović

10 juin 2010

Monsieur le Président,
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Vos chaleureuses paroles de bienvenue me touchent beaucoup et je voudrais vous en remercier de tout cœur. Je suis également très heureux de l'accueil que vous avez réservé à la délégation luxembourgeoise, de l'intérêt et des égards manifestés par nos différents interlocuteurs et de la grande sympathie rencontrée lors des différentes visites à Zagreb. J'y ai été d'autant plus sensible qu'il s'agit de la première visite officielle d'un chef d'État luxembourgeois dans votre patrie.

Monsieur le Président,

Cela ne fait que quelques mois que vous occupez la plus haute fonction élective de votre pays et vous avez déjà fortement marqué votre mandat. Votre discours d'installation montre la voie ambitieuse que vous souhaitez faire suivre à votre pays et les priorités que vous entendez réserver à la réconciliation régionale.

Monsieur le Président,

Je souhaiterais rendre hommage à votre pays et à votre peuple. La Croatie est une vieille nation, attachée à sa langue, à sa culture et à ses traditions, mais comme beaucoup de pays dans votre région, c'est un État jeune. Quel cheminement remarquable cependant que celui parcouru par votre pays en moins de vingt années, malgré des conditions de départ bien difficiles.

Même si nos deux pays sont géographiquement éloignés l'un de l'autre et si les contacts directs dans le passé étaient rares, je vois beaucoup de similitudes entre la Croatie et le Luxembourg. Souvent dominés par de puissants pays voisins qui en ont disposé au gré de leurs intérêts du moment, ils ont lutté pour faire vivre, voire même faire survivre leur population, leur culture et leur identité.

Maintenant que nous sommes des partenaires au sein de l'ONU et de l'OTAN, nous avons appris à mieux nous connaître, à partager les mêmes valeurs et à nous tourner vers un avenir commun. Cet avenir s'est en partie matérialisé par votre candidature d'adhésion à l'Union européenne.

Le Luxembourg soutient la Croatie dans sa négociation d'adhésion, complexe et ardue, du fait de l'ampleur de l'effort requis pour l'adaptation de sa législation nationale à l'acquis communautaire. J'ai cependant toute confiance en la capacité de la Croatie de relever ce défi et de mener à bien ce projet. La voie de la réconciliation régionale que vous avez choisie illustre à merveille, Monsieur le Président, le fait que votre pays se tourne résolument vers les autres.

La guerre que vous avez déclarée à la corruption, fléau contre lequel aucune société humaine n'est jamais définitivement immunisée, est un autre geste significatif qui renforce la crédibilité de la candidature de la Croatie.

Monsieur le Président,

Cet après-midi, j'ai pu assister à la rencontre entre nos milieux d'affaires. C'est sur le terrain que se fait le rapprochement entre individus. Cette rencontre me paraît prometteuse afin de renforcer nos relations économiques et commerciales.

Qu'il me soit permis enfin de saluer en votre personne l'artiste de haut niveau, le compositeur de musique reconnu nationalement et internationalement. Vous avez compris que la musique, et plus généralement la culture, sont de puissants vecteurs de rapprochement des individus, mais aussi des nations.

C'est dans l'esprit d'un partenariat prometteur que je vous invite à lever le verre à la santé de Monsieur le Président de la République, à la prospérité de la Croatie, à la santé de ses habitants et à l'amitié entre nos deux nations.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion des festivités officielles dans le cadre du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen

13 juin 2010

Altesse Royale,

Monsieur le Président du Parlement européen,

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Monsieur le Président de la Commission européenne,

Monsieur le Président du gouvernement,

Madame la Vice-Présidente de la Commission européenne,

Chers collègues ministres du gouvernement luxembourgeois,

Chers collègues du Conseil de l'Union européenne et de l'espace Schengen,

Chers signataires historiques, Madame Catherine Lalumière, Monsieur Robert Goebbels,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Il y a 25 ans, l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont signé sur un modeste bateau touristique ancré au milieu de la Moselle, à quelques mètres d'ici, un accord qui signifiait le début d'une grande Europe de la libre circulation des personnes.

L'accord prévoyait en premier lieu l'abandon du contrôle des personnes aux frontières. S'y greffaient la coopération policière transfrontalière, la poursuite et l'observation transfrontalière, le Système d'information Schengen et un visa qui a grandement facilité la vie aux personnes originaires d'États tiers soumis à une obligation de visa et qui veulent visiter l'Europe.

Entre les pays du Benelux, cette libre circulation existait déjà depuis 1960, mais avec l'Allemagne et la France, ce n'était pas le cas.

Le Luxembourg est fier d'avoir Schengen sur son territoire. C'est pourquoi nous sommes en fait réunis ce soir pour fêter deux événements: le 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen, ce premier pas vers une Europe des citoyens qui soit aussi plus tangible pour tout un chacun, et l'inauguration d'un musée qui leur est consacré.

Comme je pense que nos invités qui représentent au plus haut niveau les institutions européennes évoqueront amplement la signification politique des accords de Schengen, leur historique et leur intégration progressive dans les traités européens, je préfère, en tant qu'hôte, vous parler de Schengen comme lieu de rencontre européen et de ce que nous avons essayé d'en faire.

Car il faut bien savoir que ce lieu est devenu ces dernières années un véritable lieu historique. Preuve en sont les visiteurs qui viennent en grand nombre chaque jour. Ils viennent de tous les continents, arrivent à pied, en bus, en voiture, en vélo, cherchent le panneau à l'entrée du village, l'entourent par dizaines, prennent des photos, reprennent leur quête, cherchent le monument sur la rive de la Moselle, y posent de nouveau pour une photo, et jusqu'à il y a quelques semaines, revenaient au Centre européen d'information, où on leur montrait un film, la maquette du bateau sur lequel les accords furent signés, et où on leur expliquait des photos historiques.

À un certain moment, il nous semblait nécessaire d'en faire davantage.

Une stèle, des plaques commémoratives, quelques photos, c'était bien, mais plus assez. Surtout, cela ne tenait pas compte du fait que si passer une frontière sans être contrôlé était devenu une normalité pour la plupart des Européens de l'Ouest, elle ne l'était pas pour nos amis d'Europe centrale et orientale il y a encore deux ans et demi. C'est la levée des contrôles des personnes aux frontières intérieures, fin 2007, dans 9 nouveaux États membres, et là je cite Bronislaw Geremek, qui a prononcé ces mots ici même et à cette occasion, «qui mit définitivement fin au rideau de fer et à la guerre froide».

Lorsque la célébration du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen fut donc envisagée, mes services se sont concertés avec la commune, mais aussi avec la population de Schengen.

L'on voulait quelque chose de durable et de visible. Et nous avons écouté et agi.

La première idée portée par les autorités nationales et locales, et surtout par la population, ce fut de mettre en place un Musée européen Schengen consacré aux

accords. Cette idée a été mise en pratique en moins de deux ans. Le gouvernement luxembourgeois est donc fier de pouvoir offrir ce soir aux Européens, mais aussi aux visiteurs des pays tiers, ce petit musée polyglotte.

Il est le premier musée dans son genre, qui a pour objet un des grands acquis de la construction européenne. Que nous offre-t-il?

Eh bien, il retrace de manière vivante le chemin ardu de l'Europe des frontières à une Europe des citoyens, puisque Schengen, c'est d'abord, comme j'ai déjà pu le dire ce soir, l'Europe de la libre circulation des personnes, une des libertés fondamentales inscrites dans les traités européens. Le musée explique donc par des témoignages, des documents, des objets très parlants ce que sont les accords de Schengen, et comment ceux-ci ont changé notre façon de voyager, mais aussi d'envisager le contrôle à nos frontières extérieures, notre sécurité, le travail de nos polices, de nos justices et de nos douanes.

Et en jetant un regard en arrière sur l'histoire des frontières en Europe avec des moyens de présentation interactifs, il nous montre aussi, ce petit musée, ce de quoi nous nous sommes progressivement éloignés: de la fermeture et du repli sur soi, de l'affrontement et de la guerre, de la division et d'un continent coupé en deux. Et pour illustrer ce propos, Schengen même est présenté, petit village de frontière avec une histoire de village de frontière au cœur de l'Europe, une histoire parfois harmonieuse, mais souvent douloureuse quand les conflits européens ont sévi.

Bref, si nous arrivons à faire comprendre au visiteur la portée de ce nouvel espace commun et à susciter en lui un sentiment d'appartenance à un territoire, à une culture, à un grand ensemble, ou à faire comprendre au visiteur d'un autre continent un des aspects de l'ambition européenne qui a rendu la paix à notre continent, nous aurons gagné notre pari.

C'est à l'inauguration de ce petit musée que je voudrais vous inviter après cette cérémonie.

Mais il y a eu plus pour revaloriser le lieu symbolique de carrefour européen qu'est devenu ce village. Le gouvernement a aussi entamé des travaux de réaménagement de la promenade le long de la Moselle. Un réaménagement monumental, sous la houlette des architectes Hermann & Valentiny, avec sa pergola, ses colonnes dédiées aux États membres de l'espace Schengen. Et le ministère de la Culture a, quant à lui, fait élever la colonne des nations devant le musée, à la sortie de cette tente. Bref, Schengen a changé un peu de visage, est devenu encore plus lieu de rencontre pour ses visiteurs qui, j'espère, seront encore plus nombreux.

Et c'est dans ce sens que je voudrais remercier nos illustres invités de participer à ce moment très particulier. Mais je voudrais aussi remercier tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette transformation, mes collègues ministres d'abord,

- Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, responsable des grands travaux sur l'esplanade qui sera appelé «de l'Europe» et pour rendre le musée accessible aux personnes handicapées;
- Octavie Modert, ministre de la Culture, à qui nous devons la colonne des nations;
- le bourgmestre, la commune et la population de Schengen, qui nous ont donné l'impulsion initiale pour un musée;
- Nicolas Schmit, actuellement ministre du Travail et de l'Immigration, mais ministre délégué aux Affaires étrangères, lorsque ce projet a été lancé, et qui y a œuvré activement;
- l'équipe autour du responsable du projet, Victor Weitzel, qui a mis en place le musée avec beaucoup d'engagement et d'énergie;
- Marie-Paule Jungblut, conservateur au Musée de la Ville de Luxembourg, et que le bourgmestre de la capitale, Paul Helminger, et Lydie Polfer, échevine à la culture, ont autorisée à nous prêter ses talents comme commissaire de l'exposition, ce dont je les remercie eux aussi;
- sans oublier Charles Elsen, ancien directeur général à la DG justice et affaires intérieures du Conseil, un vieux routier des accords de Schengen, et qui a, avec ses conseils, veillé à la justesse de ce qui est dit sur les accords;
- les muséographes René König de Chemnitz et Thomas Ebersbach de Leipzig, donc de cette partie de l'Allemagne dont les frontières étaient si longtemps fermées, et qui ont exécuté les travaux avec un immense engagement;

- un grand merci aussi à la Commission européenne qui a contribué à cette fête.

Les Luxembourgeois aiment se référer au père de l'Europe, Robert Schuman, qui est né à Luxembourg, et qui dans sa célèbre déclaration du 9 mai 1950, il y a 60 ans, prononça ces mots si connus: «L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble: elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait.»

Quelle meilleure illustration de la validité continue de cette approche que les accords de Schengen, que le passage de l'Europe des frontières à l'Europe des citoyens?

Vous en conviendrez avec moi, une page importante de l'histoire européenne a été écrite à Schengen il y a voici 25 ans.

Altesse Royale, une dernière réflexion anodine pour terminer.

À sa naissance, Schengen fut un projet initié par la France et l'Allemagne, les deux grands Européens.

L'inspiration du projet, je viens de le dire, était calqué sur la convention du 11 avril 1960, supprimant le contrôle des personnes aux frontières intra-bénéluxiennes.

Retenons donc qu'en 1985, nos deux grands voisins avaient une vision claire et bien définie, ayant comme objectif «l'Europe des citoyens», concept consacré aujourd'hui dans les traités.

Ils n'avançaient pas seuls, mais ensemble avec les pays du Benelux afin de donner une impulsion forte à toute l'Europe.

En 1985, les deux grands savaient ce qu'ils voulaient et ont tiré la charrette dans une seule et même direction, tout en y associant les moins grands. Le résultat a été au-delà de tout espoir.

En fait, aujourd'hui, plus de 500 millions de citoyens européens sont dans l'expectative d'une attitude similaire de conviction européenne à 27, imprégnée de courage, de clairvoyance, de solidarité et de détermination, pour que l'Europe puisse sortir des turbulences de la crise financière et économique.

L'histoire jugera lors du 50e anniversaire de Schengen.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de l'ancien secrétaire d'État pour le Luxembourg, signataire de l'accord, Robert Goebbels, lors des festivités du 25e anniversaire des accords de Schengen

13 juin 2010

Schengen est un peu le produit du «hasard et de la nécessité», pour reprendre le titre d'un livre important du biologiste Jacques Monod.

La libre circulation des citoyens était dans l'air du temps des années 1980. Au Parlement européen, un député allemand, Dieter Rogala, se promenait toujours muni d'une barrière douanière miniature symboliquement ouverte. Un groupe de députés de tous bords avait créé le Kangourou Club, estimant que cet animal des grands espaces australiens devrait montrer aux Européens comment sauter les barrières intérieures.

Jacques Delors, devenu président de la Commission en 1985, élaborait son grand dessein du marché intérieur, avec comme idée maîtresse la réalisation des quatre libertés: la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des travailleurs pour 1992.

Je représentais à l'époque mon pays au Conseil «Marché intérieur». Lorsque Lord Cockfield, le commissaire en charge du dossier, vint nous présenter le grand plan de la Commission Delors, je fis une remarque désabusée sur l'absence de la libre circulation des citoyens, arguant qu'il vaudrait mieux être en l'Europe de 1992 une marchandise, un service ou un capital, plutôt qu'un être humain.

Jusque-là, toutes les tentatives pour abolir les contrôles pesants aux frontières avaient échoué.

Mitterrand et Kohl, lors d'un dîner dans la capitale alsacienne, avaient préconisé d'abolir les contrôles sur le seul pont de l'Europe entre Kehl et Strasbourg. Rien ne se fit.

Le président français récidiva lors du sommet de Versailles en 1984. Sa proposition de relancer la libre circulation des citoyens à travers l'Europe fut bloquér par «the usual suspects».

L'Union européenne a souvent progressé autour de l'axe franco-allemand. Mais pour bien tourner, l'axe franco-allemand a besoin d'une stimulation extérieure. En l'occurrence, ce furent les premiers ministres du Benelux qui proposèrent à l'Allemagne et la France une

initiative commune en vue de l'abolition progressive des contrôles aux frontières intérieures des cinq États.

Pour des raisons de commodité, il fut décidé de se rencontrer au secrétariat du Conseil Benelux à Bruxelles.

Dans les capitales, on ne croyait manifestement pas trop au succès de l'opération, puisque tous les ministres des Affaires étrangères de l'époque déléguèrent leurs adjoints: Catherine Lalumière, ministre déléguée pour la France, et les secrétaires d'État Waldemar Schreckenberger pour la République fédérale, Wim van Eekelen pour les Pays-Bas, Paul de Keersmaeker pour la Belgique, ainsi que votre serviteur.

Pourtant, les «seconds couteaux» furent efficaces, car en moins de 4 mois, un accord était dégagé. La Commission européenne a l'habitude de réunir sur des sujets difficiles des «groupes à haut niveau». Je me permets de suggérer au président Barroso d'utiliser à l'avenir des «groupes à bas niveau» pour engranger rapidement des résultats.

Comme le hasard fait bien les choses, le Luxembourg assuma à l'époque la présidence tournante du Benelux. Ce qui fit de moi le président éphémère de cette modeste conférence intergouvernementale et la puissance invitante pour signer l'accord trouvé.

Schengen s'imposa comme lieu de signature. Dans cette région des trois frontières, celles du Benelux, de l'Allemagne et de la France se rejoignent. Pour renforcer encore le symbolisme, l'accord fut signé à bord d'un bateau ancré dans la Moselle, qui constitue un condominium, un territoire commun aux pays riverains.

Avant de procéder à la signature, je fis un petit discours que je terminais en soulignant: «Ce que nous allons signer maintenant entrera dans l'histoire comme traité Schengen.»

Grosse rigolade, mais j'avais vu juste. Même si juridiquement, ni l'accord de Schengen ni la convention de 1990 continuent d'exister. Suite au traité d'Amsterdam de 1997, Schengen s'est fondu dans l'acquis communautaire.

À vrai dire, le premier accord de Schengen avait une portée largement symbolique. L'idée maîtresse était la création d'un disque vert que les automobilistes étaient invités à afficher lors du franchissement d'une frontière afin de signaler aux douaniers qu'ils n'avaient «rien à déclarer».

Dans toutes les régions frontalières, les citoyens adoptèrent immédiatement la nouvelle facilité. Beaucoup d'automobilistes collèrent tout simplement le disque vert sur le pare-brise de leur voiture, signifiant ainsi aux douaniers qu'ils étaient toujours «en règle». En fait, ils en avaient ras-le-bol de cette Europe si tatillonne.

L'accord autorisait les douaniers à procéder à des «contrôles par sondage», mais sans arrêter le flux de la circulation. En pratique, les douaniers ne se génèrent pas pour arrêter des colonnes entières et contrôler en priorité les voitures munies d'un disque vert.

J'avais relevé d'emblée que Schengen était enfant du hasard. Mais ce hasard bien heureux a suscité la nécessité de continuer sur la lancée.

La réponse positive des citoyens nous encouragea à chercher des solutions plus hardies, également pour abolir les contrôles dans les ports et les aéroports. En préconisant d'abolir les contrôles à toutes les frontières intérieures des pays partenaires, un vaste chantier s'ouvrait, nous amenant à harmoniser des pans entiers de nos législations.

Il fallait inventer le droit de poursuite pour les polices nationales traquant un criminel se réfugiant de l'autre côté d'une frontière. Il fallait organiser la coopération transfrontalière entre les polices, ce qui mena au Système d'information Schengen. Il fallait inventer les couloirs Schengen dans les aéroports. Il fallait créer les bases pour une politique commune en matière de visas, en matière d'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine. Il nous fallut 5 ans de négociations pour aboutir à ce qui allait devenir la convention d'application de l'accord de Schengen.

De nouveau, le hasard voulut que cet accord se fasse sous présidence luxembourgeoise du Benelux. J'aurais dû être une nouvelle fois l'hôte pour cette seconde signature. Mais, au dernier moment, Hans-Dietrich Genscher y mit son veto, car ses juristes du ministère des Affaires étrangères craignaient que l'Allemagne, en signant la convention, tirerait une frontière définitive entre la RFA et la RDA.

Après quelques aménagements pour tenir compte des objections allemandes, la convention fut enfin signée à Schengen. Mais ayant entre-temps changé d'affectation ministérielle, l'honneur revint à mon collègue Georges Wohlfart d'y inviter.

Schengen reste un symbole fort. Ce fut le premier accord qui visait à faciliter la vie aux citoyens lors d'un passage aux frontières. Schengen, c'est l'Europe au service du citoyen, c'est en fait la redécouverte de la libre circulation, qui existait sans entraves sur notre continent avant l'invention des États nations.

Le désir des humains de circuler aussi librement que possible a fait le succès de Schengen. Nous sommes actuellement 25 États représentant 400 millions de citoyens qui sont liés par cet espace commun. D'autres vont nous rejoindre, en premier lieu la Bulgarie et la Roumanie. L'adhésion de l'Islande, de la Norvège et de la Suisse a fait de l'espace Schengen une Europe ouverte, ne se limitant pas aux États communautaires.

D'aucuns regardent d'un œil suspect l'Europe à géométrie variable, l'Europe à deux vitesses.

Pourtant, parmi les plus grandes réussites de l'Europe, on doit citer bien sûr l'euro, Schengen, l'accord de Prüm ou encore la toute nouvelle facilité financière. Ce sont les avant-gardes qui font progresser l'histoire.

Il y a quelques années, j'ai pu visiter la frontière faite de barbelés et de miradors entre la Thaïlande et le Myanmar. Tout d'un coup, un des hôtes thaïlandais soupira: «We badly need here something like Schengen.» Surpris, je lui demandai ce qu'il savait de Schengen. Sa réponse est ma conclusion: Schengen is freedom, Schengen est liberté.

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen

13 juin 2010

Royal Highnesses,

Dear Minister Asselborn,

Dear President of the European Commission,

And Secretary of State representing Spanish Presidency,

Speaker of the Luxembourgish Parliament,

Colleagues from the European Parliament, I'm so glad that you are here in such a big number today,

Madam Vice-President of the European Commission,

Citizens of Luxembourg, it is very important that we have so many Luxembourgish citizens with us today,

Colleagues from Luxembourgish Parliament,

And all of you, dear friends.

In my opinion, today is the most important anniversary from a point of view of our citizens. If we dream of a united Europe, having a crisis from time to time, it is obvious, because it is in every country from time to time.

When I think about our citizens, how they can understand Europe, it was said once: we created the European Union, now we must create Europeans. This is not easy.

This decision 25 years ago was about creating Europeans – it was the first step. Because, if we wish to translate our political project into reality, it must be supported by our citizens. Our national parliaments, our national governments already do a lot for the community message, but its support has to come from the citizens, because we have elections every 4 years, fortunately. And if our citizens are not convinced of our integration, it will be very difficult to go and to have progress.

So, from this point of view, it is an absolutely unusual and fantastic anniversary for me. And it is also as if a promise made by our founding fathers had become reality thanks to such a project.

But let us be once again 25 years ago.

Dear colleagues, dear friends,

in my homeland, there was no freedom at all. People from Solidarnosc were being arrested, prohibited to leave the country if they wanted to leave. Those in exile were not allowed to return. Citizens' passports were not in their drawers but in the drawers of the police and it was necessary to wait at least 3 months after the declaration to know whether you had acquired a passport for crossing the border one time only. You were allowed outside the country and back and then had to leave the passport with the police again. For any other visit abroad it was necessary to start the whole procedure once again.

It was not as bad 25 years ago between Luxembourg, France and Germany. But you took such a great decision.

Congratulations to the representatives of the five countries who participated, who were responsible for the decision. I am very glad that two of you are sitting with us. My colleague from the European Parliament, Robert Goebbels, was president of the Intergovernmental Conference in those days, because it was in Luxembourg. Your participation is very important for us.

What we need as the next step, of course, is gradual expansion for all the EU countries that wish to join this Schengen area. It is very important. You must imagine how great the celebration was 3 years ago on our border in Central Eastern Europe, together with our German friends, because they also opened their borders to us. We even destroyed a lot of devices on the borders, and we took the pieces of the devices to our flats, to our houses, because it was important to have such a piece of something from the former border to take with us.

This agreement and convention was not only about the abolition of internal fontiers for our citizens. It gave us common rules concerning the common external borders of the European Union, harmonized Visa rules, enhanced legal and police cooperation as well as the Schengen Information System which made us feel more secure in our common home called the European Union.

This is a very important issue. Because while opening borders, we must remember our citizens' security. And we must never neglect its importance.

I can speak on behalf of my colleagues from the European Parliament. We negotiated few months ago the compromise of SWIFT Agreement. We know how important it is, the exchange of information on banking for preventing terrorism. But on the other side, we must always take care and make everything to protect our citizens' rights. This is of course the right to privacy, a very important right for our citizens.

So, you must also remember in your museum the fight for security, because it is connected with the Schengen area, to always remind of our citizens' rights, to make it present.

I am very glad that there are, as far as I know, students from the Lyzeum in Perl with us. Thank you very much for coming, because you are from three countries and you are something like a living proof of the European motto "United in diversity". Three nations together in one Lyzeum in Perl. It is also great for me to inform you that there is also a small group of students from my home city here, who are in exchange with Luxembourgish students, being here for this event as well. I am saying something to you: this museum is very important for you, because we would like to say that education of future generations is very important, so that we never forget that the freedom of movement we have today was not always such an obvious thing.

The European museum will be able to better present to visitors not only an important part of our European history, but also the present and future of Union's frontier and neighboorhood policy.

You have 500 inhabitants in the village, as Mister Weber said. This is a great proportion and a great responsibility for every inhabitant, because there are one million European citizens for every inhabitant. Your responsibility for our freedom of movement is great. You can be proud of that.

This is also the first museum of European integration and I am glad that it is placed in the world's best known village. Five hundred citizens, you should be proud. All the best to you.

Thank you very much.

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen: «Schengen: un esprit de confiance mutuelle et de solidarité»

13 juin 2010

Altesse Royale,
Monsieur le Vice-Premier ministre,
Monsieur le Président du Parlement européen,
Excellences,
Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureux d'inaugurer avec vous, en présence de Son Altesse Royale, ce nouveau Musée européen consacré aux accords de Schengen et de participer à la célébration du 25e anniversaire de la signature du premier accord Schengen. Je remercie les autorités du Luxembourg et le maire de Schengen de nous faire partager ce moment. C'est un événement important pour

le Luxembourg. C'est un événement important pour l'Europe.

Je souhaite féliciter, en mon nom et au nom de la Commission européenne, tous ceux qui ont contribué et participé au succès de ce que nous connaissons aujourd'hui comme le traité Schengen et, en particulier, les deux signataires historiques ici présents, Madame Lalumière et Monsieur Goebbels.

Le nom de Schengen est aujourd'hui indissociable des accords du même nom, qui ont ouvert les frontières intérieures de l'Europe. Un si petit village, une si petite commune du Luxembourg, et pourtant, Schengen est un des noms les plus connus en Europe. Il symbolise aussi une Union européenne où, souvent, les plus petits font les plus grandes choses.

Peu de décisions politiques permettent aux citoyens de ressentir les effets concrets de l'intégration européenne autant que les accords de Schengen. Aujourd'hui, on voyage d'un État membre à un autre comme on voyage dans son propre pays, sans entraves, sans files d'attente. On en oublierait presque que l'on franchit une frontière. Les accords de Schengen sont un très bel exemple pratique de la valeur ajoutée de l'Europe dans la vie de ses citoyens.

Cet espace est né, en 1985, des principes et valeurs inhérents au fonctionnement de l'Europe: la confiance mutuelle et la solidarité.

À l'origine, cinq pays – Belgique, Allemagne, France, Luxembourg et Pays-Bas – ont concrétisé leur projet d'instaurer entre eux la libre circulation, grâce à une base juridique solide et à des règles communes. Aujourd'hui, l'espace Schengen est un espace sans frontières qui va au-delà de l'Union européenne, qui compte 25 pays et qui réunit 400 millions de citoyens!

Pour parvenir à ce résultat, les pays ont dû renoncer à contrôler leurs frontières intérieures. Ils doivent avoir confiance dans la volonté et la capacité de leurs partenaires de protéger les frontières extérieures. La solidarité et la confiance sont donc les maîtres mots. Le traité de Schengen n'aurait jamais pu exister sans un esprit de confiance mutuelle et de solidarité.

Cet esprit a aussi contribué à la fin de la coupure Est-Ouest. Il y a trois ans, sous la présidence portugaise de l'Union européenne, j'ai eu le plaisir de participer avec le Premier ministre du Portugal, José Sócrates, à la cérémonie d'élargissement de l'espace Schengen à neuf nouveaux États membres. C'était un moment historique que j'ai vécu avec beaucoup d'émotion. Malgré le froid polaire de ces jours de décembre 2007, il y avait un immense enthousiasme aux quatre points de rencontre frontaliers entre anciens et nouveaux États membres de l'espace Schengen. J'ai vu des larmes aux yeux de certains dirigeants de ces pays; nous nous trouvions dans des endroits où, quelques années plus tôt, des gens étaient encore tués lorsqu'ils essayaient de traverser la frontière. Avec ce dernier élargissement de l'espace Schengen, la réunification de notre continent a franchi une étape supplémentaire. Il a symbolisé la victoire des peuples libres dans un continent libre.

Et ce n'est pas fini! L'espace Schengen pourrait bientôt s'étendre de l'océan Atlantique à la mer Noire. J'espère que la Roumanie et la Bulgarie pourront rejoindre l'espace Schengen dès l'année prochaine.

La Commission européenne n'a pas ménagé ses efforts pour transformer l'idée de suppression des frontières en une dynamique de changement. Elle a pour mission de veiller à ce que la profonde transformation décidée à Schengen bénéficie durablement aux générations futures de citoyens européens.

Aujourd'hui, dans l'espace Schengen, les contrôles aux frontières intérieures ont été remplacés par des règles communes en matière de visas et de frontières extérieures. Nous avons un instrument financier de solidarité, le Fonds pour les frontières extérieures, pour aider les États membres à mettre en œuvre les infrastructures nécessaires et à faire face à des situations urgentes. Nous envisageons des politiques communes qui pourraient à l'avenir protéger notre sécurité collective, dont la gestion des frontières sera un des piliers. Nous luttons ensemble contre les activités criminelles. Nous mettons en place des politiques de coopération policière et judiciaire au niveau de l'Union. Pour l'Union européenne, tous ces résultats sont autant d'étapes vers la réalisation de l'objectif final: un espace unique de liberté, de sécurité et de justice.

Mais cet objectif ne s'atteint pas en un jour. Nous devons poursuivre nos efforts et continuer à progresser en renforçant toutes les formes de coopération et d'échanges. Et cette coopération repose sur des normes communes. La Commission continuera donc à y contribuer, avec ses propositions, en améliorant constamment le système

et en l'adaptant aux nouvelles réalités qui concernent nos frontières extérieures.

Mesdames et Messieurs,

À l'heure où beaucoup de questions se posent à l'Europe, en pleine crise économique et financière, avec des défis toujours plus importants à relever, nous devons nous inspirer de l'esprit de Schengen pour coordonner notre action et affirmer notre solidarité.

Qui aurait pensé que le processus de Schengen mettrait fin à un chapitre de l'histoire européenne qui va de 1945 à 1989, et que nous pourrions voyager librement et en paix dans un espace à l'échelle d'un continent?

Ce processus est à l'image de toutes les réalisations du projet européen: un idéal, un rêve qui devient réalité et se concrétise par la force de la volonté politique, de l'ambition et de la solidarité.

Merci.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à la conférence européenne 2010 à Oslo: «The future of Europe at play»

15 juin 2010

It is a great pleasure to be here in Oslo today with you in order to discuss the future of the euro. Some commentators would have you believe that this will be the shortest speech ever, as in their opinion the euro has no future. I, on the other hand, believe that this is nonsense and that it is the kind of nonsense that blatantly disregards both the economic and political realities of European integration.

It is certainly true that these are turbulent times and that the cohesiveness of the euro area is put to the test. It is also true that we had our differences on how to deal with this crisis in the most efficient way. But in a union of 16 – and soon 17 – member states, differences of view are inevitable. Differences of emphasis will always persist. But what determines the success of our enterprise in creating this single currency, and in using it to best effect, is how we manage our differences. It is how we demonstrate the vision and determination to pursue our common interests, how we organise our individual actions for the collective good, and how we choose to meet the challenges that confront us all, both separately and together.

The financial crisis has certainly heightened those challenges. It has also raised some extremely serious questions about the extent to which our institutional framework helps us to define common solutions, and the extent to which it forces us to face those challenges alone.

I personally am a firm believer in the European Union being at its best in responding to crises. I am a firm believer in our response to adversity demonstrating our true character. And thus, in the midst of the crisis – and make no mistake, we are still very much in the midst of this crisis – even now I am optimistic about our prospects.

My optimism rests on two main foundations, and they are the foundations of our Economic and Monetary Union. Firstly, the monetary side of EMU – we have a common monetary policy framework that has served us extremely well over more than a decade. Our central bank has consistently, unfailingly delivered on its primary objective of price stability. And through doing this, it has gained the credibility and the stature in the markets that has made its less orthodox actions throughout the financial crisis so successful in protecting the financial stability of the euro area.

I do not think it is an exaggeration to say that we could not have asked for more from our Central Bank during the crisis. It's also true that even if we had asked, it probably would only have inspired our very independent ECB to tell us off for interfering. So I think we should give the ECB a great deal of credit.

The second reason for my optimism is the economic side of EMU. I think you'll be hearing a lot about how the economic side of EMU is insufficient and has been part of the reason that the crisis has affected the euro area so severely. And I think much of what you hear will be right.

A one-size-fits-all monetary policy, along with the removal of exchange rate adjustments, places a huge burden on economic policy to manage adjustments between the national economies within EMU. And so far, as we have seen brutally demonstrated in recent weeks and months, our European economic policy framework and our national economic policy ambitions have simply not been up to the task.

This may not sound too optimistic. It is not easy to sound positive when you have spent a large amount of time organising a fund of over 100 billion euro to secure the viability of one member state and establishing a further facility of up to 750 billion to make sure the rest of the eurozone is protected.

But I do see a cause for optimism – we got these things done, we responded when we really needed to respond, and the experience we have gone through has brought a very clear consensus that has been lacking before. There is now a sense of collective responsibility for and collective desire to tackle the failings of our economic policy coordination. We have strong political momentum in favour of fundamental changes to make the economic leg of EMU much more effective.

For the first decade of EMU, the weaknesses of the economic coordination framework were masked by a largely benign economic environment. That environment was especially deceptive in those member states where there was room for wages to increase, particularly in light of the more accommodating financial environment of the single currency.

This enabled us to get away without making the hard choices we should have made to equip our economies for the competitive environment of the 21st century. Cheap money and easy growth were taken for granted, and very few of us had the courage to rein in overheated sectors of our economies, and to take unpopular decisions regarding long-term financing.

We didn't see the urgency of reforming labour markets, or of tackling the huge liabilities we were storing up in pay-as-you-go pensions and health care systems. And when trouble comes, it comes very quickly indeed, as we have learned.

So why do I remain positive? Well, I said a minute ago that very few of us took the courageous decisions necessary. But there were a few countries, some of them not too far from here, who did take those decisions. On budgetary policy, they did not take the easy approach of targeting a deficit just below 3%. They didn't even take the option of aiming for balanced budgets. They actually targeted significant surpluses, and they put those surpluses into specific funds to meet future liabilities in pensions and health care expenditures.

In short, they showed the way in long-term planning, with multi-annual budgetary plans and with the vision to look at the implications of their own demographic developments. Freed from the narrow vision of finding a way to borrow for today, they could instead focus on strategic plan for the future.

They imposed extraordinary discipline upon themselves, beyond anything that the EU as a whole was bold enough to envisage collectively. And they were able to do this because they had survived their own financial crisis, and out of the shock and hardship of that crisis, had managed to build a political consensus in favour of the measures necessary to prevent it happening again.

This does not mean that they are not hit by the current crisis, nor that they do not have further work to do to ensure they remain competitive in the changing global economy. But it does mean that they can take sensible strategic decisions, based on coherent analysis, rather than being driven by the day-to-day need to fend off disaster.

And the cause of my optimism is that, finally, we in the eurozone (and I hope in the EU as a whole) have come to the realization that it is no longer time to talk about «they» and «their economic policies» – to come out of the crisis, we need to address «us» and «our economic policies». We need to emerge from our crisis as strongly as the Nordic area emerged from its crisis in the 90s, and we have to be as honest and realistic with ourselves as our Nordic friends in the EU have always been with themselves.

There are several steps to achieving this.

First, we need to acknowledge the realities of our Economic and Monetary Union. This means that we do share a destiny in common, and that we do have responsibilities towards each other in the euro area. We don't have to be identical – that would be extremely dull, a great shame and detrimental to our economic and cultural interests. But we do have to be cooperative, coherent and honest with each other. Without this, there really is no basis for EMU.

The essential reality we need to address is the fact that a single monetary policy, with a single interest rate, is designed to address the aggregate position of the euro area. We all knew this coming in, and we should all be capable of calculating our relative weight in that aggregate and adjusting our expectations of what monetary policy will do for us accordingly.

Some have said that one-size-fits-all can never work, or that it can't work without fiscal federalism. But I would disagree with that, and disagree strongly. Many of our countries lived with currency arrangements very close to de facto monetary unions for a long time before the advent of the euro. And many of us now are benefitting from EMU rather than seeing it as a burden. We have known about the pressures for a long time, and we have known what economic policy measures we need to pursue to compensate for the lack of interest rate and exchange rate adjustments.

This leads me to the second step, and that is taking our responsibilities seriously. We need to take our responsibilities towards ourselves as member states and our citizens seriously – we can not go on pretending that they can retire in their fifties with generous state pensions and first-rate, state-funded health care. We can not go on employing people for life, with guaranteed career advancement and annual pay adjustments, with bonuses in the form of thirteenth and even fourteenth month payments, and generous pension provisions. We have to be realistic about what that costs and about who is going to meet those costs.

We also need to take our responsibilities towards the other members of the euro area seriously. It is no longer acceptable to free ride on the fiscal responsibility and strict wage control of others. We should not be able to gain a short-term boost at the expense of our long-term inflationary and competitiveness development. It does not serve our own countries well, and it does not serve the euro area well.

We have already embarked in the euro area on a review of competitiveness developments and imbalances in individual member states in the Eurogroup. I fully intend to ensure that this is developed into a central exercise with a formal framework, akin to the surveillance of budgetary policies.

Coming back to what I was saying a minute ago about taking responsibility for your own problems, I can just say that Finland was the first volunteer to undergo such a detailed assessment, and it was its own harshest critic. Spain has also volunteered for the first round, which I take as a very positive signal, and we will be completing those reviews soon.

If we are going to get the economic balance right and cope with the lack of country-specific monetary policy instruments, we will need better economic policy engagement. Some will say we had a full ten years of the Lisbon agenda, and we have had the process of the annual Broad Economic Policy Guidelines to show the way. Some might add that we now have Europe 2020 to pick up where Lisbon left off. And some might say that our efforts under Lisbon produced a lot of fine words and not so much determined action.

I agree. But we now recognise that we are in a crisis. And we recognise that those who did do their homework under Lisbon are better placed to emerge strongly from the crisis. And that those that did not do their homework are under pressure, and are putting the entire euro area under pressure. The only logical conclusion is that we need to develop a framework that ensures that everyone does their homework.

Formal competitiveness review must be one part of that framework. A determined commitment to the key policy changes that will limit the tensions within the euro area is essential. More broadly, a strong commitment to the Europe 2020 goals, and to policing efforts to meet them, will be indispensable.

It is a fact that in order to help each other, we need to be prepared to be stricter with each other, and more openly critical of each other. And in order for this approach to be effective and not to give way to damaging and unproductive arguing, we need a framework which sets the terms for the disagreements to be handled, and which provides for a procedure for reaching common views.

It will not be easy. But we have two strong and independent institutions in the Commission and the European Central Bank – they will lead the analysis. They will have a clear mandate from member states to say what need to be said. And with the experience of the crisis and of what we have had to do to avert an even graver outcome for the euro area, I think we as member states will be prepared to follow through and tell each other very clearly what needs to be done.

A few of the concrete things that we will need to do, and very soon, will be:

First, to ensure that all the data we submit for budgetary analysis are reliable and on time. For too long, we have been working with figures that we could not guarantee were accurate, and which many suspected of being open to political interference. We need independent statistical offices providing objective and accurate data.

Second, we need to talk about our budgets in good time, in advance of final decisions. We need a sensible discussion up front, so that we have a clear view of what the overall fiscal position of the euro area is, and what the part of each member state in that overall position is.

Fiscal policies have a very clear impact on monetary policies, and as we all have to live with one monetary policy, we all have a stake in ensuring that the overall fiscal policy makes sense.

I'm very clear as the Prime Minister of a member state that national parliamentary procedures are paramount, but as President of the Eurogroup I'm equally clear that we need a debate in advance about key fiscal variables. This debate must leave scope for a change in national budgetary plans – otherwise its use is strictly limited to ex post critique, rather than useful ex ante discussion and advice.

Third, we need to be clear that the objective of our budgetary policy strategies should not just be surviving this year, or next, or until the next elections. And on this point, we need to recognise that it's always an election year for three or four euro area member states. What we really need are long-term strategies that ensure the sustainability of our public finances, that stabilise debt levels, that provide for future liabilities and take account of the fluctuations of the economic cycle. In short, we need to plan ahead responsibly.

So far, we have unfortunately demonstrated that we are not all capable of doing so. We need to reform the framework to help us to do this. That means better review of long-term debt-related budgetary issues at the EU level, and the incorporation of multi-annual budget objectives into national frameworks. We simply can't secure sustainability any other way.

This means that the focus of our review in the EU should not be the 3% deficit threshold. It should be also the debt level, and the structural deficit or surplus needed to ensure sustainability.

Fourthly, we need to be able to enforce our budgetary policy recommendations to our partners. So far, enforcement has, for a number of reasons, been weak. The «nuclear option» sanctions of the excessive deficit procedure were meant, to be effective without being used. Their use represents a failure for everyone, and doesn't necessarily lead to a more productive future.

So what we need are sanctions that look a bit more like diplomatic pressure and conventional forces, with a graduated application that tackles problems when they start rather than when they are already out of hand.

Fifth, we need a strong review of economic as well as budgetary policies, as I have already described. And we need that review to have formal procedures and binding requirements, to ensure that we all have the right incentives to take the hard decisions that have so far been avoided.

We will need to rebuild our capacity for economic growth, and we will have to do this without throwing money at the problem – quite the opposite.

If we have all these five elements, then I think it becomes much easier to agree on a sixth element, which we have already established on a temporary, emergency basis, but which we need to decide on as a permanent feature of our framework. That is a mechanism for dealing with sovereign debt crises within the euro area.

We have seen that, in extremis, there is solidarity at the heart of the euro area. We have also seen that there is some reluctance to support those who are perceived not to be playing their part in solving their own problems. We need to get the balance right.

I believe that we will be able to agree on a permanent crisis support mechanism that is linked to performance under the framework I have set out for budgetary end economic policies. The euro area has shown great solidarity. It will continue to do so. But solidarity goes both ways – it requires responsible behaviour to justify support in the event that things go wrong.

I also believe that a more comprehensive and coherent policy framework should encompass much better communication of what the euro is and what it is about. It is difficult for the euro area to assert itself on the international stage when people struggle to differentiate between the members and the whole, and struggle to understand the institutional set-up.

The institutional framework is complex, of course, but the confusion could be reduced by an internal commitment to coherence, and by a uniform and unified external representation of the euro area. This is another point on which we will need to work.

If we do not get our house in order, we will continue to struggle. If we patch up our framework to see us

through the next few months, hoping that the crisis will go away, we will fail. We will just postpone our problems in the same way that monetary union without accompanying economic reform postponed, and even aggravated, them.

So I am expecting to see, between now and the time the European Council President's Task Force on Economic Governance reports in October, a real shift in the level of cooperation and coordination. I expect to see a revolution in the governance of the euro area, with a much higher level of both individual and collective responsibility.

We will see much stronger budgetary coordination, and alongside it for the first time an effective and biting procedure for economic policy coordination. If we do not see these things, we will have failed – failed our citizens and failed in our commitment to build a strong and stable euro.

It is clear that many commentators think we will fail. But as I said at the outset, I am a firm believer in the European Union being at its best in times of crisis.

We will work our way through this crisis, and while the progress may at times appear painful and slow, we will emerge, I am convinced, stronger and better-equipped for future challenges. Nobody is taking the situation lightly. We are all working step-by-step to find a way through the difficulties we face.

Some of our solutions are short-term and ad hoc, but there is a current of serious reflection on the future of the entire single currency project running through everything we do. The level of engagement in that process, and the level of determination to make it succeed, leaves me, even in the seriousness of the current crisis, optimistic for our future.

Thank you.

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève

15 juin 2010

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette 99e Conférence internationale du travail. Vous avez toutes les qualités pour conduire les travaux de cette conférence. Nous nous réunissons à un moment particulièrement important et critique pour l'économie mondiale. Nos pays ont été ébranlés par la crise financière et économique qui, dans un grand nombre de pays, risque de provoquer une crise sociale.

Vous-même, Monsieur le Président, avez été un ministre du travail novateur. Des lois importantes réformant l'organisation du travail ont d'ailleurs porté votre nom.

Nous devons aborder le rôle de l'OIT dans cette phase difficile précisément avec un esprit innovateur. L'économie globalisée ne sera plus identique à la sortie de cette crise à ce qu'elle a été avant. Nous avons besoin d'une nouvelle gouvernance mondiale au sein de laquelle l'OIT, qui a un grand passé, doit occuper une place plus importante. Notre organisation préfigure aussi, grâce à son fonctionnement tripartite qui ne réunit pas seulement les États, mais aussi les employeurs et les salariés et leurs organisations qui les représentent, une participation active de la société civile à l'échelle de la gouvernance du monde.

Il ne s'agit sûrement pas de rejeter en bloc la mondialisation. Elle a été durant les dernières décennies un puissant moteur économique permettant à des dizaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté. En même temps, cette évolution positive ne doit pas nous faire oublier que la forte croissance qu'a connue l'économie mondiale n'a pas empêché une aggravation des inégalités. La crise est le résultat de marchés financiers débridés, laissés à eux-mêmes et qui en exploitant des déséquilibres économiques ont fini par les aggraver. Il est aujourd'hui urgent de réguler les marchés financiers et de mettre en place les mécanismes qui doivent prévenir de telles dérives. L'impact du système financier considérable sur l'économie réelle de la crise se mesure notamment au niveau de l'emploi: 34 millions de chômeurs en plus en moins de trois ans. D'après le rapport du directeur général, près de 110 millions de travailleurs occupant un emploi vulnérable ou précaire en plus, une augmentation rapide du nombre des travailleurs pauvres.

Monsieur le Directeur, vous avez donné à votre rapport adressé à la 99e session de la Conférence internationale du travail le titre «Placer la reprise et la croissance sous

le signe du travail décent». En effet, nous partageons entièrement cet objectif et les moyens identifiés dans le Pacte mondial pour l'emploi: nous ne réussissons pas à maîtriser les difficultés actuelles sans une croissance suffisante, créatrice d'emplois, et sans une répartition plus équitable des fruits de cette croissance.

Les consolidations budgétaires, aussi nécessaires qu'elles soient, ne doivent pas être mises en œuvre dans un esprit comptable qui remettrait en cause la croissance, l'emploi et la protection sociale. Il serait totalement erroné de revenir sur les politiques d'ajustement structurel prodiguées dans le passé et qui faisaient précisément peu de cas de l'emploi et de la protection sociale.

Vous voyez juste, Monsieur le Directeur, quand vous préconisez l'investissement dans le dynamisme économique et l'innovation. Nos pays, nos économies et, en fin de compte, la planète tout entière fait face à des défis gigantesques: le changement climatique, la raréfaction des énergies fossiles, une pauvreté absolue dont souffrent encore des centaines de millions d'êtres humains privés de tout. Ces menaces peuvent se transformer en opportunités nouvelles si nous le voulons et si nous nous en donnons les moyens. La croissance verte avec des millions d'emplois à la clé, le développement des énergies alternatives, notamment de l'énergie solaire, notamment dans les pays de l'hémisphère sud, qui pourrait favoriser un nouvel essor économique et social, à condition de bien organiser les transferts de technologies, d'investir massivement dans l'éducation et la formation et d'encourager l'entreprenariat grâce à un meilleur accès au crédit.

Le Pacte mondial pour l'emploi est en fait la seule voie réaliste pour soutenir à l'échelle mondiale une croissance plus créatrice d'emploi, plus économe en ressources naturelles et plus conforme à l'esprit de justice sociale. Le monde a aujourd'hui besoin d'une vision à plus long terme, qui soit fondée prioritairement sur les valeurs humaines et non pas sur les valeurs du marché, comme l'a relevé le directeur général dans son discours. Le marché est sans aucun doute un instrument nécessaire, qu'il s'agit d'encadrer et de réglementer, il ne peut être une fin en soi.

Dans ce processus, nous avons besoin d'une Organisation internationale du travail active, présente et qui parle au nom de ses États membres, mais aussi au nom de cette société civile pour laquelle elle est une tribune unique. Une régularisation plus sociale de la mondialisation nécessite une meilleure coopération entre l'OIT et l'OMC. Dans cette crise, nous avons évité le pire parce que la dérive protectionniste a pu être empêchée. Certes, le cycle de Doha n'est toujours pas conclu. Il faut espérer que les négociations pourront être relancées prochainement. Mais, en même temps, les questions des clauses sociales, des libertés et droits syndicaux, de l'interdiction du travail des enfants, de la sécurité et de la santé au travail, tout comme celles relatives à une meilleure intégration des pays du sud dans l'économie mondiale, ne peuvent plus être éludées. Certes, elles ne doivent pas devenir un prétexte pour renforcer les mesures protectionnistes. Mais des avancées dans ces domaines qui relèvent principalement de la compétence de l'OIT devraient permettre, bien au contraire, de consolider un système ouvert des échanges. C'est dans cet esprit que nous nous prononçons aussi en faveur du statut d'observateur de l'OIT à l'OMC, afin de renforcer la coopération et l'échange continu entre ces deux organisations.

Monsieur le Directeur général, vous mettez l'accent sur le travail décent. Nous attachons une importance particulière à l'amélioration des conditions de travail respectueuses de la sécurité et de la santé des travailleurs. Toute notre sympathie va vers les travailleurs qui réclament aujourd'hui leur dû, c'est-à-dire des salaires qui leur permettent de vivre dignement et de bénéficier d'une protection sociale appropriée. Ils doivent disposer du droit à faire valoir leurs droits légitimes, y compris celui d'appartenir à un syndicat de leur choix.

Je voudrais aussi relever tout particulièrement notre soutien à la lutte contre le travail des enfants. 215 millions d'enfants exécutant souvent des travaux pénibles, sans être rémunérés correctement, sans pourvoir accéder à l'école, à des soins. Cette situation inacceptable doit interpeller chaque citoyen. Chacun d'entre nous peut contribuer à lutter contre ce fléau. Vous avez raison, Monsieur le Directeur, de proposer une intensification de cette lutte, étant donné que la crise et l'aggravation de la pauvreté risque de nous éloigner de l'objectif 2016. Nous devons en effet renforcer nos moyens et mobiliser des ressources supplémentaires pour offrir à ces enfants un nouvel espoir. Mon pays y est tout à fait disposé.

Monsieur le Président, pour conclure, j'aimerais dire un mot sur le rapport du directeur général concernant la

situation des travailleurs des territoires arabes occupés. Dans le contexte dramatique des récents événements et d'une dégradation continue des conditions de vie, cette situation mérite un suivi particulier. Si rien ne peut jamais justifier les actes terroristes, rien ne peut légitimer le bouclage de toute une population privée des denrées nécessaires à une vie décente. Condamner la majorité d'une population et notamment des jeunes au chômage et à la pauvreté ne peut contribuer d'aucune manière au dialogue et au lancement d'un véritable processus de paix, qui doit avoir comme but de concrétiser le droit légitime du peuple palestinien à un État et d'assurer à tous les peuples de la région la sécurité et le développement économique et social, indispensable à la construction d'une paix durable.

Monsieur le Président, l'OIT symbolise l'idée du partenariat et du dialogue social. Pour sortir de cette crise économique et sociale, nous devons reconstruire des solidarités au sein de l'économie mondiale, entre nos États, au sein de nos États et de nos sociétés. L'OIT nous y aide, d'autant plus si elle est reconnue pleinement comme un des acteurs de la réforme du système économique mondial. Cette conférence internationale et tout le travail préparatoire dirigé par le directeur général, mais aussi les travaux et les échanges au sein des commissions, doivent nous servir à poursuivre ce dialogue dans un esprit de justice et d'innovation dont nous avons aujourd'hui plus besoin que jamais.

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2010

22 juin 2010

Dir Dammen an Dir Hären,

Keen Nationalfeierdag gläicht deem aneren. Heiansdo kënne mer e ganz onbeschwéiert feieren, well mer méi Sonn wéi Schied gesinn. Heiansdo feiere mer e mat enger gewëssener Zréckhalung, well mer méi däischter Wolleke komme gesinn. Dëst Joer schläicht sech deen Eescht an eis Freed eran, deem een da begéint, wann ee veronséchert ass, onsécher gëtt, well een net weess, ob d'Sonn oder d'Wolleke sech duerchsetzen.

Déi, déi den 23. Juni d'lescht Joer gehofft haten, e Joer méi spéit hätte mer d'Kris hannert eis gelooss, déi sinn enttäuscht ginn. Et stëmmt: weltwäit, an Europa an och heiheem, konnt d'Rezessioun iwwerwonne ginn an d'Economie kënnt lues a lues erëm op Touren, och wann d'wirtschaftlech Erhuelung fragil a risikobelaascht bleift. D'Konsequenze vun der Kris wäerten nach méi oder manner laang ze spiere sinn, de Chômage hëlt net séier of, d'Lächer am Budget bleiwen a si musse lues a lues gestoppt ginn. Si musse gestoppt ginn, well mir däerfen d'Scholden net onkontrolléiert uwuesse loossen. Den Nationalfeierdag ass net nëmmen eist Fest, en huet och eng intergenerationell Dimensioun. Dofir denke mir haut net nëmmen un dat, wat haut ass, mir mussen och un dat denken, wat mar ass, un dat, wat mar ka sinn.

Ech sinn dervun iwwerzeegt, datt mer de Wee aus der Kris fannen. Awer nëmme wa mer zesummen, responsabel a solidaresch handelen. Mir mussen der Solidaritéit eng nei Chance ginn an dofir musse mer alleguer, d'Leit, d'Parteien a virun allem d'Sozialpartner, erëm méi no zesummeréckelen. Mir sinn e Land, dat ze kleng ass fir am Dauerclinch ze liewen. Grouss a kleng Schrëtt openeen zouzemaachen, ass besser wéi een deen aneren erofzemaachen.

Bei där Aufgab hëlleft eis deen, deem säi Gebuertsdag mer haut offiziell feieren, eise Grand-Duc. Hie steet un der Spëtzt vum Land, hie kennt eis gutt Dugenden an eist heiansdo onnéidegt Gestreits. Mir wënschen him eng glécklech Hand fir déi Zäit, déi kënnt, Wäitsiicht wann en eis no bausse vertrëtt, Duerchbléck, wann e probéiert, d'Saachen heiheem op en Nenner ze bréngen.

Je salue très cordialement ceux qui viennent de loin et qui partagent notre vie et notre destin, je salue chaleureusement ceux qui m'écoutent ou me regardent au-delà de nos frontières et qui joignent leurs efforts aux nôtres pour réussir le projet européen. Notre fête nationale est aussi la leur.

Iech alleguer wënschen ech e schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc an d'Grande-Duchesse!

Vive eis groussherzoglech Famill!

Vive eist Land!

Janvier

Réception de nouvel an pour la presse luxembourgeoise
5 janvier 2010 *270*

Claude Wiseler et Jean-Marie Halsdorf reçoivent le ministre français de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier
7 janvier 2010 *97*

Nouveau film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *227*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *289*

Discours de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la présentation du film de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
7 janvier 2010 *290*

Mission de promotion économique de Jeannot Krecké en Inde
9-13 janvier 2010 *228*

La ministre du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch, présente les nouvelles initiatives de promotion du Grand-Duché de Luxembourg
11 janvier 2010 *280*

Mission de promotion du secteur financier luxembourgeois dans les pays du Golfe
11-14 janvier 2010 *258*

Jean Asselborn à l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires
12 janvier 2010 *146*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération allemande des fonctionnaires: «Europa nach dem Lissabon-Vertrag»
12 janvier 2010 *291*

Participation de Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes à Segovia
13 janvier 2010 *147*

François Biltgen dresse l'état des lieux des droits des victimes d'infractions pénales
13 janvier 2010 *264*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
18 janvier 2010 *148*

Le Luxembourg et la Sarre intensifient leur collaboration en matière d'enseignement supérieur et de recherche
18 janvier 2010 *234*

Jean-Claude Juncker reconduit à la tête de l'Eurogroupe
18-19 janvier 2010 *14*

Jean-Claude Juncker célèbre son 15e anniversaire à la tête du gouvernement luxembourgeois
20 janvier 2010 *143*

Jean-Marie Halsdorf et Nicolas Schmit à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Tolède
21 janvier 2010 *149*

Les 14 enfants haïtiens en cours d'adoption par des familles luxembourgeoises accueillis à Luxembourg
21 janvier 2010 *252*

Jean Asselborn orateur à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg
22 janvier 2010 *150*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion d'une conférence académique internationale à l'université Julius Maximilian de Wurtzbourg: «Die internationale Rolle der Europäischen Union nach dem Vertrag von Lissabon – Einblicke und Perspektiven»
22 janvier 2010 *301*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
25 janvier 2010 *151*

Signature d'un avenant entre le Luxembourg et le Japon pour adapter la convention de non-double imposition au standard international de l'OCDE
25 janvier 2010 *258*

Présentation et lancement du nouveau site Internet de la Bibliothèque nationale
26 janvier 2010 *221*

Signature de la convention portant création d'une commission franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière
26 janvier 2010 *262*

Préparation des réunions du Comité de coordination tripartite: entrevues avec les organisations syndicales et patronales
26 janvier-3 février 2010 *284*

Visite de travail du président du Conseil européen, Herman Van Rompuy
27 janvier 2010 *18*

Jean-Marie Halsdorf rencontre Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone de Belgique
27 janvier 2010 *97*

Jean Asselborn à la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres
27-28 janvier 2010 *205*

Signature du contrat d'établissement entre l'Université du Luxembourg et l'État luxembourgeois
28 janvier 2010 *235*

Marco Schank au séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»
28 janvier 2010 *248*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Londres
28 janvier 2010 *310*

Discours de Marco Schank à l'occasion du séminaire «Biodiversité et éducation au développement (durable): un défi à l'échelle mondiale»
28 janvier 2010 *311*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil informel «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Barcelone
28-29 janvier 2010 *152*

Février

Les politiques de l'égalité des femmes et des hommes à l'ordre du jour d'une conférence au Centre culturel de rencontre Abbaye de Neumünster
1er février 2010 *241*

Visite du ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Kosovo, Enver Hoxhaj
2 février 2010 *98*

Jean-Marie Halsdorf accueille Pascal Gauthier, préfigurateur de l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval
3 février 2010 *218*

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN
4-5 février 2010 *225*

Luc Frieden présente les grandes orientations du programme de stabilité et de croissance pour la période 2009-2014
5 février 2010 *258*

Jean-Claude Juncker à la réunion des ministres des Finances du G7 au Canada
5-6 février 2010 *153*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la 46e Conférence de Munich sur la politique de sécurité
5-7 février 2010 *206*

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, à la réunion informelle du Conseil «Compétitivité»
7-8 février 2010 *154*

Le «tour des Balkans» de Jean Asselborn
9-11 février 2010 *22*

Jean-Marie Halsdorf au quartier général de l'opération EU Navfor Atalanta à Northwood
10 février 2010 *226*

François Biltgen au sujet de l'importance de la Cour européenne des droits de l'homme
10 février 2010 *265*

Jean-Claude Juncker à la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Bruxelles
11 février 2010 *154*

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: rétrospective 2009 et perspectives 2010
11 février 2010 *215*

Claude Wiseler au Conseil informel des ministres des Transports à La Corogne
12 février 2010 *156*

Réunion informelle des ministres des Finances du Luxembourg, d'Allemagne, d'Autriche, de Suisse et du Liechtenstein
14 février 2010 *259*

Visite de travail de François Biltgen à Berlin
15-16 février 2010 *121*

Jean-Claude Juncker préside la réunion de l'Eurogroupe
15-16 février 2010 *157*

Marie-Josée Jacobs à La Granja pour une réunion des ministres de la Coopération de l'UE
17-18 février 2010 *158*

François Biltgen à la conférence ministérielle sur la réforme du système européen de protection des droits de l'Homme à Interlaken
18-19 février 2010 *266*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires générales» et «Affaires étrangères» à Bruxelles
22 février 2010 *158*

Romain Schneider à la réunion des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
22 février 2010 *160*

Présentation de la première Charte d'accueil et de service «moien merci» pour les administrations publiques
24 février 2010 *30*

Visite de travail de Gueorgui Parvanov, président de la République de Bulgarie
24 février 2010 *100*

Participation de Jean-Marie Halsdorf à la réunion informelle des ministres de la Défense de l'UE
24 février 2010 *162*

Jean Asselborn au 4e Congrès mondial contre la peine de mort à Genève
24 février 2010 *207*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 4e Congrès mondial contre la peine de mort
24 février 2010 *312*

Visite de travail de Jean Asselborn à Vienne
25 février 2010 *122*

Jean-Marie Halsdorf participe à la réunion informelle «Justice et affaires intérieures» à Bruxelles
25 février 2010 *162*

Présentation du programme «fit4job» développé dans le domaine du secteur financier dans le cadre de la politique de l'emploi du gouvernement
25 février 2010 *247*

Romain Schneider participe à la réunion de l'OCDE du Comité de l'agriculture
25-26 février 2010 *216*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Koweït, le cheik Mohamed Sabah Al Salem Al Sabah
26 février 2010 *101*

Françoise Hetto-Gaasch à la 54e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU à New York
28 février-3 mars 2010 *32*

Mars

Discours de Françoise Hetto-Gaasch lors de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York
1er mars 2010 *314*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles
2 mars 2010 *162*

Mady Delvaux-Stehres présente la réforme de la formation professionnelle
2 mars 2010 *237*

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch à l'occasion de la 54e session de la Commission de la condition de la femme à New York
2 mars 2010 *315*

Jean Asselborn à la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2010 *208*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la 13e session du Conseil des droits de l'homme à Genève
3 mars 2010 *317*

Conférence diplomatique 2010
4 mars 2010 *208*

Visite du Premier ministre grec, Georges Papandréou
5 mars 2010 *163*

Octavie Modert à l'édition 2010 du Cebit à Hanovre
5 mars 2010 *278*

Jean Asselborn à la réunion informelle «Gymnich» des ministres des Affaires étrangères de l'UE
5-6 mars 2010 *164*

La réforme des classes supérieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique
8 mars 2010 *36*

Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» à Bruxelles
8 mars 2010 *164*

Visite officielle au Luxembourg d'Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne
9 mars 2010 *40*

Présentation de la stratégie de développement des réseaux Internet de nouvelle génération
9 mars 2010 *278*

Visites de travail de Jean Asselborn en Bolivie et au Paraguay
9-10 mars 2010 *123*

Réforme des ASBL et des fondations: François Biltgen lance un plan d'action
10 mars 2010 *267*

Présentation de la stratégie de modernisation et de développement des services mobiles et fixes de P&T/LUXGSM
10 mars 2010 *272*

Jean-Marie Halsdorf accueille Stephan Toscani, ministre sarrois de l'Intérieur et des Affaires européennes
11 mars 2010 *102*

François Biltgen à la conférence ministérielle du processus de Bologne à Budapest et à Vienne
11 mars 2010 *164*

Claude Wiseler au Conseil des ministres des Transports de l'UE à Bruxelles
11 mars 2010 *165*

Lancement officiel du nouveau fonds d'investissement en microfinance: Luxembourg Microfinance and Development Fund
11 mars 2010 *219*

Marco Schank présente le Plan général de gestion des déchets
11 mars 2010 *248*

Jean-Claude Juncker a participé à la Petersberger Convention à Bonn
12 mars 2010 *143*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la Petersberger Convention à Bonn
12 mars 2010 *319*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles
15-16 mars 2010 *166*

Jean Asselborn en déplacement au Liechtenstein
16 mars 2010 *125*

Validation des acquis de l'expérience: reconnaissance officielle des savoirs et savoir-faire développés au cours de la vie professionnelle et extra-professionnelle
16 mars 2010 *237*

François Biltgen présente les grandes lignes du nouveau projet de concept pénitentiaire du gouvernement
17 mars 2010 *267*

Comité de coordination tripartite
17 mars-27 avril 2010 *284*

Jean-Claude Juncker a prononcé un discours à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort
18 mars 2010 *144*

Claude Wiseler présente le *safety car* du Centre de formation pour conducteurs
18 mars 2010 *283*

Marie-Josée Jacobs présente la déclaration sur la politique de coopération et de l'action humanitaire 2010 à la Chambre des députés
18 mars 2010 *325*

Discours de Jean-Claude Juncker à la Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik à Francfort
18 mars 2010 *333*

Romain Schneider à la conférence transnationale «Région rurale sans frontières – Landraum grenzenlos»
22 mars 2010 *44*

Jean Asselborn aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Bruxelles
22 mars 2010 *167*

Jean-Claude Juncker devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen à Bruxelles
22 mars 2010 *168*

Visite de Jean-Marie Halsdorf en Afghanistan et au Liban
22-24 mars 2010 *46*

Visite de travail du ministre d'État et négociateur en chef avec l'Union européenne de la République de Turquie, Egemen Bagis
23 mars 2010 *103*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de Serbie, Vuk Jeremic
23 mars 2010 *104*

Françoise Hetto-Gaasch à la réunion informelle des ministres de l'UE en charge de l'Égalité des chances
24 mars 2010 *170*

Conseil européen à Bruxelles
25 mars 2010 *170*

Trois membres du gouvernement participent au lancement de la campagne Greenpeace, «Tour d'Europe pour un avenir sans OGM»
26 mars 2010 *248*

Romain Schneider à la réunion des ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
29 mars 2010 *172*

Mission de prospection économique aux États-Unis
29 mars 2010 *229*

Visites de travail de Jean Asselborn en Ouzbékistan, au Turkménistan et au Kirghizistan
29-30 mars 2010 *126*

Visite de travail d'Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE
31 mars 2010 *105*

Avril

Visite de travail de Jean Asselborn en Chine
2 avril 2010 *130*

Octavie Modert à la réunion informelle des ministres de la Culture de l'UE à Barcelone
2 avril 2010 *174*

L'Eurogroupe se met d'accord sur les détails d'une éventuelle assistance financière à la Grèce
11 avril 2010 *175*

Visite de travail de José Maria Neves, Premier ministre du Cap-Vert
12 avril 2010 *106*

Visite du ministre français de la Défense, Hervé Morin
12 avril 2010 *108*

Visites de travail de Jean Asselborn à Singapour et au Brunei
12-13 avril 2010 *132*

Mission de promotion économique en Russie
12-15 avril 2010 *50*

Présentation des propositions gouvernementales visant à réduire le déficit des finances publiques
13 avril 2010 *260*

Entrevue d'Octavie Modert avec le ministre de la Culture de la Sarre, Karl Rauber
15 avril 2010 *109*

Françoise Hetto-Gaasch au Conseil informel des ministres du Tourisme à Madrid
15 avril 2010 *176*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et de l'Ecofin informel à Madrid
16-17 avril 2010 *178*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
26 avril 2010 *179*

Réunion ministérielle informelle sur le Moyen-Orient au château de Senningen
26 avril 2010 *210*

Jeannot Krecké assiste au baptême du porte conteneurs OOCL Luxembourg Geoje en Corée du Sud
30 avril 2010 *230*

Mai

Inauguration du pavillon luxembourgeois à l'Exposition universelle à Shanghai
1er mai 2010 *54*

Discours de Jeannot Krecké à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps
1er mai 2010 *343*

Réunion de l'Eurogroupe: feu vert pour l'aide financière à la Grèce
2 mai 2010 *179*

Jean Asselborn à la conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
3 mai 2010 *210*

Remise des plaquettes EureWelcome
3 mai 2010 *281*

Discours de Jean Asselborn devant la Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
3 mai 2010 *347*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
5 mai 2010 *349*

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, à la soirée Golden I
6 mai 2010 *279*

Présentation de la nouvelle loi relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
7 mai 2010 *249*

Réunions des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de la zone euro et du Conseil «Affaires économiques et financières»
7-9 mai 2010 *180*

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs au Conseil «Affaires étrangères»
10 mai 2010 *182*

Romain Schneider au Conseil des ministres des Sports de l'UE à Bruxelles
10 mai 2010 *183*

Octavie Modert au Conseil «Éducation, jeunesse et culture» à Bruxelles
10 mai 2010 *184*

Présentation du rapport 2010 de l'OCDE sur la situation économique et les politiques du Luxembourg
10 mai 2010 *231*

«Bass du MEGA?»: une campagne participative destinée aux jeunes
10 mai 2010 *246*

Intervention de Françoise Hetto-Gaasch lors de la présentation de la nouvelle campagne médiatique «Bass du MEGA?»
10 mai 2010 *360*

Jean Asselborn à la 120e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
11 mai 2010 *212*

Visite de l'Agence spatiale européenne à Redu, vitrine du savoir-faire luxembourgeois dans le domaine spatial
11 mai 2010 *273*

Intervention de Jean Asselborn devant le Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Strasbourg
11 mai 2010 *362*

François Biltgen présente les chiffres clés de l'enseignement supérieur
12 mai 2010 *238*

François Biltgen rencontre les professionnels de l'audiovisuel au Festival de Cannes
16 mai 2010 *60*

Mission de promotion économique en Arabie saoudite
16-20 mai 2010 *231*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche
17 mai 2010 *185*

Jean Asselborn au sommet UE-ALC
17-18 mai 2010 *187*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières»
17-18 mai 2010 *188*

Mars Di Bartolomeo à la 63e Assemblée mondiale de la santé
17-18 mai 2010 *275*

Octavie Modert assiste à l'inauguration de l'antenne de l'Institut européen des itinéraires culturels à la Casa Luxemburg à Sibiu
19 mai 2010 *222*

François Biltgen salue l'agenda numérique de la Commission européenne
19 mai 2010 *271*

Programme «Service Qualitéit LETZEBUERG» – La différence est dans la qualité du service!
19 mai 2010 *282*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker au Japon
19-20 mai 2010 *133*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du grade de docteur *honoris causa* par l'université Sophia de Tokyo: «Neue Brücken schlagen: Japan und Europa, Inseln im Strom des Wandels»
20 mai 2010 *363*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle informelle sur le partenariat oriental
24 mai 2010 *189*

Visite officielle de Marie-Josée Jacobs au Nicaragua et au Salvador
24-28 mai 2010 *62*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle UE-ASEAN à Madrid
26 mai 2010 *190*

Jean Asselborn au 3e forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro
27-29 mai 2010 *213*

Intervention de Jean Asselborn à la réunion de l'ASEAN à Madrid
27-29 mai 2010 *367*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du 3e Forum global de l'Alliance des civilisations à Rio de Janeiro
28 mai 2010 *368*

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Jeannot Krecké en mission de prospection économique à Shanghai
30 mai-3 juin 2010 *232*

6e commission de partenariat entre le Luxembourg et le Laos
31 mai 2010 *220*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la Conférence de révision du statut de Rome, Kampala
31 mai 2010 *370*

Jean Asselborn à la Conférence de révision du statut de Rome, établissant la Cour pénale internationale
31 mai-1er juin 2010 *214*

Juin

Jean Asselborn à la réunion de haut niveau sur les Balkans occidentaux à Sarajevo
2 juin 2010 *191*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Manouchehr Mottaki
3 juin 2010 *110*

Jean-Marie Halsdorf au Conseil «Justice et affaires intérieures»
3 juin 2010 *192*

François Biltgen et le secrétaire d'État auprès de la ministre française de la Justice et des Libertés, Jean-Marie Bockel, au Centre pénitentiaire de Givenich
3-4 juin 2010 *269*

Luc Frieden et Anders Borg discutent des propositions pour renforcer la gouvernance économique et budgétaire dans l'UE
7 juin 2010 *193*

Réunion de l'Eurogroupe: signature de l'acte de création de la Facilité de stabilité financière européenne
7-8 juin 2010 *70*

Mars Di Bartolomeo et Nicolas Schmit au Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs»
7-8 juin 2010 *193*

Échange de vues de Nicolas Schmit et de Mady Delvaux-Stehres avec la ministre portugaise du Travail et de la Solidarité sociale, Helena André, sur la situation des résidents d'origine portugaise sur le marché de l'emploi luxembourgeois
8 juin 2010 *111*

Nouvelles aides financières de l'État pour études supérieures pour la rentrée académique 2010/2011
8 juin 2010 *241*

Marie-Josée Jacobs participe à la conférence «Au-delà des remèdes: comment prévenir la pauvreté?»
9 juin 2010 *252*

Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc en République de Croatie
10 juin 2010 *72*

L'état d'avancement de la simplification administrative
10 juin 2010 *76*

Octavie Modert assiste à la présentation de la Fête de la musique
10 juin 2010 *224*

François Biltgen au 50e Festival international du film d'animation à Annecy: lancement de la réforme du BTS de dessin d'animation
10 juin 2010 *271*

Allocution du président de la République de Croatie, Ivo Josipović, à l'occasion du dîner d'État offert en l'honneur de S.A.R. le Grand-Duc
10 juin 2010 *372*

Allocution de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion du dîner offert par S.E. Monsieur le président de la République de Croatie, Ivo Josipović
10 juin 2010 *374*

Les ministres Claude Wiseler et Marco Schank au Conseil «Environnement»
11 juin 2010 *195*

Le Luxembourg fête le 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *80*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion des festivités officielles dans le cadre du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *375*

Discours de l'ancien secrétaire d'État pour le Luxembourg, signataire de l'accord, Robert Goebbels, lors des festivités du 25e anniversaire des accords de Schengen
13 juin 2010 *377*

Discours du président du Parlement européen, Jerzy Buzek, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen
13 juin 2010 *379*

Discours du président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, lors des festivités du 25e anniversaire de la signature des accords de Schengen: «Schengen: un esprit de confiance mutuelle et de solidarité»
13 juin 2010 *380*

Visite de travail de Vladimir Filat, Premier ministre de la République de Moldavie
14 juin 2010 *112*

Signature de la déclaration de Rotterdam sur les corridors de fret ferroviaires
14 juin 2010 *195*

Préparation du Conseil européen du 17 juin 2010: Jean-Claude Juncker rencontre José Manuel Barroso
14 juin 2010 *196*

Jean Asselborn et Marie-Josée Jacobs aux Conseils «Affaires étrangères» et «Affaires générales» à Luxembourg
14 juin 2010 *197*

Signature d'une déclaration commune en vue de l'intensification de la coopération policière transfrontalière
14 juin 2010 *263*

Nicolas Schmit à la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève
15 juin 2010 *86*

Entrevue de Jean Asselborn avec le ministre des Affaires étrangères de Bahreïn, Cheikh Khalid bin Ahmad Al Khalifa
15 juin 2010 *114*

Visite de travail du Premier ministre d'Ukraine, Mykola Azarov
15 juin 2010 *114*

Visite de travail de Jean-Claude Juncker en Norvège
15 juin 2010 *135*

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, à la conférence européenne 2010 à Oslo: «The future of Europe at play»
15 juin 2010 *382*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 99e session de la Conférence internationale du travail à Genève
15 juin 2010 *386*

Visite officielle au Luxembourg de Dalia Grybauskaité, présidente de la République de Lituanie
16 juin 2010 *88*

Pomme de terre Amflora: le ministre de la Santé fait usage de la clause de sauvegarde
16 juin 2010 *276*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen
17 juin 2010 *199*

Visite de Jeannot Krecké en Russie et au Proche-Orient
17-24 juin 2010 *137*

Visite de travail de Madické Niang, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères du Sénégal
18 juin 2010 *115*

Kinderbetreuung: Kooperationsvereinbarung zwischen dem Ministerium für Familie und Integration und der Universität Luxemburg
22 juin 2010 *253*

Message du Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2010
22 juin 2010 *388*

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2010 *254*

Visite officielle du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen
24 juin 2010 *116*

Présentation officielle du Système national de monitoring de la biodiversité
25 juin 2010 *250*

Bilan annuel 2009: le Fonds national de la recherche a prouvé sa maturité à un niveau international
25 juin 2010 *274*

Présentation d'une campagne de sensibilisation et de prévention contre les méfaits de la musique suramplifiée
28 juin 2010 *277*

Marie-Josée Jacobs aux Nations unies à New York
28-30 juin 2010 *90*

Romain Schneider au Conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
29 juin 2010 *203*

Débat d'orientation sur les propositions gouvernementales de maintien et de développement de la compétitivité et de l'attractivité générale du Luxembourg
30 juin 2010 *234*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

ISBN 978-2-87999-217-4